00031985

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

Presented to the Bombay
Library Society
by
Henry Willis Esq.r
9.th March 1829

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS.

TOME III.

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT.

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS;

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DE REMARQUABLE EN FRANCE PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE, ORNÉE DU PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ, ET DU FAC SIMILE D'UNE DE SES LETTRES.

TOME TROISIÈME.

VOL III 9
31985
B. 2490.

A PARIS,

CHEZ ETIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,

RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1820.

31985

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

A MADAME DE ****.

LIVRE IV.

JE vous supplie très-humblement de ne vous point étonner si, dans la suite de cette narration, vous ne trouvez pas la même exactitude que j'ai observée jusqu'ici, en ce qui regarde les assemblées du parlement. La cour s'étant éloignée de Paris, aussitôt après la majorité du roi, qui fut le 7 septembre 1651, pour aller en Berri et en Poitou, et M. le duc d'Orléans y agissant également entre la reine et M. le Prince, le théâtre du Palais se trouva beaucoup moins rempli qu'il n'avait accoutumé; et l'on peut dire que depuis la majorité jusqu'à l'ouverture de la Saint-Martin suivante, qui fut le 20 novembre, il n'y eut aucunes scènes considéra-

bles, que celles du 7 et du 14 octobre, dans lesquelles Monsieur dit à la compagnie que le roi lui avait envoyé un plein-pouvoir, pour traiter avec M. le Prince, et qu'il avait nommé pour le suivre et le servir dans cette négociation, MM. d'Aligre et de la Marguerie, conseillers d'état, et MM. de Mesmes, Menardeau et Cumont, du parlement. Cette députation n'eut point lieu, parce que M. le Prince, à qui M. le duc d'Orléans avait offert d'aller conférer avec lui à Richelieu, avait refusé la proposition comme captieuse du côté de la cour, et faite à dessein pour ralentir l'ardeur de ceux qui s'engageraient avec lui. Il était arrivé à Bordeaux le 12; on en eut nouvelle le 26 à Paris, et le même jour le roi partit pour Fontainebleau, où il sut ce soir-là qu'en faisant avancer la cour jusqu'à Bourges, elle en chasserait les partisans de M. le Prince. MM. de Châteauneuf et le maréchal de Villeroy pressèrent la reine au dernier point de ne pas donner le temps à Persan de s'y jeter avec la noblesse du pays. La cour s'étant donc avancée, et les principaux habitans s'étant déclarés pour le roi, tout se rendit sans coup férir. Palluau fut laissé avec un petit corps d'armée, pour faire le blocus de Montrond défendu par Persan. M. le prince de Conti et ma-

dame de Longueville se retirèrent à Bordeaux en grande diligence ; M. de Nemours les accompagna dans ce voyage, dans le cours duquel il s'attacha à madame de Longueville plus que madame de Châtillon et M. de la Rochefoucault n'eussent voulu. M. le Prince crut qu'il avait engagé dans son parti M. de Longueville, dans la conférence qu'il eut avec lui à Trie, ce qui n'eut pourtant aucun effet, M. de Longueville étant demeuré à Rouen. Le mouvement que les troupes, commandées par le comte de Tavannes du côté de Sénay, firent par l'ordre de M. le Prince, après qu'il eut quitté la cour, ne fut guère plus considérable, le comte de Grandpré, qui avait quitté par un mécontentement le service de M. le Prince, leur ayant donné une même crainte auprès de Villefranche, et une autre auprès de Givet.

La désertion de Marsin dans la Catalogne fut, en récompense, d'un très-grand poids. Il commandait dans cette province, lorsque M. le Prince fut arrêté. Comme on le connaissait pour être son serviteur très-particulier, on ne jugea pas à la cour qu'il fût à propos d'y prendre confiance. On envoya ordre à l'intendant de se saisir de sa personne. Il fut remis en liberté aussitôt après celle de M. le Prince, et il fut

rétabli même dans son emploi. Quand M. le Prince se retira de la cour après sa prison, et qu'il prit le chemin de Guienne, la reine pensa à gagner Marsin, et elle lui envoya les patentes de vice-roi de Catalogne, qu'il avait passionnément souhaitées, en y ajoutant toutes les promesses imaginables pour l'avenir. Comme il avait été averti à temps de la sortie et de la résolution de M. le Prince, il appréhenda le même traitement qu'il avait reçu l'autre fois. Il quitta la Catalogne avant qu'il eût reçu les offres de la reine, et il se jeta dans le Languedoc avec Baltons, Lussan, Monpouillan, la Marcousse, et ce qu'il put débaucher de ses troupes. Cette désertion donna un merveilleux avantage aux Espagnols dans cette province, et l'on peut dire qu'elle en a coûté la perte à la France.

M. le Prince ne s'endormait pas du côté de Guienne; il engagea toute la noblesse dans son parti. Le vieux maréchal de la Force se déclara même pour lui, et le comte du Doignon, gouverneur de Brouage, qui tenait toute sa fortune du duc de Brézé, crut être obligé d'en témoigner sa reconnaissance à madame la Princesse, qui était sœur de son bienfaiteur.

On n'oublia pas de rechercher l'appui des étrangers. Laîné fut envoyé en Espagne, où

conclut le traité de M. le Prince avec le roi catholique, et M. l'archiduc, qui commandait dans les Pays-Bas, et qui venait de prendre Bergue-Saint-Vinox, fit de son côté des préparatifs qui coûtèrent dans la suite Dunkerque et Gravelines à la France, et qui obligèrent, dès ce temps-là, la cour à tenir sur la frontière une partie des troupes qui eussent été d'ailleurs très-nécessaires en Guienne. Ces nuées ne firent pas tout le mal, au moins pour le dedans du royaume, que leur grosseur et leur noirceur en pouvaient faire appréhender. M. le Prince ne fut pas servi dans ses levées comme sa qualité et sa personne le méritaient. Le maréchal de la Force n'en usa pas en son particulier d'une manière qui fut conforme au reste de sa vie. Les tours de la Rochelle, qui étaient entre les mains du comte du Doignon, ne tinrent que fort peu de temps contre M. le comte d'Harcourt, qui commandait l'armée du roi; les Espagnols, auxquels il remit Bourg, place voisine de Bordeaux, entre les mains, ne le secoururent qu'assez faiblement. M. le Prince ne put faire d'autres conquêtes que celle d'Agen et celle de Saintes. Il fut obligé de lever le siége de Cognac; et le plus grand capitaine du monde, sans exception, connut, ou plutôt fit connaître dans toutes ces

occasions que la valeur la plus héroïque et la capacité la plus extraordinaire ne soutiennent qu'avec beaucoup de difficulté les nouvelles troupes contre les vieilles.

Comme je me suis fixé, dès le commencement de cet ouvrage, à ne m'arrêter proprement que sur ce que j'ai connu par moi-même, je ne touche ce qui s'est passé en Guienne, dans les premiers mouvemens de M. le Prince, que très-légèrement, et purement qu'autant que la connaissance vous en est nécessaire, par le rapport et la liaison qu'elle a à ce que j'ai à vous raconter de ce que je voyais à Paris, et de ce que je pénétrais de la cour.

Il me semble que j'ai déjà marqué ci-dessus que la cour s'avança de Bourges à Poitiers, pour être en état de remédier de plus près aux démarches de M. le Prince. Comme elle vit qu'il ne donnait pas dans le panneau qu'elle lui avait tendu, par le moyen d'une négociation pour laquelle elle prétendait, quoiqu'à faux à mon opinion, avoir gagné Gourville, elle ne garda plus aucunes mesures à son égard; et elle envoya une déclaration (1) contre lui au parlement, par laquelle elle le déclarait criminel de lèse-ma-

(1) Voyez Joli, dans ses *Mémoires*. « D'abord M. le duc » d'Orléans empêcha que la déclaration ne fût vérifiée. . . .

justé, etc. Voici, à mon sens, le moment fatal et décisif de la révolution. Il y a fort peu de gens qui en aient connu la véritable importance; chacun s'y en est voulu former une imaginaire. Les uns se sont voulu figurer que le mystère de ce temps-là consista dans les cabales qu'ils se persuadèrent avoir été faites dans la cour, pour et contre le voyage du roi. Il n'y a rien de plus faux; il se fit d'un concert uniforme de tout le monde. La reine brûlait d'impatience d'être libre, et en lieu où elle pût rappeler M. le cardinal quand il lui plairait. Les sous-ministres la fortifiaient par toutes leurs lettres dans la même pensée. Monsieur souhaitait plus que personne l'éloignement de la cour, parce que sa pente naturelle et dominante lui faisait toujours trouver une douceur sensible à tout ce qui pouvait diminuer les devoirs journaliers auxquels la présence du roi l'engageait. M. de Châteauneuf joignait au désir qu'il avait de rendre, par un nouvel éclat, M. le Prince encore plus irréconciliable à la cour, la vue de se gagner l'esprit de la reine, dans le cours d'un voyage dans lequel l'absence du cardinal, et l'éloignement des sous-

» mais enfin, le parti de la cour et les amis du coadjuteur » s'étant joints, il fut ordonné, le 4 décembre 1651, que la » déclaration serait lue et enregistrée. »

ministres lui donnaient lieu d'espérer qu'il se pourrait rendre encore et plus agréable et plus nécessaire. M. le premier président y concourut de son mieux, et parce qu'il le crut très-utile au service du roi, et que la hauteur avec laquelle M. de Châteauneuf le traitait lui était devenue insupportable. M. de la Vieuville ne fut pas fâché, à ce qui me parut, de n'être pas trop éclairé dans les premiers jours de la fonction de la surintendance ; et Bordeaux, qui était son confident principal, me fit un discours qui me marqua même de l'impatience que le roi fût déjà hors de Paris. Celle des frondeurs n'était pas moindre, et parce qu'ils voyaient la nécessité qu'il y avait effectivement à ne pas laisser établir M. le Prince au delà de la Loire, et parce qu'ils se tenaient beaucoup plus assurés de l'esprit de Monsieur, lorsqu'il était éloigné de la cour, que lorsqu'il en était proche. Voilà ce qui me parut de la disposition de tout le monde, sans exception, à l'égard du voyage du roi ; et je ne comprends pas sur quoi l'on a pu fonder cette diversité d'avis, que l'on a prétendu et même écrit, ce me semble, avoir été dans le conseil sur ce sujet.

Vous voyez donc qu'il n'y eut aucun mystère au départ du roi : mais en récompense il y en

ut beaucoup dans la suite de ce départ, parce que chacun y trouva tout le contraire de ce qu'il s'était imaginé. La reine y rencontra plus d'embarras, sans comparaison, qu'elle n'en avait à Paris, par les obstacles que M. de Châteauneuf mettait au rappel de M. le cardinal. Les sous-ministres eurent des frayeurs mortelles que l'habitude et la nécessité n'établissent à la fin dans l'esprit de la reine M. de Châteauneuf, et M. de Villeroy, qui paraissait lassé de leurs avis. M. de Châteauneuf de son côté ne trouva pas le fondement qu'il avait cru aux espérances dont il s'était flatté lui-même à cet égard, parce que la reine demeura toujours dans un concert très-étroit avec le cardinal et avec tous ceux qui étaient véritablement attachés à ses intérêts. Monsieur devint en fort peu de temps moins sensible au plaisir de la liberté que l'absence de la cour lui donnait, qu'aux ombrages qu'il prit assez subitement des bruits qui se répandirent des négociations souterraines qu'il croyait encore plus dangereuses, par la raison de l'éloignement. M. de la Vieuville, qui craignait plus que personne le Mazarin, me dit, quinze jours après le départ du roi, que nous avions tous été des dupes de ne nous y être pas opposés. J'en convins en mon nom et en celui de tous les fron-

deurs. J'en conviens encore aujourd'hui de bonne foi, et que cette faute fut une des plus lourdes que chacun pût faire dans cette conjoncture en son particulier. Je dis chacun de ceux qui ne désiraient pas le rappel de M. le cardinal Mazarin ; car il est vrai que ceux qui étaient dans ses intérêts jouaient le droit du jeu. Ce qui nous la fit faire fut l'inclination naturelle que tous les hommes ont à chercher plutôt le soulagement présent, que ce qui leur en doit faire un jour. J'y donnai de ma part, comme tous les autres ; et l'exemple ne fait pas que j'en aie moins de honte. Notre bévue fut d'autant plus grande, que nous en avions prévu les inconvéniens, qui étaient dans la vérité, non-seulement visibles, mais palpables et impardonnables, et que nous prîmes le détour de courre les plus grands pour éviter les plus petits. Il y avait, sans comparaison, moins de péril pour nous à laisser respirer et fortifier M. le Prince en Guienne, qu'à mettre la reine, comme nous faisions, en pleine liberté de rappeler son favori. Cette faute est l'une de celles qui m'ont obligé de vous dire, ce me semble, quelquefois, que la source la plus ordinaire des manquemens des hommes est qu'ils s'effraient du présent, et qu'ils ne s'effraient pas assez de l'avenir. Nous

ne fûmes pas long-temps sans connaître et sans sentir que les fautes capitales qui se commettent dans les partis qui sont opposés à l'autorité royale, les déconcertent si absolument, qu'ils obligent presque toujours ceux qui y ont eu leur part, à une nécessité de faillir, quelque conduite qu'ils puissent suivre ; je m'explique : Monsieur, ayant mis proprement la reine en liberté de rappeler le cardinal Mazarin, ne pouvait plus prendre que trois partis, dont l'un était de consentir à son retour, l'autre de s'y opposer de concert avec M. le Prince, et le troisième de faire un tiers parti dans l'état. Le premier était honteux après les engagemens publics qu'il avait pris ; le second était peu sûr, par la raison des négociations continuelles que les subdivisions, qui étaient dans le parti de M. le Prince, rendaient aussi journalières qu'inévitables ; le troisième était dangereux pour l'état, et impraticable même de la part de Monsieur, parce qu'il était au-dessus de son génie.

M. de Châteauneuf se trouvant avec la cour hors de Paris, ne pouvait que flatter la reine par l'espérance du rétablissement de son ministre, ou s'opposer à ce rétablissement par les obstacles qu'il y pouvait former par le cabinet. L'un était ruineux, parce que l'état où étaient

les affaires faisait voir ces espérances trop proches pour espérer que l'on les pût rendre illusoires ; l'autre était chimérique, vu l'humeur et l'opiniâtreté de la reine.

Quelle conduite pouvais-je prendre en mon particulier, qui pût être sage et judicieuse ? Il fallâit nécessairement, ou que je servisse la reine selon son désir „pour le retour du cardinal, ou que je m'y opposasse avec Monsieur, ou que je me ménageasse entre les deux : il fallait de plus, ou que je m'accommodasse avec M. le Prince, ou que je demeurasse brouillé avec lui ; et quelle sûreté pouvais-je trouver dans tous ces partis ? Ma déclaration pour la reine m'eût perdu irrémissiblement dans le parlement, dans le peuple, dans l'esprit de Monsieur ; sur quoi je n'aurais eu pour garant que la bonne foi du Mazarin. Ma déclaration pour Monsieur devait, selon toutes les règles du monde, m'attirer, un quart d'heure après, la révocation de ma nomination au cardinalat. Pouvais-je demeurer en rupture avec M. le Prince, dans le temps que Monsieur ferait la guerre au roi conjointement avec lui ? Pouvais-je me raccommoder avec M. le Prince, au moment que la reine me déclarait qu'elle ne se résolvait à me laisser la nomination, que sur la parole que je lui donnais que je ne m'y rac-

commoderais pas ? Le séjour du roi à Paris eût tenu la reine dans des égards qui eussent levé beaucoup de ces inconvéniens, et qui eussent adouci les autres. Nous contribuâmes à son éloignement, au lieu d'y mettre les obstacles presque imperceptibles qui étaient en plus d'une manière dans nos mains. Il en arriva ce qui arrive toujours à ceux qui manquent de certains moyens qui sont capitaux et décisifs dans les affaires. Comme nous ne voyions plus de bons partis à prendre, nous prîmes tous, à notre mode, ce qui nous parut de moins mauvais dans chacun ; ce qui produit toujours deux mauvais effets, l'un est que ce composé, pour ainsi dire, de vues, est toujours confus et brouillé ; et l'autre, qu'il n'y a jamais que la pure fortune qui le démêle. J'expliquerai cela, et je l'appliquerai au détail duquel il s'agit, après que je vous aurai rendu compte de quelques faits assez curieux, et assez remarquables de ce temps-là.

La reine, qui avait toujours eu dans l'esprit de rétablir M. le cardinal Mazarin, commença à ne se plus tant contraindre sur ce qui regardait son retour, dès qu'elle se sentit en liberté ; et MM. de Châteauneuf et de Villeroy connurent, aussitôt que la cour fut arrivée à Poi-

tiers, que les espérances qu'ils avaient conçues ne se trouvaient pas, au moins par l'événement, bien fondées. Les succès que M. le comte d'Harcourt avait en Guienne, la conduite du parlement de Paris, qui ne voulait point du cardinal, mais qui défendait, sous peine de la vie, les levées que M. le Prince faisait pour s'opposer à son retour, la division publique et déclarée qui était dans la maison de Monsieur entre les serviteurs de M. le Prince et mes amis, donnaient du courage à ceux qui étaient dans les intérêts du ministre auprès de la reine. Elle n'en avait que trop par elle-même en tout ce qui était de son goût. D'Hocquincourt, qui fit un voyage secret à Bruyl, fit voir au cardinal un état de huit mille hommes prêts à le prendre sur la frontière, et à le mener en triomphe jusqu'à Poitiers. Je sais d'un homme, qui était présent à la conversation, que rien ne le toucha plus sensiblement que l'imagination de voir une armée avec son écharpe (car Hocquincourt avait pris la verte en son nom), et que cette faiblesse fut remarquée de tout le monde. La reine ne quitta pas la voie de la négociation, dans le moment même qu'elle projetait de prendre celle des armes. Gourville allait et venait du côté de M. le Prince. Bertet vint à Paris, pour gagner

MM. de Bouillon, de Turenne et moi. Cette scène est assez curieuse pour s'y arrêter un peu plus long-temps. Je vous ai déjà dit que MM. de Bouillon et de Turenne étaient séparés de M. le Prince; ils vivaient l'un et l'autre d'une manière fort retirée dans Paris; et, à la réserve de leurs amis particuliers, peu de gens les voyaient. J'étais de ce nombre; et comme j'en connaissais pour le moins autant que personne le mérite et le poids, je n'oubliai rien, et pour le faire connaître et pour le faire peser à Monsieur, et pour obliger les deux frères à entrer dans ses intérêts. L'aversion naturelle qu'il avait pour l'aîné, sans savoir pourquoi, l'empêcha de faire ce qu'il se devait à soi-même en cette rencontre; et le mépris que le cadet avait pour lui, sachant très-bien pourquoi, n'aida pas au succès de ma négociation. Celle de Bertet, qui arriva justement à Paris dans cette conjoncture, se trouva commune entre MM. de Bouillon et moi, par la rencontre de madame la Palatine, qui était elle-même notre amie commune, et à laquelle Bertet avait ordre de s'adresser directement.

Elle nous assembla chez elle entre minuit et une heure, et elle nous présenta Bertet, qui, après un torrent d'expressions gasconnes, nous dit que la reine, qui était résolue de rappeler

le cardinal Mazarin, n'avait pas voulu exécuter sa résolution sans prendre nos avis. M. de Bouillon, qui me jura une heure après, en présence de madame la Palatine, qu'il n'avait encore jusque-là reçu aucune proposition, au moins formée, de la part de la cour, me parut embarrassé; mais il s'en démêla à sa manière, c'est-à-dire, en homme qui savait, mieux qu'aucun que j'aie connu, parler le plus quand il disait le moins. M. de Turenne, qui était plus laconique, et dans la vérité beaucoup plus franc, se tourna de mon côté, et il me dit : « Je crois que » M. Bertet va tirer par le manteau tous les gens » à manteau noir qu'il trouve dans la rue, pour » leur demander leurs opinions sur le retour » de M. le cardinal; car je ne vois pas qu'il y ait » plus de raison de la demander à M. mon frère » et à moi, qu'à tous ceux qui ont passé aujourd'hui sur le Pont-Neuf. Il y en a beaucoup » moins à moi, lui répondis-je; car il y a des » gens qui ont aujourd'hui passé sur le Pont-» Neuf, qui pourraient donner leur avis sur » cette matière; et la reine sait bien que je n'y » puis jamais entrer. » Bertet me repartit brusquement et sans balancer : « Et votre chapeau, » monsieur, que deviendra-t-il? *Ce qu'il pourra*, » lui dis-je. Et que donnerez-vous à la reine

» pour ce chapeau? ajouta-t-il. Ce que je lui ai » dit cent et cent fois, lui répondis-je. Je ne » m'accommoderai point avec M. le Prince, si » l'on ne révoque point ma nomination. Je » m'y accommoderai demain, et je prendrai » l'écharpe isabelle, si l'on continue seu- » lement à m'en menacer. » La conversation s'échauffa; et nous en sortîmes cependant assez bien, M. de Bouillon ayant remarqué, comme moi, que l'ordre de Bertet était de se contenter de ce que j'avais dit mille fois à la reine sur ce sujet, en cas qu'il n'en pût tirer davantage.

Pour ce qui était de M. de Bouillon et de M. de Turenne, la confabulation fut bien plus longue; je dis confabulation, parce qu'il n'y avait rien de plus ridicule que de voir un petit basque, homme de rien, entreprendre de persuader à deux des plus grands hommes du monde de faire la plus signalée de toutes les sottises, qui était de se déclarer pour la cour, avant que d'y avoir pris aucunes mesures. Ils ne le crurent pas; ils en prirent de bonnes bientôt après. On promit à M. de Turenne le commandement des armées, et l'on assura à M. de Bouillon la récompense immense qu'il a tirée depuis pour Sedan. Ils eurent la bonté pour moi de

me confier leurs accommodemens, quoique je fusse du parti contraire ; et il se rencontra par l'événement, que cette confiance leur valut leur liberté.

Monsieur, qui fut averti qu'ils allaient servir le roi, et qu'ils devaient sortir de Paris à tel jour et à telle heure, me dit, comme je revenais de leur dire adieu, qu'il les fallait arrêter, et qu'il en allait donner l'ordre au vicomte d'Autel, capitaine de ses gardes. Jugez, je vous supplie, en quel embarras je me trouvai, en faisant réflexion d'un côté sur le juste sujet que l'on aurait de croire que j'avais trahi le secret de mes amis, et de l'autre sur le moyen dont je me pourrais servir pour empêcher Monsieur d'exécuter ce qu'il venait de résoudre. Je combattis d'abord la vérité de l'avis qu'on lui avait donné; je lui représentai les inconvéniens d'offenser, sur des soupçons, des gens de cette qualité et de ce mérite ; et comme je vis qu'il croyait son avis très-sûr, comme il l'était en effet, et qu'il persistait dans son dessein, je changeai de ton, et je ne songeai plus qu'à gagner du temps, pour leur donner à eux-mêmes celui de s'évader. La fortune favorisa mon intention. Le vicomte d'Autel, que l'on chercha, ne se trouva point. Monsieur s'amusa à une médaille que

Bruneau lui apporta tout à propos; et j'eus le temps de mander à M. de Turenne, par Varennes qui me tomba sous la main, comme par un miracle, de se sauver sans y perdre un moment. Le vicomte d'Autel manqua ainsi les deux frères de deux ou trois heures. Le chagrin de Monsieur n'en dura guère davantage; je lui dis la chose, comme elle s'était passée, cinq ou six jours après, l'ayant trouvé de bonne humeur. Il ne m'en voulut point de mal; il eut même la bonté de me dire que, si je m'en fusse ouvert à lui, dans le temps, il eût préféré à son intérêt celui que j'y avais, sans comparaison plus considérable, par la raison du secret qui m'avait été confié; et cette aventure ne nuisit pas, comme vous pouvez croire, à serrer la vieille amitié qui était entre M. de Turenne et moi.

Vous avez déjà vu, en plus d'un endroit de cette histoire, que celle que M. de la Rochefoucault avait pour moi n'était pas si bien confirmée. Voici une marque que j'en reçus qui mérite de n'être pas omise. M. Talon, qui est présentement secrétaire du cabinet, et qui était dès ce temps-là attaché aux intérêts du cardinal, entra un matin dans ma chambre comme j'étais au lit, et, après m'avoir fait un compliment et s'être nommé, car je ne le connaissais seule-

ment pas de visage, il me dit que, bien qu'il ne fût pas dans mes intérêts, il ne pouvait pas s'empêcher de m'avertir du péril où j'étais; que l'horreur qu'il avait pour les mauvaises actions et le respect qu'il avait pour ma personne, l'obligeaient à me dire que Gourville, domestique de M. de la Rochefoucault, et la Roche-Corbon, major de Damvilliers, avaient failli de m'assassiner la veille sur le quai qui est vis-à-vis du pont Bourbon. Je remerciai, comme vous pouvez juger, M. Talon, pour qui je conserverai jusqu'au dernier soupir une tendre reconnaissance; mais l'habitude que j'avais de recevoir des avis de cette nature, fit que je n'y fis pas toute la réflexion que je devais faire et au nom et au mérite de celui qui me le donnait, et que je ne laissai pas d'aller le lendemain au soir chez madame de Pommereux seul dans mon carrosse, et sans autre suite que celle de deux pages et trois ou quatre laquais. M. Talon revint chez moi le lendemain matin, et après qu'il m'eut témoigné de l'étonnement du peu d'attention que j'avais fait sur son premier avis, il ajouta que ces messieurs m'avaient encore manqué d'un quart d'heure, la veille, auprès des Blancs-Manteaux, sur les neuf heures du soir, qui était justement l'heure que j'étais

sorti de chez madame de Pommereux. Ce second avis, qui me parut plus particularisé que l'autre, me tira de mon assoupissement. Je me tins sur mes gardes; je marchai en état de n'être pas surpris. Je m'informai par M. Talon même de tout le détail. Je fis arrêter et interroger la Roche-Corbon, qui déposa devant le lieutenant-criminel que M. de la Rochefoucault lui avait commandé de m'enlever et de me mener à Damvilliers; qu'il avait pris pour cet effet soixante hommes choisis de la garnison de cette place; qu'il les avait fait entrer dans Paris séparément; que lui et Gourville, ayant remarqué que je revenais tous les jours de l'hôtel de Chevreuse entre minuit et une heure, avec dix ou douze gentilshommes seulement en deux carrosses, avaient posté leurs gens sous la voûte de l'arcade qui est vis-à-vis du pont Bourbon; que comme ils avaient vu que je n'avais pas pris le chemin du quai un tel jour, ils m'étaient allé attendre le lendemain auprès des Blancs-Manteaux, où ils m'avaient encore manqué, parce que celui qui était en garde à la porte du logis de madame de Pommereux pour observer quand j'en sortirais, s'était amusé à boire dans un cabaret prochain. Voilà la déposition de la Roche-Corbon, dont le lieutenant-criminel fit voir

l'original à Monsieur en ma présence. Vous croyez aisément qu'il ne m'eût pas été difficile, après un aveu de cette nature, de le faire rouer, et que s'il eût été appliqué à la question, il eût peut-être confessé quèlque chose de plus que le dessein de l'enlèvement. Le comte de Pas, frère de M. de Feuquières et de celui qui porte aujourd'hui le même nom, à qui j'avais une obligation considérable, vint me conjurer de lui donner la vie, et je la lui accordai. J'obligeai Monsieur de commander au lieutenant-criminel de cesser la procédure; et comme il me disait qu'il la fallait pousser jusqu'à la question pour en tirer au moins la vérité toute entière, je lui répondis en présence de tout ce qui était dans le cabinet du Luxembourg : « Il » est si beau, si honnête et si extraordinaire, » Monsieur, à des gens qui font une entreprise » de cette nature, de hasarder de la manquer » et de se perdre eux-mêmes par une action » aussi difficile qu'est celle d'enlever un homme » qui ne va pas la nuit sans être accompagné, » de le conduire à soixante lieues hors du » royaume ; il est si beau, dis-je, de hasarder » cela plutôt que de se résoudre à l'assassiner, » qu'il vaut mieux, à mon sens, ne pas péné- » trer plus avant, de peur que nous ne trou-

» vions quelque chose qui dépare une généro-
» sité qui honore notre siècle. »

Tout le monde se prit à rire, et peut-être en ferez-vous de même. La vérité est que je voulus témoigner ma reconnaissance au comte de Pas, qui m'avait obligé deux ou trois mois auparavant sensiblement, en me renvoyant pour rien tout le bétail de Commerci, qui était à lui de bonne guerre, parce qu'il l'avait repris après les vingt-quatre heures. J'appréhendai que si la chose allait plus loin, et que l'on pénétrât la vérité de l'assassinat, qui n'était déjà que trop clair, je ne pusse plus tirer des mains du parlement ce malheureux gentilhomme. Je fis cesser les poursuites par les instances que j'en fis au lieutenant-criminel; je suppliai Monsieur, de faire transférer, de son autorité, à la Bastille le prisonnier, qu'il ne voulut point à toutes fins remettre en liberté, quoique je l'en pressasse. Il se la donna cinq ou six mois après, s'étant sauvé de la Bastille, où il était à la vérité très-négligemment gardé. Un gentilhomme qui est à moi, et qui s'appelle Malclerc, ayant pris avec lui la Forêt, lieutenant du prevôt de Lille, arrêta Gourville à Montlhéri, où il passait pour aller à la cour, avec laquelle M. de la Rochefoucault avait toujours des négociations sou-

terraines ; car Gourville ne fut pas trois ou quatre heures entre les mains des archers, qu'il arriva un ordre du premier président pour le relâcher.

Il faut avouer que je ne me sauvai de cette entreprise que par une espèce de miracle. Le jour que je fus manqué sur le quai, j'allai chez M. de Caumartin, et je lui dis que j'étais si las de marcher toujours dans les rues avec cinq ou six carrosses pleins de gentilshommes et de mousquetons, que je le priais de me mettre dans le sien, et de me mener, sans livrée, à l'hôtel de Chevreuse, où je voulais aller de bonne heure, quoique je fisse état d'y demeurer à souper. M. de Caumartin en fit beaucoup de difficultés à cause du péril où j'étais continuellement exposé ; et il n'y consentit que sur la parole que je lui donnai qu'il ne se chargerait pas de moi au retour, et que mes gens me reviendraient prendre le soir à l'hôtel de Chevreuse à leur ordinaire. Je me mis donc dans le fond de son carrosse, les rideaux à demi-tirés ; et je me souviens qu'ayant vu sur le quai des gens à collet de buffle, il me dit : Voilà des gens qui sont peut-être là à votre intention. Je n'y fis aucune réflexion ; je passai tout le soir à l'hôtel de Chevreuse, et par hasard je ne trouvai auprès

de moi, lorsque j'en sortis, que neuf gentilshommes, qui était justement un nombre très-propre à me faire assassiner. Madame de Rhodes, qui avait ce soir-là un carrosse de deuil tout neuf, voyant qu'il pleuvait, me pria de la mettre dans le mien, parce que le sien la barbouillerait. Je m'en défendis en lui faisant la guerre sur sa délicatesse. Mademoiselle de Chevreuse courut jusque sur les degrés après moi pour m'y obliger, et voilà ce qui me sauva la vie; parce que je passai par la rue Saint-Honoré pour aller à l'hôtel de Brissac, où madame de Rhodes logeait, et qu'ainsi j'évitai le quai où l'on m'attendait. Ajoutez cette circonstance à celle des Blancs-Manteaux et à celle d'une générosité aussi extraordinaire que celle de M. Talon, qui, étant dans les intérêts directement contraires aux miens, eut la probité de me donner l'avis de l'entreprise; ajoutez, dis-je, à ces deux circonstances que je viens de vous raconter, celle de madame de Rhodes, et vous avouerez que les hommes ne sont pas les maîtres de la vie des hommes. Je reviens à ce que je vous ai promis tantôt des suites qu'eut le voyage du roi.

Je vous disais, ce me semble, que voyant, comme nous le vîmes clairement, en moins de

quinze jours, que nous n'avions plus de parti à prendre, après la faute que nous avions faite, qui n'eût des inconvéniens terribles, nous tombâmes, comme il arrive toujours en pareil cas, dans le plus dangereux de tous, qui était de n'en point prendre de décisif, et de prendre quelque chose de chacun. Monsieur ne prit point les armes avec M. le Prince, et il crut, par cette raison, faire beaucoup pour la cour. Il se déclara dans Paris et dans le parlement contre le retour du Mazarin; et il s'imagina, par cette considération, qu'il contentait beaucoup le public. M. de Châteauneuf conserva quelque temps, à Poitiers, l'espérance de pouvoir amuser la reine, par l'espérance qu'il lui donnait à elle-même du rétablissement de son ministre, dans telle et telle conjecture qu'il croyait éloignée. Comme il connut, et que l'impatience de la reine, et que l'empressement du cardinal approchaient ces conjectures beaucoup plus qu'il ne s'était imaginé, il prit le parti de la sincérité, et il s'opposa directement au retour, avec cette sorte de liberté qui est toujours aussi inutile qu'elle est odieuse, toutes les fois que l'on ne l'emploie qu'au défaut du succès de l'artifice. Le parlement, qui se sentait trop engagé à l'exclusion du Mazarin pour en souf-

frir le rétablissement, éclatait avec fureur aux moindres apparences qu'il en voyait. Comme d'autre part il ne voulait rien faire qui fût contraire aux formes, et qui choquât l'autorité royale, il rompait lui-même toutes les mesures que l'on pouvait prendre pour empêcher ce rétablissement. Je le voulais en mon particulier moins que personne; mais comme je voulais aussi peu le rétablissement avec M. le Prince, pour les raisons que vous avez vues ci-dessus, je ne laissais pas d'y contribuer malgré moi, par une conduite qui, quoique judicieuse dans le moment, parce qu'elle était nécessaire, était inexcusable dans son principe, qui était d'avoir commis une de ces fautes capitales, après lesquelles on ne peut plus rien faire qui soit sage. Voilà ce qui nous perdit à la fin les uns et les autres, comme vous l'allez voir par la suite.

Monsieur, qui était l'homme du monde qui aimait le mieux à se donner à lui-même des raisons qui l'empêchassent de se résoudre, s'était toujours voulu persuader que la reine ne porterait jamais jusqu'à l'effet l'intention qu'il confessait qu'elle avait, et qu'elle aurait toujours, de faire revenir à la cour le cardinal Mazarin. Quand il ne fut plus en son pouvoir de se

tromper soi-même, il crut que l'unique remède serait d'embarrasser la reine sans la désespérer; et je remarquai en cette occasion ce que j'ai encore observé en plusieurs autres, qui est que les hommes ont une pente merveilleuse à s'imaginer qu'ils amuseront les autres par les mêmes moyens qu'ils peuvent être amusés. Monsieur n'agissait jamais que quand il était pressé, et Fremont l'appelait l'interlocutoire incarné. De tous les moyens que l'on pouvait prendre pour le presser, le plus efficace et le plus infaillible était celui de la peur; et il se sentait, par la règle des contraires, une pente naturelle à ne point agir, quand il n'avait point de frayeur. Le même tempérament qui produit cette inclination fait celle que l'on a à ne se point résoudre, jusqu'à ce que l'on se trouve embarrassé. Il jugea de la reine par lui-même; et je me souviens qu'un jour je lui représentais qu'il était judicieux et même nécessaire de changer de conduite selon la différence des esprits auxquels on avait affaire, et qu'il me répondit ces propres mots : *Abus : tout le monde pense également; mais il y a des gens qui cachent mieux leurs pensées les uns que les autres.* La première réflexion que je fis sur ces paroles fut que la plus grande imper-

fection des hommes est la complaisance qu'ils trouvent à se persuader que les autres ne sont pas exempts des défauts qu'ils se reconnaissent à eux-mêmes. Monsieur se trompa en cette rencontre encore plus qu'en aucune autre ; car la hardiesse de la reine fit qu'elle n'eut pas besoin du désespoir, où Monsieur ne la voulait pas jeter, pour se porter à l'exécution de sa résolution ; et cette même hardiesse perça encore tous les embarras par lesquels il prétendait la traverser. Il voulait toujours se figurer qu'en ne se joignant pas à M. le Prince, et en négociant toujours, tantôt par M. Damville, tantôt par Laumont qu'il envoya à la cour, il amuserait la reine, qu'il croyait pouvoir être retenue par l'appréhension qu'elle aurait de sa déclaration. Il voulait s'imaginer qu'animant le parlement contre le ministre, comme il faisait publiquement, il ne donnerait à la cour que de ces sortes d'appréhensions qui sont plus capables de retenir que de précipiter. Comme il parlait fort bien, il nous fit un beau plan sur cela, au président de Bellièvre et à moi, dans le cabinet des livres, dont nous ne demeurâmes toutefois nullement persuadés. Nous le combattîmes par une infinité de raisons ; mais comme il détruisait toutes les nôtres

par une seule, que j'ai touchée ci-dessus, en nous disant : « Nous avons fait la sottise de » laisser sortir la reine de Paris ; nous ne sau- » rions plus faire que des fautes ; nous ne sau- » rions plus prendre de bon parti ; il faut aller » au jour la journée ; et cela supposé, il n'y a » à faire que ce que je vous ai dit, » ce fut en cet endroit où je lui proposai le tiers parti que l'on m'a tant reproché depuis, et que je n'avais imaginé que l'avant-veille. En voici le projet.

Je puis dire avec vérité et sans vanité que, dès que je vis la reine hors de Paris avec une armée, je ne doutai presque plus de l'infaillibilité du rétablissement du cardinal, parce que je ne crus pas que la faiblesse de Monsieur, les contre-temps du parlement, les négociations inséparables des différentes cabales qui partageaient le parti des princes, pussent tenir longtemps contre l'opiniâtreté de la reine et contre le poids de l'autorité royale. Je ne crois pas me louer, en disant que j'eus cette vue d'assez bonne heure, parce que je conviens de bonne foi que, ne l'ayant eue que depuis que le roi fut à Poitiers, je ne la pris que beaucoup trop tard. Je vous ai dit ci-devant qu'il ne s'est jamais fait une faute si lourde que celle que nous fîmes

quand nous ne nous opposâmes pas au voyage ; et elle l'est d'autant plus, qu'il n'y avait rien de plus aisé à voir que ce qui nous en arriverait. Ce pas de clerc que nous fîmes tous, sans exception, à l'envi l'un de l'autre, est un de ceux qui m'ont obligé de vous dire quelquefois que toutes les fautes ne sont pas humaines, parce qu'il y en a de si grossières, que des gens qui ont le sens commun ne les pourraient pas faire.

Comme j'eus vu, pesé et senti la conséquence de celle dont il s'agit, je pensai en mon particulier au moyen de la réparer ; et, après avoir fait toutes les réflexions que vous venez de voir répandues dans les feuilles précédentes sur l'état des choses, je n'y trouvai que deux issues, dont l'une fut celle de laquelle je vous ai parlé ci-dessus, qui était du goût et du génie de Monsieur, et à laquelle il avait donné d'abord et de lui-même. Elle ne pouvait être bonne en mon particulier, parce qu'enfin Monsieur, ne se déclarant point pour M. le Prince, et entretenant la cour par des négociations, me donnait toujours lieu de gagner du temps et de faire venir mon chapeau. Mais ce parti ne me paraissait honnête qu'autant qu'il se serait rendu absolument nécessaire, parce qu'il ne se pouvait procurer l'avantage qu'il donnerait peut-

être par l'événement au cardinalat, qu'il ne fût très-suspect à tous ceux qui étaient dans les intérêts de ce que l'on appelait le public. Je ne voulais nullement perdre ce public; et cette considération, jointe aux autres que je vous ai marquées, faisait que je n'étais pas satisfait d'une conduite dont les apparences n'étaient pas bonnes, et dont le succès d'ailleurs était fort incertain. L'autre issue que je m'imaginai était plus grande, plus noble, plus élevée; et ce fut celle aussi à laquelle je m'abandonnai sans balancer. Ce fut de faire en sorte que Monsieur formât publiquement un tiers parti, séparé de M. le Prince, et composé de Paris et de la plupart des grandes villes du royaume, qui avaient beaucoup de disposition au mouvement, et dans une partie desquelles j'avais de bonnes correspondances. Le comte de Fuensaldagne, qui croyait qu'il n'y avait que la défiance où j'étais de la mauvaise volonté de M. le Prince contre moi, qui me fît garder des ménagemens avec la cour, m'avait envoyé don Antonio de la Crusa, pour me faire des propositions qui me donnèrent la première vue du projet dont je vous parle; car il m'avait offert de faire un traité secret par lequel il m'assurait de l'argent, et par lequel toutefois il ne

m'obligerait à rien de toutes les choses qui pourraient faire juger que j'eusse des correspondances avec l'Espagne. L'idée que je me formai sur cela, et sur beaucoup d'autres circonstances qui concoururent en ce temps-là, fut de proposer à Monsieur qu'il déclarât publiquement dans le parlement que, voyant que la reine était résolue de rétablir le cardinal Mazarin dans le ministère, il était résolu de son côté de s'y opposer par toutes les voies que sa naissance et les engagemens publics lui permettaient; qu'il ne serait, ni de sa prudence, ni de sa gloire de se contenter des remontrances du parlement, que la reine éluderait au commencement et mépriserait à la fin, pendant que le cardinal faisait des troupes pour entrer en France, et pour se rendre maître de la personne du roi, comme il l'était déjà de l'esprit de la reine; que, comme oncle du roi, il se croyait obligé de dire à la compagnie qu'il était de sa justice de se joindre à lui dans une occasion où il ne s'agissait, à proprement parler, que de la manutention de ses arrêts, et des déclarations qui étaient dues à ses instances; qu'il ne serait pas moins de sa sagesse, parce qu'elle n'ignorait pas que toute la ville conspirait avec lui à un dessein si néces-

saire au bien de l'état ; qu'il n'avait pas voulu s'expliquer si ouvertement avec elle avant que de s'être mis en état de la pouvoir assurer du succès, par l'ordre qu'il avait déjà mis aux affaires ; qu'il avait tant d'argent ; qu'il était déjà assuré de tant et tant de places, et sur le tout que ce qui devait toucher la compagnie plus que quoi que ce soit, et lui faire même embrasser avec joie l'heureuse nécessité où elle se voyait de travailler avec lui au bien de l'état, était l'engagement public qu'il prenait dès ce moment avec elle, et de n'avoir jamais aucune intelligence avec les ennemis de l'état, et de n'entendre jamais directement, ni indirectement, à aucune négociation qui ne fût proposée en plein parlement, les chambres assemblées ; qu'au reste il désavouait tout ce que M. le Prince avait fait et faisait avec les Espagnols, et que, pour cette raison et celle des négociations fréquentes et suspectes de tous ceux de son parti, il n'y voulait avoir aucune communication que celle que l'honnêteté requérait à l'égard d'un prince de son mérite. Voilà ce que je proposai à Monsieur, et que j'appuyai de toutes les raisons qui lui pouvaient faire voir la possibilité de la pratique, de laquelle je suis encore très-persuadé. Je lui exagé-

rai tous les inconvéniens de la conduite contraire; et je lui prédis tout ce qu'il vit depuis de celle du parlement, qui, au moment qu'il donnait des arrêts contre le cardinal, déclarait criminels de lèse-majesté ceux qui s'opposeraient à son retour.

Monsieur demeura ferme dans sa résolution, soit qu'il craignît, comme il disait, l'union des grandes villes, qui pouvait à la vérité devenir dangereuse à l'état, soit qu'il appréhendât que M. le Prince ne se raccommodât avec la cour contre lui : à quoi, toutefois, je lui avais marqué plus d'un remède. Ce qui me parut, c'est que le fardeau était trop pesant pour lui. Il est vrai qu'il était au-dessus de sa portée, et que, par cette raison, j'eus tort de l'en presser. Il est vrai, de plus, que l'union des grandes villes, en l'humeur où elles étaient, pouvait avoir de grandes suites. J'en eus scrupule, parce que, dans la vérité, j'ai toujours appréhendé ce qui pouvait effectivement faire du mal à l'état; et Caumartin ne put jamais être de cet avis par cette considération. Ce qui m'y emporta, si je l'ose dire, et contre mes manières et contre mes inclinations, fut la confusion où nous allions tomber en prenant l'autre chemin, et le ridicule d'une conduite par laquelle il me

semblait que nous allions tous combattre à la façon des anciens *andabates* (1).

La seconde conversation que j'eus sur cet objet avec Monsieur dans la grande allée des Tuileries, fut assez curieuse ; et, par l'événement presque prophétique, je lui dis : « Que » deviendrez-vous, Monsieur, quand M. le » Prince sera raccommodé à la cour ou passé » en Espagne, quand le parlement donnera des » arrêts contre le cardinal, et déclarera cri- » minels ceux qui s'opposeront à son retour, » quand vous ne pourrez plus, avec honneur » et sûreté, être ni Mazarin ni frondeur? » Monsieur me répondit : *Je serai fils de France ; vous deviendrez cardinal, et vous demeurerez coadjuteur.* Je lui repartis sans balancer, comme par un enthousiasme : « Vous serez fils » de France à Blois, et moi cardinal au bois de » Vincennes. » Monsieur ne s'ébranla point, quoi que je lui pusse dire ; et il fallut se réduire au parti de *brousser à l'aveugle* de jour en jour ; c'est le nom que Patru donnait à notre manière d'agir : je vous expliquerai cela, après que je vous aurai rendu compte d'un embarras très-fâcheux que j'eus en ce temps-là.

(1) C'est-à-dire *à tâtons*. Les *andabates* étaient des gladiateurs qui combattaient les yeux fermés.

Bertet, qui, comme vous avez déjà vu, était venu à Paris pour négocier avec M. de Bouillon et moi, avait aussi ordre de la reine de voir madame de Chevreuse, et d'essayer de lui persuader de s'attacher encore plus intimement à elle qu'elle n'avait fait jusque-là. Il la trouva dans une disposition très-favorable pour sa négociation. Laigues était rempli de lui-même, et de plus l'homme du monde le plus changeant de son naturel. Il y avait déjà quelque temps que mademoiselle de Chevreuse m'avait averti qu'il disait tous les jours à madame sa mère qu'il fallait finir, que tout était en confusion, que nous ne savions plus tous où nous allions. Bertet, qui était vif, pénétrant et insolent, s'étant aperçu du faible, en prit le défaut habilement; il me menaça, il promit, enfin il engagea madame de Chevreuse à lui promettre qu'elle ne serait contraire en rien au retour de M. le cardinal, et qu'en cas qu'elle ne me pût gagner sur cet article, elle ferait tous ses efforts pour empêcher que M. de Noirmoutier, qui était gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe, ne demeurât dans mes intérêts, quoiqu'il tînt ces deux places de moi. Noirmoutier se laissa corrompre par elle, sous des espérances qu'elle lui donna de la part de la cour; et quand je le voulus

obliger à offrir son service à Monsieur lorsque le cardinal entra avec ses troupes dans le royaume, il me déclara qu'il était au roi; qu'en tout ce qui me serait personnel, il passerait toujours par-dessus toutes sortes de considérations; mais que, dans la conjoncture présente, où il s'agissait d'un démêlé de Monsieur avec la cour, il ne pouvait manquer à son devoir. Vous pouvez juger du ressentiment que j'eus de cette action. J'éclatai contre lui avec fureur, et au point que, quoique j'allasse tous les jours chez mademoiselle de Chevreuse, qui se déclara ouvertement contre madame sa mère en cette occasion, je ne saluai ni lui ni Laigues, et je ne parlai presque pas à madame de Chevreuse. Je reprends la suite de mon discours.

La Saint-Martin de l'année 1651 ayant ouvert le parlement, il députa MM. Doujat et Baron vers M. le duc d'Orléans, qui était à Limours, pour le prier de venir prendre sa place au sujet d'une déclaration que le roi avait envoyée au parquet dès le 8 du mois d'octobre, par laquelle il déclarait M. le Prince criminel de lèse-majesté.

Monsieur vint au Palais le 20 novembre; et M. le premier président ayant exagéré, même avec emphase, tout ce qui se passait en Guienne,

conclut par la nécessité qu'il y avait de procéder à l'enregistrement de la déclaration, pour obéir aux très-justes volontés du roi; ce fut son expression. Monsieur, qui, comme vous avez vu ci-dessus, avait pris sa résolution, répondit au premier président que ce n'était pas une affaire à précipiter; qu'il fallait donner du temps pour travailler à l'accommodement; qu'il s'y appliquerait de tout son pouvoir; que M. Damville était en chemin pour lui apporter des nouvelles de la cour; qu'il était étrange que l'on pressât une déclaration contre un prince du sang, et que l'on ne songeât pas seulement aux préparatifs que le cardinal Mazarin faisait pour entrer à main armée dans le royaume.

Je vous ennuierais fort inutilement si je m'attachais au récit de ce qui se passa dans les assemblées des chambres qui commencèrent, comme je viens de vous le dire, le 20 novembre; puisque celles du 23, du 24 et du 28 de ce mois, et du 1 et 2 décembre ne furent, a proprement parler, employées qu'à une répétition continuelle de la nécessité de l'enregistrement de la déclaration que M. le premier président prenait au nom du roi, et des raisons différentes que Monsieur alléguait

pour obliger la compagnie à le différer. Tantôt il attendait le retour d'un gentilhomme qu'il avait envoyé à la cour pour négocier; tantôt il assurait que M. Damville devait arriver de la cour au premier jour avec des radoucissemens; tantôt il incidentait sur la forme que l'on devait garder, lorsqu'il s'agissait de condamner un prince du sang; tantôt il soutenait que le préalable nécessaire de toutes choses était de songer à se précautionner contre le retour du cardinal; tantôt il produisait des lettres de M. le Prince adressées au roi et au parlement même, par lesquelles il demandait à se justifier. Comme il vit, et que le parlement même ne voulait pas souffrir que l'on lût ces lettres, parce qu'elles venaient d'un prince qui avait les armes à la main contre son roi, et que ce même esprit portait le gros de la compagnie à l'enregistrement, il quitta la partie, et il envoya M. de Croissi au parlement le 4, pour le prier de ne le point attendre pour la délibération qui concernait la déclaration, parce qu'il avait résolu de n'y point assister. On opina; et il passa de cent vingt voix, après qu'il y eut eu trois ou quatre avis différens, plus en la forme qu'en la substance, à faire lire, publier et enregistrer au

greffe la déclaration, pour être exécutée selon sa forme et teneur.

Ce qui consterna Monsieur, c'est que Croissi ayant prié, à la fin de l'assemblée, de prendre jour pour délibérer sur le retour du cardinal Mazarin, dont personne ne doutait plus, il ne fut presque pas écouté. Monsieur m'en parla le soir, et me dit qu'il était résolu de faire agir le peuple pour éveiller le parlement, et je lui répondis ces propres paroles : « Le par- » lement, Monsieur, ne s'éveillera que trop » en paroles contre le cardinal, mais il s'en- » dormira trop en effets. Considérez, s'il vous » plaît, ajoutai-je, que quand M. de Croissi a » parlé, il était midi sonné, et que tout le » monde voulait dîner. » Monsieur ne prit que pour une raillerie ce que je lui disais tout de bon et comme je le pensais, et il commanda à Ornano, maître de sa garde-robe, de lui faire faire une manière d'émotion par le Maillard, duquel je vous ai parlé dans le second volume de cet ouvrage. Ce misérable mena, pour mieux couvrir son jeu, vingt ou trente gueux criailler chez Monsieur ; ils allèrent de là chez M. le premier président, qui leur fit ouvrir sa porte, et les menaça, avec son intrépidité ordinaire, de les faire pendre.

On donna le 7 arrêt en pleine assemblée des chambres, pour empêcher à l'avenir ces insolences; mais on ne laissa pas de faire réflexion sur la nécessité de lever les prétextes qui y donnaient lieu, et l'on s'assembla le 9 pour délibérer touchant les bruits qui couraient du retour prochain de M. le cardinal. Monsieur ayant dit qu'il n'était que trop vrai, le premier président essaya d'éluder par la proposition qu'il fit de mander les gens du roi, et de faire lire les informations qui, suivant les arrêts précédens, devaient avoir été faites contre le cardinal. M. Talon représenta qu'il ne s'agissait point de ces informations; que le cardinal ayant été condamné par une déclaration du roi, il ne fallait point chercher d'autres preuves, et que, s'il fallait informer, ce ne pouvait être que contre les contraventions à cette déclaration. Il conclut à députer vers sa majesté, pour l'informer des bruits qui couraient de ce retour, et pour la supplier de confirmer la parole royale qu'elle avait donnée sur ce sujet à tout le peuple. Il ajouta que défenses seraient faites à tous les gouverneurs des provinces et des places de donner passage au cardinal, et que tous les parlemens seraient avertis de cet arrêt, et exhortés d'en donner

un pareil. Après ces conclusions, l'on commença à opiner ; mais la délibération n'ayant pu se consommer, et Monsieur s'étant trouvé mal, le dimanche au soir, l'assemblée fut remise au mercredi 15. Elle produisit, presque tout d'une voix, l'arrêt conforme aux conclusions, qui portaient, outre ce que je vous en ai dit ci-dessus, que le roi serait supplié de donner part au pape et aux autres princes étrangers, des raisons qui l'avaient obligé à éloigner le cardinal de sa personne et de ses conseils.

Il y eut ce jour-là un intermède qui vous fera connaître que ce n'était pas sans raison que j'avais prévu la difficulté du personnage que j'aurais à jouer dans la conduite que nous prenions. Machaut et Fleury, serviteurs passionnés de M. le Prince, ayant dit en opinant que le trouble de l'état n'était causé que par des gens qui voulaient à toute force emporter le chapeau de cardinal, j'interrompis le premier pour lui répondre que j'étais si accoutumé à en avoir dans ma maison, qu'apparemment je n'étais pas assez ébloui de sa couleur pour faire à sa considération tout le mal dont il m'accusait. Comme on ne doit jamais interrompre les avis, il s'éleva une fort grande clameur en faveur de Machaut. Je sup-

pliai la compagnie d'excuser ma chaleur, laquelle toutefois, ajoutai-je, ne procède pas de défaut de respect.

Quelqu'un ayant dit aussi en opinant qu'il fallait procéder à l'égard du cardinal comme l'on avait procédé autrefois à l'égard de l'amiral de Coligni (1), c'est-à-dire, mettre sa tête à prix, je me levai, aussi-bien que tous les autres conseillers-clercs, parce qu'il est défendu, par les canons, aux ecclésiastiques d'assister aux délibérations dans lesquelles il y a un avis ouvert à mort.

Le 18, MM. des enquêtes allèrent par députés à la grand'chambre, pour demander l'assemblée, sur une lettre que M. le cardinal Mazarin avait écrite à M. d'Elbeuf, en lui demandant conseil touchant son retour en France. M. le premier président adressa la lettre; il dit que M. d'Elbeuf la lui avait envoyée; qu'il avait en même temps dépêché au roi pour lui en rendre compte, et faire voir la conséquence; et qu'il attendait la réponse de son envoyé, après laquelle il prétendait assembler la compagnie, s'il ne plaisait à S. M. de lui donner satisfaction. Les enquêtes ne se con-

(1) Du cardinal de Châtillon, frère de l'Amiral. Voyez les *Mémoires de Joli.*

tentèrent pas de cette parole de M. le premier président; elles renvoyèrent le lendemain, qui fut le 19, leurs députés à la grand'chambre, et l'on fut obligé d'assembler le 20, après avoir invité M. le duc d'Orléans. Le premier président ayant dit à la compagnie que le sujet de l'assemblée était la lettre dont j'ai parlé ci-dessus, et un voyage que M. de Noailles avait fait vers M. d'Elbeuf, les gens du roi furent mandés, qui, par la bouche de M. Talon, conclurent à ce qu'en exécution de l'arrêt d'un tel jour, les députés du parlement se rendissent au plutôt auprès du roi, pour l'informer de ce qui se passait sur la frontière; que sa majesté fût suppliée d'écrire à l'électeur de Cologne, pour faire sortir le cardinal Mazarin de ses terres et seigneuries; que M. le duc d'Orléans fût prié d'envoyer au roi, en son nom, à cette même fin, comme aussi au maréchal d'Hocquincourt, et autres commandans de troupes, pour leur donner avis du dessein que le cardinal Mazarin avait de rentrer en France; que quelques conseillers (1) de la cour fussent nommés, pour se transporter sur la frontière,

(1) On nomma le président de Bellièvre et quelques conseillers. Voyez les *Mémoires de Joli.*

et pour dresser des procès verbaux de ce qui se passerait à l'égard de ce retour; qu'il fût fait défense aux maires et échevins des villes de lui donner passage, ni lieu d'assemblée à aucunes troupes qui le dussent favoriser, ni retraite à aucuns de ses parens et domestiques; que le sieur de Noailles fût assigné à comparaître en personne à la cour, pour rendre compte du commerce qu'il entretenait avec lui; et que l'on publierait un monitoire, pour être informé de la vérité de ces commerçes. Voilà le gros des conclusions conformément auxquelles l'arrêt fut rendu.

Vous croyez sans doute que le cardinal est foudroyé par le parlement, en voyant que les gens du roi même forment et enflamment les exhalaisons qui produisent un aussi grand tonnerre? Nullement; au même instant que l'on donnait cet arrêt avec une chaleur qui allait jusqu'à la fureur, un conseiller ayant dit que les gens de guerre qui s'assemblaient sur la frontière pour le service du Mazarin, se moqueraient de toutes les défenses du parlement, si elles ne leur étaient signifiées par des huissiers qui eussent de bons mousquets et de bonnes piques; ce conseiller, dis-je, du nom duquel je ne me souviens pas, mais qui, comme

vous voyez, ne parlait pas de trop mauvais sens, fut repoussé par un soulèvement général de toutes les voix, comme s'il eût avancé la plus sotte et la plus impertinente chose du monde; et toute la compagnie s'écria, même avec véhémence, que le licenciement des gens de guerre n'appartenait qu'à sa majesté.

Je vous supplie d'accorder, s'il est possible, cette tendresse de cœur pour l'autorité du roi, avec l'arrêt qui au même moment défend à toutes les villes de ne donner passage à celui que cette même autorité veut rétablir. Ce qui est de plus merveilleux, c'est que ce qui paraît un prodige aux siècles à venir ne se sent pas dans le temps, et que ceux même que j'ai vu raisonner depuis sur cette matière, comme je fais à l'heure qu'il est, eussent juré, dans les instans dont je vous parle, qu'il n'y avait rien de contradictoire entre la restriction et l'arrêt. Ce que j'ai vu dans nos troubles m'a expliqué, dans plus d'une occasion, ce que je n'avais pu concevoir auparavant dans les histoires. On y trouve des faits si opposés les uns aux autres, qu'ils en sont incroyables; mais l'expérience nous fait connaître que tout ce qui est incroyable n'est pas faux. Vous verrez encore des preuves de cette vérité dans la suite

de ce qui se passa au parlement, que je reprendrai après vous avoir entretenue de quelques circonstances qui regardent la cour.

Il y eut contestation dans le cabinet, sur la manière dont la cour se devait conduire à l'égard du parlement. Les uns soutenaient qu'il le fallait ménager avec soin, et les autres prétendaient qu'il était plus à propos de l'abandonner à lui-même ; ce fut le mot dont Brachet se servit en parlant à la reine. Il lui avait été inspiré et dicté par Menardeau-Champré, conseiller de la grand'chambre et homme de bon sens, qui lui avait donné charge de dire à la reine, de sa part, que le mieux qu'elle pouvait faire était de laisser tomber à Paris toutes choses dans la confusion, qui sert toujours au rétablissement de l'autorité royale, quand elle vient jusqu'à un certain point ; qu'il fallait pour cet effet commander à M. le premier président d'aller faire sa charge de garde des sceaux à la cour ; y appeler M. de la Vieuville avec tout ce qui avait trait aux finances ; y faire venir le grand conseil, etc. Cet avis, qui était fondé sur les indispositions que l'on croyait qu'un abandonnement de cet éclat produirait dans une ville où l'on ne peut désavouer que tous les établissemens ordinaires n'aient un enchaînement

même très-serré les uns avec les autres, cet avis fut, dis-je, combattu avec beaucoup de force de tous ceux qui appréhendaient que les ennemis du cardinal ne se servissent utilement, contre ses intérêts, de la faiblesse de M. le président le Bailleul qui, par l'absence du premier président, demeurerait à la tête du parlement, et de la nouvelle aigreur qu'un éclat comme celui-là produirait encore dans l'esprit du peuple. Le cardinal balança long-temps entre les raisons qui appuyaient l'un et l'autre parti, quoique la reine, qui, par son goût, croyait toujours que le plus aigre était le meilleur, se fût déclarée d'abord pour le premier. Ce qui décida, à ce que le maréchal de la Ferté m'a dit depuis, fut le sentiment de M. de Senneterre, qui écrivit fortement au cardinal, pour l'appuyer, et qui lui fit même peur des expressions fort souvent très-fortes du premier président, lesquelles faisaient quelquefois, ajoutait Senneterre, plus de mal que ses intentions ne pouvaient faire de bien. Cela était trop exagéré. Enfin le premier président sortit de Paris par ordre du roi, et il ne prit pas même congé du parlement, à quoi il fut porté par M. de Champlâtreux, assez contre son inclination. M. de Champlâtreux eut raison,

parce qu'enfin il eût pu courir fortune dans l'émotion qu'un spectacle comme celui-là eût pu produire. Je lui allai dire adieu la veille de son départ, et il me dit ces propres paroles : *Je m'en vais à la cour, et je dirai la vérité ; après quoi il faudra obéir au roi.* Je suis persuadé qu'il le fit effectivement, comme il le dit. Je reviens à ce qui se passa au parlement.

Le 29 décembre, les gens du roi entrèrent dans la grand'chambre. Ils présentèrent une lettre de cachet du roi, qui portait injonction à la compagnie de différer l'envoi des députés qui avaient été nommés par l'arrêt du 13, pour aller trouver le roi, parce qu'il leur avait plus que suffisamment expliqué autrefois son intention. M. Talon ajouta qu'il était obligé, par le devoir de sa charge, de représenter l'émotion qu'une telle députation pourrait causer dans un temps aussi troublé. Vous voyez, continua-t-il, tout le royaume ébranlé, et voilà encore une lettre du parlement de Rouen qui nous écrit qu'il a donné arrêt, contre le cardinal Mazarin, conforme au vôtre du 13.

M. le duc d'Orléans prit la parole ensuite. Il dit que le cardinal Mazarin était arrivé le 25 à Sedan ; que les maréchaux d'Hoquincourt et de la Ferté l'allaient joindre avec une armée pour

le conduire à la cour, et qu'il était temps de s'opposer à ses desseins, desquels on ne pouvait plus douter. Je ne puis vous exprimer à quel point alla le soulèvement des esprits; l'on eut peine à attendre que les gens du roi eussent pris leurs conclusions, qui furent à faire partir incessamment les députés pour aller trouver le roi, et déclarer dès à présent le cardinal Mazarin et ses adhérens criminels de lèse-majesté; à enjoindre aux communes de courre sus; à défendre aux maires et échevins des villes de leur donner passage; à vendre sa bibliothèque et tous ses meubles. L'arrêt ajouta que l'on prendrait préférablement sur le prix, la somme de 150 mille livres, pour être donnée à celui qui représenterait le cardinal vif ou mort. A cette parole tous les ecclésiastiques se levèrent, pour la raison que j'ai marquée dans une pareille occasion.

Vous vous imaginez sans doute que les affaires sont bien aigries, et vous en serez encore bien plus persuadée, quand je vous aurai dit que le 2 janvier suivant, 1652, on donna encore, sur les conclusions des gens du roi et sur l'avis que l'on eut que le cardinal avait déjà passé Epernay, un second arrêt par lequel il fut ordonné de plus que l'on inviterait tous les autres parle-

mens à donner un arrêt pareil à celui du 29 décembre ; que l'on enverrait deux conseillers (1) avec les quatre qui avaient été nommés, sur les rivières, avec ordre d'armer les communes ; que les troupes de M. le duc d'Orléans seraient commandées pour s'opposer à la marche du cardinal, et que les ordres seraient envoyés pour leur subsistance. N'est-il pas vrai qu'il y avait apparence, après ces conclusions et après cet arrêt, que le parlement voulait la guerre ? Nullement ; un conseiller ayant dit que le premier pas, pour cette subsistance, était d'avoir de l'argent, et d'en prendre dans les parties casuelles, ce qui y était du droit annuel, fut rebuté avec indignation et avec clameur ; et la même compagnie qui venait d'ordonner la marche des troupes de Monsieur, pour s'opposer à celles du roi, traita la proposition de prendre ces deniers avec la même religion et le même scrupule qu'elle eût pu avoir dans la plus grande tranquillité du royaume. Je dis, à la levée du parlement, à Monsieur qu'il voyait que je ne lui avais pas menti, quand je lui avais tant répété qu'on ne faisait jamais bien la guerre civile avec

(1) Les sieurs Betaud et Ducoudray-Giviers. Voyez les *Mémoires de Joli.*

les conclusions des gens du roi. Il dut s'en apercevoir, quoique d'une autre manière, le lendemain ; car le parlement s'étant assemblé, et le marquis de Sablonnières, mestre de camp du régiment de Valois, étant entré et ayant dit à Monsieur que Ducoudray-Giviers, qui était l'un des commissaires pour armer les communes, avait été tué, et que Betaud, qui était l'autre, était prisonnier des ennemis, la commotion fut si générale dans tous les esprits, qu'elle n'eût pu être plus grande, quand il se serait agi de l'assassinat du monde le plus noir et le plus horrible, médité et exécuté en pleine paix. Je me souviens que Bachaumont, qui était ce jour-là derrière moi, me dit à l'oreille, en se moquant de ses confrères : *Je vais acquérir une merveilleuse réputation ; car j'opinerai à écarteler M. d'Hocquincourt, qui a été assez insolent pour charger des gens qui arment les communes contre lui.* La colère que le parlement eut de cette prévarication de M. d'Hocquincourt, et contre laquelle il décréta en forme, fut cause, à mon opinion, que l'on ne refusa pas l'audience à un gentilhomme de M. le Prince, qui apportait une lettre et une requête de sa part ; car je ne vois pas par quelle autre raison on eût pu recevoir ce paquet envoyé au parlement après l'enregis-

trement de la déclaration, puisque ce même parlement avait refusé de voir une lettre et une remontrance de M. le Prince, de cette même nature, le 2 décembre, qui était un temps dans lequel il n'y avait encore aucune procédure en forme qui eût été faite contre lui dans la compagnie. Je fis remarquer cette circonstance le soir du 11 à M. Talon, qui avait conclu lui-même à entendre l'envoyé, et il me répondit ces propres mots : *Nous ne savons plus tous ce que nous faisons; nous sommes hors des grandes règles.* Il ne laissa pas d'insister, dans ses conclusions, à ce que l'on ne touchât point aux deniers du roi, qu'il maintint devoir être sacrés, quoi qu'il pût arriver. Jugez, je vous prie, comme cela pouvait s'accorder avec l'autre partie des conclusions qu'il avait données deux ou trois jours auparavant, par lesquelles il armait les communes et faisait marcher les troupes pour s'opposer à celles du roi. J'ai admiré mille fois en ma vie le peu de sens de ces malheureux gazetiers qui ont écrit l'histoire de ce temps-là; je n'en ai pas vu un seul qui ait seulement fait une réflexion légère sur ces contradictions, qui en sont pourtant les plus curieuses et les plus remarquables. Je ne pouvais concevoir, dès ce temps-là, celles que je remarquais dans la con-

duite de M. Talon, parce qu'il était effectivement homme d'un esprit ferme et d'un jugement solide ; et je crus quelquefois qu'elles étaient affectées. Je me souviens que je perdis cette pensée, après y avoir fait de grandes réflexions, et que j'eus des raisons, du détail desquelles je n'ai pas la mémoire assez fraîche, pour demeurer persuadé qu'il était emporté, comme tous les autres, par les torrens qui courent dans ces sortes de temps avec une impétuosité qui agite les hommes en un même moment de différens côtés.

Voilà justement ce qui arriva à M. Talon, dans la délibération de laquelle nous parlons ; car, après qu'il eut conclu à faire entrer l'envoyé de M. le Prince et à lire sa lettre et sa requête, il ajouta qu'il fallait envoyer l'une et l'autre au roi, et ne point délibérer que l'on n'eût sa réponse. La lettre de M. le Prince au parlement n'était qu'une offre qu'il faisait à la compagnie de sa personne et de ses armes contre l'ennemi commun ; et la requête tendait à ce qu'il fût sursis à l'exécution de la déclaration qui avait été enregistrée contre lui, jusqu'à ce que les déclaration et arrêts rendus contre le cardinal eussent eu leur plein et entier effet.

On ne put achever la délibération, quoique

l'on eût opiné jusqu'à trois heures après midi ; elle fut consommée le lendemain, qui fut le 12, et arrêt fut donné, par lequel il fut dit que l'on redemanderait M. Betaud et M. Giviers, qui n'étaient que prisonniers, à M. d'Hoquincourt, et, qu'en cas de refus, on le rendrait responsable, lui et toute sa postérité, de tout ce qui leur pourrait arriver; que les déclaration et arrêts contre le cardinal seraient exécutés ; que défenses seraient faites à tous les sujets du roi de reconnaître le maréchal d'Hocquincourt et autres qui assistent le cardinal en qualité de commandans des troupes de sa majesté ; et qu'il serait sursis à l'exécution des déclaration et arrêts rendus contre M. le Prince, jusqu'à ce que les déclaration et arrêts rendus contre le cardinal eussent été entièrement exécutés.

Ce qui se passa au parlement le 16 et le 19 janvier n'est d'aucune considération. M de Nemours, qui revenait de Bordeaux, et qui passait en Flandre pour en ramener des troupes, que les Espagnols donnaient à M. le Prince, arriva à Paris le soir du 19. Il est nécessaire de reprendre d'un peu plus haut le détail de ce qui concerne cette marche de M. de Nemours, qui donna beaucoup d'ombrage à Monsieur.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, que M. le

duc d'Orléans était cruellement embarrassé cinq ou six fois par jour, parce qu'il était persuadé que tout allait à l'aventure, et qu'il était même impossible de faire bien. Il y avait des momens où il prenait de cette sorte de courage que le désespoir produit; et c'était dans ces momens où il disait que le pis qui lui pourrait arriver, serait d'être en repos à Blois : mais Madame, qui n'estimait pas ce repos pour lui, troublait souvent la douceur des idées qu'il s'en formait, et lui donnait par conséquent des appréhensions fréquentes des inconvéniens qu'il ne craignait déjà que trop naturellement. La situation où étaient les affaires n'aidait pas à lui donner de la hardiesse ; car, outre qu'il marchait toujours sur des précipices, les allures qu'il était obligé d'y suivre et d'y prendre étaient d'une nature à faire glisser les gens qui eussent été les plus fermes et les plus assurés. Comme il ne pouvait oublier le jeudi-saint, et qu'il craignait d'ailleurs extrêmement la dépendance dans laquelle il croyait qu'il tomberait infailliblement, s'il s'unissait absolument avec M. le Prince; il se contraignait lui-même dans toutes ses démarches à un point qu'il forçait dix fois par jour les plus naturelles ; et dans le temps qu'il espérait encore qu'on pourrait traverser le retour

de M. le cardinal par d'autres moyens que ceux de la guerre civile, il s'accoutumait si bien à garder les mesures qui étaient convenables à cette disposition, que, quand il fut obligé de les changer, il tomba dans une conduite hétéroclite, et toute pareille à celle du parlement.

Vous avez déjà vu en plusieurs occasions que cette compagnie dans une même séance commandait à des troupes de marcher, et leur défendait en même temps de pourvoir à leur subsistance; qu'elle armait le peuple contre les gens de guerre, qui avaient leurs commissions et leurs ordres en bonne forme de la cour, et qu'elle éclatait au même moment contre ceux qui proposaient qu'on licenciât les gens de guerre; qu'elle enjoignait aux communes de courre sus aux généraux des armées du roi qui appuyaient le Mazarin, et qu'elle défendait au même instant, sur peine de la vie, de faire aucune levée sans commission expresse de S. M. Monsieur, qui se figurait qu'en demeurant uni avec le parlement, il fronderait le Mazarin sans dépendance de M. le Prince, se laissa couler, par cette jonction, encore plus aisément dans la pente où il ne tombait déjà que trop naturellement par son irrésolution. Elle l'obligeait

à tenir des deux côtés, toutes les fois qu'il avait lieu de le faire. Ce qui était de son inclination lui devint nécessaire, par son union avec une compagnie qui n'agissait jamais que sur le fondement d'accorder les ordonnances royales avec la guerre civile. Ce ridicule est en quelque manière couvert dans le temps, à l'égard du parlement, par la majesté d'un grand corps que la plupart des gens croient infaillible. Il paraît toujours de bonne heure dans les particuliers, quels qu'ils soient, fils de France ou princes du sang. Je le disais tous les jours à Monsieur, qui en convenait, et puis revenait tous les jours à me dire en sifflant : *Qu'y a-t-il de mieux à faire ?* Je crois que ce mot servit de refrain plus de cinquante fois à tout ce qui se dit dans une conversation que j'eus avec lui le jour que M. de Nemours arriva à Paris. Monsieur me témoignant beaucoup de chagrin de ce que les troupes qu'il allait querir en Flandre fortifieraient trop M. le Prince, qui s'en servira après, ajouta-t-il, à ses fins, et comme il lui plaira, je lui dis que j'étais au désespoir de le voir dans un état où rien ne lui pouvait donner de la joie, et où tout le pouvait et le devait affliger. « Si M. le Prince est » battu, ajoutai-je, que ferez-vous avec le par- » lement, qui attendrait les conclusions des

» gens du roi, quand le cardinal serait avec une » armée à la porte de la grand'chambre? Que » ferez-vous, si M. le Prince est victorieux, » puisque vous êtes déjà en défiance de 4,000 » hommes que l'on est sur le point de lui » amener? »

Quoique j'eusse été très-fâché, et par la raison de l'engagement que j'avais sur ce point avec la reine, et par celle même de mon intérêt particulier, qu'il se fût uni intimement avec M. le Prince, avec lequel d'ailleurs il ne pouvait s'unir, sans se soumettre même avec honte, vu l'inégalité des génies, je n'eusse pas laissé de souhaiter qu'il n'eût pas la faiblesse et d'envie et de crainte qu'il avait à son égard, parce qu'il y avait des tempéramens à prendre, par lesquels il pouvait faire servir M. le Prince à ses fins, sans lui donner tous les avantages qu'il en appréhendait. Je convins que ces tempéramens étaient difficiles dans l'exécution, et par conséquent qu'ils étaient impossibles à Monsieur, qui ne connaissait presque jamais de différence entre le difficile et l'impossible. Il est incroyable quelle peine j'eus à lui persuader que la bonne conduite voulait qu'il fît ses efforts à ce que le parlement ne se déclarât pas contre ces troupes auxiliaires qui devaient venir à M. le Prince. Je

lui représentai avec force toutes les raisons qui l'obligeaient à ne les pas opprimer dans la conjoncture où étaient les affaires, et à ne pas accoutumer la compagnie à condamner les pas qui se faisaient contre le Mazarin. Je convins qu'il fallait blâmer publiquement l'union avec les étrangers, pour soutenir la gageure, mais je soutenais qu'il fallait en même temps éluder les délibérations que l'on voudrait faire sur ce sujet, et j'en proposais les moyens qui, par les diversions qui étaient naturelles, et par la faiblesse du président le Bailleul, eussent été même comme imperceptibles. Monsieur demeura très-long-temps ferme à laisser aller la chose dans son cours, parce que, ajouta-t-il, M. le Prince n'est déjà que trop fort; et, après que je l'eus convaincu par mes raisons, il fit tout ce que les hommes qui sont faibles ne manquent jamais de faire en pareilles occasions. Ils tournent si court quand ils changent de sentimens, qu'ils ne mesurent plus leurs allures; ils sautent au lieu de marcher. Il prit tout d'un coup le parti, quoi que je lui pusse dire au contraire, de justifier la marche de ces troupes étrangères, et de la justifier dans le parlement par des illusions qui ne trompent personne, et qui ne servent qu'à faire voir que l'on veut tromper. Cette

figure est la rhétorique de tous les temps; mais il faut avouer que celui du cardinal Mazarin l'a étudiée et pratiquée, et plus fréquemment et plus insolemment que tous les autres. Elle a été non-seulement journellement employée, mais consacrée dans les arrêts, dans les édits et dans les déclarations ; et je suis persuadé que cet outrage public fait à la bonne foi a été, comme il me semble que je vous l'ai déjà dit dans la première partie de cet ouvrage, la principale cause de nos révolutions. Monsieur me dit qu'il prétendrait, dans le parlement, que ces troupes n'étaient point espagnoles, parce que les hommes qui les composaient étaient allemands. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y avait trois ou quatre ans qu'elles servaient l'Espagne en Flandre, sous le commandement d'un cadet de Wirtemberg, qui était nommément à la solde du roi catholique ; et que beaucoup de gens de qualité, même du Pays-Bas, y étaient officiers. J'eus beau représenter à Monsieur que ce que nous blâmions tous les jours dans la conduite du cardinal, était cette manière d'agir et de parler, si contraire aux vérités les plus connues, je n'y gagnai rien, et il me répondit, en se moquant de moi, que je devais avoir observé que le monde veut être

trompé. Ce mot est vrai, et se vérifia en cette occasion.

Je vous supplie de me permettre de faire ici une pause, pour observer qu'il n'est pas étrange que les historiens, qui traitent des matières dans lesquelles ils ne sont pas entrés par eux-mêmes, s'égarent si souvent, puisque ceux même qui en sont si proches, ne se peuvent défendre, dans une infinité d'occasions, de prendre des apparences pour des réalités, quelquefois fausses dans toutes leurs circonstances. Il n'y eut pas un homme, je ne dis pas dans le parlement, mais dans le Luxembourg même, qui ne crût, en ce temps-là, que mon unique application auprès de Monsieur ne fût de rompre les mesures que M. le Prince avait avec lui. Je n'y eusse pas certainement manqué, si j'eusse seulement entrevu qu'il eût eu la moindre disposition à en prendre de bonnes et d'essentielles; mais je vous assure qu'il était si éloigné de celles même auxquelles l'état des affaires l'obligeait par toutes les règles de bonne conduite, que j'étais forcé de travailler avec soin à lui persuader de demeurer, au moins avec quelque sorte de justesse, dans celle-ci, dans le moment même que tout le monde se figurait que je ne songeais qu'à l'en

détourner. Je n'étais pourtant pas fâché du bruit que les serviteurs de M. le Prince répandaient du contraire, quoique ces bruits me coûtassent de temps en temps quelques bourrades que l'on me donnait en opinant dans les assemblées des chambres. J'entrepris au commencement de m'en pouvoir servir utilement, pour entretenir la reine. Elle ne s'y laissa pas amuser long-temps; et comme elle sut que, bien que je lui tinsse fidèlement la parole que je lui avais donnée de ne me point accommoder avec M. le Prince, je ne laissais pas de conseiller à Monsieur de ne pas rompre avec lui, elle m'en fit faire des reproches par Brachet, qui vint à Paris dans ce temps-là. Je lui fis écrire sous moi un mémoire qui justifiait clairement que je ne manquais en rien, comme il était vrai, à tout ce que je lui avais promis, parce que je ne m'étais engagé à quoi que ce soit qui fût contraire à ce que j'avais conseillé à Monsieur. Brachet me dit à son retour que la reine en était convaincue, après qu'il lui eut fait peser mes raisons; mais que M. de Châteauneuf s'était récrié, en proférant ces propres paroles : « Je ne suis pas, » Madame, non plus que le coadjuteur, de » l'avis du rappel de M. le cardinal; mais il » est si criminel à un sujet de dicter un mé-

» moire pareil à celui que je viens de voir, » que, si j'étais son juge, je le condamnerais, » sans balancer, sur cet unique chef. » La reine eut la charité de commander à Brachet de me raconter ce détail, et de me dire que M. le cardinal aurait plus de fidélité pour moi que ce scélérat, quoique je ne lui en donnasse pas sujet. Ce furent ses propres paroles. Je reviens au parlement.

Ce qui s'y passa depuis le 12 janvier 1652 jusqu'au 24 du même mois ne mérite pas votre attention, parce qu'on n'y parla presque que de l'affaire de MM. Betaud et Giviers, que l'on y traita toujours, comme s'il se fût agi d'un assassinat qui eût été commis de sang froid sur les degrés du Palais.

Le 24, M. le président de Bellièvre et les autres députés, qui avaient été à Poitiers, firent leur relation des remontrances qu'ils avaient faites au roi, au nom du parlement, contre le retour du cardinal, avec toute la véhémence et toute la force imaginables. Ils dirent que sa majesté, après en avoir communiqué avec la reine et son conseil, leur avait fait répondre en sa présence, par M. le garde des sceaux, que quand le parlement avait donné ses derniers arrêts, il n'avait pas su, sans doute, que

M. le cardinal Mazarin n'avait fait aucune levée de gens de guerre que par les ordres exprès de sa majesté ; qu'il lui avait été commandé d'entrer en France, et d'y amener ses troupes, et qu'ainsi le roi ne trouvait pas mauvais ce que la compagnie avait fait jusqu'à ce jour ; mais qu'il ne doutait pas aussi que quand elle aurait appris ce dont il venait de l'informer, et su de plus que M. le cardinal Mazarin ne demandait que le moyen de se justifier, elle ne donnât à tout le peuple l'exemple de l'obéissance qu'ils lui devaient. Jugez, s'il vous plaît, quelle commotion put faire dans le parlement une réponse si peu conforme aux paroles solennelles que la reine lui avait réitérées plus de dix fois. M. le duc d'Orléans ne l'appuya pas, en disant que le roi lui avait envoyé Ruvigny pour lui faire le même discours, et pour lui ordonner de renvoyer dans leurs garnisons les régimens qui étaient sous son nom. La chaleur fut encore augmentée par les arrêts des parlemens de Toulouse et de Rouen donnés contre le Mazarin, dont on affecta la lecture dans ce moment, aussi bien que celle d'une lettre du parlement de Bretagne, qui demandait à celui de Paris union contre les violences de M. le maréchal de la Meilleraye. M. Talon harangua

avec une véhémence qui avait quelque chose de la fureur contre le cardinal. Il tonna en faveur du parlement de Rennes contre le maréchal de la Meilleraye ; mais il conclut à des remontrances sur le retour du premier, et à des informations contre le désordre des troupes du maréchal d'Hocquincourt. Le feu s'exhala en paroles ; midi sonna, et l'on remit la délibération au lendemain 25. Elle produisit un arrêt conforme à ces conclusions que je viens de rapporter, avec addition toutefois qui y fut mise, particulièrement en vue du maréchal de la Meilleraye, qui était qu'il ne serait procedé au parlement à la réception d'aucuns ducs et pairs et maréchaux de France, que le cardinal ne fût hors du royaume.

Le pur hasard fit un incident dans cette séance qui fut pris par la plupart des gens pour un grand mystère. M. le maréchal d'Etampes ayant dit en opinant, sans aucun dessein, que le parlement devait s'unir avec Monsieur pour chasser l'ennemi commun, quelques conseillers le suivirent dans leur avis, sans y entendre aucune finesse, et les autres le contredirent par ce pur esprit que je vous ai quelquefois dit être opposé à ce qui est ou paraît être concerté dans ces sortes de compagnies. Le président de Novion,

qui était raccommodé intimement avec la cour, prit très-habilement cette conjoncture pour la servir ; et jugeant très-bien que la personne du maréchal d'Etampes, qui était domestique de Monsieur, lui donnait lieu de faire croire qu'il y avait de l'art à ce qui n'avait été jeté à la vérité qu'à l'aventure, il s'éleva, avec M. le président de Mesmes, contre ce mot d'*union*, comme contre la parole du monde la plus criminelle. Il exagéra avec éloquence l'injure que l'on faisait au parlement de le croire capable d'une jonction qui produirait infailliblement une guerre civile. La tendresse de cœur pour l'autorité royale saisit tout d'un coup toutes les imaginations. L'on poussa les voix jusqu'à la clameur contre la proposition du pauvre maréchal d'Etampes, et on la rejeta avec fureur, de la même manière que si elle n'eût pas été avancée peut-être plus de cinquante fois depuis six semaines par trente conseillers ; de la même manière que si le parlement n'eût pas remercié Monsieur, dans toutes les séances, des obstacles qu'il apportait au retour du cardinal ; et enfin, de la même manière que si les gens du roi même n'eussent pas conclu, en deux ou trois manières différentes, à le prier de faire marcher ses troupes pour cet effet. Il faut revenir à ce que

je vous ai déjà dit quelquefois, que rien n'est plus peuple que les compagnies.

M. le duc d'Orléans, qui était présent à cette scène, en fut atterré, et ce fut ce qui le détermina à joindre ses troupes à celles de M. le Prince. Il y avait long-temps qu'il les lui faisait espérer, et parce qu'il n'avait pas la force de les lui refuser, et parce qu'il en était pressé au dernier point par M. de Beaufort, qui y avait un intérêt personnel, en ce qu'il devait les commander. Mais il m'avoua, le soir du jour dans lequel ce ridicule acte se joua, qu'il avait eu bien de la peine à s'y résoudre; mais qu'il confessait que, puisqu'il n'y avait rien à espérer du parlement, qui se perdrait lui-même, et qui perdrait aussi tous ceux qui étaient embarqués avec lui, il ne fallait pas laisser périr M. le Prince; et peu s'en fallut qu'il ne me proposât de me raccommoder même avec lui. Il n'en vint pas toutefois jusque-là; soit qu'il fît réflexion sur mes engagemens, qui ne lui étaient pas inconnus, soit, et c'est ce qui m'en parut, que la peur qu'il avait de se mettre dans la dépendance de M. le Prince fût plus forte dans son esprit que celle qu'il venait de prendre de ce contre-temps du parlement. Vous verrez la suite de toutes ces dispositions, après que je vous

aurai rendu compte de ce qui se passa à la cour depuis ce temps-là.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, que M. de Châteauneuf avait à la fin pris le parti de s'expliquer clairement avec la reine contre le rétablissement du cardinal ; ce qu'il fit, à mon opinion, sans aucune espérance d'y réussir, et dans la seule vue de tirer mérite, dans le public, de sa retraite, qu'il voyait inévitable, et qu'il était bien aise de faire au moins croire au peuple être la suite et l'effet de la liberté avec laquelle il avait dissuadé le rappel du ministre. Il demanda son congé, et il l'obtint.

M. le cardinal Mazarin arriva à la cour, où il fut reçu comme vous pouvez vous l'imaginer. Il y trouva M. le Tellier, que M. de Châteauneuf et M. de Villeroy y avaient déjà fait revenir, pour je ne sais quelle fin, dont on faisait un mystère en ce temps-là, et dont je ne me puis remettre. Il détermina le roi à prendre le chemin de Saumur, quoique beaucoup de gens lui conseillassent de marcher en Guienne pour achever de pousser M. le Prince. Il crut qu'il était plus à propos d'opprimer d'abord M. de Rohan (1), qui, étant gouverneur d'Angers,

(1) Henri Chabot de Saint-Aulaie, duc de Rohan, pair

s'était déclaré, avec la ville et le château, pour les princes. Angers, assiégé par MM. de la Meilleraye et d'Hocquincourt (1), ne tint que fort peu, et ne coûta que peu de monde. Le Pont-de-Cé, où Beauveau commandait pour les princes, fut pris d'abord, et presque sans résistance, par MM. de Noailles et de Broglio. Le roi partit de Saumur et il alla à Tours, où M. l'archevêque de Rouen (2) jeta les premiers fondemens de sa faveur, par les plaintes qu'il porta au roi, au nom des évêques qui s'y trouvèrent, contre les arrêts qui avaient été rendus au parlement contre M. le cardinal Mazarin. Leurs majestés se rendirent ensuite à Blois, où M. Servien les rejoignit. Le maréchal d'Hocquincourt s'en approcha avec l'armée qui faisait des désordres incroyables faute de paiement. Nous verrons ses progrès, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passait à Paris.

Je suis persuadé que je vous ennuierais si

---

de France et gouverneur d'Anjou, mort en 1655, âgé de 63 ans.

(1) Le duc de Rohan-Chabot en fut blâmé des deux partis. Voyez les *Mémoires de Joli.*

(2) François Harlai de Chanvalon, archevêque de Rouen et ensuite de Paris. Il mourut en 1695.

j'entrais dans le détail de ce qui se traita au parlement dans les assemblées des chambres depuis le 25 janvier jusqu'au 15 février. Il n'y en a qu'une ou deux tout au plus, qui ne furent employées qu'à donner des arrêts pour le rétablissement des fonds destinés au paiement des rentes de l'hôtel de ville, que la cour, selon sa louable coutume, retirait aujourd'hui pour mettre la confusion dans Paris, et remettait le lendemain de peur de l'y mettre trop grande. Ce qui fut de plus considérable dans le Palais en ce temps-là, fut que la grand'chambre donna arrêt, le 8 février, à la requête du procureur-général, par lequel elle défendait à qui que ce soit, sans exception, de lever des troupes sans commission du roi. Jugez, je vous supplie, comme cela se pouvait accorder avec sept ou huit arrêts que vous avez vus ci-dessus.

Le 15 de février, le parlement et la ville reçurent deux lettres de cachet, par lesquelles le roi leur donnait part, et de la rébellion de M. de Rohan, et de la marche des troupes d'Espagne, que M. de Nemours amenait, et en faisait voir les inconvéniens, en les exhortant à l'obéissance. Monsieur prit la parole ensuite ; il représenta que M. de Rohan ne s'était rendu maître de la ville et du château d'Angers que

pour exécuter les arrêts de la compagnie, qui ordonnaient à tous les gouverneurs des places de s'opposer aux entreprises du cardinal ; que Boisleur, lieutenant-général d'Angers, et partisan passionné de ce ministre, en avait une toute formée sur cette place ; et qu'ainsi M. de Rohan avait été obligé de le prévenir, et de se saisir même de sa personne ; qu'il ne pouvait concevoir comme l'on pouvait concilier ce qui se passait tous les jours au parlement ; que les chambres assemblées avaient donné sept ou huit arrêts consécutifs, portant injonction aux gouverneurs des provinces et des villes de se déclarer contre le cardinal, et qu'il n'y avait que deux jours que la Tournelle, à la requête de l'évêque d'Angers, frère de Boisleur, avait donné arrêt contre M. le duc de Rohan, qui n'était coupable que d'avoir exécuté ceux des chambres assemblées ; que la grand'chambre venait d'en donner un par lequel elle défendait de lever des troupes sans commission du roi, et qu'il n'y avait rien de plus contraire à la prière que le parlement en corps avait faite, et réitérée plusieurs fois à lui duc d'Orléans, d'employer toutes ses forces pour l'exclusion du cardinal ; qu'au reste il se croyait obligé d'avertir la compagnie que tous les arrêts rendus n'avaient point

encore été envoyés, ni aux bailliages, ni aux parlemens, ainsi qu'il avait été ordonné. Il ajouta que M. Damville l'était venu trouver de la part du roi, et qu'il lui avait apporté la carte blanche, pour l'obliger à consentir au rétablissement du cardinal, mais que rien au monde ne l'y pourrait jamais obliger, non plus qu'à se séparer des sentimens du parlement, etc.

MM. les présidens le Bailleul et de Novion soutinrent avec fermeté que les arrêts de la grand'chambre et de la Tournelle, dont Monsieur venait de se plaindre, étaient juridiques, en ce qu'ils étaient rendus par des chambres où le nombre des juges était complet. Cette raison, aussi impertinente que vous la voyez, vu la matière, satisfit la plupart des vieillards, noyés, ou plutôt abîmés dans les formes du Palais. La jeunesse échauffée par Monsieur, s'éleva, et força M. le Bailleul à mettre la chose en délibération. M. Talon, avocat-général, éluda finement de s'expliquer sur les deux arrêts de la grand'chambre et de la Tournelle, par la diversion qu'il donna à la compagnie d'une déclamation, qui lui fut fort agréable, contre M. l'évêque d'Avranches, odieux et par l'infamie de sa vie, et par l'attachement d'esclave qu'il avait au cardinal. Il s'égaya à ce propos sur la non-

résidence des évêques, contre laquelle il fit donner effectivement un arrêt sanglant, et il conclut à ce qu'il fût fait défenses aux maires et échevins des villes, aussi bien qu'aux gouverneurs des places, de livrer passage aux troupes espagnoles, conduites par M. de Nemours.

Ce fut en cet endroit que Monsieur exécuta ce que je vous ai dit ci-devant qu'il avait résolu, et même il y renchérit. Il soutint que ces troupes n'étaient point espagnoles, qu'il les avait prises à sa solde. Ce discours, qui fut assez étendu, consuma du temps; l'heure sonna et l'assemblée fut remise au lendemain 16. Il n'y en eut point toutefois, parce que Monsieur envoya dès le matin s'excuser, sur le prétexte d'une colique. Voici la véritable raison du délai :

Les derniers contre-temps du parlement l'avaient embarrassé au-dessus de tout ce que je puis vous exprimer; et je crois qu'il m'avait dit cent fois en moins de deux jours : *C'est une chose cruelle que de se trouver dans un état où l'on ne peut rien faire qui soit bien! Je n'y avais jamais fait d'attention; je le sens et je l'éprouve.* Son agitation, qui avait, comme la fièvre, ses accès et ses redoublemens, ne fut jamais plus sensible que le jour qu'il commanda, ou plutôt qu'il permit à M. de Beaufort de faire agir ses

troupes. Et comme je lui représentais qu'il me semblait qu'après les déclarations qu'il avait tant de fois réitérées dans le parlement, et partout ailleurs contre le Mazarin, le pas de donner du mouvement à ses troupes contre lui n'ajoutait pas tant à la mesure du dégoût qu'il avait déjà donné à la cour, qu'il le dût tant appréhender; il me répondit ces mémorables paroles, sur lesquelles j'ai fait mille et mille réflexions : *Si vous étiez né fils de France, infant d'Espagne, roi de Hongrie ou prince de Galles, vous ne me parleriez pas comme vous faites. Sachez que nous autres princes nous comptons les paroles pour rien, mais que nous n'oublions jamais les actions. La reine ne se ressouviendrait pas demain à midi de mes déclamations contre le cardinal, si je le voulais souffrir demain au matin. Si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera pas, quoi que je puisse faire d'ici à deux mille ans.* La conclusion générale que je tirai de ce discours fut que Monsieur était persuadé que tous les princes du monde, sur de certains chapitres, étaient faits les uns comme les autres; et la particulière qu'il n'était pas si animé contre le cardinal, qu'il ne pensât à ne pas rendre la réconciliation impossible en cas de nécessité. Il m'en pa-

rut toutefois un quart d'heure après cet apophtegme, plus éloigné que jamais; car M. Damville étant entré dans le cabinet des livres, où il était seul avec Monsieur, et l'ayant extrêmement pressé, au nom et de la part de la reine, de lui promettre de ne point joindre ses troupes à celles de M. de Nemours qui s'avançaient, Monsieur demeura inflexible dans sa résolution ; et il parla même sur ce sujet avec un fort grand sens, et avec tous les sentimens qu'un fils de France, qui se trouve forcé par les conjonctures à une action de cette nature, peut et doit conserver dans ce malheur. Voici le précis de ce qu'il dit : Qu'il n'ignorait pas que le personnage qu'il soutenait en cette occasion, ne fût le plus fâcheux du monde, vu qu'il ne pouvait jamais lui rien apporter, et qu'il lui ôtait par avance, et le repos et la satisfaction ; qu'il était assez connu pour ne laisser aucun soupçon que ce qu'il faisait fût l'effet de l'ambition ; que l'on ne pouvait pas non plus l'attribuer à la haine, de laquelle l'on savait qu'il n'avait jamais été capable contre personne ; que rien ne l'y avait porté que la nécessité où il s'était trouvé de ne pas laisser périr l'état entre les mains d'un ministre incapable et abhorré du genre humain ; qu'il l'avait soutenu dans la

première guerre de Paris contre le mouvement de sa conscience, par la seule considération de la reine; qu'il l'avait défendu, quoiqu'avec le même scrupule, mais, par la même raison, dans tout le cours des mouvemens de Guienne; que la conduite déplorable qu'il y tint dans un temps, et l'usage qu'il voulut faire dans l'autre des avantages que celle de lui, Monsieur, lui avait procurés, l'usage, dis-je, qu'il en voulut faire contre lui-même, l'avait forcé de penser à sa sûreté; et qu'il avouait, quoiqu'à sa confusion, que Dieu s'était servi de ce motif pour l'obliger à prendre le parti que son devoir lui dictait depuis si long-temps; qu'il n'avait point pris ce parti comme un factieux qui se cantonne dans un coin du royaume, et qui y appelle les étrangers; qu'il ne s'était uni qu'avec les parlemens qui ont, sans comparaison, plus d'intérêt que personne à la conservation de l'état; que Dieu avait béni ses intentions, particulièrement en ce qu'il avait permis que l'on se défît de ce malheureux ministre, sans y employer le feu et le sang; que le roi avait accordé aux larmes de son peuple cette justice, encore plus nécessaire pour son service, que pour la satisfaction de ses sujets; que tous les corps du royaume, sans en excepter aucun, en avaient témoigné

leur joie par des arrêts, par des remercîmens, par des feux et des réjouissances publiques ; que l'on était sur le point de voir l'union rétablie dans la maison royale, qui aurait réparé en moins de rien les pertes que les avantages que les ennemis avaient tirés de la division y avaient causées; que le mauvais démon de la France venait de ressusciter ce scélérat, pour remettre partout la confusion ; qu'elle était la plus dangereuse de toutes, parce que ceux qui avaient l'intention du monde la plus épurée de tous les intérêts, étaient ceux qui y pouvaient le moins remédier ; que dans la plupart des désordres qui étaient arrivés jusque-là dans l'état, l'on en avait pu espérer la fin, par la satisfaction que l'on pouvait toujours essayer de donner à ceux qui les avaient causés par leur ambition, et qu'ainsi ce qui presque toujours en avait fait le mal, en avait été au moins pour le plus souvent le remède ; que ce grand symptôme n'était pas de la même nature ; qu'il était arrivé, par une commotion universelle de tout le corps ; que les membres étaient dans l'impuissance de s'aider en leur particulier pour leur soulagement, parce qu'il n'y avait plus de remède que de pousser au dehors le venin qui avait infecté tout le corps ; que le parlement s'y était engagé ; que quand lui

M. d'Orléans et M. le Prince s'en relâcheraient, ils ne le pourraient pas ramener ; et que lui M. d'Orléans et M. le Prince y étaient si obligés pour leur propre sûreté, qu'ils se déclareraient contre les parlemens, s'ils étaient obligés de changer. « Me conseilleriez-vous, Brion, » disait Monsieur (il appelait le plus souvent ainsi M. le duc de Damville, du nom qu'il portait quand il était son premier écuyer), « me conseilleriez-» vous de me fier aux paroles du Mazarin, après » ce qui s'est passé? le conseilleriez-vous à M. le » Prince ? Et supposé que nous puissions nous » y fier, croyez-vous que la reine doive balan-» cer à nous donner la satisfaction que toute la » France ou plutôt que toute l'Europe demande » avec nous ? Nul ne sent plus que moi le dé-» plorable état où je vois le royaume, et je ne » puis regarder sans frémissement les étendards » d'Espagne, quand je fais réflexion qu'ils sont » sur le point de se joindre à ceux de Languedoc » et de Valois. Mais le cas qui me force n'est-il » pas de ceux qui ont fait dire, et qui ont fait » dire avec justice, que nécessité n'a point de » loi? et puis-je me défendre d'une conduite qui » est l'unique qui puisse me défendre moi et » tous mes amis de la colère de la reine et de la » vengeance de son ministre ? Il a toute l'auto-

» rité royale en main, il est maître de toutes les
» places, il dispose de toutes les vieilles trou-
» pes, il pousse M. le Prince dans le coin du
» royaume, il menace le parlement de la capi-
» tale, il recherche lui-même la protection
» d'Espagne, et nous savons le détail de ce qu'il
» a promis, en passant dans le pays de Liége, à
» don Antonio Pimentel. Que puis-je faire en
» cet état, ou plutôt que ne dois-je point faire
» si je ne veux me déshonorer et passer pour
» le dernier, je ne dis pas des princes, mais
» des hommes? Quand j'aurai laissé opprimer
» M. le Prince, quand j'aurai laissé subjuguer
» la Guienne, quand le cardinal sera avec une
» armée victorieuse aux portes de Paris, dira-
» t-on : Le duc d'Orléans est estimable d'avoir
» sacrifié sa personne, le parlement et la ville,
» à la vengeance du Mazarin, plutôt que d'avoir
» employé les armes des ennemis de la cou-
» ronne? et ne dira-t-on pas au contraire : Le
» duc d'Orléans est un lâche et un innocent de
» prendre des scrupules qui ne conviendraient
» pas même à un capucin, s'il était aussi engagé
» que l'est le duc d'Orléans? »

Voilà ce que Monsieur dit à M. Damville avec ce torrent d'éloquence qui lui était naturelle, toutes les fois qu'il parlait sans préparation. J'ai

oublié de vous dire que don Antonio Pimentel lui fut envoyé par Fuensaldagne, sous prétexte de l'escorter, et que le cardinal lui donna de grandes espérances d'une paix avantageuse au roi catholique. Don Antonio m'a dit qu'il lui avait parlé en ces propres termes : *Grabugio fo per voi; je fais ce grabuge pour vous. Payez-moi en ne faisant pour M. le Prince que la moitié de ce que vous y pouvez faire; ou dites dès à présent ce que vous voulez pour la paix. La France me traite d'une manière qui me donne lieu de pouvoir vous servir sans scrupule.*

Monsieur n'en fût pas apparemment demeuré là, si l'on ne fût venu l'avertir que M. le président de Bellièvre était dans sa chambre. Il sortit du cabinet des livres, et il m'y laissa avec M. Damville qui m'entreprit en mon particulier, avec une véhémence très-digne du bon sens de la maison de Ventadour, pour me persuader que j'étais obligé, et par la haine que M. le Prince avait pour moi, et par les engagemens que j'avais pris avec la reine, d'empêcher que Monsieur ne joignît ses troupes avec celles de M. de Nemours. Voici ce que je lui répondis en propres termes, ou plutôt ce que je lui dictai sur ses tablettes avec prière de les faire lire à la reine et à M. le cardinal.

« J'ai promis de ne me point accommoder » avec M. le Prince ; j'ai déclaré que je ne pou- » vais quitter le service de Monsieur, et que je » ne pouvais par conséquent m'empêcher de le » servir en tout ce qu'il ferait pour s'opposer » au rétablissement de M. le cardinal. Voilà ce » que j'ai dit à la reine devant Monsieur ; voilà » ce que j'ai dit à Monsieur devant la reine ; et » voilà ce que je tiens fidèlement. Le comte de » Fiesque assure tous les jours M. de Brissac » que M. le Prince me donnera la carte blanche, » quand il me plaira ; ce que je reçois avec tout » le respect que je dois, mais sans y faire aucune » réponse. Monsieur me commande de lui dire » mon sentiment sur ce qu'il peut faire de » mieux, supposé la résolution où il est de ne » consentir jamais au retour du cardinal ; et je » crois que je suis obligé en conscience et en » honneur de lui répondre qu'il lui donnera » tout l'avantage, s'il ne forme un corps de » troupes assez considérable pour s'opposer » aux siennes, et pour faire diversion de celles » avec lesquelles il opprime M. le Prince. Enfin, » je vous supplie de dire à la reine que je ne » fais que ce que je lui ai toujours dit que je » ferais, et qu'elle ne peut avoir oublié ce que » je lui ai dit tant de fois, qui est qu'il n'y a

» aucun homme dans le royaume qui soit plus » fâché que moi que les choses soient dans un » état qui fasse qu'un sujet puisse et doive même » parler ainsi à sa maîtresse. »

J'expliquai, à ce propos, à M. Damville ce qui s'était passé autrefois sur cela dans les conversations que j'avais eues avec la reine. Il en fut touché, parce que dans la vérité il était bien intentionné et passionné pour la personne du roi ; et il s'affecta si fort, particulièrement de l'effort que je lui dis que j'avais fait pour faire connaître à la reine qu'il ne tenait qu'à elle de se rendre maîtresse absolue de tous nos intérêts, et des miens encore plus que de ceux des autres, qu'il s'ouvrit bien plus qu'il n'avait fait de tendresse pour moi, et qu'il me dit : *Ce misérable*, en parlant du cardinal, *va tout perdre, songez à vous ; car il ne pense qu'à vous empêcher d'être cardinal : je ne puis vous en dire davantage.* Vous verrez dans peu que j'en savais plus sur ce chef que celui qui m'en avertissait.

Comme nous étions sur ce discours, Monsieur rentra dans le cabinet des livres, et, en s'appuyant sur M. le président de Bellièvre, il dit à M. Damville qu'il allât chez Madame qui l'avait envoyé chercher. Il s'assit, et il me dit :

« Je viens de raconter à M. le président ce que » j'ai dit devant vous à M. Damville ; mais il » faut que je vous dise à tous deux ce dont je » n'ai eu garde de m'ouvrir devant lui. Je suis » cruellement embarrassé ; car je vois que ce » que je lui ai soutenu être nécessaire, et ce » qui l'est en effet, ne laisse pas d'être très- » mauvais : ce que je crois n'être jamais arrivé » en aucunes affaires du monde que celle-ci. » J'y ai fait réflexion toute la nuit ; j'ai rappelé » dans ma mémoire toute l'intrigue de la ligue, » toute la faction des huguenots, tous les mou- » vemens du prince d'Orange, et je n'y ai rien » trouvé de si difficile que ce que je rencontre » dans toutes les heures, ou plutôt à tous les » momens devant moi. » Il ramassa et exagéra, en cet endroit, tout ce que vous avez vu jusqu'ici répandu dans cet ouvrage sur cette matière, et je lui répondis aussi en cet endroit tout ce que vous y avez pu remarquer de mes pensées. Comme il est impossible de fixer une conversation dont le sujet est l'incertitude même, il se répondait au lieu de me répondre ; et ce qui arrive toujours en ce cas est que celui qui se répond ne s'en aperçoit jamais, et ainsi on ne finit point. Je suppliai Monsieur, par cette raison, de me permettre que je misse par

écrit mes sentimens sur l'état des choses. Je lui dis qu'il ne fallait qu'une heure pour cela. Je n'étais pas fâché, pour vous dire le vrai, de trouver lieu, à tout événement, de lui faire confirmer, par M. de Bellièvre, ce que je lui avais avancé dans les occasions. Il me prit au mot; il passa dans la galerie où il y avait une infinité de gens, et j'écrivis, sur la table du cabinet des livres, ce que vous allez voir, dont j'ai encore l'original.

« Je crois qu'il ne s'agit pas présentement » de discuter ce que S. A. R. a pu ou dû faire » jusqu'ici, et je suis même persuadé qu'il y a » inconvénient dans les grandes affaires à re- » battre le passé, si ce n'est pour mémoire, » et simplement autant qu'il peut avoir rap- » port à l'avenir. Monsieur n'a que quatre » partis à prendre, ou à s'accommoder avec » la reine, c'est-à-dire, avec le cardinal Mazarin, » ou à s'unir intimement avec le M. Prince; » ou à faire un tiers parti dans le royaume; » ou à demeurer en l'état où il est aujour- » d'hui, c'est-à-dire, à tenir un peu de tous » les côtés : avec la reine, en demeurant uni » avec le parlement qui, en frondant contre le » cardinal, ne laisse pas de garder des me- » sures à l'égard de l'autorité royale, qui

» rompent deux fois par jour celles de M. le
» Prince : avec M. le Prince, en joignant
» ses troupes avec celles de M. de Nemours :
» avec le parlement, en parlant contre le Ma-
» zarin, et en ne se servant pas toutefois de
» l'autorité que sa naissance et l'amour que le
» peuple de Paris a pour lui lui donnent, pour
» pousser cette compagnie plus loin qu'elle ne
» veut aller. De ces quatre partis, le premier
» qui est de se raccommoder avec le cardinal
» a toujours été exclus de toutes les délibéra-
» tions par S. A. R., parce qu'elle a supposé
» qu'il n'était ni de sa dignité, ni de sa sûreté.
» Le second, qui est de s'unir absolument et
» entièrement avec M. le Prince, n'y a pas été
» reçu non plus, parce que Monsieur n'a pas
» voulu se pouvoir seulement imaginer qu'il
» eût été capable de se proposer à soi-même
» (ce sont les termes dont il s'était servi) de
» se séparer du parlement, et de s'abandon-
» ner, par ce moyen, et à la discrétion de
» M. le Prince, et au retour de la Rochefou-
» cault. Le troisième parti qui est celui d'en
» former un troisième dans le royaume a été
» rejeté par S. A. R., et parce qu'il peut avoir
» des suites trop dangereuses pour l'état, et
» parce qu'il ne pourrait réussir qu'en forçant

» le parlement à prendre une conduite con-
» traire à ses manières et à ses formes ; ce qui
» est impossible, que par des moyens qui
» sont encore plus contraires à l'inclination
» et aux maximes de Monsieur. Le quatrième
» parti, qui est celui que S. A. R. suit présen-
» tement, est celui-là même qui lui cause les
» peines et les inquiétudes où elle est, parce
» qu'en tenant quelque chose de tous les au-
» tres, il a presque tous les inconvéniens de
» chacun, et n'a, à proprement parler, les
» avantages d'aucun. Pour obéir à Monsieur,
» je vais déduire mes sentimens sur tous les
» quatre. Quoique je pusse trouver en mon
» particulier mes avantages dans le raccom-
» modement avec M. le cardinal, et quoique
» d'autre part je sois si fort déclaré contre lui,
» que mes avis sur tout ce qui le regarde
» puissent et même doivent être suspects, je
» ne balance pas à dire à S. A. R. qu'elle ne
» peut, sans se déshonorer, prendre de tem-
» pérament sur cet article, vu la disposition
» de tous les parlemens, de toutes les villes et
» de tous les peuples, et qu'elle le peut encore
» moins avec sûreté, vu la disposition des
» choses, celle de M. le Prince, etc. Les rai-
» sons de ce sentiment sautent aux yeux, et je

» ne les touche qu'en passant. Je supplie Mon-
» sieur de ne me point commander de m'ex-
» pliquer sur le second parti, qui est celui de
» s'unir entièrement avec M. le Prince, pour
» deux raisons, dont la première est que les
» engagemens que j'ai pris en mon particulier,
» et même par son consentement, avec la
» reine sur ce point, lui devraient donner lieu
» de croire que mes avis y pourraient être in-
» téressés; et la seconde est que je suis con-
» vaincu que, s'il était résolu à se séparer du
» parlement, ce qui écherrait à délibérer ne
» serait pas s'il faudrait s'unir à M. le Prince,
» mais ce qu'il faudrait que Monsieur fît
» pour se tenir M. le Prince soumis à lui-
» même; et cette soumission de M. le Prince
» à S. A. R. est une des principales raisons qui
» m'avaient obligé de lui proposer le tiers
» parti, sur lequel il faut que je m'explique
» un peu plus au long, parce qu'il est néces-
» saire de le traiter conjointement avec le
» quatrième, qui est celui de prendre quelque
» chose de tous les quatre.

» M. le Prince a fait des pas vers l'Espagne,
» qui ne se peuvent jamais accorder que par
» miracle avec la pratique du parlement; et
» lui ou ceux de son parti en font journelle-

» ment vers la cour, qui s'accordent encore
» moins avec la constitution présente de ce
» corps. Monsieur est inébranlable dans la ré-
» solution de ne se point séparer de ce corps ;
» ce qu'il serait obligé de faire, s'il s'unissait
» de tout point avec un prince, qui d'un côté
» par ses négociations, ou au moins par celles
» de ses serviteurs avec le Mazarin, donne
» des défiances continuelles à cette compa-
» gnie, et qui l'oblige en même temps une
» fois ou deux par jour, par sa jonction pu-
» blique avec l'Espagne, à se déclarer ouver-
» tement contre lui. Il se trouve que Mon-
» sieur, dans le même instant qu'il ne peut
» s'unir avec M. le Prince, par la considé-
» ration que je viens de dire, est obligé d'em-
» pêcher que M. le Prince périsse, parce que
» sa ruine donnerait trop de force au car-
» dinal. Cela supposé, il ne reste plus de
» choix qu'entre le tiers parti et celui que son
» S. A. R. suit aujourd'hui. Il est donc à propos,
» avant que d'entrer dans le détail et dans
» l'explication du tiers parti, d'examiner les
» inconvéniens et les avantages de ce dernier.
» Le premier avantage que je remarque est
» qu'il a l'air de sagesse, qui est toujours
» bon, parce que la prudence est celle des

» vertus, sur laquelle le commun des hommes
» distingue moins justement l'essentiel de l'ap-
» parent. Le second est que, comme il n'est
» pas décisif, il laisse ou paraît toujours laisser
» S. A. R. dans la liberté du choix, et par con-
» séquent dans la faculté de prendre ce qui
» lui pourra convenir dans le chapitre des ac-
» cidens. Le troisième avantage de cette con-
» duite est que tant que Monsieur la suivra,
» il ne renoncera pas à la qualité de média-
» teur, que sa naissance lui donne naturelle-
» ment, et laquelle toute seule lui peut don-
» ner lieu, en un moment, pourvu qu'il soit
» bien pris, de revenir avec fruit de tous les
» pas désagréables à la cour qu'il a faits jus-
» qu'ici, et qu'il sera peut-être obligé de faire
» à l'avenir. Voilà, à mon sens, les trois sortes
» d'utilité qui se peuvent remarquer dans la
» conduite que Monsieur a prise. Pesons-en
» les inconvéniens : ils se présentent en foule,
» et ma plume aurait peine à les démêler. Je
» ne m'arrête qu'au capital, parce qu'il em-
» brasse tous les autres. S. A. R. offense tous
» les partis, en donnant de la force à l'unique,
» avec lequel il ne veut point de réconcilia-
» tion, assez apparemment pour abattre le
» sien propre, aussi bien que les autres, et

» trop même certainement, pour obliger celui de M. le Prince à s'accommoder avec la » cour; et cela justement dans le même moment qu'il lui en donne un prétexte très-» spécieux, puisqu'il assiste tous les jours aux délibérations d'une compagnie qui condamne » ses armes, et qui enregistre sans balancer » les déclarations contre lui. Monsieur voit et » sent plus que personne l'importance de cet » inconvénient; mais il croit au moins en des » instans que la garantie du parlement et de » Paris l'en peut défendre en tout cas; ce » que j'ai toujours pris la liberté de lui contester, avec tout le respect que je lui dois, » parce qu'il ne se peut que le parlement, en » continuant à se contenir dans ses formes, » ne tombe à rien dans la suite d'une guerre » civile, et que la ville, que Monsieur laisse » dans le cours ordinaire de sa soumission » au parlement, ne courre sa fortune, parce » quelle suivra sa conduite.

» C'est proprement cette conduite qui, en » dépit de toute la France, et même de toute » l'Europe, rétablira le cardinal, par les mêmes » moyens par lesquels elle l'a déjà ramené » dans le royaume. Il le vient de traverser » avec quatre ou cinq mille aventuriers, quoi-

» que Monsieur ait un nombre de troupes con-
» sidérable, au moins aussi bonnes et aussi
» aguerries que celles qui ont conduit ce mi-
» nistre à Poitiers; quoique la plupart des
» parlemens soient déclarés contre lui; quoi-
» qu'il n'y ait presque pas une grande ville
» dans l'état de laquelle la cour se puisse as-
» surer; quoique le peuple soit enragé contre
» le Mazarin. Ceci paraît un prodige; il n'est
» rien moins; car qu'y a-t-il de plus naturel,
» quand on fait réflexion que ce parlement,
» n'agissant que par des arrêts qui, en défen-
» dant les levées et le divertissement des de-
» niers du roi, favorisent beaucoup plus le
» cardinal, qu'ils ne lui font de mal, en le dé-
» clarant criminel; quand on pense que ces
» villes, dont le branle naturel est de suivre
» celui du parlement, font justement comme
» lui, et quand on songe que ces gens de
» guerre n'ont de mouvement que par des res-
» sorts qui, par la considération des égards
» que S. A. R. observe vers le parlement, ont
» une infinité de rapports avec un corps dont
» la pratique journalière est de condamner ce
» mouvement? Il paraît aux étrangers que Mon-
» sieur conduit le parlement, parce que cette
» compagnie déclame comme lui contre le

» cardinal. Dans le vrai, le parlement conduit
» Monsieur, parce qu'il sait que Monsieur ne
» se sert que très-médiocrement des moyens
» qu'il a en main pour nuire au cardinal. L'ap-
» préhension de déplaire à ce corps est l'un
» des motifs qui l'ont empêché de faire agir
» ses troupes, et de travailler aussi fortement
» qu'il le pouvait à en faire de nouvelles. La
» même politique voudra qu'il compense la
» jonction qu'il va faire de ses régimens avec
» l'armée de M. de Nemours, par la complai-
» sance et même par l'approbation qu'il don-
» nera par sa présence à toutes les délibéra-
» tions que l'on fera, même avec fureur, contre
» leur marche. Ainsi il offensera la reine, il
» outrera le cardinal, il ne satisfera pas M. le
» Prince, il ne contentera pas les frondeurs.
» Il sera agité par toutes ces vues encore
» plus qu'il ne l'a été jusqu'ici, parce que
» les objets qui les lui donnent se grossi-
» ront à tous les instans, et la catastrophe de
» la pièce sera le retour d'un homme dont la
» ruine est crue si facile, que le rétablissement
» n'en peut être que très-honteux. J'ai pris la
» liberté de proposer à S. A. R. un remède à
» ces inconvéniens, et je l'expliquerai encore
» en ce lieu, pour ne manquer en rien de ce

» qu'elle m'a commandé de lui déduire. Elle m'a
» fait l'honneur de me dire plusieurs fois que
» l'obstacle le plus grand qu'elle trouve à se ré-
» soudre à un parti décisif, qu'elle avoue être
» nécessaire, s'il est possible, est qu'elle ne le
» peut faire par elle-même sans se brouiller avec
» le parlement, parce que le parlement n'en
» peut jamais prendre un de cette nature, par
» la raison de l'attachement qu'il a à ses formes;
» et qu'elle le peut encore moins du côté de
» M. le Prince, et par cette même considéra-
» tion et par celle de la juste défiance qu'elle
» a des différentes cabales qui ne partagent
» pas seulement, mais qui divisent son parti.
» Ces deux vues sont assurément très-sages et
» très-judicieuses; et ce sont celles qui m'a-
» vaient obligé à proposer à Monsieur un moyen
» qui me paraissait presque sûr, pour remé-
» dier aux deux inconvéniens que l'on ne peut
» nier être très-considérables et très-dange-
» reux. Ce moyen était que Monsieur formât
» un tiers parti, composé des parlemens et
» des grandes villes du royaume, indépendant
» et même séparé, par profession publique,
» des étrangers et de M. le Prince même, sous
» prétexte de son union avec eux.

» L'expédient, qui me paraissait propre à

» rendre ce moyen possible, était que Mon-
» sieur s'expliquât, dans les chambres assem-
» blées, clairement et nettement de ses inten-
» tions, en disant à la compagnie que la con-
» sidération, qu'il avait eue jusqu'ici pour elle,
» l'avait obligé d'agir contre ses vues, contre
» sa sûreté, contre sa gloire; qu'il louait son
» intention, mais qu'il la priait de considérer
» que la conduite ambiguë qu'elle produisait
» anéantirait celle à laquelle tout le royaume
» conspirait contre le cardinal Mazarin; que
» ce ministre, qui était l'objet de l'horreur de
» de tout le peuple, triomphait de leur haine
» avec quatre ou cinq mille hommes qui l'a-
» vaient conduit en triomphe à la cour; parce
» que le parlement donnait tous les jours
» des arrêts en sa faveur, au moment même
» qu'il déclamait avec le plus d'aigreur contre
» lui; que lui, Monsieur, était demeuré, par
» la complaisance qu'il avait pour ce corps,
» dans des ménagemens qui avaient, en leur
» manière, contribué aux mêmes effets; que
» le mal s'augmentant, il ne pouvait plus s'em-
» pêcher d'y chercher des remèdes; qu'il n'en
» manquait pas, mais qu'il était bien aise de
» les concerter avec la compagnie qui devait
» aussi de son côté prendre une bonne résolu-

» tion, et se fixer, pour une bonne fois, aux
» moyens efficaces de chasser le Mazarin, puis-
» qu'elle avait jugé tant de fois que son expul-
» sion était de la nécessité du service du roi;
» que l'unique moyen d'y parvenir était de
» bien faire la guerre, et que, pour la bien
» faire, il la fallait faire sans scrupule; que le
» seul qu'il prétendait dorénavant d'y conser-
» ver était celui qui regardait les ennemis de
» l'état, avec lesquels il déclarait qu'il n'aurait
» ni union, ni même commerce; qu'il ne pré-
» tendait pas qu'on lui eût grande obligation
» de ce sentiment, parce qu'il sentait ses forces
» et qu'il connaissait qu'il n'avait aucun besoin
» de leur secours; que par cette considération,
» et encore plus par celle du mal que la liaison
» avec les étrangers peut toujours faire à la
» couronne, il n'approuvait, ni ne concourait
» à rien de ce que M. le Prince avait fait à cet
» égard; mais, qu'à la réserve de cet article,
» il était résolu de ne plus garder de mesures,
» et de faire comme lui; de lever des hommes
» et de l'argent, de se rendre maître du bu-
» reau, de se saisir des deniers du roi, et de
» traiter comme ennemis ceux qui s'y oppose-
» raient, en quelque forme et manière que ce
» pût être. Je croyais que S. A. R. pouvait ajou-

» ter que la compagnie n'ignorait pas que le
» peuple de Paris étant aussi bien intentionné
» pour lui qu'il l'était, il lui était plus aisé
» d'exécuter ce qu'il proposait que de le dire,
» mais que la considération qu'il avait pour
» elle faisait qu'il voulait bien lui donner part
» de sa résolution avant que de la porter à
» l'hôtel de ville, où il était résolu de la dé-
» clarer dès l'après-dînée, et d'y délivrer en
» même temps les commissions. Je supplie
» Monsieur de se ressouvenir que, lorsque je
» lui proposai ce parti, je pris la liberté de
» l'assurer sur ma tête que ce discours étant
» accompagné des circonstances que je lui
» marquai en même temps, c'est-à-dire, d'as-
» semblée de noblesse, de clergé, de peuple,
» ne recevrait pas un mot de contradiction.
» J'allai plus loin, et je me souviens que je lui
» dis que le parlement, qui n'y donnerait le
» premier jour que par étonnement, y donne-
» rait le second du meilleur de son cœur. Les
» compagnies sont ainsi faites, et je n'en ai vu
» aucune, dans laquelle trois ou quatre jours
» d'habitude ne fassent recevoir pour naturel
» ce qu'elles n'ont même commencé que par
» contrainte. Je représentai à Monsieur que,
» quand il aurait mis ses affaires en cet état, il

» ne devrait plus craindre que le parlement se
» séparât de lui ; qu'il ne pourrait plus appré-
» hender d'être livré à la cour par les négo-
» ciations des différentes cabales du parti des
» princes ; puisque ceux du parlement, qui
» étaient dans les intérêts de la cour, en au-
» raient un trop personnel et trop proche, pour
» laisser pénétrer leurs sentimens ; et puisque
» M. le Prince serait lui-même si dépendant de
» S. A. R., que son principal soin serait de le
» ménager. Car il n'y aurait, à mon opinion,
» aucun lieu d'appréhender qu'il se fût raccom-
» modé à la cour, si Monsieur eût pris ce parti,
» vu l'état des choses, la force de celui de Mon-
» sieur, la déclaration du public, et les mesures
» secrètes que S. A. R. eût pu garder avec lui.
» Elle sait mieux que personne si elle n'est pas
» maîtresse absolue du peuple de Paris ; et si,
» quand il lui plaira de parler décisivement en
» fils de France, et en fils de France qui est
» et qui se sent chef d'un grand parti, il y a
» un seul homme dans le parlement et dans
» l'hôtel de ville, qui ose, je ne dis pas lui ré-
» sister, mais le contredire. Elle n'aura pas,
» sans doute, oublié que je lui avais proposé en
» même temps des préalables pour le dehors,
» qui n'étaient ni éloignés, ni difficiles ; le ral-

» lement du débris des troupes de M. de Mont-
» rose, le licenciement de celles de Neubourg,
» la déclaration de huit ou dix des plus grandes
» villes du royaume. Monsieur n'a pas voulu
» entendre à ce parti, parce qu'il le croit d'une
» suite trop dangereuse pour l'état. Dieu veuille
» que celui qu'il a pris ne lui soit pas plus dan-
» gereux, et que la confusion, où apparem-
» ment elle le jetera, ne soit pas plus à craindre
» que la commotion dans laquelle il y aurait
» au moins un fils de France au gouvernail.
» J'avais dans Paris trois cents officiers à moi,
» et le vicomte de Lamet avait ménagé deux
» mille chevaux du licenciement de Neubourg.
» J'étais encore assuré des villes de Limoges,
» de Marville, de Senlis et de Toulouse. »

Voilà ce que j'écrivis sur la table du cabinet des livres en moins de deux heures. Je le lus à Monsieur en présence de M. le président de Bellièvre qui l'approuva, et l'appuya avec beaucoup plus de force que je n'avais fait moi-même. La contestation s'échauffa, Monsieur soutenant que, sans un fracas de cette nature, c'est ainsi qu'il l'appela, il empêcherait bien que le parlement ne se déclarât contre la marche des troupes de M. de Nemours, qui était ce qu'il appréhendait plus que toutes choses, parce

qu'il allait y joindre les siennes. Vous verrez qu'il ne se trompa pas dans cette vue. Il est vrai encore que je ne fus pas moins trompé sur un autre chef; car je soutins toujours à Monsieur avec le président de Bellièvre, qui était de mon avis, qu'il ne serait pas en son pouvoir d'empêcher que le parlement ne procédât à l'exécution de la déclaration contre M. le Prince, quoiqu'il eût donné arrêt par lequel il s'engageait de ne pas le faire jusqu'à ce que le cardinal fût hors du royaume; car la cour trouva si peu de jour à cette exécution du côté du parlement, qu'elle n'osa même la lui proposer.

Ces succès contribuèrent beaucoup à sa perte; ils l'endormirent et ils ne le sauvèrent pas. J'entrerai dans la suite de ce détail, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa dans cette conversation touchant ma promotion au cardinalat, de cette promotion qui se fit justement en ce temps-là.

Monsieur, qui était l'homme du monde le plus éloigné de croire que l'on fût capable de parler sans intérêt, me dit, dans la chaleur de la dispute, qu'il ne concevait pas celui que je pouvais m'imaginer dans un parti qui, en rompant toutes mesures avec la cour, ferait assurément révoquer ma nomination. Je lui répon-

31985

dis que j'étais à l'heure même cardinal, ou que je ne le serais de long-temps; mais que je le suppliais d'être persuadé que quand ma promotion dépendrait de ce moment, je ne changerais en rien mes sentimens, parce que je les lui disais pour son service, et nullement pour mes intérêts. « Et vous n'avez, Monsieur, ajoutai-je, » pour vous bien persuader de cette vérité, qu'à » vous ressouvenir, s'il vous plaît, que le propre » jour que la reine m'a nommé, je lui ai déclaré » à elle-même que je ne quitterais jamais votre » service en vous donnant le conseil que je croi- » rais le plus conforme à votre gloire. Je crois » que je lui tiens aujourd'hui fidèlement ma » parole, et pour vous le faire voir, je supplie » très-humblement votre altesse royale de lui » envoyer le mémoire que je viens d'écrire. »

Monsieur eut honte de ce qu'il m'avait dit; il me fit mille honnêtetés; il jeta le mémoire dans le feu, et il sortit du cabinet tout aussi aheurté (me dit à l'oreille le président de Bellièvre) qu'il y était entré.

Je viens de vous dire que j'avais répondu à Monsieur que j'étais cardinal à l'heure où je lui parlais, ou que je ne le serais de long-temps. Je ne m'étais trompé que de peu; car je le fus effectivement cinq ou six jours après. J'en

reçus la nouvelle le dernier de ce mois de février, par un courrier que le grand-duc me dépêcha. Je vous dirai comme la chose se passa à Rome, après que je vous aurai fait des excuses de vous avoir sans doute autant ennuyée que j'ai fait, et par la longueur de ce dernier mémoire, et par celle du discours de Monsieur à M. Damville, qui sont remplis de mille circonstances que vous aurez déjà trouvées comme semées dans les différens endroits de cet ouvrage. Mais comme la plupart de ces circonstances sont celles qui ont formé ce corps monstrueux et presque incompréhensible, même dans le genre du merveilleux historique, dans lequel il semble que tous les membres n'aient pu avoir aucuns mouvemens qui leur fussent naturels, et même qui ne fussent contraires les uns aux autres, j'ai cru qu'il était même heureux de rencontrer, dans le cours de cette narration, une matière qui m'obligeât de les rassembler toutes ensemble, afin que vous puissiez, avec plus de facilité, découvrir d'un coup d'œil ce qui, n'étant que répandu dans les lieux différens, offusque la vérité de l'histoire par des contradictions que rien ne peut jamais bien démêler que l'assemblage des raisonnemens et des faits. Je reviens à ma promotion.

Vous avez vu dans le second volume de cette histoire que j'avais envoyé à Rome l'abbé Charier, qui trouva la face de cette cour tout-à-fait changée, par la retraite plutôt que par la disgrâce de la signora Olimpia, belle-sœur du pape Innocent (1), qui s'était laissé toucher à des manières de réprimandes que l'empereur, à l'instigation des jésuites, lui avait fait faire par son nonce à Vienne. Il ne voyait plus la signora, et il soulageait le cruel ennui que l'on a toujours cru qu'il en avait, par des conversations assez fréquentes avec la princesse de Rossane (2), femme de son neveu, qui, quoique très-spirituelle, n'approchait pas du génie de la signora, mais qui, en récompense, était beaucoup plus jeune et beaucoup plus belle. Il s'acquit effectivement du pouvoir sur son esprit, et au point que la signora Olimpia en eut une cruelle jalousie, qui, en donnant encore de nouvelles

(1) Jean-Baptiste Pamfilio, élu pape en 1643, à la place d'Urbain VIII, et mort en janvier 1655.

(2) Femme du prince Camillo, neveu du pape. Cette dame, la signora Olimpia, et les princesses Ludovici et Giustiniani, que l'on voyait sans cesse au Vatican, donnèrent lieu à Pasquin de dire à Marforio : *Se tu vuoi fare il Ruffiano, troverai donne al Vaticano.*

lumières à son esprit, déjà extrêmement éclairé et habile par lui-même, lui fit enfin trouver le moyen de ruiner sa belle-fille auprès du pape, et de rentrer dans sa première faveur. Ma nomination tomba justement dans ce temps, où celle de madame la princesse de Rossane était la plus forte; et il parut en cette occasion que la fortune voulut réparer la perte que j'avais faite en la personne de Pancirolle. C'est le seul endroit de ma vie où je l'aie trouvée favorable.

Je vous ai dit ailleurs les raisons pour lesquelles j'avais lieu de croire que madame la princesse de Rossane me le pouvait être, et, sans comparaison, davantage que la signora Olimpia, qui ne faisait rien qu'à force d'argent; et vous croyez aisément qu'il n'eût pas été aisé de me résoudre à en donner pour un chapeau. L'abbé Charier trouva à Rome tout ce que j'y avais espéré de madame de Rossane, et le premier avis qu'elle lui donna fut de se défier au dernier point de l'ambassadeur, qui joignait aux ordres secrets que la cour lui avait donnés contre moi, la passion effrénée qu'il avait lui-même pour la pourpre. L'abbé Charier profita très-habilement de cet avis, car il joua toujours l'ambassadeur, en lui témoignant une confiance abandonnée, et en lui faisant voir en même

temps la promotion très-éloignée. La haine que le pape avait conservée depuis long-temps pour la personne de M. le cardinal Mazarin, contribua à ce jeu, et l'intérêt de monsignor Chigi, secrétaire d'état, qui a été depuis Alexandre VII, y concourut aussi avec beaucoup d'effet. Il était assuré du chapeau pour la première promotion, et il n'oublia rien de ce qui la pouvait avancer. Monsignor Azolini, qui était secrétaire des brefs, et qui avait été attaché à Pancirolle, avait hérité de son mépris pour le cardinal, et de sa bonne volonté pour moi : ainsi M. le bailli de Valencey fut amusé, et il ne fut même averti de la promotion qu'après qu'elle fut faite. Le pape Innocent m'a dit qu'il savait qu'il avait dans sa poche la lettre du roi pour la révocation de ma nomination, avec ordre toutefois de ne la pas rendre que dans la dernière nécessité, et à l'entrée du consistoire, où les cardinaux seraient déclarés; et l'abbé Charier m'avait dépêché deux courriers pour me donner le même avis. Ce qui est constant, et que j'ai su depuis par Champfleury, capitaine des gardes de M. le cardinal, c'est qu'aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de ma promotion, qu'il apprit à Saumur, il lui commanda à lui Champfleury d'aller chez la reine en diligence,

et de la conjurer de sa part de se contraindre et d'en faire paraître de la joie.

Je ne puis m'empêcher dans cet endroit de rendre honneur à la vérité, et de faire justice à mon imprudence, qui faillit à me faire perdre le chapeau. Je m'imaginai, et très-mal à propos, qu'il n'était pas de la dignité du poste où j'étais de l'attendre; et que ce petit délai de trois ou quatre mois, que Rome fut obligée de prendre pour régler une promotion de seize sujets, n'était pas conforme aux paroles qu'elle m'avait données, ni aux recherches qu'elle m'avait faites. Je me fâchai, et j'écrivis une lettre ostensible à l'abbé Charier, sur un ton qui n'était assurément ni du bon sens, ni de la bienséance. C'est la pièce la plus passable, pour le style, de toutes celles que j'aie jamais faites; je l'ai cherchée pour l'insérer ici, et je ne l'ai pu retrouver. La sagesse de l'abbé Charier, qui la supprima à Rome, fit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement; parce que tout ce qui est haut et audacieux est toujours justifié et même consacré par le succès. Il ne m'empêcha pas d'en avoir une véritable honte; je la conserve encore, et il me semble que je répare en quelque façon ma faute en la publiant. Je reprends le fil de ma narration.

J'en étais demeuré, ce me semble, au 16 février de l'année 1652. Il y eut le lendemain 17 une assemblée des chambres, dans laquelle vous verrez, à mon avis, plus que suffisamment, comme dans un tableau raccourci, ce qui se passa dans toutes celles qui furent même assez fréquentes depuis ce jour jusqu'au 1er avril. Monsieur y prit d'abord la parole, pour représenter à la compagnie que la lettre du roi, qui y avait été lue le 15, et qui le taxait de donner la main à l'entrée des ennemis dans le royaume, ne pouvait être que l'effet des calomnies dont on le noircissait dans l'esprit de la reine; que les gens de guerre que M. de Nemours amenait étaient des Allemands, auxquels on ne pouvait pas donner ce nom. Voilà ce qui occupa proprement toutes les assemblées dont je viens de vous parler. Le président de Bailleul qui présidait, les commençant presque toutes par l'exagération de la nécessité de délibérer sur la lettre de S. M., les gens du roi concluant toujours à commander aux communes de courre sus aux troupes de M. de Nemours, et Monsieur ne se lassant point de soutenir qu'elles n'étaient point espagnoles, et qu'après la déclaration qu'il faisait qu'aussitôt que le cardinal serait hors du royaume,

elles se mettraient à la solde du roi, il était fort superflu d'opiner sur leur sujet. Cette contention recommençait presque tous les jours, même à différentes reprises; et il est vrai, comme je viens de vous le dire, que Monsieur en éluda toujours la délibération : mais il est vrai aussi que ce faux avantage l'amusa, et qu'il fut si aise d'avoir ce qu'on lui avait soutenu qu'il n'aurait pas, qu'il ne voulut pas seulement examiner si ce qu'il avait lui suffisait, c'est-à-dire, qu'il ne distîngua pas assez entre la connivence et la déclaration du parlement. Le président de Bellièvre lui dit très-sagement, douze ou quinze jours après la conversation dont je viens de vous parler, que lorsque l'on a à combattre l'autorité royale.... peut-être très-pernicieuse par l'événement, il lui expliqua ce *dictum* très-sensément. Vous en voyez la substance d'un coup d'œil. Hors la contestation dont je viens de vous rendre compte, dans laquelle il y eut toujours quelque grain de ce contradictoire que je vous ai tant de fois expliqué, il n'y eut rien dans toutes ces assemblées des chambres qui soit digne, à mon sens, de votre curiosité. On lut en quelques-unes les réponses que la plupart des parlemens de France firent en ce temps-là à celui de Paris, toutes con-

formes à ses intentions, en ce qu'ils lui donnaient part des arrêts qu'ils avaient rendus contre le cardinal. On employa les autres à pourvoir à la conservation des fonds destinés au paiement des rentes de l'hôtel de ville et des gages des officiers. On résolut, dans celle du 13 mars, de faire sur ce sujet une assemblée des cours souveraines dans la chambre de Saint-Louis. Je ne me trouvai à aucunes de celles qui furent faites depuis le 1er mars, et parce que le cérémonial romain ne permet pas aux cardinaux de se trouver en aucunes cérémonies publiques, jusqu'à ce qu'ils aient reçu le bonnet, et parce que cette dignité ne donnant aucun rang au parlement, que lorsque l'on y suit le roi, la place que je n'y pouvais avoir en son absence que comme coadjuteur, qui est au-dessous de celle des ducs et pairs, ne se fût pas bien accordée avec la prééminence de la pourpre.

Je vous avoue que j'eus une joie sensible d'avoir un prétexte et même une raison de ne plus me trouver à ces assemblées, qui, dans la vérité, étaient devenues des cohues, non pas seulement ennuyeuses, mais insupportables. Je vous ferai voir que dans la suite elles n'eurent pas beaucoup plus d'agrémens, après que j'aurai touché le plus légèrement qu'il me sera

possible, un petit détail qui concerne Paris, et quelque chose en général qui regarde la Guienne.

Vous pouvez vous ressouvenir que je vous ai parlé de M. de Chavigni dans le second volume de cet ouvrage, et que je vous ai dit qu'il se retira en Touraine, un peu après que le roi eut été déclaré majeur. Il ne trouva pas le secret de savoir s'y ennuyer, mais il s'y ennuya beaucoup en récompense, et au point qu'il revint à Paris aussitôt qu'il en eut un prétexte, et ce prétexte fut la nécessité qu'il trouva dans les avis que M. de Gaucourt lui donna, de remédier aux cabales que je faisais auprès de Monsieur contre les intérêts de M. le Prince. Ce M. de Gaucourt était homme de grande naissance, car il était de la maison de ces puissans et anciens comtes de Clermont en Beauvoisis, si fameux dans nos histoires. Il avait de l'esprit et du savoir-faire; mais il s'était trop érigé en négociateur, ce qui n'est pas toujours la meilleure qualité pour la négociation. Il était attaché à M. le Prince; il avait à Paris sa principale correspondance, et son principal soin fut, au moins à ce qu'il m'en parut, de me ruiner dans l'esprit de Monsieur. Comme il n'y trouvait pas de facilité, il eut recours à M. de Chavigni, qui revint à Paris en

diligence, ou par cette raison, ou sous ce prétexte. M. de Rohan, qui y arriva dans ce temps-là très-satisfait de la défense d'Angers, quoiqu'elle eût été très-médiocre, se joignit à eux pour ce même effet. Ils m'attaquèrent en forme comme fauteur couvert du Mazarin; et pendant que leurs émissaires gagnaient ceux de la lie du peuple qu'ils pouvaient corrompre par argent, ils n'oublièrent rien pour ébranler Monsieur par leurs calomnies, qui étaient appuyées de toute l'intrigue du cabinet, dans laquelle Ravai, Beloi et Goulas, partisans de M. le Prince, n'étaient point ignorans. J'éprouvai, en cette rencontre, que les plus habiles courtisans peuvent être de fort grosses dupes, quand ils se fondent trop sur des conjectures. Celles que ces messieurs tirèrent de ma promotion au cardinalat furent que je n'avais obtenu le chapeau que par le moyen des engagemens que j'avais pris avec la cour. Ils agirent sur ce principe; ils me déchirèrent auprès de Monsieur, sur ce titre : comme il en savait la vérité, il s'en moqua. Ils m'établirent dans son esprit au lieu de m'y perdre, parce qu'en fait de calomnie, tout ce qui ne nuit pas sert à celui qui est attaqué; et vous allez voir le piége que les attaquans se tendirent à eux-mêmes à cette occasion. Je di-

sais un jour à Monsieur que je ne concevais pas comme il ne se lassait pas de toutes les sottises qu'on lui disait tous les jours contre moi, sur le même ton, et il me répondit : *Ne comptez-vous pour rien le plaisir que l'on a à connaître tous les matins la méchanceté des gens, couverte du nom de zèle, et tous les soirs leurs sottises déguisées en pénétrations ?* Je dis à Monsieur que je recevais cette parole avec respect, et comme une grande et belle leçon pour tous ceux qui avaient l'honneur d'approcher des grands princes.

Ce que les serviteurs de M. le Prince faisaient contre moi parmi le peuple faillit à me coûter plus cher. Ils avaient des criailleurs à gages, qui m'étaient plus incommodes, en ce temps-là, qu'ils ne l'avaient été auparavant, parce qu'ils n'osaient paraître devant la nombreuse suite de gentilshommes et de livrées qui m'accompagnaient. Comme je n'avais pas encore reçu le bonnet que les cardinaux français ne prennent que de la main du roi à qui le courrier du pape est dépêché à cet effet, je ne pouvais plus marcher qu'*incognito*, selon les règles du cérémonial; et ainsi, lorsque j'allais au Luxembourg, c'était toujours dans un carrosse gris et sans livrées, et je montais même dans le cabinet des

livres, par le petit degré qui répond dans la galerie, afin d'éviter le grand escalier et le grand appartement. Un jour que j'y étais avec Monsieur, Bruneau y entra tout effaré, pour m'avertir qu'il y avait dans la cour une assemblée de deux ou trois cents de ces criailleurs qui disaient que je trahissais Monsieur, et qu'ils me tueraient.

Monsieur me parut consterné à cette nouvelle; je le remarquai; et l'exemple du maréchal de Clermont, assommé entre les bras du dauphin, qui tout au plus ne pouvait pas avoir eu plus de peur que j'en voyais à Monsieur, me revenant dans l'esprit, je pris le parti que je crus le plus sûr, quoiqu'il parût plus hasardeux; parce que je ne doutai point que la moindre apparence que S. A. R. laisserait échapper à la frayeur ne me fît assassiner, et parce que je doutai encore moins que l'appréhension de déplaire à ceux qui criaient contre le Mazarin, dont il redoutait le murmure jusqu'au ridicule, jointe à son naturel qui craignait tout, ne lui en fît donner beaucoup plus qu'il n'en fallait pour me perdre. Je lui dis que je le suppliais de me laisser faire, et qu'il verrait dans peu quel mépris l'on devait faire de ces canailles achetées à prix d'argent. Il m'offrit ses gardes, mais d'une

manière à me faire juger que je lui faisais fort bien ma cour de ne les pas accepter. Je descendis, quoique M. le maréchal d'Etampes se fût jeté à genoux devant moi pour m'en empêcher; je descendis, dis-je, avec Château-Renaut et d'Hagueville, qui étaient seuls avec moi, et j'allai droit à ces séditieux, en leur demandant qui était leur chef. Un gueux d'entre eux qui avait une vieille plume jaune à son chapeau, me répondit insolemment: *C'est moi.* Je me tournai du côté de la rue de Tournon, en disant: *Gardes de la porte, que l'on me pende ce coquin à ces grilles.* Il me fit une profonde révérence: il me dit qu'il n'avait pas cru manquer au respect qu'il me devait; qu'il était venu seulement avec ses camarades pour me dire que le bruit courait que je voulais mener Monsieur à la cour, et le raccommoder avec le Mazarin; qu'ils ne le croyaient pas; qu'ils étaient mes serviteurs, et prêts à mourir pour mon service, pourvu que je leur promisse d'être toujours bon frondeur. Ils m'offrirent de m'accompagner: mais je n'avais pas besoin de cette escorte pour le voyage que j'avais résolu, comme vous l'allez voir. Il n'était pas au moins fort long, car madame de la Vergne, mère de madame de la Fayette, et qui avait épousé en secondes noces le chevalier de

Sévigné, logeait où loge présentement madame sa fille. Cette madame de la Vergne était honnête femme dans le fond, mais intéressée au dernier point, et plus susceptible de vanité, pour toutes sortes d'intrigues sans exception, que femme que j'aie jamais connue. Celle dans laquelle je lui proposai ce jour-là de me rendre de bons offices, était d'une nature à effaroucher d'abord une prude. J'assaisonnai mon discours de tant de protestations de bonnes intentions et d'honnêtetés, qu'il ne fut pas rebuté; mais aussi ne fut-il reçu que sous les promesses solennelles que je fis de ne prétendre jamais qu'elle étendît les services que je lui demandais au delà de ceux que l'on peut rendre en conscience, pour procurer une bonne, chaste, pure et sainte amitié. Je m'engageai à tout ce qu'on voulut. On prit mes paroles pour bonnes, et l'on se sut même très-bon gré d'avoir trouvé une occasion toute propre à rompre dans la suite le commerce que j'avais avec madame de Pommereux, que l'on ne croyait pas si innocent. Celui dans lequel je demandai que l'on me servît ne devait être que tout spirituel et tout angélique; car c'était celui de mademoiselle de la Loupe (1), que vous avez

vue depuis sous le nom de madame d'Olonne. Elle m'avait fort plu quelques jours auparavant, dans une petite assemblée qui s'était faite dans le cabinet de Madame ; elle était jolie, précieuse par son air et sa modestie. Elle logeait tout proche de madame de la Vergne ; elle était amie intime de mademoiselle sa fille ; elle avait même percé une porte par laquelle elles se voyaient sans sortir du logis : l'attachement que M. le chevalier de Sévigné avait pour moi, l'habitude que j'avais dans sa maison, et ce que je savais de sa femme, contribuèrent beaucoup à mes espérances. Elles se trouvèrent vaines par l'événement ; car, bien que l'on ne m'arrachât pas les yeux, bien que l'on ne m'étouffât pas à force de m'interdire les soupirs, bien que je m'aperçusse à de certains airs que l'on n'était pas fâché de voir la pourpre soumise, tout armée et tout éclatante qu'elle était, on se tint toujours sur un pied de sévérité, ou plutôt de modestie, qui me lia la langue, quoiqu'elle fût assez libertine ; ce qui doit étonner ceux qui n'ont point connu mademoiselle de la Loupe, et qui n'ont ouï

---

d'Angênes, baron de la Loupe. Cette dame est fameuse par ses galanteries et par l'*Histoire amoureuse des Gaules* de M. de Bussy.

parler que de madame d'Olonne. Cette historiette n'est pas trop, comme vous voyez, à l'honneur de ma galanterie. Je passe pour un moment aux affaires de Guienne.

Comme je fais profession de ne vous rendre compte précisément que de ce que j'ai vu moi-même, je ne toucherai ce qui se passa en ce pays-là que fort légèrement, et simplement autant qu'il est nécessaire de le faire, pour vous faire mieux entendre ce qui y a eu du rapport du côté de Paris. Je ne puis pas même vous assurer si je serai bien juste dans le peu que je vous en dirai, parce que je n'en parlerai que sur des mémoires qui peuvent ne l'être pas eux-mêmes. J'ai fait tout ce qui a été en moi, pour tirer de M. le Prince le détail de ses actions de guerre, dont les plus petites ont toujours été plus grandes que les plus héroïques des autres hommes, et ce serait avec une joie sensible que j'en relèverais et que j'en honorerais cet ouvrage. Il m'avait promis de m'en donner un extrait, et il l'aurait fait, à mon sens, si l'inclination et si la facilité qu'il a à faire des merveilles, n'étaient égalées par l'aversion et par la peine qu'il a à les raconter.

Je vous ai dit que M. le comte d'Harcourt commandait les armées du roi en Guienne, et

qu'il y avait les troupes de l'Europe les plus aguerries. Toutes celles de M. le Prince étaient de nouvelles levées, à la réserve de ce que M. de Marcin avait amené de Catalogne, qui ne faisait pas un corps assez considérable pour pouvoir s'opposer à celles du roi. M. le Prince, à le bien prendre, soutint les affaires par sa seule personne. Vous avez vu ci-dessus qu'il s'était saisi de Saintes. Il laissa, pour y commander, M. le Prince de Tarente. Il retourna en Guienne et se campa auprès de Bourg. Le comte d'Harcourt l'y suivit et détacha le chevalier d'Aubeterre pour le reconnaître. Ce chevalier fut repoussé par le régiment de Baltazar, qui donna le temps à M. le Prince de se poster sur une hauteur, où il fit paraître son corps si grand, quoiqu'il fût très-petit, que le comte d'Harcourt ne l'y osa attaquer. Il se retira à Libourne après cette action, qui fut d'un très-grand capitaine. Il y laissa quelque infanterie, et il alla à Bergerac, place fameuse par les guerres de religion, et il fit travailler à en relever les fortifications. M. de Saint-Luc (1), lieutenant de roi en Guienne, crut qu'il pour-

(1) François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, lieutenant de roi en Guienne, gouverneur de Périgord, mort en 1670.

rait surprendre M. le prince de Conti, qui était logé avec de nouvelles troupes à Caude-coste près d'Agen, et il s'avança de ce côté-là avec deux mille hommes de pied et sept cents chevaux des meilleurs qui fussent dans l'armée du roi. Il fut surpris lui-même par M. le Prince, qui fut averti de son dessein, et qu'il vit au milieu de ses quartiers, avant qu'il eût eu la première nouvelle de sa marche. Il ne s'ébranla pas néanmoins; il se posta sur une hauteur, sur laquelle on ne pouvait aller que par un défilé. On passa presque tout le jour à escarmoucher, pendant que M. le Prince attendait trois canons qu'il avait mandés d'Agen. Il en avait un pressant besoin, car il n'avait en tout avec lui, en comptant les troupes de M. le prince de Conti, que cinq cents hommes de pied et deux mille chevaux, toutes gens de nouvelle levée. La faiblesse ne donne pas pour l'ordinaire la hardiesse; celle de M. le Prince fit plus en cette occasion, car elle lui donna de la vanité; et c'est, je crois, la seule fois de sa vie qu'il en a eu. Il se ressouvint que la frayeur que sa présence pourrait inspirer aux ennemis les pourrait ébranler. Il leur renvoya quelques prisonniers qui leur rapportèrent qu'il était là en personne. Il les chargea en même temps; ils

plièrent d'abord, et on peut dire qu'il les renversa moins par le choc de ses armes, que par le bruit de son nom. La plupart de l'infanterie se jeta dans Miradoux, où elle fut assiégée incontinent. Les régimens de Champagne et de Lorraine, que M. le Prince ne voulait recevoir qu'à discrétion, défendirent cette méchante place avec une valeur incroyable, et ils donnèrent le temps à M. le comte d'Harcourt de la secourir. M. le Prince envoya son artillerie et ses bagages à Agen : il mit des garnisons dans quelques petites places qui pouvaient incommoder les ennemis ; et ensuite, sur le soir, il se rendit lui-même à Agen, ayant avec lui MM. de la Rochefoucault, de Marcin et de Montespan, pour observer les desseins de M. le comte d'Harcourt, qui laissa de son côté quelques troupes au siége de Staffort, ce me semble, et de la Plume, et qui, avec les autres, fit attaquer quelques fortifications que l'on avait commencées à l'un des faubourgs d'Agen, par MM. de Lillebonne, le chevalier de Créqui, et Coudrai-Montpensier. Ils se signalèrent à cette attaque, qui fut faite en présence de M. le Prince ; mais ils furent repoussés avec une vigueur extraordinaire, et le comte d'Harcourt alla se consoler de sa perte, par la prise de ces

deux ou trois petites places, dont je vous ai parlé ci-dessus.

M. le Prince, qui avait formé le dessein de revenir à Paris pour les raisons que je vais vous dire, se résolut de laisser, pour commander en Guienne, M. le prince de Conti, et M. de Marcin en qualité de lieutenant-général sous son frère ; mais il crut qu'il serait à propos, avant qu'il partît, de s'assurer tout-à-fait d'Agen, qui s'était à la vérité déclaré pour lui, mais qui, n'ayant point de garnison, pouvait à tout moment changer de parti. Il gagna les jurats, qui consentirent qu'il fît entrer dans la ville le régiment de Conti. Le peuple, qui ne fut pas du sentiment de ces magistrats, se souleva, et il fit des barricades. M. le Prince dit qu'il courut plus de fortune en cette occasion qu'il n'en aurait couru dans une bataille. Je ne me ressouviens pas du détail ; et ce que je m'en puis remettre est que MM. de la Rochefoucault, de Marcin et de Montespan, haranguèrent dans l'hôtel de ville, et qu'ils calmèrent la sédition, à la satisfaction de M. le Prince. Je reviens à son voyage.

MM. de Rohan, de Chavigni et de Gaucourt le pressaient, par tous les courriers, de ne pas s'abandonner si absolument aux affaires des

provinces qu'il ne songeât à celles de la capitale, qui était en tous sens la capitale. M. de Rohan se servit de ce mot dans une de ses lettres que je surpris. Ces messieurs étaient persuadés que je rompais toutes leurs mesures auprès de Monsieur, qui, à la vérité, rejetait tout ce qu'il ne voulait pas faire pour les intérêts de M. le Prince, sur les ménagemens que le poste où j'étais à Paris l'obligeait d'avoir pour moi. Il m'a confessé quelquefois, parlant à moi-même, qu'il se servait de ce prétexte en certaines occasions; et il y en eut même où il me força, à force de me persécuter, à donner des apparences qui pussent confirmer ce qu'il voulait leur persuader. Je lui représentai plusieurs fois qu'il ferait tant par ses journées, qu'il obligerait M. le Prince de venir à Paris, qui était de toutes les choses du monde celle qu'il craignait le plus. Mais comme le présent touche toujours, sans comparaison, davantage les âmes faibles, que l'avenir même le plus proche, il aimait mieux s'empêcher de croire que M. le Prince pût faire ce voyage dans quelque temps, que de se priver du soulagement qu'il trouvait dans le moment même à rejeter sur moi les murmures et les plaintes que ses ministres lui faisaient sur mille choses

à tous les instans. Ces ministres, qui se trouvèrent bien plus fatigués que satisfaits de ses méchantes défaites, pressèrent M. le Prince au dernier point d'accourir lui-même au besoin pressant, et leurs instances furent puissamment fortifiées par les nouvelles qu'il reçut en même temps de M. de Nemours, et qu'il est bon de traiter un peu en détail.

M. de Nemours entra en ce temps-là sans aucune résistance dans le royaume, toutes les troupes du roi étant divisées; et quoique M. d'Elbeuf et MM. d'Aumont, d'Igbi et de Vaubecour (1) en eussent à droite et à gauche, il pénétra jusqu'à Mantes, et il y passa la Seine sur le pont qui lui fut livré par M. le duc de Ludes, gouverneur de la ville, et mécontent de la cour, parce que l'on avait ôté les sceaux à son beau-père. Il campa à Houdan, et il vint à Paris avec M. de Tavannes, qui commandait ce qu'il avait conservé de troupes de M. le Prince, et Clinchamp, qui était officier-général dans les étrangers.

Voilà le premier faux pas que cette armée fit; car si elle eût marché sans s'arrêter; et que M. de Beaufort l'eût jointe avec les troupes de

(1) De Nettancourt de Vaubecour.

Monsieur, comme il la joignit depuis, elle eût passé la Loire sans difficulté, et eût fort embarrassé la marche du roi. Tout contribua à ce retardement; l'incertitude de Monsieur, qui ne pouvait se déterminer pour l'action, même dans les choses les plus résolues; l'amour de madame de Montbazon, qui amusait à Paris M. de Beaufort; la puérilité de M. de Nemours, qui était bien aise de montrer son bâton de général à madame de Châtillon; et la fausse politique de Chavigni, qui croyait qu'il serait beaucoup plus maître de l'esprit de Monsieur, quand il lui éblouirait les yeux par ce grand nombre d'écharpes de couleurs toutes différentes (ce fut le terme dont il se servit en parlant de Croissi, qui fut assez imprudent pour me le redire, quoiqu'il fût beaucoup plus dans les intérêts de M. le Prince que dans les miens). Je ne tins pas le cas secret à Monsieur, qui en fut fort piqué. Je pris ce temps pour le supplier de trouver bon que je fisse voir en sa présence à ces messieurs qu'ils n'étaient point en état d'éblouir les yeux sans comparaison moins forts, en tous sens, que les siens. Comme il me voulait faire expliquer, on vint lui dire que MM. de Beaufort et de Nemours étaient dans sa chambre. Je l'y suivis, quoique ce ne fût

pas ma coutume, parce que je n'avais pas encore le bonnet; et comme on entra en conversation publique, car il y avait du monde jusqu'à faire foule, je mis mon chapeau sur ma tête aussitôt qu'il eut mis le sien. Il le remarqua, et à cause de ce que je venais de lui dire, et à cause que je ne l'avais jamais voulu faire, quoiqu'il me le commandât toujours. Il en fut très-aise, et il affecta d'entretenir la conversation plus d'une grosse heure, après laquelle il me prit en particulier, et me ramena dans la galerie. Vous jugez bien qu'il fallait qu'il fût en colère; car je crois qu'il y avait dans sa chambre plus de cinquante écharpes rouges sans les isabelles. Cette colère dura tout le soir; car il me dit le lendemain que Goulas, secrétaire de ses commandemens, et intime de M. de Chavigni, étant venu lui dire, avec un grand empressement, que tous les officiers étrangers prenaient de grands ombrages des longues conversations que j'avais avec lui, il l'avait rebuté avec une fort grande aigreur, en lui disant : *Allez au diable, vous et vos officiers étrangers; s'ils étaient aussi bons frondeurs que le cardinal de Retz, ils seraient à leur poste, et ils ne s'amuseraient pas à ivrogner dans les cabarets de Paris.* Ils partirent enfin, et en vé-

rité, plus par mes instances que par celles de Chavigni, qui croyait toujours que je n'oubliais rien pour les retarder; car Monsieur répéta bientôt, même avec soin, ce qu'il avait laissé échapper dans la colère; parce qu'il lui convenait (au moins se l'imaginait-il ainsi) de me faire servir de prétexte quelquefois à ce qu'il faisait, et presque toujours à ce qu'il ne faisait point. Vous verrez quelle marche prirent ces troupes, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à Orléans dans le même temps.

Il ne se pouvait pas que cette importante ville ne fût très-dépendante de Monsieur, étant son apanage, et de plus ayant été quelque temps son plus ordinaire séjour. D'ailleurs, M. le marquis de Sourdis (1), qui en était gouverneur, était dans ses intérêts. Monsieur y avait envoyé, outre cela, M. le comte de Fiesque, pour s'opposer aux efforts que M. Legras, maître des requêtes, faisait pour persuader aux habitans d'ouvrir leurs portes au roi, à qui, dans la vérité, elles eussent été d'une très-grande utilité. MM. de Beaufort et de Nemours, qui en voyaient

(1) Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, gouverneur de l'Orléanais, mort en 1666, âgé de 78 ans.

encore de plus près la conséquence, parce qu'ils avaient pris leurs marches de ce côté-là, écrivirent à Monsieur qu'il y avait dans la ville une faction très-puissante pour la cour, et que sa présence y était très-nécessaire. Vous croyez facilement qu'elle l'était encore plus à Paris. Monsieur ne balança pas un moment, et tout le monde, sans exception, fut d'un même avis sur ce point. Mademoiselle s'offrit d'y aller, ce que Monsieur ne lui accorda qu'avec beaucoup de peine, par la raison de la bienséance, et encore plus par celle du peu de confiance qu'il avait à sa conduite. Je me souviens qu'il me dit, le jour qu'elle prit congé de lui : *Cette chevalerie serait bien ridicule, si le bon sens de mesdames de Fiesque et de Fratenac ne la soutenait.* Ces deux dames allèrent effectivement avec elle, aussi-bien que M. de Rohan et MM. de Croissi et de Bermont, conseillers du parlement. Patru disait un peu librement que, comme les murailles de Jéricho étaient tombées au son des trompettes, celles d'Orléans s'ouvriraient au son des violons. M. de Rohan passait pour les aimer un peu trop violemment. Enfin tout ce ridicule réussit par la vigueur de Mademoiselle, qui fut, à la vérité, très-grande ; car, quoique le roi fût très-proche avec des troupes, et que M. Molé,

garde des sceaux et premier président, fût à la porte, qui demandait à entrer de sa part, elle passa la rivière dans un petit bateau; elle obligea les bateliers, qui sont toujours en nombre sur le port, de démurer une petite poterne qui était demeurée fermée depuis très-long-temps, et elle marcha, avec le concours et l'acclamation du peuple, droit à l'hôtel de ville, où les magistrats étaient assemblés, pour délibérer si l'on recevrait M. le garde des sceaux. Vous pouvez croire qu'elle décida. MM. de Beaufort et de Nemours la vinrent joindre aussitôt, et ils résolurent avec elle de se saisir ou de Loris ou de Gien, qui sont de petites villes, mais qui ont des ponts toutes deux sur la rivière de Loire. Celui de Gien fut vivement attaqué par M. de Beaufort, mais il fut encore mieux défendu par M. de Turenne, qui venait de prendre le commandement de l'armée du roi, qu'il partageait toutefois avec M. le maréchal d'Hocquincourt. Celle de Monsieur fut obligée de quitter cette entreprise, après y avoir perdu le baron de Sirot, homme de réputation, et qui y servait de lieutenant-général. Il se vantait, et je crois avec vérité, qu'il avait fait le coup de pistolet avec le grand Gustave, roi de Suède, et le brave Christian, roi de Danemarck.

M. de Nemours, qui avait naturellement et aversion et mépris pour M. de Beaufort, quoique son beau-frère, se plaignit de sa conduite à Mademoiselle, comme s'il avait été cause que le dessein sur Gien n'eût pas réussi. Ils eurent sur cela des paroles dans l'antichambre de Mademoiselle; un prétendu démenti que M. de Beaufort voulut assez légèrement, au moins à ce que l'on disait en ce temps-là, avoir reçu, produisit un prétendu soufflet que M. de Nemours ne reçut aussi, à ce que j'ai ouï dire à des gens qui y étaient présens, qu'en imagination. C'était au moins un de ces soufflets problématiques dont il a été parlé dans les petites lettres de Port-Royal. Mademoiselle accommoda, au moins en apparence, cette querelle; et, après une grande contestation, qui n'avait pas servi à en adoucir les commencemens, il fut résolu que l'on irait à Montargis, poste important dans la conjoncture, parce que de là l'armée des princes, qui serait ainsi entre Paris et le roi, pourrait donner la main à tout. M. de Nemours, qui souhaitait avec passion de pouvoir secourir Mouron, opina qu'il serait mieux d'aller passer la rivière de Loire à Blois, pour prendre par les derrières l'armée du roi, qui, par la crainte d'abandonner trop

pleinement les provinces de delà à celle de Monsieur, aurait encore plus de difficulté à se résoudre d'avancer vers Paris, qu'elle n'y en trouvait par l'obstacle que Montargis lui pouvait mettre. L'autre avis l'emporta dans le conseil de guerre, et par le nombre, et par l'autorité de Mademoiselle ; et j'ai ouï dire, même aux gens du métier, qu'il le devait emporter par la raison, parce qu'il eût été ridicule d'abandonner tout ce qui aurait été proche de Paris aux forces du roi, dont l'on voyait clairement que l'unique dessein était de s'en approcher, ou pour gagner la capitale ou pour l'ébranler. Chavigni en parla à Monsieur en ces propres termes, en présence de Madame, qui me le redit le lendemain ; et je ne comprends pas sur quoi se sont pu fonder ceux qui ont voulu s'imaginer qu'il y eut de la contestation sur cet article au Luxembourg. Monsieur n'eût pas manqué, si cela eût été, de me faire valoir qu'il n'eût pas déféré au conseil des serviteurs de M. le Prince. Ils furent tous du même sentiment, et Goulas pestait même hautement contre la conduite de M. de Nemours, qui veut, disait-il, sauver Mouron, et perdre Paris. Je reviens au voyage de M. le Prince.

Je vous ai déjà dit que ceux qui agissaient

pour ses intérêts auprès de Monsieur, le pressaient de revenir à Paris, et que leurs instances furent fortement appuyées par la nécessité qu'il crut à soutenir, ou plutôt à réparer par sa présence ce que l'incapacité et la mésintelligence de MM. de Beaufort et de Nemours diminuaient du poids que la valeur et l'expérience des troupes qu'ils commandaient devaient donner à leur parti. Comme M. le Prince avait à traverser presque tout le royaume, il lui fut nécessaire de tenir sa marche extrêmement couverte. Il ne prit avec lui que MM. de la Rochefoucault, de Marcillac, le comte de Lévi, Guitaut, Chavagnac, Gourville et un autre, du nom duquel je ne me ressouviens pas. Il passa avec une extrême diligence le Périgord, le Limousin, l'Auvergne et le Bourbonnais. Il fut manqué de peu auprès de Châtillon-sur-Loire, par Sainte-Maur, pensionnaire du cardinal, qui le suivit avec deux cents chevaux, sur un avis que quelqu'un qui avait reconnu Guitaut, en donna à la cour. Il trouva dans la forêt d'Orléans quelques officiers de ses troupes qui étaient en garnison à Loris, et il fut reçu de toute l'armée avec toute la joie que vous pouvez imaginer. Il dépêcha Gourville à Monsieur pour lui rendre compte de

sa marche, et pour l'assurer qu'il serait à lui dans trois jours. Les instances de toute l'armée, fatiguée jusqu'à la dernière extrémité par l'ignorance de ses généraux, l'y retinrent davantage ; et de plus il n'a jamais eu peine de demeurer dans les lieux où il a pu faire de grandes actions. Vous en allez voir une des plus belles de sa vie.

Il parut, au premier pas que M. le Prince fit, dès qu'il eut joint l'armée, que l'avis de M. de Nemours, duquel je vous ai parlé ci-dessus, n'était pas le bon ; car il marcha droit à Montargis, qu'il prit sans coup férir. Maudreville, qui s'était jeté dans le château avec huit ou dix gentilshommes et deux cents hommes de pied, l'ayant rendu d'abord, il y laissa garnison, et il marcha sans perdre un moment droit aux ennemis, qui étaient dans des quartiers séparés. Le roi était à Gien ; M. de Turenne avait son quartier général à Briare, et celui de M. d'Hocquincourt était à Bleneau.

Comme M. le Prince sut que les troupes du dernier étaient dispersées dans les villages ; il s'avança vers Château-Renaud, et il tomba comme un foudre au milieu de tous ces quartiers. Il tailla en pièces tout ce qui était de cavalerie de Maine, de Roque-Epine, de Beaujeu,

de Bourlemont et de Moret, qui tâchaient de gagner le logement des dragons, comme il leur avait été ordonné, mais trop tard. Il força même l'épée à la main les quartiers des dragons, pendant que Tavannes traitait de même celui des Cravates. Il poussa les fuyards jusqu'à Bleneau, où il trouva le maréchal d'Hocquincourt en bataille avec sept cents chevaux, qui chargea avec vigueur les gens de M. le Prince, qui, dans l'obscurité de la nuit, s'étaient engagés et divisés, et qui, de plus, malgré les efforts de leur commandant, s'amusaient à piller un village. M. le Prince les rallia et les remit en bataille à la vue des ennemis, quoiqu'ils fussent bien plus forts que lui, et quoiqu'il fût obligé, par la grande résistance qu'il trouva, de tenir bride en main à la première charge, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. Il les chargea avec tant de vigueur à la seconde, qu'il les renversa pleinement et au point qu'il ne fut plus au pouvoir de M. d'Hocquincourt de les rallier. M. de Nemours fut fort blessé en cette occasion, et MM. de Beaufort, de la Rochefoucault et de Tavannes, s'y signalèrent. M. de Turenne, qui avait averti dès le matin M. d'Hocquincourt que ses quartiers étaient trop séparés et trop exposés, et que M. le Prince venait

à lui, M. de Turenne, dis-je, sortit de Briare et se mit en bataille auprès d'un village qu'on appelle, ce me semble, Oucoi. Il jeta cinquante chevaux dans un bois qui se trouvait entre lui et les ennemis, et par lequel on ne pouvait passer sans défiler. Il les en retira aussitôt pour obliger M. le Prince à s'engager dans ce défilé, par l'opinion qu'il aurait que la retraite de ces cinquante maîtres eût été un signe d'effroi. Son stratagème lui réussit, car M. le Prince jeta effectivement dans le bois trois ou quatre cents chevaux qui, à la sortie, furent renversés par M. de Turenne, et qui eussent eu peine à se retirer, si M. le Prince n'eût fait avancer de l'infanterie qui arrêta sur eux ceux qui les suivaient. M. de Turenne se posta sur une hauteur derrière le bois; il y mit son artillerie, qui tua beaucoup de gens de l'armée des princes, et entre autres Maré, frère du maréchal de Grancé, domestique de Monsieur, et qui servait de lieutenant-général dans ses troupes. On demeura tout le reste du jour en présence, et sur le soir chacun se retira dans son camp. Il est difficile de juger qui eut plus de gloire en cette journée, ou de M. le Prince, ou de M. de Turenne. On peut dire en général qu'ils y firent tous deux ce que les deux plus grands capi-

taines du monde y pouvaient faire. M. de Turenne y sauva la cour, qui, à la nouvelle de la défaite de M. d'Hocquincourt, fit charger son bagage sans savoir précisément où il pourrait être reçu; et M. de Senneterre m'a dit depuis plusieurs fois, que c'est le seul endroit où il ait vu la reine abattue et affligée. Il est constant que, si M. de Turenne n'eût soutenu l'affaire par sa grande capacité, et que, si son armée eût eu le sort de celle de M. d'Hocquincourt, il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé les portes à la cour. Le même M. de Senneterre ajouta que la reine le lui avait dit ce jour-là en pleurant.

L'avantage de M. le Prince sur le maréchal d'Hocquincourt ne fut pas, à beaucoup près, d'une si grande utilité dans son parti, parce qu'il ne le poussa pas dans les suites jusqu'où sa présence l'eût vraisemblablement porté, s'il fût demeuré à l'armée. Vous verrez ce qui s'y passa en son absence, après que je vous aurai rendu compte et du premier effet du voyage de M. le Prince à Paris, et d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Vous avez vu ci-dessus que M. le Prince avait envoyé Gourville à Monsieur, aussitôt qu'il eut joint l'armée, pour lui dire qu'il serait dans trois jours à Paris. Cette nouvelle fut un coup

de foudre pour Monsieur. Il m'envoya querir aussitôt, et il s'écria en me voyant : *Vous me l'aviez bien dit, quel embarras! quel malheur! nous voilà pis que jamais.* J'essayai de le remettre, mais il me fut impossible; et tout ce que j'en pus tirer fut qu'il ferait bonne mine, et qu'il cacherait son sentiment à tout le monde, avec le même soin avec lequel il l'avait déguisé à Gourville. Il s'acquitta très-exactement de sa parole, car il sortit du cabinet de Madame avec le visage du monde le plus gai. Il publia la nouvelle avec de grandes démonstrations de joie, et il ne laissa pas de me commander, un quart d'heure après, de ne rien oublier pour troubler la fête, c'est à-dire, pour essayer de mettre les choses en état d'obliger M. le Prince à ne faire que fort peu de séjour à Paris. Je le suppliai de ne me point donner cette commission, laquelle, Monsieur, lui dis-je, n'est pas de votre service pour deux raisons. La première est que je ne la puis exécuter qu'en donnant au cardinal un avantage qui ne vous convient pas; et l'autre, que vous ne la soutiendrez jamais de l'humeur dont il a plu à Dieu de vous faire. Cette parole dite à un fils de France vous paraîtra sans doute peu respectueuse; mais je vous prie de considérer que Saint-Remi, lieu-

tenant de ses gardes, la lui avait dite, à propos d'une bagatelle, deux ou trois jours devant; que Monsieur avait trouvé l'expression plaisante, et qu'il la redisait depuis ce jour à toute occasion. Dans la vérité, elle n'était pas impropre pour celle dont il s'agissait, comme vous le verrez dans la suite. La contestation fut assez forte; je résistai long-temps; je fus obligé de me rendre et d'obéir. J'eus même plus de temps pour travailler à ce qu'il m'ordonnait que je n'avais cru; car M. le Prince, au-devant duquel Monsieur alla même jusqu'à Juvisy, le 1er avril, dans la croyance qu'il arriverait ce jour-là à Paris, n'y fut que le 11, de sorte que j'eus tout le loisir nécessaire pour ménager M. Lefèvre, prevôt des marchands, qui me devait sa charge, et qui était mon ami particulier. Il n'eut pas de peine de persuader M. le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, qui était très-bien intentionné pour la cour. Ils firent une assemblée dans l'hôtel de ville, dans laquelle ils firent résoudre que M. le gouverneur irait trouver S. A. R., pour lui dire qu'il paraissait à la compagnie qu'il était contre l'ordre qu'on reçût M. le Prince dans la ville, avant qu'il se fût justifié de la déclaration du roi, qui avait été vérifiée au parlement contre lui.

Monsieur, qui fut transporté de joie de ce discours, répondit que M. le Prince ne venait que pour conférer avec lui de quelques affaires particulières, et qu'il ne séjournerait que vingt-quatre heures à Paris. Il me dit aussitôt que le maréchal fut sorti de sa chambre : *Vous êtes un galant homme :* avete fatto polito : *Chavigni sera bien attrapé.* Je lui répondis sans balancer : *Je ne vous ai jamais, Monsieur, si mal servi; souvenez-vous., s'il vous plaît, de ce que je vous dis aujourd'hui.* M. de Chavigni, qui apprit en même temps le mouvement de l'hôtel de ville et la réponse de Monsieur, lui en fit des réprimandes et des bravades qui passèrent jusqu'à l'insolence et à la fureur. Il déclara à Monsieur que M. le Prince était en état de demeurer sur le pavé tant qu'il lui plairait, sans être obligé de demander congé à personne. Il fit, par le moyen de Peche, fameux séditieux, une troupe de cent ou cent vingt gueux, sur le Pont-Neuf, qui faillirent à piller la maison de M. du Plessis-Guénégaut, et il effraya si fort Monsieur, qu'il l'obligea à faire une réprimande publique, et au maréchal de l'Hôpital, et au prevôt des marchands, parce qu'ils avaient enregistré dans le greffe de la ville la réponse que S. A. R. leur dit ne leur avoir faite qu'en particulier, et en

confidence. Comme je voulus insinuer à Monsieur que j'avais eu raison de ne lui pas conseiller ce qui s'était fait, il m'interrompit brusquement, en me disant ces paroles : *Il ne faut pas juger par l'événement. J'avais raison hier; vous l'avez aujourd'hui: que faire avec tous ces gens-ci?* Il devait ajouter : *et avec moi?* Je le lui ajoutai de moi-même ; car, comme je vis que, malgré toutes ses expériences, il continuait dans la même conduite qu'il avait mille fois condamnée en me parlant à moi-même, depuis que M. le Prince fut allé en Guienne, je me le tins pour dit, et je me résolus de demeurer, tout le plus qu'il me serait possible, dans l'inaction, qui n'est, à la vérité, jamais bien sûre avec de certaines gens dans les temps qui sont fort troublés; mais que je me croyais nécessaire, et par les manières de Monsieur, que je ne pouvais redresser, et par la considération de l'état où je me trouvais dans le moment que je vous supplie de me permettre que je vous explique un peu plus au long.

La vérité me force de vous dire qu'aussitôt que je fus cardinal, je fus touché des inconvéniens de la pourpre, parce que j'avais fait plus de mille fois réflexion en ma vie que je l'avais trop été de l'éclat de la coadjutorerie. Une des

sources de l'abus que les hommes font presque toujours de leurs dignités, est qu'ils s'en éblouissent d'abord qu'ils en sont revêtus ; et l'éblouissement est cause qu'ils tombent dans les premières fautes, qui sont les plus dangereuses par une infinité de raisons. La hauteur que j'avais affectée, dès que je fus coadjuteur, me réussit, parce qu'il parut que la bassesse de mon oncle l'avait rendue nécessaire. Mais je connus clairement que sans cette considération, et même sans les autres assaisonnemens que la qualité des temps, plutôt que mon adresse, me donna lieu d'y mettre, je connus, dis-je, clairement qu'elle n'eût pas été d'un bon sens, ou au moins qu'elle ne lui eût pas été attribuée. Les réflexions que j'avais eu le temps de faire sur cela, m'obligèrent d'avoir une attention particulière à l'égard du chapeau, dont la couleur de feu et éclatante fait tourner la tête à la plupart de ceux qui en sont honorés. La plus sensible, à mon opinion, et la plus palpable de ces illusions est la prétention de précéder les princes du sang, qui peuvent devenir nos maîtres à tous les instans, et qui en attendant le sont presque toujours, par leur considération, de tous nos proches. J'ai de la reconnaissance pour les cardinaux de ma maison qui m'ont fait sucer avec le lait cette leçon par

leur exemple; et je trouvai une occasion assez heureuse de la débiter, le propre jour que je reçus la nouvelle de ma promotion. Château-Briant, dont vous avez déjà vu le nom ci-devant, me dit en présence d'une infinité de gens qui étaient dans ma chambre : *Nous ne saluerons plus les premiers présentement;* ce qu'il disait, parce que, bien que je fusse très-mal avec M. le Prince, et que je marchasse presque toujours accompagné, je le saluais, comme vous pouvez croire, partout où je le rencontrais, avec tout le respect qui lui était dû par tant de titres. Je lui répondis : *Pardonnez-moi, monsieur, nous saluerons toujours les premiers, et plus bas que jamais. A Dieu ne plaise que le bonnet rouge me fasse tourner la tête au point de disputer le rang aux princes du sang. Il suffit à un gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à leur côte.* Cette parole, qui a depuis, à mon sens, comme vous le verrez dans la suite, conservé en France le rang au chapeau, par l'honnêteté de M. le Prince, et par son amitié pour moi, cette parole, dis-je, fit un fort bon effet, et elle commença à diminuer l'envie : ce qui est le plus grand de tous les secrets.

Je me servis encore pour cet effet d'un autre moyen. MM. les cardinaux de Richelieu et Ma-

zarin, qui avaient confondu dans la pourpre le ministériat, avaient attaché à celui-ci de certaines hauteurs qui ne conviennent à l'autre que quand ils se sont joints ensemble. Il eût été difficile de les séparer en ma personne, au poste où j'étais à Paris. Je le fis de moi-même, en y mettant des circonstances qui firent qu'on ne le pouvait attribuer qu'à ma modération; et je déclarai que je ne recevrais publiquement que les honneurs qui avaient toujours été rendus aux cardinaux de mon nom. Il n'y a que manière à la plupart des choses du monde. Je ne donnai la main à personne sans exception. Je n'accompagnai les maréchaux de France, les ducs et pairs, le chancelier, les princes étrangers, les princes bâtards, que jusqu'au haut de mon degré, et tout le monde fut très-content.

Le troisième expédient auquel je pensai fut de ne rien oublier de tout ce que la bienséance me pourrait permettre pour rappeler tous ceux qui s'étaient éloignés de moi, dans les différentes partialités. Il ne se pouvait qu'ils ne fussent en bon nombre, parce que ma fortune avait été si variable et si agitée, qu'une partie des gens avait appréhendé d'y être enveloppée en de certains temps, et qu'une partie s'était opposée à mes intérêts en quelques autres. Ajoutez

à ceux-là ceux qui avaient cru qu'ils pourraient faire leur cour à mes dépens. Je vous ennuierais si j'entrais dans ce détail, et je me contenterai de vous dire que M. de Berci vint chez moi à minuit; que je vis M. de Novion chez le père dom Carouge, chartreux; que je vis aux Célestins M. le président le Coigneux. Tout le monde fut ravi de se raccommoder avec moi, dans un moment où la mitre de Paris recevait un aussi grand éclat de la splendeur du bonnet. Je fus ravi de me raccommoder avec tout le monde, en un instant où mes avances ne se pouvaient attribuer qu'à générosité. Je m'en trouvai très-bien; et la reconnaissance de quelques-uns de ceux auxquels j'avais épargné le dégoût du premier pas, m'a payé plus que suffisamment de l'ingratitude de quelques autres. Je maintiens qu'il est autant de la politique que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissans, de soulager la honte des moins considérables et de leur tendre la main, quand ils n'osent eux-mêmes la présenter.

La conduite que je suivis avec application sur ces différens chefs que je viens de vous marquer, convenait en plus d'une manière à la résolution que j'avais faite de rentrer, autant qu'il serait en mon pouvoir, dans le repos que les

grandes dignités, que la fortune avait assemblées dans ma personne, pouvaient, ce me semblait, même assez naturellement me procurer.

Je vous ai déjà dit que l'incorrigibilité, si j'ose parler ainsi, de Monsieur, m'avait rebuté à un point que je ne pouvais plus seulement m'imaginer qu'il y eût le moindre fondement du monde à faire sur lui. Voici un incident qui vous fera connaître que j'eusse été bien aveuglé, si j'eusse été capable de compter sur la reine. Vous vous pouvez souvenir de ce que je vous ai dit sur la fin du second volume d'une imprudence de mademoiselle de Chevreuse, à propos du personnage que je jouais de concert avec madame sa mère, à l'égard de la reine. Elle en mit de part sa fille contre mon sentiment, laquelle d'abord entendit très-bien la raillerie; et je me souviens même qu'elle prenait plaisir à me faire répéter la comédie de la Suissesse; c'est ainsi qu'elle appelait la reine. Il arriva un soir qu'y ayant beaucoup de monde chez elle, la plupart des gens se prirent à rire; et je ne sais à la vérité pourquoi je ne fis pas comme les autres. Mademoiselle de Chevreuse, qui était la personne du monde la plus capricieuse, le remarqua; et elle me dit qu'elle ne

s'en étonnait pas, après ce qu'elle avait remarqué depuis quelque temps; et ce qu'elle avait remarqué, s'imaginait-elle, était que j'avais beaucoup de refroidissement pour elle, et que j'avais même un commerce avec la cour, dont je ne lui disais rien. Je crus d'abord qu'elle se moquait, parce qu'il n'y avait pas seulement ombre d'apparence à ce qu'elle me disait; et je ne connus qu'elle parlait tout de bon, qu'après qu'elle m'eut dit qu'elle n'ignorait rien de ce qu'un tel valet de pied de la reine m'apportait tous les jours. Il est vrai qu'il y avait un valet de pied de la reine, qui depuis quelque temps venait très-souvent chez moi; mais il est vrai aussi qu'il ne m'apportait rien, et qu'il n'y venait que parce qu'il était parent d'un de mes gens. Je ne sais par quel hasard elle sut cette fréquentation; je sais encore moins ce qui la put obliger à en tirer des conséquences. Enfin elle les tira; elle ne put s'empêcher de murmurer et de menacer. Elle dit en présence de Seguien, qui avait été valet de chambre de madame sa mère, et qui avait quelques charges chez le roi ou chez la reine, que je lui avais avoué mille fois que je ne concevais pas comment l'on eût pu être amoureux de cette Suissesse. Enfin elle fit si bien par ses journées que

la reine eut vent que je l'avais traitée de Suissesse, en parlant à mademoiselle de Chevreuse. Elle ne me l'a jamais pardonné, comme vous le verrez dans la suite ; et j'appris que ce mot obligeant avait été jusqu'à elle, justement trois ou quatre jours avant que M. le Prince arrivât à Paris. Vous concevez aisément que cette circonstance, qui ne me marquait pas que j'eusse lieu d'espérer qu'il pût y avoir à l'avenir beaucoup de douceur pour moi à la cour, n'affaiblissait pas les pensées que j'avais déjà de sortir d'affaire. Le lieu de la retraite n'était pas trop affreux ; l'ombre des tours de Notre-Dame y pouvait donner du rafraîchissement ; et le chapeau de cardinal la défendait encore du mauvais vent. J'en concevais les avantages, et je vous avoue qu'il ne tint pas à moi de les prendre. Il ne plut pas à la fortune ; je reviens à ma narration.

Le 11 avril, M. le Prince arriva à Paris, et Monsieur fut au-devant de lui à une lieue de la ville.

Le 12, ils allèrent ensemble au parlement. Monsieur prit la parole d'abord qu'il fut entré, pour dire à la compagnie qu'il amenait M. son cousin, pour l'assurer qu'il n'avait, ni n'aurait jamais d'autre intention que celle de

servir le roi et l'état; qu'il suivrait toujours les sentimens de la compagnie, et qu'il offrait de poser les armes aussitôt que les arrêts, qui ont été rendus par elle contre le cardinal Mazarin, auraient été exécutés. M. le Prince parla ensuite sur ce même ton; et il demanda même que la déclaration publique qu'il en faisait fût mise sur les registres.

M. le président Bailleul lui répondit que la compagnie recevait toujours à honneur de le voir dans sa place; mais qu'elle ne lui pouvait dissimuler la sensible douleur qu'elle avait de lui voir les mains teintes du sang des gens du roi qui avaient été tués à Bleneau. Un vent s'éleva à ce mot du côté des bancs des enquêtes, qui faillit à étouffer par ses impétuosités le pauvre président Bailleul; cinquante ou soixante voix le désavouèrent d'une volée; et je crois qu'elles eussent été suivies de beaucoup d'autres, si M. le président de Nèsmond n'eût interrompu et apaisé la cohue par la relation qu'il fit des remontrances qu'il avait portées par écrit au roi à Sully, avec les autres députés de la compagnie. Elles furent très-fortes et très-vigoureuses contre la [illegible] et contre la conduite du cardinal. Le [illegible]uter les fit répondre, par M. le garde des sceaux, [illegible]ement

les considérerait, après que la compagnie lui aurait envoyé les informations sur lesquelles il voulait juger lui-même. Les gens du roi entrèrent dans ce moment, et ils présentèrent une déclaration et une lettre de cachet qui portait cet ordre au parlement avec celui d'enregistrer sans délai la déclaration par laquelle il était sursis à celle du 6 septembre, et aux arrêts donnés contre M. le cardinal. Les gens du roi, qui furent appelés aussitôt, conclurent, après une forte invective contre le cardinal, à de nouvelles remontrances, pour représenter au roi l'impossibilité où la compagnie se trouvait d'enregistrer cette déclaration, qui, contre toute sorte de règles et de formes, soumettait à de nouvelles procédures judiciaires, susceptibles de mille contredits, la déclaration du monde la plus authentique et la plus revêtue de toutes les marques de l'autorité royale, et qui par conséquent ne pouvait être révoquée que par une autre déclaration qui fût aussi solennelle, et qui eût les mêmes caractères. Ils ajoutèrent qu'il fallait que les députés se plaignissent à sa majesté de ce qu'on avait refusé de lire les remontrances en sa présence ; qu'ils [illegible]ent sur ce point, aussi-bien que sur ce[illegible]e point envoyer les informations que

la cour demandait, et que l'on fît registre de tout ce qui s'était passé ce jour-là au parlement, dont la copie serait envoyée à M. le garde des sceaux. Voilà les conclusions que M. Talon donna avec une force et avec une éloquence merveilleuses. On commença ensuite la délibération, laquelle, faute de temps, fut remise au 13. L'arrêt suivit, sans contestation aucune, les conclusions; et il y ajouta que la déclaration qui avait été faite par M. le duc d'Orléans et par M. le Prince serait portée au roi par les députés; que les remontrances et le registre seraient envoyés à toutes les compagnies souveraines de Paris, et à tous les parlemens du royaume; pour les convier de députer aussi de leur part, et qu'assemblée générale serait faite incessamment à l'hôtel de ville, à laquelle M. le duc d'Orléans et M. le Prince seraient conviés de se trouver, et de faire les mêmes déclarations qu'ils avaient faites au parlement, et que cependant la déclaration du roi contre le cardinal Mazarin et tous les arrêts rendus contre lui seraient exécutés.

Les assemblées des chambres du 15, 17 et 18 ne furent presque employées qu'à disc[illegible] difficultés qui se présentèrent pour le rég[illegible]

de cette assemblée générale de l'hôtel de ville ; par exemple, si Monsieur et M. le Prince seraient présens à la délibération de l'hôtel de ville, ou s'ils se retireraient après avoir fait leurs déclarations ? si le parlement pouvait ordonner l'assemblée de l'hôtel de ville, ou s'il devait simplement convier le prevôt des marchands et les autres officiers de la ville et quelques principaux bourgeois de chaque quartier de s'assembler ?

Le 19, cette assemblée se fit, à laquelle les seize députés du parlement se trouvèrent. Monsieur et M. le Prince y firent leurs déclarations toutes pareilles à celles qu'ils avaient faites au parlement; et après qu'ils se furent retirés, et que le procureur du roi de la ville eut conclu à faire très-humbles remontrances au roi, de vive voix et par écrit, contre le cardinal Mazarin, M. Aubri, président aux comptes, et le plus ancien conseiller de la ville, prit la parole pour dire qu'il était tard de commencer de délibérer, et qu'il était nécessaire de remettre l'assemblée au lendemain. Il avait raison en toutes manières; car sept heures étaient sonnées, et il avait intelligence avec la cour.

Le 20, Monsieur et M. le Prince allèrent au parlement, et Monsieur dit à la compagnie

qu'il savait que M. le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, et M. le prevôt des marchands avaient reçu une lettre de cachet qui leur défendait de continuer l'assemblée; que cette lettre n'était qu'une paperasse du Mazarin, et qu'il priait la compagnie d'envoyer chercher sur l'heure le prevôt des marchands et les échevins, et de leur enjoindre de n'y avoir aucun égard. On n'eut pas la peine de les mander; ils vinrent d'eux-mêmes à la grand'-chambre pour y donner part de cette lettre de cachet, et pour dire en même temps qu'ils avaient indiqué une assemblée du conseil de la ville pour aviser à ce qu'il y aurait à faire. On opina après les avoir fait sortir, et on les fit rentrer aussitôt, pour leur dire que la compagnie ne désapprouvait pas cette assemblée du conseil de ville, parce qu'elle était dans l'ordre et selon la coutume; mais qu'elle les avertissait qu'une assemblée générale, et faite pour des affaires de cette importance, ne devait ni ne pouvait être arrêtée par une simple lettre de cachet. On lut ensuite la lettre qui devait être envoyée à tous les parlemens du royaume; elle était courte, mais décisive et pressante. L'après-dînée du même jour, l'assemblée de l'hôtel de ville se fit, ainsi qu'elle y avait été

résolue le matin par le conseil. Le président Aubri ouvrit celui des conclusions. Desnots, apothicaire, qui parla fort bien, ajouta qu'il fallait écrire à toutes les villes de France où il y avait des parlemens, ou évêchés, ou présidiaux, pour les inviter à faire une pareille assemblée, et de pareilles remontrances contre le cardinal. Cet avis, qui fut supérieur de beaucoup ce jour-là, ayant été embrassé de plus de sept voix, fut le moindre en nombre dans l'assemblée suivante, qui fut celle du 22. Quelques-uns ayant dit que cette union des villes était comme une espèce de ligue contre le roi, la pluralité revint à celui de M. le président Aubri, qui était de se contenter de faire des remontrances au roi, pour lui demander l'éloignement de M. le cardinal Mazarin et le retour de sa majesté à Paris. Ce même jour MM. les princes allèrent à la chambre des comptes, et ils firent enregistrer les mêmes protestations qu'ils avaient faites au parlement et à la ville. On y résolut aussi les remontrances contre le cardinal.

Le 23 Monsieur dit au parlement que l'armée du Mazarin s'étant saisie, sous prétexte de l'approche du roi, de Melun et de Corbeil, contre la parole que le maréchal de l'Hôpital

avait donnée que les troupes ne s'avanceraient pas du côté de Paris, plus près que de douze lieues, il était obligé de faire approcher les siennes. Il alla ensuite, accompagné de M. le Prince, à la cour des aides, où les choses se passèrent comme dans les autres compagnies.

Quoique je puisse vous répondre de la vérité de tous les faits que je viens de poser à l'égard des assemblées qui se firent en ce temps-là, c'est-à-dire, depuis le 1er mars jusqu'au 23 avril, parce qu'il n'y en a aucun que je n'aie vérifié moi-même sur les registres du parlement ou sur ceux de l'hôtel de ville, je n'ai pas cru qu'il fût de la sincérité de l'histoire que je m'y arrêtasse avec autant d'attention, ou plutôt avec autant de réflexion que je l'ai fait à propos des assemblées des chambres, auxquelles j'avais assisté en personne. Il y a autant de différence entre un récit que l'on fait sur des mémoires, quoique bons, et une narration de faits que l'on a vus soi-même, qu'il y en a entre un portrait auquel on ne travaille que sur des ouï-dire, et une copie que l'on tire sur les originaux : ce que j'ai trouvé dans ces registres ne peut tout au plus être que le corps. Il est au moins constant que l'on ne saurait reconnaître l'esprit des délibérations qui se discerne assez

souvent beaucoup davantage par un coup d'œil, par un mouvement, par un air qui est même quelquefois presque imperceptible, que par la substance des choses qui paraissent les plus importantes, et qui sont toutefois les seules dont les registres nous doivent tenir compte. Je vous supplie de recevoir cette observation comme une marque de l'exactitude que j'ai, et que j'aurai toute ma vie, à ne manquer à rien de ce que je dois à l'éclaircissement d'une matière sur laquelle vous m'avez commandé de travailler. Le compte que je vais vous rendre de ce que je remarquais en ce temps-là du mouvement intérieur de toutes les machines est plus de mon fait, et j'espère que je serai assez juste.

Il n'est pas possible qu'après avoir vu le consentement uniforme de tous les corps, conjurés pour la ruine de M. le cardinal Mazarin, vous ne soyez très-persuadée qu'il est sur le bord du précipice, et qu'il faut un miracle pour le sauver. Monsieur le fut comme vous, au sortir de l'hôtel de ville, et il me fit la guerre, en présence du maréchal d'Etampes et du vicomte d'Autel, de ce que j'avais toujours cru que le parlement et la ville leur manqueraient. Je confesse encore, comme je lui confessais à lui-même ce jour-là, que je m'étais

trompé sur ce point, et que je fus surpris, au delà de tout ce que vous pouvez vous en imaginer, du pas que le parlement avait fait. Ce n'est pas que la cour n'y eût contribué autant qu'il était en elle; et l'imprudence du cardinal, qui y précipita cette compagnie malgré elle, fut certainement plus que suffisante pour m'épargner, ou du moins pour me diminuer la honte que je pouvais avoir de n'avoir pas eu bonne vue. Il s'avisa de faire commander, au nom du roi, au parlement de révoquer et d'annuler, à proprement parler, tout ce qu'il avait fait contre le Mazarin, au moment que M. le Prince arrivait à Paris; et l'homme du monde qui gardait le moins de mesure et le moins de bienséance à l'égard des illusions, et qui les aimait le mieux là où elles n'étaient pas nécessaires, affecta de ne s'en point servir dans une occasion où je crois qu'un fort homme de bien eût pu les employer sans scrupule.

Il est certain que rien n'était plus odieux en soi-même que l'entrée de M. le Prince dans le parlement, quatre jours après qu'il eut taillé en pièces quatre quartiers de l'armée du roi; et je suis convaincu que, si la cour ne se fût pas pressée, et qu'elle fût demeurée dans l'inaction à cet instant, tous les corps de la ville,

qui, dans la vérité, commençaient à se lasser de la guerre civile, auraient été fatigués, dès le suivant, d'un spectacle qui les y engageaient même ouvertement. Cette conduite eût été sage; la cour prit le contraire, et elle ne manqua pas de faire un contraire effet; car, en désespérant le public, elle l'accoutuma en un quart d'heure à M. le Prince. Ce ne fut plus celui qui venait de défaire les troupes du roi, ce fut celui qui venait à Paris pour s'opposer au retour du cardinal. Ces espèces se confondirent même dans l'imagination de ceux qui eussent juré qu'elles ne s'y confondaient pas. Elles ne se démêlent, dans les temps où tous les esprits sont prévenus, que dans les spéculations des philosophes qui sont peu en nombre, et qui de plus y sont toujours comptés pour rien, parce qu'ils ne mettent jamais en main la hallebarde. Tous ceux qui crient dans les rues, tous ceux qui haranguent dans les compagnies, se saisissent de ces idées. Voilà justement ce qui arriva par l'imprudence du Mazarin; et je me souviens que Bachaumont, que vous connaissez, me disait, le propre jour que les gens du roi présentèrent au parlement la dernière lettre de cachet dont je vous ai parlé, que le cardinal avait trouvé le secret de faire Boisleve

frondeur. C'était tout dire; car ce Boisleve était le plus décrié de tous les Mazarins.

Vous croyez sans doute que Monsieur et M. le Prince ne manquèrent pas cette occasion de profiter de l'imprudence de la cour. Nullement; ils n'en manquèrent aucune de corrompre, pour parler ainsi, celle-là; et c'est particulièrement en cet endroit où il faut reconnaître qu'il y a des fautes qui ne sont pas tout-à-fait humaines. Vous ne serez pas surprise de celles de Monsieur; mais je le suis encore de celles de M. le Prince, qui était, dès ce temps-là, l'homme du monde naturellement le moins propre à les commettre. Sa jeunesse, son élévation, son courage, lui pouvaient faire faire de faux pas d'une autre nature, desquels on n'eût pas eu de sujet de s'étonner. Ceux que je vais marquer ne pouvaient avoir aucun de ces principes; on leur en peut encore moins trouver dans les qualités opposées, desquelles homme qui vive ne l'a jamais pu soupçonner: et c'est ce qui me fait conclure que l'aveuglement, dont l'écriture nous parle si souvent, est même humainement sensible et palpable quelquefois dans les actions des hommes. Y avait-il rien de plus naturel à M. le Prince, ni plus selon son inclination, que de pousser sa

victoire et d'en prendre les avantages qu'il eût pu apparemment tirer, s'il eût continué à faire agir en personne son armée. Il l'abandonna, au lieu de prendre son parti, à la conduite de deux novices; et les inquiétudes de M. de Chavigni, qui le rappelle à Paris sur un prétexte ou sur une raison qui, au fond, n'avait point de réalité, l'emportent dans son esprit sur son inclination toute guerrière, et sur l'intérêt solide qui l'eût dû attacher à ses troupes. Y avait-il rien de plus nécessaire à Monsieur et à M. le Prince que de fixer, pour ainsi dire, le moment heureux dans lequel l'imprudence du cardinal venait de livrer à leur disposition le premier parlement du royaume, qui avait balancé à se déclarer jusque-là, et qui avait fait de temps en temps des démarches, non pas seulement faibles, mais ambiguës? Au lieu de se servir de cet instant, en achevant d'engager tout-à-fait le parlement, ils lui font de ces sortes de peurs qui ne manquent jamais de dégoûter dans les commencemens, et d'effaroucher dans les suites les compagnies; et ils lui laissent de ces sortes de libertés qui les accoutument d'abord à la résistance, et qui la produisent infailliblement à la fin: je m'explique. Aussitôt qu'on eut la nouvelle de l'approche

de M. le Prince, il y eut des placards affichés, et une grande émeute sur le Pont-Neuf. Il n'y eut point de part, il n'y en put même avoir ; car il n'était point encore arrivé à Paris lorsqu'elle arriva, ce qui fut le 2 mars : il est vrai qu'elle fut commandée par Monsieur, comme je vous l'ai dit dans un autre lieu.

Le 25 avril, le bureau des entrées de la porte Saint-Antoine fut rompu et pillé par la populace ; et M. de Cumont, conseiller du parlement, qui s'y trouva par hasard, l'étant venu dire à Monsieur dans le cabinet des livres où j'étais, eut pour réponse ces propres paroles : *J'en suis fâché, mais il n'est pas mauvais que le peuple s'éveille de temps en temps ; s'il n'y a personne de tué, le reste n'est pas grand'chose.*

Le 30 du même mois, le prevôt des marchands et d'autres officiers de la ville, qui revenaient de chez Monsieur, faillirent à être massacrés au bas de la rue de Tournon ; et ils se plaignirent dès le lendemain, dans les chambres assemblées, qu'ils n'avaient reçu aucun secours, quoiqu'ils l'eussent fait demander et au Luxembourg et à l'hôtel de Condé.

Le 10 de mai, le procureur du roi de la ville et deux échevins eussent été tués dans la salle

du Palais, sans M. de Beaufort qui eut très-grande peine à les sauver.

Le 13, M. Quelin, conseiller du parlement et capitaine de son quartier, ayant mené sa compagnie au Palais, pour la garde ordinaire, fut abandonné de tous les bourgeois qui la composaient, et qui criaient qu'ils n'étaient pas faits pour garder des Mazarins. Et le 24 du même mois, M. Molé de Sainte-Croix porta sa plainte en plein parlement de ce que le 20 il avait été attaqué et presque mis en pièces par les séditieux.

Vous observerez, s'il vous plaît, que toute la canaille, qui seule faisait tout ce désordre, n'avait dans la bouche que le nom et le service de MM. les princes, qui, dès le lendemain, la désavouaient dans les assemblées des chambres. Ce désaveu, qui se faisait au moins, pour l'ordinaire, de très-bonne foi, donnait lieu aux arrêts sanglans que le parlement donnait en toute occasion contre les séditieux; mais il n'empêchait pas que ce même parlement ne crût que ceux qui désavouaient la sédition ne l'eussent faite; et ainsi il ne diminuait rien de la haine que beaucoup de particuliers en concevaient, et il accoutumait le corps à donner des arrêts qui n'étaient pas, au moins à ce qu'il s'i-

maginait, du goût de MM. les princes. Je sais bien, comme je l'ai déjà dit ailleurs, que, dans les temps où il y a de la faiblesse et du trouble, ce malheur est inséparable des pouvoirs populaires; et nul ne l'a plus éprouvé que moi. Mais il faut avouer aussi que Monsieur et M. le Prince n'eurent pas toute l'application nécessaire à sauver les apparences de ce qu'ils ne faisaient point en effet. Monsieur, qui était faible, craignait de se brouiller avec le peuple en réprimant avec trop de véhémence les criailleurs; et M. le Prince, qui était intrépide, ne faisait pas assez de réflexion sur les mauvais et puissans effets que ces émotions faisaient à son égard dans les esprits de ceux qui en avaient peur.

Il faut que je me confesse en cet endroit, et que je vous avoue que, comme j'avais intérêt à affaiblir le crédit de M. le Prince dans le public, je n'oubliai pour réussir aucune des couleurs que je trouvai, sur ce sujet, assez abondamment dans les manières de beaucoup de gens de son parti. Jamais homme n'a été plus éloigné que M. le Prince de ces sortes de moyens: il n'y en a jamais eu un seul sur qui il fut plus aisé d'en jeter l'envie et les apparences. Peche était tous les jours dans la cour de l'hôtel

de Condé, et le commandeur de Saint-Simon(1) ne bougeait de l'antichambre. Il faut que ce dernier se soit mêlé d'un étrange métier, puisque, nonobstant sa qualité, je n'ai pas honte de le confondre avec un misérable criailleur de la lie du peuple. Il est certain que je me servis utilement de ces deux noms contre les intérêts de M. le Prince qui, dans la vérité, n'avait de tort à cet égard que celui de ne pas faire assez d'attention à leur sottise. J'ose dire, sans manquer au respect que je lui dois, qu'il fut moins excusable en celle qu'il n'eut pas de s'opposer d'abord à de certaines libertés que des particuliers prirent, dans tous les corps, de lui résister en face et de l'attaquer même personnellement. Je sais bien que les douceurs naturelles de Monsieur, jointes à l'ombrage que M. son cousin lui donnait toujours, l'obligeaient quelquefois à dissimuler; mais je sais bien aussi qu'il eut lui-même trop de douceur en ces rencontres, et que, s'il eût pris les choses sur le ton qu'il les pouvait prendre dans le moment que la cour lui donna si beau jeu, il eût soumis Paris, et Monsieur même, à sa volonté sans violence. La même vérité qui m'oblige à re-

(1) Louis de Saint-Simon, chevalier de Malte, commandeur et capitaine aux gardes, mort en 1679.

marquer la faute m'oblige à en admirer le principe; et il est si beau à l'homme du monde du courage le plus héroïque d'avoir péché par excès de douceur, que ce qui ne lui a pas succédé dans la politique doit être au moins admiré et exalté par tous les gens de bien dans la morale. Il est nécessaire d'expliquer en peu de paroles ce détail.

M. le procureur-général Fouquet, connu pour Mazarin, quoiqu'il déclamât à sa place contre lui comme tous les autres, entra dans la grand'chambre le 17 avril, et, en présence de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince, requit, au nom du roi, que M. le Prince lui donnât communication de toutes les associations et de tous les traités qu'il avait faits, et dedans et dehors le royaume, et il ajouta qu'en cas que M. le Prince le refusât, il demandait acte de sa réquisition et de l'opposition qu'il faisait à l'enregistrement de la déclaration que M. le Prince venait de faire qu'il poserait les armes aussitôt que M. le cardinal Mazarin serait éloigné.

M. Menardeau opina publiquement dans la grande assemblée de l'hôtel de ville, qui eut lieu le 20 avril, à ne point faire de remontrances contre le cardinal qu'après que MM. les princes auraient posé les armes.

Le 22 du même mois, MM. les présidens des comptes, à la réserve du premier, ne se trouvèrent pas à la chambre, sous je ne sais quel prétexte, qui parut en ce temps-là assez léger. M. Péroches, un instant après, soutint à MM. les princes, en face, qu'il fallait donner arrêt qui portât défense de lever aucunes troupes sans la permission du roi; et le même jour M. Amelot, premier président de la cour des aides (1), dit à M. le Prince ouvertement qu'il s'étonnait de voir sur les fleurs de lis un prince qui, après avoir si souvent triomphé des ennemis de l'état, venait de s'unir à eux, etc. Je ne vous rapporte ces exemples que comme des échantillons. Il y en eut tous les jours quelques-uns de cette espèce, et il n'y en eut point, pour peu considérable qu'il parut sur l'heure, qui ne laissât dans les esprits une de ces sortes d'impressions qui ne se sentent point d'abord, mais qui réveillent dans la suite. Il est de la prudence d'un chef de parti de souffrir tout ce qu'il doit dissimuler; ce qui accoutume les corps ou les particuliers à la résistance. Monsieur, par son humeur, et par l'ombrage que M. le Prince lui faisait à tous les

(1) Voyez les *Mémoires de Joli.*

instans, ne voulait déplaire à qui que ce soit. M. le Prince, qui n'était dans la faction que par force, n'étudiait pas avec assez d'application les principes d'une science dans laquelle l'amiral de Coligni disait que l'on ne pouvait jamais être docteur. Ils laissèrent non-seulement l'un et l'autre la liberté, mais encore la licence des suffrages à tous les particuliers. Ils crurent dans toutes les occasions dont je viens de parler, que le plus de voix qu'ils y avaient eues leur suffisait, comme il leur aurait effectivement suffi, s'il ne s'était agi que d'un procès. Ils ne connurent pas d'assez bonne heure la différence qu'il y a entre la liberté et la licence des suffrages. Ils ne purent se persuader qu'un discours haut, sententieux et décisif, fait à propos, et dans des momens qui se trouvent quelquefois décisifs par eux-mêmes, eût pu faire et produire cette distinction sans la moindre ombre de violence; et ainsi ils laissèrent toujours dans Paris un certain air de parti contraire qui ne manque jamais de s'épaissir quand il est agité par les vents qu'y jette l'autorité royale. S'il eût plu à Monsieur et à M. le Prince de faire sortir de Paris, même avec civilité, le moindre de ceux qui leur manquèrent au respect dans ces rencontres, les compagnies même dont

ils étaient membres y eussent donné leurs suffrages. Le président Amelot fut désavoué publiquement par la cour des aides de ce qu'il avait dit à M. le Prince. Elle eût opiné à son éloignement, si M. le Prince eût voulu : elle l'en aurait remercié le jour même, et le lendemain elle aurait tremblé. Le secret dans les grands inconvéniens est d'y retenir les gens dans l'obéissance par des frayeurs, qui ne leur soient causées que par les choses dont ils aient été eux-mêmes les instrumens. Ces peurs sont pour l'ordinaire les plus efficaces, et toujours les moins odieuses. Vous verrez ce que la conduite contraire produisit. Mais ce qui aida fort à produire la conduite contraire fut la démangeaison de négociation; c'est ainsi que le vieux Saint-Germain l'appelait, qui, à proprement parler, était la maladie populaire du parti de M. le Prince.

M. de Chavigni, qui avait été dès son enfance nourri dans le cabinet, ne pensait qu'à y rentrer par toutes voies. M. de Rohan, qui n'était, à proprement parler, que bon à danser, ne se croyait lui-même bon que pour la cour. Goulas ne voulait pas ce que voulait M. de Chavigni. Voilà des naturels bien susceptibles de propositions et de négociation. M. le Prince était par son inclination, par son éducation

et par ses maximes, plus éloigné de la guerre civile qu'homme que j'aie jamais connu, sans exception ; et Monsieur, dont le caractère dominant était d'avoir toujours peur et défiance, était celui de tous ceux que j'aie jamais vus le plus capable de donner dans tous les faux pas, à force de les craindre tous : il était en cela semblable au lièvre. Voilà des esprits bien portés à recevoir des propositions de négociation. Le fort de M. le cardinal Mazarin était proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer ; de jeter des lueurs, de les retirer ; de donner des vues, de les brouiller. Voilà un génie tout propre à se servir des illusions que l'autorité royale a toujours abondamment en main pour engager à des négociations. Il y engagea à la vérité tout le monde ; et cet engagement fut ce qui produisit en partie, comme je viens de vous le dire, la conduite que je vous ai expliquée ci-dessus, en ce qu'elle amusa par de fausses espérances d'accommodement ; et ce fut encore ce qui acheva, pour ainsi dire, de la gâter et la corrompre, en ce qu'il donna du courage à ceux qui dans la ville et dans le parlement avaient de bonnes intentions pour la cour, et qu'il l'ôta à ceux qui étaient de bonne foi dans ce parti. Je vous expliquerai

cela, après que je vous aurai rendu compte du mouvement des armées de l'un et de l'autre parti, et de celui que je fus obligé de me donner contre mon inclination et contre ma résolution dans ces conjonctures.

Le roi, dont le dessein avait toujours été de s'approcher de Paris, comme il me semble que je vous l'ai déjà dit, partit de Gien aussitôt après le combat de Bleneau, et il prit son chemin par Auxerre et par Melun jusqu'à Corbeil, pendant que MM. de Turenne et d'Hocquincourt, qui s'avancèrent avec l'armée jusqu'à Moret, couvraient sa marche, et que MM. de Beaufort et de Nemours, qui avaient été obligés de quitter Montargis faute de fourrages, s'étaient allés camper à Étampes. Leurs majestés étant passées jusqu'à Saint-Germain, M. de Turenne se posta à Palaiseau; ce qui obligea MM. les princes de mettre garnison dans Saint-Cloud, au pont de Neuilly et à Charenton. Vous voyez aisément que tous ces mouvemens de troupes ne se faisaient pas sans beaucoup de désordre et de pillage; et ce pillage, qui était trouvé tout aussi mauvais au parlement que celui des tireurs de laine sur le Pont-Neuf, donnait tous les jours quelque scène qui n'aurait pas été indigne du *catholicon*. Celle dans laquelle je jouais mon

personnage au Luxembourg n'était pas assurément de la même nature. J'y allai tous les jours réglément, et parce que Monsieur le voulait ainsi, pour faire voir à M. le Prince, qu'en cas de besoin, il serait toujours assuré de moi, et parce qu'il me convenait aussi en mon particulier que le public vît que ce que les partisans de M. le Prince publiaient incessamment contre moi, de mon intelligence avec le Mazarin, n'était ni cru, ni approuvé de S. A. R. J'étais toujours dans le cabinet des livres, parce que le défaut de bonnet que je n'avais pas encore reçu de la main du roi, faisait que je ne paraissais pas en public. M. le Prince était très-souvent en même temps dans la galerie ou dans la chambre. Monsieur allait et venait sans cesse de l'une à l'autre, et parce qu'il ne demeurait jamais en place, et parce qu'il l'affectait même quelquefois pour différentes fins. Le commun du monde, qui prend toujours plaisir à être mystérieux, voulait que l'agitation qui lui était naturelle fût l'effet des différentes impressions que nous lui donnions. M. le Prince m'attribuait tout ce que Monsieur ne faisait pas pour le bien du parti. Le peu d'ouverture que j'avais laissé aux offres de M. de Brissac par le moyen de M. le comte de Fiesque, l'avait encore tout

fraîchement aigri. Il y eut même des rencontres où Monsieur crut qu'il lui convenait qu'il ne ne s'adoucît pas à mon égard. Les libelles recommencèrent, j'y répondis ; la trève de l'écriture se rompit, et ce fut en cette occasion, ou du moins dans les suivantes, où je mis au jour quelques-uns de ces libelles, desquels je vous ai parlé dans le premier volume de cet ouvrage (quoique ce n'en fût pas le lieu), pour n'être pas obligé de retoucher une matière qui est trop légère en elle-même pour être rebattue tant de fois. Je me contenterai de vous dire que les *contre-temps de M. de Chavigni*, premier ministre de M. le Prince, que je dictai en badinant à M. de Caumartin, touchèrent à un tel point cet esprit altier et superbe, qu'il ne put s'empêcher d'en verser des larmes, en présence de douze ou quinze personnes de qualité qui étaient dans sa chambre. L'un de ceux-là me l'ayant dit le lendemain, je lui répondis, en présence de MM. de Liancourt et de Fontenay : « Je vous supplie de dire à M. de Chavigni que, » connaissant en sa personne autant de bonnes » qualités que j'en connais, je travaillerais à » son panégyrique encore plus volontiers que » je n'ai fait au libelle qui l'a tant touché. »

Je vous ai dit ci-dessus que j'avais fait la réso-

lution de demeurer, tout le plus qu'il me serait possible, dans l'inaction, parce qu'il est vrai que j'avais beaucoup à perdre, et rien à gagner dans le mouvement. J'accomplis en partie cette résolution, parce qu'il est vrai que je n'entrai presque en rien de tout ce qui se fit en ce temps-là, étant très-convaincu qu'il n'y avait rien de beau à faire pour l'ordinaire, et que le bon même ne se ferait pas dans le peu d'occasions où il était possible, à cause des vues différentes et compliquées que chacun avait, vu l'état des choses. Je m'enveloppai donc, pour ainsi dire, dans mes grandes dignités, auxquelles j'abandonnai les espérances de ma fortune; et je me souviens qu'un jour M. le président de Bellièvre, me disant que je devais me donner plus de mouvement, je lui répondis sans balancer : « Nous sommes dans une grande tempête, où il me semble que nous voguons tous » contre le vent. J'ai deux bonnes rames en » main, dont l'une est la masse de cardinal, et » l'autre la crosse de Paris; je ne les veux pas » rompre, et je n'ai présentement qu'à me sou» tenir. »

Je vous ai déjà dit que l'obligation de voir Monsieur très-souvent me força à ne pas garder toutes les apparences de cette inaction. Je me

trouvai de nécessité à ne la pas même observer pleinement et entièrement par les criailleries des partisans de M. le Prince, qui m'attaquèrent par leurs libelles, comme fauteur du Mazarin. Je fus obligé d'y répondre ; et cet éclat, joint à la cour assidue que je faisais au Luxembourg, qui paraissait d'autant plus mystérieuse qu'elle semblait coûverte par la raison que vous avez déjà vue, quoiqu'elle fût publique, cet éclat, dis-je, fit trois effets très-mauvais contre moi. Le premier fut qu'il fit croire, même aux indifférens, que je ne pouvais demeurer en repos ; le second, qu'il persuada à M. le Prince que j'étais irréconciliable avec lui ; et le troisième, qu'il acheva d'aigrir au dernier point la cour contre moi, parce que je ne pouvais me défendre contre les libelles de M. le Prince, qu'en insérant dans les miens des choses qui ne pouvaient être agréables à M. le cardinal. Cet embarras n'était évitable que par des inconvéniens qui étaient encore plus grands que l'embarras. Je ne me pouvais défendre du premier que par une retraite entière qui n'eût été ni de la bienséance, dans un temps où on l'eût attribuée à la peur que l'on eût cru que j'eusse eue de M. le Prince, ni du respect et du service que je devais à Monsieur, dans un moment où ma pré-

sence, au moins selon qu'il se l'imaginait, lui était nécessaire. Je ne pouvais me parer du second qu'en me raccommodant avec M. le Prince, ou en lui laissant prendre, contre moi dans le public, tous les avantages qu'il lui plaisait. Ce dernier parti eût été d'un innocent; l'autre était impraticable, et par les engagemens que j'avais sur cet article particulier avec la reine, et par la disposition de Monsieur qui me voulait toujours tenir en lesse, pour me lâcher en cas de besoin. Je ne pouvais éviter le troisième sans faire des pas vers la cour, desquels M. le cardinal n'eût pas manqué de se servir pour me perdre : en voici un exemple.

Aussitôt que j'eus reçu la nouvelle de ma promotion, j'envoyai Argenteuil au roi et à la reine pour leur en rendre compte, et je lui donnai charge expresse de ne point voir M. le cardinal, auquel j'étais bien éloigné, comme vous avez vu, de m'en croire obligé, et que j'étais bien aise de plus de marquer par une circonstance de cette nature, et dans le parlement, et dans le peuple, pour mon ennemi. Monsieur eut l'honnêteté ou la prudence de me dire de lui-même qu'il avouait que l'ordre, que je donnais sur cela à Argenteuil, était nécessaire; mais qu'il y fallait toutefois un *retentum* (ce fut

son mot)'; et qu'en l'état où étaient les choses, et où elles seraient peut-être quand il arriverait à Saumur où la cour était à cette heure-là, il était à propos de lui laisser la bride plus longue, et de ne lui point ôter la liberté de conférer secrètement avec le cardinal s'il le souhaitait, et si madame la Palatine, à qui j'adressais Argenteuil pour le présenter à la reine, croyait qu'il y pût avoir quelque utilité. « Que » savons-nous, ajouta Monsieur, si, par l'évé- » nement, cela ne pourra pas être bon à quel- » que chose, même pour le gros des affaires? » La bonne conduite veut que l'on ne perde » pas les occasions naturelles d'amuser, quand » on a affaire à des amuseurs en titre d'office. » Le Mazarin ne manquera jamais de dire la » conférence; mais quel inconvénient? C'est » un menteur fieffé que personne ne croit; et il » la dira fausse comme véritable. » Voilà les paroles de Monsieur; elles furent prophétiques. M. le cardinal voulut voir Argenteuil chez madame la Palatine, la nuit. Il lui dit, par excès de tendresse pour lui, que, si j'avais été assez mal habile pour lui avoir ordonné de le voir publiquement, il y aurait suppléé, pour me servir, par un refus public. Il entra bonnement dans tous mes égards et dans tous mes intérêts; il

lui voulut faire croire qu'il était résolu de partager le ministériat avec moi.

Véritablement Argenteuil n'était pas encore revenu à Paris, que Monsieur était averti par Goulas, non pas de ce qui s'était passé réellement à l'égard de cette visite, mais de tout ce qui s'y fût passé effectivement, si elle eût été recherchée par moi, et faite à l'insu de S. A. R. et contre son service. Cet échantillon vous fait voir les replis de la pièce qui était sur le métier, et peut contribuer, ce me semble, à justifier la conduite que j'eus en ce temps-là.

J'écris par votre ordre l'histoire de ma vie, et le plaisir que j'éprouve à vous obéir avec exactitude fait que je m'épargne si peu moi-même. Vous avez pu jusqu'ici vous apercevoir que je ne me suis pas appliqué à faire mon apologie. Je m'y trouve forcé en cette rencontre, parce que c'est là où l'artifice de mes ennemis a rencontré le plus de facilité du vulgaire. Je savais que l'on disait en ce temps-là : Est-il possible que le cardinal de Retz ne soit pas content d'être, à son âge, cardinal et archevêque de Paris ? Et comment se peut-il mettre dans l'esprit qu'on lui donnera, à force d'armes, la première place dans le conseil du roi ? Je sais que, encore aujourd'hui, les misérables gazettes de ce temps-là

sont pleines de ces ridicules idées. Je conviens qu'elles l'eussent été encore, sans comparaison, davantage dans mes espérances et dans mes vues, qui en vérité en étaient très-éloignées, je ne dis pas seulement par la force de la raison à cause des conjonctures, mais je dis même par mon inclination, qui me portait avec tant de rapidité, et aux plaisirs et à la gloire, que le ministériat, qui trouble beaucoup ceux-là, et qui rend toujours celle-ci odieuse, était encore moins à mon goût qu'à ma portée. Je ne sais si je fais mon apologie en parlant ainsi; je ne crois pas au moins vous faire mon éloge. Surtout je vous dois la vérité, qui ne me servira pas beaucoup dans l'esprit de la postérité pour ma décharge, mais qui au moins n'y sera pas inutile pour faire connaître que la plupart des hommes du commun, qui raisonnent sur les actions de ceux qui sont dans les grands postes, sont tout au moins des dupes présomptueuses. Je m'aperçois qu'il y a trop de prolixité dans cette digression; vous l'attribuerez peut-être à vanité; je ne le crois pas, et je sens que le plaisir que j'ai à pouvoir me justifier est uniquement l'effet de celui que je trouve à n'être pas désapprouvé de vous.

Il n'est pas possible que, lorsque vous faites

réflexion sur l'embarras où j'étais dans le temps que je viens de vous décrire, vous ne vous ressouveniez de ce que je vous ai déjà dit, plus d'une fois, qu'il y en a où il est impossible de bien faire. Je crois que Monsieur me répétait ces paroles cent fois par jour avec des soupirs et des regrets incroyables de ne m'avoir pas cru quand je lui représentais et qu'il tomberait en cet état, et qu'il y ferait tomber tout le monde. Il était encore aggravé à mon égard par les contre-temps, que je puis, ce me semble, appeler domestiques, qui m'arrivèrent dans ces conjonctures.

Vous avez déjà vu que madame de Chevreuse, Noirmoutier et Laigues, avaient commencé en quelque façon à faire bande à part; et que sous le prétexte de ne pouvoir entrer, ni directement, ni indirectement, dans les intérêts de M. le Prince, ils s'étaient effectivement séparés de ceux de Monsieur, quoiqu'ils y gardassent toujours les mesures de l'honnêteté et du respect. Celles qu'ils avaient avec la cour étaient beaucoup plus étroites. L'abbé Fouquet avait succédé pour cette négociation à Bertet; je l'appris par Monsieur même qui m'obligea, ou plutôt qui me força à la pénétrer plus que je n'eusse fait sans son ordre exprès; car, dans la vérité, depuis ce qui s'était passé à l'hôtel de

Chevreuse, quand M. le cardinal rentra dans le royaume, je n'y comptais plus rien, et je ne comptais même à y aller que parce que je voyais mademoiselle de Chevreuse qui ne m'avait pas manqué. Je me sentais obligé à Monsieur de ce qu'il n'avait ajouté aucune foi aux mauvais offices que Chavigni et Goulas me rendaient du matin au soir sur les correspondances de l'hôtel de Chevreuse avec la cour, qui donnaient, à la vérité, un beau champ à me calomnier; et ainsi je me sentis aussi plus obligé moi-même à les éclairer. Cette considération fit que, contre mon inclination, je pris quelques mesures avec l'abbé Fouquet. Je dis contre mon inclination, car le peu qui m'avait paru de cet esprit chez madame de Guimené, où il allait voir assez souvent mademoiselle de Menessin qui était sa parente, ne m'avait pas donné de goût pour sa personne. Il était en ce temps-là fort jeune; mais il avait dès ce temps-là un je ne sais quel air d'emporté et de fou, qui ne me revenait pas. Je le vis, deux ou trois fois sur la brune chez l. Lefèvre de la Barre, qui était fils du prevôt des marchands et son ami, sous prétexte de conférer avec lui pour rompre les cabales que M. le Prince faisait pour se rendre maître du peuple. Notre commerce ne dura pas long-

temps, et parce que de mon côté j'en tirai d'abord les éclaircissemens qui m'étaient nécessaires, et parce que lui du sien se lassa bientôt de conversations qui n'allaient à rien. Il voulait, dès le premier moment, que je fusse Mazarin sans réserve, comme lui : il ne concevait pas qu'il fût à propos de garder des mesures. Je crois qu'il peut être devenu depuis un habile homme ; mais je vous assure qu'en ce temps-là il ne parlait que comme un écolier qui ne fût sorti que de la veille du collége de Navarre. Je crois que cette qualité put ne lui pas nuire auprès de mademoiselle de Chevreuse, de laquelle il devint amoureux, et laquelle devint amoureuse de lui. La petite de Roye, qui était une allemande fort jolie, et qui était à elle, m'en avertit. Je me consolai assez aisément avec la suivante de l'infidélité de la maîtresse, dont, pour vous dire le vrai, le choix ne m'humilia point. Je ne laissai pas de prendre la liberté de faire quelques railleries de l'abbé Fouquet qui se persuada ou qui voulut se persuader qu'elles avaient passé jeu, et que j'avais dit que je lui ferais donner des coups de bâton. Je n'y avais jamais pensé : et il en a eu le même ressentiment que si la chose eût été vraie. Il contribua beaucoup à ma prison : et M. le Tellier me dit

à Fontainebleau, après que je fus revenu des pays étrangers, qu'il avait proposé à la reine plusieurs fois de me tuer. Ma colère contre lui ne fut pas si grande : elle se mesura à ma jalousie qui ne fut que médiocre. Mademoiselle de Chevreuse n'avait que de la beauté, de laquelle on se rassasie lorsqu'elle n'est pas accompagnée. Elle n'avait de l'esprit que pour celui qu'elle aimait; mais comme elle n'aimait jamais long-temps, on ne trouvait pas aussi long-temps qu'elle eût de l'esprit. Elle s'indignait contre ses amans comme contre ses hardes. Les autres femmes s'en lassent, elles les brûlait, et ses filles avaient toutes les peines du monde de sauver une juppe, des coiffes, des gants, un point de Venise. Je crois que si elle eût pu mettre au feu ses amans quand elle s'en lassait, elle l'eût fait du meilleur de son cœur. Madame sa mère, qui la voulait brouiller avec moi, quand elle se résolut de s'unir entièrement à la cour, n'y put réussir, quoiqu'elle eût fait en sorte que madame de Guimené lui eût fait lire un billet de ma main, par lequel je m'étais donné corps et âme à elle, comme les sorciers se donnent au diable. Dans l'éclat qu'il y eut entre l'hôtel de Chevreuse et moi, à l'entrée du cardinal dans le royaume, elle éclata avec

fureur en ma faveur; elle changea deux mois après à propos de rien, et sans savoir pourquoi. Elle prit tout d'un coup de la passion pour Charlotte, une fille de chambre fort jolie qui était à elle, qui allait à tout; elle ne lui dura que six semaines, après lesquelles elle devint amoureuse de l'abbé Fouquet jusqu'au point de l'épouser s'il eût voulu. Ce fut dans ce temps-là que madame de Chevreuse, se voyant assez hors d'œuvre à Paris, prit le parti d'en sortir, et de se retirer à Dampierre, sous l'espérance que Laigues, qui avait fait un voyage à la cour, lui rapporta qu'elle y serait très-bien reçue. Je déchargeai mon cœur à mademoiselle de Chevreuse, qui en vérité n'était pas fort gros, et je ne laissai pas de faire accompagner la mère et la fille, et au sortir de Paris, et même à la campagne jusqu'à Dampierre, par tout ce que j'avais auprès de moi et de noblesse et de cavalerie. Je ne puis finir ce léger crayon que je vous donne ici de l'état où je me trouvais à Paris, sans rendre la justice que je dois à la générosité de M. le Prince. Angerville, qui était à M. le prince de Conti, vint de Bordeaux à dessein d'entreprendre sur moi, au moins M. le Prince le crut-il, ou le soupçonna-t-il. J'ai honte de n'être pas plus éclairci de cette affaire, parce

qu'on ne le peut jamais assez être des bonnes actions, et particulièrement de celles dont on doit avoir de la reconnaissance. M. le Prince le rencontrant dans la rue de Tournon, lui dit qu'il le ferait pendre, s'il ne partait dans deux heures pour aller retrouver son maître.

Quelques jours après, M. le Prince, étant chez Prudhomme, qui logeait dans la rue d'Orléans, et ayant enfilé dans la rue sa compagnie de gardes, et un fort grand nombre d'officiers, M. de Rohan y arriva tout échauffé, pour lui dire qu'il venait de me laisser en beau débat; que j'étais à l'hôtel de Chevreuse très-mal accompagné, et que je n'avais auprès de moi que le chevalier d'Humières, enseigne de mes gendarmes, avec trente maîtres. M. le Prince lui répondit en souriant : Le cardinal de Retz est trop fort ou trop faible. Marigni me raconta presque dans le même temps, que, s'étant trouvé dans la chambre de M. le Prince, et y ayant remarqué qu'il lisait avec attention un livre, il avait pris la liberté de lui dire qu'il fallait que ce fût un bel ouvrage, puisqu'il y prenait tant de plaisir, et que M. le Prince lui répondit : Il est vrai que j'y en prends beaucoup, car il me fait connaître mes fautes, que personne n'ose me dire. Vous observerez, s'il

vous plaît, que ce livre était celui qui était intitulé : *Le vrai et le faux du prince de Condé et du cardinal de Retz*, qui pouvait piquer et fâcher M. le Prince, parce que je reconnais de bonne foi que j'y avais manqué au respect que je lui devais. Ces paroles sont belles, hautes, sages, grandes, et proprement des apophthegmes desquels le bon sens de Plutarque aurait honoré l'antiquité avec joie.

Je reprends le fil de ce qui se passait en ce temps-là dans les chambres assemblées, dont vous avez déjà vu la meilleure partie dans ces observations, sur lesquelles il y a déjà quelque temps que je me suis même assez étendu. Je vous ai parlé de la démangeaison de négociation, comme de la maladie qui régnait dans le parti des princes. M. de Chavigni en avait une réglée, mais secrète avec M. le cardinal, par le canal de M. de Fabert. Elle ne réussit pas, parce que le cardinal ne voulait point dans le fond d'accommodement, et il n'en recherchait que les apparences pour décrier dans le parlement et dans le peuple M. le duc d'Orléans et M. le Prince. Il employa pour cela le roi d'Angleterre, qui proposa au roi (1), à Corbeil, une

(1) Voyez les *Mémoires de Joli*.

conférence. Elle fut acceptée à la cour, et elle le fut aussi à Paris par Monsieur et par M. le Prince, auxquels la reine d'Angleterre en parla. Monsieur en donna part au parlement le 26 avril, et fit partir, dès le lendemain, MM. de Rohan, de Chavigni et Goulas, pour aller à Saint-Germain, où le roi était allé de Corbeil. Je pris la liberté de demander le soir à Monsieur s'il avait quelques certitudes, ou au moins quelques lumières, que cette conférence pût être bonne à quelque chose, et il me répondit en sifflant: *Je ne le crois pas; mais que faire? Tout le monde négocie; je ne veux pas demeurer tout seul.* Permettez-moi, je vous supplie, de marquer cette réponse comme l'époque de toute la conduite que Monsieur tint à l'égard de toutes les négociations que vous verrez dans la suite. Il n'y eut jamais d'autres vues que celle-là; il n'y apporta jamais ni plus de dessein, ni plus d'art, ni plus de finesse. Il ne me fit jamais d'autres réponses, quand je lui représentais les inconvéniens de cette conduite; ce que je ne faisais pourtant jamais qu'il ne me l'eût commandé plus de cinq ou six fois.

Je crois que vous ne vous étonnerez plus de mon inaction; elle vous surprendra encore moins, quand je vous aurai dit qu'après la né-

gociation de laquelle je viens de vous parler, qui n'alla à rien qu'à décrier le parti, comme vous l'allez voir, il y en eut cinq ou six autres, ou plutôt qu'il y en eut un tissu que MM. de Rohan, de Chavigni, Goulas, Gourville et mademoiselle de Chatillon, tinrent à différentes reprises sur le métier. Ils ne travaillèrent pas tous seuls à l'ouvrage, je le brodai de tout ce qui pouvait en rehausser les couleurs dans le public. Comme il me convenait de rejeter sur ce parti-là la haine et l'envie du mazarinisme, dont il essayait de me charger en toutes occasions, je n'oubliais rien de tout ce qui était en moi pour découvrir et pour faire éclater dans le monde les avantages que les particuliers qui le composaient n'oubliaient pas de leur côté de rechercher dans les traités. Les propositions des gouvernemens de Guienne pour M. le Prince, de la Provence pour M. son frère, de l'Auvergne pour M. de Nemours, les cent mille écus que l'on demandait pour M. de la Rochefoucault, le bâton de maréchal de France pour M. du Doignon, les lettres de duc pour M. de Montespan, la surintendance des finances pour M. du Doignon, le pouvoir de faire la paix générale à Monsieur et à M. le Prince, et celui de nommer des ministres, y furent figurés de

toutes les couleurs et de toute leur étendue. Je ne crus pas être imposteur, en publiant que tout ce que je viens de vous dire avait été proposé, parce qu'il est vrai que les avis que j'avais de la cour me l'assuraient : je ne voudrais pas jurer qu'il n'y eût dans ces avis de l'exagération sur de certains points. Ce que je sais de science certaine, c'est que M. le cardinal faisait espérer tout ce que l'on prétendait, et qu'il ne fut jamais un instant dans la pensée d'en tenir quoi que ce soit. Il se procura le plaisir de donner au public le spectacle de MM. de Rohan, de Chavigni et de Goulas, conférant avec lui, et devant le roi, et en particulier, au moment même que Monsieur et M. le Prince disaient publiquement, dans les chambres assemblées, que le préalable de tous les traités était de n'avoir aucun commerce avec le Mazarin. Il joua la comédie en leur présence, dans laquelle il se fit retenir comme par force par le roi, qu'il suppliait à mains jointes de lui permettre qu'il pût s'en retourner en Italie. Il se donna la satisfaction de montrer à toute la cour Gourville, qu'il ne laissait pas de faire monter par un escalier dérobé. Il se donna la joie d'amuser Gaucourt qui, par sa profession de négociateur, donnait encore plus d'éclat à la négociation.

Enfin, les choses en vinrent au point que madame de Chatillon alla publiquement à Saint-Germain. Nogent disait qu'il ne lui manquait, en entrant dans le château, que le rameau d'olivier à la main. Elle y fut reçue et traitée effectivement comme Minerve aurait pu l'être : la différence fut que Minerve aurait apparemment prévu le siége d'Étampes, que M. le cardinal entreprit dans le même instant, et dans lequel il ne tint presque à rien qu'il n'ensevelît tout le parti de M. le Prince. Vous verrez la relation de ce siége dans la suite, et je n'en parle ici que parce qu'il servit de clôture à ces négociations que je viens de marquer, et que j'ai été bien aise de renfermer toutes ensemble dans ces deux ou trois pages, afin que je ne fusse point obligé d'interrompre si fréquemment le fil de ma narration.

Vous l'interrompez, sans doute, vous-même à l'heure qu'il est, en me disant qu'il fallait que M. le cardinal Mazarin fût bien habile pour jeter, aussi utilement pour lui, tant de lueurs apparentes d'accommodemens, et je vous supplie de me permettre de vous répondre que toutes les fois que l'on dispose de l'autorité royale, l'on trouve des facilités incroyables à amuser ceux qui ont beaucoup d'aversion à

faire la guerre au roi. Je ne sais si j'excuse M. le Prince; je ne sais si je le loue : je dis la vérité, que j'ai pris la liberté de lui dire. Il ne s'en fallut pas beaucoup qu'il n'y eût du bruit dans le parlement le jour que Monsieur parla des conférences que MM. de Rohan, de Chavigni et Goulas avaient eues à Saint-Germain avec le cardinal.

Ce fut le 30 avril. Le murmure y fut si grand, que Monsieur, qui craignit l'éclat, dit publiquement qu'ils ne l'y reverraient jamais que le cardinal ne fût sorti. L'on y résolut aussi que M. le procureur-général irait à la cour pour solliciter les passe-ports nécessaires pour les députés qui devaient faire les nouvelles remontrances, et pour se plaindre des désordres que les gens de guerre commettaient aux environs de Paris.

Le 3 mai, M. le procureur-général fit la relation de ce qu'il avait fait à Saint-Germain en conséquence des ordres de la compagnie. Il dit que le roi entendrait les remontrances le lundi 6 du mois, et que sa majesté était très-fâchée que la conduite de Monsieur et celle de M. le Prince l'obligeassent à tenir son armée si près de Paris. L'on commença ce jour-là la garde des portes, pour laquelle toutefois le corps de ville

souhaita une lettre de cachet qui en portât le commandement. La cour l'envoya, parce qu'elle vit bien que Monsieur, à la fin, la ferait faire de son autorité. Elle était à la vérité plus que nécessaire, le désordre et le tumulte populaire croissant dans Paris à vue d'œil.

Le 6, les remontrances du parlement et de la chambre des comptes furent portées au roi avec une grande force.

Le 7, celles de la cour des aides et de la ville se firent. La réponse du roi aux unes et aux autres fut qu'il ferait retirer ses troupes quand celles des princes seraient éloignées. M. le garde des sceaux, qui parla au nom de sa majesté, ne proféra pas seulement le nom de M. le cardinal.

Le 10, il fut arrêté au parlement que l'on enverrait les gens du roi à Saint-Germain, pour y demander réponse touchant l'éloignement du cardinal Mazarin, et pour insister encore sur l'éloignement des armées des environs de Paris.

Le 11, M. le Prince vint au Palais, pour avertir la compagnie que le pont de Saint-Cloud était attaqué. Il fit prendre les armes à ce qu'il trouva de bourgeois de bonne volonté, et les mena jusqu'au bois de Boulogne, où il apprit que ceux qui avaient cru qu'ils emporteraient d'emblée le pont de Saint-Cloud, y ayant trouvé

de la résistance, s'étaient rétirés. Il se servit de l'ardeur de ce peuple pour se saisir de Saint-Denis, où deux cents Suisses étaient en garnison. Il les prit l'épée à la main, et sans aucune forme de siége, ayant passé le premier le fossé; et il vint le lendemain au matin à Paris, après y avoir laissé le régiment de Conti, ce me semble, pour le garder. Il fut inutile; car Remeville ou Saint-Megrin, je ne sais plus précisément lequel ce fut, le reprit deux jours après avec toute sorte de facilité, les bourgeois s'étant déclarés pour le roi. Lalande, qui y commandait pour M. le Prince, fit une assez grande résistance dans les voûtes de l'église de l'abbaye, qu'il défendit deux ou trois jours.

Le 14, il y eut un grand mouvement au parlement; plusieurs voix confuses s'élevèrent pour demander que l'on déliberât sur les moyens que l'on pourrait tenir pour empêcher les séditions et les insolences qui se commettaient journellement dans la ville et même dans la salle du Palais. Monsieur, qui en fut averti et qui eut peur que, sous ce prétexte, les Mazarins du parlement ne fissent faire à la compagnie quelque pas qui fût contraire à ses intérêts, vint au Palais assez à l'improviste, et il proposa qu'elle lui donnât un plein pou-

voir. Ce discours, qui fut inspiré à Monsieur par M. de Beaufort, à la chaude, sans dessein et très-légèrement, fit trois mauvais effets dont le premier fut que tout le monde se persuada qu'il avait été fait après une profonde délibération ; le second, qu'il diminua beaucoup de la dignité de Monsieur, dont la naissance et le poste n'avaient pas besoin, vu les conjonctures, d'une autorité empruntée ; le troisième, que les présidens en prirent tant de courage, qu'ils osèrent dire en face à Monsieur que personne n'ignorait le respect qu'on lui devait, et que, par cette raison, il n'était pas à propos de mettre cette proposition dans le registre. Il n'y a rien de si dangereux que les propositions qui paraissent mystérieuses, et qui ne le sont pas, parce qu'elles allient toute l'envie, qui est inséparable du mystère, et qu'elles sont même un obstacle aux avantages que l'on prétend d'en tirer.

Le 15, Monsieur fit une fâcheuse expérience de cette vérité ; car il eut le déplaisir de voir un ajournement personnel donné par les trois chambres à un imprimeur qui avait mis au jour un libelle, qui portait que le parlement avait remis toute son autorité et celle de la ville entre les mains de Monsieur. Il me dit le soir, en

jurant, qu'il ne s'étonnait plus que M. de Mayenne, dans la ligue, n'avait pu souffrir les impertinences de cette compagnie; et il se servit de cette expression, à laquelle il en ajouta une autre encore plus licencieuse. Je lui répondis quelque chose dont je ne me souviens plus, mais je sais qu'il le mit sur ses tablettes en riant, et en me disant : *Je le paraphraserai à M. le Prince.*

Le 16, M. le président de Nesmond fit la relation des remontrances que le roi fit lire en la présence des députés. Après qu'il eut fait toutefois quelques difficultés, il lui répondit qu'il y ferait réponse par écrit dans deux ou trois jours. M. le procureur-général fit ensuite rapport de sa députation; et il dit qu'ayant demandé l'éloignement des troupes à dix lieues de Paris, et expliqué la déclaration de MM. les princes, de faire aussi retirer celles qu'ils avaient au pont de Saint-Cloud et à Neuilly, le roi avait nommé de sa part M. le maréchal de l'Hôpital, et envoyé un passe-port en blanc pour celui qui serait envoyé par Monsieur, pour conférer ensemble des moyens de procéder à cet éloignement. Il ajouta que le comte de Béthune, qui avait été choisi par Monsieur à cet effet, en avait conféré avec MM. de Bul-

lion, de Villeroy et le Tellier, et que sa majesté se relâchait, à la considération de sa bonne ville de Paris, à accorder cet éloignement, pourvu que MM. les princes exécutassent ce à quoi ils s'étaient aussi engagés sur le même chef. M. le procureur-général, qui était assisté de M. Bignon, avocat-général, présenta ensuite à la compagnie un écrit, signé *Louis*, et plus bas *Guénégaut*, qui portait que le roi manderait au plus tôt deux présidens et deux conseillers de chaque chambre, pour leur faire entendre ses volontés à l'égard des remontrances. Le parlement en ordonna de nouvelles sur ces rapports, dans lesquelles le nom du cardinal fut encore pour ainsi dire réaggravé.

Le 24 et le 28 mai ne produisirent rien de considérable dans les chambres assemblées.

Le 29, les députés des enquêtes entrèrent dans la grand'chambre, et y demandèrent l'assemblée des chambres, pour délibérer sur les moyens qu'il y aurait de faire la somme de cent cinquante mille livres, promise à celui qui représenterait en justice le cardinal Mazarin. Leclerc de Courcelle, qui vit qu'à ce même moment le grand-vicaire de M. de Paris entrait au parquet des gens du roi, pour y conférer de la descente de la châsse de Sainte-Geneviève, dit

en plaisantant : *Nous sommes aujourd'hui en dévotion de fêtes doubles; nous ordonnons des processions, et nous travaillons à faire assassiner un cardinal.* Il est temps de parler du siége d'Etampes.

Vous avez vu ci-dessus que l'on était convenu, dans les deux partis, que l'on éloignerait de dix lieues les troupes des environs de Paris. M. de Turenne, qui avait déjà, quelque temps auparavant, assez maltraité celles de MM. les princes dans le faubourg d'Étampes, où les régimens de Bourgogne infanterie, et ceux de Wirtemberg et de Brow cavalerie, avaient beaucoup souffert, se résolut de les opprimer toutes en gros dans la ville même; et la faiblesse de la place, jointe à la faiblesse de tous les généraux, lui fit croire que la chose n'était pas impraticable. Le comte de Tavannes, qui y commandait pour M. le Prince, car MM. de Beaufort et de Nemours étaient à Paris, fit l'une des plus belles et des plus vigoureuses résistances qui se soient faites de nos jours. Il y eut beaucoup de sang répandu de part et d'autre; les chevaliers de la Vieuville et de Parabère y furent blessés; les attaques furent fréquentes et vives; la défense n'y fut pas moindre. Le petit nombre eût enfin cédé au plus fort, si M. de Lor-

raine (1) ne fût arrivé à propos, qui obligea M. de Turenne à lever le siége. Cette marche de M. de Lorraine mérite de vous être expliquée.

Il y avait long-temps que les Espagnols le pressaient d'entrer en France, et de secourir MM. les princes. Monsieur et Madame l'en sollicitaient avec empressement. Il ne répondit à ceux-là qu'en leur demandant de l'argent; il ne répondit à ceux-ci qu'en leur demandant Jametz, Clermont et Stenay, qui avaient autrefois été de son domaine, et que le roi avait donnés depuis à M. le Prince. Monsieur me força de dicter un jour à Fromont une instruction pour Legrand qu'il envoyait à Bruxelles, pour le persuader; et je puis dire, avec vérité, que ç'a été le seul trait de plume que j'aie fait dans tout le cours de cette guerre. Je disais toujours à Monsieur que je me voulais conserver la satisfaction de pouvoir au moins penser dans moi-même que je n'étais en rien d'une affaire où tout allait à *la peggio*; et je l'avais presque accoutumé à ne me plus demander même mon sentiment sur ce qui se passait, en lui répondant toujours par monosyllabes. Il m'en grondait un jour, et je lui ajoutai: *Et le monosyl-*

(1) Charles IV, duc de Lorraine, mort le 20 septembre 1675, âgé de 71 ans 5 mois et 16 jours.

labe, Monsieur, est unique; car c'est toujours non. Je ne pus tenir la même conduite à l'égard de la marche de M. de Lorraine, car il voulut absolument, et Madame encore plus que lui, que je dressasse l'instruction dont je viens de parler. Je ne sais si elle le trouva ébranlé : il marcha avec son armée qui était composée de huit mille hommes de vieilles et bonnes troupes ; il les laissa à Lagny et vint à Paris, où il entra à cheval avec un applaudissement incroyable du peuple. Monsieur et M. le Prince allèrent au-devant de lui jusqu'à Bourget, le dernier mai, et ils furent accompagnés de MM. de Beaufort, de Nemours, de Rohan, de Sully, de la Rochefoucault, de Gaucourt, de Chavigni, et de don Gabriel de Tolède. Il se trouva par hasard que ces deux derniers figurèrent ensemble dans cette entrée. Monsieur, qui haïssait M. de Chavigni, me le dit le soir avec un emportement de joie; et je lui répondis que j'étais surpris de ce qu'il me paraissait étonné de cela ; que M. de Chavigni ne faisait que ce que le président Jeannin, qui avait été l'un des plus grands ministres de Henri IV, avait fait autrefois ; que la différence n'était qu'en ce que le président Jeannin avait escadronné avec les Espagnols avant qu'il fût mi-

nistre, et que M. de Chavigni n'y escadronnait qu'après. Monsieur fut très-satisfait de l'apologie, et il la fit courir malicieusement dans le Luxembourg, à un tel point que je la trouvai sur les degrès et dans les cours un quart d'heure après. Je gardai beaucoup de mesures à l'égard de M. de Lorraine. Quoiqu'il fût frère de Madame, à laquelle j'étais très-particulièrement attaché, je me contentai de lui envoyer un gentilhomme, et de l'assurer de mes services. Monsieur souhaita que je le visse, en quoi il se trouva de la difficulté, parce que les ducs de Lorraine prétendent la main chez les cardinaux. Nous nous trouvâmes chez Madame, et après dans la galerie chez Monsieur, où il n'y a point de rang, et où, de plus, quand il y en aurait eu, il ne se serait point trouvé d'embarras, parce qu'il ne me disputait point le pas en lieu tiers. Cette conférence ne se passa qu'en civilités et qu'en railleries, dans lesquelles il était inépuisable. Il lui vint deux ou trois jours après dans l'esprit une nouvelle manière de m'entretenir. Madame me commanda de le voir au Noviciat des jésuites. Je lui dis d'abord que j'étais très-fâché que le cérémonial romain ne m'eût pas permis de lui rendre mes devoirs chez lui, comme je l'aurais souhaité, et il me

paya sur-le-champ en même monnaie, en me répondant qu'il était au désespoir que le cérémonial de l'empire l'eût empêché de me rendre chez moi ce qu'il eût souhaité. Il me demanda ensuite, sans aucun préambule, si son nez me paraissait propre à recevoir des chiquenaudes? Il pesta tout d'une suite contre l'archiduc, contre Monsieur, contre Madame, qui lui en faisaient recevoir douze ou quinze par jour, en l'obligeant de venir au secours de M. le Prince qui lui détenait son bien. Il entra de là dans un détail de propositions et d'ouvertures, auxquelles je vous proteste que je n'entendais rien. Je crus que je ne pouvais mieux lui répondre que par des discours auxquels je vous assure qu'il n'entendit pas grand'chose. Il s'en est ressouvenu toute sa vie; et lorsqu'il revint en Lorraine, le premier compliment qu'il me fit faire par M. l'abbé de Saint-Michel fut qu'il ne doutait pas que nous nous entendrions dorénavant l'un et l'autre, bien mieux que nous ne nous étions entendus au Noviciat à Paris. J'eusse eu tort, pour vous dire le vrai, de m'expliquer plus clairement que lui, sachant ce qui se passait de tous côtés à cet égard. J'étais très-bien averti que la cour lui donnait à peu près la carte blanche; et je n'ignorais pas que,

bien qu'il la pût remplir presqu'à sa mode, il ne laissait pas d'écouter de simples propositions qui étaient bien au-dessous de celles qu'on lui offrait.

Madame de Chevreuse, qui n'était pas encore sortie de Paris en ce temps-là, lui dit, plutôt en riant que sérieusement, qu'il pouvait faire la plus belle action du monde, s'il faisait lever le siége d'Étampes, en quoi il satisferait pleinement et Monsieur et les Espagnols, et si au même moment il ramenait ses troupes en Flandre, en quoi il plairait, au dernier point, à la reine, de qui il avait fait en tout temps profession publique d'être serviteur particulier. Ce parti, qui tenait comme des deux côtés, plut à son incertitude naturelle; il le prit sans balancer, et madame de Chevreuse s'en fit honneur à la cour, qui de sa part ne fut pas fâchée de couvrir la nécessité où elle se trouva de lever le siége d'Étampes de quelques apparences de négociation, qu'elle grossit dans le monde de mille et mille particularités que les raisonnemens du vulgaire honorent toujours de mille et mille mystères. Il n'y eut rien au monde de plus simple que ce qui se fit en ces rencontres; et quoique je ne fusse point du tout en ce temps-là du secret, ni de la mère,

ni de la fille, comme vous avez vu ci-dessus, j'en fus assez instruit, malgré l'une et l'autre, pour vous pouvoir assurer pour certain ce que je vous en dis. La conduite que M. de Lorraine prit dès le lendemain est une marque que je ne me trompe pas, ou du moins une preuve que M. de Lorraine ne fut pas long-temps content de lui-même à l'égard de cette action; car, quoiqu'il eût soutenu d'abord à Monsieur qu'il lui avait rendu un service signalé, en obligeant la cour à lever le siége d'Étampes, il me parut aussitôt après qu'il eut honte d'avoir fait ce traité, et que cette honte l'obligea à leur accorder ce qu'ils lui demandèrent, qui était de ne point s'en retourner à Villeneuve-Saint-George, jusqu'à ce que les troupes sorties d'Étampes fussent effectivement en lieu de sûreté.

M. de Turenne, voyant que M. de Lorraine ne tenait pas la parole qu'il avait donnée de reprendre le chemin des Pays-Bas, marcha à Corbeil, à dessein d'y passer la Seine et de le combattre. Il y eut des allées et des venues en explication de ce qui avait été promis, ou non promis, pendant lesquelles l'armée de Lorraine se retrancha. M. de Turenne s'étant avancé avec celle du roi, ayant passé la rivière d'Hyerre, et s'étant mis en bataille en présence des Lor-

rains, l'on n'attendait de part et d'autre que le signal du combat, qui certainement eût été sanglant, vu la bonté des troupes qui composaient les deux armées, mais qui apparemment eût succédé à l'avantage des troupes du roi, parce que les Lorrains n'avaient pas assez de terrain. Dans cet instant, que l'on peut appeler fatal, milord Germain vint dire à M. de Turenne que M. de Lorraine était prêt d'exécuter ce dont l'on était convenu à telle et telle condition : on négocia sur l'heure même. Le roi d'Angleterre, qui sur l'apparence d'une bataille avait joint M. de Turenne, fit lui-même des allées et des venues; et l'on convint que M. de Lorraine sortirait du royaume dans quinze jours, et des postes où il était dès le lendemain; qu'il remettrait entre les mains de M. de Turenne les bateaux qui lui avaient été envoyés de Paris, pour faire un pont sur la rivière; et qu'aussi M. de Turenne ne pourrait se servir de ces bateaux pour passer la Seine, et pour empêcher le passage des troupes sorties d'Etampes; que celles de MM. les princes qui étaient dans son camp pussent rentrer dans Paris en sûreté, et que le roi fît fournir des vivres à l'armée lorraine dans sa retraite. Ces deux dernières conditions ne reçurent pas beaucoup de contradic-

tion, M. de Turenne disant qu'il était très-persuadé que l'armée lorraine épargnerait au roi, par le soin qu'elle prendrait de se pourvoir elle-même, la peine et la dépense que l'on stipulait; et pour ce qui était de la liberté que l'on demandait pour les troupes des princes, de se pouvoir rendre à Paris en sûreté, il la leur accordait avec joie, parce qu'il était assuré que la ville en serait beaucoup plus effrayée que rassurée. M. de Beaufort, qui avait amené au camp cinq ou six cents bourgeois volontaires, dit le lendemain au soir à Monsieur qu'ils avaient été si épouvantés, qu'il avait peur lui-même qu'ils ne donnassent l'alarme à toute la ville. M. le Prince, qui était malade en ce temps-là, n'avait pas été d'avis, par cette raison, qu'on les laissât sortir dans cette conjoncture. Je reviens au parlement.

J'ai eu si peu de part dans les dernières assemblées et dans les dernières occasions desquelles je viens de parler, qu'il y a déjà quelque temps que je me fais un scrupule à moi-même de les insérer dans un ouvrage qui ne doit être, à proprement parler, qu'un simple compte que vous m'avez commandé de vous rendre de mes actions. Il est vrai que la nouvelle de ma promotion tomba justement sur

un point où l'état des choses, que je vous ai expliqué ci-devant, eût fait de moi une figure presque immobile, quand même j'aurais continué d'assister aux délibérations du parlement ; la pourpre qui m'en ôta la séance en fit une figure muette dans le Palais. Je vous ai dit qu'elle ne le fut guère moins au Luxembourg ; et je puis assurer de bonne foi qu'il n'y eut presque qu'un mouvement imaginaire, et tel qu'il plut aux spéculatifs de se fantasier. Mais comme il leur plut de se fantasier toutes choses sur mon sujet, j'étais continuellement exposé à la défiance des uns, à la frayeur des autres, et au raisonnement de tous. Ce personnage, qui n'est jamais que de pure défensive, et encore tout au plus, est très-dangereux dans les temps dans lesquels on le joue. Il est très-incommode dans ceux dans lesquels on le décrit, parce qu'il a toujours beaucoup d'apparence de vaine gloire et d'amour-propre. Il semble que l'on s'incorpore soi-même dans tout ce qui s'est passé de considérable dans un état, quand ; dans un ouvrage qui ne doit regarder que sa personne, l'on s'étend sur des matières auxquelles on n'a eu aucune part. Cette considération m'a fait chercher avec soin les moyens de démêler celles qui sont de cette

nature du reste de cette histoire, qui n'est que particulière ; et il m'a été impossible de les trouver, parce que la figure que j'ai faite, quoique médiocre, dans les temps qui ont précédé et qui ont suivi ceux dans lesquels je n'ai point agi, leur donne tant de rapport et tant d'enchaînement les uns avec les autres, qu'il serait très-difficile que l'on pût vous les bien faire entendre si on les déliait tout-à-fait. Voilà ce qui m'oblige à continuer le récit de ce qui se passa dans ces temps-là, que j'abrégerai toutefois le plus qu'il me sera possible, parce que ce n'est jamais qu'avec une extrême peine que j'écris sur les mémoires d'autrui. J'y poserai les faits, je n'y raisonnerai point, je déduirai ce qui me paraîtra le plus de poids, j'omettrai ce qui me semblera le plus léger; et en ce qui regarde les assemblées du parlement, je n'observerai les dates qu'à l'égard de celles qui ont produit des délibérations considérables. Je ne parlerai pas seulement des autres, et je suis persuadé que je vous les représente plus que suffisamment, en vous disant qu'elles ne furent presque employées qu'en déclamations contre le cardinal, en plaintes et en arrêts contre les insolences et les séditions du peuple, et en désaveux faits par

MM. les princes de ces séditions, qui, dans la vérité, n'étaient, au moins pour la plupart, que trop naturelles.

Le 1er juin, Monsieur envoya au parlement, pour savoir quelle place il donnerait à M. le duc de Lorraine dans l'assemblée des chambres. Il répondit, tout d'une voix, que M. de Lorraine étant ennemi de l'état, il ne lui en pouvait donner aucune. Monsieur, qui me fit l'honneur de venir chez moi deux ou trois jours après, parce que j'étais malade d'une fluxion sur les yeux, me dit : *Eussiez-vous cru que le parlement m'eût fait cette réponse ?* Et je lui répondis : *J'aurais bien moins cru, Monsieur, que vous eussiez hasardé de vous l'attirer.* Il me repartit en colère : *Si je ne l'eusse hasardé, M. le Prince eût dit que j'eusse été Mazarin.* Vous voyez en ce mot le principe de tout ce que Monsieur faisait dans ce temps-là.

Le 7, on fit un fort grand bruit au parlement de l'approche des troupes de Lorraine, qui avaient passé Lagny, et qui faisaient beaucoup de désordres dans la Brie, et l'on y parla de leur marche avec la même surprise et la même horreur que l'on aurait pu faire, s'il n'y avait eu dans le royaume aucunes partialités.

Le 10, M. le président de Nesmond fit la

relation de ce qui s'était passé à la députation vers le roi, qui s'était avancé à Melun dès le commencement du siége d'Étampes. La réponse de sa majesté fut que la compagnie pouvait envoyer qui il lui plairait pour conférer avec ceux qu'elle voudrait choisir, et pour achever au moins de rétablir le calme dans le royaume. L'on opina ensuite, et l'on résolut de renvoyer à la cour les mêmes députés, pour entendre la volonté du roi, et y renouveler toutefois les remontrances contre le cardinal Mazarin. Monsieur et M. le Prince n'avaient pas été de l'avis de l'arrêt, et ils avaient soutenu qu'il ne fallait recevoir aucunes propositions de conférence, dont le préalable ne fût l'éloignement réel et effectif du Mazarin.

Le 14, leurs plaintes recommencèrent contre l'approche des troupes de Lorraine, et elles furent au point que les gens du roi furent mandés au parlement. Ils conclurent à ce que M. le duc d'Orléans fût prié de les faire retirer. Un conseiller, du nom duquel je ne me souviens pas, ayant dit qu'il ne concevait pas comme on prétendait qu'il fût utile à la compagnie qu'elles se retirassent en l'état où elle était avec la cour, Menardeau répondit que cette raison obligeant encore davantage le parlement à lever

tous les prétextes que l'on pouvait prendre pour le calomnier dans l'esprit du roi, il était d'avis de donner arrêt par lequel il serait enjoint aux communes de leur courir sus. L'on en demeura à dire que l'on en parlerait plus au long, quand Monsieur serait au Palais. Vous croyez apparemment que la retraite de M. de Lorraine, de laquelle je vous ai déjà parlé, et qui fut sue le 16 à Paris, ne fit pas une grande commotion dans les esprits, puisqu'elle avait été souhaitée de tant de gens? Elle fut incroyable; et je remarquai que beaucoup de ceux qui avaient crié hautement contre son approche, crièrent le plus hautement contre son éloignement. Il n'est pas étrange que les hommes ne se connaissent pas; il y a des temps même où l'on peut dire qu'ils ne se sentent point.

Le 20, le président de Nesmond fit la relation de ce qui s'était passé à sa députation à Melun, et la lecture de la réponse qui lui avait été faite par le roi, dont la substance était que, bien que sa majesté ne pût ignorer que la demande que l'on faisait de l'éloignement du cardinal Mazarin, ne fût qu'un prétexte, elle ne laisserait peut-être pas de lui accorder ce qu'il demande tous les jours lui-même avec instance, après avoir réparé son honneur par des déclà-

rations que l'on doit à son innocence, si elle était assurée qu'elle pût avoir de bonnes et de réelles sûretés de la part de MM. les Princes, pour l'exécution des offres qu'ils ont faites, en cas de son éloignement; que sa majesté désire donc d'apprendre:

1. Si en ce cas ils renonceront à toutes les ligues et à toutes les associations faites avec les princes étrangers?

2. S'ils n'auront plus aucunes prétentions?

3. S'ils se rendront auprès de sa majesté?

4. S'ils feront sortir les étrangers qui sont dans le royaume?

5. S'ils licencieront leurs troupes?

6. Si Bordeaux rentrera dans son devoir, aussi-bien que M. le prince de Conti, et madame de Longueville?

7. Si les places que M. le Prince a fortifiées se remettront en leur premier état?

Voilà les principales des douze questions, sur lesquelles M. le duc d'Orléans s'emporta avec beaucoup d'émotion, en disant qu'il était inouï que l'on mît ainsi sur la sellette un fils de France et un prince du sang, et que la déclaration qu'ils avaient faite l'un et l'autre qu'ils poseraient les armes aussitôt que le cardinal Mazarin serait hors du royaume, était

plus que suffisante pour satisfaire la cour, si elle avait de bonnes intentions. L'on opina; mais la délibération n'ayant pu être achevée elle fut remise au lendemain.

Le 21, Monsieur ne s'y étant pu trouver, parce qu'il avait eu la nuit une fort grande colique, l'on n'y traita en présence de M. le Prince que d'un fonds que l'on cherchait pour la subsistance des pauvres qui souffraient beaucoup à la ville, et de celui qui était nécessaire pour faire la somme de 150 mille livres pour la tête à prix. Il fut dit, à l'égard de ce dernier chef, que l'on ferait incessamment inventaire de ce qui restait des meubles du cardinal. M. de Beaufort fit ce jour-là une lourderie digne de lui. Comme il y avait eu le matin une fort grande émeute dans le Palais, dans laquelle MM. de Vanau et Partial auraient été massacrés sans lui, il crut qu'il ferait mieux, pour détourner le peuple du Palais, de l'assembler dans la place Royale. Il y donna un rendez-vous public pour l'après-dînée; il y amassa quatre ou cinq mille gueux, à qui il est constant qu'il fit proprement un sermon qui n'allait qu'à les exhorter à l'obéissance qu'ils devaient au parlement. J'en sus tout le détail par des gens de croyance que j'y avais envoyés moi-même.

exprès. La frayeur qui avait déjà saisi la plupart des présidens et des conseillers, leur fit croire que cette assemblée n'avait été faite que pour les perdre. Ils firent parler M. de Beaufort de toutes les manières qui pouvaient redoubler leurs alarmes; et ils la prirent si chaude, qu'il ne fut pas au pouvoir de Monsieur ni de M. le Prince de rassurer MM. les présidens, qui ne purent jamais se résoudre d'aller au Palais. Ce qui arriva le même jour à M. le président de Maisons, dans la rue de Tournon, ne les rassura pas. Il faillit à être tué par une foule de peuple, comme il sortait de chez Monsieur; et M. le Prince et M. de Beaufort eurent beaucoup de peine à le sauver. Cette journée fit voir que M. de Beaufort ne savait pas que qui assemble un peuple l'émeute toujours. Il y parut, car deux ou trois jours après ce beau sermon, la sédition fut plus forte qu'elle n'avait encore été dans la salle du Palais; et même M. le président de Novion fut poursuivi dans les rues, et courut tout le risque qu'un homme peut courir.

Le 25, MM. les princes déclarèrent dans les chambres assemblées qu'aussitôt que M. le cardinal serait hors du royaume, ils exécuteraient fidèlement tous les articles qui étaient portés

dans la réponse du roi, et enverraient ensuite des députés pour conclure ce qui restait à faire; et l'on donna ensuite arrêt, par lequel il fut dit que les députés du parlement retourneraient incessamment à la cour pour porter cette déclaration au roi.

Le 26, aucun président ne se trouva au parlement.

Le 27, M. le président de Novion y fut et donna un sanglant arrêt contre les séditieux.

On n'employa les autres jours qu'à donner les ordres nécessaires pour la sûreté de la ville; à quoi l'on était très-embarrassé, parce que ceux de la garde étaient assez souvent ceux-là même qui se soulevaient. Il est temps, ce me semble, de reprendre ce qui est de la guerre.

M. le Prince, qui avait eu quelques accès de fièvre tierce, alla jusqu'à Linas recevoir ses troupes qui revenaient d'Étampes; et comme la cour n'avait observé en façon du monde ce qu'elle avait promis touchant l'éloignement des siennes des environs de Paris, il ne s'y crut pas plus obligé de son côté, et il posta sa petite armée à Saint-Cloud, poste considérable, parce que le pont lui donnait lieu de la poster, en cas de besoin, où il lui plairait.

M. de Turenne, qui était avec celle du roi

aux environs de Saint-Denis, où sa majesté était venue elle-même pour être plus proche de Paris, fit un pont de bateaux à Épinai, dans l'intention de venir attaquer les ennemis avant qu'ils eussent le temps de se retirer. M. de Tavannes en eut avis, et il l'envoya aussitôt à M. le Prince, qui se rendit au camp en toute diligence. Il le leva vers le soir, et marcha vers Paris, à dessein d'arriver au jour à Charenton, d'y passer la Marne, et d'y prendre un poste dans lequel il ne pourrait être attaqué. M. de Turenne ne lui en donna pas le temps; car il attaqua son arrière-garde dans le faubourg Saint-Denis. M. le Prince en fut quitte pour quelques hommes qu'il perdit du régiment de Conti, et il manda à Monsieur, par le comte de Fiesque, qu'il lui répondait qu'il gagnerait le faubourg Saint-Antoine, dans lequel il prétendait qu'il aurait plus de lieu de se défendre. C'est en cet endroit où je regrette, plus que je n'ai jamais fait, que M. le Prince ne m'ait pas tenu la parole qu'il m'avait donnée de me donner le mémoire de ses actions. Celle qu'il fit en cette rencontre est l'une des plus belles de sa vie. J'ai ouï dire à Laigues, qui est homme du métier, et qui ne le quitta point ce jour-là, qui pourtant était plus mécontent de lui que personne au monde, qu'il y eut quelque chose

de surhumain dans sa valeur et dans sa capacité en cette occasion. Je serais inexcusable si j'entreprenais de décrire le détail de l'action du monde la plus grande et la plus héroïque, sur des mémoires qui courent les rues, et que j'ai ouï dire à des gens de guerre être très-mauvais. Je me contenterai de vous dire qu'après le combat du monde le plus sanglant et le plus opiniâtre, il sauva ses troupes, qui n'étaient qu'une poignée de monde, et attaquées par M. de Turenne, renforcé par l'armée de M. le maréchal de la Ferté. Il y perdit le comte de Bossu, Flamand, la Roche-Giffart, Flammarin et d'Hacquest, du nom de Montmorenci. MM. de la Rochefoucault, de Tavannes, de Coigni, le vicomte de Melun et le chevalier de Fort y furent blessés. Esclainvillier le fut du côté du roi, et MM. de Saint-Mégrin et Mancini tués. Je ne puis vous exprimer l'agitation de Monsieur dans le cours de ce combat. Tout le possible lui vint dans l'esprit; et ce qui arrive toujours en cette rencontre, tout l'impossible succéda dans son imagination à tout le possible. Joui, qu'il m'envoya sept fois en moins de trois heures, me dit qu'il avait peur un moment que la ville ne se révoltât contre lui; qu'il craignait un instant après qu'elle ne se déclarât trop pour M. le

Prince. Il envoya des gens inconnus pour voir ce qui se faisait chez moi, et rien ne le rassura véritablement que le rapport qu'on lui fit que je n'avais que mon suisse à la porte. Bruneau, de qui je le sus le lendemain, dit que le mal n'était pas grand dans la ville, puisque je ne me précautionnais pas davantage. Mademoiselle, qui avait fait tous ses efforts pour obliger Monsieur à aller dans la rue Saint-Antoine, pour faire ouvrir la porte à M. le Prince qui commençait à être très-pressé dans le faubourg, prit le parti d'y aller elle-même. Elle entra dans la Bastille, où Louvière n'osa, par respect, lui refuser l'entrée. Elle fit tirer le canon sur les troupes du maréchal de la Ferté, qui s'avançaient pour prendre en flanc celles de M. le Prince. Elle harangua ensuite la garde qui était à la porte Saint-Antoine. Elle s'ouvrit, et M. le Prince y entra avec son armée, plus couverte de gloire que de blessures, quoiqu'elle en fût chargée. Ce combat si fameux arriva le 2 juillet.

Le 4, l'assemblée générale de l'hôtel de ville, qui avait été ordonnée le 1er par le parlement, pour aviser à ce qui était à faire pour la sûreté de la ville, fut tenue l'après-dînée. Monsieur et M. le Prince s'y trouvèrent, sous prétexte de remercier la ville de ce qu'elle avait donné l'en-

trée à leurs troupes le jour du combat; mais dans la vérité pour l'engager à s'unir encore plus étroitement avec eux, au moins voilà ce que Monsieur en sut. Voici le vrai que je n'appris que long-temps depuis de la bouche même de M. le Prince, qui me l'a dit trois ou quatre ans après à Bruxelles. Je ne me ressouviens pas précisément s'il me confirma ce qui était fort répandu dans le public, de l'avis que M. de Bouillon lui avait donné que la cour ne songerait jamais sincèrement et de bonne foi à se raccommoder avec lui, jusqu'à ce qu'elle connût clairement qu'il fût effectivement maître de Paris. Je sais bien que je lui demandai à Bruxelles si ce que l'on avait dit sur cela était véritable; mais je ne me puis remettre ce qu'il me répondit sur cet avis particulier de M. de Bouillon : voici ce qu'il m'apprit du gros de l'affaire. Il était persuadé que je le desservais beaucoup auprès de Monsieur, ce qui n'était pas vrai, comme vous l'avez vu ci-devant; mais il l'était aussi que je lui nuisais beaucoup dans la ville, ce qui n'était pas faux par les raisons que je vous ai aussi expliquées ci-dessus. Il avait observé que je ne me gardais nullement, et que je me servais même avec affectation du prétexte de l'*incognito*, auquel le cérémonial m'o-

bligeait, pour faire voir ma sécurité et la confiance que j'avais en la bonne volonté du peuple, au milieu de ses plus grands mouvemens. Il résolut, et très-habilement, de s'en servir de sa part, pour faire une des plus sages et des plus belles actions qui ait peut-être été pensée de tout le siècle. Il fit dessein d'émouvoir le peuple le matin du jour de l'assemblée de l'hôtel de ville; de marcher droit à mon logis sur les dix heures, qui était justement l'heure où l'on savait qu'il y avait le moins de monde, parce que c'était celle où pour l'ordinaire j'étudiais; de me prendre civilement dans mon carrosse, de me mener hors de la ville, et de me faire une défense en forme à la porte de n'y plus rentrer. Je suis convaincu que le coup était sûr, et qu'en l'état où était Paris, les mêmes gens qui eussent mis la hallebarde à la main pour me défendre, s'ils eussent eu loisir d'y faire réflexion, en eussent approuvé l'exécution : étant certain que dans les révolutions qui sont assez grandes pour tenir tous les esprits dans l'inquiétude, ceux qui priment sont toujours applaudis, pourvu que d'abord ils réussissent. Je n'étais point en défense. M. le Prince se fût rendu maître du cloître sans coup férir, et j'eusse pu être à la porte de la ville

avant qu'il y eût eu une alarme assez forte pour s'y opposer ; rien n'était mieux imaginé. Monsieur, qui eût été atterré du coup, y eût donné des éloges. L'hôtel de ville, auquel M. le Prince en eût donné part sur l'heure même, en eût tremblé. La douceur avec laquelle M. le Prince m'aurait traité aurait été louée et admirée. Il y aurait eu un grand déchet de réputation pour moi à m'être laissé surprendre, comme en effet j'avoue qu'il y aurait eu beaucoup et d'imprudence et de témérité à n'avoir pas prévu ce possible. La fortune tourna contre M. le Prince ce beau dessein, et elle lui donna le succès le plus funeste que la conjuration la plus noire eût pu produire.

Comme la sédition avait commencé vers la place Dauphine, par des poignées de paille que l'on forçait tous les passans de mettre à leur chapeau, M. de Cumont, conseiller au parlement et serviteur particulier de M. le Prince, qui y avait été obligé comme les autres qui avaient passé par-là, alla en grande diligence au Luxembourg pour en avertir Monsieur, et le supplier d'empêcher que M. le Prince qui était dans la galerie ne sortît dans cette émotion ; laquelle apparemment, dit Cumont à Monsieur, est faite ou par les Mazarins, ou

par le cardinal de Rétz, pour faire périr M. le Prince. Monsieur courut aussitôt après M. son cousin qui descendait le petit escalier, pour monter en carrosse et pour venir chez moi, et y exécuter son dessein. Il le retint par autorité et même par force ; il le fit dîner avec lui, et il le mena ensuite à l'hôtel de ville, où l'assemblée dont je vous ai parlé se devait tenir. Ils en sortirent après qu'ils eurent remercié la compagnie et témoigné la nécessité qu'il y avait de songer aux moyens de se défendre contre le Mazarin. La vue d'un trompette qui arriva dans ce temps-là de la part du roi, et qui porta ordre de remettre l'assemblée à la huitaine, échauffa le peuple qui était dans la Grève, et qui criait sans cesse qu'il fallait que la ville s'unît avec MM. les princes. Quelques officiers, que M. le Prince avait mêlés le matin dans la populace, n'ayant point reçu l'ordre qu'ils attendaient, ne purent arrêter sa fougue. Elle se déchargea sur l'objet le plus présent. On tira dans les fenêtres de l'hôtel de ville et l'on mit le feu aux portes ; l'on entra dedans l'épée à la main (1), on massacra M. Legras, maître des requêtes, et M. Miron, maître des comptes, un des plus

(1) Voyez les *Mémoires de Joli*.

hommes de bien et des plus accrédités dans le peuple qui fussent à Paris. Vingt-cinq ou trente bourgeois y périrent aussi ; et M. le maréchal de l'Hôpital ne fut tiré de ce péril que par un miracle, et par le secours de M. le président Barentin. Un garçon de Paris, appelé Noblet, duquel je vous ai déjà parlé, à propos de ce qui m'arriva avec M. de la Rochefoucault dans le parquet des huissiers, eut encore le bonheur de servir le maréchal en cette occasion. Vous vous pouvez imaginer l'effet que le feu de l'hôtel de ville et le sang qui y fut répandu produisirent à Paris. La consternation y fut d'abord générale ; toutes les boutiques y furent fermées en moins d'un clin d'œil. On demeura quelque temps en cet état ; l'on se réveilla un peu vers les six heures en quelques quartiers, où l'on fit des barricades pour arrêter les séditieux, qui se dispersèrent presque d'eux-mêmes. Il est vrai que Mademoiselle y contribua. Elle alla elle-même, accompagnée de M. de Beaufort, à la Grève, où elle en trouva encore quelques restes qu'elle écarta. Ces misérables n'avaient pas rendu tant de respect au Saint-Sacrement que le curé de Saint-Jean leur présenta, pour les obliger d'éteindre le feu qu'ils avaient mis aux portes de l'hôtel de ville.

M. de Châlons vint chez moi au plus fort de ce mouvement; et la crainte qu'il avait pour ma personne l'emporta sur celle qu'il devait avoir pour la sienne, dans un temps où les rues n'étaient sûres pour personne sans exception. Il me trouva avec si peu de précaution, qu'il m'en fit honte; et je ne puis encore concevoir à l'heure qu'il est, ce qui me pouvait obliger à en avoir si peu dans une occasion où j'en avais, ou du moins où j'en pouvais avoir tant de besoin. C'est une de celles qui m'ont persuadé, autant que chose du monde, que les hommes sont souvent estimés par les endroits par lesquels ils sont le plus blâmables. On loua ma fermeté; on devait blâmer mon imprudence. Celle-ci était effective; l'autre n'était qu'imaginaire. La vérité est que je n'avais fait aucune réflexion sur le péril. Je n'y fus plus insensible, quand on me l'eut fait faire. M. de Caumartin envoya sur-le-champ querir chez lui mille pistoles, car je n'en avais pas vingt chez moi, avec lesquelles je fis quelques soldats. Je les joignis à des officiers réformés, que j'avais toujours conservés des restes du comte de Montrose. Le marquis de Sablière, mestre de camp du régiment de Valois, m'en donna cent des meilleurs hommes, commandés par deux capi-

taines du même régiment, qui étaient mes domestiques. Quérieux m'amena trente gendarmes de la compagnie du cardinal Antoine, qu'il commandait. Bussy-Lamet m'amena quarante hommes choisis de la garnison de Mézières. Je garnis tout mon logis et toutes les tours de Notre-Dame de grenades; je pris mes mesures, en cas d'attaque, avec les bourgeois des ponts de Notre-Dame et de Saint-Michel qui m'étaient fort affectionnés. Enfin je me mis en état de disputer le terrain et de n'être plus exposé à l'insulte.

Ce parti paraissait plus sage que celui de l'aveugle sécurité dans laquelle j'étais auparavant. Il ne l'était pas davantage, au moins par comparaison à celui que j'eusse choisi, si j'eusse su connaître mes véritables intérêts, et prendre l'occasion que la fortune me présentait. Il n'y avait rien de plus naturel, et à ma profession, et à l'état où j'étais, de quitter Paris après une émotion qui jetait la haine publique sur le parti qui dans ce temps-là paraissait m'être le plus contraire. Je n'eusse point perdu ceux des frondeurs qui étaient de mes amis, parce qu'ils eussent considéré ma retraite comme une résolution de nécessité. Je me fusse insensiblement rétabli, et sans presque qu'ils eussent pu

s'en défendre eux-mêmes, dans l'esprit des pacifiques, parce qu'ils m'eussent regardé comme exilé pour une cause qui leur était commune. Monsieur n'eût pas pu se plaindre de ce que j'abandonnais un lieu où il paraissait assez qu'il n'était plus le maître. M. le cardinal Mazarin même eût été obligé en ce cas, et par bienséance, et par intérêt, de me ménager; et il ne se pouvait même que naturellement l'aigreur que la cour avait contre moi ne diminuât de beaucoup par une conduite qui eût beaucoup contribué à noircir celle de ses ennemis. Les circonstances, dont j'eusse pu accompagner ma retraite, eussent empêché facilement que je n'eusse participé à la haine publique que l'on avait contre le Mazarin, parce que je n'avais qu'à me retirer au pays de Retz, sans aller à la cour, ce qui eût même purgé le soupçon du mazarinisme pour le passé. Ainsi je fusse sorti de l'embarras journalier où j'étais, et de celui que je prévoyais pour l'avenir, et que je prévoyais sans en pouvoir jamais prévoir l'issue. Ainsi j'eusse attendu en patience ce qu'il eût plu à la Providence d'ordonner de la destinée des deux partis, sans courir aucun des risques auxquels j'étais exposé à tous les momens des deux côtés. Ainsi je me fusse ap-

proprié l'amour public, que l'horreur que l'on a d'une action violente concilie toujours infailliblement à celui qu'elle fait souffrir. Ainsi je me fusse trouvé, à la fin des troubles, cardinal et archevêque de Paris, chassé de son siége par le parti qui était publiquement joint avec l'Espagne, purgé de la faction par ma retraite hors de Paris, purgé du mazarinisme par ma retraite hors de la cour; et le pis du pis qui m'en pouvait arriver, après tous ces avantages, était d'être sacrifié par les deux partis, s'ils se fussent réunis contre moi à l'emploi de Rome, qu'ils eussent été ravis de me faire accepter avec toutes les conditions que j'eusse voulues, et qui à un cardinal archevêque de Paris ne peut jamais être à charge, parce qu'il y a mille occasions dans lesquelles il y a toujours lieu d'en revenir. J'eus toutes ces vues et plus grandes et plus étendues qu'elles ne sont sur ce papier. Je ne doutai pas un instant que ce ne fussent les bonnes et les justes. Je ne balançai pas un moment à ne les pas suivre. L'intérêt de mes amis, qui s'imaginaient que je trouverais à la fin, dans le chapitre des accidens, lieu de les servir et de les élever, me représenta d'abord qu'ils se plaindraient de moi, si je prenais un parti qui me tirait d'affaire, et qui les y laissait. Je ne

me suis jamais repenti d'avoir préféré leur considération à la mienne propre ; elle fut appuyée par mon orgueil, qui eût eu peine à souffrir que l'on eût cru que j'eusse quitté le pavé à M. le Prince. Je me reproche et me confesse de ce mouvement, qui eût toutefois en ce temps-là un grand pouvoir sur moi. Il fut imprudent, il fut faible ; car je maintiens qu'il y a autant de faiblesse que d'imprudence à sacrifier ses grands et solides intérêts à des pointilles de gloire, qui est toujours fausse, quand elle nous empêche de faire ce qui est plus grand que ce qu'elle nous propose. Il faut reconnaître de bonne foi qu'il n'y a que l'expérience qui puisse apprendre aux hommes à ne pas préférer ce qui les pique dans le présent, à ce qui les doit toucher bien plus essentiellement dans l'avenir : j'ai fait cette remarque une infinité de fois. Je reviens à ce qui regarde le parlement.

Je vous expliquerai en peu de paroles ce qui s'y passa depuis le 4 juillet jusqu'au 13. La face en fut très-mélancolique, tous les présidens à mortier s'étant retirés, et beaucoup de conseillers s'étant aussi absentés, par la frayeur des séditions, que le feu et le massacre de l'hôtel de ville n'avaient pas diminuées. Cette solitude obligea ceux qui restaient à donner un

arrêt qui portait défenses de désemparer, en quoi ils furent mal obéis. Il se trouvait, par la même raison, fort peu de monde aux assemblées de l'hôtel de ville. Le prevôt des marchands, qui ne s'était sauvé de la mort que par un miracle, le jour de l'incendie, n'y assistait plus. M. le maréchal de l'Hôpital demeurait clos et couvert dans sa maison. Monsieur fit établir en sa place, par une assemblée peu nombreuse, M. de Beaufort pour gouverneur, et M. de Broussel pour prevôt des marchands. Le parlement ordonna à ses députés, qui étaient à Saint-Denis, de presser leurs réponses, et en cas qu'ils ne la pussent obtenir, de revenir dans trois jours reprendre leurs places.

Le 13, les députés écrivirent à la compagnie, et ils lui envoyèrent la réponse du roi par écrit. En voici la substance : que bien que sa majesté eût tout sujet de croire que l'instance que l'on faisait de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle voulait bien lui permettre de se retirer de la cour, après que les choses nécessaires pour établir le calme dans le royaume auraient été réglées, et avec les députés du parlement qui étaient déjà présens à la cour, et avec ceux qu'il plairait à MM. les princes d'y envoyer. MM. les princes, qui

avaient connu que le cardinal ne proposait jamais des conférences que pour les décrier dans les esprits du peuple; se récrièrent à cette proposition ; et Monsieur dit avec chaleur qu'elle n'était qu'un piége qu'on leur tendait, et que ni lui ni M. son cousin n'avaient aucun besoin d'envoyer des députés en leur nom, puisqu'ils avaient toute confiance à ceux de la cour du parlement. L'arrêt qui suivit fut conforme au discours de Monsieur, et ordonna aux députés de continuer leurs instances pour l'éloignement du cardinal. MM. les princes écrivirent aussi au président de Nesmond, pour l'assurer qu'ils continueraient dans la résolution de poser les armes aussitôt que le cardinal serait effectivement éloigné.

Le 17, les députés mandèrent au parlement que le roi était parti de Saint-Denis pour aller à Pontoise; qu'il leur avait commandé de le suivre; que, sur la difficulté qu'ils en avaient faite, il leur avait ordonné de demeurer à Saint-Denis.

Le 18, ils écrivirent qu'ils avaient reçu un nouvel ordre de sa majesté de se rendre à Pontoise. La compagnie s'émut beaucoup, et donna arrêt, par lequel il fut dit que les députés retourneraient à Paris incessamment. Monsieur,

M. le Prince et M. de Beaufort sortirent eux-mêmes, avec douze cents chevaux, pour les ramener, et pour faire voir au peuple qu'on les tirait d'un fort grand péril.

La cour ne s'endormit pas de son côté ; elle lâchait à tous momens des arrêts du conseil qui cassaient ceux du parlement. Elle déclara nul tout ce qui s'était fait, tout ce qui se faisait et tout ce qui se ferait dans les assemblées de l'hôtel de ville, et elle ordonna même que les deniers destinés au paiement de ses rentes ne seraient portés dorénavant qu'aux lieux où sa majesté ferait sa résidence.

Le 19, M. le président de Nesmond fit sa relation de ce qu'il avait fait à la cour avec les autres députés. Cette relation, qui était toute remplie de dits et de contredits, ne contenait rien en substance de plus que ce que vous en avez vu dans les précédentes, à la réserve d'un article d'une lettre écrite par M. Servien aux députés, qui portait qu'en cas que Monsieur et M. le Prince continuassent à faire difficulté d'envoyer des députés en leur nom, sa majesté consentait qu'ils chargeassent ceux du parlement de leurs intentions. Cette même lettre assurait que le roi éloignerait M. le cardinal de ses conseils, aussitôt que l'on serait convenu des

articles qui pourraient être contestés dans la conférence, et qu'il n'attendrait pas même, pour le faire, qu'ils fussent exécutés. On opina ensuite, mais l'on ne put finir la délibération que le 20. Il passa à déclarer que le roi étant détenu prisonnier par le cardinal Mazarin, M. le duc d'Orléans serait prié de prendre la qualité de lieutenant-général de sa majesté, et M. le Prince convié à prendre sous lui le commandement des armées, tant et si long-temps que le Mazarin ne serait pas hors du royaume; que copie de l'arrêt serait envoyée à tous les parlemens du royaume, qui seraient priés d'en donner un pareil. Ils ne déférèrent point à sa prière; car, à la réserve de celui de Bordeaux, il n'y en eut aucun qui en délibérât seulement; et bien au contraire, celui de Bretagne avait mis surséance à ceux qu'il avait donnés auparavant, jusqu'à ce que les troupes espagnoles, qui étaient entrées en France, fussent tout-à-fait hors du royaume. Monsieur ne fut pas mieux obéi sur ce qu'il écrivit de sa nouvelle dignité à tous les gouverneurs des provinces; et il m'avoua de bonne foi, quelque temps après, que pas un seul, à l'exception de Sourdis, ne lui avait fait réponse. La cour les avait avertis de leur devoir par un arrêt solennel que le conseil

donna en cassation de celui du parlement qui établissait la lieutenance-générale. Son autorité n'était pas même établie, au moins en la manière qu'elle le devait être dans Paris; car, deux misérables ayant été condamnés à être pendus le 23, pour avoir mis le feu dans l'hôtel de ville, les compagnies de bourgeois qui furent commandées pour tenir la main à l'exécution refusèrent d'obéir.

Le 24, on ordonna qu'on ferait une assemblée générale à l'hôtel de ville, pour aviser aux moyens de trouver de l'argent pour la subsistance des troupes, et que l'on vendrait les statues qui étaient dans le palais Mazarin, pour faire le fonds de la tête à prix.

Le 26, Monsieur dit, dans les chambres assemblées, que sa nouvelle qualité de lieutenant-général l'obligeant à former un conseil, il priait la compagnie de nommer deux de son corps qui y entrassent, et de lui dire aussi si elle n'approuvait pas qu'il priât M. le chancelier d'y assister. Il passa à cet avis; et M. Bignon même, avocat-général, et le Caton de son temps, n'y fut pas contraire: car il dit dans ses conclusions, qui furent d'une force et d'une éloquence admirables, que le parlement n'avait pas donné à Monsieur la qualité de lieutenant-général;

mais qu'il la pouvait prendre dans la conjoncture, comme l'ayant de droit par sa naissance, qui le constituait naturellement le premier magistrat du royaume. Il allégua sur cela Henri-le-Grand, qui, étant premier prince du sang, s'était appelé ainsi dans un discours qu'il avait fait dans le temps des troubles.

Le 27, le conseil fut établi par M. le duc d'Orléans, et il fut composé de Monsieur, de M. le Prince, de MM. de Beaufort, de Nemours, de Sully, de Brissac, de la Rochefoucault et de Rohan; des présidens de Nesmond et de Longueil, Aubri et l'Archer, présidens des comptes; Dorieux et le Noir de la cour des aides.

Le 29, il fut résolu, dans l'assemblée de l'hôtel de ville, de lever 800,000 livres pour fortifier les troupes de son altesse royale, et d'écrire à toutes les grandes villes du royaume pour les exhorter à suivre l'exemple de la capitale. Le roi ne manqua pas de casser, par des arrêts du conseil, tous ceux du parlement et toutes ces délibérations de l'hôtel de ville.

Je crois que je me suis acquitté exactement de la parole que je vous ai donnée de ne vous guère importuner de mes réflexions sur tout ce qui se passa dans les temps que je viens de par-

courir plutôt que de décrire. Ce n'est pas, comme vous le jugez aisément, faute de matière ; il n'y en peut guère avoir qui en soit plus digne ni qui en dût être plus féconde. Les événemens en sont bizarres et extraordinaires ; mais comme je n'étais pas proprement dans l'action, et que je ne la voyais même que d'une loge qui n'était qu'au coin du théâtre, je craindrais, si j'entrais trop avant dans ce détail, de mêler dans mes vues, mes conjectures ; et j'ai tant de fois éprouvé que les plus raisonnables sont souvent fausses, que je les crois toujours indignes de l'histoire, et de l'histoire, particulièrement, qui n'est faite que pour une personne à laquelle on doit, par tant de titres, une vérité pleinement incontestable. En voici deux sur cette matière, qui sont de cette nature.

L'une est que, bien que je ne puisse vous démêler en particulier les différens ressorts des machines que vous venez de voir sur le théâtre, parce que j'en étais dehors, je puis vous assurer que l'unique qui faisait agir si pitoyablement Monsieur, c'était la persuasion où il était que tout étant à l'aventure, le parti le plus sage était de suivre toujours le flot (c'était son expression), et que ce qui obligeait M. le Prince

à se conduire comme il se conduisait, c'était l'aversion qu'il avait à la guerre civile, qui fomentait et réveillait même à tous momens, dans le plus intérieur de son cœur, l'espérance de la terminer promptement par une négociation. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'elles n'eurent jamais d'intermission. Je vous ai expliqué ces différens mouvemens ci-dessus; mais je crois qu'il n'est pas inutile de vous les marquer encore en général dans le cours d'une narration qui vous présente à tous les instans des incidens dont vous me demandez sans doute les raisons, que j'omets, parce que je n'en sais pas le particulier.

Je vous ai déjà dit que j'avais rebuté Monsieur par mes monosyllabes; je m'y étais fixé à dessein, et je ne le quittai que lorsqu'il s'agit de la lieutenance-générale. Je la combattis de toute ma force, parce qu'il me força de lui en dire mon sentiment. Je la lui traitai d'odieuse, de pernicieuse et d'inutile; et je m'en expliquai si hautement et si clairement, que je lui dis que je serais au désespoir que tout le monde ne sût pas sur cela mes sentimens, et que l'on crût que ceux qui avaient mon caractère particulier dans le parlement fussent capables d'y donner leur voix. Je lui tins ma parole. M. de

Caumartin s'y signala par l'avis contraire. Je crois devoir cette conduite au roi, à l'état et à Monsieur. J'étais convaincu, comme je le suis encore, que les mêmes lois, qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obéissance exacte, nous défendent toujours de ne pas respecter le titre du sanctuaire, qui, en ce qui regarde l'autorité royale, est le plus essentiel. J'étais de plus en état, à vous dire le vrai, de soutenir ma maxime et mes démarches; car la contenance que j'avais tenue dans la résolution de l'hôtel de ville, avait saisi l'imagination des gens, et leur avait fait croire que j'avais beaucoup plus de force que je n'en avais en effet. Ce qui la fait croire l'augmente. J'en avais fait l'expérience, et je m'en étais servi avec fruit; aussi-bien que des autres moyens que je trouvai encore en abondance dans les dispositions de Paris, qui s'aigrissait tous les jours contre le parti des princes, et par les taxes, desquelles on se voyait menacé, et par le massacre de l'hôtel de ville, qui avait jeté l'horreur dans tous les esprits, et par le pillage des environs, où l'armée, qui, depuis le combat de Saint-Antoine, était campée dans le faubourg Saint-Victor, faisait des ravages incroyables. Je profitais de tous ces désordres; je les

relevais d'une manière qui me rendait agréable à tous ceux qui les blâmaient; je ramenais insensiblement et doucement à moi tous ceux des pacifiques qui n'étaient point attachés par profession particulière au Mazarin. Je réussis dans ce manége au point que je me trouvai à Paris en état de disputer le pavé à tout le monde, et qu'après m'être tenu sur la défensive trois semaines dans mon logis, avec les précautions que je vous ai marquées ci-dessus, j'en sortis avec pompe, nonobstant le cérémonial romain. J'allais tous les jours au Luxembourg; je passais au milieu des gens de guerre que M. le Prince avait dans le faubourg. Je crus que j'étais assez assuré du peuple pour pouvoir en user ainsi avec sûreté, et je ne me trompai pas, au moins par l'événement. Je reviens au parlement.

Le 6 août, Buchifert, substitut du procureur-général, apporta aux chambres assemblées deux lettres du roi, l'une adressée à la compagnie, l'autre au président de Nesmond, avec une déclaration du roi qui portait la translation du parlement à Pontoise. La cour avait pris cette résolution, après avoir connu que son séjour à Saint-Denis n'avait pas empêché que le parlement et l'hôtel de ville n'eussent fait les pas que

vous avez vus ci-devant. L'on s'émut fort dans l'assemblée des chambres à cette nouvelle. On opina, et il fut dit que les lettres et la déclaration seraient mises au greffe, pour y être fait droit, après que le cardinal Mazarin serait hors de France (1). Le parlement de Pontoise, composé de 44 officiers, à la tête desquels étaient MM. les présidens Molé, Novion et le Coigneux, qui s'étaient un peu auparavant retirés de Paris en habits déguisés, fit des remontrances au roi, tendantes à l'éloignement du cardinal Mazarin. Le roi lui accorda ce qu'il lui demandait, à l'instance même de ce bon et désintéressé ministre; qui sortit effectivement de la cour et se retira à Bouillon. Cette comédie, très-indigne de la majesté royale, fut accompagnée de tout ce qui pouvait la rendre encore plus ridicule. Les deux parlemens se foudroyèrent par des arrêts sanglans qu'ils donnaient l'un contre l'autre.

Le 13 août, celui de Paris ordonna que ceux qui assisteraient à l'assemblée de Pontoise seraient rayés du tableau et du registre.

Le 17 du même mois, celui de Pontoise vérifia la déclaration du roi, qui donnait acte au

(1) Voyez les *Mémoires de Joli*.

parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides, que, vu l'éloignement du cardinal Mazarin, ils étaient près de poser les armes, pourvu qu'il plût à sa majesté de donner une amnistie, d'éloigner ses troupes des environs de Paris, retirer celles qui étaient en Guienne, donner une route et sûreté pour celles d'Espagne, et permettre à MM. les princes d'envoyer vers sa majesté pour conférer de ce qui pourrait rester à ajuster. Ce parlement donna ensuite arrêt, par lequel il fut ordonné que sa majesté serait remerciée de l'éloignement du cardinal, et très-humblement suppliée de revenir en sa bonne ville de Paris.

Le 26, le roi fit vérifier au parlement de Pontoise l'amnistie qu'il donna à tous ceux qui avaient pris les armes contre lui; mais avec des restrictions qui faisaient que peu de gens y pouvaient trouver leur sûreté.

Les 29 et 31 août, et le 2 septembre, l'on ne parla presque à Paris, dans les chambres assemblées, que du refus que la cour avait fait à Monsieur et à M. le Prince des passe-ports qu'ils lui avaient demandés pour MM. le maréchal d'Étampes, le comte de Fiesque et Goulas, et de la réponse que le roi avait faite à une

lettre de Monsieur. Cette réponse était en substance, qu'il s'étonnait que M. le duc d'Orléans n'eût pas fait de réflexion qu'après l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, il n'avait autre chose à faire, suivant sa parole et sa déclaration, qu'à poser les armes, renoncer à toutes associations et traités, faire retirer les étrangers, après quoi ceux qui viendraient de sa part seraient très-bien venus.

Le 2 septembre, l'on opina sur cette réponse du roi; mais on n'eut pas le temps d'achever la délibération. Il fut seulement arrêté que défenses seraient faites aux lieutenans criminel et particulier de faire publier aucune déclaration du roi sans ordre du parlement, ce qui fut ordonné sur l'avis que l'on eut que ces officiers avaient reçu commandement du roi de faire publier et afficher dans la ville celle d'amnistie qui avait été vérifiée à Pontoise.

Le 3, l'on acheva la délibération sur la réponse du roi à Monsieur. Il fut arrêté que les députés de la compagnie iraient trouver le roi pour le remercier de l'éloignement du cardinal Mazarin, et pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris; que M. le duc d'Orléans et M. le Prince seraient priés d'écrire au roi, et de l'assurer qu'ils mettraient bas les armes,

aussitôt qu'il aurait plu à sa majesté d'envoyer les passe-ports nécessaires pour la retraite des étrangers, et une amnistie en bonne forme, et qui fût vérifiée dans tous les parlemens du royaume; que sa majesté serait suppliée de recevoir les députés de MM. les princes; que la chambre des comptes et la cour des aides de Paris seraient conviées de faire la députation; qu'assemblée générale serait tenue dans l'hôtel de ville, et que l'on écrirait à M. le président de Mesmes, qui s'était aussi retiré à Pontoise, afin qu'il sollicitât les passe-ports.

Permettez-moi, je vous supplie, de faire une pause en cet endroit, et de considérer avec attention cette illusion scandaleuse et continuelle avec laquelle un ministre se joue effectivement du nom et de la parole sacrée d'un grand roi, et avec laquelle d'autre part le plus auguste parlement du royaume, la cour des pairs se joue, pour parler ainsi, d'elle-même, par des contradictions perpétuelles et plus convenables à la légèreté d'un collége qu'à la majesté d'un sénat. Je vous ai dit quelquefois que les hommes ne se sentent pas dans ces sortes de fièvres d'état, qui tiennent de la frénésie. Je connaissais en ce temps-là des gens de bien qui étaient persuadés, jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire.

de la justice de la cause de MM. les princes : j'en connaissais d'autres, et d'une vertu désintéressée et consommée, qui fussent morts avec joie pour la défense de celle de la cour. L'ambition des grands se sert de ces dispositions comme il convient à leurs intérêts. Ils aident à aveugler le reste des hommes, et ils s'aveuglent encore eux-mêmes après plus dangereusement que le reste des hommes.

Le bon homme M. de Fontenay, qui avait été deux fois ambassadeur à Rome, qui avait de l'expérience, du bon sens et l'intention sincère et droite pour l'Etat, déplorait tous les jours avec moi la léthargie dans laquelle les divisions domestiques font tomber même les meilleurs citoyens.

A l'égard du héros de l'état, l'archiduc reprit cette année-là Gravelines et Dunkerque. Cromwel prit, sans déclaration de guerre, et avec une insolence injurieuse à la couronne, sous je ne sais quel prétexte de représailles, une grande partie des vaisseaux du roi. Nous perdîmes Barcelonne, la Catalogne, et Casal, la clef de l'Italie. Nous vîmes Brisach, révolté, sur le point de retomber entre les mains de la maison d'Autriche. Nous vîmes les drapeaux et les étendards d'Espagne voltigeant sur le Pont-

Neuf. Les écharpes jaunes de Lorraine parurent dans Paris avec la même liberté que les isabelles et les bleues. On s'accoutumait à ces spectacles et à ces funestes nouvelles de tant de pertes. Cette habitude, qui avait de terribles conséquences, me fit peur, et certainement beaucoup plus pour l'état que pour ma personne. M. de Fontenay, qui en était pénétré, et qui le fut même de ce qu'il m'en vit touché, m'exhorta à sortir moi-même de la léthargie : « Où vous êtes, me dit-il, à votre mode; car enfin, si vous vous considérez tout seul, vous avez » pris le bon parti : mais si vous faites réflexion » sur l'état où est la capitale du royaume, à » laquelle vous êtes attaché par tant de titres, » croyez-vous n'être pas obligé à vous donner » plus de mouvement que vous ne vous en donnez ? Vous n'avez aucun intérêt, vos intentions sont bonnes ; faut-il que par votre inaction vous fassiez autant de mal à l'état que » les autres en font par leurs mouvemens » les plus irréguliers? » M. de Seve-Châtignonville, que vous avez vu depuis dans le conseil du roi, et qui était mon ami très-particulier et homme d'une grande intégrité, m'avait fait, depuis un mois ou six semaines, même avec empressement, des instances pareilles.

M. de Lamoignon, qui est présentement premier président du parlement de Paris, et qui a eu dès sa jeunesse toute la réputation que mérite une aussi grande capacité que la sienne, jointe à une aussi grande vertu, me faisait tous les jours le même discours. M. de Valancey, conseiller d'état, qui n'avait pas à beaucoup près les talens des autres, mais qui était, aussi-bien qu'eux, colonel de son quartier, me venait dire tous les dimanches au matin à l'oreille : *Sauvez l'état, sauvez la ville; j'attends vos ordres.* M. Desroches, chantre de Notre-Dame, qui avait la colonelle du Cloître, homme de peu de sens, mais de bonne intention, pleurait réglément avec moi deux ou trois fois la semaine sur le même sujet. Ce qui me toucha le plus sensiblement de toutes ces exhortations fut une parole de M. de Lamoignon, dont j'estimais autant le bon sens que la probité. « Je vois, monsieur, me dit-il » un jour qu'il se promenait avec moi dans » ma chambre, qu'avec l'intention du monde » la plus droite, vous allez tomber de l'amour » public dans la haine publique. Il y a déjà » quelque temps que les esprits, qui étaient » tous pour vous dans le commencement, se » sont partagés. Vous avez regagné du terrain

» par les fautes de vos ennemis; je vois que » vous commencez à le reperdre ; que les fron- » deurs croient que vous ménagez le Mazarin, » et que les mazarins croient que vous appuyez » les frondeurs. Je sais que cela n'est pas vrai, » et je juge même qu'il ne peut être vrai; mais » ce qui me fait peur pour vous, c'est qu'il » commence à être cru par une espèce de gens » dont l'opinion forme toujours avec le temps » la réputation publique : ce sont ceux qui ne » sont ni frondeurs, ni mazarins, et qui ne » veulent que le bien de l'état. Cette espèce de » gens ne peut rien dans le commencement des » troubles; elle peut tout dans la fin. » Il n'y a rien, comme vous voyez, de plus sensé que ce discours; mais comme il ne m'était pas tout-à-fait nouveau, et que j'avais déjà fait beaucoup de réflexions qui au moins en approchaient, il ne m'émeut pas au point du dernier mot par lequel il le termina. « Voici d'étranges con- » jonctures, ajouta-t-il. Il est d'un homme sage » d'en sortir avec précipitation, et même à » perte, parce que l'on court fortune d'y per- » dre tout son honneur, quoique l'on s'y con- » duise avec toute sorte de sagesse. Je doute » que le connétable de Saint-Paul ait été aussi » coupable, et ait eu d'aussi mauvaises inten-

» tions qu'on nous le dit. » Cette dernière parole, qui est d'un sens droit et profond, me pénétra d'autant plus que le père dom Carouge, chartreux, que j'avais été voir la veille dans sa cellule, m'avait dit, à propos de la conduite que je tenais : « Elle est si nette, elle est si » haute, que tous ceux qui n'en seraient pas » capables au poste où vous êtes, y conçoivent » du mystère; et dans les temps embarrassés et » malheureux, tout ce qui passe pour mystère » est odieux. » Je vous rendrai compte de l'effet que tous ces discours, dont je viens de vous parler, firent sur mon esprit, après que j'aurai touché le plus brièvement qu'il me sera possible quelques faits qui méritent de n'être pas oubliés.

Vous avez vu ci-dessus que le roi, après qu'il eut établi son parlement à Pontoise, était allé à Compiègne. Il n'y mena pas M. de Bouillon, qui mourut en ce temps-là d'une fièvre continue; mais il fit venir M. le chancelier, qui sortit de Paris déguisé, et qui préféra le conseil du roi à celui de Monsieur, dans lequel il est vrai qu'il eut fort lieu de ne pas entrer. Il n'y a que sa faiblesse qui puisse excuser un pas de cette nature à un chancelier de France; mais je ne suis pas moins persuadé qu'il n'y a aussi que la

mollesse du gouvernement du cardinal Mazarin qui eût pu remettre à la tête de tous les conseils, de toutes les justices du royaume, un chancelier qui avait été capable de le faire. L'un des plus grands maux que le ministériat de M. le cardinal Mazarin ait fait au royaume est le peu d'attention qu'il a eu à en garder la dignité. Le mépris qu'il en a fait lui a réussi, et ce succès est un second malheur plus grand encore que le premier, parce qu'il couvre et qu'il pallie les inconvéniens qui arriveront infailliblement tôt ou tard à l'état de l'habitude que l'on a prise.

La reine, qui avait de la hauteur, eut assez de peine à se résoudre au rappel du chancelier; mais le cardinal en était le maître, et au point que quand il s'entêta de M. de Bullion, entre les mains de qui il mit même les finances, il répondit à la reine, qui l'avertissait de ne se pas fier à un homme de cet esprit : Il vous appartient bien, madame, de me donner des avis! Je sus cette particularité, trois jours après, par Varennes, à qui M. de Bullion lui-même l'avait dit.

Il ne serait pas juste d'oublier en ce lieu la mort de M. de Nemours, qui fut tué en duel, dans le marché aux chevaux, par M. de Beaufort. Vous pouvez vous souvenir de ce que je vous ai dit de leur querelle, à propos du combat de Gergau.

Elle se renouvela par la dispute de la préséance dans le conseil de Monsieur. M. de Nemours força presque M. de Beaufort à se battre; il y périt sur-le-champ d'un coup de pistolet à la tête. M. de Villars, que vous connaissez, le servait en cette occasion, et il tua Héricourt, lieutenant des gardes de M. de Beaufort. Je reviens au Luxembourg.

Vous croyez aisément que la confusion de Paris n'aidait pas à mettre l'ordre dans la cour de Monsieur. La mort de M. de Valois, qui arriva le jour de la Saint-Laurent, y mit la douleur, qui fait toujours la consternation, quand elle tombe sur le point de l'incertitude et de l'embarras. Un avis donné à Monsieur, justement dans ce temps, par madame de Choisy, d'une négociation de M. de Chavigni avec la cour, du détail de laquelle je vous parlerai dans la suite, le toucha infiniment. Les nouvelles qui venaient de tous côtés, assez mauvaises pour le parti, le trouvant en cet état, agitaient encore plus son esprit qu'il ne l'était dans son assiette naturelle, quoiqu'elle ne fût jamais bien ferme. Persan avait été obligé de rendre Mouron à Paluau, qui fut fait maréchal de France après cette expédition. M. le comte d'Harcourt avait presque toujours eu avantage dans la Guienne; et

Bordeaux même se trouvait divisé en tant de folles partialités, qu'il eût été difficile d'y faire aucun fondement. Marigny disait assez plaisamment que madame la Princesse et madame de Longueville, M. le prince de Conti et Marcin, le parlement, les jurats et l'armée, Marigny et Sarrazin, y avaient chacun leurs factions. Il avait commencé une manière de *catholicon*, de ce qu'il avait vu en ce pays-là, qui en faisait une image bien ridicule. Je n'en sais pas assez pour vous en entretenir; et je me contente de vous dire que ce qui en était revenu à Monsieur ne contribuait pas à lui donner du repos dans ces agitations, et à lui faire croire que le parti où il était engagé était bon.

La Providence, qui, par des secrets ressorts, inconnus à ceux mêmes qu'elle fait agir, dispose les moyens pour leur fin, se servit des exhortations de ces messieurs que je viens de vous nommer, pour me porter à changer ma conduite, justement au moment dans lequel ce changement trouvait Monsieur dans des dispositions susceptibles de celles que je pourrais lui inspirer. La plus grande difficulté fut de me l'inspirer à moi-même; car, quoique je n'eusse dans le vrai que de très-bonnes et de très-sincères intentions pour l'état, et quoique je ne

souhaitasse que de sortir d'affaire avec quelque sorte d'honneur, je ne laissais pas de vouloir conserver un certain *decorum* qu'il était assez difficile de rencontrer bien juste dans la conjoncture présente. Je convenais avec ces messieurs qu'il y avait de la honte à demeurer les bras croisés, et à laisser périr la capitale et peut-être l'état; mais ils convenaient aussi avec moi qu'il y avait aussi fort peu d'honneur à revenir d'aussi loin que de contribuer au rétablissement d'un ministre odieux à tout le royaume, et dans la perte duquel je m'étais autant distingué. Nous ne pouvions douter, ni les uns ni les autres, que tous les pas que nous ferions pour la paix feraient cet effet infailliblement, quoique indirectement, parce que nous ne pouvions ignorer que ce rétablissement était l'unique vœu de la reine. M. de Fontenay me convainquit à la fin par ce raisonnement, qu'il me fit une après-dînée dans les Chartreux, en nous promenant: « Vous voyez que le Mazarin n'est » qu'une manière de *Godenôt* qui se cache aujourd'hui et qui se montrera demain; mais » vous voyez aussi que, soit qu'il se cache, soit » qu'il se montre, le filet qui l'avance et qui » le retire est celui de l'autorité royale, lequel » ne se rompra pas apparemment sitôt, de la

» manière que l'on s'y prend à le rompre. Beau-
» coup de ceux même qui lui paraissaient les
» plus contraires seraient bien fâchés qu'il pé-
» rît; beaucoup d'autres seront très-consolés
» qu'il se sauve; personne ne travaille vérita-
» blement et entièrement à sa ruine; et vous-
» même, monsieur (il parlait à moi), vous n'y
» donnez que mollement, parce qu'il y a une
» infinité d'occasions dans lesquelles l'état où
» vous êtes avec M. le Prince, ne vous permet
» pas de vous étendre contre la cour aussi libre-
» ment et aussi pleinement que vous le feriez
» sans cette considération. Je conclus qu'il est
» impossible que le cardinal ne se rétablisse pas,
» ou par une négociation avec M. le Prince,
» qui entraînera Monsieur toutes les fois qu'il
» lui plaira de se raccommoder à la cour, ou
» par la lassitude du peuple, qui ne s'aperçoit
» déjà que trop clairement que l'on ne sait faire
» dans ce parti ni la paix ni la guerre. Dans
» tous ces deux cas, que je tiens pour infail-
» libles, vous perdez beaucoup; car, si vous
» ne vous tirez d'embarras avant que le mou-
» vement finisse par un accommodement de
» la cour avec M. le Prince, vous aurez peine
» à vous démêler d'une intrigue dans laquelle
» et la cour et M. le Prince songeront assuré-

» ment à vous faire périr. Si la résolution vient
» par la lassitude du peuple, en êtes-vous mieux?
» et cette lassitude, de laquelle l'on se prend
» toujours à ceux qui ont le plus brillé dans le
» mouvement, ne peut-elle pas corrompre et
» tourner contre vous-même la sage inaction
» dans laquelle vous êtes demeuré depuis quel-
» que temps? Voilà, ce me semble, ce que vous
» pouvez prévoir ; mais voilà aussi ce que vous
» ne pouvez éviter qu'en en trouvant l'issue
» avant que la guerre civile se termine par l'un
» ou l'autre de ces moyens que je viens de vous
» expliquer. Je sais bien que l'engagement où
» vous êtes avec Monsieur, et même avec le
» public, touchant le Mazarin, ne vous permet
» pas de travailler à son rétablissement, et vous
» savez que, par cette raison, je ne vous ai ja-
» mais rien proposé tant qu'il a été à la cour.
» Il n'y est plus, et quoique son éloignement
» ne soit qu'un jeu et qu'une illusion, il ne
» laisse pas de vous donner lieu de faire de
» certaines démarches qui conduisent naturel-
» lement à ce qui vous est bon. Paris, tout
» soulevé qu'il est, souhaite avec passion la
» présence du roi ; et ceux qui la demanderont
» les premiers seront ceux qui auront l'agré-
» ment dans le peuple. J'avoue que le peuple,

» selon ce principe, ne sait ce qu'il demande ;
» car cette présence contribuera apparemment
» à y ramener plus tôt le Mazarin : mais enfin il
» la demande ; et comme le cardinal est éloi-
» gné, ceux qui la demanderont les premiers
» ne passeront pas pour mazarins. C'est votre
» unique compte ; car, comme vous n'avez
» pas d'intérêts particuliers, et que vous ne
» voulez, dans le fond, que le bien de l'état
» et la conservation de votre réputation dans
» le public, vous faites l'un sans nuire à l'au-
» tre. Je conviens que, si vous pouviez empê-
» cher le rétablissement du cardinal, le parti
» que je vous propose ne serait ni d'un po-
» litique ni d'un homme de bien ; car ce ré-
» tablissement doit être considéré, par une
» infinité de raisons, comme une calamité pu-
» blique. Mais, supposé, comme vous le sup-
» posez vous-même, qu'il soit infaillible par la
» mauvaise conduite de ses ennemis, je ne con-
» çois pas comment la vue d'une chose que vous
» ne pouvez empêcher vous peut empêcher
» vous-même de sortir de l'embarras où vous
» vous trouvez, par une porte qui vous ouvre
» un champ et de gloire et de liberté. Paris,
» dont vous êtes archevêque, gémit sous le
» poids, le parlement n'y est plus qu'un fan-

» tôme, l'hôtel de ville est un désert; Monsieur
» et M. le Prince n'y sont maîtres qu'autant
» qu'il plaira à la canaille la plus insensée; les
» Espagnols, les Allemands et les Lorrains sont
» dans ses faubourgs, qui ravagent jusque dans
» les jardins. Vous, qui en êtes le pasteur et le
» libérateur en deux ou trois rencontres, vous
» avez été obligé de vous garder dans votre
» propre maison trois semaines durant; et vous
» savez bien qu'encore aujourd'hui vos amis
» sont en peine quand vous n'y marchez pas
» armé. Ne comptez-vous pour rien de faire
» finir toutes ces misères? et manquerez-vous
» le moment unique que la Providence vous
» offre, pour vous donner l'honneur de la
» terminer? Le cardinal, qui est un homme de
» contre-temps, peut revenir demain; et s'il
» était à la cour, le parti que je vous propose
» vous serait plus impraticable qu'à homme
» qui vive. Ne perdez pas l'instant qui vous
» convient aussi, par la raison des contraires,
» plus qu'à homme qui vive; prenez avec vous
» votre clergé, menez-le à Compiègne, remer-
» ciez le roi de l'éloignement du Mazarin, de-
» mandez-lui son retour dans sa capitale; en-
» tendez-vous avec ceux des corps qui ne veu-
» lent que le bien, qui sont presque tous vos

» amis particuliers, et qui vous considèrent » déjà comme leur chef naturel, par votre dignité, dans une occasion qui lui est si propre » et si convenable. Si le roi revient effectivement à la ville, le peuple de Paris vous en » aura l'obligation; s'il vous le refuse, on ne » laissera pas d'avoir de la reconnaissance de » votre intention. Si vous pouvez gagner Monsieur sur ce point, vous sauvez tout l'état, » parce que je suis persuadé que, s'il savait » jouer son personnage en cette rencontre, il » ramenerait le roi à Paris, et que le Mazarin » n'y reviendrait jamais. Je suppose qu'il y » revienne dans le temps, prévenez ce hasard, » que je vois bien que vous craignez, à cause » du reproche que le peuple vous en pourrait » faire; prévenez, dis-je, ce hasard par l'emploi » de Rome, auquel vous m'avez dit plusieurs » fois que vous étiez résolu, plutôt que de figurer avec lui. Vous êtes cardinal, vous êtes » archevêque de Paris, vous avez l'amour du » public, vous n'avez que trente-sept ans; » sauvez la ville, sauvez l'état. » Voilà en substance ce que M. de Fontenay me dit, et ce qu'il me dit avec une rapidité qui n'était nullement de sa froideur ordinaire : et il est vrai que j'en fus touché; car, quoiqu'il ne m'apprît

rien à quoi je n'eusse déjà pensé, comme vous l'avez vu par les réflexions que j'avais faites à mon égard sur l'incendie de l'hôtel de ville, je ne laissai pas de me sentir plus ému de ce qu'il me représentait sur cela, que de tout ce qui m'en avait été dit jusque-là, et même que de tout ce que je m'en étais moi-même imaginé.

Il y avait déjà assez long-temps que cette députation du clergé nous roulait dans l'esprit, à M. de Caumartin et à moi, et que nous en examinions les manières et les suites : et je dois à M. Joli (1) la justice de dire que ce fut lui le premier qui l'imagina, aussitôt que le cardinal Mazarin se fut éloigné. Nous joignîmes tous ensemble à la substance les circonstances que nous y jugeâmes les plus nécessaires et les plus utiles. La première et la plus importante en tous sens fut de porter Monsieur à approuver du moins cette conduite ; et les dispositions où je vous ai marqué ci-dessus qu'il était, nous donnaient lieu de croire que nous pourrions le tenter avec fruit. J'employai, pour cet effet, celles des raisons qui étaient le plus à son goût dans ce que je vous ai dit ci-dessus à propos du senti-

(1) Voyez la relation qu'en fait Joli dans ses *Mémoires*.

ment de M. de Fontenay. J'y ajoutai les avantages qu'il se donnerait à lui-même, en procurant une amnistie bonne, véritable, non fallacieuse, et au parlement et à la ville, qu'on ne lui refuserait pas certainement s'il faisait voir à la cour un désir sincère de s'accommoder. Je lui fis voir que quand sa retraite à Blois, après laquelle il soupirait depuis si long-temps, aurait été précédée du soin qu'il aurait eu de chercher dans la paix les sûretés nécessaires et au public et aux particuliers, elle ne lui pourrait donner que de la gloire, et d'autant plus qu'elle ne serait considérée que comme l'effet de la ferme résolution qu'il avait prise de n'avoir aucune part au rétablissement du ministre; que celle que je prétendais, en mon particulier, faire à Rome, avant que ce rétablissement s'effectuât, se pourrait attribuer à nécessité, parce que beaucoup de gens croiraient que j'y serais forcé par la crainte de ne pouvoir trouver ma sûreté dans les suites de ce rétablissement; que sa naissance le mettait au-dessus et des discours et des soupçons, et que s'il faisait pour le public, avant que de se retirer, ce qui lui serait assurément très-aisé du côté de la cour, il serait à Blois avec quatre gardes, chéri, respecté, honoré et des Français et des étrangers, et en état

de profiter même, pour le bien de l'état, toutes les fois qu'il lui plairait, de toutes les fautes qui se feraient dans tous les partis.

Je vous supplie d'observer que, quand je fis ce discours à Monsieur, j'étais averti de bonne part qu'il avait eu la frayeur, cinq ou six jours avant la dernière, que je m'accommodasse avec M. le Prince. Il me l'avait lui-même assez témoigné, quoique indirectement; mais Joui, à qui il s'en était ouvert à fond, à propos d'un je ne sais quel avis qu'il avait eu que M. de Brissac y travaillait de nouveau, m'avait dit que Monsieur s'était écrié : *Si cela est, nous avons la guerre civile pour l'éternité.* Vous jugez bien que cette circonstance ne me détourna pas de la résolution que j'avais prise de le tenter. Je n'eus pas lieu de m'en repentir; car, aussitôt que je fus entré en matière, il entra lui-même dans tout ce que je lui disais. Il me railla sur la cessation des monosyllabes, ce qui était toujours signe en lui qu'il approuvait ce dont on lui parlait. Il ajouta ensuite des raisons aux miennes, ce qui en est un certain à tout le monde; et puis tout d'un coup il revint, comme s'il fût parti de bien loin, ce qui était son air, particulièrement quand il n'avait bougé d'une place, et il me dit : *Mais que ferons-nous de M. le*

Prince ? Je lui répondis : « C'est à V. A. R., » Monsieur, à savoir où elle en est avec lui, » car l'honneur est préférable à toutes choses; » mais, comme j'ai lieu de croire que les né- » gociations que l'on voit à droite et à gauche » se font en commun, je m'imagine que vous » vous pouvez entendre sur ce que je vous pro- » pose, comme vous vous entendez sur le reste. » *Vous vous jouez*, me dit-il, *mais je ne suis pas si embarrassé sur ce point que vous croyez. M. le Prince a plus d'impatience que vous d'être hors de Paris; et il s'aimerait mieux à la tête de quatre escadrons dans les Ardennes, que de commander à douze millions de gens tels que nous en avons ici, sans en excepter le président Chardon.* Cela était vrai; et Croissi, qui était un des hommes du monde qui avait le moins de secret (défaut qui est assez rare aux gens qui sont accoutumés aux grandes affaires), me disait tous les jours que M. le Prince séchait d'ennui, et qu'il était si las d'entendre parler de parlement, de cour des aides, de chambres assemblées et d'hôtel de ville, qu'il disait souvent que M. son grand-père n'avait jamais été plus fatigué des ministres de la Rochelle.

Je ne laissai pas de connaître à ce discours de Monsieur qu'il cherchait des raisons pour

se satisfaire lui-même à l'égard de M. le Prince. J'affectai, pour me satisfaire moi-même, de ne lui en fournir ni de lui en suggérer aucune. Je demeurai dans la règle des monosyllabes sur ce fait particulier, sur lequel il ne tint pas toutefois à Monsieur de me faire parler, non plus que sur les différentes négociations, dont les bruits couraient toujours faux ou vrais. Je me contentai de prendre, ou plutôt de former ma mission : en voici la substance. Monsieur me commanda de faire une assemblée générale des communautés ecclésiastiques, de faire députer à la cour de toutes ces communautés, d'y mener et d'y présenter moi-même la députation, qui serait à l'effet de supplier le roi de donner la paix à son peuple, et de revenir dans sa bonne ville de Paris ; de travailler par le moyen de mes amis dans les autres corps de ville, pour le même effet ; de faire savoir à la cour par madame la Palatine, sans aucune lettre toutefois, au moins que l'on pût montrer, que S. A. R. donnait le premier branle à ce mouvement ; de ne rien négocier pourtant en détail que lorsque je serais moi-même à Compiègne, où je dirais à la reine qu'elle voyait bien que Monsieur ne ferait, ni même ne souffrirait les démarches de tous les corps,

s'il n'avait de très-bonnes et de très-sincères intentions ; qu'il voulait la paix, et qu'il la voulait de bonne foi ; que les engagemens publics qu'il avait pris contre M. le cardinal Mazarin ne lui avaient pas permis de la conclure, ni même de l'avancer, tant qu'il avait été à la cour ; que présentement qu'il était dehors il souhaitait avec passion de faire connaître à sa majesté qu'il n'y avait eu que cet obstacle qui l'eût empêché d'y travailler avec succès ; qu'il lui déclarait par moi qu'il renonçait à tous les intérêts particuliers ; qu'il n'en prétendait, ni pour lui, ni pour aucuns de son parti ; qu'il ne demandait que la sûreté publique, pour laquelle il n'y avait qu'à expliquer quelques articles de l'amnistie, et qu'à la revêtir de quelques formes qui se trouvaient être autant, par l'événement, du service du roi, que de la satisfaction des particuliers ; qu'après qu'il aurait eu celle de voir le roi dans le Louvre, il se retirerait avec autant de joie que de promptitude à Blois, en résolution de n'y penser qu'à son repos et qu'à son salut ; et que tout ce qui se ferait après cela à la cour ne serait plus sur son compte, pourvu qu'on voulût bien ne l'y pas mettre, et le laisser dans sa solitude, où il promettait de demeurer de bonne foi. Cette

dernière période était, comme vous voyez, substantielle. Monsieur ajouta à cette instruction un ordre précis et particulier d'assurer la reine que, si M. le Prince ne se croyait pas contenter de pouvoir demeurer en repos dans son gouvernement, avec la pleine jouissance de toutes ses pensions et de toutes ses charges, il l'abandonnerait. Comme je lui représentai qu'il me paraissait qu'il pouvait et qu'il devait même adoucir cette expression : *Point de fausse générosité*, reprit-il en colère, *je sais ce que je dis et je saurai bien le soutenir et le justifier.*

Voilà précisément comme je sortis de chez Monsieur; j'exécutai ses ordres à la lettre, et je ne rencontrai dans leur exécution aucunes difficultés que du côté duquel je n'en devais point attendre. Ce que je vais vous raconter est incroyable. Après que j'eus ménagé tous les préalables que je crus nécessaires aux points de cette nature, j'envoyai Argenteuil ou Joli à madame la Palatine (je ne me ressouviens pas précisément lequel ce fut), pour en conférer avec elle. Elle l'approuva au dernier point; mais elle m'écrivit que, si je désirais effectivement qu'elle réussît, c'est-à-dire, qu'elle obligeât le roi de revenir à Paris, il était nécessaire que je surprisse la cour, parce que si

je lui donnais le loisir de consulter l'oracle, il ne lui répondrait que selon ce qui aurait été inspiré et soufflé par les prêtres des idoles, lesquels (me mandait-elle par un chiffre que j'avais avec elle, et que nous avions toujours cru indéchiffrable) aiment mieux que tout le temple périsse, que de vous laisser mettre seulement une pierre pour le réparer. Elle me demanda seulement cinq jours de délai pour avoir le temps d'en donner elle-même avis au cardinal. Elle le tourna d'une manière qui le força, pour ainsi dire, à y donner les mains, et à écrire à la reine qu'elle devait au moins recevoir agréablement ma députation.

Dès que les Tellier, les Servien, les Ondedey et les Fouquet en eurent le vent, ils s'y opposèrent de toutes leurs forces, disant que ce ne pouvait être qu'un piége dans lequel je voulais faire tomber la cour; que, si mon intention avait été droite et sincère, j'aurais commencé par une négociation, et non pas par une proposition qui forçait le roi de revenir à Paris, sans avoir pris ses sûretés préalables, ou de s'attirer les plaintes de toute la ville en n'y revenant pas. Madame la Palatine, qui avait l'ordre du cardinal en main, se sentait bien forte, et leur répondait que, quand j'aurais la

meilleure volonté du monde, je ne pouvais pas me conduire autrement que je me conduisais; parce qu'il était beaucoup moins sûr pour moi de me commettre à une négociation dans laquelle on pouvait me tendre à moi-même mille et mille piéges, qu'à une députation sur laquelle enfin le pis du pis était de faire connaître une bonne intention sans effets. Ondedey soutenait que l'unique fin de ma proposition était de pouvoir aller en sûreté pour prendre mon bonnet. Madame la Palatine répondit que la réception de ce bonnet, qui n'était qu'une pure cérémonie, m'était, comme il était vrai, de toutes les choses du monde la plus indifférente. L'abbé Fouquet revenait à la charge, et soutenait que les intelligences qu'il avait dans Paris, y rétabliraient le roi au premier jour, sans qu'il en eût obligation à des gens qui ne proposaient de l'y mettre que pour être plus en état de s'y maintenir eux-mêmes contre lui. MM. le Tellier et Servien, qui avaient été au commencement de leur avis, se rendirent sur la fin, et à l'ordre du cardinal, et aux fortes et solides raisons de la Palatine; et la reine, qui avait tenu l'abbé Charier, que j'avais envoyé pour obtenir les passe-ports, trois jours entiers à Compiègne, même depuis la pa-

role qu'elle avait donnée de les accorder, les fit expédier, et elle y ajouta même beaucoup d'honnêtetés. Je partis aussitôt avec les députés de tous les corps ecclésiastiques de Paris, et près de deux cents gentilshommes qui m'accompagnaient, entre lesquels j'avais avec moi cinquante gardes de Monsieur. J'eus avis, à Senlis, qu'on avait résolu à la cour de n'y pas loger mon cortége, et Bautru même, qui s'était mis de mon cortége pour pouvoir sortir de Paris, dont les portes étaient gardées, me dit qu'il me conseillait de n'y pas entrer avec tant de gens. Je lui répondis que je ne croyais pas aussi qu'il me conseillât d'y aller seul avec des curés, des chanoines et des religieux, dans un temps où il y avait à la campagne une infinité de coureurs de tous les partis. Il en convint, et il prit les devans pour expliquer à la reine et cette escorte et ce cortége qu'on lui avait très-ridiculement grossis. Tout ce qu'il put obtenir fut qu'on me donnerait logement pour quatre-vingts chevaux. Vous remarquerez s'il vous plaît que j'en avais cent douze seulement pour les carrosses. Cette faiblesse ne me fit que pitié; ce qui me donna de l'ombrage fut que je ne trouvai point sur mon chemin l'escouade des gardes du corps, qui avaient accoutumé en ce

temps-là d'aller au-devant des cardinaux, la première fois qu'ils paraissaient à la cour. Ma défiance se fût changée en appréhension, si j'eusse su ce que je n'appris qu'à mon retour à Paris, que la cause pour laquelle l'on ne m'avait pas fait cet honneur, était qu'on n'avait pas encore bien résolu de ce que l'on ferait de ma personne, les uns soutenant qu'il fallait m'arrêter, les autres qu'il était nécessaire de me tuer, et quelques-uns disant qu'il y avait trop d'inconvéniens à violer en cette occasion la foi publique. M. le prince Thomas (1) fit dire à mon père par le P. Senaut, de l'Oratoire, le propre jour que je retournai à Paris, qu'il avait été de ce dernier avis; qu'il ne nommait personne, mais qu'il y avait au monde des gens bien scélérats. Madame la Palatine ne me témoigna pas que l'on eût été jusque-là; mais elle me dit, dès le lendemain que je fus arrivé, qu'elle m'aimait mieux à Paris qu'à Compiègne. La reine me reçut pourtant fort bien; elle se fâcha devant moi contre l'exempt des gardes qui ne

(1) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, etc., mort en 1656. Il était fils de Charles-Emmanuel. Voyez le portrait qu'on en fait dans les *Mémoires de madame de Nemours*.

m'avait pas rencontré, et qui s'était égaré, disait-elle, dans la forêt. Le roi me donna le bonnet le matin du lendemain, et audience l'après-dînée. Je lui fis la harangue qui est imprimée.

La réponse du roi fut honnête, mais générale; et j'eus même beaucoup de peine à la tirer par écrit . . . . . .

. . . . . .

Voilà ce qui parut à tout le monde de mon voyage de Compiègne; voici ce qui s'y passa dans le secret.

Je dis à la reine, dans mon audience particulière qu'elle me donna dans un petit cabinet, que je ne venais pas seulement à Compiègne en qualité de député de l'église de Paris, mais que j'en avais encore une autre que j'estimais beaucoup davantage, parce que je la croyais beaucoup moins inutile à son service que l'autre; que c'était celle d'envoyé de Monsieur, qui m'avait commandé d'assurer sa majesté qu'il était dans la résolution de la servir réellement, effectivement, promptement et sans aucun délai; et en proférant ce dernier mot, je tirai de ma poche un petit billet, signé GASTON, qui contenait ces mêmes paroles. Le premier mouvement de la reine fut d'une joie extraordinaire,

et cette joie, à mon opinion, tira d'elle, plus que l'art (quoi que l'on ait voulu dire depuis), ces propres paroles : *Je savais bien, M. le cardinal, que vous me donneriez à la fin des marques de l'affection que vous avez pour moi.* Comme je commençais d'entrer en matière, Ondedey (1) gratta à la porte, et comme je voulus me lever de mon siége pour aller l'ouvrir, la reine me prit par le bras et me dit : *Demeurez-là et attendez-moi.* Elle sortit ; elle entretint Ondedey près d'un quart d'heure ; elle revint, et me dit qu'Ondedey venait de lui donner un paquet d'Espagne. Elle me parut embarrassée et changée dans sa manière de me parler, au delà de tout ce que je puis vous dire. Bluet, dont je vous ai parlé dans le second volume de cette histoire, m'a dit qu'Ondedey, qui avait su que j'avais demandé à la reine une audience particulière, l'était venu interrompre, en lui disant qu'il avait reçu ordre de M. le cardinal Mazarin de la conjurer de ne m'en

(1) Zougo Ondedey. Lorsqu'il fut devenu évêque, M. Gaumin, doyen des maîtres des requêtes, fit ces deux vers contre lui :

Nunc commissa lupo pastoris ovilia cernis,
Dedecus undè hominum, dedecus undè Dei.

donner aucune de cette nature, qui ne servirait qu'à donner de l'ombrage à ses fidèles serviteurs. Ce Bluet m'a juré plus d'une fois qu'il avait vu cette lettre en original entre les mains d'Ondedey, qui ne la reçut que justement dans le temps où j'étais enfermé avec la reine dans le petit cabinet. Il est vrai aussi que j'observai que, quand elle y rentra, elle se mit auprès d'une fenêtre dont les vitres descendent jusqu'au plancher, et qu'elle me fit mettre en lieu où tout ce qui était dans la cour pouvait la voir et moi aussi. Ce que je vous raconte est assez bizarre; et j'aurais encore de la peine à le croire, si tout ce que j'observai dans la suite ne m'avait fait connaître que la défiance était si généralement répandue à Compiègne et en tous les particuliers, et sur tous les particuliers, que qui ne l'a pas vu ne le peut concevoir. MM. Servien et le Tellier se haïssaient cordialement. Ondedey était leur espion, comme il l'était de tout le monde; l'abbé Fouquet aspirait à la seconde place dans l'espionnage; Bertet, Brachet, Ciron et le maréchal du Plessis y étaient pour leur *Vade*. Madame la Palatine m'avait informé de la carte du pays; mais je vous confesse que je ne me l'étais pu figurer au point que je la trouvai. La reine toutefois ne put s'empêcher, non-

obstant l'avis d'Ondedey, de me témoigner et joie et reconnaissance. Mais comme, ajouta-t-elle, les conversations particulières feraient parler le monde plus qu'il ne convient à Monsieur et à vous-même, à cause des égards qu'il faut garder vers le peuple, voyez la Palatine, et convenez avec elle de quelques heures secrètes, où vous puissiez voir M. Servien. Bluet me dit depuis que c'était celui qu'Ondedey lui avait suggéré pour parler d'affaires avec moi, parce que c'était celui qui avait paru le plus malintentionné pour moi; et que Servien, qui craignait les mauvais offices des subalternes, avait refusé d'entrer en aucunes négociations particulières avec moi, à moins qu'il n'eût eu pour collègue ou pour témoin M. le Tellier, qui ne manquera pas, dit-il à la reine, de faire suggérer à M. le cardinal que je prends des mesures avec le cardinal de Retz; et c'est pour cela, madame, que je supplie très-humblement votre majesté qu'il en soit de part. Je ne sais ce que je vous dis de cela que par Bluet, qui était à la vérité un assez bon auteur pour ce petit détail, car il était intime d'Ondedey. Ce qui me fait croire qu'il ne l'avait pas inventé, c'est que je trouvai effectivement chez madame la Palatine, où j'allai entre onze heures et minuit,

M. le Tellier avec M. Servien, ce dont je fus assez surpris, parce que je n'avais pas lieu de croire qu'il eût de fort bonnes dispositions pour moi. Je vous rendrai compte, dans la suite, des raisons que j'avais de le soupçonner.

Il me parut que ces messieurs avaient déjà été informés par la reine de ce que j'avais à leur proposer. En voici la substance : que Monsieur était résolu de conclure la paix de bonne foi, et que pour faire connaître à la reine la sincérité de ses intentions, il avait voulu, contre toutes les règles et tous les usages de la politique ordinaire, commencer par les effets; qu'il eût été difficile d'en donner un plus efficace et plus essentiel qu'une députation aussi solennelle que celle de l'église de Paris, résolue et exécutée à la face de M. le Prince et des troupes d'Espagne logées dans les faubourgs, et qu'il offrait sans balancer, sans négocier, sans demander ni directement ni indirectement aucun avantage particulier, de se déclarer contre tous ceux qui s'opposeraient et à la paix et au retour du roi à Paris, pourvu qu'on lui donnât pouvoir de promettre à M. le Prince qu'on le laisserait en paix dans ses gouvernemens, en renonçant de sa part à toutes associations avec les étrangers, et que l'on envoyât une amnistie pleine, entière et

non captieuse, pour être vérifiée par le parlement de Paris.

Il eût été difficile de s'imaginer qu'une proposition de cette nature n'eût pas été, je ne dis pas reçue, mais applaudie, parce que, supposé même qu'elle n'eût pas été sincère, ce qu'ils pouvaient soupçonner, au moins selon leurs maximes corrompues, ils en eussent pu toutefois tirer leurs avantages en plus d'une manière. Ce qui me fit juger que ce ne fut pas la défiance qu'ils eurent de moi qui les empêcha d'en profiter, mais bien celle qu'ils avaient l'un de l'autre, fut qu'ils se regardèrent et attendirent même assez long-temps à qui s'expliquerait le premier. La suite, et encore davantage l'air de la conversation, qui ne se peut exprimer, me marquèrent plus que suffisamment que je ne me trompais pas dans ma conjecture. Je n'en tirai que des galimatias; et madame la Palatine, quoique connaissant bien cette cour, en fut surprise au dernier point. Elle m'avoua, le lendemain au matin, qu'il y avait beaucoup de ce que j'avais soupçonné; quoiqu'à tout hasard, ajouta-t-elle, je suis résolue, si vous y consentez, de leur parler comme si j'étais persuadée que ce ne soit que la défiance qu'ils ont de vous qui les empêche d'agir comme des hommes : car il

est vrai, continua-t-elle, que ce que j'en ai vu cette nuit n'est pas humain. J'y donnai les mains, pourvu qu'elle ne parlât que comme d'elle-même ; car il est vrai qu'après ce qui m'avait paru de leurs manières d'agir, je ne pouvais pas me résoudre à aller aussi loin que je l'avais résolu et que j'en avais le pouvoir. Elle y suppléa. Elle ne dit pas seulement à la reine ce qui s'était passé la nuit chez elle, mais elle y ajouta ce qu'il n'avait tenu qu'à ces messieurs qui s'y fût passé. Enfin elle l'assura que, moyennant ce que je vous ai marqué ci-dessus, Monsieur abandonnerait M. le Prince et se retirerait à Blois, après quoi il ne se mêlerait plus de ce qui pourrait arriver. C'était là le grand mot, et qui devait décider. La reine l'entendit et même le sentit. Tous les subalternes entreprirent de le lui vouloir faire passer pour un piége, en lui disant que Monsieur ne donnait cette lueur que pour attirer et tenir le roi dans Paris, au moment même que lui, Monsieur, s'y donnait une nouvelle autorité, par l'honneur qu'il obtenait du retour du roi, très-agréable au public ; et par la porte que l'on voyait qu'il affectait de se réserver en ne s'expliquant point sur celui de M. le cardinal Mazarin. J'ai déjà remarqué que je connus clairement que ce rai-

sonnement était moins l'effet d'aucune défiance qu'ils eussent en effet sur une matière qui commençait à être éclaircie par l'état des choses, que de la crainte que chacun d'eux avait en son particulier de faire quelques pas vers moi que son compagnon pût interpréter auprès du cardinal; et il est aisé de juger que, si la conduite qu'ils tinrent en cette occasion leur eût été inspirée par la défiance qu'eux-mêmes inspirèrent dans l'esprit de la reine, ils eussent cherché des tempéramens qui auraient pu empêcher de tomber dans le piége qu'ils eussent appréhendé, et qui d'autre part auraient contribué à ne pas aigrir et les esprits et les affaires dans ces momens où il était si nécessaire de les radoucir. L'événement, qui fut favorable à la cour, a justifié cette conduite; et je sais que les ministres ont dit depuis qu'ils étaient si assurés des dispositions de Paris qu'ils n'avaient pas besoin de ces ménagemens. Jugez-en, je vous supplie, par ce que vous allez voir, en vous priant d'observer une ou deux circonstances, qui, quoique très-légères, vous marqueront l'état où tous ces espions de profession dont je vous ai parlé tantôt mettaient la cour.

La reine leur était si soumise, et elle craignait leurs rapports à un tel point, qu'elle

conjura la Palatine de dire à Ondedey, sans affectation, qu'elle lui avait fait de grandes railleries de moi; et elle lui dit à lui-même que je l'avais assurée que M. le cardinal était un honnête homme, et que je ne prétendais pas à sa place. Je vous puis assurer à mon tour que je ne lui avais dit ni l'une ni l'autre de ces sottises. Elle n'oublia pas non plus de faire sa cour à l'abbé Fouquet, en se moquant avec lui de la dépense que j'avais faite en ce voyage. Il est vrai qu'elle fut immense pour le peu de temps qu'elle dura. Je tenais sept tables servies en même temps, et j'y dépensais huit cents écus par jour. Ce qui est nécessaire n'est jamais ridicule. La reine me dit, lorsque je reçus ses commandemens, qu'elle remerciait Monsieur; qu'elle se sentait très-obligée; qu'elle espérait qu'il contribuerait à mettre les dispositions nécessaires au retour du roi; qu'elle l'en priait, et qu'elle ne ferait pas un pas sans concerter avec lui. Sur quoi je lui répondis : Je crois, madame, qu'il aurait été à propos de commencer dès aujourd'hui. Elle rompit le discours.

J'eus sujet de me consoler des railleries de M. l'abbé Fouquet, par la manière dont je fus reçu à Paris. J'y entrai avec un applaudissement incroyable, et j'allai descendre au Luxembourg,

où je rendis compte à Monsieur de ma négociation. Il faillit à tomber de son haut ; il s'emporta ; il pesta contre la cour ; il entra vingt fois chez Madame, et il en sortit autant de fois ; et puis il me dit tout d'un coup : « M. le Prince s'en » veut aller, M. le comte de Fuensaldagne lui » mande qu'il a ordre de lui remettre entre les » mains toutes les forces d'Espagne ; mais il ne » le faut pas laisser partir. Ces gens-là nous » viendront étrangler dans Paris. Il faut que la » cour y ait des intelligences que nous ne con- » naissons pas. Pourrait-elle agir comme elle » fait, si elle ne sentait ses forces ? »

Voilà l'une des moindres périodes d'un discours de Monsieur, qui dura plus d'une grande heure. Je ne l'interrompis pas ; et même quand il m'interrogeait, je ne répondais que par monosyllabes. Il s'impatienta à la fin, et me commanda de lui dire mon sentiment, en ajoutant : « Je vous pardonne vos monosyllabes quand je » fais ce qu'il plaît à M. le Prince contre vos » sentimens ; mais quand je suis votre senti- » ment, comme je l'ai fait en cette occasion, » je veux que vous me parliez à fond. » *Il est juste, Monsieur*, lui répondis-je, *que je parle toujours ainsi à V. A. R., quelque sentiment qu'il lui plaise de prendre. Je ne désavoue pas*

les miens en cette rencontre. Je fais plus, car je ne m'en repens pas; je ne considère point les événemens, la fortune en décide; mais elle n'a aucun pouvoir sur le bon sens. Le mien est moins infaillible que celui des autres, parce que je ne suis pas si habile; mais, pour cette fois, je le tiens aussi droit que s'il avait bien réussi, et il ne me sera pas difficile de le justifier à V. A. R.

Monsieur m'arrêta à cet endroit, même avec précipitation, et il me dit : « Ce n'est pas ce que » j'ai voulu dire; je sais bien que nous avons » eu raison; mais enfin ce n'est pas assez d'avoir » raison en ce monde, et c'est encore moins de » l'avoir eue. Qu'est-il besoin de faire? Nous al- » lons être pris à la gorge; vous voyez comme » moi que la cour ne peut pas être aveuglée au » point d'agir comme elle fait, et qu'il faut, ou » qu'elle soit accommodée avec M. le Prince, » ou qu'elle soit maîtresse de Paris sans moi. » Madame, qui avait impatience de savoir à quoi se terminerait cette scène, entra à ce mot dans le cabinet des livres; et, pour vous dire le vrai, j'en eus une grande joie, parce qu'en tout où elle n'était pas prévenue elle avait le sens droit, quoique son esprit fût assez borné. Monsieur, continuant devant elle à me commander de lui dire mon sentiment, je le suppliai de me per-

mettre de le mettre par écrit, ce qui était toujours le mieux avec lui, parce que sa vivacité faisait qu'il interrompait à tout moment le fil de ce qu'on lui disait. Voici ce que j'ai transcrit sur l'original, que je retrouvai par un fort grand hasard.

« Je crois que S. A. R. doit supposer pour » certain, que la hauteur de la cour vient » moins de la connaissance qu'elle a de ses » forces, que de la confusion où l'absence du » cardinal et la multitude de ses agens la met » deux ou trois fois le jour. Mais comme une » partie de la discussion dont il s'agit présen- » tement doit être fondée sur ce principe, » il n'est pas juste que Monsieur m'en croie » sur ma parole, qui enfin n'est fondée elle- » même que sur ce que je crois en avoir vu à » Compiègne, et en quoi par conséquent je puis » me tromper. Je le supplie, par cette raison, » de prendre comme préalable à toutes choses » la résolution de s'éclaircir sur ce point, et » de pénétrer si ce que je crois avoir vu à » Compiègne est fondé, c'est-à-dire, pour » me mieux expliquer, s'il est vrai que la cour » ait véritablement la hauteur qui m'y a paru, » et si cette hauteur est l'effet ou de la confu- » sion que je vous viens de marquer, ou de la

» défiance et de l'aversion qu'elle a pour ma
» personne. S. A. R. peut voir clair en ce dé-
» tail en deux jours, par le canal de M. Dam-
» ville, et par celui de ceux de sa maison qui
» sont plus agréables que moi à la reine. Si
» j'ai vu faux, il ne me paraît rien de nouveau
» qui la doive empêcher de pousser sa pointe,
» et de travailler à la paix, comme elle avait
» résolu, en se servant de gens qui seront
» écoutés à la cour plus favorablement que
» moi. Si je ne me suis pas trompé dans ma con-
» jecture, il s'agit de délibérer si Monsieur
» doit changer de pensée, ne plus songer à
» s'accommoder, et faire la guerre tout de
» bon, au risque de tout ce qui peut en arri-
» ver, ou se sacrifier lui-même au repos de
» l'état et à la tranquillité publique. Ceux à
» qui il commande de lui dire leurs sentimens
» sur cette matière sont fort embarrassés,
» parce qu'il n'y va rien moins pour eux que
» de passer, ou pour des factieux qui veulent
» éterniser la guerre civile, ou pour des
» traîtres qui vendent leur parti, *ou pour des*
» *idiots* qui traitent dans le cabinet des affaires
» d'état, comme ils traiteraient *en Sorbonne*
» *des cas de conscience*. Et le malheur est que
» ce ne sera pas leur bonne ou leur mauvaise

» conduite, ni leur bonne ou leur mauvaise
» intention, qui leur donneront, ou qui les
» défendront de ces titres; ce sera la fortune,
» ou même la propre conduite de leurs enne-
» mis. Cette observation ne m'empêchera pas
» de parler à S. A. R., en cette occasion, avec
» la liberté que je me sentirais, si je n'y met-
» tais rien du mien, dans une conjoncture où
» je suis assuré que l'on ne peut rien dire qui
» ne soit mal, et, par la même raison, qui fait
» que l'on n'y peut rien faire qui soit bien.
» Monsieur n'a, ce me semble, que deux partis
» à prendre, comme je viens de dire, supposé
» que la cour soit dans la disposition où je la
» crois, qui sont, ou de plier à tout ce qu'elle
» voudra, et de consentir qu'elle se rétablisse
» dans Paris par elle-même, sans lui en avoir
» aucune obligation, et sans avoir donné au-
» cune sûreté au public; ou de s'y opposer
» avec vigueur et avec fermeté, et de l'obliger
» par une grande et forte résistance à entrer
» en traité et à pacifier l'état par les mêmes
» moyens que l'on a toujours cherchés à la fin
» des guerres civiles. Si le respect que je dois
» à S. A. R. me permettait de me compter
» seulement pour un zéro dans une si grande
» affaire que celle-ci, je prendrais la liberté

» de lui dire que le premier parti me serait
» bon, parce qu'il me conduirait (au travers,
» à la vérité, de quelques murmures qu'il éle-
» verait contre moi dans les commencemens)
» au poste que je suis persuadé ne m'être pas
» mauvais. Les frondeurs diraient d'abord que
» mes conseils auraient été faibles. Les paci-
» fiques, dont le nombre est toujours le plus
» grand dans la fin des guerres civiles, diraient
» qu'ils sont sages et d'un homme de bien. Je
» serais sur le tout cardinal et archevêque de
» Paris, relégué, si vous voulez, à Rome,
» mais relégué pour un temps, et pour ce
» temps-là même dans les plus grands emplois.
» Les politiques se joindraient par l'événement
» aux pacifiques. Le feu contre le Mazarin se-
» rait ou éteint ou assoupi par son rétablis-
» sement. Les murmures qui se seraient élevés
» contre moi seraient oubliés, et l'on ne s'en
» ressouviendrait que pour faire dire encore
» davantage que je suis un habile et galant
» homme, qui me serais tiré fort adroitement
» d'un mauvais pas. Voilà comment se traite,
» dans les esprits des hommes, la réputation
» des particuliers. Il n'en va pas ainsi de celle
» des grands princes, parce que leur naissance
» et leur élévation étant toujours plus que suf-

» fisante pour tirer leur personne et leur for-
» tune du naufrage, ils n'en peuvent jamais
» sauver leur réputation par les mêmes excuses
» qui en préservent les subalternes. Quand
» Monsieur aura laissé transférer le parlement,
» interdire l'hôtel de ville, enlever les cha-
» noines de Paris, exiler la moitié des compa-
» gnies souveraines, l'on ne dira pas, qu'eût-il
» pu faire pour l'empêcher? Il se fût peut-
» être perdu lui-même! On dira, il ne tenait
» qu'à lui de l'empêcher; ce n'était pas une
» affaire, il n'avait qu'à le vouloir. L'on m'ob-
» jectera, par la même raison, que quand il
» aura fait la paix, quand il sera retiré à Blois,
» quand le cardinal Mazarin sera rétabli, l'on
» m'objectera, dis-je, que l'on me fera les
» mêmes discours; mais je soutiens que la dif-
» férence y sera très-grande et toute entière,
» en ce que Monsieur peut ne pas prévoir, au
» moins à l'égard du peuple, ce rétablissement
» du Mazarin, et ne peut pas ne point voir
» comme présente, dès à cette heure, cette
» punition de Paris, qui, s'il ne s'y oppose,
» arrivera peut-être demain. J'appréhende
» pour le gros de l'état le rétablissement de
» M. le cardinal Mazarin. Il ne me ferait pas
» de peine, au moins pour le présent, pour

» Paris. Ce n'est ni son humeur, ni son intérêt
» de le châtier ; et s'il était à la cour à l'heure
» qu'il est, je craindrais moins pour la ville
» que je ne crains. Ce qui me fait trembler
» pour elle, c'est l'aigreur naturelle de la
» reine, la violence de Servien, la dureté du
» Tellier, l'emportement de l'abbé Fouquet,
» la folie d'Ondedey. Tout ce que ces gens-là
» conseilleront dans les premiers mouvemens
» d'une réduction, tout ce qu'ils exécuteront
» sera sur le compte de Monsieur, et de Mon-
» sieur qui sera encore dans Paris, ou à la
» porte de Paris ; au lieu que tout ce qui arri-
» verait après qu'il aurait fait un traité rai-
» sonnable ; et qu'il aurait pris toutes les sûre-
» tés convenables à une affaire de cette nature,
» de concert même avec le parlement et avec
» les autres corps de la ville, et après qu'en-
» suite il se serait retiré à Blois, au lieu, dis-je,
» que tout ce qui arriverait après cela, je dis
» tout, sans excepter même le retour du cardi-
» nal, serait purement sur le compte de la cour,
» à la décharge et à l'honneur même de Mon-
» sieur. Voilà mes pensées touchant le premier
» parti. Voici mes réflexions sur le second, qui
» est celui de continuer ou plutôt de renouve-
» ler la guerre.

» Monsieur ne le peut faire, à mon sens,
» qu'en retenant M. le Prince auprès de lui.
» La cour a gagné beaucoup de terrain dans
» les provinces, particulièrement où l'ardeur
» des parlemens est beaucoup attiédie. Paris
» même n'est pas à beaucoup près comme il
» était; et quoiqu'il s'en faille beaucoup qu'il
» ne soit aussi comme on veut le persuader à
» la cour, il est constant qu'il est nécessaire
» de le soutenir, et que les momens même
» commencent à devenir précieux. La personne
» de M. le Prince n'y est pas aimée; sa valeur,
» sa naissance, ses troupes y sont toujours d'un
» très-grand poids; enfin je suis persuadé que,
» si Monsieur prend le second parti, le premier
» pas qu'il doit faire est de s'assurer de M. son
» cousin. Le second, à mon avis, est de s'ex-
» pliquer publiquement, sans délai, et dans le
» parlement et dans l'hôtel de ville, de ses in-
» tentions et des raisons qu'il a de les avoir;
» d'y faire mention des avances qu'il a faites
» par moi à la cour, et du dessein formé
» qu'elle a de rentrer dans Paris, sans donner
» aucunes sûretés, ni aux compagnies souve-
» raines, ni à la ville; de la résolution que lui
» Monsieur a prise de s'y opposer de toute sa
» force, et de traiter comme ennemis tous

» ceux qui, directement ou indirectement, au-
» ront le moindre commerce avec elle. Le
» troisième pas, à mon opinion, est d'exé-
» cuter avec vigueur ces déclarations, et de
» faire la guerre comme si l'on ne devait ja-
» mais penser à la paix. Le pouvoir que son al-
» tesse royale a dans le peuple me fait croire,
» même sans en douter, que tout ce que je
» viens de proposer est possible; mais j'ajoute
» qu'il ne le sera plus dès qu'elle n'y emploîra
» pas toute son autorité, parce que les dé-
» marches contraires qu'elle a laissé faire vers
» la cour ont rendu plus difficiles celles qui
» lui sont présentement nécessaires. C'est à
» elle à considérer ce qu'elle peut attendre de
» M. le Prince, ce qu'elle en doit craindre,
» jusqu'où elle veut aller avec les étrangers,
» où elle veut s'en tenir avec le parlement, ce
» qu'elle veut résoudre sur l'hôtel de ville;
» car, à moins que de se fixer sur tous ces
» points, d'y prendre des résolutions certaines,
» de ne s'en point départir, et de se résoudre
» à ne plus garder ces tempéramens qui pré-
» tendent l'impossible, et prétendent de con-
» cilier les contradictions, Monsieur retom-
» bera dans tous les inconvéniens où il s'est
» vu, et qui seront, sans comparaison, plus

» dangereux que par le passé, en ce que l'état » où sont les choses fait qu'ils seront décisifs. » Il ne m'appartient pas de décider sur une » matière de cette conséquence ; c'est à Mon- » sieur à se résoudre. *Sola mihi obsequio glo- » ria relicta est.* »

Voilà ce que j'écrivis à la hâte et presque d'un trait de plume sur la table du cabinet des livres du Luxembourg. Monsieur le lut avec application; il le porta à Madame; on raisonna sur le fond tout le soir; l'on ne conclut rien, Monsieur balançant toujours et ne choisissant point.

Au retour de cette conférence, je trouvai M. de Caumartin chez le président de Bellièvre, qui s'était fait porter, à cause d'une fluxion qu'il avait sur l'œil, dans une maison du faubourg Saint-Michel. Je lui rapportai le précis du raisonnement que vous venez de voir. Il m'en gronda, en me disant ces paroles : *Je ne sais à quoi vous pensez; car vous vous exposez à la haine des deux partis, en disant trop la vérité de tous les deux.* Et je lui répondis : « Je » sais bien que je manque à la politique ; mais » je satisfais à la morale, et j'estime plus l'une » que l'autre. » Le président de Bellièvre prit la parole et dit : Je ne suis pas de votre sentiment, même selon la politique. M. le cardinal

joue le droit du jeu en l'état où sont les affaires. Elles sont si incertaines, et particulièrement avec Monsieur, qu'un homme sage n'en peut prendre sur soi la décision.

Monsieur m'envoya querir deux heures après chez madame de Pommereux, et je trouvai à la porte du Luxembourg un page qui me dit de sa part de l'aller attendre dans la chambre de Madame. Il n'avait pas voulu que je l'allasse interrompre dans le cabinet des livres, parce qu'il y était enfermé avec Goulas qu'il questionnait sur le sujet que vous allez voir. Il vint quelque temps après chez Madame, et me dit d'abord : « Vous m'avez dit tantôt que le pre-» mier pas qu'il fallait que je fisse, en cas que je » me résolusse à la continuation de la guerre, » serait de m'assurer de M. le Prince : comment » diable le puis-je faire ? » *Vous savez*, lui répondis-je, *que je ne suis pas avec lui en état de répondre sur cela ; c'est à votre altesse royale à savoir ce qu'elle y peut et ce qu'elle n'y peut pas.* « Comment voulez-vous que je le sache ? » reprit-il ; Chavigni a un traité presque con-» clu avec l'abbé Fouquet. Vous souvient-il de » l'avis que madame de Choisy me donna der-» nièrement assez en général ? J'en viens d'ap-» prendre tout le détail. M. le Prince jure qu'il

» n'est point de tout cela, et que Chavigni est » un traître ; mais qui le sait » ? Ce détail est que Chavigni traitait avec l'abbé Fouquet, et qu'il promettait à la cour de faire tous ses efforts pour obliger M. le Prince à s'accommoder à des conditions raisonnables avec le cardinal Mazarin. Une lettre de M. l'abbé Fouquet à M. le Tellier, qui fut prise par un parti allemand, et qui fut apportée à Tavannes, justifiait pleinement M. le Prince de cette négociation ; car elle portait en termes formels qu'en cas que M. le Prince ne voulût pas se mettre à la raison, lui, M. de Chavigni, s'engageait à la reine à ne rien oublier pour le brouiller avec Monsieur.

M. le Prince, qui eût en main l'original de cette lettre, s'emporta contre lui au dernier point; il le traita de perfide, en parlant à lui-même. M. de Chavigni, outré de ce traitement, se mit au lit, et il n'en releva pas. M. de Bagnols, qui était de ses amis et des miens aussi, me vint prier de l'aller voir. Je le trouvai sans connaissance, et je rendis à sa famille tout ce que j'aurais souhaité de rendre à sa personne. Je me souviens que mademoiselle du Plessis-Guénégaut était dans sa chambre, où il expira deux ou trois jours après.

M. de Guise (1) revint presque en même temps de sa prison d'Espagne, et il me fit l'honneur de me venir voir dès le lendemain qu'il fut arrivé. Je le suppliai de se modérer, à ma considération, dans les plaintes très-aigres qu'il faisait contre M. de Fontenay, qu'il prétendait avoir mal vécu avec lui, à l'égard des révolutions de Naples, dans le temps de son ambassade de Rome; et il déféra à mon instance avec une honnêteté digne d'un si grand nom.

J'avais aussi toujours réservé à traiter, en ce lieu de l'affaire de Brisac, que j'ai touchée dans le second volume de cette histoire, parce que ce fut à peu près le temps où M. le prince d'Harcourt quitta l'armée et le service du roi pour se jeter dans cette importante place. Mais comme je n'ai pu retrouver le mémoire très-beau et très-fidèle que j'en avais, écrit de la main d'un officier de la garnison, qui avait du sens et de la candeur, j'aime mieux en passer le détail sous silence, et me contenter de vous dire que

(1) Henri de Lorraine, deuxième du nom, fils de Charles de Lorraine, né en 1614. Il alla au secours des rebelles de Naples en 1647. Les Espagnols le firent prisonnier en cette occasion, et le relâchèrent en 1652. Il fit une seconde expédition à Naples en 1654, et mourut en 1664.

le bon génie de la France défendit et sauva les fleurs de lis dans ce poste fameux et important, en dépit de toutes les imprudences du cardinal, et de toutes les infidélités de madame de Guébriant (1), par la bonne intention de Charlevoix, et par les incertitudes du comte d'Harcourt. Je reprends le fil de mon discours.

L'irrésolution de Monsieur était d'une espèce toute particulière. Elle l'empêchait souvent d'agir quand il était le plus nécessaire d'agir, et elle le faisait quelquefois agir quand il était le plus nécessaire de ne point agir. J'attribue l'un et l'autre à son irrésolution, parce que l'un et l'autre venait, à ce que j'en ai observé, des vues différentes et opposées qu'il avait, et qui lui faisaient croire qu'il pouvait se servir utilement, quoique différemment, de ce qu'il ne faisait pas, selon les différens partis qu'il prendrait. Mais il me semble que je m'explique mal, et que vous m'entendrez mieux par l'exposition des fautes que je prétends avoir été les effets de cette irrésolution. Je proposai à Monsieur, le premier ou le second jour de septembre, de travailler de bonne foi à la paix, et je lui

(1) Renée du Bec, maréchale de Guébriant, morte à Périgueux en 1659.

représentai que rien n'était plus important que de se tenir couvert au dernier point de ce dessein envers la cour même, pour les raisons que vous avez vues ci-devant. Il en convint, et il y eut le 5 une assemblée à l'hôtel de ville que M. le Prince procura lui-même, pour faire croire au peuple qu'il n'était pas contraire au retour du roi ; et le président de Nesmond, au moins à ce que l'on m'a dit depuis, fut celui qui lui persuada que cette démonstration lui était nécessaire. Je ne me suis jamais ressouvenu de lui en parler. Cette assemblée résolut de faire une députation solennelle au roi, pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris. Elle n'était nullement du compte de Monsieur, qui, ayant résolu de se donner l'honneur et le mérite de la députation de l'église, ne devait pas souffrir qu'elle fût précédée par celle de la ville, des suites de laquelle d'ailleurs il ne pouvait pas s'assurer. Il s'engagea pourtant sans balancer, et non-seulement à la souffrir, mais à y assister lui-même. Je ne le sus que le soir, et je lui en parlai en liberté, comme d'un pas de clerc. Il me répondit : « Cette députation n'est qu'une chanson : » qui ne sait que l'hôtel de ville ne peut rien ? » M. le Prince me l'a demandé, il croit que » cela lui est bon pour adoucir les esprits ai-

» gris par le feu de l'hôtel de ville ; mais de » plus (voici le mot qui est à remarquer) qui » sait si nous exécuterons la résolution que » nous avons faite pour la députation de l'é- » glise ? Il faut aller au jour la journée en ces » diables de temps, et ne pas tant songer à la » cadence. » Cette réponse vous explique, ce me semble, mon galimatias. En voici un autre exemple : le roi ayant refusé, comme vous allez voir, cette députation de l'hôtel de ville, le bon homme Broussel, qui eut scrupule de souffrir que son nom fût allégué comme un obstacle à la paix, alla déclarer le 24 à l'hôtel de ville qu'il se départait de sa magistrature. Comme j'en fus averti d'assez bonne heure pour l'empêcher de faire cette démarche, je l'allai dire à Monsieur, qui pensa un peu, puis il me dit : « Cela nous serait bon, si la cour avait » bien répondu à nos bonnes intentions ; mais » je conviens que cela ne nous vaut rien pour » le présent. Mais il faut aussi que vous con- » veniez que si elle revient à elle, comme il » n'est pas possible qu'elle demeure toujours » dans son aveuglement, nous ne serions pas » fâchés que ce bon homme fût hors de là. » Vous voyez en ce discours l'image et l'effet de l'incertitude. Je ne vous rapporte ces deux

exemples que comme des échantillons d'un long tissu de procédés de cette nature, desquels Monsieur, qui avait assurément beaucoup de lumières, ne pouvait se corriger. Il faut encore avouer que la cour ne lui donnait pas lieu d'y faire beaucoup réflexion, faute de ne pas savoir profiter de ces fautes. La fortune toute seule les tourna à son avantage; et si Monsieur et M. le Prince se fussent servis, comme ils eussent pu, du refus qu'elle fit de recevoir la députation de l'hôtel de ville, elle eût couru grand risque de n'en avoir de long-temps. Elle répondit à Pietre, procureur du roi, qui était allé demander audience pour les échevins et quarteniers, qu'elle ne la leur pouvait accorder, tant qu'on reconnaîtrait M. de Beaufort pour gouverneur, et M. de Broussel pour prevôt des marchands. Le président Viole me dit aussitôt qu'il eut appris cette nouvelle: Je n'approuvais pas cette députation, parce que je croyais qu'il pouvait y avoir plus de mal que de bien pour Monsieur et pour le Prince; tout y est bon pour eux présentement par l'imprudence de la cour. L'abdication volontaire du bon homme Broussel consacra, pour ainsi dire, cette imprudence. Ce qui est vrai, c'est qu'il y avait des tempéramens à prendre, même en

conservant la dignité du roi, qui n'eussent pas aigri les esprits au point que ce refus les aigrit. Si l'on en eût fait l'usage qu'on en pouvait faire les ministres s'en fussent repentis pour long-temps, tant ils poussaient étourdiment cette affaire et toutes les autres.

Ce qui est admirable, c'est que la cour se conduisait, comme je viens de vous l'expliquer, justement dans le moment que le parti de MM. les princes se fortifiait même très-considérablement. M. de Lorraine, qui crut qu'il avait satisfait, en sortant du royaume, au traité qu'il avait fait avec M. de Turenne à Villeneuve-Saint-George, fit tirer deux coups de canon aussitôt qu'il fut arrivé à Vaneau-les-Dames, qui est dans le Barois. Il entra ensuite en Champagne avec toutes ses troupes, et un renfort de trois mille chevaux allemands, commandés par le prince Ulric de Virtemberg. M. le chevalier de Guise servait sous lui de lieutenant-général, et le comte de Pas, duquel j'ai déjà parlé, y avait joint, ce me semble, quelque cavalerie. M. de Lorraine marcha vers Paris à petites journées, enrichissant son armée du pillage, et se vint camper auprès de Villeneuve-Saint-George, où les troupes de Monsieur, commandées par M. de Beaufort, celles de M. le Prince, qui

était malade à Paris, commandées par MM. le prince de Tarente et le comte de Tavannes, et celles d'Espagne, commandées par Clinchant sous le nom de M. de Nemours, le vinrent joindre. Ils résolurent tous ensemble de s'approcher près de M. de Turenne, qui, tenant Corbeil, Melun et tout le dessus de la rivière, ne manquait de rien, au lieu que les confédérés, qui étaient obligés de chercher à vivre aux environs de Paris, pillaient les villages et renchérissaient par conséquent les denrées de la ville. Cette considération, jointe à la supériorité du nombre qu'ils avaient sur M. de Turenne, les obligea à chercher les occasions de le combattre. Il s'en défendit avec cette capacité qui est connue et respectée de tout l'univers, et le tout se passa en rencontres de partis, et en petits combats de cavalerie qui ne décidèrent de rien. L'imprudence, ou plutôt l'ignorance et du cardinal et des sous-ministres, fut sur le point de précipiter leur parti, par une faute qui leur devait être plus préjudiciable sans comparaison que la défaite même de M. de Turenne. Prevôt, chanoine de Notre-Dame, et conseiller au parlement, autant fou qu'un homme le peut être, au moins de tous ceux à qui on laisse la clef de leur chambre,

se mit dans l'esprit de faire une assemblée au Palais-Royal des véritables serviteurs du roi (c'était le titre). Elle fut composée de quatre ou cinq cents bourgeois, dont il n'y en avait pas soixante qui eussent des manteaux noirs. Prevôt dit donc qu'il avait reçu une lettre de cachet du roi, qui lui commandait de faire main basse sur tous ceux qui auraient de la paille au chapeau et qui n'y mettraient pas du papier. Il lut effectivement cette lettre, et voilà le commencement de la plus ridicule levée de boucliers qui se soit faite depuis la procession de la ligue. Le progrès fut que toute cette compagnie fut huée, comme l'on hue les masques en sortant du Palais-Royal, le 24 septembre, et que le 26 M. le maréchal d'Etampes, qui y fut envoyé par Monsieur, les dissipa par deux ou trois paroles. La fin de l'expédition fut qu'ils ne s'assembleraient plus, de peur d'être pendus, comme ils en furent menacés le même jour, par un arrêt du parlement, qui porta défenses, sûr peine de la vie, de s'assembler et de prendre aucune marque. Si Monsieur et M. le Prince se fussent servis de cette occasion, comme ils le pouvaient, le parti du roi était exterminé ce jour-là dans Paris pour très-long-temps. Lemaire, parfumeur, qui était un des conjurés,

courut chez moi pâle comme un mort et tremblant comme la feuille. Je me souviens que je ne le pouvais rassurer, et qu'il se voulait cacher dans la cave. Je pouvais moi-même avoir peur; car, comme on savait que je n'étais pas dans les intérêts de M. le Prince, le soupçon pouvait assez facilement tomber sur moi. Monsieur n'était pas, comme vous avez vu, dans les dispositions de se servir de ces conjonctures; et M. le Prince était si las de tout ce qui s'appelait peuple, qu'il n'y faisait pas seulement de réflexion. Croissi m'a dit depuis qu'il ne tint pas à lui de le réveiller à ce moment, et de lui faire connaître qu'il ne le fallait pas perdre. Je ne me suis jamais souvenu de lui en parler.

Voici une autre faute qui n'est pas moindre à mon opinion que la première. M. de Lorraine, qui aimait beaucoup la négociation, y entra d'abord qu'il y fut arrivé. Il me dit en présence de Madame, que la négociation le suivait partout; qu'il était sorti de Flandre, las de travailler avec le comte de Fuensaldagne, et qu'il la retrouvait à Paris malgré lui: « Car que faire autre chose ici, dit-il, où il n'y » pas jusqu'au baron du Jour qui ne prétende » faire son traité à part. » Ce baron du Jour était une manière d'homme assez extraordi-

naire de la cour de Monsieur, et M. de Lorraine ne pouvait pas mieux exprimer qu'il y avait un grand cours de négociation, qu'en marquant qu'elle était venue jusqu'à ce baron du Jour. Or ce qui lui faisait croire encore que cette négociation était montée jusqu'à Monsieur, c'est qu'il avait remarqué que, depuis quelque temps, il ne l'avait pas trop pressé de s'avancer, comme il avait fait auparavant. Son observation était vraie, et il est constant que Monsieur, qui voulait la paix de bonne foi, craignait, et avec raison, que M. le Prince, se voyant renforcé d'un secours aussi considérable, n'y mît des obstacles invincibles. Il fut très-aise, par cette considération, que M. de Lorraine fût dans la disposition de négocier aussi lui-même, et d'envoyer à la cour M. de Joyeuse Saint-Lambert, « lequel, à ce que me dit Mon» sieur, n'aura que le caractère de M. de Lor» raine, et ne laissera pas de pénétrer s'il n'y » a rien à faire pour moi. » Je lui répondis ces propres paroles : *Il sera peut-être, Monsieur, plus heureux que moi; je le souhaite; mais je ne le crois pas.* Je fus prophète, car ce M. de Joyeuse fut douze jours à la cour sans aucune réponse. Il en fit une, je pense, de sa tête, qui fut un galimatias auquel personne ne put rien

entendre que la cour, qui le désavoua. M. le maréchal d'Etampes, que Monsieur y avait encore envoyé, dans l'espérance que le Tellier avait fait donner à Madame qu'il y serait écouté, comme particulier, sur tout ce qu'il y pourrait dire de la part de Monsieur, en revint pour le moins aussi mal satisfait que M. de Joyeuse Saint-Lambert.

Le 30 septembre, M. Talon acheva d'éclaircir Monsieur et le public des intentions de la reine, en envoyant au parlement, par M. Doujat, à cause de son indisposition, les lettres qu'il avait reçues de M. le chancelier et de M. le premier président, en réponse à celles qu'il leur avait écrites ensuite de la délibération du 26. Ces lettres portaient que le roi ayant transféré son parlement à Pontoise et interdit toutes fonctions à ses officiers dans Paris, il n'en pouvait recevoir aucune députation, jusqu'à ce qu'ils eussent obéi. Je ne puis vous exprimer la consternation de la compagnie : elle fut au point que Monsieur eut peur qu'elle ne l'abandonnât, et cette appréhension lui fit faire un très-méchant pas ; car elle l'obligea à tirer une lettre de sa poche, par laquelle la reine lui écrivait presque des douceurs. Cette lettre lui était venue par le maréchal d'Étampes, qui, quoique très-bien inten-

tionné pour la cour, ne l'avait pas prise pour bonne, non plus que Monsieur, qui me l'avait montrée la veille en me disant : *Il faut que la reine me croie bien sot de m'écrire de ce style, dans le temps qu'elle agit comme elle fait.* Vous voyez donc qu'il n'était pas la dupe de cette lettre, ou plutôt qu'il ne l'avait pas été jusque-là; mais il en devint effectivement la dupe, quand il voulut la faire valoir au parlement, parce que le parlement se persuada que Monsieur traitait son accommodement avec la cour. Il jeta ainsi de la défiance de sa conduite dans la compagnie, au lieu de s'y donner de la considération. Il ne put jamais se défaire de cet air de mystère sur ce chef, et quoi que Madame pût lui dire, il le crut toujours nécessaire à sa sûreté, pour empêcher les gens, disait-il, de courir sans lui à l'accommodement. Cet air de négociation, joint aux apparences que M. le Prince en donnait à tous les instans, fut ce qui fit, à mon avis, la paix beaucoup plus tôt que les négociations les plus réelles et les plus effectives ne l'eussent pu faire. Les grandes affaires consistent encore plus dans l'imagination que les petites. Celle des peuples fait quelquefois toute seule la guerre civile, elle fit la paix en cette rencontre; mais on ne la doit point attri-

buer à leur lassitude, parce qu'il s'en fallait bien qu'elle fût au point de les obliger à rappeler ou à recevoir le Mazarin. Il est constant qu'ils ne souffrirent son retour que quand ils se persuadèrent qu'ils ne pouvaient plus l'empêcher; mais quand le corps du public en fut persuadé, les particuliers y coururent: et ce qui en persuada les particuliers et le public fut la conduite des chefs.

La manière mystérieuse dont Monsieur parla dans ses dernières assemblées, pour faire paraître qu'il avait encore de la considération à la cour, acheva ce qui était déjà bien commencé. Tout le monde crut la paix faite, et tout le monde la voulut faire pour soi. Aussitôt que l'on sut la négociation de M. de Joyeuse, qui retourna le 3 octobre de Saint-Germain, où le roi était revenu, le parlement mollit, et fit entendre publiquement que, pourvu que le roi donnât une amnistie pleine et entière, et qui fût vérifiée dans le parlement de Paris, il ne chercherait point d'autres sûretés. Il n'expliqua pas ce détail par un arrêt, mais il fit presque le même effet, en suppliant M. le duc d'Orléans de s'en satisfaire lui-même et de l'écrire au roi.

Le 10, M. Sevin ayant représenté qu'il serait

à propos de prier le duc de Beaufort de se déporter du gouvernement de Paris, à cause du refus que le roi avait fait de recevoir les députés de l'hôtel de ville, tant qu'il en retiendrait le titre, M. Sevin, dis-je, qui aurait été presque étouffé, dans un autre temps, par les clameurs publiques, ne fut ni rebuté ni sifflé. Il fut même dit, dans la même matinée, que les conseillers du parlement qui étaient officiers dans les colonelles iraient, s'il leur plaisait, à Saint-Germain dans les députations de l'hôtel de ville. Ils ne faisaient toutefois, dans leurs instances adressées au roi pour revenir dans sa bonne ville de Paris, aucune mention de la vérification de l'amnistie au parlement de Paris. Quel galimatias!

Le 11, Monsieur promit à la compagnie de tirer la démission du gouvernement de Paris de M. de Beaufort; et MM. Doujat et Sevin y donnèrent la relation des plaintes qu'ils avaient faites la veille à M. le duc d'Orléans des désordres des troupes, contre la parole qui leur avait été donnée de les faire retirer. M. de Lorraine, que je trouvai ce jour-là dans la rue Saint-Honoré, et qui avait failli à être tué par les bourgeois de la garde de la porte Saint-Martin, parce qu'il voulait sortir de la ville,

releva de toutes ses couleurs l'uniformité de cette conduite. Il me dit qu'il travaillait à un livre qui porterait ce titre, et qu'il le dédierait à Monsieur. *Ma pauvre petite sœur en pleurera,* ajouta-t-il, *mais qu'importe? Elle s'en consolera avec mademoiselle Claude* (1).

Le 12, Monsieur fit beaucoup d'excuses au parlement de ce que les troupes ne s'éloignaient pas avec autant de promptitude qu'elles auraient fait sans les mauvais temps. Vous êtes sans doute fort étonnée de ce que je parle en cette façon de ces mêmes troupes, qui, huit ou dix jours auparavant, étaient publiquement, avec leurs écharpes rouges et jaunes, sur le pavé en état de combattre même avec avantage celles du roi. Un historien qui écrirait les temps plus éloignés de son siècle chercherait des liaisons à des incidens aussi peu vraisemblables et aussi contradictoires, si l'on peut parler ainsi, que le sont ceux-là. Il n'y eut pas plus d'intervalle que celui que je vous ai marqué entre les uns et les autres; il n'y eut pas plus de mystère. Tout ce que les politiques du vulgaire se sont voulu figurer pour concilier ces événemens n'est que

(1) Claude de Lorraine. Elle avait épousé le cardinal François de Lorraine, son cousin germain, frère de Charles IV.

fiction et chimère. J'en reviens toujours à mon principe, qui est que les fautes capitales font, par des conséquences presque inévitables, que ce qui paraît et est en effet le plus étrange et le plus extravagant, est possible.

Le 13, les colonels reçurent ordre du roi d'aller par députés à Saint-Germain; M. de Seve, le plus ancien, y porta la parole. Le roi leur donna à dîner, et leur fit même l'honneur d'entrer dans la salle pendant le repas. Ce même jour M. le Prince partit de Paris avec une joie qui passait tout ce que vous vous pouvez figurer; il en avait le dessein depuis très-long-temps. Beaucoup de gens ont cru que l'amour de madame de Châtillon l'y avait retenu, beaucoup d'autres sont persuadés qu'il avait espéré jusqu'à la fin de s'accommoder avec la cour. Je ne me puis remettre ce qu'il m'a dit sur ce point, car il n'est pas possible que dans les grandes conversations que j'ai eues avec lui sur le passé je ne lui en aie parlé.

Le 14, M. de Beaufort fit un compliment, court et mauvais, au parlement, sur ce qu'il avait remis le gouvernement de Paris.

Le 16, Monsieur déclara nettement au parlement que le roi avait désavoué en tout et partout M. de Joyeuse; mais il ajouta, selon son

style ordinaire, qu'il attendait quelques meilleures nouvelles d'heure en heure. Comme il vit que je m'étonnais de la continuation de cette conduite, il me dit : « Voudriez-vous répondre » d'un quart d'heure à l'autre? Que sais-je si » dans un moment le peuple ne me livrerait pas » au roi, s'il croyait que je n'eusse aucunes me- » sures avec lui? que sais-je si dans un instant » il ne me livrerait pas à M. le Prince, s'il lui » prenait fantaisie de revenir sur ses pas et de » se soulever. » Je crois que vous êtes moins surprise de la conduite de Monsieur en voyant ces principes. On dit que l'on ne doit jamais combattre contre les principes; ceux de la peur se doivent et se peuvent encore moins attaquer que tous les autres; ils sont inabordables.

Le 19, Monsieur dit au parlement qu'il avait reçu une lettre du roi qui lui mandait qu'il viendrait le 5 à Paris, qui était le lundi; à quoi il ajouta qu'il était fort surpris de ce que leurs majestés n'envoyaient au préalable une amnistie qui fût vérifiée dans le parlement de Paris. La consternation fut extrême. L'on opina, et l'on arrêta de supplier le roi d'accorder cette grâce et au parlement et à son peuple.

Cette lettre du roi à Monsieur lui fut apportée le 18 au soir; il m'envoya querir aus-

sitôt, et il me dit que la conduite de la cour était incompréhensible ; qu'elle jouait à perdre l'état, et qu'il ne tenait à rien qu'il ne fermât les portes au roi. Je lui répondis que, pour ce qui était de la conduite de la cour, je la concevais fort bien ; qu'elle ne hasardait rien, connaissant comme elle faisait ses bonnes et pacifiques intentions ; qu'il me paraissait qu'elle agissait, au moins dans ses fins, avec beaucoup plus de prudence qu'elle n'avait traité le passé, et bien plus finement qu'elle n'avait agi dans les commencemens ; que je ne voyais pas quelle difficulté elle pouvait faire de revenir à Paris, après que Monsieur avait promis, dès le 14 de ce mois, le rétablissement du prevôt des marchands et des échevins, ordonné et exécuté sans aucun concert avec lui. Monsieur jura cinq ou six fois de suite ; et, après avoir un peu rêvé, il me dit : *Allez, je veux demeurer deux heures tout seul ; revenez ce soir sur les huit heures.* Je le trouvai alors dans le cabinet de Madame qui le catéchisait ou plutôt qui l'exhortait ; car il était dans un emportement inconcevable, et l'on eût dit, de la manière dont il parlait, qu'il était à cheval armé de toutes pièces ; et prêt à couvrir de sang et de carnage les campagnes de Saint-Denis et de Grenelle. Madame était épou-

vantée; et je vous avoue que, quoique je connusse assez Monsieur pour ne me pas donner avec précipitation des idées si cruelles de ses discours, je ne laissai pas de croire en effet qu'il était plus ému qu'à son ordinaire; car il me dit d'abord : *Eh bien! qu'en dites-vous, y a-t-il sûreté à traiter avec la cour?* Nulle, Monsieur, lui répondis-je, à moins que de s'aider soi-même par de bonnes précautions, et Madame sait que je n'ai jamais parlé autrement à V. A. R. Non, assurément, reprit Madame. Mais ne m'aviez-vous pas dit, continua Monsieur, que le roi ne viendrait pas à Paris sans prendre des mesures avec moi? Je vous avais dit, Monsieur, lui repartis-je, que la reine me l'avait dit; mais que les circonstances avec lesquelles elle me l'avait dit m'obligeaient à avertir V. A. R. qu'elle n'y devait faire aucun fondement. Madame prit la parole : Il ne vous l'a que trop dit, mais vous ne l'avez pas cru. Monsieur reprit : Il est vrai; je ne me plains que de cette maudite Espagnole. Il n'est pas temps de se plaindre, reprit Madame, il est temps d'agir d'une façon ou de l'autre. Vous vouliez la paix, quand il ne tenait qu'à vous de faire la guerre; vous voulez la guerre, quand vous ne pouvez plus faire ni la guerre ni la paix. Je ferai de-

main la guerre, reprit Monsieur d'un ton guerrier, et plus facilement que jamais. Demandez-le à M. le cardinal de Retz. Il croyait que je lui allais disputer cette thèse. Je m'aperçus qu'il le voulait, pour pouvoir dire après qu'il aurait fait des merveilles, si on ne l'avait retenu. Je ne lui en donnai pas lieu, car je lui répondis froidement et sans m'échauffer : Sans doute, Monsieur. Le peuple n'est-il pas toujours à moi ? reprit Monsieur. Oui, lui repartis-je. M. le Prince ne reviendra-t-il pas, si je le mande ? Je le crois, Monsieur, lui dis-je. L'armée d'Espagne ne s'avancera-t-elle pas, si je le veux ? Toutes les apparences y sont, lui répliquai-je. Vous attendez après cela, ou une grande résolution, ou du moins une grande délibération. Rien moins, et je ne saurais mieux vous expliquer l'issue de cette conférence, qu'en vous suppliant de vous ressouvenir de ce que vous avez vu quelquefois à la comédie italienne (la comparaison est peu respectueuse, et je ne prendrais pas la liberté de la faire, si elle était de mon invention). Ce fut Madame elle-même à qui elle vint dans l'esprit, aussitôt que Monsieur fut sorti du cabinet, et elle la fit moitié en riant, moitié en pleurant. Il me semble, dit-elle, que je vois Trivelin qui dit à Scaramouche :

Que je t'aurais dit de belles choses, si tu avais eu assez d'esprit pour me contredire! Voilà comment finit la conversation, Monsieur concluant que, bien qu'il fût très-fâcheux que le roi vint à Paris sans concert avec lui, et sans une amnistie vérifiée au parlement, il n'était pas toutefois de son devoir ni de sa réputation de s'y opposer; parce que personne ne pouvait ignorer qu'il ne le pût, s'il le voulait, et qu'ainsi tout le monde lui ferait justice, en reconnaissant qu'il n'y avait que la considération et le repos de l'état qui l'obligeassent à prendre une conduite qui, pour son particulier, lui devait faire de la peine. Madame, qui, dans le fond, était pourtant de son avis, au moins pour l'opération, par les raisons que vous avez vues ci-devant, ne lui put laisser passer pour bonne cette expression. Elle lui dit avec fermeté, et même avec colère : *Ce raisonnement, Monsieur, serait bon à M. le cardinal de Retz, et non pas à un fils de France; mais il ne s'agit plus de celà, et il ne faut songer qu'à aller de bonne grâce au-devant du roi.* Il se récria à ce mot, comme si elle lui eût proposé de s'aller jeter dans la rivière. *Allez-vous-en donc, Monsieur, tout à cette heure*, reprit-elle. *Et où diable irai-je?* répondit-il. Il se retourna à ce mot et rentra

chez lui, où il me commanda de le suivre. Ce fut pour me demander si la Palatine ne m'avait rien fait savoir du retour du roi. Je lui dis que non, comme il était vrai, mais il ne fut pas vrai long-temps; car une heure après j'en reçus un billet, qui portait que la reine lui avait commandé de m'en faire part, et de m'écrire que sa majesté ne doutait point que je n'achevasse en cette occasion ce que j'avais si bien et si heureusement commencé à Compiègne. Madame la Palatine me faisait beaucoup d'excuses, dans un billet séparé et écrit en chiffres, de ce qu'elle m'en avait donné l'avis si tard. *Vous connaissez le terrain*, ajouta-t-elle; *on est à Saint-Germain comme à Compiègne.* C'était assez dire pour moi. Tout cela se passa le 20 octobre.

Le 21, le roi, qui avait couché à Ruel, revint à Paris, et il envoya de Ruel même Nogent et M. d'Anville à Monsieur pour le prier de venir au-devant de lui. Il ne s'y put jamais résoudre, quoiqu'ils l'en pressassent extrêmement. Ils avaient raison, et je suis encore persuadé que Monsieur n'avait pas tort. Ce n'est pas qu'il y eût aucun dessein contre sa personne, au moins à ce que j'ai ouï dire depuis à M. le maréchal de Villeroy; mais je crois que s'il eût été

au-devant du roi, et que le roi eût voulu s'en assurer, il y eût pu réussir, vu la disposition où était le peuple. Ce n'est pas qu'elle ne fût dans le fond très-bonne pour Monsieur, et sans comparaison meilleure que pour la cour; mais il y avait une agitation et un égarement dans les esprits qui se pouvaient, à mon sens, tourner à tout : et je ne sais si l'éclat de la majesté royale, tombant tout d'un coup sur cette agitation et sur cet égarement, ne l'eût pas emporté. Je dis que je ne le sais pas, parce qu'il est constant que dans la constitution où étaient les esprits, la pente du menu peuple, et même celle du moyen, était encore toute entière pour Monsieur; mais enfin il y avait à mon sens raison et fondement pour l'empêcher de se hasarder, particulièrement hors des murailles. Je m'étonnais bien plus que les ministres exposassent la personne du roi au mécontentement, à la défiance et à la frayeur de Monsieur, aux craintes d'un parlement qui avait sujet de croire qu'on le venait étrangler, et au caprice d'un peuple qui avait toujours de l'attachement pour des gens desquels le cardinal était bien loin d'être assuré. L'événement a tellement justifié la conduite que la cour tint en cette occasion, qu'il est presque ridicule de la blâmer.

J'estime qu'elle fut imprudente, aveugle, et téméraire au delà de ce qu'on s'en peut imaginer. Je ne dirai pas sur ce chef, comme sur l'autre : je dirai que je sais, et de science certaine, que si Monsieur eût voulu, la reine et les sous-ministres étaient ce jour-là séparés du roi.

Les courtisans se laissent toujours amuser aux acclamations du peuple, sans considérer qu'elles se font presque également pour tout ce qui est nouveau. J'entendis ce soir-là des gens dans le Louvre, qui flattaient la reine sur ces acclamations, et M. de Turenne, qui était derrière moi au cercle, me disait à l'oreille : *Ils en firent presque autant dernièrement pour M. de Lorraine.* Je l'eusse bien étonné, si je lui eusse répondu : Il y a bien des gens qui, au milieu de ces acclamations, ont proposé à Monsieur de supplier le roi d'aller loger à l'hôtel de ville. Cela était vrai, M. de Beaufort même l'en avait pressé avec douze ou quinze conseillers du parlement. Il y en a de certains qui vivent encore, et desquels, si je les nommais, on serait bien étonné. Monsieur n'y voulut point entendre ; et je m'y opposai de toute ma force, quand Monsieur me dit qu'on lui avait fait cette proposition. Elle était à mon opi-

nion, possible quant au succès présent, étant certain qu'il n'y avait pas un officier dans les colonelles qui n'eût été massacré par ses soldats, s'il eût seulement fait mine de branler contre le nom de Monsieur; mais respect, conscience, et tout ce que vous vous pouvez imaginer sur cela, à part, la proposition était écervelée, vu les circonstances et les suites. Vous voyez d'un coup d'œil les uns et les autres dans ce que je vous ai dit ci-dessus. Ce ne fut assurément que par le principe de mon devoir que je n'y donnai pas; car je me croyais beaucoup plus en péril que je ne m'y suis cru de ma vie. J'allai attendre le roi au Louvre, où je demeurai deux ou trois heures, avant qu'il arrivât, avec madame de Lesdiguières, et M. de Turenne, qui me demanda bonnement et avec inquiétude si je me croyais en sûreté? Je lui serrai la main, parce que je m'aperçus que Frelai, qui était un grand mazarin, l'avait entendu, et je lui répondis : *Oui, monsieur, et en tous sens. Madame de Lesdiguières sait bien que j'ai raison.* Je ne l'avais pourtant pas, car je suis persuadé que si l'on m'avait arrêté ce jour-là il n'en fût rien arrivé. Ce que je vous dis de ces possibilités de l'un et de l'autre côté vous paraît sans doute contradictoire, et j'avoue

qu'il ne se peut concevoir que par ceux qui ont vu les choses, et encore qui les ont vues pour le dedans.

La reine me reçut admirablement, elle dit au roi de m'embrasser, comme celui auquel il devait particulièrement son retour à Paris. Cette parole, qui fut entendue de beaucoup de gens, me donna une véritable joie, parce que je crus que la reine ne l'aurait pas dite publiquement, si elle avait eu dessein de me faire arrêter. Je demeurai au cercle jusqu'à ce que l'on allât au conseil. Comme je sortais, je rencontrai dans l'antichambre Joui, qui me dit que Monsieur me l'avait envoyé, pour savoir s'il était vrai que l'on m'eût fait prendre place au conseil, et pour m'ordonner d'aller chez lui. Je rencontrai, comme j'y entrais, M. d'Aligre qui en sortait, et qui venait de lui commander, de la part du roi, de sortir de Paris dès le lendemain, et de se retirer à Limours. Cette faute a encore été consacrée par l'événement, mais elle est à mon sens une des plus grandes et des plus signalées qui ait jamais été commise dans la politique. Vous me direz que la cour connaissait Monsieur, et je vous répondrai qu'elle le connaissait si peu en cette occasion qu'il ne s'en fallut rien qu'il ne prît,

ou plutôt qu'il n'exécutât la résolution qu'il prit en effet de s'aller poster dans les halles, d'y faire des barricades, de les pousser jusqu'au Louvre, et d'en chasser le roi. Je suis convaincu qu'il y eût réussi même avec facilité, s'il l'eût entrepris, et que le peuple n'eût balancé en rien, voyant Monsieur en personne, et Monsieur ne prenant les armes que pour s'empêcher d'être exilé. On m'a accusé d'avoir beaucoup échauffé Monsieur dans cette rencontre : voici la vérité.

Lorsque j'entrai au Luxembourg, il me parut consterné, parce qu'il s'était mis dans l'esprit que le commandement que M. d'Aligre venait de lui porter de la part du roi n'était que pour l'amuser et lui faire croire que l'on ne pensait pas à l'arrêter. Il était dans une agitation inconcevable ; il s'imaginait que toutes les mousquetades que l'on tirait (et l'on en tirait toujours beaucoup ces jours de réjouissances) étaient celles du régiment des gardes qui marchait pour l'investir. Tous ceux qu'il envoyait lui rapportaient que tout était paisible, et que rien ne bougeait ; mais il ne croyait personne, et il mettait à tout moment la tête à la fenêtre pour mieux entendre si le tambour ne battait pas. Enfin il prit un peu de

courage, ou au moins il en prit assez pour me demander si j'étais à lui. A quoi je ne lui répondis que par ce demi-vers du Cid : *Tout autre que mon père*... Ce mot le fit rire, ce qui était fort rare quand il avait peur. *Donnez-m'en une preuve*, continua-t-il ; *raccommodez-vous avec M. de Beaufort. Très-volontiers, Monsieur*, lui repartis-je. Il m'embrassa, et alla ouvrir la porte de la galerie, qui répond à la porte de la chambre où il couchait et où il était alors. J'en vis sortir M. de Beaufort, qui se jeta à mon cou, et qui me dit : *Demandez à son altesse royale ce que je viens de lui dire sur votre sujet. Je connais les gens de bien. Allons, monsieur, chassons les mazarins à tous les diables pour une bonne fois.* La conversation commença ainsi, Monsieur la soutint par un discours amphibologique qui, dans la bouche de Gaston de Foix (1), eût paru un grand exploit; mais qui, dans celle de Gaston de France, ne me présagea qu'un grand rien. M. de Beaufort appuya de toute sa force la nécessité et la possibilité de la proposition qu'il faisait, qui était

(1) Le brave Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à la bataille de Ravenne, le jour de Pâques de l'année 1512, âgé d'environ 23 ans.

que Monsieur marchât à la petite pointe du jour droit aux halles, et qu'il y fît les barricades, qu'il pousserait après où il lui conviendrait. Monsieur se tourna vers moi, en me disant, comme l'on fait au parlement : *Votre avis, M. le doyen?* Voici, en propres termes, ce que je lui répondis. Je l'ai transcrit sur l'original que je dictai à Montresor chez moi, au retour de chez Monsieur, et que j'ai encore de sa main :

« Je crois, Monsieur, que je devrais en effet » parler en cette occasion comme M. le doyen, » mais comme M. le doyen quand il opina à » faire des prières de quarante heures : je ne » sache guère d'occasions où l'on en ait eu plus » de besoin. Elles me seraient encore, Mon- » sieur, bien plus nécessaires qu'à un autre, » parce que je ne puis être d'aucun avis qui » n'ait des apparences cruelles, et même des » inconvéniens terribles. Si mon sentiment est » que vous souffriez le traitement injurieux » que l'on vous fait, le public, qui va toujours » au mal, n'aura-t-il pas un sujet ou prétexte » de dire que je trahis vos intérêts, et que mon » avis ne sera que la suite de tous les obstacles » que j'ai mis au dessein de M. le Prince? Si » j'opine à ce que votre altesse royale déso-

» béisse et suive les vues de M. de Beaufort,
» pourrais-je m'empêcher de passer pour un
» homme qui souffle de la même bouche le
» chaud et le froid, qui veut la paix quand il
» espère d'en tirer ses avantages en la trai-
» tant, qui veut la guerre quand on n'a pas
» voulu qu'il la traitât, qui conseille de mettre
» Paris à feu et à sang, et d'attacher ce feu à
» la porte du Louvre, en entreprenant sur la
» personne du roi? Voilà, Monsieur, ce que
» l'on dira et ce que vous-même pourrez croire
» en de certains momens. J'aurais lieu, après
» avoir prédit à votre altesse royale, peut-être
» plus de mille fois, qu'elle tomberait par
» ses incertitudes en l'état où elle se voit, j'au-
» rais, dis-je, lieu de la supplier, avec tout le
» respect que je lui dois, de me dispenser de
» lui parler sur une matière qui est moins en
» son entier à mon égard qu'à l'égard d'homme
» qui vive. Je ne me servirai toutefois que de la
» moitié de ce droit, c'est-à-dire, que, quoique
» je ne fasse pas état de me déterminer moi-
» même sur le sentiment que V. A. R. doit préfé-
» rer, je ne laisserai pas de lui exposer les incon-
» véniens de tous les deux avec la même liberté
» que si je croyais pouvoir me fixer moi-même
» à l'un ou à l'autre. Si elle obéit, elle est res-

» ponsable au public de tout ce qu'il souffrira » dans la suite. Je ne juge point du détail de » ce qu'il souffrira; car qui peut juger d'un fu- » tur qui dépend des vétilles d'un cardinal, de » l'impétuosité d'un Ondedey, de l'imperti- » nence d'un abbé Fouquet, de la violence d'un » Serviên ? Mais enfin vous répondrez de tout » ce qu'ils feront au public, parce qu'il sera » persuadé qu'il n'a tenu qu'à vous de l'empê- » cher. Si vous n'obéissez pas, vous courez for- » tune de bouleverser l'état. » Monsieur m'in- terrompit à ce mot; et me dit même avec pré- cipitation : « Ce n'est pas de quoi il s'agit; il » s'agit de savoir si je suis en état, c'est-à-dire, » en pouvoir de ne pas obéir. Je le crois, Mon- » sieur, lui répondis-je, car je ne vois pas com- » ment la cour s'y pourra prendre pour vous » faire obéir. Il faudra que le roi marche en » personne au Luxembourg, et ce sera une » grosse affaire. » M. de Beaufort exagéra l'im- possibilité qu'il y trouverait, et au point que je m'aperçus que Monsieur commençait à s'en persuader, et il était tout propre, supposé cette persuasion, à prendre le parti de demeurer chez lui les bras croisés, parce que, de sa pente, il allait toujours à ne point agir. Je crus que j'étais obligé, par toutes sortes de raisons, à lui

éclaircir cette thèse, ce que je fis en lui représentant qu'elle méritait d'être considérée et traitée avec distinction ; que je convenais que le peuple ne souffrirait pas apparemment que l'on allât prendre Monsieur au Luxembourg, à moins que le roi n'eût mis à cette entreprise de certains préalables que le temps pourrait amener ; que s'il accoutumait le peuple à reconnaître son autorité, je ne doutais point qu'il n'y pût réussir, et même bientôt, parce que je ne doutais pas qu'il ne l'y accoutumât en peu de temps par sa prudence; que tous les instans l'augmenteraient; qu'il en avait déjà plus à dix heures du soir, qui venaient de sonner à la montre de Monsieur, qu'il n'en avait à cinq, et que la preuve en était palpable, en ce qu'il s'était saisi de la porte de la Conférence, qu'il faisait garder paisiblement, et sans que personne en murmurât, par le seul régiment des gardes, qui n'en auraient pas sûrement approché, s'il avait plu à Monsieur de la faire fermer seulement un quart d'heure entre trois et quatre ; que si S. A. R. laissait prendre tous les postes de Paris comme celui-là, et maltraiter le parlement comme on le maltraiterait peut-être le lendemain au matin, je ne croyais pas qu'il y eût grande sûreté pour lui, peut-être dès l'après-dînée. Ce mot

remit la frayeur dans le cœur de Monsieur, et il s'écria : *C'est-à-dire que je ne puis rien pour la défensive; Non, Monsieur*, lui répondis-je, *vous pouvez tout aujourd'hui et demain au matin; je n'en voudrais point répondre demain au soir.* M. de Beaufort, qui crut que mon discours allait à proposer et à appuyer l'offensive, vint à la charge, comme pour me soutenir ; mais je l'arrêtai tout court, en lui disant : « Je vois » bien, monsieur, que vous ne comprenez pas » ma pensée ; je ne parle à S. A. R. comme je » fais, que parce que j'ai vu qu'elle croyait » qu'elle pouvait demeurer au Luxembourg en » toute sûreté malgré le roi. Je ne serai jamais » d'aucun avis dans l'état où les affaires sont » réduites. Ça toujours été à Monsieur à déci- » der, c'est même à lui à proposer, et à nous » à exécuter. Il ne sera jamais dit que je lui aie » conseillé, ni de souffrir le traitement qu'il » reçoit, ni de faire demain au matin les bar- » ricades. Je lui ai tantôt dit les raisons que » j'ai pour cela. Il m'a commandé de lui expli- » quer les inconvéniens que je crois aux deux » partis, et je m'en suis acquitté. » Monsieur me laissa parler tant que je voulus, et après qu'il eut fait trois ou quatre tours de chambre, il revint à moi, et il me dit : *Si je me résous à*

disputer le pavé, vous déclarerez-vous pour moi? Oui, Monsieur, et sans balancer; je le dois, je suis attaché à votre service, je n'y manquerai pas certainement, et vous n'avez qu'à commander: mais j'en serai au désespoir, parce qu'en l'état où sont les choses, un homme de bien ne peut pas n'y pas être, quoi que vous fassiez. Monsieur, qui n'avait qu'une bonté de facilité, mais qui n'était pas tendre, ne laissa pas d'être ému de ce que je lui disais. Les larmes lui vinrent aux yeux; il m'embrassa, et puis me demanda tout d'un coup si je croyais qu'il pût se rendre maître de la personne du roi. Je lui répondis qu'il n'y avait rien au monde de plus impossible, la porte de la Conférence étant gardée comme elle l'était. M. de Beaufort lui en proposa des moyens qui étaient impraticables en tous sens; il offrait de s'aller poster à l'entrée du cours avec la maison de Monsieur; enfin il dit maintes folies, à ce qu'il me paraissait. Je persistai dans ma manière de parler et d'agir, et je connus avant que de sortir du Luxembourg (et pour vous dire le vrai avec plaisir), que Monsieur prendrait le parti d'obéir; car je lui vis une joie sensible de ce que je m'étais défendu d'appuyer l'offensive. Il ne laissa pas de nous en entretenir tout le reste du

soir, et de nous commander même de faire tenir nos amis tout prêts, et de nous trouver dès la pointe du jour au Luxembourg. M. de Beaufort s'aperçut comme moi que Monsieur avait pris sa résolution, et il me dit en descendant l'escalier : *Cet homme n'est pas capable d'une action de cette nature.* Il est encore bien moins capable de la soutenir, lui répondis-je, et je crois que vous êtes enragé de la lui proposer en l'état où sont les affaires. *Vous ne le connaissez pas encore*, repartit-il ; *si je ne lui avais proposé, il me le reprocherait d'ici à dix ans.*

Je trouvai en arrivant chez moi Montresor, qui m'y attendait, et qui se moqua fort de mes scrupules ; car il appela ainsi tous les égards qu'il remarqua dans l'écrit que vous venez de voir, et que je lui dictai. Il m'assura fort que Monsieur avait plus d'envie d'être à Limours, que la reine n'en avait de l'y envoyer, et surtout il convint que la cour avait fait une faute terrible de l'y pousser, parce que la peur de n'y pas être en sûreté, lui pouvait aisément faire entreprendre ce à quoi il n'eût jamais pensé, si on l'eût ménagé le moins du monde. L'événement a encore justifié cette imprudence, qui était d'autant plus grande, que la cour, qui

avait sujet de me croire outré et en défiance, ne me faisait pas, à mon sens, la justice de croire que j'eusse pour l'état d'aussi bons sentimens que je les avais en effet. Je suis convaincu que, vu l'humeur de Monsieur, incorrigible de tout point, la division du parti, irremédiable par une infinité de circonstances, et le *dégingandement*, si l'on peut se servir de ce mot, passé, présent et à venir de tous ces partis, l'on n'eût pu soutenir ce que l'on eût entrepris, et que, par cette raison, toutes les autres même à part, il n'y en eût point eu à conseiller à Monsieur d'entreprendre. Mais je ne suis pas moins persuadé que, s'il l'eût entrepris, il eût réussi pour ce moment, et qu'il eût poussé le roi hors de Paris. Ce que je dis paraîtra à beaucoup de gens un paradoxe, mais toutes les grandes choses qui ne sont pas exécutées, paraissent toujours impraticables à ceux qui ne sont pas capables des grandes choses, et je suis assuré que tel ne s'est point étonné des barricades de M. de Guise, qui s'en fût moqué comme d'une chimère, si on les lui eût proposées un quart d'heure avant qu'elles fussent élevées. Je ne sais si je n'ai pas déjà dit, en quelque endroit de cet ouvrage, que ce qui a le plus distingué les hommes est que ceux qui ont

fait de grandes actions ont vu devant les autres le point de leur possibilité.

Je reviens à Monsieur. Il partit pour Limours un peu avant la pointe du jour, et il affecta même de sortir une heure plus tôt qu'il ne nous l'avait dit, à M. de Beaufort et à moi. Il nous fit dire par Joui qu'il nous attendrait à la porte du Luxembourg; qu'il avait eu ses raisons pour cette conduite; que nous les saurions un jour; que nous nous accommodassions avec la cour s'il nous était possible. Je n'en fus pas surpris en mon particulier, M. de Beaufort en pesta beaucoup.

Le 22, le roi tint son lit de justice au Louvre. Il y fit lire quatre déclarations; la première fut celle de l'amnistie, la seconde celle du rétablissement du parlement de Paris (1), la troisième portait un ordre à M. de Beaufort de sortir de Paris, aussi-bien qu'à MM. de Rohan, Viole, de Thou, Broussel, Portail, Bitaud, Croissi, Machaut, Fleury, Martineau et Perraut. Par la même déclaration il était défendu au parlement de se mêler dorénavant d'aucune affaire d'état. La quatrième établissait une chambre des vacations. On avait arrêté le ma-

(1) Voyez les *Mémoires de Joli.*

tin, avant que le roi fût entré, que l'on ferait instance auprès de sa majesté pour le rétablissement des exilés. Ils obéirent tous le même jour. J'allai l'après-dînée chez la reine, qui, après avoir été quelque temps au cercle, me commanda d'entrer avec elle dans son petit cabinet. Elle me traita parfaitement bien; elle me dit qu'elle savait que j'avais adouci, autant qu'il m'avait été possible, et les affaires et les esprits; qu'elle croyait que je l'aurais fait encore et plus promptement et plus publiquement, si je n'avais été obligé d'observer plusieurs égards avec mes amis, qui n'étaient pas tous de même opinion; qu'elle me plaignait, et qu'elle voulait m'aider à sortir de l'embarras où je me trouvais. Voilà, comme vous voyez, bien des honnêtetés, et même bien de la bonté en apparence: voici le fond. Elle était plus animée contre moi que jamais, parce que Beloi, qui était domestique de Monsieur, mais qui était toujours en secret à quelque autre, et qui avait repris des mesures avec la cour depuis que les affaires de M. le Prince étaient en déclin, l'avait fait avertir, le matin, dès qu'elle fut éveillée, que j'avais offert à Monsieur de faire ce qu'il me commanderait. Il ne savait rien du détail de ce qui s'était passé le soir entre

Monsieur, M. de Beaufort et moi; mais comme il entra dans sa chambre aussitôt que nous en fûmes sortis, avec Joui, Monsieur, qui était dans l'agitation et dans le trouble, leur dit: *Si je voulais, je ferais bien danser l'Espagnole.* Beloi, ou malicieusement ou par curiosité, lui répondit: *Mais, Monsieur, V. A. R. est-elle bien assurée de M. le cardinal de Retz? Le cardinal de Retz*, dit Monsieur, *est homme de bien; il ne me manquera pas.* Joui qui l'avait entendu me le rapporta fidèlement le matin, et je ne doutai pas que Beloi ne l'eût aussi rapporté à la reine, qui d'ailleurs ne pouvait pas savoir qu'au même moment que j'avais fait à Monsieur l'offre à laquelle mon honneur m'obligeait, je n'avais rien oublié de tout ce que ce même honneur me permettait, pour empêcher le bouleversement de l'état. Je fis, à l'instant même que Joui me donna cet avis, une grande réflexion sur les scrupules dont Montresor m'avait tant fait la guerre la veille. Il est vrai qu'ils ne réussissent pas dans les cours, au moins pour l'ordinaire; mais il y a des gens qui préfèrent au succès la satisfaction qu'ils trouvent dans eux-mêmes.

« Vous vous seriez étonnée de la manière dont je répondais à la reine, si je ne vous avais au

préalable rendu compte de ce petit détail, qui comprend la raison que j'eus depuis de lui parler comme je fis. Je dis que j'eus depuis ; car vous avez vu qu'auparavant même je lui parlais presque toujours avec la même sincérité. Je lui dis donc que j'avais une joie sensible d'avoir enfin rencontré le moment que j'avais souhaité si passionnément depuis long-temps de pouvoir la servir sans restriction ; que tant que Monsieur avait été engagé dans les mouvemens, je n'avais pu suivre mon inclination, par la raison de mes engagemens avec lui, par lesquels elle savait que je ne l'avais jamais trompée ; que si j'avais eu l'honneur de la voir en particulier la veille du jour où je lui parlais, j'en aurais usé à mon ordinaire, parce que je n'en aurais pas pu user autrement avec honneur ; que Monsieur, étant sorti de Paris dans la pensée et la résolution de ne plus entrer dans aucune affaire publique, m'avait rendu la liberté, c'est-à-dire, qu'il m'avait proprement remis dans mon naturel, dont j'avais une joie que je ne pouvais assez exprimer à sa majesté. Elle me répondit le plus honnêtement du monde ; mais je m'aperçus qu'elle me voulut faire parler sur les dispositions de Monsieur. Elle eut contentement ; car je l'assurai, et avec beaucoup de

vérité, qu'il était fort résolu à demeurer en repos dans sa solitude. Il ne l'y faut pas laisser, reprit-elle, il peut être utile au roi et à l'état; il faut que vous l'alliez querir et que vous nous le rameniez. Je faillis à tomber de mon haut, car je vous avoue que je ne m'attendais pas à ce discours. Je le compris pourtant bientôt, non pas qu'elle me l'expliquât clairement; mais elle me fit entendre que la dignité du roi étant satisfaite, par l'obéissance que Monsieur lui avait rendue, il ne tiendrait qu'à lui de se rétablir plus que jamais dans ses bonnes grâces, en couronnant la bonne conduite qu'il venait de prendre, par les complaisances justes, raisonnables, et dans lesquelles même il pourrait trouver son compte. Vous voyez que ces expressions n'étaient pas autrement obscures. Quand la reine vit que je n'y répondais que par des termes généraux, elle se referma, non pas seulement sur la matière, mais encore sur la manière dont elle m'avait traité auparavant. Elle rougit, et me parla pourtant plus froidement, ce qui était toujours en elle un signe de colère. Elle se remit pourtant un peu après et me demanda si j'avais toujours confiance en madame de Chevreuse; à quoi je répondis que j'étais toujours beaucoup son très-humble serviteur. Elle re-

prit brusquement cette parole, et il me parut qu'elle la reprit avec joie, en me disant : J'entends bien, vous en avez davantage en la Palatine ; et vous avez raison. J'en ai beaucoup, madame, lui répondis-je, en madame la Palatine, mais je supplie votre majesté de me permettre que je n'en aie plus qu'en elle-même. Je le veux bien, me dit-elle assez bonnement. Adieu. Toute la France est là-dedans qui m'attend.

Je vous supplie de trouver bon que je vous rende compte en cet endroit d'une chose qui vous fera connaître que ceux qui sont à la tête des grandes affaires, ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti, que dans celui de leurs ennemis. Les miens, quoique tout-puissans dans l'état, l'un par sa naissance, par son mérite et sa faction, et l'autre par sa faveur, n'avaient pu, avec tous leurs efforts, m'obliger à quitter mon poste, et je puis dire, sans vanité, que je l'aurais conservé, et même avec dignité, en lâchant seulement un peu la voile, si les différens intérêts, ou plutôt les différentes visions de mes amis, ne m'eussent forcé à prendre une conduite qui me fit périr, par la pensée qu'elle donna que je voulais tenir contre le vent. Pour vous faire entendre ce

détail qui est assez curieux, il est, à mon avis, nécessaire que je vous fasse celui qui concerne un certain nombre de gens que l'on appelait mes amis; je dis que l'on appelait, parce que tous ceux qui passaient pour tels dans le monde ne l'étaient pas.

Par exemple, je n'avais pas rompu avec madame de Chevreuse ni avec Laigues. Noirmoutier n'avait rien oublié des avances qu'il n'avait pu faire pour se raccommoder avec moi, et les instances de tous mes amis m'avaient obligé de le recevoir, et de vivre civilement avec lui. Montresor, qui à toutes fins m'avait déclaré cent fois en sa vie qu'il n'était dans mes intérêts qu'avec subordination avec ceux de la maison de Guise, ne laissait pas de prétendre droit à pouvoir entrer dans mes affaires, parce qu'enfin il avait été du secret de quelques-unes. Ce droit, qui est proprement celui de s'intriguer pour négocier, lui était commun avec ces autres que je viens de vous nommer immédiatement devant lui. Il ne s'en servit pas en cette dernière occasion comme les autres, quoiqu'il en parlât autant et plus qu'eux. Il se contenta de prôner chez moi les soirs sur un ton fâcheux, mais il ne fit point de mauvais pas du côté de la cour, comme fit M. de Noirmoutier, qui, pour

se faire valoir à M. le cardinal Mazarin, qu'il alla voir sur la frontière, lui montra une lettre de moi avec une fausse date, par laquelle je l'avais chargé autrefois d'une commission qu'il rapportait au temps présent. M. le cardinal se douta de la fourberie, sur je ne sais quelles circonstances, dont je ne me souviens pas présentement, et il ne la lui a jamais pardonnée. Madame de Chevreuse n'en usa pas ainsi ; mais comme elle n'avait pas trouvé à la cour ni la considération ni la confiance qu'elle en avait espérées, elle cherchait fortune, et elle eût bien voulu se mêler, au retour du roi dans Paris, d'une affaire qui paraissait grosse, parce qu'on la regardait comme un préalable nécessaire à celui de M. le cardinal à la cour. Laigues, qui m'avait traité assez familièrement avant mon départ, recommença à me voir soigneusement, et presque sur l'ancien pied ; et mademoiselle de Chevreuse même, par l'ordre de madame sa mère, si je ne suis fort trompé, me fit des avances pour se raccommoder avec moi. Elle avait les plus beaux yeux du monde, et un art à les tourner qui était admirable et qui lui était particulier. Je m'en aperçus le soir qu'elle arriva à Paris, mais je dis simplement que je m'en aperçus. J'en usai honnêtement avec la mère,

avec la fille et avec Laigues, et rien de plus. On pourrait croire qu'il n'y aurait eu en ces rencontres qu'à en user ainsi pour me tirer d'affaire, mais cela n'est pas vrai, parce que les avances que ceux qui s'adoucissent font aux puissans, tournent toujours infailliblement au désavantage de celui qui les désavoue en ne les suivant pas ; et de plus, il est bien difficile que ceux qui sont désavoués n'en conservent toujours quelque ressentiment, et ne donnent, au moins dans la chaleur, quelque coup de dent. Je sais que Laigues m'en donna même grossièrement, et à droite et à gauche. Je n'ai rien su sur cela de madame de Chevreuse, qui d'ailleurs a de la bonté, ou plutôt une facilité naturelle. Pour mademoiselle de Chevreuse, elle ne me pardonna pas ma résistance à ses beaux yeux, et l'abbé Fouquet, qui servait en ce temps-là son quartier auprès d'elle, a dit, depuis la mort de mademoiselle de Chevreuse, à un homme de qualité de qui je le sais, qu'elle me haïssait autant qu'elle m'avait aimé. Je puis jurer, avec toute sorte de vérité, que je ne lui en avais jamais donné le moindre sujet. La pauvre fille mourut d'une fièvre maligne qui l'emporta en vingt-quatre heures, avant que les médecins se fussent seulement doutés qu'il pût y avoir le

moindre péril à sa maladie. Je la vis un moment avec madame sa mère, qui était au chevet de son lit, et qui ne s'attendait à rien moins qu'à la perte qu'elle en fit le lendemain matin à la pointe du jour.

J'avais une deuxième espèce d'amis, c'est-à-dire, des gens qui se tenaient fourrés dans le parti de la fronde, et qui, dans les subdivisions de partis, s'étaient joints particulièrement à moi; et de ceux-là les volées étaient différentes. Elles s'accordaient toutes en un point, qui était qu'ils espéraient beaucoup pour leur intérêt particulier de mon accommodement; ce qui était une disposition toute prochaine à croire que je n'aurais pu faire tout ce que je n'aurais pas fait pour eux. Ces sortes de gens sont très-fâcheux, parce que dans les grands partis ils font une multitude d'hommes auxquels, pour mille différens respects, l'on ne se peut ouvrir de ce que l'on peut ou de ce que l'on ne peut pas, et auprès desquels par conséquent on ne se peut jamais justifier. Ce mal est sans remède, et il est de ceux-là où il ne faut chercher que la satisfaction de sa conscience. Je l'ai eue toute ma vie plus tendre sur cet article qu'il ne convient à un homme qui s'est mêlé d'aussi grandes af-

faires que moi. Il n'y a guère de matières où le scrupule soit plus inutile. Je n'en souffris pas en effet par l'événement, dans l'occasion dont il s'agit ; mais j'en avais déjà assez souffert par la prévoyance.

La troisième espèce d'amis que j'avais en ce temps-là était un nombre choisi de gens de qualité, qui étaient unis avec moi et d'intérêt et d'amitié, qui étaient de mon secret, et avec lesquels je concertais de bonne foi ce que j'avais à faire. Ceux-là étaient MM. de Brissac, de Bellièvre et de Caumartin, parmi lesquels M. de Montresor, comme je vous l'ai déjà dit, se mêlait, par la rencontre, de beaucoup d'affaires précédentes auxquelles il avait eu part. Il n'y en avait pas un, dans ce petit nombre, qui ne fût en droit d'y prétendre. La qualité de M. de Brissac, et l'attachement qu'il avait pour moi dans les affaires les plus épineuses, m'obligeaient à préférer ses intérêts aux miens propres ; et d'autant plus qu'il n'avait pas profité de ce qu'il avait stipulé pour lui, quand MM. les princes furent arrêtés, touchant le gouvernement d'Anjou. Ce ne fut, à la vérité, ni la faute de la cour, ni la mienne, le traité qu'il en avait commencé n'ayant manqué que par le défaut d'argent qu'il ne put fournir :

mais enfin il n'avait rien, et il était juste, au moins à mon égard, qu'il fût pourvu. M. le président de Bellièvre avait, dès ce temps-là, des vues pour la première présidence ; mais comme il était homme de bon sens, il n'y pensa plus dès qu'il vit que la cour prenait le dessus ; et dès le jour que Monsieur et M. le Prince envoyèrent à Saint-Germain MM. de Rohan, de Chavigni et Goulas, il me dit ces propres paroles : *Je vais rentrer dans ma coquille ; il n'y a plus rien à faire ; je ne veux plus être nommé à rien.* Il me tint parole. Une grande et dangereuse fluxion, qu'il eut effectivement sur un œil, lui en donna même le prétexte, et lui en facilita le moyen.

M. de Caumartin s'était allé marier en Poitou un mois ou cinq semaines avant que le roi revînt, et il était encore chez lui quand la cour arriva à Paris. Il avait eu certainement plus de part que personne dans le secret des affaires ; il avait agi avec plus de bonne foi et plus de capacité, et il n'y avait eu même d'intérêt particulier que celui que son honneur l'obligea d'y prendre dans une occasion où il savait mieux qu'homme qui fût au monde qu'il n'en pouvait avoir aucun qui fût effectif. L'injustice qu'on lui a faite sur ce sujet m'oblige à expliquer le détail.

Vous avez vu dans le second volume de cette histoire que Monsieur fut entraîné par M. le Prince à demander à la reine l'éloignement des sous-ministres, et qu'il ne tint pas à moi que Monsieur ne fît ce pas, qui dans la vérité n'était bon à rien en aucune manière, et à lui moins qu'à personne. Laigues, qui les crut perdus, et qui était l'homme du monde qui se capriciait le plus de ces nouveaux arrêts, se mit dans l'esprit de procurer la charge de secrétaire de la guerre, qui est celle de M. le Tellier, à de Nouveau. Madame de Chevreuse s'ouvrit de cette vision devant le petit abbé de Bernai qui le dit à M. de Caumartin. Il ne le trouva pas bon, et il eut raison. Il vint chez moi, il me demanda si ce dessein était venu jusqu'à moi. Je me mis à sourire et à lui dire que je pensais qu'il me croyait fou ; qu'il n'ignorait pas que je savais mieux que personne que nous n'étions pas en état de faire des secrétaires d'état ; et que de plus, si nous étions en cet état, ce ne serait pas pour M. de Nouveau que nous travaillerions. Il s'emporta contre madame de Chevreuse et contre Laigues, et il n'avait pas tort ; car quoique je sache bien, dit-il, que leur proposition est impertinente, elle marque toujours que je ne dois pas prendre

confiance en leur amitié. Il est vrai, répondis-je, et je leur en dirai dès demain mon sentiment. J'ajoutai : « A l'instant que je fais tous » mes efforts auprès de Monsieur pour l'em- » pêcher de pousser M. le Tellier, ces gens-là » font par leur conduite qu'il croira que c'est » moi qui le veux précipiter. »

Je fis dès le lendemain de grands reproches à madame de Chevreuse et à Laigues, ils nièrent le fait ; cet éclaircissement fit du bruit, ce bruit alla à M. le Tellier, qui crut qu'on disputait déjà sa charge. Il m'a semblé qu'il ne l'a jamais pardonné ni à M. de Caumartin ni à moi. La plupart des inimitiés qui sont dans les cours ne sont pas mieux fondées ; et j'ai observé que celles qui ne sont pas bien fondées sont les plus opiniâtres. La raison en est claire. Comme les offenses de cette espèce ne sont que dans l'imagination, elles ne manquent jamais de croître et de grossir dans un fonds qui n'est toujours que trop fécond en mauvaises humeurs qui les nourrissent. Pardonnez-moi, je vous prie, cette petite digression, qui même n'est pas inutile au sujet que je traite, puisqu'elle vous marque l'obligation que j'avais encore plus grande à tirer d'affaire M. de Caumartin, en m'accommodant. Ce ne fut pourtant pas lui qui embar-

rassa mon accommodement. Il connaissait fort bien qu'il n'y avait pas assez d'étoffe pour en faire un trafic considérable. Il m'avait dit plusieurs fois, avant qu'il partît pour aller en Poitou, qu'il était rude, mais qu'il était nécessaire, que nous pâtissions même de la mauvaise conduite de nos ennemis; qu'il n'y aurait plus d'avantage à tirer pour les particuliers; qu'il ne fallait plus songer qu'à sauver le vaisseau, dans lequel il pourrait se mettre à la voile selon les occasions, et que ce vaisseau, qui était moi, ne pouvait se sauver, en l'état où les affaires étaient tombées par l'irrésolution de Monsieur, qu'en prenant le large, et se jetant à la mer du côté du levant; c'est-à-dire, de Rome. Je me souviens qu'il ajouta, le propre jour qu'il me dit adieu, ces propres paroles : « Vous ne » vous soutenez plus que sur la pointe d'une » aiguille; et si la cour connaissait ses forces à » votre égard, elle vous pousserait comme elle » va pousser les autres. Votre courage vous fait » tenir une contenance qui la trompe et qui » l'émeut. Servez-vous de cet instant, pour en » tirer ce qui vous est bon pour votre emploi » de Rome : elle fera sur cela tout ce que vous » voudrez. »

Il ne restait donc que M. de Montresor, qui

disait du matin au soir qu'il ne prétendait rien, et qui avait même tourné en ridicule une lettre par laquelle Chandenier lui avait écrit de la province qu'il ne doutait pas que je ne le rétablisse dans sa charge, et que je ne le fisse duc et pair en cette occasion. Ce fut toutefois ce M. de Montresor même qui troubla toute la fête, et qui la troubla sans aucun intérêt et par un pur travers d'esprit (1). Un soir que nous étions tous ensemble chez moi auprès du feu, Joli, qui y était présent, à propos de je ne sais quoi qui se rencontra dans le cours de la conversation, dit qu'il avait reçu une lettre de Caumartin. Il la lut, et cette lettre portait même avec force ce que je viens de vous dire de ses sentimens. Je remarquai que Montresor, qui ne l'aimait pas d'inclination, fit une mine de mystère mêlée de chagrin; et comme je connaissais extrêmement ses manières et son humeur, je jetai quelques paroles pour l'obliger à s'expliquer. Il n'y eut pas de peine, car il s'écria tout d'un coup, même en jurant: « Nous » ne sommes pas des gens à manger des pois » au veau; *Schelme*, qui dira que son éminence » se doive et puisse accommoder avec honneur,

(1) Voyez les *Mémoires de Joli.*

» sans y faire trouver à ses amis leurs avan-
» tages. Qui le dira, les y voudra trouver pour
» lui seul. » Ces paroles, jointes à un chagrin que je lui avais vu depuis quelques jours contre la Palatine, me firent voir qu'il croyait que Caumartin, qui était son ami particulier, eût ménagé quelque chose avec elle pour son profit à l'insu des autres. Je fis tout mon possible pour l'en détromper; je n'y réussis pas. Il réussit mieux à tromper les autres, car il jeta le même soupçon dans l'esprit de M. de Brissac, qui était un homme de cire, et plus susceptible qu'aucun que j'aie jamais connu des premières impressions. M. de Brissac réveilla là-dessus madame de Lesdiguières, qui l'aimait de tout son cœur dans ce temps-là. On ne manque jamais, quand on est dans ces sortes d'indispositions, à les fortifier de toutes les idées qui peuvent faire croire que les partis qui sont contraires à celui que l'on craint que l'on ne prenne, sont non-seulement possibles, mais aisés : cette imagination se glisse dans tous les esprits, elle coule jusqu'aux subalternes; l'on s'en parle à l'oreille; ce secret ne produit au commencement qu'un petit murmure; ce murmure devient un bruit qui fait trois ou quatre effets pernicieux, et à l'égard de son propre parti, et

à l'égard de celui même auquel on a affaire.

Voilà justement ce qui m'arriva; et je fus étonné que tous mes amis se partagèrent sur ce que je ferais ou ne ferais pas, sur ce que je pouvais ou ne pouvais pas, et que la cour me regarda comme un homme qui prétendait, ou partager le ministère, ou en faire acheter bien chèrement l'abdication. Je connus, je sentis le péril et l'inconvénient de ce poste; je me résolus d'en courir les risques, et je m'y résolus par ce même principe qui m'a fait toute ma vie prendre trop sur moi. Il n'y a rien de plus mauvais selon les maximes de la politique; le monde ne nous en a le plus souvent aucune obligation. Les bonnes intentions se doivent moins outrer que quoi que ce soit. Je me suis très-mal trouvé de n'avoir pas observé cette règle, et dans les grandes affaires, et dans les domestiques; mais il faut avouer que nous ne nous corrigeons guère de ce qui flatte notre morale et notre inclination ensemble. Je n'ai guère pu me repentir de cette conduite, quoiqu'elle m'ait coûté ma prison et toutes les suites de ma prison, qui n'ont pas été médiocres. Si j'eusse suivi le contraire; si j'eusse accepté les offres de M. Servien, si je me fusse tiré d'embarras, j'aurais évité tous les malheurs qui m'ont pres-

que accablé. Je n'aurais pu me défendre d'abord de celui qui est inévitable à tous ceux qui sont à la tête des grandes affaires, et qui en sortent sans faire trouver des avantages à ceux qui y sont engagés avec eux. Le temps aurait assoupi ces plaintes que la fortune même aurait pu tourner par de bons événemens en ma faveur. Je conçois fort bien ces vérités ; mais je ne les regrette pas, et je me suis satisfait moi-même en me conduisant autrement. Et comme, à la réserve de la religion et de la bonne foi, tout doit être, à mon opinion, égal aux hommes, je crois que je puis raisonnablement être content de ce que j'ai fait. Je refusai donc les propositions de M. Servien, qui étaient que le roi me donnait la surintendance de ses affaires en Italie, avec cinquante mille écus de pension ; que l'on payerait jusqu'à la somme de cent mille écus de mes dettes, et que l'on me délivrerait comptant celle de cinquante mille pour mon ameublement ; que je demeurerais trois ans à Rome, après lesquels il me serait loisible de venir faire à Paris mes fonctions. Je ne rebutai pourtant pas M. Servien de but en blanc : j'en usai toujours honnêtement avec lui. Il me vit chez moi ; je lui rendis sa visite. Nous négociâmes ; mais il jugea bien que je ne voulais rien con-

clure, parce qu'il n'entrait en rien de ce qui concernait les intérêts de mes amis, quoique je l'eusse tâté sur ce chef, auquel dans le fond il était contraire. Madame la Palatine, à laquelle j'avais beaucoup plus de confiance, n'était pas, au commencement tout-à-fait persuadée que l'on ne pût rien faire pour eux. Elle s'aperçut même de pis, et que les mauvais offices de Servien et de l'abbé Fouquet allaient à plus qu'à rompre mes négociations (1). Elle m'en avertit, et me déclara même qu'elle ne voulait plus se trouver chez Joli, où elle avait coutume de me venir trouver en chaise, par une porte de derrière, entre dix et onze heures du soir. Elle me fit connaître qu'il y avait du péril pour moi en ces conférences secrètes, et elle me dit naturellement que je devais conclure, ou que je devais traiter avec le cardinal, parce que tous les subalternes, l'un par un principe, l'autre par un autre, m'étaient contraires. Madame de Lesdiguières me donnait avis que je n'avais qu'à faire bonne mine, qu'à demeurer chez moi; que le cardinal, qui s'amusait sur la frontière à vétiller proprement dans l'armée de M. de Turenne, où vous pou-

(1) Voyez les *Mémoires de Joli.*

vez vous imaginer qu'il n'était pas fort nécessaire, que le cardinal, dis-je, qui mourait d'impatience de revenir à Paris, et qui n'osait y entrer tant que j'y serais, me ferait un pont d'or pour en sortir, et qu'il m'accorderait tout ce que je lui demanderais. M. le premier président fit à madame de Lesdiguières un discours de la même nature, en lui disant qu'il savait que l'on brûlait d'envie de s'accommoder avec moi; et je me souviens que Joli me disait alors à l'oreille : *Encore une contusion.* C'en était une effectivement; car quoique tous ces bruits ne me persuadassent pas, ils me retenaient, ils m'empêchaient de conclure, et ils m'obligèrent à la fin à croire madame la Palatine et à traiter avec M. le cardinal. J'écrivis à M. de Châlons que je le priais de l'aller trouver, de lui expliquer nettement mes pensées, et d'en tirer pour M. de Brissac, en récompense, le gouvernement d'Anjou, et quelques postes aussi pour MM. de Montmorenci, d'Argenteuil, de Châteaubriant, etc. Il n'y eut pas une ombre de difficulté à l'égard de ces derniers, et je suis persuadé qu'il n'y en eût eu guère davantage pour M. de Brissac. Langlade, qui passa en ce temps-là à Châlons, retarda le voyage de M. de Châlons sans y penser, en lui disant que M. le

cardinal devait être en un tel lieu un tel jour. Ce délai causa ma prison, parce que Servien et l'abbé Fouquet la précipitèrent, en faisant voir à la reine qu'il y avait trop de péril à demeurer en l'état où l'on était. Ils lui disaient sans cesse que je continuais à ménager et à échauffer les rentiers, à cabaler dans les colonelles, etc. Il arriva un incident, le 13 novembre, qui contribua infiniment à aigrir la cour. Le roi tint son lit de justice au parlement, pour y faire enregistrer une déclaration par laquelle il déclarait M. le Prince criminel de lèse-majesté; et il m'envoya la veille Sainctot, lieutenant des cérémonies, pour me commander de sa part de m'y trouver. Je répondis à Sainctot que je suppliais très-humblement sa majesté de me permettre de lui représenter que je croyais qu'il ne serait ni de la justice ni de la bienséance, qu'en l'état où j'étais avec M. le Prince, je donnasse ma voix dans une délibération dans laquelle il s'agissait de le condamner. Sainctot me repartit que quelqu'un ayant prévu, en présence de la reine, que je m'en excuserais par cette raison, elle avait répondu qu'elle ne valait rien, et que M. de Guise, qui devait sa liberté aux instances de M. le Prince, s'y trouvait bien; sur quoi je

dis à Sainctot que si j'étais de la profession de M. de Guise, j'aurais une extrême joie de pouvoir l'imiter dans les belles actions qu'il venait de faire à Naples. Vous ne sauriez vous imaginer à quel point la reine s'emporta contre mon excuse. On la lui expliqua comme un indice convaincant des ménagemens que j'avais pour M. le Prince; et ce que je ne faisais, dans le vrai, que par un pur principe d'honnêteté, à laquelle je suis encore persuadé que j'étais obligé, passa dans son esprit pour une conviction des mesures que j'avais prises avec lui, ou que j'allais prendre. Rien n'était plus faux, mais rien n'était plus accrédité, et il le fut au point que la reine se résolut de jouer à quitte ou à double, et de me faire périr.

Touteville, capitaine aux gardes, l'un des satellites de l'abbé Fouquet, loua une maison assez proche de celle de madame de Pommereux, dans laquelle il put poster des gens pour m'attaquer. Lefay (1), officier dans l'artillerie, et l'un de ces ridicules conjurés du Palais-Royal, fit des tentatives auprès de Pau (2), qui était à cette heure-là mon contrôleur, et que

(1) Lefay. Voyez les *Mémoires de Joli.*

(2) Pau, argentier du cardinal de Retz. Voyez *ibid.*

vous avez vu depuis mon maître d'hôtel, pour l'obliger à lui donner avis des heures nocturnes dans lesquelles on croyait que je sortais. Pradelle eut un ordre signé de la main du roi de m'attaquer dans les rues, et de me prendre mort ou vif. Celui qui fut donné au maréchal de Vitri, lorsqu'il tua le maréchal d'Ancre, n'était pas plus précis. Je n'ai su celui de Pradelle que depuis mon retour en France des pays étrangers, par le moyen de M. l'archevêque de Reims, qui dit, il y a deux ou trois ans, à MM. de Châlons et de Caumartin, qu'il l'avait vu en original. J'eus quelque vent, dans le temps même, du dessein de Touteville, et je ne le considérais que comme une vision d'un écervelé qui se plaignait de moi, parce que j'avais servi contre lui un de mes amis, pour la recherche d'une certaine madame Darmet. Je devais au moins faire plus de réflexion sur les offres que Lefay avait faites à mon contrôleur, mais je ne les regardai que comme des inquiétudes des subalternes, qui faisaient espionner mes actions. M. de Brissac me dit un jour qu'il serait bon que je prisse garde à moi avec plus de précaution; qu'on lui donnait avis de tous côtés, et qu'il venait même de recevoir un billet, par lequel celui qui l'écrivait, sans se nom-

mer, le conjurait de faire en sorte que je n'allasse pas ce jour-là à Rambouillet, où l'on avait pris fantaisie de se promener, quoique l'on fût bien avant dans le mois de novembre. Je ne doutai point que ce billet ne vînt de quelqu'un de la cour, qui avait eu la curiosité de sonder et mon cœur et mes forces. J'y allai avec deux cents gentilshommes, et j'y trouvai un fort grand nombre d'officiers des gardes, et entre autres Rubantel, affidé confident de l'abbé Fouquet. Je ne sais s'ils avaient dessein de m'attaquer, mais je sais bien que je n'étais pas en état d'être attaqué. Ils me saluèrent avec de profondes révérences; j'entrai en conversation avec quelques-uns d'eux que je connaissais, et je revins chez moi tout aussi satisfait de ma personne que si je n'eusse pas fait une sottise. C'en était une effectivement qui n'était bonne qu'à aigrir la cour de plus en plus contre moi. On se pique, on s'emporte, et dans la passion il est très-difficile de conserver une conduite qui ne déborde pas. Voici en quoi la mienne ne fut pas juste.

Je faisais état de prêcher, au moins les dimanches et les fêtes de l'avent, dans les plus grandes églises de Paris, et je commençai le jour de la Toussaint à Saint-Germain, paroisse

du roi. Leurs majestés me firent l'honneur d'assister au sermon, et je les en allai remercier le lendemain. Comme depuis ce temps-là les avis que l'on me donnait de toutes parts se multiplièrent, je n'allai plus au Louvre, en quoi, à mon sens, je fis une grande faute; car je crois que cette circonstance détermina plus la reine à me faire arrêter, que toutes les autres. Je dis seulement que je le crois, parce que, pour en être assuré, il serait nécessaire de savoir, au préalable, si M. le cardinal Mazarin avait ordonné que l'on m'arrêtât, ou si simplement il l'approuva, quand il vit qu'on y avait réussi. Je ne le sais pas précisément, les gens de la cour m'en ayant parlé fort différemment. Lionne m'a toujours assuré le second, et un autre, dont je ne me souviens pas, m'a assuré qu'il avait ouï le contraire de M. le Tellier. Ce qui est constant, c'est que, sans une circonstance que vous allez voir, je n'eusse pas été au Louvre, je me fusse tenu sur mes gardes, et que, nonobstant les ordres de M. de Pradelle, j'eusse apparemment embarrassé le théâtre, au moins assez long-temps pour attendre des nouvelles de M. le cardinal Mazarin. Tout le monde me le conseillait, et je me souviens que M. d'Haqueville me dit un soir avec colère : *Vous avez bien*

gardé votre maison trois semaines pour M. le Prince, est-il possible que vous ne la puissiez garder trois jours pour le roi?

Voici ce qui m'en empêcha. Madame de Lesdiguières, que j'avais sujet de croire très-bien avertie, et qui l'était en effet très-bien d'ordinaire, me pressa extrêmement d'aller au Louvre, en me disant que, si j'y pouvais aller en sûreté, il fallait que je convinsse que ce serait beaucoup le meilleur pour moi, par la raison de la bienséance, etc. Je convins de la proposition, mais je ne convins pas de la sûreté. N'y a-t-il que cette considération qui vous en empêche? reprit-elle. Non, lui répondis-je. Allez-y donc demain, me dit-elle, car nous savons le dessous des cartes. Ce dessous des cartes était qu'on avait tenu un conseil secret, dans lequel, après de grandes contestations, il avait été résolu que l'on s'accommoderait avec moi, et que l'on me donnerait même satisfaction pour mes amis. Je suis très-assuré que madame de Lesdiguières ne me trompait pas. Je ne le suis pas moins que M. le maréchal de Villeroy ne trompait pas madame de Lesdiguières. Il fut trompé lui-même, et par cette raison je ne lui en ai jamais voulu parler (1). J'allai ainsi au Louvre le 19

(1) Voyez les *Mémoires de Joli.*

décembre, et je fus arrêté dans l'antichambre de la reine par M. de Villequier, qui était capitaine des gardes de quartier. Il s'en fallut très-peu que M. d'Haqueville me sauvât. Comme j'entrai dans le Louvre, il se promenait dans la cour. Il me joignit à la descente de mon carrosse, et il vint avec moi chez madame la maréchale de Villeroy, où j'allai attendre qu'il fût jour chez le roi. Il m'y quitta pour aller en haut, où il trouva Montmège, qui lui dit que tout le monde disait que j'allais être arrêté. Il descendit en diligence pour m'en avertir, et pour me faire sortir par la cour des cuisines, qui répondait justement à l'appartement de madame de Villeroy. Il ne m'y trouva plus, mais il ne m'y manqua que d'un moment, et ce moment m'eût infailliblement donné la liberté. J'en ai la même obligation à M. d'Haqueville, mais je suis assuré que, de l'humeur et de la cordialité dont il est, il n'en eut pas la même joie. M. de Villequier me mena dans un appartement, où les officiers de bouche m'apportèrent à dîner. On trouva très-mauvais à la cour que j'eusse bien mangé, tant l'iniquité et la lâcheté des courtisans sont extrêmes. Je ne trouvai pas bon que l'on m'eût fait retourner mes poches, comme on fait aux coupeurs de bourses. M. de

Villequier eut ordre de faire cette cérémonie, qui n'était pas ordinaire. On n'y trouva qu'une lettre du roi d'Angleterre, qui me chargeait de tenter du côté de Rome si l'on ne pourrait pas lui donner quelque assistance d'argent. Ce nom de lettre du roi d'Angleterre se répandit dans la basse cour; il fut relevé par un homme de qualité, au nom duquel je me crois obligé de faire grâce, à la considération de l'un de ses frères qui est de mes amis. Il crut faire sa cour que de le gloser d'une manière qui fut odieuse. Il sema le bruit que cette lettre était du protecteur. Quelle bassesse? On me fit passer sur les trois heures toute la grande galerie du Louvre, et l'on me fit descendre par le pavillon de Madame. Je trouvai un carrosse du roi, dans lequel M. de Villequier monta avec moi et cinq ou six officiers des gardes du corps. Le carrosse fit douze ou quinze pas du côté de la ville, mais il retourna tout d'un coup à la porte de la Conférence. Il était escorté par M. le maréchal d'Albret à la tête des gendarmes, par M. de Vauguyon à la tête des chevau-légers, et par M. de Vennes, lieutenant-colonel du régiment des gardes, qui y commandait huit compagnies. Comme on voulait gagner la porte de Saint-Antoine, il y en avait deux ou trois autres

devant lesquelles il fallait passer. Il y avait à chacune un bataillon de Suisses, qui avaient les piques baissées vers la ville.

Voilà bien des précautions, et des précautions bien inutiles. Rien ne branla dans la ville. La douleur et la consternation y parurent, mais elles n'allèrent pas jusqu'au mouvement, soit que l'abattement du peuple fût en effet trop grand, soit que ceux qui étaient bien intentionnés pour moi perdissent le courage, ne voyant personne à leur tête. On m'en a parlé depuis diversement. Le Houx, boucher, mais homme de crédit dans le peuple, et de bon sens, m'a dit que toute la boucherie de la place aux Veaux fut sur le point de prendre les armes, et que si M. de Brissac ne lui eût dit que l'on me ferait tuer si on les prenait, il eût fait les barricades dans ce quartier-là avec toute sorte de facilité. L'Espinal m'a confirmé la même chose de la rue Montmartre. Il me semble que M. le marquis de Château-Renaut, qui se donna bien du mouvement ce jour-là pour émouvoir le peuple, m'a dit qu'il n'y avait pas trouvé jour, et je sais bien que Malclerc, qui courut pour le même dessein les ponts de Notre-Dame et de Saint-Michel qui étaient fort à moi, y trouva les femmes en larmes, mais les hommes dans l'inaction et la

frayeur. Personne du monde ne peut juger de ce qui fût arrivé, s'il y avait eu une épée tirée. Quand il n'y en a point de tirée dans ces rencontres, tout le monde juge qu'il ne pourrait y en avoir, et s'il n'y eût point eu de barricades à la prise de M. de Broussel, l'on se serait moqué de ceux qui auraient cru qu'elles eussent été seulement possibles. J'arrivai à Vincennes entre huit et neuf heures du soir, et M. le maréchal d'Albret m'ayant demandé, à la descente du carrosse, si je n'avais rien à faire savoir au roi, je lui répondis que je croirais manquer au respect que je lui devais, si je prenais cette liberté.

On me mena dans une grande chambre où il n'y avait ni tapisserie ni lit : celui que l'on y apporta sur les onze heures du soir était de taffetas de la Chine, peu propre pour un ameublement d'hiver. Je dormis très-bien, ce que l'on ne doit pas attribuer à la fermeté, parce que le malheur fait naturellement cet effet en moi. J'ai éprouvé, en plus d'une occasion, qu'il m'éveille le jour, et qu'il m'assoupit la nuit. Ce n'est pas force d'esprit, et je l'ai connu après que je me suis bien examiné moi-même, parce que j'ai senti que ce sommeil ne vient que de l'abattement où je suis dans les momens où

la réflexion que je fais sur ce qui me chagrine, n'est pas divertie par les efforts que je fais pour m'en garantir. Je trouve une satisfaction sensible à me développer, pour parler ainsi, moi-même, et à vous rendre compte des mouvemens les plus cachés et les plus intérieurs de mon âme.

Je fus obligé de me lever le lendemain sans feu, parce qu'il n'y avait point de bois pour en faire, et les trois exempts que l'on avait mis auprès de moi eurent la bonté de m'assurer que je n'en manquerais pas le lendemain. Celui qui demeura seul à ma garde le prit pour lui, et je fus quinze jours à Noël, dans une chambre grande comme une église, sans me chauffer. Cet exempt s'appelait Croisat, il était Gascon, et il avait été, au moins à ce que l'on disait, valet de chambre de M. Servien. Je ne crois pas qu'on eût pu trouver encore sous le ciel un autre homme fait comme celui-là. Il me vola mon linge, mes habits, mes souliers, et j'étais quelquefois obligé de demeurer huit ou dix jours dans le lit faute d'avoir de quoi m'habiller. Je ne crus pas que l'on me pût faire un traitement pareil sans un ordre supérieur, et sans un dessein formé de me faire mourir de chagrin. Je m'armai contre ce dessein, et je

me résolus au moins de ne point mourir de cette sorte de mort. Je me divertis au commencement à faire la vie de mon exempt, qui, sans exagération, était aussi fripon que Lazarilles de Tormes, et que le Buscon. Enfin je l'accoutumai à ne me plus tourmenter, à force de lui faire connaître que je ne me tourmentais de rien. Je ne lui témoignai jamais aucun chagrin, je ne me plaignis de quoi que ce soit, et je ne lui laissai pas seulement voir que je m'aperçusse de ce qu'il disait pour me fâcher, quoiqu'il ne proférât pas un mot qui ne fût à cette intention. Il fit travailler à un petit jardin de deux ou trois toises qui était dans la cour du donjon ; et comme je lui demandais ce qu'il en prétendait faire, il me répondit que son dessein était d'y planter des asperges. Vous remarquerez qu'elles ne viennent qu'au bout de trois ans. Voilà une de ses plus grandes douceurs. Il en avait tous les jours une vingtaine de cette force. Je les avalais toutes avec douceur, et cette douceur l'effarouchait, parce qu'il disait que je me moquais de lui.

Les instances du chapitre (1) et des curés de Paris, qui firent pour moi tout ce qui était en

(1) Voyez les *Mémoires de Joli.*

leur pouvoir, quoique mon oncle, qui était le plus faible des hommes, et jaloux de moi jusqu'au ridicule, ne les appuyât que très-mollement, leurs instances, dis-je, obligèrent la cour à s'expliquer des causes de ma prison, par la bouche de M. le chancelier, qui, en présence de la reine, dit à tous ces corps que sa majesté ne m'avait fait arrêter que pour mon propre bien et pour m'empêcher d'exécuter ce que l'on avait sujet de croire que j'avais dans l'esprit. M. le chancelier m'a dit depuis mon retour en France, que ce fut lui qui fit trouver bon au roi et à la reine qu'il donnât ce tour à son discours, sous prétexte d'éluder plus spécieusement la demande que faisait l'église de Paris en corps, ou que l'on me fît mon procès, ou que l'on me rendît la liberté; et il ajoutait que son véritable dessein avait été de me servir, en faisant que la cour avouât ainsi mon innocence, au moins pour les faits passés.

Il est vrai que mes amis prirent un grand avantage de cette réponse, qui fut relevée de toutes ses couleurs en deux ou trois libelles très-spirituels. M. de Caumartin fit, dans cette occasion et dans les suivantes, tout ce que l'amitié la plus véritable, et tout ce que l'honneur le plus épuré peuvent produire. M. d'Ha-

queville y redoubla ses soins et son zèle pour moi. Le chapitre de Notre-Dame fit tous les jours chanter une antienne publique et expresse pour ma liberté ; aucun des curés ne me manqua, à la réserve de celui de Saint-Barthélemi. La Sorbonne se signala ; il y eut beaucoup de religieux qui se signalèrent et se déclarèrent. M. de Châlons échauffait les cœurs et les esprits par sa réputation et son exemple. Ce soulèvement obligea la cour à me traiter un peu mieux que dans le commencement. On me donna des livres, mais par compte, et sans papier ni encre, et l'on m'accorda un valet de chambre et un médecin, à propos de quoi je suis bien aise de ne pas omettre une circonstance qui est remarquable. Ce médecin, qui était un homme de mérite, et de réputation dans sa profession, et qui s'appelait Vacherot, me dit, le jour qu'il entra à Vincennes, que M. de Caumartin l'avait chargé de me dire que Goisel (1), avocat, qui avait prédit la liberté de M. de Beaufort, l'avait assuré que j'aurais la mienne dans le mois de mars, mais qu'elle serait imparfaite, et que je ne l'aurais entière et pleine qu'au mois

(1) Voyez les *Mémoires de Joli.*

d'août. Vous verrez par la suite que le présage fut juste.

Je m'occupais fort à l'étude dans tout le cours de ma prison de Vincennes, qui dura quinze mois, et au point que les jours ne me suffisaient point, et que j'y employais même les nuits. Je fis une étude particulière de la langue latine, qui me fit connaître que l'on ne peut jamais trop s'y appliquer, parce que c'est une étude qui comprend toutes les autres; je travaillai sur la grecque et sur la neuvième Décade de Tite-Live, que j'avais fort aimée autrefois, et à laquelle je retrouvai encore un nouveau goût. Je composai, à l'imitation de Boëce, une *Consolation de théologie*, par laquelle je prouvais que tout homme qui est prisonnier doit essayer d'être le *vinctus in Christo* dont parle saint Paul. Je ramassai dans une manière de *Silva*, beaucoup de matières différentes, et entre autres une application, à l'usage de l'église de Paris, de ce qui était contenu dans le livre des Actes de celle de Milan, et j'intitulai cet ouvrage : *Partus Vincennarum* (1). Mon exempt n'oubliait rien pour

(1) Mais, si l'on en croit Joli dans ses *Mémoires*, tom. II, ce *Partus Vincennarum* était la propre histoire du cardinal,

troubler la tranquillité de mes études, et pour tenter de me donner du chagrin. Il me dit un jour que le roi lui avait commandé de me faire prendre l'air et de me mener sur le haut du donjon. Comme il crut que j'y avais du divertissement, il m'annonça, avec une joie qui paraissait dans ses yeux, qu'il avait reçu un contre-ordre. Je lui répondis qu'il était venu tout à propos, parce que l'air, qui était trop vif au-dessus du donjon, m'avait fait mal à la tête. Quatre jours après il me proposa de descendre au jeu de paume, pour y voir jouer mes gardes. Je le priai de m'en dispenser, parce qu'il me semblait que l'air devait y être trop subtil; mais il m'y força, en me disant que le roi, qui avait plus soin de ma santé que je ne croyais, lui avait commandé de me faire faire exercice. Il me pria ensuite de l'excuser de ce qu'il ne m'y faisait plus descendre, pour quelques considérations, ajouta-t-il, que je ne puis vous dire. A la vérité je m'étais mis assez au-dessus de toutes ces chicaneries, qui ne me touchaient point dans le fond, et pour lesquelles je n'avais que du mépris; mais je vous confesse que je n'avais

---

commencée en latin par cette éminence, avec le secours de Vacherot, son médecin.

pas la même supériorité d'âme pour la substance de la prison, si l'on peut se servir de ce terme ; et la vue de me trouver tous les matins, en me réveillant, entre les mains de mes ennemis, me faisait sentir que je n'étais rien moins que stoïque. Ame qui vive ne s'aperçut de mon chagrin, mais il fut extrême par cette unique raison. C'est un effet de l'orgueil humain, et je me souviens que je me disais, vingt fois le jour à moi-même, que la prison d'état était la plus sensible de toutes, sans exception.

Vous avez déjà vu que je divertissais mon ennui par mon étude. J'y joignis quelquefois du relâchement ; j'avais des lapins sur le haut du donjon, j'avais des tourterelles dans une des tourelles, j'avais des pigeons dans l'autre. Les continuelles instances de l'église de Paris faisaient que l'on m'accordait de temps en temps ces petits divertissemens, mais on les troublait toujours par mille chicanes. Ils ne laissaient pas de m'amuser, et d'autant plus agréablement, que je les avais aussi prévus mille fois, en faisant réflexion à quoi je pourrais m'occuper, si jamais j'étais arrêté. Je ne m'occupais pourtant pas si fort à ces diversions, que je ne songeasse avec une extrême application à me sauver, et le commerce que j'eus toujours au dehors et

sans discontinuation me donnait lieu d'y pouvoir penser, et avec espérance et avec fruit.

Le neuvième jour de ma prison, un garde appelé Carpentier s'approcha de moi comme son camarade dormait (il y en avait toujours un d'eux qui me gardait à vue et même la nuit), et il me mit un billet dans la main, que je reconnus d'abord pour être de celle de madame de Pommereux; il n'y avait dans ce billet que ces paroles : *Faites-moi réponse; fiez-vous au porteur.* Ce porteur me donna un crayon, et un petit morceau de papier, dans lequel j'assurai la réception du billet. Madame de Pommereux avait trouvé habitude avec la femme de ce garde, et elle lui avait donné cinq cents écus pour ce premier billet. Le mari était accoutumé à cette manière de trafic, et il n'avait pas été inutile à la liberté de M. de Beaufort. Il est mort lui et toute sa famille ; et j'en parle par cette considération plus librement. Comme tout ce qui est écrit peut être vu par des accidens imprévus, permettez-moi de ne point entrer dans le détail de tous les autres commerces que j'eus après celui-là, et dans lesquels il faudrait nommer des gens qui vivent encore. Il suffit que je vous dise que, nonobstant le changement de trois exempts et de vingt-quatre gardes du corps qui se succé-

dèrent, pendant le cours de quinze mois, les uns aux autres, mon commerce ne fut jamais interrompu.

Madame de Pommereux, et MM. de Caumartin et d'Haqueville m'écrivaient réglément deux fois la semaine. Voici les différentes matières de ce commerce. Elles tendaient toutes à ma liberté. La voie la plus courte était celle de se sauver de prison. Je fis deux entreprises, dont l'une me fut suggérée par mon médecin, qui était homme de mathématique. Il eut la pensée de limer la barre qui était à la grille d'une petite fenêtre qui était dans la chapelle où j'entendais la messe, et d'y attacher une espèce de machine, avec laquelle je fusse à la vérité descendu assez facilement du troisième étage du donjon; mais, comme ce n'eût été que la moitié du chemin de fait, et qu'il eût fallu remonter l'enceinte, de laquelle d'ailleurs l'on n'aurait pu redescendre, il quitta cette pensée, qui était en effet impraticable, et nous nous réduisîmes à une autre, qui ne manqua que parce qu'il ne plut pas à la providence de la faire réussir. J'avais remarqué, dans le temps qu'on me menait sur la tour, qu'il y avait tout au haut un creux, dont je n'ai jamais pu deviner l'usage. Il était plein à demi, mais l'on pouvait y descendre et s'y cacher. Je pris

sur cela la pensée de choisir le temps que mes gardes seraient allés dîner, et que Carpentier serait de jour, et d'enivrer son camarade qui était un vieillard appelé Tourville. Il tombait comme mort dès qu'il avait bu deux verres de vin ; ce que Carpentier avait éprouvé plus d'une fois. Je me serais servi de ce moment, pour monter au haut de la tour sans que l'on s'en aperçût, et pour me cacher dans le trou dont je viens de parler, avec quelques pains et quelques bouteilles d'eau et de vin. Carpentier convenait de la possibilité, et même de la facilité de ce premier pas, qui en effet était d'autant plus aisé, que les deux gardes qui le devaient relever, lui et son camarade, avaient toujours eu l'honnêteté de ne pas entrer dans ma chambre, et de demeurer à la porte jusqu'à ce qu'ils pussent juger que j'étais éveillé ; car je m'étais accoutumé à dormir l'après-dînée, ou même à faire semblant de dormir. Carpentier devait donc attacher deux cordes à la fenêtre de la galerie par laquelle M. de Beaufort s'était sauvé, et jeter dans le fossé une machine de tissu que M. Vacherot avait travaillée la nuit dans sa chambre, par le moyen de laquelle on eût pu croire que je me fusse élevé au-dessus de la petite muraille qu'on y avait faite depuis la sortie de M. de

Beaufort ; il devait en même temps donner l'alarme, comme s'il m'avait vu passer dans la galerie, et montrer son épée teinte de sang, comme si même il m'eût blessé en me poursuivant; toute la garde fût accourue au bruit ; l'on eût trouvé les cordes à la fenêtre ; on eût vu la machine et du sang dans le fossé ; huit ou dix cavaliers eussent paru le pistolet à la main dans le bois comme pour me recevoir ; il y en eût eu un qui fût sorti des portes avec une calotte rouge sur la tête ; ils se seraient séparés, et celui qui aurait eu la calotte rouge aurait tiré du côté de Mézières ; on eût tiré le canon à Mézières trois ou quatre jours après, comme si je fusse effectivement arrivé. Qui eût pu s'imaginer que j'eusse été dans ce trou ? On n'eût pas manqué de lever la garde du bois de Vincennes, et de n'y laisser que des mortes-payes ordinaires, qui eussent fait voir pour deux sous à tout Paris et la fenêtre et les cordes, comme ils firent celles de M. de Beaufort ; mes amis y fussent venus par curiosité comme tous les autres ; ils m'eussent habillé en femme, en moine, comme il vous plaira, et j'en fusse sorti sans qu'il y eût eu seulement ombre de soupçon. Je ne crois pas qu'il y eût eu rien au monde de plus ridicule pour la cour, si elle eût été attrapée de cette manière.

Elle est si extraordinaire, qu'elle en paraît impossible : elle était pourtant facile ; et je suis convaincu qu'elle aurait infailliblement réussi, si un garde appelé l'Escarmouche ne l'eût pas rompue par un incident que la pure fortune y jeta. On l'envoya à la place d'un autre qui tomba malade, et comme c'était un homme dur, vieux et exact, il dit à l'exempt qu'il ne concevait point comment il ne faisait pas mettre une porte à l'entrée du petit escalier qui monte à la tour. Elle y fut mise le lendemain au matin, et ainsi mon entreprise se rompit. Ce même garde m'assura le soir en bonne amitié qu'il m'étranglerait, s'il plaisait à sa majesté de le lui commander.

Je n'étais pas si attaché aux moyens de me tirer moi-même de la tour de Vincennes, que je ne pensasse aussi à ceux qui pouvaient obliger mes ennemis à m'en tirer. L'abbé Charier, qui partit pour Rome dès le lendemain que je fus arrêté, y trouva le pape Innocent irrité jusqu'à la fureur, et sur le point de lancer les foudres sur les auteurs d'une action sur laquelle les exemples des cardinaux de Guise et d'autres marquaient ses devoirs. Il s'en expliqua avec un très-grand ressentiment à l'ambassadeur de France. Il envoya M. Marini, archevêque d'A-

vignon, en qualité de nonce extraordinaire, pour ma liberté. Le roi prit de son côté l'affaire avec hauteur. Il défendit à monsignor Marini de passer Lyon. Le pape craignit d'exposer son autorité et celle de l'église à la fureur d'un insensé. Il usa de ce mot en parlant à l'abbé Charier, et en lui ajoutant : *Donnez-moi une armée, et je vous donnerai un légat.* Il était difficile de lui donner cette armée, mais il n'eût pas été impossible, si ceux qui étaient obligés d'être mes amis en cette occasion ne m'eussent pas manqué.

Vous avez vu, dans le second volume de cet ouvrage, que Mézières était dans mes intérêts par l'amitié que Bussi-Lamet avait pour moi, et que Charleville et Mont-Olympe y devaient être, parce que M. de Noirmoutier tenait ces deux places de moi. Vous avez vu aussi que ce dernier m'avait manqué, lorsque M. le cardinal Mazarin rentra en France. Il crut se justifier, en disant à tout le monde, qu'il me servirait envers tous et contre tous en ce qui me serait personnel ; et comme il y a peu de chose qui le soit davantage que la prison, il se joignit publiquement avec Bussi-Lamet aussitôt que je fus arrêté, et ils écrivirent ensemble une lettre au cardinal, par laquelle ils lui dé-

claraient qu'ils ne pourraient s'empêcher de se porter à toutes sortes d'extrémités si l'on me tenait plus long-temps en prison. Ces places, qui sont inattaquables, quand elles sont d'un même parti, étaient d'une extrême importance, dans un temps où M. le Prince, qui, dès la première nouvelle qu'il eut de ma détention, déclara qu'il ferait sans exception tout ce que mes amis souhaiteraient pour ma liberté, où M. le Prince, dis-je, offrit à ces deux gouverneurs de faire marcher toutes les forces d'Espagne à leur secours, où Belle-Isle, dont M. de Retz était le maître, n'était pas à mépriser, à cause de l'Angleterre, dont la France n'était nullement assurée en ce moment-là, et où Bordeaux et Brouage tenaient encore pour M. le Prince. Beaucoup de gens sont persuadés qu'il y avait de quoi former une affaire très-considérable, c'est-à-dire, qu'il y avait assez d'étoffe, et en ce que vous venez de voir, et en beaucoup de choses de cette nature; par exemple, en la disposition du comte d'Autel, qui était dans Béthune, et qui aurait assurément agi pour moi, s'il eût vu la partie bien faite. Le malheur fut qu'il n'y eut personne qui sût bien tailler cette étoffe. M. le duc de Retz avait bonne intention, mais il n'était pas ca-

pable d'un grand dessein, et de plus sa femme et son beau-père le retenaient. M. de Brissac, qui avait eu commandement de se retirer chez lui, ne savait primer en rien. M. le duc de Noirmoutier eût été le plus entreprenant, mais il fut gagné d'abord par madame de Chevreuse et par Laigues, auxquels le cardinal dit en termes exprès qu'ils lui répondraient des actions de leurs amis, et que s'ils tiraient un coup de pistolet, ils verraient l'un et l'autre ce qui leur en arriverait. M. de Noirmoutier, qui n'avait pas d'ailleurs, comme vous avez vu, trop d'amitié pour moi, se rendit aux instances de ses amis et à celles de sa femme, qui n'est pas une des meilleures de son sexe, et il promit à la cour qu'il ne me donnerait que des apparences et qu'il ne ferait rien en effet.

Il tint sa parole, il ne traversa en rien le siége de Stenay; que le roi fit en ce temps-là; il éluda toutes les propositions de M. le Prince, et il se contenta de parler et d'écrire en ma faveur, et de tirer force coups de canon lorsque l'on buvait à ma santé. Il eût eu pourtant peine à soutenir long-temps ce personnage, si Bussi-Lamet, qui avait de l'esprit et de la décision, eût vécu. Celui-ci dit à Malclerc, qui y avait été envoyé de la part de mes amis, ces propres

mots : *Noirmoutier veut amuser le tapis, mais je le ferai parler français, ou je lui surprendrai sa place.* Le pauvre homme mourut d'apoplexie la nuit même. Le chevalier de Lamet, qui était le major dans la place, y étant demeuré le maître par cette mort, le vicomte son frère aîné s'y jeta, et il y demeura très-fidèlement dans mes intérêts. L'abbé de Lamet, leur cousin et le mien, et qui était mon maître de chambre, n'en bougea, et il m'y servit aussi avec tout le zèle possible ; mais enfin une place ne pouvant rien sans l'autre, on n'agit point, et Mézières, Charleville et Mont-Olimpe furent pour moi, mais ne firent rien pour moi. Il ne laissa pas de m'en coûter une bonne somme de deniers que M. de Retz prêta pour la subsistance de la garnison ; j'en ai payé depuis et le capital et les intérêts.

Vous jugez bien que tout ce détail, dont j'étais informé ponctuellement, n'était pas la moindre de mes occupations ; mais cependant l'une de mes principales occupations dans ma prison était de cacher que j'en fusse informé ; et je me souviens que M. de Pradelle, qui commandait les compagnies des gardes suisses et françaises qui étaient dans le château, et qui avait permission de me voir, aussi-bien que M. de Mau-

peou de Noisi, qui était aussi capitaine aux gardes, je me souviens, dis-je, que M. de Pradelle me dit un jour qu'il était au désespoir d'être obligé de m'apprendre une nouvelle qui m'affligerait, qui était la mort de M. de Bussi-Lamet. Quoique je la susse aussi-bien que lui, j'en fis le surpris. Ce M. de Pradelle eut la bonté de me consoler dans la même conversation de l'appréhension que j'avais qu'on ne fît quelque chose à Mézières contre le service du roi, et il m'assura que la place était entre les mains du commandant que sa majesté y avait envoyé. Vous observerez, s'il vous plaît, que j'avais reçu un billet la veille du vicomte de Lamet, qui me marquait qu'il en était le maître et qu'il m'en rendrait bon compte. Je reçus toutefois pour bon ce qu'il plut à Pradelle de me dire sur cela, et la plupart des discours de cette nature que l'on fait aux prisonniers d'état; je dis la plupart, parce qu'il y en eut quelques-uns à l'égard desquels je ne pus agir ainsi. Par exemple, Pradelle, qui ne me parlait pour l'ordinaire que du beau temps et des choses qui étaient arrivées avant que j'eusse été arrêté, s'avisa un jour de m'annoncer l'heureux retour du cardinal Mazarin à Paris; il embellit son récit de tous les ornemens qu'il crut qui me pouvaient déplaire,

et il exagéra même avec emphase la réception magnifique qui lui avait été faite à l'hôtel de ville; je la savais déjà, et que M. Vedeau l'avait harangué avec une bassesse incroyable. Je répondis à M. de Pradelle que je n'en étais point surpris. Il reprit : Et vous n'en serez pas même fâché, monsieur, quand vous saurez l'honnêteté que M. le cardinal a pour vous; il m'a commandé de vous venir assurer de ses très-humbles services, et de vous supplier de croire qu'il n'oubliera rien pour vous servir. Je ne fis pas semblant d'avoir pris garde à ce compliment, et je lui fis je ne sais quelle question sur un sujet qui n'avait aucun rapport à celui-là. Il y revint, et comme il me pressa de lui répondre, je lui dis que dès la première parole je lui aurais témoigné ma reconnaissance, si je n'étais persuadé que le respect qu'un prisonnier doit au roi ne lui permet pas de s'expliquer de quoi que ce soit qui regarde sa liberté, que lorsqu'il a plu à sa majesté de la lui rendre. Il m'entendit; il m'exhorta à répondre à M. le cardinal plus obligeamment, mais il ne me persuada pas.

Les avis que le cardinal Mazarin avait de Rome, et l'émotion des esprits qui paraissait et qui croissait même en Poitou et à Paris, touchant ma prison, l'obligèrent à donner au moins

quelques démonstrations touchant ma liberté, et il se servit à cet effet de la crédulité de mon signor Bagni, nonce en France, homme de bien et d'une naissance très-relevée, mais facile et tout propre à être trompé. Il me l'envoya, accompagné de MM. de Brienne et le Tellier, pour me proposer ma liberté et de grands avantages, en cas que je voulusse donner ma démission de la coadjutorerie de Paris. Comme j'avais été averti par mes amis de cette démarche, je la reçus avec un discours très-étudié et très-ecclésiastique, qui fit même honte à monsignor Bagni, et qui lui attira ensuite une fort rude réprimande de Rome. Ce discours, qui m'avait été envoyé par M. de Caumartin, et qui était fort beau et fort juste, fut imprimé dès le lendemain. La cour en fut touchée au vif. Elle changea et mon exempt et mes gardes, mais ce changement n'altéra point du tout mon commerce.

Les instances du chapitre de Notre-Dame obligèrent la cour à permettre à un de son corps (1) d'être auprès de moi, et l'on choisit pour cet emploi un chanoine de la famille de

(1) Voyez ce que Joli écrit de cette affaire dans ses *Mémoires*.

M. de Braguelone, qui avait été nourri au collége avec moi, et auquel même j'avais donné ma prébende. Il s'ennuya trop dans la prison, quoiqu'il s'y fût enfermé avec joie pour l'amour de moi. Il y tomba malade d'une profonde mélancolie. Je m'en aperçus, et je fis ce qui était en moi pour l'en faire sortir; mais il ne voulut jamais m'écouter sur cela. La fièvre double-tierce le saisit, et il se coupa la gorge avec un rasoir au quatrième accès. On eut l'honnêteté de me cacher le genre de sa mort dans tout le temps que je fus à Vincennes; mais le tragique en fut commenté par mes amis, et ne diminua pas la pitié du peuple à mon égard. Cette pitié ne diminuait point non plus les frayeurs de M. le cardinal : elles le portèrent jusqu'à prendre la pensée de me transférer à Amiens, à Brest, au Havre-de-Grâce. J'en fus averti; je fis le malade. On envoya Vezou pour voir si effectivement je l'étais. On m'a parlé différemment de son rapport. Ce qui empêcha ma translation fut la mort de M. l'archevêque, qui émut à tel point tous les esprits, que la cour pensa plus à les adoucir qu'à les effaroucher. La manière dont je fus servi en cette rencontre tient du prodige.

Mon oncle mourut à quatre heures du ma-

tin ; à cinq l'on prit possession de l'archevêché en mon nom (1), avec une procuration de moi en très-bonne forme ; et M. le Tellier, qui vint à cinq et un quart dans l'église, pour s'y opposer de la part du roi, y eut la satisfaction d'entendre que l'on fulminait mes bulles dans le jubé. Tout ce qui est surprenant émeut les peuples. Cette scène l'était au dernier point, n'y ayant rien de plus extraordinaire que l'assemblage de toutes les formalités nécessaires à une action de cette nature ! dans un temps où l'on ne croyait pas qu'il fût possible d'en observer une seule. Les curés s'échauffèrent encore plus qu'à leur ordinaire ; mes amis soufflaient le feu ; le peuple ne voyait plus son archevêque ; le nonce, qui croyait avoir été doublement joué par la cour, parlait fort haut et menaçait de censures. Un petit livre fut mis au jour, qui prouvait qu'il fallait fermer les églises. M. le cardinal eut peur ; et comme ses peurs allaient toujours à négocier, il négocia. Il n'ignorait pas l'avantage que l'on trouve à négocier avec des gens qui ne sont point informés ; il croyait la moitié du temps que j'étais de ce

(1) Ce fut Caumartin qui en fit prendre possession. Voyez les *Mémoires de Joli.*

nombre; il le crut en celui-là, et il me fit jeter cent et cent vues de permutations, d'établissemens de gros clochers, de gouvernemens, de retour dans les bonnes grâces du roi, de liaisons solides avec le ministre. Pradelle et mon exempt ne parlaient du soir au matin que sur ce ton. On me donnait bien plus de liberté qu'à l'ordinaire; on ne pouvait plus souffrir que je demeurasse dans ma chambre, pour peu qu'il fît beau sur le donjon. Je ne faisais pas semblant de faire réflexion sur ces changemens, parce que je savais, par mes amis, le dessous des cartes. Ils me mandaient que je me tinsse couvert, et que je ne m'ouvrisse en aucune façon du monde, parce qu'ils étaient informés à n'en pouvoir douter que, quand on viendrait à fondre la cloche, l'on ne trouverait rien de solide, et que la cour ne songeait qu'à me faire expliquer sur la possibilité de ma démission, afin de refroidir et le clergé et le peuple. Je suivis ponctuellement l'instruction de mes amis (1), et au point que M. de Noailles, capitaine des gardes en quartier, m'étant venu trouver de la part du roi, et m'ayant fait un

(1) Tout ceci et ce qui suit est rapporté différemment dans les *Mémoires de Joli.*

discours très-éloigné de ses manières et [illegible] inclination honnête et douce (car le Mazarin l'obligea de me parler en aga des janissaires beaucoup plus qu'en officier d'un roi chrétien), je le priai de trouver bon que je lui fisse ma réponse par écrit. Je ne me ressouviens pas des paroles, mais je sais bien qu'elles marquaient un souverain mépris pour les menaces et pour les promesses, et une résolution inviolable de ne point quitter l'archevêché de Paris.

Je reçus dès le lendemain une lettre de mes amis, qui me marquait l'effet admirable que ma réponse, qu'ils firent imprimer toute la nuit, avait fait dans tous les esprits, et qui me donnait avis que M. le président de Bellièvre devait, le jour suivant, faire une seconde tentative. Il y vint effectivement, et il m'offrit, de la part du roi, les abbayes de Saint-Lucien de Beauvais, de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Germain d'Auxerre, de Barbeau, de Saint-Martin de Pontoise, de Saint-Aubin d'Angers et d'Orcan, pourvu, ajouta-t-il, que vous renonciez à l'archevêché de Paris, et que..... Il s'arrêta à ce mot en me regardant et en me disant : « Jusqu'ici je vous ai parlé comme ambassadeur de bonne foi; je vais commencer

» à me moquer du Sicilien, qui est assez sot pour
» m'employer à une proposition de cette sorte.
» Et pourvu donc, continua-t-il, que vous
» donniez douze de vos amis pour caution que
» vous ratifierez votre démission dès le premier
» moment que vous serez en liberté..... Ce
» n'est pas tout, ajouta-t-il, il faut que je
» sois de ces douze, qui seront MM. de Retz, de
» Brissac, de Montresor, de Caumartin, d'Ha-
» queville, etc. Ecoutez-moi, reprit-il tout
» d'un coup, et ne me répondez point, je vous
» supplie, que je ne vous aie parlé tant qu'il
» m'aura plu. La plupart de vos amis sont per-
» suadés que vous n'avez qu'à tenir ferme, et
» que la cour vous donnera votre liberté, en
» se contentant de se défaire de vous et de vous
» envoyer à Rome. Abus! elle veut, *in ogni*
» *modo*, votre démission. Quand je dis la cour,
» j'entends Mazarin; car la reine est au déses-
» poir que l'on pense seulement à vous donner
» la liberté. Le Tellier dit qu'il faut que le car-
» dinal ait perdu le sens. L'abbé Fouquet est
» enragé, et Servien n'y consent que parce
» que les autres sont d'un avis contraire. Il
» faut donc supposer comme incontestable,
» qu'il n'y a que le Mazarin qui veuille votre
» liberté, et qu'il ne la veut que parce qu'il

» croit qu'il se venge suffisamment en [illegible]
» faisant perdre l'archevêché de Paris : [illegible]
» au moins l'excuse qu'il prend ; car dans le
» fond ce n'est pas ce qui le détermine. [illegible]
» n'est que la peur qu'il a dans ce moment du
» nonce, du chapitre, des curés, du peuple :
» je dis dans ce moment de la mort de M. l'ar-
» chevêque, qui, tout au plus, peut produire
» un soulèvement qui, n'étant point appuyé,
» tombera à rien. Je soutiens de plus qu'il n'en
» produira point ; que le nonce menacera et
» ne fera rien ; que le chapitre fera des remon-
» trances et qu'elles seront inutiles ; que les
» curés prôneront et qu'ils en demeureront là ;
» que le peuple criera et qu'il ne prendra pas
» les armes. Je vois tout cela de près, et que
» tout ce qui en arrivera sera d'être transféré
» ou au Havre ou à Brest, et de demeurer entre
» les mains et à la disposition de vos enne-
» mis, qui en useront dans les suites comme il
» leur plaira. Je sais bien que le Mazarin n'est
» pas sanguinaire, mais je tremble quand je
» pense que Noailles a dit que l'on était résolu
» d'aller vite, et de prendre les voies dont
» les autres états avaient donné tant d'exem-
» ples ; et ce qui me fait trembler, c'est la
» résolution qu'on a eue de parler ainsi. Les

» grandes âmes disent quelquefois, pour leurs
» fins, de ces sortes de choses sans les faire; les
» basses ont plus de peine à les dire qu'à les
» faire. Vous croyez que la conclusion que je
» veux tirer de ce que je viens de vous dire
» sera qu'il faut que vous donniez votre démis-
» sion. Nullement : je suis venu ici pour vous
» dire que vous êtes déshonoré si vous donnez
» votre démission, et que c'est en cette occa-
» sion où vous êtes obligé de remplir, au péril
» de votre vie et de votre liberté, que vous esti-
» mez assurément plus que votre vie, la grande
» attente où tout le monde est sur votre sujet.
» Voici l'instant où vous devez plus que jamais
» mettre en pratique les apopthegmes dont nous
» vous avons tant fait la guerre. Je compte le
» fer et le poison pour rien : rien ne me
» touche que ce qui est dans moi : on meurt
» également partout. Voilà justement comme
» il faut répondre à ceux qui vous parleront
» de votre démission. Vous vous en êtes digne-
» ment acquitté jusqu'ici, et l'on aurait tort
» de s'en plaindre; je n'en aurais pas moins,
» si je prétendais vous obliger à changer de
» sentiment. Ce n'est pas ce que je vous de-
» mande; ce que je souhaite est que vous me
» disiez bonnement si, en cas que vous puissiez

» avoir votre liberté pour une feuille de chêne, » vous consentez à l'accepter ? » Je souris à cette parole. Attendez, me dit-il, je vais vous faire avouer que cela n'est pas impossible. Une démission de l'archevêché de Paris datée du bois de Vincennes est-elle bonne ? Non, lui répondis-je ; mais vous voyez aussi que l'on ne s'en contente pas, et que l'on veut des cautions pour la ratification. Et si je vois jour, reprit le premier président, à ce que l'on ne vous demande plus de cautions, qu'en dites-vous ? Je donnerai demain ma démission, lui répondis-je. Il m'expliqua en cet endroit tout ce qu'il avait fait ; il me dit qu'il ne s'était jamais voulu charger d'aucune proposition jusqu'à ce qu'il eût connu clairement que l'intention véritable du cardinal était de me donner la liberté, et que sa disposition était pareillement de se relâcher des conditions qu'il avait demandées pour la sûreté de ma démission ; qu'il n'y en avait aucune qui ne lui fût venue dans l'esprit ; que la première pensée avait été d'exiger une promesse par écrit du chapitre, des curés et de la Sorbonne, qui s'engageassent à ne me plus reconnaître, en cas que je refusasse de la ratifier, lorsque je serais en liberté ; que la seconde avait été de me faire mener au Louvre,

d'y assembler tous les corps ecclésiastiques de la ville, de m'obliger de donner ma parole au roi en leur présence. Enfin il n'y a sorte de moyens, ajouta-t-il, desquels il ne se soit avisé pour satisfaire sa défiance. Vous le voyez par ce que je viens de vous en dire, qui ne fait pourtant pas la moitié de ce que j'en ai vu. Comme je le connais, je ne le contredis sur rien. Toutes ces ridicules visions se sont évanouies d'elles-mêmes. Celle des douze cautions qui est à la vérité plus praticable que les autres, subsiste encore; mais elle se dissipera comme les autres, pourvu que vous demeuriez ferme à ne pas l'accepter. Je la disputerai avec opiniâtreté contre vous, vous la refuserez avec fermeté, comme croyant qu'elle vous est honteuse, et nous ferons venir le Sicilien à un autre expédient qu'il prendra, parce qu'il le croira très-propre à vous tromper. Cet expédient est de vous confier ou à d'Hocquincourt ou à M. le maréchal de la Meilleraye, jusqu'à ce que le pape ait reçu vôtre démission. Le cardinal croira qu'elle est sûre, si le pape l'accepte, et il est si ignorant de nos mœurs, qu'il me le disait encore hier.

Je pris la parole en cet endroit, et je dis à M. le premier président que l'expédient ne va-

lait rien, parce que le pape ne l'accepterait pas. Qu'importe, me repartit-il, c'est le pis qui nous puisse arriver; et pour remédier à ce pis, il faut, quand on vous fera cette proposition, que vous stipuliez que, quoi qu'il arrive, vous ne pourrez jamais être remis entre les mains du roi que sur mon billet, et j'en prendrai un bien signé de celui qui se chargera de votre garde. Vous devez vous fier à moi, mettez-vous en l'état que je vous marque; j'ai un pressentiment que Dieu pourvoira au reste.

Nous discutâmes à fond la matière; nous examinâmes tout ce qui se pouvait imaginer sur le choix qui se devait faire, de M. d'Hocquincourt ou de M. de la Meilleraye; nous convînmes de tous nos faits, et il sortit de Vincennes, les larmes aux yeux, en disant à M. de Pradelle : « Je trouve une opiniâtreté invincible; je suis » au désespoir. Ce n'est pas l'archevêché qui » le tient, il ne s'en soucie plus; mais il croit » que son honneur est blessé par les propo- » sitions qu'on lui fait de cautions, de garan- » tie. Il ne se rendra jamais, je ne me veux » plus mêler de tout ceci, il n'y a rien à » faire. »

Pradelle, qui était bien plus à l'abbé Fouquet qu'au cardinal, et qui savait que l'abbé Fouquet

ne voulait en aucune manière ma liberté, lui porta en diligence cette bonne nouvelle, et il reçut aussi en même temps la commission de me faire entrevoir sans affectation, dans les conversations qu'il avait avec moi, l'archevêché de Reims et des récompenses immenses, afin que, lorsqu'on m'en proposerait de moindres, je me tinsse plus ferme, et que ma fermeté aigrît encore davantage le Mazarin. Je m'aperçus de ce jeu avec assez de facilité, en joignant ce que je savais de sûr par M. de Bellièvre et mes amis, à ce que j'apprenais de différent par Pradelle, et par d'Avanton qui était mon exempt. Celui-ci, qui était uniquement dépendant de M. de Noailles, son capitaine, qui n'y entendait aucune finesse, et qui n'allait qu'au service du roi, ne me grossissait rien. L'autre, dont le but était de m'empêcher d'accepter le parti que l'on me ferait, par l'espérance qu'il me ferait concevoir d'en obtenir de plus considérables, continuait à me jeter des lueurs éclatantes. Je me résolus de répondre par l'art à l'artifice. Je dis à d'Avanton que je ne concevais pas la manière d'agir de la cour; que, quoique je fusse dans les fers, je ne les trouvais pas assez pesans pour souhaiter de les rompre par toutes voies; qu'enfin il fallait agir avec sincérité avec tout

le monde, et avec les prisonniers comme avec les autres ; que l'on me faisait en même temps des propositions tout opposées ; que M. le premier président m'offrait sept abbayes ; que M. de Pradelle me montrait des archevêchés. D'Avanton, qui dans le vrai ne voulait que le bien de l'affaire, ne manqua pas de rendre compte à son capitaine de mes plaintes. M. le cardinal Mazarin, qui avait pris une frayeur mortelle des curés et des confesseurs de Paris, et qui par considération brûlait d'impatience de finir, en fut outré contre Pradelle ; il l'en gourmanda au dernier point ; il soupçonna le vrai, qui était qu'il agissait par les ordres de l'abbé Fouquet ; et le chagrin qu'il eut de trouver dans les siens même des obstacles à ses volontés, contribua beaucoup, à ce que M. de Bellièvre me dit dès le lendemain, à le faire conclure à ce que je donnasse ma démission datée du donjon de Vincennes ; que le roi me pourvût des sept abbayes que je vous ai nommées, et que je fusse remis entre les mains de M. le maréchal de la Meilleraye, pour être gardé par lui dans le château de Nantes, et pour être mis en liberté aussitôt qu'il aurait plu à sa Sainteté d'accepter ma démission ; que, quoi qu'il pût arriver de cette démission, je ne pour-

rais jamais être remis entre les mains de sa majesté, qu'après que M. le président de Bellièvre aurait écrit de sa main à M. le maréchal de la Meilleraye qu'il l'agréait ; et que, pour plus grande sûreté de cette dernière clause, le roi signerait de sa main un papier, par lequel il permettrait à M. le maréchal de la Meilleraye de donner cette promesse par écrit à M. le président de Bellièvre. Tout cela fut exécuté, et le lundi suivant l'un et l'autre me vinrent prendre à Vincennes, et me menèrent ensemble dans un carrosse du roi jusqu'au Port-à-l'Anglais.

Comme le maréchal était tout estropié de la goutte, il ne put monter jusqu'à ma chambre, ce qui donna le temps à M. de Bellièvre, qui m'y vint prendre, de me dire, en descendant les degrés, que je me gardasse bien de donner une parole que l'on m'allait demander. Le maréchal, que je trouvai au bas de l'escalier, me la demanda effectivement : c'était de ne me point sauver. Je lui répondis que les prisonniers de guerre donnaient des paroles, mais que je n'avais jamais ouï dire qu'on en exigeât des prisonniers d'état. Le maréchal se mit en colère, et il me dit nettement qu'il ne se chargerait donc pas de ma personne. M. de Bellièvre, qui

n'avait pas pu, devant mon exempt, devant Pradelle et devant mes gardes, s'expliquer avec moi du détail, prit la parole, et dit : « Vous ne vous entendez pas. M. le cardinal ne » refuse pas de vous donner sa parole, si vous » voulez vous y fier absolument, et ne lui don- » ner auprès de lui aucune garde. Mais si vous » le gardez, monsieur, à quoi vous servirait » cette parole ? car tout homme que l'on garde » en est quitte. » Le premier président jouait à coup sûr, car il savait que la reine avait fait promettre au maréchal qu'il me ferait toujours garder à vue. Il regarda M. de Bellièvre, et il lui dit : *Vous savez si je puis faire ce que vous me proposez; allons*, continua-t-il en se tournant vers moi, *il faut donc que je vous garde ; mais ce sera d'une manière de laquelle vous ne vous plaindrez jamais.* Nous sortîmes ainsi escortés de gendarmes, de chevau-légers et de mousquetaires du roi ; et les gardes de M. le cardinal Mazarin, qui, à mon sens, n'eussent pas dû être de ce cortége, y parurent même avec éclat.

Nous quittâmes le premier président au Port-à-l'Anglais, et nous continuâmes notre route jusqu'à Beaugency, où nous nous embarquâmes après avoir changé d'escorte. La cavalerie retourna à Paris, et Pradelle, qui avait pour en-

seigne Morel, qui est présentement, ce me semble, à Madame, se mit dans notre bateau avec une compagnie du régiment des gardes qui suivait dans un autre. L'exempt, les gardes du corps, la compagnie du régiment, me quittèrent le lendemain que je fus arrivé à Nantes. Je demeurai purement à la garde de M. le maréchal de la Meilleraye, qui me tint parole; car l'on ne pouvait rien ajouter à la civilité avec laquelle il me garda. Tout le monde me voyait, on me cherchait même tous les divertissemens possibles; j'avais presque tous les soirs la comédie; toutes les dames s'y trouvaient; elles y soupaient souvent. Madame de la Vergne, qui avait épousé en secondes noces M. le chevalier de Sévigné, et qui demeurait en Anjou avec son mari, m'y vint voir, et y amena mademoiselle sa fille, qui est présentement madame de la Fayette. Elle était fort jolie et fort aimable, et elle avait de plus beaucoup d'air de madame de Lesdiguières. Elle me plut beaucoup, et la vérité est que je ne lui plus guère, soit qu'elle n'eût pas d'inclination pour moi, soit que la défiance que sa mère et son beau-père lui avaient donnée dès Paris même avec application de mes inconstances et de mes différentes amours, la mît en garde contre moi. Je me con-

solai de sa cruauté avec la facilité qui m'était assez naturelle ; et la liberté que M. le maréchal de la Meilleraye me laissait avec les dames de la ville, qui était à la vérité très-entière, m'était d'un fort grand soulagement. Ce n'est pas que l'exactitude de la garde ne fût égale à l'honnêteté. On ne me perdait jamais de vue que quand j'étais retiré dans ma chambre ; et l'unique porte qui était à cette chambre, était gardée par six hommes jour et nuit. Il n'y avait qu'une fenêtre très-haute qui répondait de plus dans la cour, dans laquelle il y avait toujours un grand corps de garde ; et celui qui m'accompagnait toutes les fois que je sortais, composé de ces six hommes dont j'ai parlé ci-dessus, se postait sur la terrasse d'une tour, d'où il me regardait quand je me promenais dans un petit jardin qui est sur une manière de bastion ou de ravelin qui répond sur l'eau. M. de Brissac qui se trouva dans le château de Nantes à la descente du carrosse, et MM. de Caumartin, d'Haqueville, l'abbé de Pontcarré et Amelot, qui y vinrent bientôt après, furent plus étonnés de l'exactitude de la garde qu'ils ne furent satisfaits de la civilité, quoiqu'elle fût très-grande. Je vous confesse que j'en fus moi-même fort embarrassé, particulièrement quand j'appris, par un courrier de

l'abbé Charier, que le pape ne voulait pas agréer ma démission : ce qui me fâcha beaucoup, parce que l'agrément du pape ne l'eût pas validée, et m'eût toutefois donné ma liberté. Je dépêchai, en diligence à Rome, Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, et je le chargeai d'une lettre, par laquelle j'expliquais au pape mes véritables intérêts; je donnai de plus une instruction très-ample à Malclerc, par laquelle je lui marquais tous les expédiens de concilier la dignité du saint-siége avec l'acceptation de cette démission. Rien ne put persuader sa Sainteté : elle demeura inflexible ; elle crut qu'il y allait trop de sa réputation de consentir même pour un instant à une violence aussi injurieuse à toute l'église, et elle dit ces propres paroles à l'abbé Charier et à Malclerc, qui pressaient le pape les larmes aux yeux : « Je sais bien » que mon agrément ne validerait pas une dé- » mission qui a été extorquée par la force, mais » je sais bien aussi qu'il me déshonorerait, » quand on dirait que je l'ai donné à une dé- » mission qui est datée d'une prison. »

Vous croyez aisément que cette disposition du pape m'obligeait à de sérieuses réflexions, qui furent dans la suite encore plus éveillées par la disposition du maréchal de la Meilleraye,

qui était de tous les hommes le plus bas à la cour. La nourriture qu'il avait prise à celle de M. le cardinal de Richelieu avait fait de si fortes impressions dans son esprit, que, bien qu'il eût beaucoup d'aversion pour le cardinal Mazarin, il tremblait dès qu'il entendait nommer son nom. Ses frayeurs redoublèrent à la première nouvelle qu'il eut que l'on incidentait à Rome. Il m'en parut ému au delà même de ce que la bienséance eût pu permettre. Quand le cardinal lui eut mandé qu'il savait de science certaine que la difficulté que faisait le pape venait de moi, il ne se put plus contenir, il m'en fit des reproches, et au lieu de recevoir mes raisons, qui étaient fondées sur la pure et simple vérité, il affecta de croire que je la lui déguisais. Je ne doutai plus alors qu'il ne me préparât des prétextes pour me rendre à la cour, quand il conviendrait de le faire. Cette conduite est ordinaire à tous ceux qui ont plus d'artifice que de jugement ; mais elle n'est pas sûre à ceux qui ont plus d'impétuosité que de bonne foi. Je fis expliquer au maréchal ses intentions en l'échauffant insensiblement : il se trahit lui-même en me les découvrant avec beaucoup d'imprudence, en présence de tout ce qui était avec nous dans la cour du château. Il me lut

une lettre par laquelle on lui écrivait que l'on avait donné avis à la cour que je promettais à Monsieur, qui était à Blois, de lui ménager M. le maréchal de la Meilleraye, et au point que je ne désespérais pas qu'il ne lui donnât retraite au Fort-Louis. Je lui dis qu'il aurait toujours de ces tracasseries, et que la cour, qui n'avait songé qu'à apaiser Paris en m'éloignant, ne songeait plus qu'à me tirer de ses mains par ses artifices. Il se tourna de mon côté comme un possédé, et il me dit d'une voix haute et animée : « En un mot, monsieur, je veux bien » que vous sachiez que je ne ferai pas la guerre » au roi pour vous. Je tiendrai fidèlement ma » parole, mais aussi faudra-t-il que M. le pre- » mier président tienne celle qu'il a donnée au » roi. »

Cependant je me résolus de penser tout de bon à me sauver. M. le premier président, à qui la cour avait déjà fait une manière de tentative, m'en pressait, et Montresor me fit donner un petit billet, par le moyen d'une dame de Nantes, où il y avait : *Vous devez être conduit à Brest dans la fin du mois, si vous ne vous sauvez.* La chose était très-difficile. Le préalable fut d'amuser le maréchal. Joli lui faisait voir des déchiffremens qui paraissaient fort

naturels, et je connus alors que les gens les plus défians sont très-souvent les plus dupes. Je m'ouvris à M. de Brissac qui faisait de temps en temps des voyages à Nantes, et qui me promit de me servir. Comme il avait un fort grand équipage, il marchait toujours avec beaucoup de mulets. Cette quantité de coffres me donna la pensée qu'il ne serait pas impossible que je me fourrasse dans l'un de ces bahuts. On le fit faire exprès un peu plus grand qu'à l'ordinaire. On fit un trou par le dessous, afin que je pusse respirer : je l'essayai même, et il me parut que ce moyen était praticable et simple. M. de Brissac fit un voyage de trois ou quatre jours à Machecoul qui le changea absolument. Il s'ouvrit de ce projet à madame de Retz et à monsieur son beau-père ; ils l'en dissuadèrent : celle-là par la haine qu'elle avait pour moi ; et celui-ci par le tour de son esprit, qui allait toujours au mal. M. de Brissac revint donc à Nantes convaincu, à ce qu'il disait, que j'étoufferais dans ce bahut, et touché à la vérité du scrupule qu'on lui avait donné, que, s'il faisait une action de cette nature, il violerait le droit de l'hospitalité trop ouvertement. Je n'oubliai rien pour lui persuader qu'il violerait aussi beaucoup celui de l'amitié, s'il me laissait transférer à Brest.

Il en convint, et il me donna parole qu'il me servirait pour ma liberté en tout ce qui ne regarderait pas le dedans du château : nous prîmes toutes nos mesures sur un plan que je fis moi-même, aussitôt que le premier m'eut manqué.

Je vous ai déjà dit que je m'allais quelquefois promener sur une manière de ravelin qui donnait sur la rivière ; et j'avais observé que comme nous étions au mois d'août, elle ne battait pas contre la muraille, et laissait un petit espace de terre jusqu'au bastion. J'avais aussi remarqué qu'entre le jardin, qui était sur ce bastion, et la terrasse sur laquelle mes gardes demeuraient quand je me promenais, il y avait une porte que Chalucet y avait fait mettre pour empêcher les soldats d'y aller. Je formai sur ces observations mon dessein, qui fut de tirer, sans faire semblant de rien, cette porte après moi, qui, étant à jour par des treillis, n'empêcherait pas les gardes de me voir, mais qui les empêcherait au moins de pouvoir venir à moi, de me faire descendre par une corde que mon médecin et l'abbé Rousseau, frère de mon intendant, me tiendraient, et de faire trouver des chevaux au bas du ravelin, et pour moi et pour quatre gentilshommes que je faisais état de mener avec moi. Ce projet était d'une exé-

cution très-difficile : il était extraordinaire, et tout ce qui l'est ne paraît possible qu'après l'exécution à ceux qui ne sont capables que de l'ordinaire. Je l'ai observé cent et cent fois ; et il me semble que Longin, ce fameux chancelier de Zénobie, l'a observé avant moi dans son livre *De sublimi genere*. Enfin il n'y eût rien eu de plus remarquable en notre siècle que le succès d'une évasion comme la mienne, s'il se fût terminé à me rendre maître de la capitale du royaume en brisant mes fers. Caumartin me donna cette pensée : je l'embrassai avec ardeur, M. le président de Bellièvre l'approuva, et aussitôt que M. le chancelier et Servien, qui étaient à Paris, surent que je marchais, ils ne pensèrent qu'à me quitter la place et à se sauver. Ce fut le premier mot que Servien, qui n'était pas timide, proféra quand il reçut la lettre de M. le maréchal de la Meilleraye. Joignez à cela le *Te Deum* qui fut chanté pour ma liberté à Notre-Dame, et les feux de joie qui furent faits en beaucoup de quartiers de la ville, quoique l'on ne me vît pas, et jugez de l'effet que j'avais lieu d'espérer de ma présence. En voilà assez pour répondre à ceux qui ont blâmé mon entreprise, et je les supplie de s'examiner eux-mêmes, et de se demander dans leur intérieur, s'ils eussent cru

que la déclaration que je fis en plein parlement contre M. le cardinal Mazarin, le lendemain de la bataille de Rhetel, eût réussi comme elle fit, si on la leur eût proposée un quart d'heure avant qu'elle réussît. Je suis persuadé que presque tout ce qui s'est entrepris de grand est de cette espèce ; je le suis de plus qu'il est souvent nécessaire de le hasarder ; mais je le suis encore qu'il était judicieux dans l'occasion dont il s'agit, parce que le pis du pis était de faire une action de grand éclat, que j'eusse poussée, si j'y eusse trouvé lieu, et à laquelle j'eusse donné un air de modération et de sagesse, si le terrain ne m'eût paru aussi ferme que je me l'étais imaginé : car mon projet était de n'entrer à Paris qu'avec toutes les apparences d'un esprit de paix ; de déclarer, et au parlement et à l'hôtel de ville, que je n'y allais que pour prendre possession de mon archevêché ; de prendre effectivement cette possession dans mon église ; de voir ce que ce spectacle produirait dans l'esprit d'un peuple échauffé par l'état des choses ; car Arras était assiégé par M. le Prince. Le roi, qui m'eût vu dans Paris, n'eût pas apparemment fait attaquer les lignes comme il fit ; les serviteurs de M. le Prince, qui étaient en bon nombre dans la ville, se seraient certainement

joints à mes amis; la fuite de M. le chancelier et de M. Servien aurait fait prendre cœur aux mazarins; la collusion de M. le premier président de Bellièvre m'aurait été d'un avantage signalé, M. Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, a dit depuis que, comme il n'y avait pas eu contre moi une seule ombre de formalité observée, sa compagnie n'aurait pas hésité un moment à faire, à l'égard de ma possession, tout ce qui dépendait d'elle. J'aurais connu, en faisant ces premières démarches, jusqu'où j'aurais dû et pu porter les secondes. Si, comme je l'ai dit ci-dessus, j'eusse rencontré le chemin plus embarrassé que je ne l'aurais cru, je n'aurais eu qu'à faire un pas en arrière, à traiter purement l'affaire en ecclésiastique, et me retirer, après ma prise de possession, à Mézières, où deux cents chevaux m'eussent passé avec toute facilité, toutes les troupes du roi étant éloignées. Le vicomte de Lamet était dedans; et Noirmoutier même, quoique accommodé sous main à la cour, comme vous avez vu ci-devant, eût été obligé de garder de grandes mesures avec moi pour ne pas se déshonorer tout-à-fait dans le monde, et par la considération même de son intérêt particulier, parce que Charleville et Mont-Olimpe ne sont que comme

un rien sans Mézières. Il avait de plus renoué en quelque façon avec moi depuis que j'étais sorti de Vincennes; et comme il croyait que j'aurais au premier jour ma liberté, il avait pris cet instant pour se raccommoder avec moi, et pour m'envoyer Blanchecour, capitaine d'infanterie dans la garnison de Mézières. Il m'apporta une lettre signée de lui et du vicomte de Lamet, et ils m'écrivaient tous deux comme étant et ayant toujours été dans mes intérêts, et y voulant vivre et mourir. Un billet séparé, du vicomte, me marquait que M. le duc de Noirmoutier affectait de faire le zélé pour moi plus que jamais, pour couvrir le passé par un éclat qui, dans l'état où étaient les choses, ne le pouvait plus, au moins selon son opinion, commettre avec la cour. Cependant, comme Mézières n'est pas considérable sans Charleville et sans Mont-Olimpe, je n'y eusse pu rien faire de grand, dans la défiance où j'étais de Noirmoutier; mais j'y eusse toujours trouvé de quoi me retirer, et c'était justement ce dont j'avais le plus besoin dans l'occasion de laquelle je vous parle.

Tout ce plan fut renversé en un moment, quoique aucune des machines sur lesquelles il était bâti n'eût manqué. Je me sauvai le samedi

8 août 1654, à cinq heures du soir; la porte du petit jardin se referma après moi presque naturellement; je descendis très-heureusement au bas du bastion, qui avait quarante pieds de haut, la corde entre les jambes. Un valet de chambre qui est encore à moi amusa mes gardes en les faisant boire. Ils s'amusèrent eux-mêmes à regarder un jacobin qui se baignait, et qui de plus se noyait. La sentinelle qui était à vingt pas de moi n'osa me tirer, parce que, lorsque je le vis compasser la mèche, je lui criai que je le ferais pendre s'il tirait; et il avoua à la question qu'il crut, sur cette menace, que le maréchal était de concert avec moi. Deux petits pages qui se baignaient, et qui me voyant suspendu à la corde crièrent que je me sauvais, ne furent pas écoutés, parce que tout le monde s'imagina qu'ils appelaient les gens au secours du jacobin qui se baignait. Mes quatre gentilshommes se trouvèrent à point nommé au bas du ravelin, où ils avaient fait semblant de faire abreuver leurs chevaux : je fus à cheval moi-même avant qu'il y eût eu seulement la moindre alarme, et comme j'avais quarante relais posés entre Nantes et Paris, je serais arrivé infailliblement le mardi à la pointe du jour (1), sans un accident que je puis

(1) Ceci est rapporté d'une manière différente et moins

dire avoir été le fatal et le décisif du reste de ma vie. Je vous en rendrai compte, après que je vous aurai parlé d'une circonstance importante.

J'avais un chiffre avec madame la Palatine. Nous l'appelions l'*indéchiffrable*, parce qu'il nous avait toujours paru qu'on ne le pouvait pénétrer qu'en sachant le mot dont on serait convenu. Ce fut par ce chiffre que j'écrivis à M. le premier président que je me sauverais le 8 août; ce fut par ce chiffre qu'il me manda que je me sauvasse à tous risques; ce fut par ce chiffre que je donnai les ordres nécessaires pour régler et pour placer mes relais; ce fut par ce chiffre que nous convînmes, Anneri, Laillevaux et moi, du lieu où la noblesse du Vexin me devait joindre pour entrer avec moi à Paris. M. le Prince, qui avait un des meilleurs déchiffreurs du monde, qui, si je m'en souviens, s'appelait Martin, me tint ce chiffre six semaines à Bruxelles, et il me le rendit, en m'avouant que cet homme lui avait confessé qu'il était indéchiffrable : voilà de grandes preuves pour la qualité d'un chiffre. Cependant Joli, quoiqu'il

avantageuse pour le cardinal, par Joli, dans ses *Mémoires*.

ne fût pas déchiffreur, en trouva la clef en rêvant. Pardonnez-moi, je vous prie, cette petite digression qui ne sera pas inutile. Je reprends le fil de ma narration.

Aussitôt que je fus à cheval je pris la route de Mauve, qui est, si je ne me trompe, à cinq lieues de Nantes sur la rivière, et où nous étions convenus que M. de Brissac et M. le chevalier de Sévigné m'attendraient avec un bateau pour la passer. Laralde, écuyer de M. le duc de Brissac, qui marchait devant moi, me dit qu'il fallait galoper d'abord pour ne pas donner le temps aux gardes du maréchal de fermer la porte d'une petite rue du faubourg où était leur quartier, et par laquelle il fallait nécessairement passer. J'avais un des meilleurs chevaux du monde, et qui avait coûté mille écus à M. de Brissac. Je ne lui abandonnai pas toutefois la main, parce que le pavé était trop mauvais et très-glissant; mais un de mes gentilshommes nommé Boisguérin ayant crié de mettre le pistolet à la main, parce qu'il voyait deux gardes du maréchal, qui ne songeaient pourtant pas à nous, je l'y mis effectivement, en le présentant à la tête de celui de ces gardes qui était le plus près de moi, pour l'empêcher de se saisir de la bride de mon cheval. Le soleil qui était encore

haut donna dans la platine, la réverbération fit peur à mon cheval, qui était vif et vigoureux ; il fit un grand sursaut et il retomba des quatre pieds. J'en fus quitte pour l'épaule gauche qui se rompit contre la borne d'une porte. Un autre de mes gentilshommes, nommé Beauchêsne, me releva et me remit à cheval ; et quoique je souffrisse des douleurs effroyables, et que je fusse obligé de me tirer les cheveux de temps en temps pour m'empêcher de m'évanouir, j'achevai ma course de cinq lieues, avant que le grand-maître, qui, si l'on veut en croire la chanson de Marigny, me suivait à toute bride avec tous les coureurs de Nantes, m'eût pu joindre. Je trouvai au lieu destiné M. de Brissac et le chevalier de Sévigné avec le bateau. Je m'évanouis en y entrant. On me fit revenir en me jetant un verre d'eau sur le visage. Je voulus remonter à cheval quand nous eûmes passé la rivière, mais les forces me manquèrent ; et M. de Brissac fut obligé de me faire mettre dans une grosse meule de foin, où il me laissa avec un de mes gentilshommes qui me tenait entre ses bras. Il emmena avec lui Joli, et il tira droit à Beaupréau à dessein d'y assembler la noblesse pour me venir tirer de ma meule de foin.

Je me sens obligé de vous raconter deux ou trois actions de mes domestiques qui méritent bien de n'être pas oubliées. Paris, docteur de Navarre, qui avait donné le signal avec son chapeau aux quatre gentilshommes qui me servirent en cette occasion, fut trouvé sur le bord de l'eau par Coulon, écuyer du maréchal, qui le prit, en lui donnant quelques gourmades. Le docteur ne perdit point le jugement, et il dit à Coulon d'un ton niais et normand : *Je le dirai à M. le maréchal, que vous vous amusez à battre un pauvre prêtre, parce que vous n'osez vous prendre à M. le cardinal qui a de bons pistolets à l'arçon de sa selle!* Coulon prit cela pour bon, et il lui demanda où j'étais : *Ne le voyez-vous pas*, répondit le docteur, *qui entre dans ce village?* Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il m'avait vu passer l'eau. Il se sauva ainsi, et il faut avouer que cette présence d'esprit n'est pas commune. En voici une de cœur qui n'est pas moindre. Celui pour qui le docteur me voulait faire passer, quand il dit à Coulon que j'entrais dans un village qu'il lui montrait, était ce Beauchesne dont je vous ai parlé. Son cheval était outré, et il n'avait pu me suivre. Coulon, le prenant pour moi, courut à lui; et comme il se voyait soutenu par

beaucoup de cavaliers qui étaient près de le joindre, il l'aborda le pistolet à la main. Beauchesne s'arrêta sur eux en la même posture, et il eut la fermeté de s'apercevoir dans cet instant qu'il y avait un bateau à dix ou douze pas de lui. Il se jeta dedans, et pendant qu'il arrêtait Coulon en lui montrant un de ses pistolets, il mit l'autre à la tête du batelier et le força de passer la rivière. Sa résolution ne le sauva pas seulement, mais elle contribua à me faire sauver moi-même, parce que le grand-maître ne trouvant plus ce bateau fut obligé d'aller passer l'eau beaucoup plus bas.

Voici une autre action qui n'est pas de même espèce, mais qui servit encore davantage à ma liberté. Je vous ai déjà dit qu'aussitôt que l'abbé Charier m'eut mandé que le pape refusait d'admettre ma démission, je dépêchai Malclerc pour en solliciter l'agrément. La cour lui joignit Gaumont, qui portait l'original de cette démission à M. le cardinal d'Est, avec ordre de la solliciter, parce qu'il n'y avait plus d'ambassadeur de France à Rome. Gaumont s'étant trouvé fatigué à Lyon, et ayant pris la résolution de s'aller embarquer à Marseille, Malclerc continua, dans la résolution de prendre la route des montagnes; et comme elle est la plus courte,

Gaumont jugea à propos de lui remettre le paquet adressé à M. le cardinal d'Est. Sa simplicité fut grande, comme vous voyez, et il n'avait pas étudié de plus la maxime que j'ai toujours pratiquée, et que j'ai toujours enseignée à mes gens, de ne jamais compter dans les grandes affaires, les fatigues, le péril et la dépense pour quelque chose. Gaumont s'en trouva mal en cette rencontre. L'original de la démission ne se trouva plus dans ce paquet, qui arriva néanmoins très-bien fermé. Quand Gaumont s'en plaignit, Malclerc, qui était d'ailleurs plus brave que lui, se plaignit lui-même de son méchant artifice. Ce contre-temps donna lieu au pape de laisser en doute le cardinal d'Est si l'inaction de Rome procédait, ou de la mauvaise volonté de sa Sainteté envers la cour, ou du défaut de l'original de la démission. Malclerc avait ordre de supplier le pape en mon nom, et, en cas qu'il ne la voulût pas admettre, d'amuser le tapis, afin de me donner le temps de me sauver. Il lui en donna de plus, comme vous voyez, un beau prétexte. Ce cardinal d'Est, qui fut amusé, amusa aussi lui-même le Mazarin. Les instances de celui-ci envers le maréchal, pour me remettre entre les mains du roi, en furent moins fréquentes et moins

vives, et j'eus la satisfaction de devoir au zèle et à l'esprit de deux de mes gens (car l'abbé Charier eut aussi part à cette intrigue) le temps que j'eus, par ce moyen, tout entier de songer et de pourvoir à ma liberté.

Je reviens à la meule de foin. J'y demeurai caché plus de sept heures avec une incommodité que je ne puis vous exprimer. J'avais l'épaule rompue et démise; j'y avais une contusion terrible. La fièvre me prit sur les neuf heures du soir, et l'altération qu'elle me donnait était encore cruellement augmentée par la chaleur du foin nouveau. Quoique je fusse sur le bord de la rivière, je n'osais boire, parce que si nous fussions sortis de la meule Montet et moi, nous n'eussions eu personne pour raccommoder le foin qui eût paru remué, et qui eût donné lieu par conséquent à ceux qui couraient après moi d'y fouiller. Nous n'entendions que des cavaliers qui passaient à droite et à gauche. Nous reconnûmes même Coulon à sa voix. L'incommodité de la soif est incroyable et inconcevable à qui ne l'a pas éprouvée. M. de la Poise Saint-Offanges, homme de qualité du pays, que M. de Brissac avait averti en passant chez lui, vint sur les deux heures après minuit me prendre dans cette meule, après qu'il eut

remarqué qu'il n'y avait plus de cavaliers aux environs. Il me mit sur une civière à fumier, et il me fit porter par deux paysans dans la grange d'une maison qui était à lui, à une lieue de là. Il m'y ensevelit encore dans le foin; mais comme j'y avais de quoi boire, je m'y trouvai mieux.

M. et madame de Brissac me vinrent prendre au bout de sept ou huit heures avec quinze ou vingt chevaux, et ils me menèrent à Beaupréau, où je trouvai l'abbé de Belebat qui les y était venu voir, et où je ne demeurai qu'une nuit, jusqu'à ce que la noblesse fût assemblée. M. de Brissac était fort aimé dans tout le pays; il mit ensemble, dans ce peu de temps, plus de deux cents gentilshommes. M. de Retz, qui l'était encore plus dans son quartier, le joignit à quatre lieues de là avec trois cents. Nous passâmes presque à la vue de Nantes, d'où quelques gardes du maréchal sortirent pour escarmoucher. Ils furent repoussés vigoureusement jusque dans la barrière, et nous arrivâmes heureusement à Machecoul, qui est dans le pays de Retz, avec toute sorte de sûreté. Je ne manquai pas, dans ce bonheur, de chagrins domestiques. Madame de Brissac, qui s'était comportée en héroïne dans tout le cours de cette

action, me dit en me quittant et en me donnant une bouteille d'eau impériale : *Il n'y a que votre malheur qui m'ait empêchée d'y mettre du poison.* Elle se prenait à moi de la perfidie que M. de Noirmoutier m'avait faite sur son sujet, et de laquelle je vous ai parlé ci-devant. Il est impossible que vous conceviez combien je fus touché de cette parole ; et je sentis, au delà de tout ce je vous en puis exprimer, qu'un cœur bien tourné est sensible, jusqu'à l'excès de la faiblesse, aux plaintes d'une personne à laquelle il croit être obligé. Je ne le fus pas à beaucoup près tant à la dureté de madame de Retz et de M. son père. Ils ne purent s'empêcher de me témoigner leur mauvaise volonté dès que je fus arrivé. Elle se plaignit de ce que je ne lui avais pas confié mon secret, quoiqu'elle ne fût partie de Nantes que la veille que je me sauvai. Celui-ci pesta assez ouvertement contre l'opiniâtreté que j'avais à ne me pas soumettre aux volontés du roi, et il n'oublia rien pour persuader à M. de Brissac de me porter à envoyer à la cour la ratification de ma démission. La vérité est que l'un et l'autre mouraient de peur du maréchal de la Meilleraye, qui, enragé qu'il était et de mon évasion, et encore plus de ce qu'il avait été abandonné de toute la noblesse, mena-

çait de mettre tout le pays de Retz à feu et à sang. Leur frayeur alla jusqu'au point de s'imaginer ou de vouloir faire croire que mon mal n'était que délicatesse ; qu'il n'y avait rien de démis, et que j'en serais quitte pour une contusion. Le chirurgien affidé de M. de Retz le disait à qui le voulait entendre, et qu'il était bien rude que j'exposasse, pour une délicatesse, toute ma maison, qui allait être investie au premier jour dans Machecoul. J'étais cependant dans mon lit, où je sentais des douleurs incroyables, et où je ne pouvais pas seulement me tourner. Tous ces discours m'impatientèrent au point que je pris la résolution de quitter ces gens-là, et de me jeter dans Belle-Isle, où je pouvais au moins me faire transporter par mer. Le trajet était fort délicat, parce que M. le maréchal de la Meilleraye avait fait prendre les armes à toute la côte. Je ne laissai pas de le hasarder. Je m'embarquai au port de la Roche, qui n'est qu'à une petite demi-lieue de Machecoul, sur une chaloupe que la Gisclaye, capitaine de vaisseau et bon homme de mer, voulut piloter lui-même. Le temps nous obligea de mouiller au Croisic, où nous courûmes fortune d'être découverts par une chaloupe qui nous vint reconnaître la nuit. La Gisclaye, qui savait la langue

et le pays, s'en démêla fort bien. Nous remîmes à la voile le lendemain à la pointe du jour, et nous découvrîmes, quelque temps après, une longue barque de Biscayens qui nous donnèrent la chasse. Nous prîmes la fuite à la considération de M. de Brissac, qui n'eût pas eu de plaisir à être mené en Espagne, parce qu'il ne se sauvait pas de prison comme moi, et que l'on eût pu par conséquent lui tourner en crime ce voyage. Comme la longue barque faisait force de vent sur nous, et que même elle nous le gagnait, nous crûmes que nous ferions mieux de nous jeter à terre dans l'île de Ré. La barque fit quelque mine de nous y suivre; elle bordeya assez long-temps à notre vue, après quoi elle reprit la mer. Nous nous y remîmes la nuit, et nous arrivâmes à Belle-Isle à la petite pointe du jour.

Je souffris tout ce que l'on peut souffrir dans ce trajet, et j'eus besoin de toute la force de ma constitution, pour défendre et pour sauver de la gangrène une contusion aussi grande que la mienne, et à laquelle je n'appliquai jamais d'autre remède que du sel et du vinaigre. Je ne trouvai pas à Belle-Isle le même goût qu'à Machecoul; mais je n'y trouvai pas dans le fond beaucoup plus de fermeté. On s'imagina,

au pays de Retz, que le commandeur de Neufchaise, qui était à la Rochelle, aurait ordre au premier jour de m'investir dans Belle-Isle. On y apprit que le maréchal faisait appareiller deux longues barques à Nantes. Ces avis étaient bons et véritables, mais il s'en fallait bien qu'ils fussent si pressans qu'on les croyait. Il fallait du temps pour les rendre tels, et plus qu'il n'en fallut pour me remettre. La frayeur qui était à Machecoul inspira de l'indisposition à Belle-Isle; et je m'en aperçus en ce que l'on commença à croire que je n'avais pas en effet l'épaule démise, et que la douleur que je recevais de ma contusion faisait que je m'imaginais que mon mal était plus grand qu'il ne l'était en effet. On ne peut s'imaginer le chagrin que l'on a de ces sortes de murmures, quand on sent qu'ils sont injustes. Le chevalier de Sévigné, homme de cœur, mais intéressé, craignait que l'on lui rasât sa maison; et M. de Brissac, qui croyait avoir suffisamment réparé la paresse, plutôt que la faiblesse qu'il avait témoignée dans le cours de ma prison, était bien aise de finir, et de ne pas exposer son repos à une agitation à laquelle on ne voyait plus de fin. Je n'avais pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire à laquelle ils n'étaient plus

engagés que pour l'amour de moi. La différence est que je ne croyais pas le péril si pressant, ni pour eux ni pour moi, que je ne pusse au moins, à mon sens, prendre le temps, et de me faire traiter, et de me pourvoir d'un bâtiment raisonnable pour naviguer. Ils me voulurent persuader de passer en Hollande sur un vaisseau de Hambourg qui était en rade; et je ne crus pas que je dusse confier ma personne à un inconnu qui me connaissait, et qui pouvait me mener à Nantes comme en Hollande. Je leur proposai de me faire venir cette barque de corsaire de Biscaye, qui était mouillée à notre vue à la pointe de l'île, et ils appréhendèrent de se criminaliser par ce commerce avec l'Espagnol. Je m'embarquai enfin sur une barque de pêcheurs, où il n'y avait que cinq mariniers de Belle-Isle, Joli, deux de mes gentilshommes, et un valet de chambre que mon frère m'avait prêté. La barque était chargée de sardines, ce qui nous vint assez à propos, parce que nous n'avions que fort peu d'argent. Mon frère m'en avait envoyé, mais l'homme qui le portait avait été arrêté par les gardes-côtes. M. son beau-père n'avait pas eu l'honnêteté de m'en offrir. M. de Brissac me prêta quatre-vingts pistoles, et celui qui commandait dans

Belle-Isle, quarante. Nous quittâmes nos habits; nous prîmes de méchans haillons de quelques soldats de la garnison, et nous mîmes à la mer à l'entrée de la nuit, à dessein de prendre la route de Saint-Sébastien qui est dans le Guipuscoa. Ce n'est pas qu'elle ne fût assez longue pour un bâtiment de cette nature, car il y a, de Belle-Isle à Saint-Sébastien, quatre-vingts lieues fort grandes; mais c'était l'endroit le plus proche de tous ceux où je pouvais aborder avec sûreté. Nous eûmes un fort gros temps toute la nuit. Il calma à la pointe du jour; mais ce calme ne nous donna pas beaucoup de joie, parce que notre boussole, qui était unique, tomba dans la mer par je ne sais quel accident. Nos mariniers, qui se trouvèrent fort étonnés, et qui d'ailleurs étaient fort ignorans, ne savaient où ils étaient, et ne prirent de route que celle qu'un vaisseau qui nous donna la chasse nous força de courir. Ils reconnurent à son garbe qu'il était turc et de Salé. Comme il brouilla ses voiles sur le soir, nous jugeâmes qu'il craignait la terre, et que, par conséquent, nous n'en pouvions être loin. Les petits oiseaux, qui venaient se percher sur notre mât, nous le marquaient d'ailleurs assez. La question était quelle terre ce pouvait être, car nous craignions

autant celle de France que celle des Turcs. Nous bordâmes toute la nuit dans cette incertitude; nous y demeurâmes tout le lendemain; et un vaisseau, dont nous voulûmes nous approcher pour nous en éclaircir, nous tira pour toute réponse trois volées de canon. Nous avions fort peu d'eau, et nous appréhendions d'être chargés en cet endroit par un gros temps, auquel il y avait déjà quelque apparence. La nuit fut assez douce, et nous aperçûmes à la pointe du jour une chaloupe à la mer. Nous nous en approchâmes avec beaucoup de peine, parce qu'elle appréhendait que nous fussions corsaires. Nous parlâmes espagnol et français à trois hommes qui étaient dedans, mais ils n'entendaient ni l'une ni l'autre langue. L'un d'eux se mit à crier *San-Sebastiano,* pour nous donner à connaître qu'il en était : nous lui montrâmes de l'argent, et nous lui répondîmes *San-Sebastiano*, pour lui faire connaître que c'était où nous voulions aller. Il se mit dans notre barque, et il nous y conduisit; ce qui lui fut aisé, parce que nous n'en étions pas bien éloignés.

Nous ne fûmes pas plutôt arrivés qu'on nous demanda notre charte-partie, qui est si nécessaire à la mer, que tout homme qui navigue sans l'avoir est pendable sans autre forme de

procès. Le patron de notre barque n'avait pas fait cette réflexion, croyant que je n'en avais pas besoin. Le défaut de ce papier, joint aux méchans habits que nous avions, obligea les gardes du port à nous dire que nous avions la mine d'être pendus le lendemain au matin. Nous leur répondîmes que nous étions connus de M. le baron de Vateville, qui commandait pour le roi d'Espagne dans le Guipuscoa. Ce mot fit que l'on nous mit dans une hôtellerie, et que l'on nous donna un homme qui mena Joli à M. de Vateville, qui était au passage, et qui d'abord jugea par ses habits tout déchirés qu'il était un imposteur. Il ne le lui témoigna pourtant pas à tout hasard, et il vint me voir dès le lendemain à mon hôtellerie. Il me fit alors un fort grand compliment, mais embarrassé, d'un homme qui avait accoutumé, dans le poste où il était, de voir souvent des trompeurs. Ce qui commença à le rassurer fut l'arrivée de Beauchesne, que j'avais dépêché à Paris de Beaupréau, et que mes amis me renvoyèrent en diligence, aussitôt qu'ils surent que je m'étais embarqué pour Saint-Sébastien. Il le trouva si bien informé des nouvelles, qu'il eut lieu de croire que ce n'était pas un courrier supposé, et il l'en trouva même beaucoup mieux instruit qu'il

n'eût souhaité; car ce fut lui qui lui apprit que l'armée de France avait forcé celle d'Espagne dans les lignes d'Arras; et cet avis que M. de Vateville fit passer en diligence à Madrid, fut le premier que l'on y eut de cette défaite. Beauchesne me l'apporta avec une diligence incroyable, sur une frégate de corsaire biscayen, qu'il trouva à la pointe de Belle-Isle, et qui fut ravi de se charger de sa personne et de son passage, sachant qu'il venait me chercher à Saint-Sébastien. Mes amis me l'envoyèrent pour m'exhorter à prendre le chemin de Rome, plutôt que celui de Mézières, où ils appréhendaient que je voulusse me jeter. Cet avis était certainement le plus sage; il n'eût pas été le plus heureux par l'événement. Je le suivis sans hésiter, quoique ce ne fût pas sans peine. Je connaissais assez la cour de Rome, pour savoir que le poste d'un réfugié et d'un suppliant n'y est pas agréable; et mon cœur, qui était piqué au jeu contre le cardinal Mazarin, était plein de mouvemens qui m'eussent porté avec plus de gaieté dans les lieux où j'eusse pu donner un champ plus libre à mes ressentimens. Je n'ignorais pas que je ne pouvais point espérer de M. le duc de Noirmoutier tout ce qui me conviendrait dans la suite; mais je n'ignorais pas non plus qu'étant

le maître dans Mézières, comme je l'y étais, et m'y rendant en personne, il n'était pas impossible que je n'engageasse M. de Noirmoutier, qui enfin gardait les apparences avec moi, et qui même, aussitôt qu'il eut appris ma liberté, m'avait dépêché un gentilhomme en commun avec le gentilhomme de Lamet, pour m'offrir retraite dans leurs places. Mes amis ne doutaient pas que je ne la trouvasse, et même très-sûre, dans Mézières. Ils craignaient qu'elle ne fût pas de la même nature dans Charleville ; et comme la situation de ces places fait que l'une sans l'autre n'est pas fort considérable, ils crurent que, vu la disposition de M. de Noirmoutier, je ferais mieux de n'y faire aucun fondement pour ma retraite. Je répète encore ici ce que je vous ai déjà dit que je ne sais s'il n'y eût pas eu lieu de mieux espérer, non pas de la bonne intention de Noirmoutier, mais de l'état où il se fût trouvé lui-même. Le conseil de mes amis l'emporta sur mes vues. Ils me représentèrent que l'asile naturel d'un cardinal persécuté était le Vatican ; mais il y a des temps dans lesquels il n'est pas malaisé de prévoir que ce qui devrait servir d'asile, peut facilement devenir un lieu d'exil. Je le prévis et je le choisis. Quelque événement que ce choix ait eu, je

ne m'en suis jamais repenti, parce qu'il eut pour principe la déférence que je rendis au conseil de ceux à qui j'avais obligation ; je l'estimerais davantage, s'il avait été l'effet de ma modération et du désir de m'employer à mon rétablissement par les voies ecclésiastiques.

Il ne tint pas aux Espagnols que je ne prisse un autre parti. Aussitôt que M. de Vateville m'eut reconnu pour le cardinal de Retz, ce qu'il fit en huit ou dix heures, et par les circonstances que je vous ai marquées, et par un secrétaire bordelais qu'il avait, qui m'avait vu à Paris plusieurs fois, il me mena chez lui dans un appartement qui était au plus haut étage, et il m'y tint si couvert que, quoique M. le maréchal de Grammont, qui n'était qu'à trois lieues de Saint-Sébastien, eût donné avis à la cour par un courrier exprès que j'y étais arrivé, il fut trompé lui-même le jour suivant, au point d'en dépêcher un autre pour s'en dédire. Je fus trois semaines dans un lit, sans pouvoir me remuer, et le chirurgien du baron de Vateville, qui était fort capable, ne voulut pas entreprendre de me traiter, parce qu'il était trop tard. J'avais l'épaule entièrement démise, et il me condamna à être estropié pour tout le reste de ma vie. J'envoyai Boisguérin au roi d'Es-

pagne, auquel j'écrivis, pour le supplier de me laisser passer par ses états pour aller à Rome. Ce gentilhomme fut reçu de sa majesté catholique et de don Louis de Haro, avec une honnêteté qui allait au delà de tout ce que je puis vous exprimer. On le dépêcha dès le lendemain; on lui donna une chaîne de huit cents écus ; on m'envoya une litière du corps, et l'on me dépêcha en diligence don Christoval de Chassembac, Allemand, mais espagnolisé, et secrétaire des langues, très-confident de don Louis. Il n'y a point d'effort que ce secrétaire ne fit pour m'obliger d'aller à Madrid. Je m'en défendis par l'inutilité dont ce voyage serait pour le service du roi catholique, par l'avantage que mes ennemis en prendraient contre moi. On ne comprenait pas ces raisons qui étaient pourtant, comme vous voyez, assez bonnes ; et comme je m'en étonnais, Vateville, qui, en présence du secrétaire avait été de son avis, et même avec véhémence, me dit : « Ce voyage coûterait cin-
» quante mille écus au roi ; et peut-être l'ar-
» chevêché à vous, et il ne serait bon à rien.
» Cependant il faut que je parle comme l'autre,
» ou je serais brouillé à la cour. Nous agissons
» sur le pied de Philippe II, qui avait pour
» maxime d'engager toujours les étrangers par

» des démonstrations publiques. Vous voyez » comme nous l'appliquons ainsi du reste. » Cette parole est considérable, et je l'ai moi-même appliquée depuis plus d'une fois, en faisant réflexion sur la conduite du conseil d'Espagne. Il m'a paru, en plus d'une occasion, qu'il pèche autant par l'attachement trop opiniâtre qu'il a à ses maximes générales, que l'on pèche en France par le mépris que l'on fait des générales et des particulières.

Quand don Christoval vit qu'il ne pouvait pas me persuader d'aller à Madrid, il n'oublia rien pour m'obliger à m'embarquer sur une frégate de Dunkerque qui était à Saint-Sébastien, et il me fit des offres immenses, en cas que je voulusse aller en Flandre traiter avec M. le Prince, et me déclarer avec Mézières, Charleville et Mont-Olimpe. Il avait raison de me proposer ce parti, qui était en effet du service du roi son maître. Vous avez vu celle que j'eus de ne le pas accepter. Ce qui fut très-honnête, c'est que tous mes refus n'empêchèrent pas qu'il ne me fît apporter un petit coffre de velours dans lequel il y avait quarante mille écus en pièces de quatre. Je ne crus pas devoir les recevoir, ne faisant rien pour le roi catholique; et je m'en excusai sur ce titre avec tout le res-

pect que je devais ; et comme je n'avais ni pour moi ni pour les miens, ni linge, ni habits, et que les quatre cents écus que je tirai de la vente de mes sardines furent presque consommés en ce que je donnai aux gens de M. de Vateville, je le priai de me prêter quatre cents pistoles, dont je lui fis ma promesse, et que je lui ai rendues depuis.

Après que je me fus un peu rétabli, je partis de Saint-Sébastien, et je pris la route de Valence, pour m'embarquer à Vivaros, où don Christoval me promit que don Juan d'Autriche, qui était à Barcelonne, m'enverrait et une frégate et une galère. Je passai, dans une litière du corps du roi d'Espagne, toute la Navarre, sous le nom du marquis de Saint-Florent, sous la conduite d'un maître-d'hôtel de M. de Vateville, qui disait que j'étais un gentilhomme de Bourgogne qui allait servir le roi dans le Milanais. Comme j'arrivais à Tudelle, ville assez considérable qui est au delà de Pampelune, je trouvai le peuple assez ému. On y faisait la nuit des feux, et des corps-de-garde. Les laboureurs des environs s'étaient soulevés, parce qu'on leur avait défendu la chasse. Ils étaient entrés dans la ville, et ils avaient fait beaucoup de violence, et même pillé quelques maisons. Un

corps-de-garde qui fut posé à dix heures du soir devant l'hôtellerie dans laquelle je logeais, commença à me donner quelque soupçon que l'on en eût pris de moi; mais une litière du roi, avec les muletiers de sa livrée, me rassurait. Je vis entrer à minuit un certain don Martin dans ma chambre, avec une épée fort longue et une grande rondache à la main. Il me dit qu'il était le fils du logis, et qu'il me venait avertir que le peuple était fort ému; qu'il croyait que j'étais un Français, venu pour fomenter la révolte des laboureurs; que l'alcade ne savait lui-même ce qui en était; qu'il était à craindre que la canaille ne prît ce prétexte pour me piller et m'égorger, et que le corps-de-garde qui était même devant le logis commençait à murmurer et à s'échauffer. Je priai don Martin de leur faire voir sans affectation la litière du roi, de les faire parler aux muletiers, de les mettre en conversation avec don Pedro, maître-d'hôtel de M. de Vateville. Il entra justement dans ma chambre en ce moment, pour me dire que c'étaient des *endemoniados*, qui n'entendaient ni rime ni raison, et qu'ils l'avaient lui-même menacé de le massacrer. Nous passâmes ainsi toute la nuit, ayant pour sérénades une multitude de voix con-

fuses, qui chantaient, ou plutôt qui hurlaient des chansons contre les Français. Je crus le lendemain au matin qu'il était à propos de faire voir à ces gens-là par notre assurance, que nous ne nous tenions pas pour Français. Je voulûs sortir pour aller à la messe, et je trouvai sur le pas de la porte une sentinelle qui me fit rentrer assez promptement, en me mettant le bout de son mousquet dans la tête, en me disant qu'il avait ordre de l'alcade de me commander de la part du roi de me tenir dans mon logis. J'envoyai don Martin à l'alcade pour lui dire qui j'étais; et don Pedro y alla avec lui. Il quitta sa baguette à la porte de ma chambre. Il mit un genou à terre, et en m'abordant il baisa mon justaucorps; mais il déclara qu'il ne pouvait me laisser sortir qu'il n'eût eu ordre du comte de San-Estevan, vice-roi de Navarre, qui était à Pampelune. Don Pedro y alla avec un officier de la ville, et il en revint avec beaucoup d'excuses. On me donna cinquante mousquetaires d'escorte, montés sur des ânes, qui m'accompagnèrent jusqu'à Cortès.

Je continuai mon chemin par Sarragosse, capitale de l'Arragon, grande et belle ville. Je fus surpris au dernier point d'y voir que tout le monde parlait français dans les rues. Il y en

a en effet une infinité, et particulièrement d'artisans, qui sont plus affectionnés à l'Espagne que les naturels du pays. Le duc de Monteleone, Napolitain de la maison de Pignatelli, vice-roi d'Arragon, m'envoya à trois ou quatre lieues au-devant de moi un gentilhomme, pour me dire qu'il y fût venu lui-même avec toute la noblesse, si le roi son maître ne lui eût mandé d'obéir à l'ordre contraire qu'il savait que je lui en donnerais. Ce compliment fort honnête, comme vous voyez, fut accompagné de mille et mille galanteries, et de tous les rafraîchissemens imaginables que je trouvai à Sarragosse. On y voit, avant que d'entrer dans la ville de ce côté-là, l'Alcaçar des anciens rois maures, qui est présentement à l'inquisition. Il y a auprès une allée d'arbres dans laquelle je vis un prêtre qui se promenait. Le gentilhomme du vice-roi me dit que ce prêtre était le curé d'Occa, ville très-ancienne en Arragon; et que ce curé faisait la quarantaine pour avoir enterré depuis trois semaines son dernier paroissien, qui était effectivement le dernier de douze mille personnes mortes de la peste dans sa paroisse. Ce même gentilhomme du vice-roi me fit voir tout ce qu'il y avait de remarquable en Sarragosse. (J'étais toujours caché, comme je l'ai dit, sous

le nom de marquis de Saint-Florent.) Mais il ne fit pas la réflexion que *Nuestra Segnora del Pilar*, qui est un des plus célèbres sanctuaires de toute l'Espagne, ne se pouvait pas voir sous ce titre. On ne montre jamais à découvert cette image miraculeuse qu'aux souverains et aux cardinaux. Le marquis de Saint-Florent n'était ni l'un ni l'autre, de sorte que quand on me vit dans le balustre avec un justaucorps de velours noir et une cravate, le peuple infini qui était accouru de toute la ville au son de la cloche qui ne sonne que pour cette cérémonie, crut que j'étais le roi d'Angleterre. Il y avait, je crois, plus de deux cents carrosses de dames, qui me firent cent et cent galanteries auxquelles je ne répondis que comme un homme qui ne parlait pas trop bien espagnol. Cette église est belle en elle-même; mais les ornemens et les richesses en sont immenses, et le trésor magnifique. L'on m'y montra un homme qui servait à allumer les lampes qui y sont en nombre prodigieux, et l'on me dit qu'on l'avoit vu sept ans à la porte de cette église avec une seule jambe; je l'y vis avec deux. Le doyen avec tous les chanoines m'assurèrent que toute la ville l'avait vu comme eux, et que, si je voulais encore attendre deux jours, je parlerais à plus de vingt mille hommes

même du dehors qui l'avaient vu comme ceux de la ville. Il avait recouvré la jambe, à ce qu'il disait, en se frottant de l'huile de ces lampes. On célèbre tous les ans la fête de ce prétendu miracle avec un concours incroyable de peuple, et il est vrai qu'encore à une journée de Sarragosse, je trouvai les grands chemins couverts de gens de toutes sortes de qualités qui y couraient.

J'entrai de l'Arragon dans le royaume de Valence, qui se peut dire non pas seulement le pays le plus sain, mais encore le plus beau jardin du monde. Les grenadiers, les orangers, les limoniers, y sont les palissades des grands chemins. Les plus belles et les plus claires eaux du monde leur servent de canaux. Toute la campagne, qui est émaillée de différentes fleurs qui flattent la vue, y exhale des odeurs différentes qui charment l'odorat. J'arrivai ainsi à Vivaros, où don Fernand Carrillo Zuatra, général des galères de Naples, me joignit le lendemain avec la patronne de cette escadre, belle et excellente galère, et renforcée de la meilleure partie de la chiourme et de la soldatesque de la capitane, que l'on avait presque désarmée pour cet effet. Don Fernand me rendit une lettre de don Juan d'Autriche, aussi belle et aussi galante que j'en

aie jamais vue. Il me donnait le choix de cette galère, ou d'une frégate de Dunkerque, qui était à la même plage, et qui était montée de trente-six pièces de canon. Celle-ci était plus sûre pour passer le golfe de Lyon, dans une saison aussi avancée ; car nous étions dans le mois d'octobre. Je choisis la galère, et vous verrez que je n'en fis pas mieux. Don Christoval de Cardone, chevalier de Saint-Jacques, arriva à Vivaros un quart d'heure après don Fernand Carrillo, et il me dit que M. le duc de Montalte, vice-roi de Valence, l'avait envoyé pour m'offrir tout ce qui dépendait de lui ; qu'il savait que j'avais refusé ce que le roi catholique m'avait offert à Saint-Sébastien ; qu'il n'osait, par cette raison, me presser de recevoir ce que le pagueloi des galères avait ordre de m'apporter ; mais que, comme il savait que la précipitation de mon voyage ne m'avait pas permis de me charger de beaucoup d'argent, que j'étais fort libéral, et que je ne serais pas fâché de faire quelque régal à la chiourme, il espérait que je ne refuserais pas quelques petits rafraîchissemens pour elle. Ce rafraîchissement consistait en six grandes caisses pleines de toutes sortes de confitures de Valence, de douze douzaines de paires de gants d'Espagne exquis,

et d'une bourse de senteur dans laquelle il y avait deux mille pièces d'or, fabrique des Indes, qui reviennent à deux mille cinq cents ou six cents pistoles. Je reçus le présent sans en faire aucune difficulté, en lui répondant que, comme je ne me trouvais pas en état de servir sa majesté catholique, je croyais que je manquerais à mon devoir en toutes manières, si je recevais les grandes sommes qu'elle avait eu la bonté de me faire porter à Saint-Sébastien, et offrir à Vivaros; mais que je croirais aussi manquer au respect que je devais à un aussi grand monarque, si je n'acceptais le dernier présent dont il m'honorait. Je le reçus donc, mais je donnai avant que de m'embarquer les confitures au capitaine de la galère, les gants à don Fernand, et l'or à don Pédro pour M. le baron de Vatevillé, en lui écrivant que, comme il m'avait dit plusieurs fois qu'il était assez embarrasé à cause de l'extrême dépense qui était nécessaire à faire pour achever l'Admiral des Indes d'occident, qu'il faisait construire à Saint-Sébastien, je lui envoyais un petit grain pour soulager son mal de tête (c'est ainsi qu'il appelait le grain que la fabrique de ce vaisseau lui donnait). Ma manière d'agir en cette rencontre fut un peu outrée. J'eus raison

de donner les rafraîchissemens de victuailles au capitaine ; il était indifférent de retenir les gants d'Espagne ou de les donner à don Fernand : il eût été de la bonne conduite de retenir les deux mille et tant de pistoles. Les Espagnols ne me l'ont jamais pardonné, et ils ont toujours attribué à mon aversion, ce qui n'était en moi dans la vérité qu'une suite de la profession que j'ai toujours faite de ne prendre de l'argent de personne.

Je m'embarquai à la seconde garde de la nuit avec un gros temps, mais qui ne nous incommodait pas beaucoup, parce que nous avions le vent en poupe. Nous faisions quinze milles par heure, et nous arrivâmes le lendemain à Majorque. Comme il y avait de la peste en Arragon, tout ce qui venait de la côte d'Espagne était conduit à Majorque. Il y eut beaucoup d'allées et de venues pour nous faire donner pratique, à laquelle le magistrat de la ville s'opposait avec vigueur. Le vice-roi, qui n'est pas à beaucoup près si absolu en cette île que dans les autres royaumes d'Espagne, et qui avait reçu ordre du roi son maître de me faire toutes les honnêtetés possibles, fit tant par ses instances, que l'on me permit à moi et aux miens d'entrer dans la ville, à condition de n'y point coucher.

Cela nous parut sans doute assez extravagant, parce que l'on porte le mauvais air dans une ville, quoiqu'on n'y couche pas. Je le dis l'après-dînée à un chevalier majorquin, qui me répondit ces propres paroles, que je remarque, parce qu'elles peuvent s'appliquer en mille rencontres que l'on fait dans la vie : « Nous ne » craignons pas que vous nous apportiez du » mauvais air, parce que nous savons bien que » vous n'êtes pas passé à Occa; mais comme » vous vous en êtes approché, nous sommes » bien aises de faire en votre personne un » exemple qui ne vous incommode point, et » qui nous accommode pour les suites. » Cela en espagnol est plus substantiel et même plus galant qu'en français.

Le vice-roi, qui était un comte arragonnais, me vint prendre avec cent ou cent vingt carrosses pleins de noblesse, et la mieux faite qui soit en Espagne; il me mena à la messe au *Leo* (on appelle ainsi les cathédrales), où je vis trente ou quarante femmes de qualité plus belles les unes que les autres : et ce qui est merveilleux, c'est qu'il n'y en a point de laides dans toute l'île, au moins elles y sont très-rares; ce sont pour la plupart des beautés très-délicates, et des teints de lis et de roses. Les femmes

du bas peuple que l'on voit dans les rues sont de cette espèce. Elles ont une coiffure particulière qui est fort jolie. Le vice-roi me donna un magnifique dîner dans une superbe tente de brocart d'or, qu'il avait fait élever sur le bord de la mer. Il me mena après entendre une musique dans un couvent de filles qui ne cédaient pas en beauté aux dames de la ville. Elles chantèrent à la grille, à l'honneur de leur saint, des airs et des paroles plus galantes et plus passionnées que ne sont les chansons de Lambert. Nous allâmes nous promener sur le soir aux environs de la ville qui sont les plus beaux du monde, et tout pareils aux campagnes du royaume de Valence. Nous revînmes chez la vice-reine, qui était plus laide qu'un démon, et qui, étant aussi sous un grand dais et toute brillante de pierreries, donnait un merveilleux lustre à soixante dames qui étaient auprès d'elle et qui avaient été choisies entre les plus belles de la ville. On me ramena avec cinquante flambeaux de cire blanche dans la galère, au son de toute l'artillerie des bastions, et d'une infinité de hautbois et de trompettes. J'employai à ces divertissemens les trois jours que le mauvais temps m'obligea de passer à Majorque. J'en partis le 4 avec un vent frais et en poupe, je fis

cinquante lieues en douze heures, et j'entrai fort heureusement avant la nuit au Port-Mahon, qui est le plus beau de la Méditerranée. Son embouchure est fort étroite, et je ne crois pas que deux galères à la fois y pussent passer en voguant. Il s'élargit tout d'un coup et fait un bassin oblong qui a une grande demi-lieue de large et une bonne lieue de long. Une grande montagne qui l'environne de tous les côtés fait un théâtre qui, par la multitude et la hauteur des arbres dont elle est couverte, et par les ruisseaux qu'elle jette avec une abondance prodigieuse, ouvre mille et mille scènes qui sont sans exagération plus surprenantes que celles de l'opéra. Cette même montagne, ces arbres, ces rochers couvrent le port de tous les vents, et dans les plus grandes tempêtes, il est toujours aussi calme qu'un bassin de fontaine et aussi uni qu'une glace. Il est partout d'une égale profondeur, et les galions des Indes y donnent fond à quatre pas de terre. Ce port est dans l'île de Minorque, qui donne encore plus de chair et de toutes sortes de victuailles nécessaires à la navigation, que celle de Majorque ne produit de grenades, d'orangers et de limons.

Le temps grossit extrêmement après que nous fûmes entrés dans le port, et au point que nous

fûmes obligés d'y demeurer quatre jours. Nous en fîmes pourtant quatre partances, mais le vent nous refusa toujours. Don Fernand Carrillo, qui était homme de qualité, jeune de vingt-quatre ans, fort honnête et fort civil, chercha à me donner tous les divertissemens que l'on pouvait trouver en ce beau lieu. La chasse y était la plus belle du monde en toute sorte de gibier, et la pêche en profusion. En voici une manière particulière à ce port. Don Fernand prit cent Turcs de la chiourme, les mit en rang, leur fit tenir un très-gros câble, et fit plonger quatre de ces esclaves, qui attachèrent ce câble à une fort grosse pierre, et la tirèrent après à force de bras avec leurs compagnons au bord de l'eau. Ils ne réussirent qu'après des efforts effroyables, et ils n'eurent guère moins de peine à casser cette pierre à coups de marteau. Ils trouvèrent dedans sept ou huit écailles, moindre que les huîtres en grandeur, mais d'un goût sans comparaison plus relevé.

Le temps étant adouci, nous fîmes voile pour passer le golfe de Lyon, qui commence en cet endroit; il a cent lieues de long et quarante de large, et il est extrêmement dangereux, tant à cause des montagnes de sable que l'on prétend qu'il élève et qu'il roule quelquefois, que parce

qu'il n'y a point de port. Souvent la côte de Barbarie qui le borne d'un côté n'est pas abordable ; celle de Languedoc, qui le joint de l'autre, est très-mauvaise : enfin le trajet n'en est point agréable pour les galères, pour peu que la saison soit avancée ; et elle l'était beaucoup, étant fort proche de la Toussaint, qui fait toujours à la mer de grands coups de vent. Don Fernand, qui était un des hommes d'Espagne des plus aventuriers, m'avoua qu'une médiocre frégate eût été meilleure en cette rencontre que la plus forte galère. Nous passâmes le golfe en trente-six heures avec le plus beau temps du monde, et avec un vent qui, ne laissant pas de nous servir, ne nous obligeait presque pas à mettre sur les bougies de la chambre de poupe ces lanternes de verre dont on les couvre. Nous entrâmes ainsi dans le canal qui est entre la Corse et la Sardaigne. Don Fernand Carillo, qui vit quelques nuages qui lui faisaient appréhender changement de temps, me proposa de donner fond à Porto-Condé, qui est un port inhabité dans la Sardaigne : ce que j'agréai. Son appréhension s'étant évanouie avec les nuages, il changea d'avis pour ne pas perdre le beau temps, et ce fut un grand bonheur pour moi ; car M. de Guise, qui allait à Naples sur l'armée

navale de France, était mouillé à Porto-Condé avec six galères. Don Fernand Carillo, qui le sut deux jours après, me dit qu'il se fût moqué de ces six galères, parce que la sienne qui avait quatre cent cinquante hommes de chiourme se fût aisément tirée d'embarras ; mais c'eût toujours été une affaire dont un homme qui se sauve de prison se passe encore plus facilement qu'un autre.

La forteresse de Saint-Boniface, qui est en Corse, et aux Génois, tira quarante coups de canon en nous voyant ; et comme nous en passions trop loin pour en être salués, nous jugeâmes qu'elle nous faisait quelque signal, et il était vrai ; car elle nous avertissait qu'il y avait des ennemis à Porto-Condé ; nous ne le prîmes pas ainsi, et nous crûmes qu'elle voulait nous faire connaître qu'une petite frégate, que nous voyions devant nous au sortir du canal, était turque, comme elle en avait le garbe. Il prit fantaisie à don Fernand de l'attaquer, et il me dit qu'il me donnerait, si je le lui permettais, le plaisir d'un combat qui ne durerait qu'un quart d'heure. Il commanda qu'on donnât chasse à la frégate, qui paraissait effectivement faire force de voile pour s'enfuir. Le pilote, qui n'avait d'attention qu'à cette fré-

gate, en manqua pour un banc de sable qui ne paraissait pas effectivement au-dessus de l'eau, mais qui est si connu qu'il est même marqué dans les cartes : la galère toucha. Comme il n'y a rien de si dangereux en mer, tout le monde cria *miséricorde*. Toute la chiourme se leva pour essayer de se déferrer et de se jeter à la nage. Don Fernand Carillo, qui jouait au piquet avec Joli dans la chambre de poupe, me jeta la première épée qui se trouva devant lui, en me criant que je la tirasse. Il tira la sienne et sortit, chargeant à coups d'estramaçon tout ce qu'il trouvait devant lui. Tous les officiers et la soldatesque firent la même chose, parce qu'ils appréhendaient que la chiourme, où il y avait beaucoup de Turcs, ne relevât la galère, c'est-à-dire, qu'ils ne s'en rendissent maîtres, comme il est arrivé quelquefois en de semblables occasions. Quand tout le monde fut remis à sa place, il me dit de l'air du monde le plus froid et le plus assuré : « J'ai ordre, monsieur, » de vous mettre en sûreté : voilà mon premier » soin; il faut y pourvoir. Je verrai après cela » si la galère est blessée. » En proférant cette dernière parole, il me fit prendre à foi de corps par quatre esclaves, et il me fit porter dans la felouque. Il y mit avec moi trente mous-

quetaires espagnols, auxquels il commanda de me mener sur un petit écueil qui paraissait à cinquante pas de là, et où il n'y avait place que pour quatre ou cinq personnes. Les mousquetaires étaient dans l'eau jusqu'à la ceinture : ils me firent pitié ; et quand je vis que la galère n'était pas blessée, je voulus les y renvoyer ; mais ils me dirent que si les Corses qui étaient sur le rivage me voyaient sans une bonne escorte, ils ne manqueraient pas de me venir piller et égorger. Ces barbares s'imaginent que tout ce qui fait naufrage est à eux.

La galère ne se trouva pas blessée, ce qui fut une manière de prodige. On ne laissa pas d'être plus de deux heures à la relever. La felouque me vint reprendre, et je remontai sur la galère avec joie. Comme nous sortions du canal, nous aperçûmes encore la frégate qui, voyant que la galère ne la suivait plus, reprit sa route. Nous lui donnâmes chasse, elle la prit. Nous la joignîmes en moins de deux heures, et nous trouvâmes en effet qu'elle était turque, mais entre les mains des Génois, qui l'avaient prise sur les Turcs et l'avaient armée. Je fus, pour vous dire vrai, très-aise que l'aventure se fût terminée ainsi : cette guerre ne me plaisait pas. Le temps se chargeant un peu, l'on

crût qu'il était à propos d'entrer dans Porto-Vecchio, qui est un port inhabité de Corse. Un trompette du gouverneur génois d'un fort qui en est assez proche vint nous avertir de la part de son capitaine que M. de Guise était avec six galères de France à Porto-Condé ; qu'apparemment il nous avait vus passer, et qu'il pourrait nous venir surprendre la même nuit sur le soir. Nous résolûmes de nous remettre à la mer, quoique le temps commençât à être fort gros, et qu'il y eût même quelque péril à sortir la nuit de Porto-Vecchio, parce qu'il a à sa bouche un écueil de rocher qui jette un courant assez fâcheux. La bourasque augmenta avec la nuit, et nous eûmes une des plus grandes tempêtes qui se soient peut-être jamais vues à la mer. Le pilote royal des galères de Naples, qui était sur notre galère, et qui naviguait depuis cinquante ans, disait qu'il n'avait jamais rien vu de pareil. Tout le monde était en prières, tout le monde se confessait, et il n'y eut que don Fernand Carillo, qui communiait tous les jours quand il était à terre, et qui était d'une piété angélique, il n'y eut, dis-je, que lui qui ne se jeta point aux pieds des prêtres avec empressement. Il laissait faire les autres, mais il ne fit rien en son particulier, et il me dit à l'o-

reille : *Je crains bien que toutes ces confessions que la seule peur produit ne vaillent rien.* Il demeura toujours à donner ses ordres avec un sang froid admirable, mais doucement et honnêtement, à un vieux soldat des terres de Naples, qui faisait paraître un peu d'étonnement; je me souviens toujours qu'il l'appela *senor soldado de Carlos quinto.* Le capitaine particulier de la galère se fit apporter au plus fort du danger ses manches en broderie, et son écharpe rouge, en disant qu'un véritable Espagnol devait mourir avec la marque de son roi. Il se mit dans un grand fauteuil, et il donna un grand coup de pied dans la mâchoire à un pauvre Napolitain, qui, ne pouvant se tenir sur le coursier, marchait à quatre pates, en criant : *Senor don Fernando, por el amor de Dios, confession.* Le capitaine, en le frappant, dit : *Inimigo de Dios piedes confession ?* Et lui, comme je lui représentai que la preuve n'était pas bonne, il me répondit que ce vieillard scandalisait toute la galère. Vous ne pouvez vous imaginer l'horreur d'une grande tempête, vous vous en pouvez imaginer aussi peu le ridicule. Un observantin sicilien prêchait au pied de l'arbre du mât que saint François lui avait apparu, et l'avait assuré que nous ne péririons

pas. Ce ne serait jamais fait si j'entreprenais de vous décrire les frayeurs et les impertinences que l'on voit en ces rencontres.

Le grand péril ne dura que sept heures ; nous nous mîmes ensuite un peu à couvert sous la piarouse. Le temps s'adoucit, et nous gagnâmes Porto - Longone. Nous y passâmes la Toussaint et la fête des Morts, parce que le vent nous était contraire pour sortir du port ; le gouverneur espagnol m'y fit toutes les honnêtetés imaginables ; et comme il vit que le mauvais temps continuait, il me conseilla d'aller voir Porto - Ferrare. Il n'y a que cinq milles de l'un à l'autre par terre, et j'y allai à cheval.

Je vous ai dit tantôt qu'il n'y a rien de si agréable, dans le théâtre rustique de l'opéra, que la scène du Port-Mahon, et je vous puis dire présentement, avec autant de vérité, qu'il n'y a rien de si pompeux dans les représentations les plus magnifiques que vous en avez vues, que tout ce qui paraît de cette place. Il faudrait être homme de guerre pour vous la décrire, et je me contenterai de vous dire que sa force passe sa magnificence ; elle est l'unique imprenable qui soit au monde, et le maréchal de la Meilleraye en convenait. Il l'alla visiter

après qu'il eut pris Porto-Longone dans le temps de la régence, et comme il était impétueux, il dit au commandeur Grifoni, qui y commandait pour le grand-duc, que la fortification était bonne; mais que, si le roi son maître lui commandait de l'attaquer, il lui en rendrait bon compte en six semaines. Le commandeur Grifoni lui répondit qu'il prenait un trop long terme, et que le grand-duc était si fort serviteur du roi, qu'il ne faudrait qu'un moment. Le maréchal eut honte de son emportement ou plutôt de sa brutalité, et il la répara en disant : *Vous êtes un galant homme, M. le commandeur, et je suis un sot. Je confesse que votre place est imprenable.* Le maréchal me fit ce conte à Nantes, et le commandeur me le confirma à Porto-Ferrare, où il commandait encore quand j'y passai.

Le vent nous ayant permis de sortir de Porto-Longone, nous prîmes terre à Piombino, qui est dans la côte de Toscane. Je quittai dans ce lieu la galère, après avoir donné aux officiers, aux soldats et à la chiourme, tout ce qui me restait d'argent, sans excepter la chaîne que le roi d'Espagne avait donnée à Boisguérin. Je la lui achetai, et je la revendis au facteur du prince Ludovisio qui est prince de Piombino.

Je ne me réservai que neuf pistoles que je crus me suffire jusqu'à Florence.

Je suis obligé de dire, pour vérité, que jamais gens ne méritèrent mieux de gratifications que ceux qui étaient sur cette galère. Leur discrétion, à mon égard, n'a peut-être jamais eu d'exemple. Ils étaient plus de six cents hommes, dont il n'y en avait pas un qui ne me connût. Il n'y en eut jamais un seul qui en donnât seulement, ni à moi, ni à aucun autre, de démonstration. Leur reconnaissance fut égale à leur discrétion. Celle que je leur avais témoignée de leurs honnêtetés les toucha tellement qu'ils pleuraient tous quand je les quittai pour prendre terre à Piombino, qui fut proprement le lieu où je recouvrai ma liberté, laquelle jusque-là avait été hasardée par beaucoup d'aventures.

FIN DU TOME TROISIÈME.

Presented to the Bombay
Literary Society
by
Henry Willis Esquire
19th March 1829

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS;

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DE REMARQUABLE EN FRANCE PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE, ORNÉE DU PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ, ET DU FAC SIMILE D'UNE DE SES LETTRES.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

CHEZ ÉTIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,

RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1820.

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

A MADAME DE ****.

LIVRE V.

Je ne demeurai que quatre heures à Piombino, j'en sortis aussitôt que j'eus dîné, et je pris la route de Florence. Je trouvai, à trois ou quatre lieues de Volterre, un signor Annibal (je ne me ressouviens pas du nom de cette maison). Il était gentilhomme de la chambre du grand-duc, et il venait de sa part, sur l'avis que le gouverneur de Porto-Ferrare lui avait donné de me faire complimenter, et me prier d'agréer de faire une légère quarantaine avant que d'entrer plus avant dans le pays.

Il était un peu brouillé avec les Génois, et

il appréhendait que, sous le prétexte de communication avec des gens qui venaient de la côte d'Espagne, suspecte de contagion, ils n'interdissent le commerce de la Toscane. Le signor Annibal me mena dans une maison qui est sous Volterre, qui s'appelle l'*Hospitalita*, et qui est bâtie sur le champ de bataille où Catilina fut tué. Elle était autrefois au grand Laurent de Médicis, et elle est tombée par alliance dans la maison de Corsini. J'y demeurai neuf jours, et j'y fus toujours servi magnifiquement par les officiers du grand-duc. L'abbé Charier, qui, sur le premier avis de mon arrivée, était allé à Porto-Ferrare, était venu de Florence, en poste, m'y trouver; et le bailli de Gondi vint m'y prendre avec les carrosses du grand-duc, pour me mener coucher à Camogliane, belle et superbe maison qui est au marquis Nicolini, son proche parent. J'en partis le lendemain au matin, d'assez bonne heure, pour aller coucher à Lambrosiano, qui est un lieu de chasse où le grand-duc était depuis quelques jours. Il me fit l'honneur de venir au-devant de moi à une lieue de là, jusqu'à Empoli, qui est une assez jolie ville; et le premier mot qu'il me dit, après le premier compliment, fut que je n'avais pas trouvé en Espagne les Espagnols de Charles-

Quint. Comme il m'eut mené dans mon appartement à Lambrosiano, et que je me vis dans ma propre chambre, dans un fauteuil au-dessus de lui, je lui demandai si je jouais bien la comédie. Il ne m'entendit pas d'abord; mais comme il eut connu que je voulais lui marquer par-là que je ne me méconnaissais point moi-même, et que je ne prenais point la main sur lui sans y faire au moins la réflexion que je devais, il me dit : *Vous êtes le premier cardinal qui m'ait parlé ainsi; vous êtes aussi le premier pour qui je fasse ce que je fais sans peine.* Je demeurai trois jours avec lui à Lambrosiano, et le second, il entra dans ma chambre tout ému, en me disant : *Je vous apporte une lettre du duc d'Arcos, vice-roi de Naples, qui vous fera voir l'état où est le royaume de Naples.* Cette lettre portait que M. de Guise y était descendu; qu'il y avait eu un grand combat auprès de la tour des Grecs; qu'il espérait que les Français ne feraient point de progrès; qu'au moins les gens de guerre le lui faisaient espérer ainsi; *car, comme*, disait le vice-roi, *Io non son soldato, je suis obligé de m'en rapporter à eux.* La confession, comme vous voyez, est assez plaisante pour un vice-roi. Le grand-duc me fit beaucoup d'offres, quoique le cardinal

Mazarin l'eût fait menacer, de la part du roi même, de rupture, s'il me donnait passage par ses états. Rien ne pouvait être plus ridicule, et le grand-duc lui répondit par son résident, qui me l'a confirmé depuis, qu'il le priait de lui donner une invention de faire agréer au pape et au sacré collége le refus qu'il m'en pourrait faire. Je ne pris de toutes les offres du grand-duc que quatre mille écus que je me crus nécessaires, parce que l'abbé Charier m'avait dit qu'il n'y avait encore aucune lettre de change pour moi à Rome. J'en fis ma promesse, et je les dois encore au grand-duc, qui a trouvé bon que je le misse le dernier dans le catalogue de mes créanciers, comme celui qui est assurément le moins pressé de son remboursement.

J'allai de Lambrosiano à Florence, où je demeurai deux jours avec le cardinal Jean-Charles de Médicis et M. le prince Léopold, son frère, qui a aussi depuis été cardinal. Ils me donnèrent une litière du grand-duc, qui me porta jusqu'à Sienne, où je trouvai M. le prince Mathias qui en était gouverneur. Il ne se peut rien ajouter aux honnêtetés que je reçus de cette maison, qui a véritablement hérité du titre de magnifique, que quelques-uns d'eux

ont porté et que tous ont mérité. Je continuai mon chemin dans leurs litières et avec leurs officiers; et comme les pluies furent excessives en Italie, je faillis à me noyer auprès de *Ponte-Cantine*, dans un torrent, dans lequel un coup de tonnerre, qui effraya mes mulets, fit tomber la nuit ma litière; le péril y fut certainement fort grand.

Comme je fus à une demi-journée de Rome, l'abbé Rousseau, qui, après m'avoir tenu à Nantes la corde avec laquelle je me sauvai, s'était sauvé lui-même fort résolument et fort heureusement du château, et qui était venu m'attendre à Rome, l'abbé Rousseau, dis-je, vint au-devant de moi pour me dire que la faction de France s'était fort déclarée à Rome contre moi, et qu'elle menaçait même de m'empêcher d'y entrer. Je continuai mon chemin; je n'y trouvai aucun obstacle, et j'arrivai par la porte Angélique à Saint-Pierre, où je fis ma prière, et d'où j'allai descendre chez l'abbé Charier. J'y trouvai monsignor Febey, maître des cérémonies, qui m'y attendait, et qui avait ordre du pape de me diriger dans ces commencemens. Monsignor Franzoni, trésorier de la chambre, et qui est présentement cardinal, y arriva ensuite avec une bourse dans laquelle il

y avait quatre mille écus en or que sa Sainteté m'envoyait avec mille et mille honnêtetés. J'allai dès le soir en chaise, inconnu, chez la signora Olimpia et chez madame la princesse de Rossanne, et je revins coucher, sans être accompagné que de deux gentilshommes, chez l'abbé Charier.

Le lendemain, comme j'étais au lit, l'abbé de la Rocheposai, que je ne connaissais point du tout, entra dans ma chambre, et après qu'il m'eut fait son premier compliment sur quelque alliance qui est entre nous, il me dit qu'il se croyait obligé de m'avertir que le cardinal d'Est, protecteur de France, avait des ordres terribles du roi; qu'il se tenait à l'heure même une congrégation des cardinaux français chez lui, qui allaient décider de la résolution que l'on y prendrait contre moi : mais que la résolution y était prise en gros, conformément aux ordres de sa majesté, de ne me point souffrir à Rome, et de m'en faire sortir à quelque prix que ce fût. Je répondis à M. l'abbé de la Rocheposai que j'avais eu de si violens scrupules de ces manières d'armemens, que j'avais autrefois faits à Paris, que j'étais résolu de mourir plutôt mille fois que de songer à aucune défense; que, d'un autre côté, je ne croyais pas qu'il fût du respect à

un cardinal d'être venu si près du pape pour sortir de Rome sans lui baiser les pieds ; et qu'ainsi tout ce que je pouvais faire dans l'extrémité où je me trouvais, était de m'abandonner à la providence de Dieu, et d'aller dans un quart d'heure tout seul à la messe, s'il lui plaisait, avec lui, dans une petite église qui était à la vue du logis. L'abbé de la Rocheposai s'aperçut que je me moquais de lui, et il sortit de mon logis assez mal satisfait de sa négociation, de laquelle à mon avis il avait été chargé par le pauvre cardinal Antoine, bon homme, mais faible au delà de l'imagination. Je ne laissai pas de faire donner avis au pape des menaces, et il envoya aussitôt au comte Vidman, noble vénitien et colonel de sa garde, l'abbé Charier, pour lui dire qu'il lui répondrait de ma personne, en cas que, s'il voyait la moindre apparence de mouvement dans la faction de France, il ne disposât pas comme il lui plairait de ses Suisses, de ses Corses, de ses lanciers et de ses chevau-légers. J'eus l'honnêteté de faire donner avis de cet ordre à M. le cardinal d'Est, quoique indirectement, par monsignor Scotti, et M. le cardinal d'Est eut aussi la bonté de me laisser en repos.

Le pape m'accorda une audience de quatre

heures dès le lendemain, où il me donna toutes les marques d'une bonne volonté qui était bien au-dessus de l'ordinaire, et d'un génie qui était bien au-dessus du commun. Il s'abaissa jusqu'au point de me faire des excuses de ce qu'il n'avait pas agi avec plus de vigueur pour ma liberté. Il en versa des larmes, même avec abondance, disant : « *Dio lo perdoni* à ceux qui ont man-» qué de me donner le premier avis de votre » prison. Ce forfante de Valencey me surprit, et » il me vint dire que vous étiez convaincu d'a-» voir attenté sur la personne du roi. Je ne vis » aucun courrier ni de vos proches, ni de vos » amis. L'ambassadeur eut tout le loisir de dé-» biter ce qu'il lui plut, et d'amortir le pre-» mier feu du sacré collége, dont la moitié » crut que vous étiez abandonné de tout le » royaume, en ne voyant ici personne de votre » part. » L'abbé Charier, qui, faute d'argent, était demeuré dix ou douze jours à Paris depuis ma détention, m'avait instruit de tout ce détail à l'*Hospitalita;* et il y avait même ajouté qu'il y serait peut-être demeuré encore long-temps, si l'abbé Amelot ne lui avait apporté deux mille écus. Ce délai me coûta cher ; car il est vrai que si le pape eût été prévenu par un courrier de mes amis, il n'eût pas donné

audience à l'ambassadeur, ou qu'il ne la lui aurait donnée qu'après qu'il aurait pris lui-même ses résolutions. Cette faute fut capitale, d'autant plus qu'elle était de celles que l'on peut aisément s'empêcher de commettre. Mon intendant avait quatorze mille livres de mon argent, quand je fus arrêté; mes amis n'en manquaient pas même à mon égard, comme il parut par les assistances qu'ils me donnèrent dans les suites. Ce n'est pas l'unique occasion dans laquelle j'ai remarqué que l'aversion que la plupart des hommes ont à se dessaisir fait qu'ils ne le font jamais assez tôt, même dans les rencontres où ils sont les plus résolus de le faire. Je ne me suis jamais ouvert à qui que ce soit de ce détail, parce qu'il touche particulièrement quelques-uns de mes amis. Je suis uniquement à vous, et je vous dois la vérité toute entière.

Le pape tint consistoire le jour qui suivit l'audience dont je viens de vous rendre compte, tout exprès pour me donner le chapeau. Et comme, me dit-il, *vostro Protettore di quanto baiocchi* (il n'appelait jamais autrement le cardinal d'Est) est tout propre à faire quelque impertinence en cette occasion, il le faut amuser, et lui faire croire que vous ne viendrez point

au consistoire. Cela me fut aisé, parce que j'étais dans la vérité très-mal de mon épaule, et si mal, que Nicolo, le plus fameux chirurgien de Rome, disait que, si l'on n'y travaillait en diligence, je courais fortune de tomber dans des accidens encore plus fâcheux. Je me mis au lit sous ce prétexte au retour de chez le pape; il fit courir je ne sais quel bruit touchant ce consistoire qui aida à tromper les Français; ils y allèrent tout bonnement, et ils furent fort étonnés quand ils m'y virent entrer avec le maître des cérémonies, et en état de recevoir le chapeau. Messieurs les cardinaux d'Est et Ursin sortirent, et le cardinal Bichi demeura. L'on ne peut s'imaginer l'effet que ces sortes de pièces font en faveur de ceux qui les jouent bien, dans un pays où il est moins permis de passer pour dupe qu'en lieu du monde.

La disposition où le pape était pour moi, laquelle allait jusqu'au point de penser à m'adopter pour son neveu, et l'indisposition cruelle qu'il avait contre M. le cardinal Mazarin, eussent apparemment donné, dans peu d'autres scènes, s'il ne fût tombé malade trois jours après, de la maladie de laquelle il mourut au bout de cinq semaines: de sorte que tout ce que je pus faire avant le conclave fut de me faire

traiter de ma blessure. Nicolo me démit l'épaule pour la seconde fois, pour la remettre. Il me fit souffrir des douleurs inconcevables, et il ne réussit pas dans son opération. La mort du pape arriva; et, comme j'avais presque toujours été au lit, je n'avais eu que fort peu de temps pour me préparer au conclave qui devait être, toutefois selon les apparences, d'un très-grand embarras pour moi. M. le cardinal d'Est disait publiquement qu'il avait ordre du roi, non-seulement de ne point communiquer avec moi, mais même de ne me point saluer. Le duc de Terra-Nova, ambassadeur d'Espagne, m'avait fait toutes les offres imaginables de la part du roi son maître, aussi-bien que le cardinal de Harrach au nom de l'empereur. Le vieux cardinal de Médicis, doyen du sacré collége et protecteur d'Espagne, prit d'abord une inclination naturelle pour moi. Mais vous jugez assez, par ce que vous avez vu de Saint-Sébastien et de Vivaros, que je n'avais pas dessein d'entrer dans la faction d'Autriche. Je n'ignorais pas qu'un cardinal étranger, persécuté par son roi, ne pouvait faire qu'une figure très-médiocre dans un lieu où les égards que le général et les particuliers ont pour les couronnes ont encore plus de force qu'ailleurs, par les intérêts plus

pressans et plus présens que tout le monde trouve à ne leur pas déplaire. Il m'était toutefois non pas seulement d'importance, mais de nécessité pour les suites, de ne pas demeurer sans mesures dans un pays où la prévoyance n'a pas moins de réputation que d'utilité ; je me trouvai, pour vous dire le vrai, fort embarrassé dans cette conjoncture : voici comme je m'en démêlai. Le pape Innocent, qui était un grand homme, avait une application particulière au choix qu'il avait fait des sujets pour les promotions des cardinaux, et il est constant qu'il ne s'y était que fort peu trompé. La signora Olimpia le força, en quelque façon, par l'ascendant qu'elle avait sur son esprit, à honorer de cette dignité Maldachin, son neveu, qui n'était encore qu'un enfant; mais on peut dire qu'à la réserve de celui-là, tous les autres furent ou bons ou soutenus par des considérations qui les justifièrent. Il est même vrai qu'en la plupart le mérite et la naissance concoururent à les rendre illustres. Ceux de ce nombre qui ne se trouvèrent pas attachés aux couronnes par la nomination ou par la faction se trouvèrent tout-à-fait libres à la mort du pape, parce que le cardinal Pamphile, son neveu, ayant remis son chapeau pour épouser madame la princesse

de Rossanne, et le cardinal Astaly, que sa Sainteté avait adopté, ayant été dégradé depuis du népotisme, même avec honte, il n'y avait plus personne qui pût se mettre à la tête de cette faction dans le conclave. Ceux qui se rencontrèrent en cet état, que l'on peut appeler de liberté, étaient MM. les cardinaux Chigi, Lomelin, Ottoboni, Imperiali, Aquaviva, Pio, Boromée, Albrizi, Gualtieri, Azolini, Homodei, Cibo, Odescalchi, Vidman, Aldobrandin. Dix de ceux-là, qui furent Lomelin, Ottoboni, Imperiali, Boromée, Aquaviva, Pio, Gualtieri, Albrizi, Homodei, Azolini, se mirent dans l'esprit de se servir de leur liberté, pour affranchir le sacré collége de cette coutume qui assujettit à la reconnaissance des voix qui ne devraient reconnaître que les mouvemens du Saint-Esprit. Ils résolurent de ne s'attacher qu'à leur devoir, et de faire une profession publique, en entrant dans le conclave, de toute sorte d'indépendance et de factions et de couronnes. Comme celle d'Espagne était en ce temps-là la plus forte à Rome, et par le nombre des cardinaux, et par la jonction des sujets qui étaient assujettis à la maison de Médicis, ce fut celle aussi qui éclata le plus contre cette indépendance de l'*escadron volant:* c'est le nom

qu'on donna à ces dix cardinaux que je viens de vous nommer.

Je pris ce moment de l'éclat que le cardinal Jean-Charles de Médicis fit au nom de l'Espagne sur cette union, pour entrer moi-même dans leur corps, à quoi je mis toutefois le préalable qui était nécessaire à l'égard de la France; et je priai monsignor Scotti, qui avait été nonce extraordinaire et qui était agréable à la cour, d'aller chez tous les cardinaux de la faction leur dire que je les suppliais de me dire ce que j'avais à faire pour le service du roi; que je ne demandais pas le secret, et qu'il suffisait que l'on me dît jour à jour les pas que j'aurais à faire pour remplir mon devoir.

M. le cardinal de Grimaldi fit une réponse fort civile et même fort obligeante à monsignor Scotti; mais MM. les cardinaux d'Est, Bichi et Ursin me traitèrent de haut en bas, même avec mépris. Je déclarai dès le lendemain publiquement que, puisqu'on ne me voulait donner aucun moyen de servir la France, je croyais que je ne pouvais rien faire de mieux que de me mettre au moins dans la faction la plus indépendante de celle d'Espagne. J'y fus reçu avec toutes les honnêtetés imaginables, et l'événement fit voir que j'avais eu raison.

Je n'en eus pas tant dans la conduite que j'eus au même moment avec M. de Lionne. Il s'était raccommodé avec M. le cardinal Mazarin, qui l'envoya à Rome pour agir contre moi, et qui, pour l'y tenir avec plus de dignité, lui donna la qualité d'ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie. Comme il était assez ami de Montresor, il le vit avant de partir. Il le pria de m'écrire qu'il n'oublierait rien pour adoucir les choses, et que je le connaîtrais par les effets. Il parlait sincèrement, son intention pour moi était assez bonne. Je n'y répondis pas comme je devais, et cette faute n'est pas une des moindres de celles que j'ai commises pendant ma vie. Je vous en dirai le détail, et les raisons de ma conduite, qui n'était pas bonne, après que je vous aurai rendu compte du conclave.

Le premier pas que fit l'escadron volant, dans l'intervalle des neuf jours qui sont employés aux obsèques du pape, fut de s'unir avec le cardinal Barberin, qui avait dans l'esprit de porter au pontificat le cardinal Sachetti, homme d'une réputation pareille à celle du feu président le Bailleul, de qui Mesnage disait *qu'il n'était bon qu'à peindre.* Le cardinal Sachetti n'avait effectivement qu'un fort médiocre talent, mais comme il était créature du pape

Urbain, et qu'il avait toujours été fidèlement attaché à sa maison, Barberin l'avait en tête, et avec d'autant plus de fermeté que son exaltation paraissait et était en effet difficile au dernier point. M. le cardinal Barberin, dont la vie est angélique, a un travers dans l'humeur qui le rend, comme ils disent en Italie, *innamorato dell' impossibile.* Il ne s'en fallait guère que l'exaltation de Sachetti ne fût de ce genre. L'amitié étroite entre lui et Mazarin qui avait été, sinon domestique, au moins commensal de son frère, n'était pas une bonne recommandation pour lui envers l'Espagne ; mais ce qui l'éloignait encore plus de la chaire de saint Pierre, était la déclaration publique que la maison de Médicis, qui était d'ailleurs à la tête de la faction d'Espagne, avait faite contre lui dès le précédent conclave.

Ceux de l'escadron qui avaient en vue de faire pape le cardinal Chigi, crurent que l'unique moyen pour engager M. le cardinal Barberin à le servir serait de l'y obliger par reconnaissance, et de faire sincèrement et de bonne foi tous leurs efforts pour porter au pontificat Sachetti, voyant qu'ils seraient pourtant inutiles par l'événement, ou du moins qu'ils ne seraient utiles qu'à les lier si étroitement et

si intimement avec le cardinal Barberin, qu'il ne pourrait s'empêcher lui-même de concourir dans la suite à ce qu'ils désiraient. Voilà l'unique secret de ce conclave, sur lequel tous ceux à qui il a plu d'en écrire ont dit mille et mille impertinences, et je soutiens que le raisonnement de l'escadron était fort juste. Le voici : « Nous sommes persuadés que Chigi est » le sujet du plus grand mérite qui fût dans le » collége, et nous ne le sommes pas moins que » l'on ne le peut faire pape, qu'en faisant tous » nos efforts pour réussir à Sachetti. Le pis du » pis est que nous réussissions à Sachetti, qui » n'est pas trop bon, mais qui est toujours un des » moins mauvais. Selon toutes les apparences » du monde nous n'y réussirons pas, auquel » cas nous ferons tomber Barberin à Chigi par » reconnaissance et par l'intérêt de nous y » conserver. Nous y ferons venir l'Espagne et » Médicis, par l'appréhension que nous n'em- » portions à la fin le plus de voix pour Sa- » chetti, et la France, par l'impossibilité où » elle se trouvera de l'empêcher. » Ce raisonnement beau et profond, auquel il faut avouer que M. le cardinal Azolin eut plus de part que personne, fut approuvé tout d'une voix dans la Transpontine, où l'escadron volant s'assem-

bla dès les premiers jours des obsèques du pape, et après même que l'on y eut examiné mûrement les difficultés de ce dessein, qui eussent paru insurmontables à des esprits médiocres. Les grands noms sont toujours de grandes raisons aux petits génies. France, Espagne, Empire, Toscane, étaient des mots tous propres à épouvanter les gens. Il n'y avait aucune apparence que le cardinal Mazarin pût agréer Chigi, qui avait été nonce à Munster, dans le temps de la négociation de la paix, et qui s'était déclaré ouvertement dans plus d'une occasion contre Servien, qui était plénipotentiaire de France. Il n'y avait pas de vraisemblance que l'Espagne dût lui être favorable. Le cardinal Trivulce, le plus capable sujet de sa faction, et peut-être du sacré collége, déclamait publiquement contre lui, comme contre un bigot; et il appréhendait extrêmement dans le fond son exaltation, par la crainte qu'il avait de sa sévérité, peu propre à souffrir la licence de ses débauches qui à la vérité étaient scandaleuses. Il n'était pas croyable que le cardinal Jean-Charles de Médicis pût être bien intentionné pour lui, et par la même raison, et par celle de sa naissance; car il était Siennois, et connu pour aimer passionnément sa

patrie, qui est également connue pour ne pas aimer passionnément la domination de Florence.

Toutes ces considérations furent pesées et examinées. On pesa l'apparent, le douteux et le possible; et l'on se fixa à la résolution que je viens de vous marquer, avec une sagesse qui était d'autant plus profonde qu'elle paraissait hardie. Il faut avouer qu'il n'y a peut-être jamais eu de concert où l'harmonie ait été si juste qu'en celui-ci; et il semblait que tous ceux qui y entraient ne fussent nés que pour agir les uns avec les autres. L'activité d'Imperiali y était tempérée par le flegme de Lomelin; la profondeur d'Ottoboni se servait utilement de la hauteur d'Aquaviva; la candeur d'Homodei et la froideur de Gualtieri y couvraient, quand il était nécessaire, l'impétuosité de Pio et la duplicité d'Albrizi; Azolin, qui est un des plus beaux et des plus faciles esprits du monde, veillait avec une application d'esprit continuelle aux mouvemens de ces différens ressorts; et l'inclination que MM. les cardinaux de Médicis et Barberin, chefs des deux factions les plus opposées, prirent pour moi d'abord, suppléa dans les rencontres en ma personne, au défaut des qualités qui m'étaient nécessaires pour y tenir mon coin. Tous

les acteurs firent bien ; le théâtre y fut toujours rempli, les scènes n'y furent pas beaucoup diversifiées, mais la pièce fut belle, d'autant plus qu'elle fut simple. Quoi qu'en aient écrit les compilateurs des conclaves, il n'y eut de mystère que celui que je vous ai expliqué ci-devant. Il est vrai que les épisodes en furent curieux : je m'explique.

Le conclave fut, si je ne me trompe, de quatre-vingts jours. Nous donnions tous les matins et toutes les après-dînées trente-deux et trente-trois voix à Sachetti, et ces voix étaient celles de la faction de France, des créatures du pape Urbain, oncle de M. le cardinal Barberin, et de l'escadron volant. Celles des Espagnols, des Allemands et des Médicis se répandaient sur différens sujets dans tous les scrutins, et ils affectaient d'en user ainsi, pour donner à leur conduite un air plus ecclésiastique et plus épuré d'intrigues et de cabales que le nôtre n'avait. Ils ne réussirent pas dans leurs projets, parce que les mœurs très-déréglées de M. le cardinal Jean-Charles de Médicis, et de M. le cardinal Trivulce, qui étaient proprement les âmes de leurs factions, donnaient bien plus de lustre à la piété exemplaire de M. le cardinal Barberin, qu'ils ne lui en pouvaient ôter par leur artifice.

Le cardinal Cesy, pensionnaire d'Espagne, et l'homme le plus singe en tous sens que j'aie jamais connu, me disait un jour à ce propos fort plaisamment : « Vous nous battrez à la fin, » car nous nous décréditons en ce que nous » voulons nous faire passer pour des gens de » bien. » *Le faux trompe quelquefois, mais il ne trompe pas long-temps, quand il est relevé par d'habiles gens.* Leur faction perdit en peu de temps le *concetto* (qu'ils appellent en ce pays-là) de vouloir le bien. Nous gagnâmes de bonne heure cette réputation, parce que, dans la vérité, Sachetti, qui était aimé à cause de sa douceur, passait pour homme de bonnes et droites intentions, et parce que le ménagement que la maison de Médicis était obligée d'avoir pour le cardinal Raspoñi, quoiqu'elle ne l'eût pas en effet voulu pour pape, nous donna lieu de faire croire dans le monde qu'elle voulait installer, dans la chaire de saint Pierre, la *Volpe* (c'est ainsi que l'on appelait le cardinal Rasponi, parce qu'il passait pour un fourbe). Ces dispositions jointes à plusieurs autres, qui seraient trop longues à déduire, firent que la faction d'Espagne s'aperçut qu'elle perdait du terrain, et quoique cette perte n'allât pas jusqu'au point de lui faire croire que nous pen-

sions à faire le pape sans sa participation, elle ne laissa pas d'appréhender que son parti ayant beaucoup de vieillards, et le nôtre beaucoup de jeunes, le temps ne pût être facilement pour nous. Nous surprîmes une lettre de l'ambassadeur d'Espagne au cardinal Sforce, qui faisait voir cette crainte en termes exprès, et nous comprîmes même par l'air de cette lettre, plus que par ses paroles, que cet ambassadeur n'était pas trop content de la manière d'agir des Médicis. Je suis trompé si ce ne fut monsignor Febey qui surprit cette lettre. Cette semence fut cultivée avec beaucoup de soins, dès qu'elle eut paru; et l'escadron qui, par le canal de Boromée, Milanais, et d'Aquaviva, Napolitain, gardait toujours beaucoup de mesures d'honnêteté avec l'ambassadeur d'Espagne, n'oublia pas de lui faire pénétrer qu'il était du service du roi son maître, et de son intérêt particulier de lui ambassadeur, de ne pas s'abandonner si fort aux Florentins, qu'il assujettît à leurs maximes et à leurs caprices la conduite d'une couronne pour laquelle tout le monde avait du respect.

Cette poudre s'échauffa peu à peu, et elle prit feu dans son temps. Je vous ai déjà dit que la faction de France donnait de toute sa force à Sachetti avec nous. La différence est qu'elle y

donnait à l'aveugle, croyant qu'elle y pourrait réussir, et que nous y donnions avec une lumière presque certaine que nous ne pourrions pas l'emporter; ce qui faisait qu'elle n'y prenait point de mesures hypothétiques, si l'on peut parler ainsi, c'est-à-dire, qu'elle ne songea pas à se résoudre quel parti elle prendrait, en cas qu'elle ne pût réussir à Sachetti. Comme le nôtre était pris selon cette disposition que nous tenions presque pour constante, nous nous appliquions par avance à affaiblir celle de France, pour le temps dans lequel nous jugions qu'elle nous serait opposée. Je donnai par hasard l'ouverture à Jean-Charles de débaucher le cardinal Ursin, qu'il eut à bon marché; et ainsi, dans le moment que la faction d'Espagne ne songeait qu'à se défendre de Sachetti, et que celle de France ne pensait qu'à le porter, nous travaillions pour une fin, sur laquelle ni l'une ni l'autre ne faisait aucune réflexion à diviser celle-là, et à affaiblir celle-ci. L'avantage de se trouver en cet état est grand, mais il est rare. Il fallait pour cela une rencontre pareille à celle dans laquelle nous étions, et qui ne se verra peut-être pas en dix mille ans. Nous voulions Chigi, et nous ne le pouvions avoir qu'en faisant tout ce qui était en notre pouvoir pour l'exaltation de Sachetti; et

nous étions moralement assurés que ce que nous ferions pour Sachetti ne pourrait réussir ; de sorte que la bonne conduite nous portait à ce à quoi nous étions obligés par la bonne foi. Cette utilité n'était pas la seule ; notre manœuvre couvrait notre marche, et nos ennemis tiraient à faux, parce qu'ils visaient à faux, et toujours où nous n'étions pas. Vous verrez le succès de cette conduite, après que je vous aurai expliqué celle de Chigi, et la raison pour laquelle nous avions jeté les yeux sur lui.

Il était créature du pape Innocent, et le troisième de la promotion de laquelle j'avais été le premier. Il avait été inquisiteur à Malte, et nonce à Munster, et il avait acquis en tous lieux la réputation d'une intégrité sans tache. Ses mœurs avaient été sans reproches dès son enfance. Il savait assez d'humanités pour faire paraître au moins une teinture suffisante des autres sciences. Sa sévérité paraissait douce ; ses maximes paraissaient droites ; il se communiquait peu, mais ce peu qu'il se communiquait était mesuré et sage (*savio con silenzio*) mieux que d'homme que j'aie jamais connu. Tous les dehors d'une piété véritable et solide relevaient merveilleusement toutes ces qualités, ou plutôt toutes ces apparences. Ce qui leur donnait un

corps au moins fantastique était ce qui s'était passé à Munster entre Servien et lui. Celui-là qui était connu, et reconnu pour le démon exterminateur de la paix, s'y était cruellement brouillé avec le Contarin, ambassadeur de Venise, homme sage et homme de bien. Chigi se signala pour le Contarin, sachant qu'il faisait fort bien sa cour à Innocent. L'opposition de Servien, qui était dans l'exécration du peuple, lui concilia l'amour public et lui donna de l'éclat. La marche qu'il garda avec le cardinal Mazarin lorsqu'il se trouva ou à Aix-la-Chapelle ou à Bruxelles, en revenant de Munster, plut à sa Sainteté. Elle le rappela à Rome, et le fit secrétaire d'état et cardinal. On ne le connaissait que par les endroits que je viens de vous marquer. Comme Innocent était d'un génie fort perçant, il découvrit bientôt que le fonds de celui de Chigi n'était ni si bon, ni si profond qu'il se l'était imaginé ; mais cette pénétration du pape ne nuisit pas à la fortune de Chigi, au contraire elle y servit, parce qu'Innocent, qui se voyait mourant, ne voulut point condamner son propre choix, et que Chigi, qui, par la même raison, ne craignait le pape que médiocrement, se fit un honneur de se faire passer dans le monde pour un homme d'une vertu iné-

branlable et d'une rigidité inflexible. Il ne faisait point sa cour à la signora Olimpia, qui était abhorrée dans Rome; il blâmait assez ouvertement tout ce que le public n'approuvait pas de cette cour-là; et tout le monde, qui est et qui sera éternellement dupe en ce qui flatte son aversion, admirait sa fermeté et sa vertu, sur un sujet sur lequel on ne devait tout au plus louer que son bon sens, qui lui faisait voir qu'il semait de la graine pour le pontificat futur dans un champ où il n'avait plus rien à cueillir pour le présent.

Le cardinal Azolin, qui avait été secrétaire des brefs dans le même temps que l'autre avait été secrétaire d'état, avait remarqué dans ses mémoires de certaines *finoteries* qui n'avaient pas de rapport à la candeur dont il faisait profession. Il me le dit avant que nous entrassions dans le conclave; mais il ajouta, en me le disant, que sur le tout il n'en voyait point de meilleur, et que de plus sa réputation était si bien établie, même dans l'esprit de nos amis de l'escadron, que ce qu'il leur en pourrait dire ne passerait auprès d'eux que comme un reste de quelques petits démêlés qu'ils avaient eus ensemble par la compétence de leurs charges. Je fis d'autant moins de réflexion sur ce qu'Azolin m'en di-

sait, que j'étais moi-même tout-à-fait préoccupé en faveur de Chigi. Il avait ménagé avec soin l'abbé Charier dans le temps de ma prison ; il lui avait fait croire qu'il faisait des efforts incroyables pour moi auprès du pape ; il pestait contre lui avec l'abbé Charier, et avec plus d'emportement même que lui, de ce qu'il ne poussait pas avec assez de vigueur le cardinal Mazarin sur mon sujet. L'abbé Charier avait chez lui toutes les entrées, comme s'il avait été son domestique, et il était persuadé qu'il était mieux intentionné et plus échauffé pour moi que moi-même. Je n'eus pas sujet d'en douter dans tout le cours du conclave. J'étais assis immédiatement au-dessus de lui au scrutin, et tant qu'il durait j'avais lieu de l'entretenir. Ce fut, je crois, par cette raison qu'il affecta de ne vouloir écouter que moi sur ce qui regardait son pontificat. Il répondit à quelques-uns de ceux de l'escadron, qui s'ouvraient à lui de leur dessein, d'une manière si désintéressée qu'il les édifia. Il ne se trouvait ni aux fenêtres, où l'on va prendre l'air, ni dans les corridors, où l'on se promène ensemble. Il était toujours enfermé dans sa cellule, où il ne recevait même aucune visite. Il recevait de moi quelques avis que je lui donnais au scrutin ; mais il les recevait toujours ou

d'une manière si éloignée du désir de la tiare, qu'il attirait mon admiration, ou tout au plus avec des circonstances si remplies de l'esprit ecclésiastique, que la malignité la plus noire n'eût pu s'imaginer d'autre désir que celui dont parle saint Paul, quand il dit que, *qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.* Tous les discours qu'il me faisait n'étaient pleins que de zèle pour l'église et de regret de ce que Rome n'étudiait pas assez l'Ecriture, les conciles et la tradition. Il ne se pouvait lasser de m'entendre parler des maximes de la Sorbonne. Comme l'on ne se peut jamais si bien contraindre qu'il n'échappe toujours quelque chose du naturel, il ne se put si bien couvrir que je ne m'aperçusse qu'il était homme de minuties, ce qui est toujours signe non-seulement d'un petit génie, mais encore d'une âme basse. Il me parlait un jour des études de sa jeunesse; et il me disait qu'il avait été deux ans à écrire d'une même plume. Cela n'est qu'une bagatelle; mais comme j'ai remarqué souvent que les plus petites choses sont quelquefois de meilleures marques que les plus grandes, cela ne me plut pas. Je le dis à l'abbé Charier qui était un de mes conclavistes. Je me souviens qu'il m'en gronda, en me disant que j'étais un maudit, qui ne savais pas estimer la simplicité chrétienne.

Pour abréger, Chigi fit si bien par sa dissimulation profonde, que, nonobstant sa petitesse qu'il ne pouvait cacher à l'égard de beaucoup de petites choses, sa physionomie qui était basse, et sa mine qui tenait beaucoup du médecin, quoiqu'il fût de bonne naissance, il fit si bien, dis-je, que nous crûmes que nous renouvellerions en sa personne, si nous le pouvions porter au pontificat, la gloire et la vertu de saint Grégoire et de saint Léon. Nous nous trompâmes dans cette espérance; nous réussîmes à l'égard de son exaltation, parce que les Espagnols appréhendaient, par les raisons que je vous ai marquées ci-devant, que l'opiniâtreté des jeunes ne l'emportât sur celle des vieux, et que Barberin désespéra à la fin de pouvoir réussir pour Sachetti, vu la déclaration publique des Espagnols et des Médicis. Nous nous résolûmes de prendre, quand il en serait temps, ce défaut, pour insinuer aux deux partis l'avantage que ce leur serait à l'un et à l'autre de penser à Chigi. Nous fîmes état que Borromée ferait voir aux Espagnols qu'ils ne pouvaient mieux faire, vu l'aversion que la France avait pour lui, et que je ferais voir à M. le cardinal Barberin que, n'ayant personne dans ses créatures qu'il lui fût possible de porter au

pontificat, il acquérait un mérite infini envers toute l'église de le faire tomber sans aucune apparence d'intérêt au meilleur sujet. Nous crûmes que nous trouverions des secours pour notre dessein dans les dispositions des particuliers des factions ; et voici sur quoi nous nous fondions. Le cardinal Montalte, qui était de celle d'Espagne, homme d'un petit talent, mais bon, de grande dépense, et qui avait un air de grand seigneur, avait une grande frayeur que le cardinal Fiorenzola, jacobin et esprit vigoureux, ne fût proposé par M. le cardinal de Grimaldi, qui était son ami intime, et dont les travers avaient assez de rapport à celui de Fiorenzola. Nous résolûmes de nous servir utilement de cette appréhension de Montalte, pour lui donner presque insensiblement de l'inclination pour Chigi. Le vieux cardinal de Médicis, qui était l'esprit du monde le plus doux, était la moitié du jour fatigué, et de la longueur du conclave, et de l'impétuosité du cardinal Jean-Charles, son neveu, qui ne l'épargnait pas quelquefois lui-même. J'étais très-bien avec lui, et au point même de donner de la jalousie à M. le cardinal Jean-Charles ; et ce qui m'avait procuré particulièrement son amitié était sa candeur naturelle, qui avait fait

qu'il avait pris plaisir à ma manière d'agir avec lui. Je faisais profession publique de l'honorer, et je lui rendais même avec soin mes devoirs; mais je n'avais pas laissé de m'expliquer clairement avec lui sur mes engagemens avec M. le cardinal Barberin, et avec l'escadron. Ma sincérité lui avait plu, et il se trouva par l'événement qu'elle me fut plus utile que n'aurait été l'artifice. Je ménageai avec application son esprit, et je jugeai que je me trouverais bientôt en état de le disposer peu à peu, et à le radoucir pour M. le cardinal Barberin, qui était brouillé avec toute sa maison, et à ne pas regarder M. le cardinal Chigi comme un homme aussi dangereux qu'on le lui avait voulu faire croire.

On ne s'endormait pas, comme vous voyez, à l'égard de l'Espagne et de la Toscane, quoique l'on y parût à elle-même sans action, parce qu'il n'était pas encore temps de se découvrir. On n'eut pas moins d'attention envers la France, dont l'opposition à Chigi était encore plus publique et plus déclarée que celle des autres. M. de Lionne, neveu de Servien, en parlait à qui le voulait entendre comme d'un pédant, et il ne présumait pas qu'on le pût seulement mettre sur les rangs. M. le cardi-

nal Grimaldi, qui, dans le temps de leur prélature, avait eu je ne sais quel malentendu avec lui, disait publiquement qu'il n'avait qu'un mérite d'imagination. Il ne se pouvait que M. le cardinal d'Est n'appréhendât, comme frère du duc de Modène, l'exaltation d'un sujet désintéressé et ferme, qui sont les deux qualités que les princes d'Italie craignent uniquement dans un pape. Vous avez vu ci-devant qu'il y avait eu même du personnel entre lui et M. le cardinal Mazarin en Allemagne; et nous jugeâmes, par toutes ces considérations, qu'il était à propos d'adoucir les choses autant que nous le pourrions de ce côté-là, qui, quoique faible, nous pourrait peut-être faire obstacle. Je dis quoique faible, parce que dans la vérité la faction de France ne faisait pas une figure assez considérable dans ce conclave, pour que nous ne pussions prétendre, et que nous ne prétendissions en effet de pouvoir faire un pape malgré elle; ce n'est pas qu'elle manquât de sujets et même capables. Est, qui était protecteur suppléait par sa qualité, par sa dépense et par son courage, à ce que l'obscurité de son esprit et l'ambiguïté de ses expressions diminuaient de sa considération. Grimaldi joignait à la réputation de vigueur

qu'il a toujours eue un air de supériorité aux manières serviles des autres cardinaux de la faction, et il élevait par-là au-dessus d'eux sa réputation. Bichi, habile et rompu dans les affaires, y devait tenir naturellement un grand poste. M. le cardinal Antoine brillait par sa libéralité, et M. le cardinal Ursin par son nom. Voilà bien des circonstances qui devaient faire qu'une faction ne fût pas méprisable. Il s'en fallait fort peu que celle de France ne le fût avec toutes ces circonstances, parce qu'elles se trouvèrent compliquées avec d'autres qui les empoisonnèrent. Grimaldi, qui haïssait Mazarin autant qu'il en était haï, n'agissait presqu'en rien, et d'autant moins qu'il croyait, et avec raison, que de Lionne, qui avait au dehors le secret de la cour, ne le lui confiait pas. Est qui tremblait avec tout son courage, parce que le marquis de Caracène entra justement en ce temps-là dans le Modénais, avec toute l'armée du Milanais, faisait qu'il n'osait s'étendre de toute sa force contre l'Espagne. Je vous ai déjà dit que les Médicis n'étaient point brouillés avec Ursin; Antoine n'était ni intelligent ni actif, et de plus, l'on n'ignorait pas que dans le fond du cœur le cardinal Barberin, qui était très-mal à la cour de France, ne l'emportât. De

Lionne n'y pouvait pas prendre une entière confiance, parce qu'il ne se pouvait pas assurer que le cardinal Barberin, qui voulait aujourd'hui Sachetti qui était agréable à la France, n'en voulût pas demain un autre qui lui fût désagréable; et cette même considération diminuait encore de beaucoup la confiance que de Lionne eût pu prendre au cardinal d'Est, parce qu'on savait qu'il gardait toujours beaucoup d'égards avec le cardinal Barberin, et par l'amitié qui avait été long-temps entre eux, et par la raison de la duchesse de Modène, qui était sa nièce. Bichi n'était pas selon le cœur de Mazarin, qui le croyait trop fin et très-mal disposé pour lui, comme il était vrai. Voilà, comme vous voyez, un détail qui peut vous empêcher de vous étonner de ce que la faction d'une couronne puissante et heureuse n'était pas considérée autant qu'elle devait l'être dans une conjoncture pareille. Vous en serez encore moins surprise, quand il vous plaira de faire réflexion sur le premier mobile qui donnait le mouvement à des ressorts si mal assortis, ou plutôt aussi dérangés qu'étaient ceux que je viens de vous montrer. De Lionne n'était connu à Rome que comme un petit secrétaire de M. le cardinal Mazarin. On l'y avait vu, dans le temps du mi-

nistère de M. le cardinal de Richelieu, particulier d'un assez bas étage, et de plus brelandier et concubinaire public. Il eut depuis quelque espèce d'emploi en Italie, touchant les affaires de Parme, mais cet emploi n'avait pas été assez grand pour devoir le porter d'un saut à celui de Rome, ni son expérience assez consommée pour lui confier la direction d'un conclave, qui est incontestablement de toutes les affaires la plus aiguë. Les fautes de ce genre sont assez communes dans les états qui sont dans la prospérité, parce que l'incapacité de ceux qu'ils emploient s'y trouve souvent suppléée par le respect que l'on a pour leur maître. Jamais royaume ne s'est plus confié en ce respect que la France, dans le temps du ministère du cardinal Mazarin. Ce n'est pas jeu sûr : il l'éprouva dans l'occasion dont il s'agit. M. de Lionne n'y eut ni assez de dignité ni assez de capacité pour tenir l'équilibre entre tous ces ressorts qui se démanchaient. Nous le reconnûmes en peu de jours, et nous nous en servîmes utilement pour notre fin.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, qu'ayant été averti que de Lionne avait mécontenté M. le cardinal Ursin, sur un reste de pension, qui n'était que de mille écus, j'en informai M. le

cardinal de Médicis assez à temps pour lui donner lieu de le gagner à une condition si petite, que, pour l'honneur de la pourpre, je crois que je ferais bien mieux de ne point la dire. Vous verrez dans la suite que nous nous servîmes encore avec plus de fruit de l'indisposition que M. le cardinal Bichi avait pour lui, pour diviser et pour déconcerter encore la faction de France plus qu'elle ne l'était; mais comme ce n'était pas celle que nous appréhendions le plus, quoique ce fût celle qui nous fût la plus opposée, nous n'avancions notre travail du côté qui la regardait, que subordonnément au progrès que nous faisions des deux autres, où nous craignions, et avec raison, de trouver plus de difficultés. Vous avez déjà vu les raisons pour lesquelles nous ne pouvions pas ignorer que l'Espagne et les Médicis donneraient malaisément à Chigi, et vous avez aussi vu la manœuvre que nous faisions pour lever peu à peu et même imperceptiblement leurs indispositions. Je dis imperceptiblement, et ce fut là notre plus grand embarras; car si Barberin se fût seulement le moins du monde aperçu que nous eussions eu la moindre vue pour Chigi, il nous aurait échappé infailliblement, parce qu'avec toute la vertu imaginable,

il a tout le caprice possible, et qu'il ne se fût jamais empêché de s'imaginer que nous le trompions sur le sujet de Sachetti. Ce fut proprement en cet endroit où j'admirai la bonne foi, la prévoyance, l'activité et la pénétration de l'escadron, et particulièrement d'Azolin, qui fut celui qui se donna le plus de mouvement. Il ne s'y fit pas un pas à l'égard de Barberin et de Sachetti, qui n'eût peut-être été avoué par la morale la plus sévère. Comme l'on voyait clairement que tout ce que l'on faisait pour lui serait inutile par l'événement, l'on n'oublia aucune démarche de celles que l'on jugea être utiles à lever les indispositions que l'on prévoyait devoir se trouver de la part de la France, de l'Espagne et de Florence, et même de Barberin à l'exaltation de Chigi, lorsqu'elle serait en état d'être proposée. Comme l'on ne pouvait douter que, pour peu que Barberin s'aperçût de notre dessein, il n'entrât en défiance de nous-mêmes, nous couvrîmes avec une application si grande et si heureuse notre marche, qu'il ne la connut lui-même que par nous, et quand nous crûmes qu'il était nécessaire qu'il la connût. Ce qu'il y avait de plus embarrassant pour nous était que, comme nous avions encore plus de besoin de lui que des autres (parce

qu'enfin nous en tirions notre principale force), il fallait que, par préalable même à tout le reste, nous travaillassions à lever les obstacles que nous prévoyions même très-grands à notre dessein dans la faction du pape Urbain. Nous savions que l'unique et journalière occupation des vieux cardinaux qui en étaient, et qui voyaient comme nous l'impossibilité de réussir à l'exaltation de Sachetti, était de faire comprendre à Barberin qu'il lui serait d'une extrême honte que l'on prît un pape qui ne fût pas de ses créatures. Tout conspirait à lui donner cette vue ; chacun prétendait se l'appliquer en particulier. Ginetti ne doutait pas que l'attachement qu'il avait eu de tout temps à sa maison ne lui en dût donner la préférence ; Cecchini était persuadé qu'elle était due à son mérite ; Rapaccioli, qui n'avait pourtant que quarante-un ans ou un peu plus, je ne m'en souviens pas précisément, s'imaginait que sa piété, sa capacité et son peu de santé l'y pourraient porter, même avec facilité. Fiorenzola se laissait chatouiller par les imaginations de Grimaldi, dont le naturel est de croire aisément tout ce qu'il désire. Ceux qui n'ont pas vu les conclaves ne peuvent se figurer les illusions des hommes en ce qui regarde la papauté, et l'on a raison

de l'appeler *rabbia papale*. Cette illusion toutefois était toute propre à nous faire manquer notre coup, parce que la clameur de toute la faction du pape Urbain était toute propre à faire appréhender à Barberin de perdre en un moment toutes ses créatures, s'il choisissait un pape hors d'elle. Cet inconvénient, comme vous voyez, était fort grand, mais nous trouvâmes le remède dans le même lieu où nous appréhendions le mal; car la jalousie qui était entre eux les obligea par avance à faire tant de pas les uns contre les autres, qu'ils fâchèrent Barberin, parce qu'ils n'eurent pas la même circonspection que nous à cacher leurs sentimens sur l'impossibilité de l'exaltation de Sachetti. Il crut qu'il voulait croire cette impossibilité, pour relever leurs propres intérêts. Il les considéra au commencement comme des ingrats et des ambitieux, et cette indisposition fit que, quand il vint lui-même à connaître qu'il ne pouvait réussir à Sachetti, il se résolut plus facilement à sortir de sa faction et à se persuader qu'il hasarderait moins la perte de ses créatures, en leur faisant voir qu'il était emporté dans un autre par ses alliés, que de l'aigrir toute entière par la préférence de l'une à l'autre. Car il faut remarquer qu'elles cédaient

toutes à Sachetti, à cause de son âge et de ses manières qui dans la vérité étaient aimables. Ce n'est pas qu'à mon opinion il n'eût été à lui comme de Galba, digne de l'empire, s'il eût point été empereur; mais enfin l'on n'en était point là. Les autres créatures de Barberin s'étaient réglées sur ce point; mais comme ils ne croyaient pas son exaltation possible, cette déférence ne faisait qu'augmenter la jalousie enragée qu'ils avaient par avance les uns contre les autres.

Le vieux Spada, rompu et corrompu dans les affaires, se déclara contre Rapaccioli, jusqu'à faire un libelle contre lui, par lequel il l'accusait d'avoir cru que le diable pouvait être reçu à pénitence. Montalte dit publiquement qu'il avait de quoi s'opposer en forme à l'exaltation de Fiorenzola. Celui-ci, dont je vous ai déjà parlé, fit une description assez plaisante de la beauté du carnaval, que la signora Basti, belle et galante nièce de Cecchini, donnerait au public, si son oncle était pape. Toutes ces aigreurs, toutes ces niaiseries, peu dignes à la vérité d'un conclave, déplurent au dernier point à Barberin, esprit pieux et sérieux, et ne nuisirent pas à notre dessein dans la suite que vous allez voir.

Il me semble que je vous ai déjà dit que ce

conclave dura environ quatre-vingts jours. Il y en eut plus des deux tiers employés comme je vous l'ai dit ci-devant, parce que M. le cardinal Barberin ne se pouvait ôter de l'esprit que nous emporterions enfin Sachetti par notre opiniâtreté. Nous pouvions moins que personne le désabuser, par la raison que vous avez déjà vue ; et je ne sais si la chose n'eût pas été encore bien plus loin, si Sachetti, qui se lassait de se voir ballotté réglément quatre fois par jour, sans aucune apparence de réussir, ne lui eût lui-même ouvert les yeux. Ce ne fut pas toutefois sans beaucoup de peine. Il y réussit enfin, et après que nous eûmes observé toutes les brèves et les longues pour ne lui laisser aucun lieu de soupçonner que nous eussions part à cette démarche de Sachetti, dans laquelle, pour le vrai, nous n'en avions aucune, nous discutâmes avec lui la possibilité des sujets de sa faction. Nous nous aperçûmes d'abord qu'il s'y trouvait lui-même fort embarrassé, et même avec beaucoup de raison. Nous n'en fûmes pas fâchés, parce que cet embarras nous donna lieu de tomber sur les sujets des autres factions, et nous porta insensiblement jusqu'à Chigi. M. le cardinal Barberin, qui a dès son enfance aimé jusqu'à la passion la piété, et qui estimait beaucoup celle

qu'il croyait en Chigi, se rendit avec assez de facilité, et il n'y eut à dire le vrai qu'un scrupule, qui fut que Chigi, qui était fort ami des jésuites, pourrait peut-être donner atteinte à la doctrine de saint Augustin, pour laquelle Barberin avait plus de respect que de connaissance. Je fus chargé de m'en éclaircir avec lui, et je m'acquittai de ma commission d'une manière qui ne blessa ni mon devoir, ni la prétendue tendresse de conscience de Chigi. Comme, dans les grandes conversations que j'avais eues avec lui dans les scrutins, il m'avait pénétré, ce qui lui était fort aisé, parce que je ne me couvrais pas auprès de lui; il avait connu que je n'approuvais point qu'on s'entêtât pour les personnes, et qu'il suffisait d'éclaircir la vérité. Il me témoigna entrer lui-même dans ces sentimens; et j'eus sujet de croire qu'il était tout propre par ses maximes à rendre la paix à l'église. Il s'en expliqua lui-même assez publiquement et raisonnablement; car Albizi, pensionnaire des jésuites, s'étant emporté, même avec brutalité, contre l'extrémité, ce disait-il, de l'esprit de saint Augustin, Chigi prit la parole avec vigueur, et il parla comme le respect que l'on doit au docteur de la grâce le requiert. Cette rencontre assura absolument Barberin,

beaucoup plus encore que tout ce que je lui en avais dit. Dès qu'il eut pris son parti, nous commençâmes à mettre en œuvre les matériaux que nous n'avions fait jusque-là que disposer. Nous agîmes, chacun de notre côté, suivant que nous l'avions projeté. Nous nous expliquâmes de ce que nous avions le plus souvent caché avec soin, ou que nous n'avions tout au plus qu'insinué. Borromée et Aquaviva se développèrent plus pleinement envers l'ambassadeur d'Espagne. Azolin brilla dans les diverses factions avec plus de liberté. Je m'étendis de toute ma force envers le cardinal doyen ; il prit confiance en moi sur le désir qu'il avait d'adoucir le grand-duc par les Barberin. Le cardinal Barberin l'y eut toute entière sur la joie qu'il en avait. Azolin ou Lomelin, je ne me souviens pas précisément lequel ce fut, découvrit que Bichi, qui était allié à Chigi, était très-bien intentionné pour lui dans le fond. Il entra dans ce commerce habilement et adroitement, et si bien que Bichi, qui ne crut pas que le Mazarin eût assez de confiance en lui pour concourir sur sa parole à l'exaltation de Chigi, employa pour le persuader Sachetti, qui lassé, comme il me semble que je vous l'ai dit ci-dessus, de se voir ballotté inutilement tous les soirs

et tous les matins, lui dépêcha un courrier pour l'avertir que Chigi serait pape en dépit de la France, si elle faisait tant que de lui donner l'exclusion, comme l'on disait ; car dès qu'on le vit sur les rangs, tous les subalternes, selon le style de la nation, publièrent que le roi ne le souffrirait jamais. Mazarin ne fut pas de leurs sentimens, et il renvoya par le même courrier ordre à de Lionne de ne le point exclure. Il eut raison, car je suis persuadé que si l'exclusion fût arrivée, Chigi eût été pape trois jours plus tôt qu'il ne le fut. Les couronnes ne doivent jamais hasarder facilement ces exclusions ; il y a des conclaves où elles peuvent réussir, il y en a d'autres où le succès en serait impossible : celui-là était du nombre. Le sacré collége était fort, et de plus il sentait sa force.

Les choses étant dans l'état que je viens de poser, MM. les cardinaux de Médicis et Barberin me chargèrent, sur les neuf heures du soir, d'en aller porter la nouvelle à M. le cardinal Chigi. Je le trouvai au lit ; je lui baisai la main. Il m'entendit, et il me dit en m'embrassant : *Ecco l'effetto della buona vicinanza.* Je vous ai déjà dit que j'étais au scrutin auprès de lui. Tout le collége y accourut ensuite. Il m'envoya querir sur les onze heures, après que tout le

monde fut sorti de sa cellule, et je ne vous puis exprimer les bontés avec lesquelles il me traita. Nous l'allâmes tous prendre le lendemain au matin dans sa cellule, et nous l'accompagnâmes à la chapelle du scrutin, où il eut ce me semble toutes les voix, à la réserve d'une, ou tout au plus de deux. Le soupçon tomba sur le vieux Spada, Grimaldi et Rosetti, lesquels, à la vérité, furent les seuls qui improuvèrent, au moins publiquement, son exaltation. Grimaldi me dit à moi-même que j'avais fait un choix dont je me repentirais en mon particulier; et il se trouva, par l'événement, qu'il dit vrai. J'attribuai son discours à son travers; l'aversion de Spada à l'envie qui lui était naturelle, et celle de Rosetti à l'appréhension qu'il avait de la sévérité de Chigi. Je crois encore que je ne me trompais pas dans ce jugement, quoique j'avoue qu'ils ne se trompaient pas eux-mêmes pour le fond. Ce qui est constant est que jamais élection de pape n'a été plus universellement applaudie. Il ne se défaillit pas à lui-même dans les premiers momens, qui, par une imperfection assez bizarre de la nature humaine, surprennent davantage les gens qui les attendent avec le plus d'impatience. La suite a fait voir qu'il n'était pas assez homme de bien

pour n'en avoir pas eu beaucoup dans cette rencontre. Il fut si éloigné d'en donner aucune marque, que nous eûmes sujet de croire qu'il en avait même de la douleur. Il pleura amèrement au moment même que l'on publia le scrutin qui le faisait pape, et, comme il vit que je le remarquais, il m'embrassa d'un bras et prit de l'autre Lomelin qui était au-dessous de lui, et il nous dit à l'un et à l'autre : *Pardonnez à un homme qui a toujours aimé ses proches avec tendresse, et qui s'en voit séparé pour jamais.* Nous descendîmes, après les cérémonies accoutumées, à Saint-Pierre ; il affecta de ne s'asseoir que sur le coin de l'autel, quoique les maîtres des cérémonies lui dissent que la coutume était que les papes se missent justement au milieu. Il y reçut l'adoration du sacré collége avec beaucoup plus de modestie que de grandeur, avec beaucoup plus d'abattement que de joie, et lorsque je m'approchai à mon tour pour lui baiser les pieds, il me dit, en m'embrassant, si haut que les ambassadeurs d'Espagne et de Venise et le connétable Colonne l'entendirent : *Signor cardinal de Retz, ecce opus manuum tuarum.* Vous pouvez juger de l'effet que fit cette parole. Les ambassadeurs la dirent à ceux qui étaient auprès d'eux ; elle

se répandit en moins de rien dans toute l'église. Morangis, frère de Barillon, me la redit une heure après, en me rencontrant, comme je sortais, et je retournai chez moi accompagné de plus de cent vingt carrosses qui étaient pleins de gens très-persuadés que j'allais gouverner le pontificat. Je me souviens que Barillon me dit à l'oreille : « Je suis résolu de » compter les carrosses pour en rendre ce soir » un compte exact à M. de Lionne. Il ne faut » pas épargner cette joie au cocu. (1) »

Je vous ai promis quelques épisodes, je m'en vais vous tenir ma parole. Vous avez déjà vu que la faction de France avait eu ordre du roi, non-seulement de ne pas communiquer avec moi, mais même de ne me pas saluer. M. le cardinal d'Est évita avec soin de me rencontrer. Quand il ne le put, il tourna la tête de l'autre côté, ou il fit semblant de ramasser son mouchoir, ou il parla à quelqu'un. Enfin, comme il a toujours affecté de paraître ecclésiastique, il affecta aussi, à mon opinion, de témoigner en cette occasion qu'une conduite, qui blessait même l'apparence de la charité chrétienne, lui faisait de la peine. Antoine me

(1) M. de Lionne l'était. Voyez les *Mémoires de Joli.*

saluait toujours fort honnêtement quand personne ne le voyait; mais comme il était fort bas à la cour et fort timide, il se redressait en public. Ursin, qui était l'âme du monde la plus vile, me morguait également partout. Bichi me saluait toujours civilement; et Grimaldi observait l'ordre du roi qu'en ce qu'il ne me visitait pas, car il me parlait même dans la rencontre, et toujours fort honnêtement. Ce détail vous paraît sans doute une minutie; mais ce qui fait que je ne l'omets pas, c'est qu'il me paraît être une bien véritable et bien naturelle image de la lâche politique des courtisans. Chacun d'eux la monte et la baisse à son cran, et leur inclination la règle sans comparaison davantage que leurs véritables intérêts.

Ils se conduisirent tous dans le conclave différemment sur mon sujet. J'observai qu'ils s'en turent tous également à la cour. J'ai appliqué depuis cet exemple à mille autres. Je vivais avec autant d'honnêteté à leur égard que s'ils eussent bien vécu avec moi. J'avais toujours la main au bonnet devant eux de cinquante pas, et je poussai ma civilité jusqu'à l'humilité. Je disais, à qui le voulait entendre, que je leur rendais ces respects, non pas seulement comme à mes confrères, mais encore comme à des ser-

viteurs de mon roi. Je parlais en Français, en chrétien et en ecclésiastique. Ursin m'ayant un jour morgué si publiquement, que tout le monde s'en scandalisa, je renouvelai mes honnêtetés pour lui à un tel point, que tout le monde s'en édifia. Ce qui arriva le lendemain releva cette modestie, ou plutôt cette affectation de modestie. Le cardinal Jean-Charles de Médicis, qui était naturellement impétueux, s'éleva contre moi sur ce que j'étais, disait-il, trop uni avec l'escadron : je lui répondis avec toute la considération que je devais à sa personne et à sa maison. Il ne laissa pas de s'échauffer et de me dire que je me devais souvenir des obligations que ma maison avait à la sienne; sur quoi je lui dis que je ne les oublierais jamais, et que M. le cardinal doyen et M. le grand-duc en étaient très-persuadés. Je ne le suis pas, moi, reprit-il tout d'un coup. Vous souvenez-vous bien que, sans la reine Catherine, vous seriez un gentilhomme comme un autre à Florence? « Pardonnez-moi, monsieur, lui ré-» pondis-je en présence des douze cardinaux; » et pour vous faire voir que je sais bien ce que » je serais à Florence, si j'y étais selon ma nais-» sance, j'y serais autant au-dessous de vous, » que mes prédécesseurs y étaient au-dessus des

» vôtres il y a quatre cents ans. » Je me tournai ensuite vers ceux qui étaient présens, et je leur dis : « Vous voyez, messieurs, que le sang fran-» çais s'émeut aisément contre la faction d'Es-» pagne. » Le grand-duc et le cardinal doyen eurent l'honnêteté de ne se point aigrir de cette parole ; et le marquis Riccardi, ambassadeur du premier, me dit, au sortir du conclave, qu'elle lui avait même plu, et qu'il avait blâmé le cardinal Jean-Charles.

Il y eut une autre scène quelques jours après qui me fut assez heureuse. Le duc de Terra-Nova, ambassadeur d'Espagne, présenta un mémorial au sacré collége, à propos de je ne sais quoi, dont je ne me souviens point, et il donna dans ce mémorial la qualité de fils aîné de l'église au roi son maître. Comme le secrétaire du collége le lisait, je remarquai cette expression, qui ne fut point, à mon sens, observée par les cardinaux de la faction. Il est au moins certain qu'elle ne fut pas relevée. Je leur en laissai tout le temps, afin de ne faire paraître ni précipitation, ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuraient tous dans un profond silence, je me levai, je sortis de ma place, et en m'avançant du côté de M. le cardinal doyen, je m'opposai en forme à l'article du mémorial,

dans lequel le roi catholique était appelé fils aîné de l'église. Je demandai acte de mon opposition, et on me l'accorda en bonne forme, signé de quatre maîtres des cérémonies. M. le cardinal Mazarin eut la bonté de dire au roi et à la reine mère, en plein cercle, que cette pièce avait été concertée avec l'ambassadeur d'Espagne, pour m'en faire honneur en France. Il n'est jamais honnête à un ministre d'être un imposteur; mais il n'est pas même politique de porter l'imposture au delà de toutes les apparences.

Je ne puis finir cette matière des conclaves, sans vous en faire une peinture qui vous les fasse connaître et qui efface l'idée que vous avez sans doute prise sur le bruit commun et peut-être sur la lecture de ces relations fabuleuses qui en ont été faites. Ce que je viens même de vous exposer de celui d'Alexandre VII ne vous en aura pas détrompée, parce que vous y avez vu des murmures, des plaintes, des aigreurs, et c'est ce qu'il est, à mon opinion, nécessaire de vous expliquer. Il est certain qu'il y eut dans ce conclave plus de ces murmures, de ces plaintes et de ces aigreurs qu'en aucun autre que j'aie jamais vu. Il ne l'est pas moins qu'à la réserve de ce qui se passa entre M. le

cardinal Jean-Charles et moi, dont je vous ai rendu compte, d'une parole sans comparaison plus légère qu'il s'attira d'Imperiali à force de le presser, et du libelle de Spada contre Rapaccioli, il n'y eut pas dans ces murmures, dans ces plaintes et dans ces aigreurs extérieures, je ne dis pas la moindre étincelle de haine, mais même d'indisposition. On y vécut toujours ensemble avec le même respect et la même civilité que l'on observe dans les cabinets des rois, avec la même politesse qu'on avait dans la cour de Henri III, avec la même familiarité que l'on voit dans les colléges, avec la même modestie qui se rencontre dans les noviciats, et avec la même charité, au moins en apparence, qui pourrait être entre des frères parfaitement unis. Je n'exagère rien, et j'en dis encore moins que je n'ai vu dans les autres conclaves dans lesquels je me suis trouvé. Je ne puis mieux m'exprimer sur ce sujet, qu'en vous disant que, même dans celui d'Alexandre VII que l'impétuosité de M. le cardinal Jean-Charles de Médicis éveilla, ou plutôt dérégla un peu, la réponse que je lui fis ne fut excusée que parce qu'il n'y était point aimé ; que celle d'Imperiali y fut condamnée, et que le libelle de Spada y fut détesté et désavoué dès le lendemain au matin par lui-même,

à cause de la honte qu'on lui en fit. Je puis dire avec vérité que je n'ai jamais vu, dans aucun des conclaves auxquels j'ai assisté, ni un seul cardinal, ni un seul conclaviste s'emporter: j'en ai vu même fort peu qui s'y soient échauffés. Il est rare d'y entendre une voix élevée ou d'y remarquer un visage changé. J'ai souvent essayé d'y trouver de la différence dans l'air de ceux qui venaient d'être exclus, et je puis dire avec vérité, qu'à la réserve d'une seule fois, je n'y en ai jamais trouvé. L'on y est même si éloigné du soupçon de ces vengeances dont l'erreur commune charge l'Italie, qu'il est assez ordinaire que l'excluant y boive à son dîner du vin que l'exclus du matin vient de lui envoyer. Enfin j'ose dire qu'il n'y a rien de plus sage ni de plus grand que l'extérieur ordinaire d'un conclave. Je sais bien que la forme qui s'y pratique depuis la bulle de Grégoire, contribue beaucoup à le régler; mais il faut avouer qu'il n'y a que les Italiens au monde, capables d'observer cette règle avec autant de bienséance qu'ils le font. Je reviens à la suite de ma narration.

Vous croyez aisément que je ne manquai pas dans le cours du conclave de prendre les sentimens de M. le cardinal Chigi, et de mes amis

de l'escadron, sur la conduite que j'avais à tenir après que j'en serais sorti. Je prévoyais qu'elle serait assez difficile, et du côté de Rome, et du côté de France ; et je connus dès les premières conversations que je ne me trompais pas dans ma prévoyance. Je commencerai par les embarras que je trouvai à Rome, que j'expliquerai de suite pour ne point interrompre le fil du récit; et je ne reviendrai à ce que je fis du côté de France qu'après que je vous aurai exposé la conduite que je pris en Italie. Mes amis, qui n'étaient nullement pratiques en ce pays-là, et qui, selon le génie de notre nation qui traite toutes les autres par rapport à elle, s'imaginaient qu'un cardinal persécuté pouvait et devait même vivre presqu'en homme privé à Rome, m'écrivaient par toutes leurs lettres qu'il était de la bienséance que je demeurasse toujours dans la maison de la mission, où je m'étais effectivement logé sept ou huit jours après que je fus arrivé. Ils ajoutaient qu'il était nécessaire que je ne fisse aucune dépense, et parce que tous mes revenus étant saisis en France avec une rigueur extraordinaire, je n'en pourrais pas même soutenir une médiocre, et parce que cette modestie ferait un effet admirable dans le clergé de Paris, duquel j'aurais

un grand besoin dans les suites. Je parlai sur ce ton à M. le cardinal Chigi, qui passait pour le plus grand ecclésiastique qui fût au delà des monts; et je fus bien surpris quand il me dit : « Non, non, monsieur, quand vous serez réta- » bli dans votre siége, vivez comme il vous » plaira, parce que vous serez dans un pays où » l'on saura ce que vous pouvez et ce que vous » ne pouvez pas. Vous êtes à Rome, où vos en- » nemis disent tous les jours que vous êtes » décrédité en France. Il est de la nécessité de » faire voir qu'ils ne disent pas vrai. Vous » n'êtes pas ermite, vous êtes cardinal, et car- » dinal d'une volée que nous appelons en ce » pays, *dei cardinaloni*. Nous estimons peut-être » plus qu'ailleurs la modestie; mais il faut à un » homme de votre âge, de votre naissance et » de votre sorte, qu'elle soit tempérée; il faut » de plus qu'elle soit si volontaire, qu'il n'y » ait pas seulement le moindre soupçon qu'elle » soit forcée. Il y a beaucoup de gens à Rome » qui aiment à assassiner ceux qui sont à terre. » N'y tombez pas, mon cher monsieur, et » faites réflexion, je vous supplie, quel per- » sonnage vous jouerez dans les rues avec les » six estafiers dont vous parlez, quand vous » trouverez un petit bourgeois de Paris

» qui ne s'arrêtera pas devant vous, et qui » vous bravera pour faire sa cour au cardinal » d'Est. Vous ne deviez pas venir à Rome, si » vous n'étiez pas en résolution et en pouvoir » de soutenir votre dignité. Vous ne mettez » point l'humilité chrétienne à la perdre, et » je n'ai rien à vous dire, si ce n'est que le » pauvre cardinal Chigi, qui vous parle, qui » n'a que cinq mille écus de rente, et qui » est sur le pied des plus gueux des cardinaux » moines, ne peut aller aux fonctions sans » quatre carrosses de livrée roulans ensemble, » quoiqu'il soit assuré qu'il ne trouvera per- » sonne dans les rues qui manque en sa per- » sonne au respect que l'on doit à la pourpre. »

Voilà une petite partie de ce que le cardinal Chigi me disait tous les jours, et de ce que mes autres amis qui n'étaient pas, ou du moins qui ne faisaient pas les ecclésiastiques si zélés que lui, m'exagéraient encore beaucoup davantage. M. le cardinal Barberin éclatait encore plus que tous les autres contre le projet de retranchement. Il m'offrait sa bourse ; mais comme je ne la voulais pas prendre, et que même j'eusse été fort aisé de n'être point à charge à mes proches et à mes amis de France, je me trouvais fort en peine, et d'autant plus que je les voyais très-

disposés à croire que la grande dépense ne m'était nullement nécessaire à Rome. Je n'ai guère eu dans ma vie de rencontre plus fâcheuse que celle-là, et je vous puis dire avec vérité que je ne sais qu'une occasion où j'ai eu plus de besoin de faire un effort terrible sur moi, pour m'empêcher de faire ce que j'aurais souhaité. Si je m'eusse cru, je me serais réduit à deux estafiers. La nécessité l'emporta. Je connus visiblement que je tomberais dans le mépris, si je ne me soutenais avec éclat. Je cherchai un palais pour me loger, je rassemblai toute ma maison qui était fort grande, je fis des livrées modestes, mais nombreuses de quatre-vingts personnes; je tins une grande table. Les abbés de Courtenai et de Sévigné se rendirent auprès de moi. Campi, qui avait commandé le régiment italien de M. le cardinal Mazarin, et qui s'était depuis attaché à moi, me joignit; tous mes domestiques y accoururent. Ma dépense fut grande dans le conclave, elle fut très-grande quand j'en fus sorti, mais elle fut nécessaire; et l'événement fit connaître que le conseil de mes amis d'Italie était mieux fondé que celui de mes amis de France; car, M. le cardinal d'Est ayant défendu dès le lendemain de la création du pape, à tous les Français de la part du roi de

s'arrêter devant moi dans les rues, et même aux supérieurs des églises françaises de me recevoir, je fusse tombé en ridicule, si je n'eusse été en état de faire respecter ma dignité : et vous allez connaître clairement cette vérité, par la réponse que le pape me fit, lorsque je le suppliai de me prescrire de quelle manière il lui plaisait que je me conduisisse à l'égard de ces ordres de M. le cardinal d'Est. Je vous le dirai après que je vous aurai rendu compte des premières démarches qu'il fit après sa création.

Il fit apporter dès le lendemain même son cercueil sous son lit ; il donna le jour suivant un habit particulier aux caudataires des cardinaux ; il défendit au troisième aux cardinaux de porter le deuil, au moins en leur personne, même de leur père. Je me le tins pour dit, et je dis même à Azolin, qui en convint, que nous étions pris pour dupes, et que le pape ne serait jamais qu'un fort pauvre homme. Le cavalier Bernin, qui a du bon sens, remarqua, deux ou trois jours après, que le pape n'avait observé, dans une statue qu'il lui faisait voir, qu'une petite frange qui était au bas de la robe de celui qu'elle représentait. Ces observations paraissent légères : elles sont certaines. Les grands hommes peuvent avoir de grands faibles ; ils ne sont pas

même exempts de tous les petits, mais il y en a dont ils ne sont pas susceptibles, et je n'ai jamais vu, par exemple, qu'ils aient entamé un grand emploi par des bagatelles. Azolin, qui fit les mêmes remarques que moi, me conseilla de ne pas perdre un moment à engager Rome à ma protection par la prise du *pallium* de l'archevêché de Paris. Je le demandai dans le premier consistoire, avant que l'on eût seulement fait réflexion que je pensasse à le demander. Le pape me le donna naturellement, et sans y faire lui-même de réflexion. La chose était dans l'ordre, et il ne la pouvait refuser selon les règles; mais vous verrez par les suites que ce n'étaient pas les règles qui le réglaient. Ce pas me fit croire qu'il n'aurait pas au moins de peine à faire que l'on me traitât de cardinal à Rome. Je me plaignis à lui des ordres que M. le cardinal d'Est avait donnés à tous les Français; je lui représentai qu'il ne se contentait pas de faire le souverain dans Rome en me dégradant des honneurs temporels, mais qu'il y faisait encore le souverain pontife en m'interdisant les églises françaises. L'étoffe était large, je ne m'en fis pas faute. Le pape, à qui M. de Lionne s'était plaint avec un éclat qui passa jusqu'à l'insolence, de la concession du *pallium*, me parut fort em-

barrassé. Il parla beaucoup contre le cardinal d'Est ; il déplora la misérable coutume (ce fut son mot) qui avait assujetti plutôt qu'attaché les cardinaux aux couronnes, jusqu'au point d'avoir formé entre eux-mêmes un schisme scandaleux. Il s'étendit avec emphase sur la thèse ; mais j'eus mauvaise opinion de mon affaire, quand je vis qu'il demeurait si long-temps sur le général sans descendre au particulier ; et je m'aperçus aussitôt que ma plainte n'était pas vaine, parce qu'il s'expliqua enfin, après beaucoup de circonlocutions, en ces termes : « La » politique de mes prédécesseurs ne m'a pas » laissé un champ aussi libre que mes bonnes » intentions le mériteraient. Je conviens qu'il est » honteux au collége, et même au saint-siége, » de souffrir la licence que le cardinal d'Est, » ou plutôt le cardinal Mazarin, se donne en » cette rencontre. Mais les Espagnols eurent » une prise presque pareille, sous Innocent, à » l'égard du cardinal Barberin ; et même sous » Paul V, le maréchal d'Etrées n'agit guère » mieux envers le cardinal Borghèse. Ces exem- » ples dans un temps ordinaire n'autorise- » raient pas le mal, et je les saurais bien redres- » ser ; mais vous ferez réflexion, *caro mio signor* » *cardinale*, que la chrétienté est toute en feu,

» qu'il n'y a que le pape Alexandre qui le puisse
» éteindre; qu'il est obligé, par cette raison, en
» beaucoup de rencontres, de fermer les yeux,
» pour ne pas mettre en état de se trouver
» inutile à un bien aussi public et aussi nécessaire
» que celui de la paix générale. Que direz-vous
» quand vous saurez ce que de Lionne m'a dé-
» claré insolemment depuis trois jours, sur ce
» que je vous ai donné le *pallium;* que la France
» ne me donnerait aucune part au traité dont
» l'on parle, et qui n'est pas si éloigné qu'on le
» croit. Ce que je vous dis n'est pas que je veuille
» vous abandonner, mais seulement pour vous
» faire voir qu'il faut que je me conduise avec
» beaucoup de circonspection, et qu'il est bon
» que vous m'aidiez de votre côté, et que nous
» donnions tous deux *al tempo.* »

Si j'eusse voulu faire ma cour à sa Sainteté, je n'avais qu'à me retirer après ce discours, qui, comme vous voyez, n'était qu'un préparatoire à ne point recevoir la réponse que je demandais; mais comme elle m'était absolument nécessaire, et même pressée, parce que je me pouvais rencontrer à tous les instans dans l'embarras dont il s'agissait, je ne crus pas que je dusse en demeurer là avec le pape, et je pris la liberté de lui repartir avec un profond respect, en lui re-

présentant que, peut-être au sortir du Vatican, je trouverais dans la rue le cardinal d'Est, qui, n'étant que cardinal diacre, devait s'arrêter devant moi; que je rencontrerais infailliblement des Français, dont Rome était toute pleine; que je le suppliais de me donner ses ordres avec lesquels je ne pourrais plus faillir, et sans lesquels je ne savais ce que j'avais à faire; que si je souffrais que l'on ne me rendît pas ce que le cérémonial veut que l'on rende aux cardinaux, j'appréhendais que le sacré collége n'approuvât pas ma conduite; que si je me mettais en devoir de me le faire rendre, je craignais de manquer au respect que je devais à sa Sainteté, à laquelle seule il touchait de régler tout ce qui nous regardait, et les uns et les autres; que je la suppliais très-humblement de me prescrire précisément ce que je devais faire, et que je l'assurais que je n'aurais pas la moindre peine à exécuter tout ce qu'il lui plairait de m'ordonner, parce que je croyais qu'il y aurait autant de gloire pour moi à me soumettre à ses ordres, qu'il y aurait de honte à reconnaître ceux de M. le cardinal d'Est.

Ce fut à cet instant que je reconnus pour la première fois le génie du pape Alexandre, qui mettait partout la finesse. C'est un grand défaut,

et d'autant plus grand, quand il se rencontre dans les hommes de grandes dignités, qu'ils ne s'en corrigent jamais, parce que le respect que l'on a pour eux et qui étouffe les plaintes, fait qu'ils demeurent presque toujours persuadés qu'ils fascinent tout le monde, même dans les occasions où ils ne trompent personne. Le pape, qui, dans la vue de se disculper, ou plutôt de se débarrasser de ma conduite, soit à l'égard de la France, soit à celui du sacré collége, eût souhaité que je lui eusse contesté ce qu'il me proposait, reprit promptement et même vivement la parole de me soumettre, que vous venez de voir, et il me dit : *Le cardinal d'Est, au nom du roi!* Le ton avec lequel il prononça ce mot, joint à ce que le marquis Riccardi, ambassadeur de Florence, m'avait dit la veille, d'un tour assez pareil qu'il avait donné trois ou quatre jours auparavant à une conversation qu'il avait eue avec lui, ce ton, dis-je, me fit juger que le pape s'attendait que je prendrais le change; que je verbaliserais sur la distinction des ordres du roi, et de ceux de M. le cardinal d'Est, et qu'ainsi il aurait lieu de dire à M. de Lionne qu'il m'avait exhorté à l'obéissance, et à mes confrères qu'il ne m'avait recommandé que de demeurer dans les termes du respect que

je devais au roi. Je ne lui donnai lieu ni de l'un, ni de l'autre ; car je lui répondis sans balancer, que c'était justement ce qui me mettait en peine, et ce sur quoi je le suppliais de décider, parce que d'un côté, le nom du roi paraissait, pour lequel je devais avoir toutes sortes de soumissions, et que de l'autre, je voyais celui de sa Sainteté si blessé, que je ne croyais pas devoir en mon particulier donner les mains à une atteinte de cette nature, que je n'en eusse au moins un ordre exprès. Le pape battit beaucoup de pays, pour me tirer, ou plutôt pour se tirer lui-même de la décision que je lui demandais. Je demeurai fixe et ferme. Il courut, il s'égaya, ce qui est toujours facile aux supérieurs. Il me répéta plusieurs fois que le roi était un grand monarque. Il me dit d'autres fois que Dieu était encore plus puissant que lui. Tantôt il exagérait les obligations que les ecclésiastiques avaient à conserver les libertés et les immunités de l'église, tantôt il s'étendait sur la nécessité de ménager dans la conjoncture présente l'esprit des rois. Il me recommanda la patience chrétienne, il me recommanda la vigueur épiscopale. Il blâma le cérémonial, auquel on était trop attaché à la cour de Rome ; il en loua l'observation, comme étant nécessaire pour le main-

tien de sa dignité. Le sens littéral de tout son discours était que, quoi que je pusse faire, je ne pourrais rien faire qu'il ne pût dire m'avoir défendu. Je le pressai de s'expliquer autant que l'on peut presser un homme qui est assis dans la chaire de saint Pierre : je n'en pus rien tirer. Je rendis compte de mon audience à M. le cardinal Barberin et à mes amis de l'escadron ; et je vous rendrai celui de la conduite qu'ils me firent prendre, après que je vous aurai entretenue, et d'une conversation que M. de Lionne avait eue avec le pape quelques jours auparavant, et de ce qui se passait entre M. de Lionne et moi dans le même temps.

De Lionne, qui n'était rétabli à la cour que depuis peu, fut touché au vif de ce que le pape m'avait donné le *pallium*, parce qu'il appréhendait que M. le cardinal Mazarin ne se prît à lui d'une action qu'il craignait que l'on imputât à sa négligence. Il n'en avait pas été averti, ce qui pouvait être un grand crime auprès d'un homme qui lui avait dit en partant qu'il n'y en avait pas un à Rome qui ne lui servît volontiers d'espion. L'appréhension qu'il eut de la réprimande, l'obligea à en faire une terrible au pape ; car la manière dont il lui parla ne peut s'appeler une plainte. Il lui déclara en

face que, nonobstant mes bulles, ma prise de possession et mon *pallium*, le roi ne me tenait et ne me tiendrait jamais pour archevêque de Paris. Voilà une des plus douces phrases de l'oraison ; les figures en furent remplies de menaces d'arrêt du parlement, de décret de Sorbonne, de résolution du clergé de France. L'on jeta quelques mots un peu enveloppés de schisme, et l'on s'expliqua clairement et nettement de l'exclusion entière et absolue que l'on donnerait au pape du congrès pour la paix générale, que l'on supposait devoir se traiter au premier jour. Ce dernier chef effraya le pape Alexandre à un tel point, qu'il fit un million d'excuses à de Lionne, et si basses et même si ridicules, qu'elles seront incroyables à la postérité. Il lui dit les larmes aux yeux que je l'avais surpris ; qu'il ferait au premier jour une congrégation de cardinaux agréables au roi, pour examiner ce qui pourrait se faire pour sa satisfaction ; que lui M. de Lionne n'avait qu'à travailler incessamment et en diligence au mémoire de tout ce qui s'était passé dans la guerre civile ; qu'il en ferait très-bonne et très-brève justice à sa majesté. Enfin il contenta si bien et si pleinement M. de Lionne, qu'il écrivit à M. le cardinal

Mazarin, par un courrier exprès, en ces propres termes : « J'espère que je donnerai dans » peu de jours une nouvelle encore meilleure » que celle-ci à votre éminence, qui sera que le » cardinal de Retz sera au château Saint-Ange. » Le pape ne compte pour rien les amnisties » accordées au parti de Paris, et il m'a dit » que le cardinal de Retz ne peut s'en servir, » parce qu'il n'y a que le pape qui puisse ab- » soudre les cardinaux, comme il n'y a que » lui qui les puisse condamner. Je ne lui ai pas » laissé passer à tout hasard ces alternatives, » et je lui ai répondu que le parlement de » Paris prétendait qu'il les peut condamner, » et qu'il aurait déjà fait le procès au cardinal » de Retz, si votre éminence ne s'y était op- » posée avec vigueur, par le pur motif du » respect qu'il a pour le saint-siége et pour sa » Sainteté en particulier. Le pape m'a témoi- » gné qu'il vous en était, monseigneur, très- » obligé, et m'a chargé de vous assurer qu'il » ferait plus de justice au roi que le parlement » de Paris ne lui en aurait pu faire. » Voilà un des articles de la lettre de Lionne.

Je vous supplie d'observer que la conversation que j'eus avec le pape, dont je viens de vous raconter le détail, ne fut précédée que

de deux ou trois jours de celle que M. de Lionne eut avec lui, et qui fut la matière de la lettre que vous venez de voir. Quand même elle ne fût pas venue à ma connaissance, je n'eusse pas laissé de m'apercevoir de l'indisposition du pape, dont j'avais non-seulement des indices, mais des lumières certaines. Monsignor Febey, premier maître des cérémonies, homme sage et homme de bien, et qui de concert avec moi avait servi le pape très-dignement pour son exaltation, m'avertit qu'il le trouvait changé à mon égard, et à un point, ajouta-t-il, que j'en suis scandalisé *al maggior segno*. Le pape avait dit à l'abbé Charier qu'il ne comprenait pas le plaisir qu'il prenait à faire courir dans Rome le bruit que je gouvernais le pontificat. Le père Hilarion, bernardin et abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, qui était un des plus honnêtes hommes du monde, et avec lequel j'avais fait une étroite amitié, me conseilla, sur ce discours du pape à l'abbé Charier, de faire un tour à la campagne sous prétexte d'y prendre l'air, mais en effet pour lui faire voir que j'étais bien éloigné de m'empresser à la cour. Je suivis son avis, et j'allai un mois ou cinq semaines à *Grotta-ferrata*, qui est à quatre lieues de Rome. C'était autrefois le Tusculum de Ci-

céron, et c'est présentement une abbaye de l'ordre de Saint-Basile : elle est à M. le cardinal Barberin. Le lieu est extrêmement agréable, et il ne me paraît pas même flatté en ce que son ancien seigneur en dit dans ses Épîtres. Je m'y divertissais par la vue de ce qui y paraît encore de ce grand homme. Les colonnes de marbre blanc qu'il fit apporter de Grèce pour son vestibule y soutiennent l'église des religieux, qui sont Italiens, mais qui font l'office en grec, et qui ont un chant particulier, mais très-beau. Ce fut dans ce séjour où j'eus connaissance de la lettre de M. de Lionne, de laquelle je viens de vous parler. Croissi m'en apporta une copie tirée sur l'original. Il est nécessaire que je vous explique et qui était ce Croissi, et le fond de l'intrigue qui me donna lieu de voir cette lettre.

Croissi était un conseiller du parlement de Paris, qui s'était beaucoup intrigué, comme vous avez vu, dans les affaires du temps. Il avait été à Munster avec d'Avaux; il avait été envoyé par lui vers Ragotski, prince de Transylvanie. Il s'était brouillé pour ses intérêts avec M. Servien, et cette considération, jointe à son esprit qui était naturellement inquiet, le porta à se signaler contre le Mazarin, aussitôt

que les mouvemens de sa compagnie lui en eurent donné lieu. L'habitude que M. de Saint-Romain, son ami particulier, avait auprès de M. le prince de Conti, et celle de M. Courtin, qui a l'honneur d'être connu de vous, auprès de madame de Longueville, l'attachèrent, dans le temps du siége de Paris, à leurs intérêts. Il se jeta dans ceux de M. le Prince aussitôt qu'il se fut brouillé à la cour; il le servit utilement dans le cours de sa prison; il fut du secret de la négociation et du traité que la fronde fit avec lui; il ne quitta pas son engagement quand nous nous rebrouillâmes avec M. le Prince après sa liberté; mais il garda toujours toutes les mesures d'honnêtetés avec nous. Il fut arrêté peu de jours après ma détention à Paris, où il était retourné contre l'ordre du roi, et où il se tenait caché. Il fut mené au bois de Vincennes où j'étais prisonnier, et il fut logé dans une chambre au-dessus de la mienne. Nous trouvâmes moyen d'avoir commerce ensemble. Il descendait ses lettres la nuit par un filet qu'il laissait couler vis-à-vis d'une de mes fenêtres. Comme j'étudiais toujours jusqu'à deux heures après minuit, et que mes gardes s'endormaient, je recevais les siennes et j'attachais les miennes au même filet. Je ne lui fus pas inutile par les

avis que je lui donnai dans le cours de son procès, auquel on travaillait avec ardeur. M. le chancelier le vint interroger deux fois à Vincennes. Il était accusé d'intelligence avec M. le Prince, même depuis sa condamnation et depuis sa retraite parmi les Espagnols. C'était lui qui avait proposé le premier dans le parlement de mettre à prix la tête de M. le cardinal Mazarin, ce qui n'était pas une pièce bien favorable à sa justification. Il sortit toutefois de prison, sans être condamné, quoiqu'il fût coupable, par l'assistance de M. le président de Bellièvre, qui était un de ses juges, et qui me dit, le jour qu'il me vint prendre à Vincennes, qu'il lui avait fait un certain signe duquel je ne me souviens pas, qui l'avait redressé et sauvé dans la réponse qu'il faisait à un des interrogatoires de M. le chancelier. Enfin il sortit d'affaire sans être jugé, et de prison sur la parole qu'il donna de se défaire de sa charge, et de quitter ou Paris ou le royaume. Je ne sais plus proprement lequel ce fut. Il vint à Rome ; il m'y trouva ; il se logea, si je ne me trompe, avec Chatillon, de qui il était ami. Ils venaient ensemble presque tous les soirs chez moi, n'y osant venir de jour, parce que les Français avaient défense de me voir. Ils

avaient l'un et l'autre habitude particulière avec le petit Fouquet, qui est présentement évêque d'Agde, qui était aussi à Rome en ce temps-là, et qui trouvait mauvais que M. de Lionne prît la liberté de coucher avec sa femme, avec laquelle le petit Fouquet était bien; et qui de plus, ayant en vue l'emploi de Rome pour lui-même, était bien aise de faire jouer au mari un mauvais personnage qui lui donnât lieu de lui porter des bottes du côté de la cour. Il crut que le meilleur moyen d'y réussir serait de brouiller et d'embarrasser la principale ou plutôt l'unique négociation qu'il y avait, qui était celle de mon affaire; et il s'adressa pour cela à Croissi, en le priant de m'avertir qu'il me ferait savoir ponctuellement tous les pas qui s'y feraient; que j'aurais les copies des dépêches du cocu (il n'appelait jamais autrement de Lionne) devant qu'elles sortissent de Rome; que j'aurais celles du Mazarin un quart d'heure après que le cocu les aurait reçues; et que lui Fouquet était maître de tout ce qu'il me proposait, parce qu'il l'était absolument de madame de Lionne, de laquelle son mari ne se cachait aucunement, et laquelle de plus était enragée contre son mari, parce qu'il était passionnément amoureux dans ce temps-là

d'une petite femme de chambre qu'elle avait, qui était fort jolie et qui s'appelait Agathe. Cet avantage si grand, comme vous voyez, que j'avais sur de Lionne, fut la principale cause pour laquelle je ne fis pas assez de cas des avances qu'il m'avait faites par M. de Montresor. Il ne m'en devait pas empêcher, et j'eus tort. Deux choses contribuèrent à me faire faire cette faute. La première fut le plaisir que nous avions tous les soirs, Croissi, Chatillon et moi, à tourner le cocu en ridicule, et j'observai, quoique trop tard, *qu'il faut s'appliquer avec soin, dans les grandes affaires, encore plus que dans les autres, à se défendre du goût que l'on trouve à la plaisanterie.* Elle y amuse, elle y chatouille, elle y flatte. Ce goût, en plus d'une occasion, a coûté cher à M. le Prince. L'autre incident, qui m'aigrit d'abord contre de Lionne, fut qu'au sortir du conclave il envoya, par ordre exprès de la cour, à ce qu'il m'a dit depuis à Saint-Germain, un expéditionnaire appelé Laborne qui était celui du cardinal Mazarin, au palais de Notre-Dame de Lorette, dans lequel je logeais, avec une signification en forme, par laquelle il était ordonné à tous mes domestiques, sujets du roi, de me quitter, sous peine de crime de lèse-majesté, comme rebelle

à sa majesté, et traître à ma patrie : ces termes me fâchèrent. Le nom du roi sauva l'expéditionnaire de l'insulte ; mais le chevalier de Bois-David, qui était à moi, jeune et folâtre, lui fit, comme il sortait, quelque commémoration de cornes, très-applicable au sujet. Ainsi l'on s'engage souvent plus par un mot que par une chose ; et cette réflexion m'a obligé de me dire, à moi-même, plus d'une fois, que *l'on ne peut assez peser les moindres mots dans les plus grandes affaires.*

Je reviens à la lettre que Croissi m'apporta à *Grotta-ferrata.* J'en fus surpris, mais de cette sorte de surprise qui n'émeut point. J'ai toute ma vie senti que ce qui est incroyable a fait toujours cet effet en moi. Ce n'est pas que je ne sache que ce qui est incroyable est souvent vrai ; mais comme il ne le doit pas être dans l'ordre de la prévoyance, je n'ai jamais pu en être touché, parce que j'en ai toujours considéré les événemens comme des coups de foudre qui ne sont pas ordinaires, mais qui peuvent toujours arriver. Nous fîmes toutefois de grandes réflexions, Croissi, l'abbé Charier et moi, sur cette lettre. J'envoyai celui-ci à Rome en communiquer le contenu avec M. le cardinal Azolin, qui ne fit pas grand cas des paroles du

pape, sur lesquelles M. de Lionne faisait tant de fondement, et qui dit à l'abbé Charier, très-habilement et très-sensément, qu'il était persuadé que de Lionne, qui avait intérêt de couvrir ou plutôt de déguiser et de réparer à la cour de France la prise du *pallium*, grossissait les paroles et les promesses de sa Sainteté, qui d'ailleurs, ajouta Azolin, est le premier homme du monde à trouver des expressions qui montrent tout, et qui ne donnent rien. Il me conseilla de retourner à Rome et de faire bonne mine, de continuer à témoigner au pape une parfaite confiance en sa justice et en sa bonne volonté, et d'aller mon chemin comme si je ne savais rien de ce qu'il avait dit à de Lionne. Je le crus, j'en usai ainsi. Je déclarai en arrivant, selon ce que mes amis m'avaient conseillé devant que j'en sortisse, que j'avais tant de respect pour le nom du roi, que je souffrirais toutes choses sans exception de ceux qui auraient le moins du monde son caractère; que non pas seulement M. de Lionne, mais que M. Gueffier, qui était simple agent de France, vivraient avec moi comme il leur plairait; que je leur ferais toujours dans les rencontres toutes les civilités qui seraient en mon pouvoir; que, pour ce qui

était de MM. les cardinaux mes confrères, j'observerais la même règle, parce que j'étais persuadé qu'il ne pourrait y avoir aucune raison au monde capable de dispenser les ecclésiastiques de tous les devoirs même extérieurs de l'union et de la charité qui doit être entre eux; que cette règle, qui est de l'Évangile, et par conséquent bien supérieure à celle des cérémoniaux, m'apprenait que je ne devais point prendre garde avec eux s'ils étaient mes aînés ou mes cadets; que je m'arrêterais également devant eux, sans faire réflexion s'ils me rendraient la pareille ou s'ils ne me la rendraient pas, s'ils me salueraient ou s'ils ne me salueraient point; que, pour ce qui était des particuliers qui n'avaient point de caractère particulier du roi, et qui ne rendraient pas en ma personne le respect qu'ils devaient à la pourpre, je ne pourrais pas avoir la même conduite, parce qu'elle tournerait au déchet de sa dignité par les conséquences que les gens du monde ne manquent jamais de tirer à leur avantage contre les prérogatives de l'église; que, comme toutefois je me sentais, et par mon inclination et par mes maximes, très-éloigné de tout ce qui pourrait avoir le moindre air de violence, j'ordonnerais à mes gens de n'en

faire aucune au premier de ceux qui manqueraient à ce qu'ils me doivent, et que je me contenterais qu'ils coupassent les jarrets aux chevaux de leurs carrosses. Vous croyez aisément que personne ne s'exposa à recevoir un affront de cette nature. La plupart des Français s'arrêtèrent devant moi ; ceux qui crurent devoir obéir aux ordres de M. le cardinal d'Est, évitèrent avec soin de me rencontrer dans les rues. Le pape, à qui M. le cardinal Bichi grossit beaucoup la déclaration publique que j'avais faite sur la conduite que je tiendrais, m'en parla sur un ton de réprimande, en me disant que je ne devais pas menacer ceux qui obéiraient aux ordres du roi. Comme je connaissais déjà ses manières tout artificieuses, je crus que je ne devais répondre que d'une façon qui l'obligeât lui-même à s'expliquer : ce qui est une règle infaillible pour agir avec les gens de ce caractère. Je lui répondis que je lui étais sensiblement obligé de la bonté qu'il avait de me donner ses ordres ; que je souffrirais dorénavant tout du moindre Français, et qu'il me suffisait, pour me justifier dans le sacré collége, que je pusse dire que c'était par commandement de sa Sainteté. Le pape reprit ce mot avec chaleur, et il me répondit : « Ce n'est

» pas ce que je veux dire. Je ne prétends point » que l'on ne rende pas ce qu'on doit à la » pourpre ; vous allez d'une extrémité à l'autre. » Gardez-vous bien d'aller faire ce discours » dans Rome. » Je ne repris pas avec moins de promptitude ces paroles du pape ; je le suppliai de me pardonner, si je n'avais pas bien pris son sens. Je présumai qu'il approuvait le gros de la conduite que j'avais prise, et qu'il ne m'en avait recommandé que le juste tempérament. Il ne crut pas qu'il me dût dédire, parce qu'il avait un peu son compte, en ce qu'il m'avait parlé amphibologiquement ; j'avais le mien en ce que je n'étais pas obligé de changer mon procédé. Ainsi finit mon audience, au sortir de laquelle je fis les éloges de sa Sainteté à monsignor *il maestro di camera* qui m'accompagnait. Il le dit le soir au pape, qui lui répondit avec une figure refrognée : *Questi maledetti Francesi sono più furbi di noi altri.* Ce maître de chambre, qui était monsignor Bandinelli, et qui fut depuis cardinal, le dit deux jours après au père Hilarion, abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, de qui je le sus. Je continuai à vivre sur ce pied jusqu'à un voyage que je fis aux eaux de Saint-Cassien qui sont en Toscane, pour essayer de me remettre

d'une nouvelle incommodité qui m'était survenue à l'épaule par ma faute.

Je vous ai déjà dit que le plus fameux chirurgien de Rome n'avait pu réussir à la remettre, quoiqu'il me l'eût démise de nouveau pour cet effet. Je me laissai enjôler par un paysan des terres du prince Borghèse, sur la parole d'un gentilhomme de Florence, mon allié, de la maison de Mazzinghi, qui m'assura qu'il avait vu des guérisons prodigieuses de la façon de ce charlatan. Il me démit l'épaule pour la troisième fois avec des douleurs incroyables, mais il ne la rétablit point. La faiblesse qui me resta de cette opération, m'obligea de recourir aux eaux de Saint-Cassien, qui ne me furent que d'un médiocre soulagement. Je revins passer le reste de l'été à Caprarole, qui est une fort belle maison à quarante milles de Rome, et qui est à M. de Parme. J'y attendis la *rinfrescata*, après laquelle je retournai à Rome, où je trouvai le pape aussi changé sur toutes choses sans exception, qu'il me l'avait déjà paru pour moi. Il ne tenait plus rien de sa prétendue piété que son sérieux, quand il était à l'église : je dis son sérieux, et non pas sa modestie ; car il paraissait beaucoup d'orgueil dans sa gravité. Il ne continua pas seulement l'abus du népotisme,

en faisant venir ses parens à Rome ; il le consacra en le faisant approuver par les cardinaux, auxquels il en demanda leur avis en particulier, pour ne point être obligé de suivre celui qui pourrait être contraire à sa volonté. Il était vain jusqu'au ridicule, et au point de se piquer de sa noblesse, comme un petit noble de la campagne à qui les élus la contesteraient. Il était envieux de tout le monde sans exception. Le cardinal Cesi disait qu'il le ferait mourir de colère à force de lui dire du bien de Saint-Léon. Il est constant que monsignor Magalotti se brouilla presque avec lui, parce qu'il lui parut qu'il croyait mieux savoir la *Crusca*. Il ne disait pas un mot de vérité, et le marquis Riccardi, ambassadeur de Florence, écrivit au grand-duc ces propres paroles à la fin d'une dépêche qu'il me montra : *In fine, serenissimo signore, abbiamo un papa chi non dice mai una parola di verita*. Il était continuellement appliqué à des bagatelles ; il osa proposer un prix public pour celui qui trouverait un mot latin pour exprimer une chaise roulante ; et il passa une fois sept ou huit jours à chercher si *mosco* venait de *musca*, ou si *musca* venait de *mosco*. M. le cardinal Imperiali m'ayant dit le détail de ce qui s'était passé en deux ou trois assemblées d'académie, qui s'é-

aient tenues sur ce digne sujet, je crus qu'il exagérait pour se divertir, et je perdis cette pensée dès le lendemain ; car le pape nous ayant envoyé querir, M. le cardinal Rapaccioli et moi, et nous ayant commandé de monter avec lui dans son carrosse, il nous tint, trois heures entières que la promenade dura, sur les minuties les plus fades que la critique la plus basse d'un petit collége eût pu produire ; et Rapaccioli, qui était un fort bel esprit, me dit, quand nous fûmes sortis de sa chambre où nous le conduisîmes, qu'aussitôt qu'il serait retourné chez lui, il distillerait le discours du pape, pour voir ce qu'il pourrait trouver de bon sens d'une conversation de trois heures dans laquelle il avait toujours parlé tout seul. Il eut une affectation quelques jours après qui parut être d'une grande puérilité. Il mena tous les cardinaux aux sept églises, et comme le chemin était trop long pour le pouvoir faire avec un aussi grand cortége dans le cours d'une matinée, il leur donna à dîner dans le réfectoire de Saint-Paul, et il les fit servir en portion à part, comme l'on sert les pèlerins dans le temps du jubilé. Aussi toute la vaisselle d'argent, qui fut employée avec profusion à ce service, fut faite exprès, et d'une forme qui avait rapport aux ustensiles

ordinaires des pèlerins. Je me souviens entre autres, que les vases dans lesquels on nous servit le vin étaient tout-à-fait semblables aux calebasses de saint Jacques. Mais rien ne fut plus paraître à mon sens son peu de solidité que le faux honneur qu'il voulut se donner de la conversion de la reine de Suède, Christine. Il y avait plus de dix-huit mois qu'elle avait abjuré son hérésie, quand elle prit la pensée de venir à Rome. Aussitôt que le pape Alexandre l'eut appris, il en donna part au sacré collége en plein consistoire, par un discours très-étudié. Il n'oublia rien pour nous faire entendre qu'il avait été l'unique instrument dont Dieu s'était servi pour cette conversion. Il n'y eut personne qui ne fût très-bien informé du contraire; et jugez, s'il vous plaît, de l'effet qu'une vanité aussi mal entendue y peut produire. Il ne vous sera pas difficile de concevoir que cette manière de sa Sainteté ne devait pas me donner une grande idée de ce que je pouvais espérer de sa protection, et je reconnus de plus, en peu de jours, que sa faiblesse pour les grandes choses augmentait à mesure de son attachement aux petites.

On fait tous les ans un anniversaire pour l'âme de Henri-le-Grand dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, où les ambassadeurs de France

et les cardinaux de la faction ne manquent jamais d'assister. Le cardinal d'Est prit en gré de déclarer qu'il ne m'y souffrirait pas. Je le sus ; je demandai audience au pape pour l'en avertir. Il me la refusa sous prétexte qu'il ne se portait pas bien. Je lui fis demander ses ordres sur cela par monsignor Febey, qui n'en put rien tirer que des réponses équivoques. Comme je prévoyais que, s'il arrivait quelque fracas entre M. le cardinal d'Est et moi, où il y eût eu le moins du monde de sang répandu, le pape ne manquerait pas de m'accabler, je n'oubliai rien de tout ce que je pus faire honnêtement pour m'attirer un commandement de ne me point trouver à la cérémonie. Comme je n'y pus pas réussir, et que je ne voulus pas d'ailleurs me dégrader moi-même du titre de cardinal français, en m'excluant des fonctions qui étaient particulières à la nation, je me résolus de m'abandonner. J'allai à Saint-Jean-de-Latran, fort accompagné ; j'y pris ma place ; j'assistai au service ; je saluai fort civilement en entrant et en sortant MM. les cardinaux de la faction. Ils se contentèrent de ne me point rendre le salut, et je revins chez moi très-satisfait d'en être quitte à si bon marché. J'eus une pareille aventure à Saint-Louis, où le sacré

collége se trouva le jour de la fête du [illegible] de cette église. Comme j'avais su que la [illegible]re, qui est présentement maître de chambre des ambassadeurs à Rome, et qui était en ce temps-là écuyer de M. de Lionne, avait dit publiquement que l'on ne m'y souffrirait pas, je fis toutes mes diligences pour obliger le pape à prévenir ce qui pourrait arriver ; je lui en parlai à lui-même avec force, même se vouvai jamais expliquer. Ce n'est pas que, d'abord que je lui en parlai, il ne me dît qu'il ne voyait pas ce qui me pouvait obliger de me trouver à des cérémonies dont je me pouvais fort honnêtement excuser sur les défenses que le roi avait faites de m'y recevoir ; mais comme je lui répondis que, si je reconnaissais ces ordres pour des ordres du roi, je ne voyais pas moi-même comme je me pourrais défendre d'obéir à ceux par lesquels sa majesté commandait tous les jours de ne me point reconnaître comme archevêque de Paris, il tourna tout court. Il me dit que c'était à moi de me consulter ; il me déclara qu'il ne défendrait jamais à un cardinal d'assister aux fonctions du sacré collége, et je sortis de mon audience comme j'y étais entré. J'allai à l'église de Saint-Louis en état d'y disputer le pavé. La Bussière arracha de la main du curé

l'aspergès, comme il me voulait présenter l'eau bénite qu'un de mes gentilshommes m'apporta. M. le cardinal Antoine ne me fit pas le compliment que l'on fait en cette occasion à tous les autres cardinaux ; je ne laissai pas de prendre [illegible] d'y demeurer dans tout le temps de la cérémonie, et de me maintenir par-là à Rome dans le poste [illegible] de cardinal français. La [illegible] qui [illegible] nécessaire à cet effet n'était pas [illegible] des difficultés que j'y trouvais. Je n'étais plus à la tête d'une grande faction, que j'ai toujours comparée à une grande nuée, dans laquelle chacun se figure ce qu'il lui plaît. La plupart des hommes me considéraient dans les mouvemens de Paris comme un sujet tout propre à profiter de toutes les révolutions ; mes racines étaient bonnes, chacun en espérait du fruit ; et cet état m'attirait des offres immenses, et telles que si je n'eusse eu encore plus d'aversion à emprunter que je n'avais d'inclination à dépenser, j'aurais compté dans la suite mes dettes par plus de millions d'or, que je ne les ai comptées par millions de livres. Je n'étais pas à Rome dans la même posture ; j'y étais réfugié et persécuté (1) par mon roi ; j'y étais maltraité par le pape. Les reve-

(1) Pasquin lui fait dire, à l'occasion des persécutions

nus de mon archevêché et de mes bénéfices étaient saisis ; on avait fait des défenses expresses à tous les banquiers français de me servir. On avait poussé l'aigreur jusqu'au point de demander des paroles de ne me point assister, à ceux que l'on croyait ou que l'on avait sujet de croire le pouvoir ou le vouloir faire. L'on avait même affecté, pour me décréditer, de déclarer à tous mes créanciers que le roi ne permettrait jamais qu'ils touchassent un double de tout ce qui était de mes revenus sous sa main. L'on avait de plus affecté de dissiper ces revenus avec une telle profusion et profanation, que deux bâtards de l'abbé Fouquet étaient publiquement nourris et entretenus chez la portière de l'archevêché, sur un fonds pris de cette recette. On n'avait oublié aucune des précautions qui pouvaient empêcher mes fermiers de me secourir ; et l'on avait pris toutes celles qui devaient obliger mes créanciers à m'inquiéter par des procédures qui leur eussent été inutiles dans le temps, mais dont les frais eussent retombé sur moi dans la suite.

---

que souffrait alors ce cardinal, et de la conduite que tenait le pape à son égard :

Repleta est malis anima mea, et vita mea inferno appropinquavit. Vagi sunt gressus tui et investigabiles.

L'application qu'eut l'abbé Fouquet sur ce dernier article ne lui réussit qu'à l'égard d'un boucher, aucun de mes autres créanciers n'ayant voulu branler. Celle du cardinal Mazarin eut plus d'effet sur les autres chefs. Les receveurs de l'archevêché ne m'assistèrent que très-faiblement, quelques-uns même de mes amis prirent le prétexte des défenses du roi pour s'excuser de me secourir. M. et madame de Liancourt envoyèrent à M. de Châlons deux mille écus, quoiqu'ils en eussent offert vingt mille à mon père, de qui ils étaient les plus particuliers et les plus intimes amis; et leur excuse fut la parole qu'ils avaient donnée à la reine. L'abbé Amelot, qui se mit dans la tête d'être évêque par la faveur de M. le cardinal Mazarin, répondit à ceux qui lui voulurent persuader de m'assister, que j'avais témoigné tant de distinction à M. de Caumartin dans la visite qu'ils m'avaient rendue l'un et l'autre à Nantes, qu'il ne croyait pas qu'il se dût brouiller pour moi avec lui, au moment qu'il lui donnait des marques d'une estime particulière. M. de Luynes, avec lequel j'avais fait une amitié assez étroite depuis le siége de Paris, crut qu'il y satisferait en me faisant tenir six mille livres. Enfin MM. de Châlons, Caumartin, Bagnols et de la Houssaye,

qui eurent la bonté de prendre en ce temps-là le soin de ma subsistance, s'y trouvèrent fort embarrassés ; et l'on peut dire qu'ils ne rencontrèrent de véritables secours qu'en M. de Manevillette, qui leur donna pour moi vingt-quatre mille livres ; M. Pirion de Mastrac, qui m'en fit toucher dix-huit mille ; madame Lasserac, qui en fournit autant ; M. d'Hacqueville, qui du peu qu'il avait pour lui-même en donna cinq mille. Madame de Lesdiguières en tira cinquante mille ; M. de Brissac en envoya trente-six mille : ils trouvèrent le reste dans leurs propres fonds. M. de Châlons et de la Houssaye en trouvèrent quarante mille ; M. de Caumartin cinquante-cinq mille. M. de Retz, mon frère, suppléa même avec bonté au reste ; et il l'eût fait de meilleure grâce, si sa femme eût eu autant d'honnêteté et autant de bon naturel que lui. Vous me direz peut-être qu'il est étonnant qu'un homme qui paraissait autant abîmé que moi dans la disgrâce ait pu trouver d'aussi grandes sommes ; et je vous répondrai qu'il l'est sans comparaison davantage que l'on ne m'en ait pas offert de plus considérables, après les engagemens qu'un nombre infini de gens avaient avec moi.

J'insère par reconnaissance dans cet ouvrage

les noms de ceux qui m'ont assisté ; j'y épargne par honnêteté la plupart de ceux qui m'ont manqué, et j'y aurais même supprimé avec joie les autres que j'y nomme, si l'ordre que vous m'avez donné de laisser des mémoires qui pussent être de quelque instruction à messieurs vos enfans, ne m'avait obligé à ne pas ensevelir tout-à-fait dans le silence un détail qui leur peut être de quelque utilité. Ils sont d'une naissance qui peut les élever assez naturellement aux plus grandes places, et rien n'est plus nécessaire, à mon sens, à ceux qui peuvent s'y trouver, que d'être informés dès leur enfance qu'il n'y a que la continuation du bonheur qui fixe la plupart des amitiés. J'avais le naturel assez bon pour ne le pas croire, quoique tous les livres me l'eussent déclaré. Il n'est pas concevable combien j'ai fait de fautes par le principe contraire ; et j'ai été vingt fois sur le point, dans ma disgrâce, de manquer du plus nécessaire, parce que je n'avais jamais appréhendé dans mon bonheur de manquer du superflu. C'est par la même considération de messieurs vos enfans, que j'entrerai dans une minutie qui ne serait pas, sans cette raison, digne de votre attention. Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est que

l'embarras domestique dans les disgrâces. Il n'y a personne qui ne croie faire honneur à un malheureux quand il le sert. Il y a très-peu d'honnêtes gens à cette épreuve, parce que cette disposition, ou plutôt cette indisposition se coule si imperceptiblement dans les esprits de ceux qu'elle domine, qu'ils ne la sentent pas eux-mêmes; et elle est de la nature de l'ingratitude. J'ai fait souvent réflexion sur l'un et sur l'autre de ces défauts; et j'ai trouvé qu'ils ont cela de commun, que la plupart de ceux qui les ont ne soupçonnent pas seulement qu'ils les aient. Ceux qui sont atteints du second ne s'en aperçoivent que parce que la même faiblesse qui les y porte les porte aussi, comme par un préalable, à diminuer dans leur propre imagination le poids des obligations qu'ils ont à leurs bienfaiteurs. Ceux qui sont sujets au premier ne s'en doutent pas davantage, parce que la complaisance qu'ils trouvent à s'être attachés avec fidélité à une fortune qui n'est pas bonne, fait qu'ils ne connaissent pas le chagrin qu'ils en ont eu plus de dix fois par jour.

Madame de Pommereux m'écrivit un jour, à propos d'un malentendu qui était arrivé entre MM. de Caumartin et de la Houssaye, que les

amis des malheureux étaient un peu difficiles; elle devait ajouter, et les domestiques. La familiarité, de laquelle un grand seigneur qui est honnête homme se défend moins qu'un autre, diminue insensiblement du respect dont l'on ne se dispense jamais dans l'exercice journalier de la grandeur. Cette familiarité produit au commencement la liberté de parler; celle-là est bientôt suivie de la liberté de se plaindre. La véritable séve de ces plaintes, est l'imagination que l'on a, que l'on serait bien mieux ailleurs qu'auprès du disgracié. On ne s'avoue pas à soi-même cette imagination, parce que l'on connaît qu'elle ne conviendrait pas à l'engagement d'honneur que l'on a pris, ou au fond de l'affection que l'on ne laisse pas assez souvent de conserver dans ces indispositions. Ces raisons font que l'on se déguise, même de bonne foi, ce que l'on sent dans le plus intérieur de son cœur, et que le chagrin que l'on a de la mauvaise fortune à laquelle on a part prend à tous momens d'autres objets. La préférence de l'un à l'autre, souvent nécessaire, et même inévitable en mille et mille occasions, leur paraît toujours une injustice. Tout ce que le maître fait pour eux de plus difficile n'est que devoir; tout ce qu'il ne fait pas, même

de plus impossible, est ingratitude ou [illegible]reté. Ce qui est encore pis que tout ce que je viens de vous dire, c'est que le remède qu'un [illegible]itable bon cœur veut apporter à ces inconvéniens aigrit le mal au lieu de le guérir, parce qu'il le flatte : je m'explique. Comme j'avais toujours vécu avec mes domestiques comme avec mes frères, je ne m'étais pas seulement imaginé que je pusse trouver parmi eux de la complaisance et de la douceur. Je commençai à m'apercevoir dans la galère que la familiarité a beaucoup d'inconvéniens, mais je crus que je pourrais remédier à celà par le bon traitement; et le premier pas que je fis en arrivant à Florence fut de partager, avec ceux qui m'avaient suivi dans mon voyage, et avec tous les autres qui m'avaient joint dans le chemin, l'argent que le grand-duc m'avait prêté. Je leur donnai à chacun cent vingt pistoles proprement pour s'habiller; et je fus très-étonné, en arrivant à Rome, de les trouver, au moins pour la plupart, sur le pied gauche, et dans des prétentions sur plusieurs chefs, sans comparaison plus grandes qu'on ne les a dans la maison des premiers ministres. Ils trouvèrent mauvais que l'on ne tapissât pas de belles tapisseries les chambres qu'on leur avait marquées dans mon palais.

Cette circonstance n'est qu'un échantillon de cent et cent de cette nature ; et c'est tout vous dire, que les choses en vinrent au point, et par leurs murmures et par la division, qui suit toujours de fort près les murmures, que je fus obligé, pour ma propre satisfaction, de faire un mémoire exact, dans le grand loisir que j'eus aux eaux de Saint-Cassien, de ce que j'avais donné à mes gentilshommes, depuis que j'étais arrivé à Rome ; et je trouvai que si j'avais été logé dans le Louvre à l'appartement de M. le cardinal Mazarin, il ne m'en aurait pas à beaucoup près tant coûté. Boisguérin seul, qui fut à la vérité fort malade à Saint-Cassien, et que j'y laissai avec ma litière et mon médecin, me coûta, en moins de quinze mois qu'il fut auprès de moi, cinq mille huit cents livres d'argent déboursé et mis entre ses mains. Il n'en eût peut-être pas tant tiré s'il eût été domestique de M. le cardinal Mazarin. Sa santé l'obligea de changer d'air et de revenir en France, où il ne me parut pas depuis qu'il se ressouvînt beaucoup de la manière dont je l'avais traité. Je suis obligé de tirer de ce nombre de murmurateurs domestiques Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, qui toucha de moi beaucoup moins que les autres, parce qu'il ne se

trouva pas par hasard dans le temps des distributions. Il était continuellement en voyage, comme vous verrez dans la suite de cette narration, et je suis obligé de vous dire pour la vérité que je ne lui vis jamais dans aucune occasion de mouvement de chagrin, ni d'intérêt. L'abbé de Lamet, mon maître de chambre, qui n'a jamais voulu toucher un sou de moi dans tout le cours de ma disgrâce, était moins capable du dernier qu'homme que je connaisse. Son humeur naturellement difficultueuse faisait qu'il était assez susceptible du premier, parce qu'il était échauffé par Joli, qui, avec un bon cœur et des intentions très-droites, a une sorte de travers dans l'esprit tout-à-fait contraire à la balance qu'il est nécessaire de tenir bien droite dans l'économie, ou plutôt dans la conduite d'une grande maison. Ce n'était pas sans peine que je me ménageais entre ces deux derniers et l'abbé Charier, entre lesquels la jalousie était assez naturelle. Celui-ci penchait absolument vers l'abbé Bouvier, mon agent et mon expéditionnaire à la cour de Rome, auquel toutes mes lettres de change étaient adressées. Joli prit parti pour l'abbé Rousseau, qui, comme frère de mon intendant, prétendait qu'il devait faire la fonction d'intendant, de laquelle dans la

vérité il n'était nullement capable. Je vous fais encore des excuses de vous entretenir de ces bagatelles, sur lesquelles d'ailleurs vous ne doutez pas que je n'épargnasse avec joie les petits défauts de ceux de qui je viens de parler, quand il vous plaira de faire réflexion qu'ils ne m'ont pas empêché de faire pour tous mes domestiques, sans exception, ce qui a été en mon pouvoir, depuis que je suis de retour en France. Je ne touche, comme je vous ai dit, cette matière, que parce que MM. vos enfans ne la trouveront peut-être en lieu du monde si bien spécifiée, et je ne l'ai jamais rencontrée, au moins particularisée, dans aucun livre. Vous me demanderez peut-être quel fruit je prétends qu'ils en tirent? Le voici : qu'ils fassent réflexion une fois la semaine qu'il est de la prudence de ne pas s'abandonner toujours à toute sa bonté, et qu'un grand seigneur, qui n'en peut jamais trop avoir dans le fond de son âme, la doit; par sa bonne conduite, cacher avec soin dans son cœur, pour en conserver la dignité, particulièrement dans les disgrâces. Il n'est pas croyable ce que ma facilité naturelle, si contraire à cette maxime, m'a coûté de chagrin et de peine. Je crois que vous voyez suffisamment, par ces échantillons, la difficulté du per-

sonnage que je soutenais. Vous l'allez encore mieux concevoir par le compte que je vous supplie de me permettre que je vous rende de la conduite que je fus obligé de prendre en même temps du côté de France.

Aussitôt que je fus sortis du château de Nantes, M. le cardinal Mazarin fit donner un arrêt du conseil du roi, par lequel il était défendu à mes grands-vicaires de [illegible] mandemens sans en avoir communiqué au conseil de sa majesté. Quoique cet arrêt tendît à ruiner la liberté qui est essentielle au gouvernement de l'église, l'on pouvait prétendre que ceux qui le rendaient affectaient de sauver quelques apparences d'ordre et de discipline, en ce qu'au moins ils reconnaissaient ma juridiction. Ils rompirent bientôt toutes mesures en déclarant mon siége vacant, par un arrêt donné à Péronne : ce qui arriva un mois ou deux avant que le saint-siége le déclarât rempli, en me donnant le *pallium* de l'archevêché de Paris en plein consistoire. On manda en même temps à la cour MM. Chevalier et l'Avocat, chanoines de Notre-Dame, mes grands-vicaires, et l'on se servit du prétexte de leur absence pour forcer le chapitre à prendre l'administration de mon diocèse. Ce procédé si peu canonique ne scan-

dalisa pas moins l'église de Rome que celle de France. Les sentimens de l'une et de l'autre se trouvèrent conformes de tout point. Je les observai, et même je les fortifiai avec application; et après que je leur eus laissé tout le temps que je crus nécessaire, vu le flegme du pays où j'étais, pour purger ma conduite de tout air de précipitation, j'en formai une lettre que j'écrivis au Chapitre de Notre-Dame de Paris et que j'insérerai ici, parce qu'elle vous fera connaître d'une vue ce qui se passa depuis ma liberté à cet égard.

« MESSIEURS,

» Comme une des plus grandes joies que je
» ressentis aussitôt après que Dieu m'eut rendu
» la liberté fut de recevoir les témoignages si
» avantageux d'affection et d'estime que vous
» me rendîtes, et en particulier par la réponse
» obligeante que vous fîtes d'abord à la lettre
» que je vous avais écrite, et en public par les
» publiques actions de grâces que vous offrîtes
» à Dieu pour ma délivrance, je vous puis
» aussi assurer que, parmi tant de traverses et
» de périls que j'ai courus depuis, je n'ai point
» eu d'affliction plus sensible que celle d'ap-

» prendre les tristes nouvelles de la manière
» dont on a traité votre compagnie pour la
» détacher de mes intérêts, qui ne sont autres
» que ceux de l'église, et pour vous faire
» abandonner, par des résolutions forcées et
» involontaires, celui dont vous aviez soutenu
» le droit et l'autorité avec tant de vigueur et
» tant de constance. La fin qu'il a plu à Dieu
» de donner à mes voyages et à mes travaux,
» en me conduisant dans la capitale du royaume
» de Jésus-Christ, et l'asile le plus ancien et
» le plus sacré de ses ministres persécutés par
» les grands du monde, n'ont pu me faire ou-
» blier ce qu'on a fait dans Paris pour vous as-
» sujettir ; et l'accueil si favorable que m'avait
» daigné faire le chef de tous les évêques, et
» le père de tous les fidèles, avant que Dieu le
» retirât de ce monde ; ces marques si pu-
» bliques et si glorieuses de bonté et d'affec-
» tion, dont il lui avait plu d'honorer mon
» exil et mon innocence ; et la protection apos-
» tolique qu'il m'avait fait l'honneur de me
» promettre avec tant de tendresse et de gé-
» nérosité, n'ont pu entièrement adoucir
» l'amertume que m'a causé depuis six mois
» l'état déplorable auquel votre compagnie a
» été réduite. Car, comme les marques extraor-

» dinaires de votre fidèle amitié envers moi » ont attiré sur vous leur aversion, et qu'on » ne vous a persécutés que parce que vous vous » étiez toujours opposés à la persécution que » je souffrais, j'ai été blessé dans le cœur de » toutes les plaies que votre corps a reçues ; et » la même générosité, qui m'obligera à con- » server jusqu'à la fin de ma vie des sentimens » tout particuliers de reconnaissance et de » gratitude pour vos bons offices, m'oblige » maintenant encore davantage à ressentir des » mouvemens non communs de compassion et » de tendresse pour vos afflictions et pour vos » souffrances.

» J'ai appris, messieurs, avec douleur, que » ceux qui, depuis ma liberté, m'ont fait un » crime de votre zèle pour moi, ne m'ont re- » proché, par un écrit public et diffamant, » d'avoir fait faire dans la ville capitale des ac- » tions scandaleuses et injurieuses à sa majesté, » que, parce que vous aviez témoigné à Dieu, » par l'un des cantiques de l'église, la joie que » vous aviez de ma délivrance, après la lui » avoir demandée par tant de prières. J'ai su » que cette action de votre piété, qui a réjoui » tous ceux qui étaient affligés du violement » de la liberté ecclésiastique, par la détention

» d'un cardinal et d'un archevêque, a telle-
» ment irrité mes ennemis, qu'ils en ont pris
» occasion de vous traiter de séditieux et de
» perturbateurs du repos public ; qu'ils se sont
» servis de ce prétexte pour faire mander en
» cour mes deux grands-vicaires et autres per-
» sonnes de votre corps, sous ombre de leur
» faire rendre compte de leurs actions ; mais
» dans la vérité pour les exposer au mépris,
» pour les outrager par les insultes et les mo-
» queries, et les abattre, s'ils pouvaient, par
» les menaces. Mais ce qui m'a le plus touché
» a été d'apprendre que cette première perse-
» cution qu'on a faite à mes grands-vicaires
» et à quelques autres de vos confrères, n'a
» servi que de degré pour se porter ensuite à
» une plus grande qu'on a faite à tout votre
» corps. On ne les a écartés que pour l'affai-
» blir et prendre le temps de leur exil, pour
» vous signifier un arrêt du 22 août dernier,
» par lequel des séculiers, usurpant l'autorité
» de l'église, déclarent mon siége vacant, et
» vous ordonnent, ensuite de cette vacance
» prétendue, de nommer dans huit jours des
» grands-vicaires pour gouverner mon diocèse,
» en la place de ceux que j'avais nommés ; avec
» menaces qu'il y serait pourvu autrement, si

» vous refusiez de le faire. Je ne doute point
» que vous n'ayez tous regardé la seule propo-
» sition d'une entreprise si outrageuse à la di-
» gnité épiscopale comme une insulte signalée
» qu'on faisait à l'église de Paris, en lui témoi-
» gnant, par cette ordonnance, qu'on la jugeait
» capable de consentir à un asservissement
» honteux de l'épouse de Jésus-Christ, à la vio-
» lence et à l'usurpation de l'autorité ecclésias-
» tique par une puissance séculière (qui est
» toujours vénérable en se tenant dans ses légi-
» times bornes), et à une dégradation si scan-
» daleuse de votre archevêché.

» Mais aussi parce qu'on savait combien de
» vous-mêmes vous étiez éloignés de vous porter
» à rien de semblable, j'ai su que, outre cette
» absence de vos confrères, on s'était servi de
» toutes sortes de voies pour gagner les uns,
» pour intimider les autres, et pour affaiblir
» ceux même qui seraient les plus désintéressés
» en leur particulier par l'appréhension de
» perdre vos droits et vos priviléges. Et afin
» que tout fût conforme à ce même esprit,
» j'apprends, par la lecture de l'acte de signi-
» fication de cet arrêt qui m'a été envoyé, que
» deux huissiers à la chaîne, étant entrés dans
» votre assemblée, déclarèrent qu'ils vous si-

» gnifiaient cet arrêt par exprès commande-
» ment, à ce que vous n'en prétendissiez cause
» d'ignorance, et que vous eussiez à obéir ; et
» parce que l'on sait que les premières impres-
» sions de la crainte et de la frayeur sont tou-
» jours les plus puissantes, ne voulant point vous
» laisser de temps pour vous reconnaître, à dé-
» libérer à l'heure même sur cet arrêt, vous
» déclarant qu'ils ne sortiraient point du lieu,
» jusqu'à ce que vous l'eussiez fait.

» Cependant il y a sujet de louer Dieu de ce
» que ce procédé si extraordinaire a rendu
» encore plus visible à tout le monde l'outrage
» que mes ennemis ont voulu faire à l'église en
» ma personne. Quelque violence que l'on ait
» employée pour vous empêcher d'agir selon
» les véritables mouvemens de votre cœur, et
» quelque frayeur qu'on ait répandue dans les
» esprits, on n'a pu vous faire consentir à cette
» sacrilége dégradation d'un archevêque par
» un tribunal laïc ; et le refus que vous en avez
» fait, malgré toutes les instances de mes en-
» nemis, leur sera dans la postérité une con-
» viction plus que suffisante de s'être emportés
» contre l'église à des attentats si insupporta-
» bles, que ceux même qu'ils ont opprimés et
» réduits à n'avoir plus de liberté ; n'en ont pu

» concevoir que de l'horreur. Ainsi, au lieu de
» déclarer mon siége vacant, selon les termes
» de cet arrêt, vous avez reconnu que mes
» grands-vicaires étaient les véritables et légi-
» times administrateurs de la jurisprudence
» spirituelle dans mon diocèse, et qu'il n'y
» avait qu'une violence étrangère qui les em-
» pêchait de l'exercer. Vous avez résolu de
» faire des remontrances au roi, pour leur re-
» tour aussi-bien que pour le mien ; et vous
» avez témoigné par-là combien les plaies que
» l'on voulait faire à mon caractère vous étaient
» sensibles. Voilà votre véritable disposition.
» Tout ce qui s'est fait de plus ne doit être
» imputé qu'aux injustes violateurs des droits
» inviolables de l'église.

» J'ai su, messieurs, qu'il y en a eu plusieurs
» d'entre vous qui sont demeurés fermes et im-
» mobiles dans cet orage, et qui ont conservé
» en partie l'honneur de votre corps, par une
» courageuse résistance à toutes les entreprises
» de mes ennemis. Mais j'ai su encore que ceux
» qui n'ont pas été si fermes, et qui n'ont osé
» s'opposer ouvertement à l'injure qu'on vou-
» lait faire à leur archevêque, ne se sont laissé
» aller à cet affaiblissement, que parce qu'on
» ne voulait pas leur permettre de suivre la loi

» de l'église, mais les contraindre de se rendre
» à une nécessité qu'on prétendait n'avoir point
» de loi. Ils ont agi, non comme des personnes
» réduites dans les dernières extrémités. Ils
» ont souffert dans cette rencontre le combat
» que décrit saint Paul de la chair contre l'es-
» prit; et ils peuvent dire sur ce sujet : *Nous*
» *n'avons pas fait le bien que nous voulions;*
» *mais nous avons fait le mal que nous ne vou-*
» *lions pas.*

» Tout le monde sait que, lorsqu'on vous a
» fait prendre l'administration spirituelle de
» mon diocèse, mes grands-vicaires n'étaient
» que depuis peu de jours absens, et qu'il y
» avait sujet de croire qu'ils seraient bientôt
» de retour. Or, qui jamais ouït dire qu'un
» diocèse doive passer pour désert et aban-
» donné, et qu'on doive obliger un chapitre à
» usurper l'autorité de son archevêque quatre
» jours après qu'on aura mandé ses grands-
» vicaires à la cour? Le passage même des dé-
» crétales qu'on m'a écrit avoir été l'unique
» fondement de cet avis, ne détruit-il pas clai-
» rement ce qu'on veut qu'il établisse? Si un
» évêque, dit ce décret du pape Boniface VIII,
» est pris par des païens ou des schismatiques,
» ce n'est pas le métropolitain, mais le chapitre

» qui doit administrer le diocèse dans le spiri-
» tuel et dans le temporel, comme si le siége
» était vacant par mort, jusqu'à ce que l'évê-
» que sorte des mains de ces païens ou de ces
» schismatiques, et soit remis en liberté; ou
» que le pape, à qui il appartient de pourvoir
» aux nécessités de l'église, et que le chapitre
» doit consulter au plus tôt sur cette affaire, en
» ait ordonné autrement.

» Voilà ce que c'est que ce décret, c'est-
» à-dire, la condamnation formelle de tout ce
» qu'on a voulu entreprendre contre l'autorité
» que Dieu m'a donnée. Car s'il y avait lieu de
» se servir de ce décret, pour m'ôter l'exercice
» de ma charge, ç'aurait été lorsque j'étais en
» prison, puisqu'il ne parle que de ce qu'on
» doit faire quand un évêque est prisonnier:
» ce qu'on a été si éloigné de prétendre, que
» durant tout le temps de ma prison jusqu'au
» jour de ma délivrance, mes grands-vicaires
» ont toujours paisiblement gouverné mon dio-
» cèse en mon nom et sous mon autorité. Et
» en effet, comment mes ennemis auraient-ils
» pu se servir de ce décret sans vouloir prendre
» à l'égard de moi la place peu honorable des
» païens ou des schismatiques, qui, n'ayant
» point ou de crainte pour Dieu, ou de respect

» pour l'église, ne font point de conscience
» de persécuter les ministres de Dieu et les
» prélats de l'église, et de les réduire à la ser-
» vitude et à la misère d'une prison? Que si
» l'on ne s'en est pas pu servir lorsque j'étais
» dans la captivité, parce que je n'étais pas
» retenu par des païens ou des schismatiques,
» qui est la seule espèce de ce décret, com-
» ment aurait-on pu s'en servir lorsque Dieu
» avait rompu mes liens, puisque le pape y
» ordonne expressément que cette administra-
» tion du chapitre ne doit durer que jusqu'à ce
» que l'évêque soit en liberté? De sorte que si
» vous aviez pris auparavant l'administration
» de mon diocèse lorsque j'étais retenu captif
» (ce que vous n'avez jamais voulu faire), vous
» auriez dû nécessairement la quitter suivant
» la disposition expresse de ce même décret,
» aussitôt que Dieu m'a rendu ma liberté. Que
» si l'on prétend que l'absence d'un archevêque
» qui est libre, et les empêchemens qu'une
» puissance séculière peut apporter aux fonc-
» tions de ses grands-vicaires, donnent au cha-
» pitre le même droit de prendre en main
» l'administration de son diocèse, que si l'é-
» vêque était captif parmi les schismatiques et
» les infidèles, on prétend confondre des choses

» qui sont entièrement différentes ; un évêque
» captif, avec un évêque libre ; un évêque qui
» ne peut agir ni par soi-même ni par autrui,
» avec un évêque qui le peut et qui le doit ; un
» chapitre, un clergé et un peuple qui ne peu-
» vent recevoir aucun ordre ni aucune lettre
» de leur évêque, avec un chapitre et un dio-
» cèse qui en peuvent recevoir et qui les doivent
» même recevoir avec respect, selon tous les
» canons de l'église.

» Quand un évêque est prisonnier entre les
» mains des infidèles, c'est une violence étran-
» gère qui suspend les fonctions épiscopales,
» qui le met dans une impuissance absolue de
» gouverner son diocèse, et sur laquelle l'église
» n'a aucun pouvoir ; mais ici l'évêque étant
» libre comme je le suis, grâce à Dieu, il peut
» envoyer ses ordres et établir des personnes
» qui le gouvernent en son absence ; et les em-
» pêchemens que la passion et l'animosité y
» voudraient apporter ne doivent être consi-
» dérés que comme des entreprises et des at-
» tentats contre l'autorité épiscopale auxquels
» des ecclésiastiques ne peuvent déférer sans
» trahir l'honneur et l'intérêt de l'église. Et
» comme, lorsque la personne d'un évêque est
» captive parmi les infidèles, il n'y a rien que

» son église ne doive faire pour le racheter,
» jusqu'à vendre ses vases sacrés, si elle ne peut
» trouver autrement de quoi payer sa rançon,
» ainsi lorsqu'on veut retenir, non sa per-
» sonne, parce qu'on ne le peut pas, mais son
» autorité captive, son église doit employer
» tout ce qu'elle a de pouvoir, non contre lui,
» mais pour lui, non pour usurper son auto-
» rité, mais pour la défendre contre ceux qui
» veulent l'anéantir.

» Car vous savez, messieurs, que c'est dans
» ces rencontres de persécutions et de troubles
» que le clergé doit se tenir plus que jamais
» inséparablement uni avec son évêque, et que,
» comme les mains se portent naturellement à
» la conservation de la tête, lorsqu'elle est
» menacée de quelques dangers, les premiers
» ecclésiastiques d'un diocèse, qui sont les
» mains des prélats par lesquelles ils agissent
» et par lesquelles ils conduisent les peuples, ne
» doivent jamais s'employer avec plus de vi-
» gueur et plus de zèle à maintenir l'autorité
» de leurs chefs et de leurs pasteurs, que lors-
» qu'elle est plus violemment attaquée, et que
» la puissance séculière veut s'attribuer le droit
» d'interdire ses fonctions ecclésiastiques à ses
» grands-vicaires, et de faire passer en d'autres

» mains, selon qu'il lui plaît, l'administration
» de son diocèse.

» Mais si l'on peut dire qu'un évêque laisse
» son siége vacant et abandonné, et qu'ainsi
» d'autres peuvent en prendre la conduite mal-
» gré lui, parce qu'on le persécute, et qu'on
» veut empêcher qu'il ne le gouverne par lui-
» même ou par ses officiers, tant de grands
» prélats que diverses persécutions ont obligés
» autrefois de s'enfuir et de se cacher, soit
» pour la foi ou pour de prétendus intérêts
» d'état et des querelles touchant la liberté de
» l'église, et qui ne laissaient pas cependant de
» gouverner leurs diocèses par leurs lettres et
» par leurs ordres, qu'ils envoyaient à leur
» clergé et à leur peuple; tant de prélats, dis-je,
» auraient dû demeurer tout ce temps-là sans au-
» torité, comme des déserteurs de leurs siéges,
» et leurs prêtres auraient eu droit de s'attri-
» buer leur puissance, et de leur ôter, par un
» schisme détestable, l'usage de leur caractère.

» Le grand saint Cyprien, évêque de Carthage
» (pour n'apporter que ce seul exemple de
» l'antiquité), ayant vu la persécution qui
» s'allumait contre lui, et que les païens avaient
» demandé qu'on l'exposât dans l'amphithéâtre
» aux lions, se crut obligé de se retirer pour

» ne pas exciter par sa présence la fureur des
» infidèles contre son peuple ; ce qui donna
» sujet à quelques prêtres de son église, qui
» ne l'aimaient pas, de se servir de son absence
» pour usurper son autorité et s'attribuer la
» puissance que Dieu lui avait donnée sur les
» fidèles de Carthage. Mais il fit bien voir que
» son siége n'était point désert, quoiqu'il fût
» absent et caché, et que la persécution l'em-
» pêchât de faire publiquement les fonctions
» d'un évêque. Jamais il ne gouverna son église
» avec plus de fermeté et de vigueur. Il établit
» des vicaires pour la conduire en son nom et
» sous son autorité; il excommunia ces prêtres
» qui voulaient lui ravir sa puissance avec tous
» ceux qui les suivraient ; il fit par ses lettres
» tout ce qu'il aurait fait étant présent. Le
» compte qu'il en rend lui-même, écrivant au
» clergé de Rome, montre bien clairement que
» jamais il n'avait moins abandonné son église
» que lorsque la proscription qu'on avait faite
» de sa personne et de ses biens l'avait con-
» traint de s'en éloigner. Du lieu de sa retraite,
» il envoyait des mandemens pour la conduite
» qu'on devait tenir envers ceux qui étaient
» tombés dans la persécution. Il ordonnait des
» lecteurs, des sous-diacres et des prêtres qu'il

» envoyait à son clergé. Il consolait les uns, » exhortait les autres, et travaillait surtout » à empêcher que son absence ne donnât » lieu à ses ennemis de faire un schisme » dans son église, et de séparer de lui une » partie du troupeau qui était commis à sa » conduite.

» Que si ce saint évêque de Carthage n'avait » rien perdu du droit de gouverner son église » même, combien plus un archevêque de Paris » conserve-t-il le droit de gouverner toujours » la sienne, lorsqu'il n'est point caché ni in- » visible, mais qu'il est exposé à la plus grande » lumière du monde ; qu'il s'est retiré auprès » du chef de tous les évêques et du père com- » mun de tous les rois catholiques ; qu'il y est » reconnu par sa Sainteté comme légitime » prélat de son siége, et qu'il exerce publique- » ment, dans la maîtresse de toutes les églises, » les fonctions sacrées de sa dignité de car- » dinal.

» Et il ne sert de rien de dire que le sujet de » la proscription de saint Cyprien étant la » guerre que les païens faisaient à la foi, on » ne doit pas étendre cet exemple à la pros- » cription d'un archevêque qui n'est persécuté » que pour des prétendus intérêts d'état ; car,

» pour quelque sujet que l'on proscrive un » prélat, tant qu'il demeure revêtu de la dignité épiscopale, et que l'église n'a rendu » aucun jugement contre lui, comme nulle » proscription et nulle interdiction qui viennent de la part des puissances séculières ne » peuvent empêcher qu'il ne soit évêque, et » qu'il ne remplisse son siége, elles ne peuvent » aussi empêcher qu'il n'ait le droit et le pouvoir d'en exercer les fonctions, tel qu'il l'a » reçu de Jésus-Christ et non des rois, et » qu'ainsi tout son clergé ne soit obligé, en » conscience, de déférer à ses ordres dans » l'administration de son diocèse.

» C'est donc en vain qu'on veut couvrir la » violence d'un procédé inouï et sans exemple » par le sujet dont on le prétexte, c'est-à-dire, » par des accusations chimériques et imaginaires de crimes d'état, qui n'ont commencé à » m'être publiquement imputés, pour me faire » perdre l'exercice de ma charge, dont je » jouissais par mes grands-vicaires étant en » prison, que depuis le jour qu'il a plu à Dieu » de me rendre la liberté. Que si j'ai été évêque » étant prisonnier, ne le suis-je plus étant à » Rome? Suis-je le premier prélat qui soit » tombé dans la disgrâce de la cour et qui ait

» été contraint de sortir hors du royaume ? » Que si tous ceux à qui cet accident est arrivé » n'ont pas laissé de gouverner leur diocèse » par leurs grands-vicaires selon la discipline » inviolable de l'église, quel est ce nouvel abus » de la puissance séculière qui foule aux pieds » toutes les lois ecclésiastiques? Quels sont » cette nouvelle servitude et ce nouveau joug » qu'on veut imposer à l'église de Jésus-Christ, » en faisant dépendre l'exercice divin de la » puissance épiscopale, de tous les caprices, » de toutes les jalousies et des favoris ?»

» Feu M. le cardinal de Richelieu n'étant en- » core qu'évêque de Luçon, fut relégué à Avi- » gnon après la mort du maréchal d'Ancre : et » cependant qu'il fut hors du royaume, ja- » mais on ne s'avisa de porter son chapitre à » prendre le gouvernement de son évêché ; » comme si son siége eût été désert ; et ses » grands-vicaires continuèrent toujours de le » gouverner en son nom et sous son autorité. » Et n'avons-nous pas vu encore que feu M. l'ar- » chevêque de Bordeaux, ayant été obligé de » sortir de France et de se retirer au même » comtat d'Avignon, ne cessa point pour cela » de conduire son évêché, non-seulement par » son grand-vicaire, mais aussi par ses ordres

» et ses réglemens qu'il envoyait du lieu de sa » retraite et dont j'en ai vu moi-même de pu- » blics et d'imprimés.

» Pour être à Rome, qu'on peut appeler la » patrie commune de tous les évêques, perd-on » le droit que l'on conserve dans Avignon? et » pourquoi l'église ne jouira-t-elle pas, sous » le règne du plus chrétien et du plus pieux » prince du monde, de l'un des plus sacrés et » des plus inviolables de ses droits, dont elle » a joui paisiblement sous le règne du feu roi » son père? Mais ce qui m'a causé une sensible » douleur a été d'avoir appris qu'il se soit » trouvé deux prélats assez indifférens pour » l'honneur de leur caractère, et assez dévoués » à toutes les passions de mes ennemis, pour » entreprendre de conférer les ordres sacrés » dans mon église, ou plutôt de les profaner » par un attentat étrange : n'y ayant rien de » plus établi dans toute la discipline ecclésias- » tique que le droit qu'a chaque évêque de » communiquer la puissance sacerdotale de » Jésus-Christ à ceux qui lui sont soumis, sans » qu'aucun évêque particulier le puisse faire » contre son gré, que par une entreprise qui » le rend digne d'être privé des fonctions de » l'épiscopat, dont il viole l'unité sainte, selon

» l'ordonnance de tous les anciens conciles que
» celui de *Trente* a renouvelée.

» Que si les conciles, lors même que le siége
» est vacant par la mort d'un évêque, défendent
» au chapitre de faire conférer les ordres sans
» une grande nécessité, telle que serait une
» vacance qui durerait plus d'un an ; et si ce
» que le concile de Trente a établi sur ce sujet
» n'est qu'un renouvellement de ce que nous
» voyons avoir été établi par les conciles de
» France, qui défendent à tous évêques d'or-
» donner des clercs et de consacrer des autels
» dans une église à qui la mort a ravi son
» propre pasteur, n'est-il pas visible que ce
» qui n'aurait pas été légitime quand mon
» siége aurait été vacant par ma mort, le peut
» être encore moins par la violence qu'on a
» exercée contre moi vivant et en liberté? et
» que la précipitation avec laquelle on s'est
» porté à cette entreprise, la rend tout-à-fait
» inexcusable, et digne de toutes les peines les
» plus sévères des saints canons ?

» Mais il est temps, messieurs, que l'église
» de Paris sorte de l'oppression sous laquelle
» elle gémit, et qu'elle rentre dans l'ordre, dont
» une violence étrangère l'a tirée. Je ne doute
» point que ceux qui ont eu même le moins de

» fermeté pour s'opposer à l'impétuosité de ce
» torrent, ne bénissent Dieu lorsqu'ils verront
» cesser tous les prétextes qui ont donné lieu
» à ce scandaleux interrègne de la puissance
» épiscopale. On ne peut plus dire que l'on
» ignore le lieu où je suis, on ne peut plus me
» considérer comme enfermé dans un conclave.
» Je ne puis plus trouver moi-même de pré-
» textes ni de couleurs à cette longue patience,
» si contraire à toutes les anciennes pratiques
» de l'église, et qui me donnerait un scru-
» pule étrange, si Dieu, qui pénètre les cœurs,
» ne voyait dans le mien que la cause de mon
» silence n'a été que ce profond respect que
» j'ai toujours conservé, et que je conserverai
» éternellement pour tout ce qui porte le nom
» de roi, et l'espérance que les grandes et
» saintes inclinations qui brillent dans l'âme
» de sa majesté le porteraient à connaître l'in-
» jure que l'on a faite sous son nom à l'église.
» Je ne puis croire, messieurs, que le Saint-
» Esprit, qui vient de témoigner, par l'élec-
» tion de ce grand et digne successeur de saint
» Pierre, une protection toute particulière à
» l'église universelle, n'ait déjà inspiré dans
» le cœur de notre grand monarque des sen-
» timens très-favorables pour le rétablissement

» de celle de Paris. Je ne fais point de doute
» que ce zèle ardent que j'ai fait paraître dans
» toutes les occasions pour son service n'ait
» effacé de son âme royale ces fausses impres-
» sions qui ne peuvent obscurcir l'innocence;
» et je suis persuadé que, dans un temps où
» l'église répand avec abondance les trésors
» de ses grâces, la piété du successeur de saint
» Louis ne voudrait pas permettre qu'elles
» passassent par des canaux qui ne fussent
» pas ordinaires et naturels. J'ai toutes sortes
» de sujets de croire que mes grands-vicaires
» sont présentement dans Paris, que la bonté du
» roi les y a rappelés pour exercer leurs fonc-
» tions sous mon autorité, et que sa majesté
» aura enfin rendu la justice que vous lui de-
» mandez continuellement par tous vos actes,
» puisque vous protestez toujours, même dans
» leurs titres, que vous ne les faites qu'à cause
» de leur absence: Je leur adresse donc, mes-
» sieurs, la bulle de notre saint père le pape
» pour la faire publier selon les formes; et
» au cas qu'ils ne soient pas à Paris, ce que
» j'aurais pourtant peine à croire; je l'envoie
» à messieurs les archiprêtres de la Magde-
» leine et de Saint-Séverin, pour en user selon
» mes ordres et selon la pratique ordinaire du

» diocèse. Par le même mandement, je leur » donne l'administration de mon diocèse en » l'absence de mes grands-vicaires, et je suis » persuadé que ces résolutions vous donne- » ront beaucoup de joie, puisqu'elles com- » mencent à vous faire voir quelques lumières » de ce que vous avez tant souhaité, et qu'elles » vous tirent de ces difficultés où vous avait » mis l'appréhension de voir le gouvernement » de son archevêché désert et abandonné. J'au- » rais au sortir du conclave donné ces ordres, » si je n'eusse mieux aimé que vous les eussiez » reçus en même temps que je reçois des mains » de sa Sainteté la plénitude de la puissance ar- » chiépiscopale par le *pallium*, qui en est la » marque et la consommation. Je prie Dieu de » me donner les grâces nécessaires pour l'em- » ployer selon mes obligations à son service et » à sa gloire, et je vous demande vos prières, » qui implorent sur moi les bénédictions du » ciel. Je les espère de votre charité, et je suis, » messieurs, votre très-affectionné serviteur » et confrère, le cardinal de RETZ, arche- » vêque de Paris. »

De Rome, ce 22 mai 1655.

Cette lettre eut tout l'effet que je pouvais désirer. Le chapitre, qui était très-bien disposé

pour moi, quitta avec joie l'administration : il ne tint pas à la cour de l'en empêcher ; mais elle ne trouva pour elle dans ce corps que trois ou quatre sujets qui n'étaient pas l'ornement de leur compagnie.

M. d'Aubigni du nom de Stuart, s'y signala autant par sa fermeté, que le bon homme Vantadour s'y fit remarquer par sa faiblesse. Enfin mes grands vicaires reprirent avec courage le gouvernement de mon diocèse, et M. le cardinal Mazarin fut obligé de leur faire donner une lettre de cachet pour les tirer de Paris, et les [illegible]e venir à la cour pour une seconde fois. Je vous rendrai compte de la suite de cette violence, après que je vous aurai entretenue d'un détail qui sera curieux, en ce qu'il sera proprement le caractère du malheur le plus sensible, à mon opinion, qui soit attaché à la disgrâce.

Une lettre que je reçus de Paris, quelque temps après que je fus entré dans le conclave, m'obligea à y dépêcher en poste Malclerc. Cette lettre, qui était de M. de Caumartin, portait que M. de Noirmoutier traitait avec la cour par le canal de madame de Chevreuse et de Laigues ; que celle-là avait assuré le cardinal que celui-ci ne me donnerait que des ap-

parences, et qu'il ne ferait rien contre ses intérêts; que le cardinal lui avait déclaré à elle-même que Laigues n'entrerait jamais en exercice de la charge de capitaine des gardes de Monsieur, qui lui avait été donnée à la prison de MM. les princes, jusqu'à ce que le roi fût maître de Mézières et de Charleville; que Noirmoutier avait dépêché Longrue, lieutenant de roi de la dernière, à la cour, pour l'assurer, non pas seulement en son nom, mais même en celui du vicomte de Lamet, tout au moins d'une inaction entière, cependant que l'on traiterait du principal; que cet avis venait de madame de Lesdiguières, qui apparemment le tenait du maréchal de Villeroi, et que je devais compter là-dessus. Cette affaire, comme vous voyez, méritait de la réflexion; et telle que je fis, jointe au besoin que j'avais de pourvoir à ma subsistance, m'obligea, comme je viens de vous le dire, à envoyer en France Malclerc, avec ordre de faire concevoir à mes amis la nécessité qui me forçait à des dépenses qu'ils ne croyaient pas trop nécessaires, et de faire ses efforts pour obliger MM. de Noirmoutier et de Lamet à ne se point accommoder avec la cour jusqu'à ce que le pape fût fait. J'avais déjà de grandes espérances de l'exalta-

tion de Chigi, et j'avais si bonne opinion et de son zèle pour les intérêts de l'église, et de sa reconnaissance pour moi, que je ne comptais presque plus sur ces places, que comme sur des moyens que j'aurais, en consentant à l'accommodement de leur gouverneur, de faire connaître que je mettais l'unique espérance de mon rétablissement en la protection de sa Sainteté. Malclerc trouva en arrivant à Paris que l'avis qu'on m'avait donné n'était que trop bien fondé ; il ne tint pas même à M. de Caumartin de l'empêcher d'aller à Charleville, parce qu'il croyait que son voyage ne servirait qu'à faire faire la cour à M. de Noirmoutier. M. de Châlons, que Malclerc vit en passant, essaya aussi de le retenir par la même raison ; il voulut absolument suivre son ordre. Il fut reconnu, en passant à Montmirel, par des gens de madame de Noirmoutier, ce qui l'obligea de la voir. Il eut l'adresse de lui faire croire qu'il se rendait aux raisons qu'elle lui alléguait en foule, pour l'empêcher d'aller trouver son mari, et il se démêla par cette ruse innocente de ce mauvais pas, qui, vu l'humeur de la dame, était capable de le mener à la Bastille. Il vit MM. de Noirmoutier et de Lamet à une lieue de Mézières, chez un gen-

tilhomme nommé M. d'Haudrey. Le premier ne lui parla que des obligations qu'il avait à madame de Chevreuse, de la parfaite union qui était entre lui et Laigues, et des sujets qu'il avait de se plaindre de moi : ce qui est le style ordinaire de tous les ingrats. Le second lui témoigna toutes sortes de bonnes volontés pour moi ; mais il lui laissa voir en même temps une grande difficulté à pouvoir se séparer des intérêts ou plutôt de la conduite du premier, vu la situation des deux places, dont il est vrai que l'une n'est pas considérable sans l'autre. Enfin, Malclerc, qui se réduisit à leur demander pour toutes grâces, en mon nom, de différer seulement leurs accommodemens jusqu'à la création du nouveau pape, ne tira de Noirmoutier que des railleries de ce qu'il s'était lui-même laissé surprendre aux fausses lueurs avec lesquelles j'affectais, disait-il, d'amuser tout le monde touchant l'exaltation de Chigi, et il revint à Paris, où il apprit de M. de Châlons la création du pape Alexandre.

Mes amis, auxquels je l'avais mandé par Malclerc, en conçurent toutes les espérances que vous pouvez vous imaginer. Vous n'avez pas de peine à croire la douleur qu'eut M. de Noirmoutier de sa précipitation. Il avait conclu son

accommodement avec le cardinal un peu après que Malclerc lui eut parlé, et il était venu à Paris pour le consommer. Il désira de voir Malclerc aussitôt qu'il eut appris que Chigi était effectivement pape. Il découvrit qu'il était encore à Paris, quoique mes amis, qui se défiaient beaucoup de son secret et de sa bonne foi, lui eussent dit qu'il en était parti; et il fit tant qu'il le vit dans le faubourg Saint-Antoine. Il n'oublia rien pour excuser, ou plutôt pour colorer la précipitation de son accommodement; il ne cacha point la cruelle douleur qu'il avait de n'avoir pas accordé le petit délai qu'on lui avait demandé. La honte parut et dans son discours et sur son visage. Je ne fus plus cet homme malhonnête et tyran, qui voulais sacrifier tous mes amis à mon ambition et à mon caprice. On ne parla, dans la conversation, que de la tendresse que l'on avait pour moi; que des expédiens que l'on cherchait avec madame de Chevreuse et avec Laigues, pour me raccommoder solidement avec la cour, et que des facilités que l'on espérait d'y trouver. La conclusion fut une instance très-grande de prendre dix mille écus, par lesquels l'on espérait, dans le pressant besoin que j'avais d'argent, d'adoucir à mon égard et de couvrir à celui du monde

le cruel tort que l'on m'avait fait. Malclerc refusa les dix mille écus, quoique mes amis le pressassent beaucoup de les recevoir. Ils m'en écrivirent même avec force, et ils ne me persuadèrent pas, et je me remercie encore de mon sentiment. *Il n'y a rien de plus beau que de faire des grâces à ceux qui nous manquent; il n'y a rien à mon sens de plus faible que d'en recevoir. Le christianisme, qui nous commande le premier, n'aurait pas manqué de nous enjoindre le second, s'il était bon.* Quoique mes amis eussent été de l'avis de ne pas refuser les offres de M. de Noirmoutier, parce qu'il les avait faites de lui-même, ils ne crurent pas qu'il fût de la bienséance d'en solliciter de nouvelles envers les autres, au moment que la bonne conduite les obligeait à affecter même de faire des triomphes de l'exaltation de Chigi. Ils suppléèrent de leurs propres fonds à ce qui était de plus pressant et de plus nécessaire, et Malclerc vint me trouver à Rome, où je vous assure qu'il ne fut pas désavoué du refus qu'il avait fait de recevoir l'argent de M. de Noirmoutier.

Ce que vous venez de voir de la conduite de celui-ci est l'image véritable de celle que tous ceux qui manquent à leurs amis dans leurs dis-

grâces, ne manquent jamais de suivre. Leur première application est de jeter dans le monde des bruits sourds du mécontentement qu'ils feignent d'avoir de ceux qu'ils veulent abandonner, et la seconde est de diminuer autant qu'ils peuvent le poids des obligations qu'ils leur ont. Rien ne leur peut être plus utile pour cet effet que de donner des apparences de reconnaissance envers d'autres, dont l'amitié ne leur puisse être d'aucun embarras. Ils trompent ainsi l'attention que la moitié des hommes ont pour les ingratitudes qui ne les touchent pas personnellement, et ils éludent la véritable reconnaissance par la fausse. Il est vrai qu'il y a toujours des gens éclairés auxquels il est difficile de donner le change ; et je me souviens, à ce propos, que Montresor ; à qui j'avais fait donner une abbaye de douze mille livres de rente, lorsque MM. les princes furent arrêtés, ayant dit un jour chez le comte de Béthune qu'il en avait l'obligation à M. de Joyeuse, le prince de Guimenée lui répondit : *Je ne croyais pas que M. de Joyeuse eût donné les bénéfices en cette année-là.* M. de Noirmoutier fit, pour justifier son ingratitude, ce que M. de Montresor n'avait fait que pour flatter l'entêtement qu'il avait pour madame de Guise. J'excusai celui-ci par

le principe de son action ; je fus vraiment touché de celle de l'autre. L'unique remède contre ces sortes de déplaisirs, qui sont plus sensibles dans les disgrâces que les disgrâces mêmes, c'est de ne jamais faire le bien que pour le bien même ; ce moyen est le plus assuré. Un mauvais naturel est incapable de le prendre, parce que c'est la plus pure vertu qui nous l'enseigne. Un bon cœur n'y a guère moins de peine, parce qu'il joint aisément aux motifs des grâces qu'il fait à la satisfaction de sa conscience, les considérations de son amitié. Je reviens à ce qui concerne ce qui se passa en ce temps-là à l'égard de l'administration de mon diocèse.

Aussitôt que la cour eut appris que le chapitre l'avait quittée, elle manda mes deux grands-vicaires, aussi-bien que M. Loisel, curé de Saint-Jean, chanoine de l'église de Paris, et M. Briet, chanoine, qui s'étaient signalés pour mes intérêts.

FIN.

PROCÈS VERBAL

DE LA CONFÉRENCE FAITE A RUEL

Par MM. les Députés des Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aides, ensemble ceux de la Ville;

Contenant toutes les propositions qui ont été faites, tant par les Princes et Députés de la Reine que par les Députés desdites compagnies, et tout ce qui s'est passé entre eux pendant ladite conférence.

Cette pièce sert d'éclaircissement aux Mémoires du cardinal de Retz.

PROCÈS VERBAL

DE LA CONFÉRENCE FAITE A RUEL

Par MM. les Députés des Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aides, ensemble ceux de la Ville ;

Contenant toutes les propositions qui ont été faites, tant par les Princes et Députés de la Reine que par les Députés desdites compagnies, et tout ce qui s'est passé entre eux pendant ladite conférence.

Du jeudi 4 mars 1649.

Les députés, pour la conférence de la paix des compagnies souveraines et ceux de la ville, s'étant tous trouvés sur les neuf heures du matin au logis de M. le premier président, au nombre de vingt-deux, savoir, treize du corps du parlement, trois de la chambre des comptes, trois de la cour des aides et trois de la ville, en sont sortis entre neuf et dix pour aller à Ruel, au lieu destiné pour ladite conférence, lesquels ont passé par la porte Saint-Honoré, où ils furent arrêtés, au moins deux heures, en sortant, par les bourgeois qui étaient de garde ce jour-là, lesquels visitèrent tous les chariots et

bagages desdits députés, dont ceux qui étaient passés les premiers, accompagnés de la compagnie des gardes de M. le prince de Conti avec leur cornette, attendirent les autres qui étaient derrière jusqu'au dernier hors de la ville, entre ladite porte et celle de la Conférence. Là, le sieur Sainctot, maître des cérémonies, vint les trouver avec la compagnie des gardes de M. le maréchal de Grammont qui étaient au bout du Cours-la-Reine, pour les escorter jusqu'à Ruel. Aussitôt les gardes de M. le prince de Conti s'en retournèrent à Paris, et furent conduits ainsi avec une autre escorte qui les vint joindre au bois de Boulogne, audit lieu de Ruel, où ils arrivèrent sur les trois heures ; et en entrant hors de la porte, ledit sieur Sainctot leur dit et nomma à chacun les logis qui leur avaient été marqués par les fourriers du roi, où ils furent tous. Peu après, ledit sieur Sainctot alla trouver M. le premier président qui était logé au logis de M. Croiset, garde-rôle de la grande chancellerie, qui lui dit, en présence de cinq des messieurs qui étaient pour lors avec lui, que M. le duc d'Orléans attendait les députés pour commencer la conférence qui se ferait avec lui, M. le Prince, M. le cardinal, M. le chancelier et les autres du conseil ; que

M. le Prince serait à la gauche, et les autres compagnies ensuite. M. le premier président dit qu'il voyait d'abord deux difficultés en cette proposition, l'une pour la personne du cardinal, et l'autre pour la séance; qu'il allait assembler MM. les députés de toutes les compagnies pour en délibérer; ce qui ayant été fait à l'instant; il fut résolu qu'on dirait audit sieur Sainctot quel a compagnie ne pouvait entrer en conférence avec ledit cardinal. Sur ce ledit sieur Sainctot étant revenu dit que la reine désirait qu'il y fût; et que, l'ayant choisi pour député, le parlement ne devait le trouver mauvais, puisque l'on n'empêchait pas que tous ces députés ne fussent à la conférence; et que ce n'était point au sujet à donner la loi à son souverain; et qu'on eût à déclarer si l'on n'entendait pas qu'il y fût, auquel cas M. le duc d'Orléans s'en retournerait à Saint-Germain. Les députés, prévoyant que cette réponse allait à la rupture de la conférence, prièrent ledit sieur Sainctot d'aller dire à M. le duc d'Orléans qu'il trouvât bon que l'assemblée lui rendît ses devoirs, et que deux d'icelle l'informeraient des raisons pour lesquelles la conférence ne pouvait être faite avec ledit cardinal. M. le duc d'Orléans manda qu'il n'était point venu pour

recevoir des complimens; qu'il était venu pour donner la paix à la France, et que cela pouvait être fait en demi-heure; qu'il fallait que le cardinal fût à la conférence. Les députés lui mandèrent qu'ils ne pouvaient le consentir, et qu'ils le priaient de trouver bon que deux des messieurs lui fissent entendre les motifs de l'assemblée. M. le Tellier fut envoyé de sa part pour apprendre ces motifs, et les demander à M. le premier président, qui lui dit que l'assemblée ne le pouvait admettre à la conférence, pour ce qu'il avait été déclaré perturbateur du repos public; que c'était l'ennemi commun, et que c'était contre lui que se faisait la conférence. Ledit sieur le Tellier dit que, si l'assemblée entendait que ledit cardinal ne fût point admis à la conférence, il avait charge de mondit sieur le duc d'Orléans de dire qu'il s'en retournerait à Saint-Germain, et que lesdits députés pouvaient s'en retourner à Paris, et répéta cela par trois fois; et se retira, disant que Monsieur allait monter en carrosse. Les députés, résolus aussi de s'en retourner à Paris le lendemain, demandèrent escorte pour cela, et chacun se retira chez soi.

Le lendemain vendredi, étant levés, ils donnèrent ordre de charger leur bagage, et

allèrent à la messe, au retour de laquelle ils s'assemblèrent tous chez M. le premier président, où fut proposé que Monsieur ne s'en étant point allé, il y avait apparence de croire que l'espérance de renouer la conférence n'était pas perdue, et sur cela chacun mit des propositions en avant, sur lesquelles comme on commençait à délibérer, vint le sieur de Termes à la porte de la chambre, qui demanda à parler à M. le président de Mesmes, qui lui dit que son altesse royale désirait parler à M. le premier président et à lui. Ensuite de quoi fut mis en délibération s'ils y devaient aller, et fut arrêté par l'assemblée qu'ils iraient pour entendre ce que ladite A. R. avait à leur dire.

L'après-dînée, l'assemblée étant continuée chez M. le premier président, il leur dit que, pour obvier à la difficulté que l'on faisait d'admettre le cardinal, l'on proposait de donner deux députés de la part de la reine, et deux de la part de l'assemblée, qui, dans une chambre particulière du logis de son A. R. qui est le château, conféreraient sur les propositions qui étaient à faire de part et d'autre, et rapporteraient aussi aux députés de part et d'autre ce qui aurait été proposé pour en délibérer, et en porter la réponse aux mêmes députés, qui se-

raient les uns dans une chambre dudit château, et les autres dans une autre. Comme cette proposition s'allait mettre en délibération, est survenue la lettre de l'un de MM. du parlement, laquelle a un peu surpris l'assemblée, apprenant que l'on n'avait point eu de blé à Paris. La proposition délibérée, il a été arrêté que l'on se transporterait chez son A. R. pour lui rendre les respects ; que l'on nommerait des députés pour conférer avec les siens, et que notre assemblée serait au logis de M. le premier président ; que les députés d'icelle iraient au château le jour suivant et autres de la conférence, rapporteraient à l'assemblée au logis dudit sieur premier président, et qu'ils y conféreraient, et que pour la première fois que l'on allait chez son A. R. l'on n'entrerait en conférence, et que l'on ne parlerait que d'avoir les blés promis pour le mercredi, jeudi, vendredi et samedi. Aussitôt la résolution prise, nous nous sommes transportés au château, où M. le premier président a fait un petit discours tout debout à M. le duc d'Orléans, M. le Prince, M. le chancelier, M. de la Meilleraye, M. le Tellier, M. de la Rivière, M. de Brienne, et le cardinal un peu éloigné proche de la cheminée, qui sont les députés de la conférence. Le compliment fait,

nous avons laissé son A. R. dans sa chambre, et sommes passés par une où les députés de part et d'autre se devaient assembler, et de là à une autre où nous devions être. Là, étant assis, on a nommé pour députés pour la conférence, pour le premier jour, M. le président le Coigneux, et M. le président Viole. Sur ce que le sieur Sainctot est venu nous dire que M. le chancelier et M. le Tellier étaient nommés par son A. R., aussitôt lesdits sieurs, président le Coigneux et Viole ont eu charge de se plaindre de l'inexécution de la promesse pour les blés. Et comme ils parlaient, M. de Champlâtreux est entré, porteur des lettres du sieur Lâîné, intendant à Corbeil, lesquelles lui avaient été baillées par M. le Prince, par lesquelles on prétendait justifier de la diligence faite pour lesdits blés. Mais cette lettre ne nous justifiait rien de la livraison. Après plusieurs allées et venues, nous avons obtenu quatre cents muids de blé pour lesdits quatre jours, moitié de Lagny, moitié de Corbeil, et à cette fin tous passeports ont été expédiés, et mis entre les mains d'un des échevins pour y veiller, et en donner avis cejourd'hui. Mais les cent muids de mercredi ne nous ont été accordés qu'à la charge qu'à l'heure même nous recevrions leurs pro-

positions, et baillerions les nôtres pour en délibérer. Pourtant au lendemain notre proposition a été l'ouverture des passages pour toutes sortes de vivres. La leur a été que le parlement irait à Saint-Germain faire sa fonction pendant un temps, après lequel le roi le congédierait; qu'il ne se ferait d'assemblées des chambres de trois ans, que pour mercuriales et réceptions; qu'il n'assisterait à l'assemblée des chambres que ceux qui auraient vingt ans de service, et que l'assemblée ne serait faite que par la résolution de la grande chambre. Les députés ont commis, pour dresser nos propositions, MM. les présidens le Coigneux, Viole; de Longueil, conseiller; Paris, maître des comptes; Bragelonne, conseiller en la cour des aides; et Fournier, échevin.

Le samedi, à dix heures du matin, M. le premier président n'a point été à la conférence à cause de sa maladie. Cela fut cause que nous allâmes au château et entrâmes en la chambre de notre assemblée, par un escalier qui est à l'entrée de la porte, sans être vus que de peu de personnes, et montâmes droit à notre chambre. Les députés ayant pris place, M. le président de Mesmes dit que M. le premier président lui avait envoyé une lettre qui venait de la part de

M. le président de Bellièvre et avait été apportée le vendredi au soir par le sieur de la Roussière, premier gentilhomme de la chambre de M. le prince de Conti; et ayant montré la lettre, elle fut par lui lue; et elle était conçue en ces termes :

« MONSIEUR,

» Il est midi ; il n'y a point de blé arrivé à » Paris par la rivière, et nous n'avons reçu du » sieur Laîné, ainsi que du sieur Lescot, éche- » vin, que des procès verbaux qui nous appren- » nent qu'il n'y a point de magasins à Corbeil, » à Melun ni à Montereau, tels que l'on s'était » imaginé, et que difficilement on pourra tirer » par cette rivière les trois ou quatre cents » muids de blé que nous devrions avoir reçus. » Et comme cet article est non-seulement le » premier, mais le fondement de la confé- » rence, sans l'établissement duquel, et l'exé- » cution de bonne foi, l'on ne peut entrer en » la discussion d'aucune chose, la cour m'a » chargé de vous écrire le mauvais état dans » lequel est cette affaire, afin que, en étant » averti, et par vous, monsieur, et MM. les » autres députés, il y soit pourvu. Nous espé- » rions ce matin recevoir des ordres généraux

» pour laisser arriver en cette ville, non-seule-
» ment les blés, mais aussi les autres grains,
» chairs, bois, fourrages et autres choses né-
» cessaires pour subsister pendant le cours de
» la conférence, sans qu'il fût besoin d'en re-
» cevoir en particulier chaque jour, et que les
» ordres porteraient celui de laisser arriver
» pour les trois jours passés, non-seulement les
» trois cents muids de blé, mais toute la quan-
» tité que vous auriez arbitré devoir se con-
» sommer chaque jour, ensemble des autres
» denrées dont nous attendons la liberté des
» passages, tant par l'une que par l'autre des
» rivières, et par terre, s'il se pouvait, pour
» la facilité de les faire assembler. Nous espé-
» rons donc que vous nous ferez avoir un passe-
» port général pour ceux que nous chargerons
» de ce soin, même pour un de MM. les conseil-
» lers, si la cour jugeait nécessaire de le lui
» commettre. Il vous plaira de pourvoir à la
» liberté du commerce d'ici à Ruel, pendant la
» conférence, et de me croire,

» MONSIEUR,

» Votre très-humble et très-obéissant
» serviteur.

» DE BELLIÈVRE. »

A Paris, ce 5 mars 1649.

Aussitôt la compagnie, sans délibérer, demeura d'accord que les députés du jour précédent iraient parler aux autres députés, pour se plaindre de l'inexécution des promesses du blé, et fut dit par eux que l'ordre avait été donné et que l'on pouvait l'exécuter, et qu'ils étaient prêts d'abondant de donner nouveaux ordres et nouveaux passe-ports, ce qui a été donné en charge aux échevins pour y tenir la main. Cela fait, on a lu les propositions qui avaient été dressées par MM. lesdits députés ci-dessus nommés, qui étaient en ces termes :

Leurs majestés sont très-humblement suppliées d'accorder dès à présent l'ouverture des passages pour toutes sortes de vivres et denrées, comme aussi la liberté du commerce ; l'un et l'autre étant absolument nécessaires pour la conservation de la ville-capitale du royaume.

Leurs majestés sont aussi très-humblement suppliées, pour parvenir à la paix générale, de vouloir députer des personnages de probité et suffisance, entre lesquels il leur plaira choisir quelques officiers de son parlement.

Et comme aussi le retour du roi dans Paris est ce qui peut calmer le plus les esprits, et rétablir la tranquillité publique, leurs majestés sont très-humblement suppliées d'honorer Paris de

leur présence, aussitôt que la conférence sera terminée.

Et ayant été délibéré si elles étaient trouvées bonnes, il a passé tout d'une voix que oui. Aussitôt elles ont été portées aux députés de l'autre côté, et puis on a fait lecture des propositions données de la part de son altesse royale, qui étaient en ces termes :

Le roi ayant transféré la séance du parlement de Paris à Montargis, pour les raisons qu'il a ci-devant assez déclarées, et depuis trouvé bon que lesdits officiers se rendissent dans trois jours à Saint-Germain près sa personne, pour y tenir son lit et son parlement, sa majesté veut que ladite translation soit exécutée, et pour cet effet, elle donne toutes sortes d'assurances pour les personnes, charges et biens desdits officiers, lesquels demeureront et feront la fonction de leurs charges près la personne de sa majesté, jusqu'à ce que par icelle il en ait été autrement ordonné ;

Qu'il ne sera fait aucunes assemblées des chambres dudit parlement pendant trois années, sans la permission expresse de sa majesté, si ce n'est pour les mercuriales et réceptions des officiers de la compagnie, sans qu'esdites assemblées il puisse être traité d'autres affaires;

et lesdites trois années passées, nul desdits officiers du parlement ne pourra se trouver esdites assemblées, qu'après vingt années de service; et les chambres ne pourront être assemblées, pour quelque cause que ce soit, qu'elle n'ait été jugée légitime et nécessaire par la grand'chambre, à laquelle seule il appartient d'en juger.

Sur lesquelles choses ayant délibéré, il a passé tout d'une voix que l'on n'y pouvait entendre, et cette réponse a été ainsi portée aux députés de son altesse royale. Avant que de se retirer, il a été dit que le sieur de la Roussière, aussitôt après son arrivée, avait eu des gardes qu'il n'avait pu déposer la créance qu'il avait vers le parlement, et qu'il l'avait fait loger chez M. le Tellier. Il a été trouvé à propos de demander qu'il eût la liberté de venir exposer sa créance, et de faire plainte de ce qu'il avait été arrêté. Ledit sieur le Tellier a dit que ledit sieur de la Roussière étant homme de condition pouvait être venu pour négocier autre chose que le fait de simples lettres, et que c'était la façon d'en user ainsi aux personnes de condition; que néanmoins, si l'on désirait l'entendre, on le ferait venir; et cela ayant été résolu, ledit sieur Sainctot l'est allé querir.

Etant entré, et lui ayant baillé séance derrière M. le président le Coigneux, il a dit qu'il n'avait autre chose à dire à la compagnie que ce qu'il avait dit à M. le premier président; que c'était pour le fait des blés. Ce fait, on s'est retiré. L'après-dînée, la compagnie s'est derechef transportée au château en la même chambre, où étant assis pour attendre la réponse de son altesse royale, sadite altesse royale, M. le prince et M. le Tellier sont entrés à l'impourvu dans la chambre, et son altesse s'approchant au milieu de la table, étant debout et couvert, et les autres demeurés debout et tête nue, elle a dit qu'elle avait rendu réponse sur nos demandes, et qu'elle avait accordé ce qui lui avait été demandé; que nous ne lui avions point fait de réponses sur les siennes, et que c'était en des longueurs affectées; qu'elle nous venait dire, pour dernière résolution, que le roi se départait de la translation du parlement à Saint-Germain, et se contentait que le parlement y allât en corps, pour y être tenu par le roi son lit de justice, et autoriser la déclaration qui serait faite, en cas que nous voulussions conclure la paix; laquelle déclaration serait concertée avec nous, et ne contiendrait que ce dont nous tomberions

d'accord ; que le roi remettait les trois ans de défenses d'assemblées à deux ans, et les vingt années de service d'assister aux assemblées des chambres à dix années ; qu'il y avait un réglement pour la tournelle de deux ans de service, qui pouvait donner exemple à celui-là ; que nous eussions à lui en rendre réponse dans le lendemain à huit heures, autrement qu'elle s'en irait à Saint-Germain, et que nos passeports seraient prêts pour retourner à Paris ; qu'elle protestait que nous serions responsables de tous les malheurs qui arriveraient à la France, si nous ne satisfaisions à tout ce qu'elle désirait de nous. M. le Prince a fait la même protestation contre nous. M. le président de Mesmes a répondu fort généreusement ; et en substance a dit que la compagnie avait sujet de remercier sadite altesse de la bonté qu'elle avait témoignée ; qu'elle la suppliait de la continuer, et de ne pas croire qu'elle eût apporté des longueurs qui ne procédaient point de la part des députés, mais plutôt de l'inexécution des promesses qu'on leur avait données, n'y ayant eu aucuns vivres amenés à Paris jusqu'à ce jour. M. le duc d'Orléans et M. le Prince ont interrompu, et ont dit qu'ils n'étaient point marchands de blés, et que c'était assez d'avoir

expédié des passe-ports pour cet effet. M. le président de Mesmes a reparti que, pour la première proposition, touchant la translation du parlement, il n'y en avait point d'exemple; que s'il n'était question que de soumissions, le parlement n'avait jamais manqué d'en rendre, et qu'il serait toujours prêt de les faire comme de bons et fidèles sujets et officiers. Pour la surséance des assemblées, que cette proposition semblait contraire à l'établissement du parlement; que qui disait parlement, disait conférence et assemblée; que, lors de la ligue, MM. des enquêtes avaient beaucoup contribué à l'affermissement de la loi salique par l'arrêt qu'ils avaient donné; qui avait assuré la couronne du défunt roi Henri-le-Grand son père, qui en avait témoigné depuis toutes sortes de gratitudes à la compagnie. Ce discours continuant plus avant, M. le duc d'Orléans a derechef interrompu, et a dit que la compagnie avait entendu ce qu'il avait dit, et l'a encore répété, et M. le Prince a dit que ce qui avait été fait en ce temps-là, avait été fait courageusement, et que l'on en avait su gré à ceux qui l'avaient fait; mais que le temps était changé, et que les affaires du roi requéraient que ce que M. le duc d'Orléans désirait fût exécuté; et

sur cela ils se sont retirés. La compagnie n'ayant pas bien pris les termes de la proposition faite par son altesse royale, et trouvant quelque difficulté à l'intelligence des propositions, a envoyé par deux fois les députés pour prendre les propositions par écrit; mais cela leur ayant été refusé, ils les ont rapportées intelligiblement aux termes ci-dessus. Cela fait, on a lu les apostilles qui avaient été mises sur nos propositions dont la teneur suit :

Ier ARTICLE.

Sa majesté l'accorde très-volontiers, pour être exécuté dès le moment que le parlement aura rendu au roi l'obéissance qu'il lui doit, et n'oubliera rien pour faire que le commerce, et toute sorte d'abondance soit rétablie dans la capitale du royaume au plus haut point qu'elle ait jamais été.

II.

Sa majesté l'accorde aussi très-volontiers, et ne fera rien en cela qu'elle n'ait pratiqué par le passé, ayant employé à la négociation de la paix de Munster d'Avaux et Servien, qui sont personnes de suffisance éprouvée. Que si les Espagnols se disposent à vouloir traiter de la paix à Munster ou sur la frontière, à quoi la fin

des désordres présens contribuerait beaucoup, ce qui dépend de l'obéissance du parlement, sa majesté y enverra au plus tôt ses députés, et fera l'honneur à la compagnie de choisir quelqu'un dans son corps.

III.

Sa majesté l'accorde encore très-volontiers, et a plus d'impatience que qui que ce soit de retourner à Paris : ce qu'elle fera dès que les choses seront en l'état qu'elles doivent être, ayant non-seulement entière disposition à pardonner la faute des habitans de ladite ville, mais même à leur confirmer leurs priviléges, et les faire jouir, comme les autres peuples du royaume, de toutes les grâces qu'elle leur a départies, et nommément de celles qui sont portées par la déclaration du mois d'octobre dernier.

Aussitôt la compagnie a proposé ce qu'il y avait à faire sur les propositions de S. A. R., et d'un commun aveu a jugé qu'il fallait en remettre la déclaration au lendemain, en présence de M. le premier président, et les députés ont été envoyés à M. le duc d'Orléans pour le prier de le trouver bon. Il a fait réponse que nous avions déjà délibéré sans M. le premier président, et que nous le pouvions faire encore,

attendu que l'affaire pressait. Aussitôt la compagnie s'est transportée chez mondit sieur le premier président, qui venait d'être saigné. M. le président de Mesmes a eu ordre de l'aller trouver, pour lui demander s'il avait agréable que la délibération d'une affaire si importante se fît en sa présence, et a rapporté à la compagnie que, si l'on voulait remettre la délibération au lendemain sept heures, mondit sieur le premier président y assisterait. Sur cela, question s'est mue si l'on la délibérerait à l'heure présente, ou si on la remettrait au lendemain à sept heures précises, pour en rendre réponse à S. A. R. sur les neuf heures, et les députés ont été priés d'aller chez M. le Tellier, pour en informer sadite A. R. et la supplier de le trouver bon, ce qu'elle a témoigné avoir agréable. Je ne vous avais pas mandé la forme de la conférence, qui est telle, que le sieur Sainctot est hors de la chambre où nous nous assemblons, dans un passage; qu'il attend les députés, lesquels étant entrés dans ledit passage, ledit sieur Sainctot va avertir M. le chancelier et M. le Tellier qui sont dans la chambre de S. A. R., lesquels viennent dans la chambre de la conférence des députés, s'asseyent du côté du feu à une table, et nos députés de l'autre

côté; et là, ils font les propositions de part et d'autre.

Le dimanche 7 mars 1649, du matin, messieurs les députés étant assemblés chez M. le premier président, M. le président de Mesmes a fait lecture d'une lettre envoyée auxdits députés par Barenne et Andrée, conseillers, députés du parlement d'Aix au parlement de Paris, avec les articles contenant leurs prétentions, dont la teneur s'ensuit :

« MESSIEURS,

» Ayant reçu l'avis de l'arrêté de votre compagnie, du dernier du passé pour la conférence de Ruel, et nous ayant fait l'honneur d'y » comprendre les intérêts de la nôtre, suivant » ce qui nous a été prescrit, nous vous adressons les articles et les prétentions de notre » corps, conformes aux instructions et pouvoirs à nous envoyés, nécessaires pour rétablir le repos avec le service du roi en notre » province. Et comme il vous a plu agréer l'union de votre corps avec le nôtre, nous espérons, messieurs, de votre zèle et de votre » bonne volonté que vous prendrez le soin de » nous procurer de la bonté du roi et de la » reine régente, le contenu auxdits articles,

» et le passe-port pour aller en faire instance
» à l'égal des autres compagnies; et d'autant
» qu'on pourrait avancer que notre compa-
» gnie a voulu traiter, nous vous assurons,
» messieurs, avoir avis certain qu'elle a sursis
» toutes propositions, jusqu'à ce qu'elle eût
» reçu de nos lettres, et appris si nous avions
» obtenu l'arrêt d'union, tous nos paquets et
» les vôtres ayant été arrêtés. Elle est mainte-
» nant informée, et vous assurez qu'elle ne se
» séparera jamais du dessein de suivre vos or-
» dres et votre exemple. Ils nous sont trop
» avantageux, pour faire paraître notre passion
» et notre fidélité au service du roi: la nôtre,
» messieurs, en particulier, c'est de vous sup-
» plier d'agréer nos obéissances, et de croire
» que notre gloire plus parfaite, c'est d'être,

» MESSIEURS,

» Vos très-humbles et très-obéissans
» serviteurs,
» BARENNE, ANDRÉE, *députés du*
» *parlement de Provence.* »

A Paris, ce 6 mars 1649.

Après la lecture de ladite lettre, M. le président de Mesmes a fait récit de ce qui s'était passé le jour d'hier en l'assemblée, en laquelle

M. le président n'avait point assisté à cause de son indisposition, et il a été délibéré ensuite sur les propositions faites par M. le duc d'Orléans, et arrêté, à l'égard du premier article, que, le siége de Paris étant levé, messieurs du parlement se transporteront en corps à Saint-Germain, pour remercier le roi et la reine régente en France de la paix qu'il aura plu à leurs majestés donner à la ville de Paris, et pour faire tenir son lit de justice pour y publier la déclaration qui sera concertée avec lesdits députés pour le rétablissement de la tranquillité du royaume, sans y faire aucune autre fonction; que, incontinent après, mesdits sieurs du parlement s'en retourneront à Paris continuer les fonctions ordinaires de leurs charges; à l'égard du deuxième article, que les ordonnances et déclarations vérifiées au parlement, concernant le fait de la justice, police et finance, particulièrement celles des mois de mai, juillet et octobre dernier, seront exécutées, et que n'y étant rien innové, le parlement ne s'assemblera que pour la réception des officiers, et tenir les mercuriales pendant le reste de la présente année 1649; pour le troisième article, que le roi et la reine régente seront très-humblement suppliés de n'y point insister.

Ledit jour dimanche 7 mars 1659, de relevée, messieurs les députés étant assemblés chez M. le premier président, le sieur de Sainctot, maître des cérémonies, a frappé à la porte de la chambre, et demandé à parler à quelques-uns desdits députés. Il a été fait entrer, et a été chargé, de la part de l'assemblée, d'aller chez M. le Tellier, secrétaire d'état, faire plainte de ce qu'on avait retenu le courrier de ladite assemblée à Saint-Cloud, depuis sept heures du soir jusqu'à sept heures du matin; et a ledit sieur Sainctot présenté un paquet cacheté; et ledit paquet ouvert, il s'est trouvé des articles dont a été fait lecture, lesquels ont été mis entre les mains des députés ci-devant nommés, pour dresser les articles de l'assemblée, afin d'en dresser d'autres qui serviraient de réponse. Il a été ensuite délibéré sur la lettre écrite par M. le président de Bellièvre, et sur la réponse faite à la première proposition de messieurs les députés, et arrêté que l'on insisterait à ce qu'on laissât quelques passages libres pendant la négociation de la paix, suivant la parole donnée, pour faire entrer dans la ville de Paris, non-seulement plus grande quantité de blé, mais foin, avoine, chairs, salines, et autres choses nécessaires pour la subsistance des ha-

bitans d'icelle, et ont été députés messieurs de Nesmond et Menardeau, conseillers, et M. le Tellier, pour leur faire entendre le susdit arrêté.

Le lundi 8 mars 1649, du matin, les députés étant assemblés chez M. le premier président, M. le président de Nesmond a rapporté que, suivant l'arrêt du jour d'hier, il a été avec M. Menardeau trouver M. le chancelier pour le prier que, suivant la parole donnée, on laissât quelques passages libres de la ville de Paris, pour y faire entrer toutes sortes de vivres et denrées nécessaires pour la subsistance des habitans d'icelle; et que M. le chancelier lui avait promis de le faire entendre à M. le duc d'Orléans cejourd'hui. Peu de temps après, les sieurs Fournier et Helyot, échevins, députés pour la conférence, ont fait voir une lettre qui leur avait été envoyée de Paris, dont a été fait lecture, portant en substance : Que ce qui avait causé le manque de blé à Paris, était la disette de bateaux, qu'il était nécessaire de faire remonter de Paris à Corbeil, pour raison de quoi il fallait obtenir les passe-ports. Et ont été lesdits échevins chargés de la compagnie d'aller chez M. le Tellier pour faciliter les convois de blé accordés pendant le temps de ladite conférence,

ce qu'ils ont fait, et ont envoyé lesdits passeports et un ordre général à Paris. Ont été ensuite lus les articles apportés le jour d'hier par le sieur de Sainctot, desquels la teneur s'ensuit :

ARTICLE Ier.

Que les officiers de la cour du parlement et des autres compagnies, même les maîtres des requêtes, qui seront nommés par sa majesté jusqu'au nombre de vingt-cinq, se retireront en tel lieu qu'il plaira à sa majesté leur prescrire, sans qu'ils puissent entrer en la ville de Paris ni autres lieux que ceux qui leur seront ordonnés, ni faire aucune fonction de leurs charges, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par sa majesté.

II.

Que tous les arrêts qui ont été rendus par ladite cour depuis le cinquième janvier dernier, tant pour affaires générales que particulières, ensemble celui de juillet 1648, concernant les impositions vérifiées de la chambre des comptes et cour des aides, seront cassés et révoqués, et les minutes et grosses tirées des registres de ladite cour, pour être remises ès mains de sa majesté.

III.

Que les gens de guerre qui ont été levés tant dans la ville de Paris qu'au dehors, et qui sont encore sur pied, seront cassés et licenciés, en vertu des pouvoirs donnés tant par ledit parlement que par la ville de Paris.

IV.

Le prevôt des marchands et échevins, assistés de bon nombre de notables bourgeois, demanderont pardon au roi pour les habitans de la ville de Paris, lesquels poseront présentement les armes, sans qu'ils les puissent reprendre qu'avec l'ordre et commandement exprès de sa majesté, à laquelle ils jureront de nouveau de demeurer dans son obéissance, et de ne se départir jamais de la fidélité qu'ils lui doivent, à peine d'être traités comme rebelles.

V.

La cour de parlement renoncera à toutes ligues, associations et traités qu'elle pourrait avoir faits contre le service du roi tant dedans le royaume qu'avec les ennemis de cette couronne; et seront la lettre de créance, ensemble la créance de l'envoyé de la part de l'archiduc Léopold, tirées des registres de ladite cour de parlement, et mises ès mains de sa majesté.

VI.

Tous les deniers, meubles, vaisselle d'argent, et papiers pris et enlevés aux particuliers, ou qui auront été vendus, leur seront rendus et restitués, s'ils sont en nature ; sinon la juste valeur d'iceux, dont lesdits particuliers seront crûs par serment, tant pour la qualité que quantité. Et quant aux deniers des tailles, fermes et gabelles, aides, cinq grosses fermes, convois de Bordeaux, qui ont été pris et enlevés, ils seront rendus à sa majesté, et ne pourront lesdits fermiers des gabelles, aides, cinq grosses fermes et payeurs des rentes et des tailles, être poursuivis ni contraints pour le paiement des rentes étant sur lesdites fermes et tailles, pendant le temps dont il sera convenu.

VII.

La Bastille, ensemble l'arsenal avec tous les canons, boulets, grenades, poudres et autres munitions de guerre, seront remis entre les mains de sa majesté.

VIII.

Que les modifications apportées tant par la chambre des comptes que la cour des aides, sur la déclaration du mois d'octobre, et que l'article huitième concernant les comptans

soient exécutés ; et y ajoutant et aucunement interprétant icelui, des intérêts et remises seront passés aux comptes du trésorier de l'Espagne, en vertu des arrêts du conseil, qui les auront réglés et accordés, et des quittances des parties prenantes sans aucune difficulté.

Après la lecture desdits articles, a été délibéré en quelle forme il serait répondu, et il a passé que ce serait par article. Ont été lus derechef les articles ; et il a été arrêté que, sur le premier, on répondrait que la compagnie ne peut consentir l'article, comme contraire aux déclarations du roi, ordonnances du royaume, et paroles données et souvent retirées.

Sur le deuxième : Qu'on ne peut toucher à l'arrêt du mois de juillet, comme précédant la déclaration du mois d'octobre dernier, non plus qu'à ceux qui ont été donnés jusqu'au sixième janvier, n'étant point le sujet de la conférence. A l'égard des arrêts donnés depuis ledit jour sixième janvier, qu'après qu'il aura plu au roi et à la reine régente de déclarer leurs intentions touchant les déclarations, lettres de cachet, et autres actes donnés depuis ledit jour, il sera fait réponse à l'article.

Sur le troisième : Que l'accommodement fait et notoire, et le siége levé, l'article sera ac-

cordé, si mieux n'aime le roi employer les troupes pour son service.

Sur le quatrième : Que l'article sera conçu en ces termes : Les prevôt des marchands et échevins, accompagnés de bon nombre de notables bourgeois, rendront au roi leur obéissance et leurs soumissions, avec protestation d'une fidélité inviolable ; poseront les habitans de Paris les armes, l'accommodement fait et le siége levé, ne les ayant prises que pour la nécessité de leur défense.

Sur le cinquième : Que cet article contient deux points : le premier qui est inutile, le parlement n'ayant fait aucuns traités, ligues, ni associations dedans ni dehors le royaume. Au second, le roi et la reine seront très-humblement suppliés que l'arrêté demeure dans les registres en l'état qu'il est, étant très-respectueux, et la proposition ayant été portée toute entière à leurs majestés sans en délibérer, pour y recevoir sur icelui leurs volontés. Mais leursdites majestés sont très-humblement suppliées de trouver bon qu'il soit répondu audit envoyé par le parlement : Que la proposition ayant été présentée à leurs majestés, elles ont donné ordre au parlement de lui faire entendre que si le roi d'Espagne veut envoyer des dépu-

tés en lieu qu'il sera convenu pour traiter de la paix, leurs majestés y en enverront de leur part, dans le nombre desquels elles choisiront quelques-uns des officiers du parlement.

Sur le sixième : Que les papiers et les meubles étant en nature et non vendus seront rendus, et pour le surplus de l'article ne peut être accordé ; au contraire, qu'aucuns en général ni en particulier ne pourront être recherchés pour raison des choses contenues en l'article : sauf à sa majesté de faire telle grâce qu'il lui plaira, à ceux qui se trouveront intéressés aux choses contenues en icelui.

Sur le septième : Que l'accommodement fait et le siége levé, il sera exécuté.

Sur le huitième : L'article ne tombe point en la délibération de la conférence, et il n'y peut être pourvu que par les voies de droit en la forme ordinaire.

Sur le neuvième article : Qu'il ne peut être accordé aux termes qu'il est couché, et sera sa majesté suppliée de laisser le jugement des intérêts couché en ligne de compte à la chambre des comptes, à laquelle la connaissance en appartient.

A la lecture du deuxième article, M. le président Amelot, premier président de la cour

des aides, a dit que, dans le dessein qu'avait sa compagnie de demeurer dans l'union avec le parlement, il priait MM. du parlement de leur laisser la connaissance de ce qui était de leur juridiction, et qu'ils trouvassent bon que, s'il survenait quelque contestation pour raison de ladite juridiction, le procureur-général de ladite cour des aides conférât avec celui du parlement; et s'ils ne s'accordaient, que les présidens et conseillers de la cour des aides conféreraient avec ledit parlement. M. le premier président a répondu que le dessein du parlement n'avait jamais été d'entreprendre sur la juridiction de la cour des aides, et que l'ordre accoutumé, en cas de contestation entre les compagnies, devait être gardé, qui était que le procureur-général de la cour des aides descendrait au parquet du parlement, et qu'en cas que le différent ne fût terminé, un président et deux conseillers de ladite cour viendraient au parlement en conférer.

Le lundi 8 mars 1649, de relevée, MM. les députés assemblés chez M. le premier président, MM. le président le Coigneux, et Viole, président aux enquêtes, députés pour porter la réponse aux trois premières propositions faites par M. le duc d'Orléans, ont rapporté

qu'ayant été trouver, le jour d'hier, ledit sieur duc d'Orléans, il leur avait témoigné n'être pas satisfait de la réponse faite sur l'une des propositions touchant la cessation de l'assemblée des chambres, ne voulant pas que dans le dispositif de la déclaration qui devait être concertée et publiée au lit de justice que le roi désirait tenir à Saint-Germain, où il devait être fait mention de ladite cessation pendant le reste de la présente année, il fût fait aucune mention de l'exécution des déclarations des mois de mai, juillet et octobre dernier, mais seulement dans le narré; que le roi et la reine, et ledit sieur duc d'Orléans donnaient bien parole que lesdites déclarations seraient exécutées, et qu'en cas de contravention, le roi en étant averti, il y serait remédié; mais qu'ils ne voulaient point absolument que la condition de ne point innover aux déclarations fût mise ni devant ni après ladite cessation d'assemblée accordée pour le reste de l'année; qu'eux députés avaient proposé divers expédiens pour ne pas rompre sur une proposition qui ne touchait que le parlement; que lesdits expédiens par eux proposés étaient que l'on ne parlât point dans la déclaration de ladite cessation, mais que l'on se contentât d'en faire un article se-

cret, et de se fier à la promesse verbale ou par écrit de tous les députés du parlement pour la conférence; que lesdites déclarations étant entretenues et n'y étant innové, il ne serait point fait d'assemblée pendant le reste de l'année que pour la réception des officiers et mercuriales. Sur ce ont été lesdits expédiens examinés, ensemble un autre proposé par l'un des députés du parlement pour ladite conférence, qui était de mettre dans le dispositif de ladite déclaration qu'il ne serait fait aucune assemblée des chambres pendant le reste de l'année, si ce n'était pour ladite réception d'officiers et mercuriales, et qu'ainsi il ne serait innové auxdites déclarations. Mais comme ces expédiens, au dire de MM. les présidens le Coigneux et Viole, députés, n'étaient pas pour satisfaire au sieur duc d'Orléans, la compagnie, ayant délibéré ce qui était à faire en cette rencontre, a arrêté que ces mêmes députés retourneraient vers M. le chancelier et M. le Tellier, députés dudit sieur duc d'Orléans, et insisteraient par tous moyens à ce que l'on se contentât de la réponse qu'ils avaient portée, ou que l'on prît un de ces expédiens. Ont été ensuite lus les articles dressés par les députés commis à cet effet.

Après la lecture, est entré le sieur de Sainctot

dans l'assemblée, qui a dit que M. le duc d'Orléans attendait réponse avec impatience. M. le premier président a dit qu'on la lui porterait promptement : lesdits députés étant partis de l'assemblée pour exécuter leur commission, a été fait lecture d'une lettre écrite par le prevôt des marchands de Paris, aux échevins députés pour la conférence, et ensuite d'une autre écrite par M. le président de Bellièvre à M. le premier président.

Après la lecture desdites lettres, a été prié M. de la Nave, conseiller en la cour, de porter celle de M. le président de Bellièvre à MM. les présidens le Coigneux et Viole, pour la faire voir à M. le duc d'Orléans, et la compagnie s'est levée.

Peu de temps après, M. le premier président a mandé tous les députés, qui se sont rendus chez lui environ sur les dix heures du soir, et là rassemblés, à la réserve de M. le président Nicolaï, qui était indisposé, M. le président le Coigneux a rapporté qu'il avait, avec M. Viole, été trouver M. le chancelier et M. le Tellier, qui avait insisté et représenté tous les expédiens proposés pour accommoder le différent qui s'était élevé pour la proposition de la cessation des assemblées, et leur avait dit que,

pourvu que dans la déclaration, où l'on devait faire mention de ladite cessation, il y eût des termes significatifs des véritables motifs que l'assemblée avait eus pour se relâcher à ladite cessation, qui était l'exclusion desdites déclarations des mois de mai, juillet et octobre dernier, les termes leur étaient indifférens; mais que M. le chancelier leur ayant demandé si c'était leur dernière résolution, et ayant été trouver M. le duc d'Orléans, il leur avait dit que l'intention dudit sieur duc d'Orléans était de ne rien changer, et qu'il ne voulait pas que dans le dispositif de ladite déclaration il fût fait mention de l'exécution desdites déclarations, donnant parole qu'elles seraient exécutées, mais seulement dans le narré; et que si les députés ne le voulaient ainsi, il leur ferait expédier leurs passe-ports pour le lendemain. Mondit sieur le président le Coigneux a en outre rapporté qu'il avait prié M. le chancelier de faire voir la lettre de M. le président de Bellièvre à M. le duc d'Orléans, et que mondit sieur le chancelier lui avait dit l'avoir portée audit sieur duc d'Orléans, et qu'il ne l'a pas voulu voir. Sur quoi, attendu qu'il était tard, que l'affaire était importante, et que M. le président Nicolaï était indisposé, a été remis à en

délibérer au lendemain à sept heures du matin ; et a été rendue la lettre dudit sieur président de Bellièvre à M. le premier président, qui s'est chargé de lui faire réponse.

Le mardi matin, 9 mars 1649, MM. les députés étant rassemblés chez M. le premier président, et ayant délibéré sur la réponse faite par M. le chancelier, le jour d'hier, à MM. les présidens le Coigneux et Viole, il a été arrêté que lesdits sieurs présidens le Coigneux et Viole iront vers M. le duc d'Orléans lui dire que, pour le bien de la paix, le respect que l'on porte au roi, à la reine, à lui et à M. le Prince, la compagnie accorde l'article comme il le désirait, se promettant qu'elle aura satisfaction sur les articles qu'elle donnera, et sur les réponses faites aux articles proposés de sa part, et qu'il sera fait registre de la parole donnée ; que les déclarations des mois de mai, juillet et octobre dernier, seront exécutées, et que la compagnie ne s'est relâchée à accorder la cessation d'assemblée qu'en conséquence de ladite parole, et pour le désir de la paix et de la tranquillité du royaume.

Avant que de délibérer, MM. les députés ont envoyé querir le sieur Sainctot, maître des cérémonies, et l'ont prié d'aller dire à M. le duc

d'Orléans qu'ils allaient délibérer, et qu'ils lui feraient aussitôt réponse; et la délibération étant commencée, est retourné peu de temps après ledit sieur de Sainctot, et a dit qu'il avait fait à M. le duc d'Orléans les civilités de la compagnie; qu'il l'avait trouvé s'habillant; qu'ensuite il allait à la messe, et faisait état d'aller dîner à Saint-Germain, afin que s'ils avaient à lui faire réponse ce fût dans cet entre-temps. Et ladite délibération ayant duré plus que l'on n'espérait, est revenu ledit sieur Sainctot sur le midi dire qu'il s'en allait incontinent partir. Aussitôt sont partis lesdits sieurs présidens le Coigneux et Viole, pour porter audit sieur duc d'Orléans la résolution de ladite compagnie.

Le mardi 9 mars 1649, de relevée, MM. les députés étant assemblés chez M. le premier président, M. le président le Coigneux a rapporté que, suivant l'arrêté du matin, il avait été avec M. Viole trouver M. le duc d'Orléans au château de Ruel, où était avec lui M. le Prince, et lui avait fait entendre que la compagnie accordait l'article de la cessation d'assemblée comme il désirait, pour le respect qu'elle portait au roi, à la reine, à sa personne et à M. le Prince, et pour le désir qu'elle avait de la paix, et se promettait qu'il donnerait à

ladite compagnie satisfaction sur ses demandes, et sur les réponses faites aux articles proposés de sa part, après qu'elle avait consenti un article d'importance, et qui donnait en quelque façon atteinte à la liberté et à l'autorité du parlement; que M. le duc d'Orléans lui avait répondu qu'en matière de conférence, si l'on ne tombait d'accord de tous les articles, les autres accordés ne servaient de rien; que M. le Prince avait dit la même chose; qu'ayant repris la parole, il leur avait dit qu'il y avait des articles contre toute raison et apparence, que les compagnies ne les consentiraient jamais: par exemple le premier. M. le Prince l'interrompit, et dit qu'il ne disait pas cela comme député, et que si cela était, on saurait bien que lui répondre; et continuant, mondit sieur le président le Coigneux dit qu'il avait répondu avec liberté, adressant la parole audit sieur duc d'Orléans, que, quand il serait encore d'une condition plus relevée qu'il n'était, il devait croire que ce n'était pas le moyen d'avoir le cœur et les affections des hommes, en ne leur témoignant que des effets de haine et de colère, et s'étaient retirés. A été lue ensuite une lettre du prevôt des marchands, datée de ce jour, écrite aux échevins députés.

Le mercredi 10 mars 1649, du matin, MM. les députés étant assemblés chez M. le premier président, M. le président de Nesmond a rapporté que, suivant l'arrêté du jour d'hier, il avait été avec M. Menardeau au château de Ruel, pour parler à M. le duc d'Orléans, et ayant appris qu'il se promenait dans le jardin proche la cascade, ils l'y furent trouver, et lui dirent qu'il avait été accordé que, dès le jour que la conférence serait arrêtée, on laisserait arriver dans Paris cent muids de blé par jour; néanmoins qu'au lieu de sept cents muids qui devaient être à présent portés à Paris, il n'en était pas entré cent soixante muids; qu'il n'a manqué ni au blé ni aux bateaux, mais aux défenses que l'on faisait de les laisser passer, au préjudice des paroles données; que cela était bien éloigné des espérances qu'avait conçues la compagnie; que, dès les premiers jours de la conférence, il y avait des passages ouverts, pour avoir non-seulement plus grande quantité de blé, mais aussi du foin, avoine, chairs, salines, et autres choses nécessaires pour ladite ville de Paris. M. le Prince les interrompit, et dit que l'on avait déjà laissé passer plus de deux cent cinquante muids de blé. Ils repartirent qu'ils avaient assurance du contraire, et qu'il était

étrange que l'on eût envoyé une révocation sur une difficulté qui s'était meue à la conférence, puisque l'on avait donné parole aux gens du roi qu'en cas que la conférence fût rompue, on ne laisserait pas de délivrer les cent muids de blé par jour, jusqu'au jour de la rupture. M. le duc d'Orléans et M. le Prince dirent hautement qu'il n'était pas vrai que l'on eût donné aux gens du roi cette parole ; qu'ils n'avaient point eu d'autres ordres que ceux portés par les lettres écrites à M. le premier président, qui portaient que l'on fournirait le blé selon ce qui se passerait à la conférence. Lesdits sieurs députés répliquèrent que ladite conférence n'avait été accordée dans le parlement que sur la parole rapportée par lesdits gens du roi ; que l'inexécution de cette parole donnait sujet à la plainte du parlement, et au dessein qu'il avait de révoquer le pouvoir des députés ; que si l'on ne leur tenait parole ils étaient obligés de ne pas passer plus avant. Sur cela, M. le Prince leur avait parlé fort hautement, et ils s'étaient retirés. M. le président le Coigneux a pris la parole ensuite, et dit qu'il avait été ce même matin voir M. le duc d'Orléans, et avait été introduit dans sa chambre, étant devant le feu, ne faisant que

se lever, et qu'il lui avait dit qu'il le venait voir non comme député, mais comme son ancien domestique ; que M. le duc d'Orléans lui avait demandé s'il ne voulait pas finir affaire, et terminer la conférence ce jour-là, et qu'il lui avait répondu qu'il était impossible ; qu'il n'y avait guère apparence que l'on voulût terminer la conférence pour la paix, puisque l'on n'avait pas tenu la parole que l'on avait promise ; que M. le duc d'Orléans lui avait dit qu'il fallait la terminer dès le jour, et au plus tard dès le lendemain, de crainte qu'il ne se fît des actes d'hostilité de part et d'autre, qui mettraient les affaires hors des termes d'accommodement ; qu'il était facile ; qu'il avait dit plusieurs discours à M. le duc d'Orléans, auxquels il avait pris plaisir, voyant la liberté avec laquelle il défendait les intérêts du parlement, et qu'enfin il lui avait dit qu'il pourrait peut-être faire souffrir beaucoup de maux à la compagnie, mais qu'il ne la forcerait jamais à consentir à une paix honteuse et déraisonnable. Après ce discours ont été lues deux lettres de M. le président de Bellièvre, du 9 mars, adressées à M. le premier président, et une de M. le prince de Conti ; l'arrêté dudit parlement, du 9 mars, et l'extrait d'une

lettre écrite par Cotart, bourgeois de Paris.

Comme on allait délibérer sur lesdites lettres et sur l'arrêté, le sieur Sainctot a frappé à la porte de la chambre de l'assemblée, et étant entré a dit que M. le duc d'Orléans priait la compagnie de venir au château dans la chambre où on avait commencé la conférence; que le lieu serait commode pour les choses qu'il avait à leur dire. M. le premier président a répondu, de l'avis de la compagnie, qu'elle allait monter en carrosse pour aller au château, et qu'on apprêtât les carrosses; et avant que de partir, a été lue une lettre datée de ce jour, écrite par le prevôt des marchands aux échevins députés.

Après la lecture de laquelle a été arrêté que l'on se plaindrait bien hautement de l'inexécution des promesses de blé; qu'à faute d'y satisfaire on ne passerait point plus avant à ladite conférence. Aussitôt messieurs les députés sont allés au château, et étant montés en la chambre de la conférence, M. le maréchal de Grammont y est survenu, qui a rendu de grandes civilités à la compagnie, a témoigné avoir pris soin tant qu'il avait pu de conserver ce qui appartenait à MM. du parlement; qu'il était fort désireux que la paix se fît; que M. le duc d'Orléans et M. le

Prince la désiraient pareillement; qu'il était fort aisé de la conclure, et qu'il y contribuerait de tout ce qui était en son pouvoir. MM. les députés lui ont fait plainte de l'inexécution des promesses de blé, et des révocations des ordres donnés; lui ont fait voir l'arrêté du parlement, portant surséance de la conférence, et l'ont prié de faire entendre à M. le duc d'Orléans le juste sujet de leur plainte : ce qu'il a promis, et s'est retiré. Peu de temps après, le sieur Sainctot est entré dans ladite chambre où était la compagnie assise, qui a dit que M. le chancelier priait MM. les présidens le Coigneux et Viole de venir parler à lui dans une autre chambre; ce qu'ils ont fait, et étant rentrés incontinent après, ont dit que M. le chancelier leur avait dit que M. le duc d'Orléans s'impatientait d'être si long-temps sans agir, et désirait terminer la conférence; qu'il lui avait fait entendre que le manquement des promesses de fournir le blé les empêchait de pouvoir passer outre à ladite conférence. Sur cela, M. le chancelier avait demandé l'éclaircissement de leurs intentions, et qu'ils avaient dit que MM. les députés ne pouvaient agir qu'ils n'eussent nouvelles certaines de l'arrivée du blé à Paris; et aussitôt lesdits sieurs présidens le Coigneux et

Viole ont été mandés par M. le duc d'Orléans ; et étant retournés, ont dit que M. le duc d'Orléans avait dit qu'il voulait que la compagnie fût informée des raisons qui avaient donné lieu à la révocation des ordres pour les blés, qui étaient qu'ils n'avaient été promis que suivant que la conférence irait bien. Recours à ces lettres, et de M. le Prince ; qu'il fallait venir au fond, et donner les articles ; que la compagnie ne devait point appréhender de mauvaise réponse, dans le dessein qu'elle avait de la paix ; qu'ils avaient répondu que le blé leur devait être fourni jusqu'au jour de la rupture, et que M. le duc d'Orléans leur avait répété qu'il fallait venir au fond ; que l'on avait expédié des passe-ports pour faire entrer dans Paris la quantité de blé promise. Peu de temps après ont été apportés par le sieur Sainctot deux ordres du roi, adressés aux sieurs de Noailles et d'Amboise, commandant à Lagny et Corbeil, et cinq passe-ports en blanc, avec une lettre de M. le Tellier à M. le maréchal de Grammont pour la liberté des courriers des députés, qui ont été lus et mis entre les mains des échevins députés, pour faire les dépêches à Paris. A été ensuite délibéré ce qui était à faire sur les lettres de M. le président de Bel-

lièvre, et sur l'arrêté du parlement, et tout d'une voix il a passé qu'il serait sursis à toute conférence jusqu'à ordre du parlement, et que MM. les présidens le Coigneux et Viole iraient vers M. le chancelier et M. le Tellier leur faire entendre et leur dire que M. le premier président et M. le président de Mesmes prendraient l'heure de M. le duc d'Orléans pour le voir l'après-dînée, et a été prié M. le premier président de faire réponse aux lettres de M. le président de Bellièvre, et mander ce qui avait été arrêté; ce qu'il a promis faire, et se sont retirés tous lesdits députés en leur maison.

Le mercredi 10 mars 1649, de relevée, MM. les députés étant assemblés chez M. le premier président, M. le président le Coigneux a dit qu'il était allé avec M. Viole, suivant l'arrêté du matin, trouver M. le chancelier et M. le Tellier, et lui avait fait entendre le susdit arrêté, et fait connaître que M. le premier président et M. le président de Mesmes, par la visite qu'ils devaient faire à M. le duc d'Orléans, avanceraient peut-être plus les affaires que l'on n'avait fait jusqu'à présent, si l'on désirait les terminer; mais que lesdits sieurs le chancelier et le Tellier étant entrés dans la chambre de M. le duc d'Orléans pour lui faire

entendre ce qui s'était passé, étaient retournés vers eux peu de temps après, avec des visages rudes, et leur avaient dit que M. le duc d'Orléans s'était offensé de ce qu'ils s'étaient retirés sans lui donner avis; qu'il s'en allait à Saint-Germain, et allait révoquer les passeports et ordres donnés pour le blé; qu'il avait reparti auxdits sieurs le chancelier et le Tellier que la compagnie n'avait jamais manqué de rendre les respects dus à M. le duc d'Orléans, et qu'elle les rendrait toujours; mais que cet arrêté du matin avait été fait pour le respect du parlement, qui avait prié la compagnie de surseoir à toutes conférences jusqu'à ce que l'on eût reçu à Paris tout le blé promis. A quoi lesdits sieurs le chancelier et le Tellier se seraient élevés, disant que M. le duc d'Orléans voulait savoir si les députés avaient plein pouvoir ou non, et qu'il savait bien que les généraux de Paris faisaient brigues dans le parlement pour la révocation du pouvoir desdits députés, et qu'il allait révoquer les ordres donnés pour la fourniture entière du blé promis; qu'il fallait conclure, et qu'il demandait des articles, et que si, dans une heure, on ne lui donnait satisfaction, il s'en allait à Saint-Germain. Comme on délibérait sur cette réponse, M. le

maréchal de Grammont a demandé à parler à la compagnie, et étant entré dans la chambre, a dit qu'il demandait pardon s'il avait interrompu leur délibération; mais que s'en retournant à Saint-Cloud, il n'avait pas voulu manquer de prendre congé de ladite compagnie. MM. les députés l'ont remercié de ses civilités, et lui ayant fait entendre la réponse de Monsieur, se sont plaints d'un procédé qui faisait voir qu'au lieu de faire une conférence avec eux, on leur voulait donner la loi, et que dès qu'ils résistaient, on les menaçait de leur faire expédier des passe-ports pour s'en retourner, ou de révoquer les ordres donnés pour les blés promis. Il ont demandé ensuite audit sieur maréchal si Monsieur avait révoqué lesdits ordres; et ledit sieur maréchal ayant répondu qu'il ne le croyait pas, est entré ledit sieur de Sainctot, qui a dit qu'il n'y avait point de révocation. Ensuite de quoi ledit sieur maréchal a exagéré les maux qui suivraient de la rupture de la paix, tant désirée de tous les bons Français, et protesté, sur sa vie et sur son honneur, que M. le duc d'Orléans avait désir de la faire, et que s'ils avaient donné leurs articles, une heure après elle serait terminée. MM. les députés l'ont prié d'y contribuer en ce qu'il pour-

rait, ce qu'il a promis et s'est retiré ; et d'un commun avis a été résolu de charger ledit sieur de Saincfot d'aller dire à M. le duc d'Orléans que l'on allait travailler aux articles, et que dans aujourd'hui on les porterait. Ont été ensuite lus quelques articles qui ont été mis au net, et mis entre les mains de M. le premier président et de M. le président de Mesmes, qui les ont portés à M. le duc d'Orléans, et dont la teneur s'ensuit :

ARTICLE Ier.

Que M. le prince de Conti, et autres princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes, villes et communautés, et toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, qui auront pris les armes pour la défense et assistance de la ville de Paris, seront conservés en leurs biens, droits, offices, bénéfices, dignités, honneurs, privilèges, prérogatives, charges et gouvernemens, et en tel et semblable état qu'ils étaient avant ladite assistance, sans qu'ils en puissent être recherchés ni inquiétés, pour quelque cause et manière que ce soit.

II.

Que tous les arrêts donnés, tant au parlement de Paris, qu'autres sentences rendues

depuis le 6 janvier dernier, seront exécutés selon leur forme et teneur.

III.

Que suivant l'arrêt de 1617, et l'article de l'édit de Loudun, la reine sera très-humblement suppliée d'envoyer une déclaration au parlement, portant que nul étranger ne sera admis dans le ministère ni dans le maniement des affaires de l'état, si ce n'est pour des considérations importantes au service du roi, ou du mérite particulier, et des services qu'il aurait rendus à la couronne.

IV.

Seront leurs majestés très-humblement suppliées d'ordonner que toutes lettres et déclarations pour la suppression des semestres des parlemens de Rouen et d'Aix seront expédiées, comme aussi pour le rétablissement et réunion à la cour des aides de Paris, des élections qui en ont été depuis deux ans distraites et attribuées à la cour des aides de Guienne.

V.

Les lettres des 6 et 7 janvier dernier, écrites aux prevôt des marchands et échevins de la ville de Paris, après la sortie du roi; toutes

déclarations et arrêts du conseil, tant contre le parlement que contre M. le prince de Conti, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et autres personnes, de quelque qualité et condition qu'ils soient, seront révoqués.

VI.

Seront les déclarations des mois de mai, juillet et octobre derniers, inviolablement gardées et observées, et les contraventions à l'exécution d'icelles révoquées et réparées ; et ne seront faites aucunes impositions et levées de deniers, ni créations d'offices, pendant la cessation de l'assemblée des chambres du parlement, que par édits bien et dûment vérifiés avec la liberté des suffrages.

VII.

Leurs majestés sont très-humblement suppliées de décharger l'élection de Paris de toute taille, taillon, subsistance et étapes, pendant trois ans, ensemble des restes qui en peuvent être dus des années 1647 et 1648.

VIII.

Que les troupes et gens de guerre, incontinent après l'accommodement, seront renvoyés

sur les frontières, à la réserve de celles qui ont accoutumé d'être proche et pour la garde de leurs majestés.

IX.

Sera accordée décharge générale pour deniers reçus, tant publics que particuliers, et meubles vendus, comme il sera plus particulièrement exprimé dans les lettres, tant à Paris et à Rouen qu'ailleurs.

Du jeudi onzième mars, à huit heures du matin, MM. les députés étant assemblés au logis de M. le premier président, il dit à la compagnie qu'il avait reçu deux lettres, l'une de M. le prince de Conti, et l'autre de M. le président de Bellièvre qui lui faisait savoir l'état de la ville, et le pain qui était arrivé et porté au marché. Lesquelles lettres furent lues par M. le président de Nesmond, avec une autre que lui écrivait le sieur de Lamoignon, maître des requêtes, qui l'informait du bruit qui était arrivé le jour précédent au Marché des halles, où il y eut un homme de tué, par sa faute, d'un pistolet qu'il avait en sa poche; et à l'instant arriva ledit sieur Sainctot, de la part de M. le duc d'Orléans, qui dit à la compagnie qu'elle eût à se trouver au château, attendu que S. A. R.

désirait terminer promptement la conférence ; et leur donna un ordre pour faire monter un bateau de blé à Paris de quatre-vingts muids, qui étaient à Saint-Cloud, destinés pour les munitionnaires dudit lieu. A même temps, M. le premier président dit au sieur Fournier, échevin, l'un desdits députés, qu'il envoyât au plus vite ledit ordre à Paris, ce qu'il promit de faire ; et dans cet intervalle de temps arriva encore un second ordre à mondit sieur le premier président, de la part de M. le duc d'Orléans, pour l'aller trouver au château ; lequel y fut avec M. le président de Mesmes, pour négocier avec S. A. R. l'accommodement de trois articles, faisant partie des neuf qui avaient été présentés par les députés, dont la réponse des princes blessait extrêmement le parlement, la ville et MM. les généraux. A l'égard du parlement, ils désireraient que vingt-cinq officiers du corps se retirassent en un lieu qui leur serait nommé par sa majesté pour y demeurer jusqu'à ce qu'elle les rappellerait. Que le prevôt des marchands et échevins de la ville de Paris, accompagnés de grand nombre de notables bourgeois, iraient demander pardon au roi, pour avoir pris les armes dans les mouvemens derniers arrivés, même aussi MM. les

généraux. M. le premier président, voyant qu'après plusieurs conférences prises et contestations, lesdits trois articles lui étaient refusés, il aurait demandé trois ou quatre fois le passe-port de tous MM. les députés pour s'en revenir. M. le président de Mesmes représenta à M. le duc d'Orléans et à M. le Prince les malheurs que pourrait causer la guerre, si la paix ne se faisait. Enfin ils accordèrent lesdits trois articles, et les modérèrent, ainsi que M. le premier président les avait souhaités. Ensuite, les autres députés se trouvèrent audit château en la salle où ils avaient coutume de s'assembler, où il leur fut fait récit de l'accommodement desdits articles : et pendant la conférence des députés desdites compagnies, M. le duc d'Orléans arriva dans ladite salle où ils étaient avec M. le Prince, M. d'Avaux et M. le Tellier, tous avec un visage fort ouvert, et témoignèrent à la compagnie qu'ils désiraient extrêmement la paix. M. le Prince leur fit connaître dans cette action qu'il avait quitté son humeur sévère, dont il avait fait paraître pendant tout le temps de la conférence : et après divers entretiens, ils se seraient retirés ; et à l'instant ledit sieur Sainctot vint prier de la part de S. A. R. M. le premier président, et

M. le président de Mesmes, de l'aller trouver dans la chambre où il était; ce qu'ils firent à même temps, et il leur bailla les articles qu'il avait réglés. Lesquels ayant été rapportés par eux à la compagnie, elle les trouva raisonnables, à l'exception d'aucuns qui furent mis en délibération, savoir, un pour le fait des comptans, un autre concernant MM. les généraux.

L'article des comptans a été réglé pour l'année présente, et la suivante seulement, à raison du denier douze, dont les intérêts seront employés en ligne de compte; et pour celui de MM. les généraux, il a été arrêté que dans quatre jours il le ratifierait, et M. de Longueville dans dix jours : et d'autant qu'il était une heure, la compagnie s'est retirée, et a continué l'assemblée l'après-dînée.

Du jeudi onzième mars, de relevée, tous MM. les députés s'étant trouvés au château suivant leur remise, où étant assemblés en leur chambre ordinaire, le sieur Sainctot vint prier M. le premier président, et M. le président de Mesmes d'aller trouver S. A. R.; ce qu'ils firent, et portèrent les articles sur lesquels il y avait eu quelque difficulté le matin, pour les faire entendre a sadite A. R.; même ceux qui regardaient les parlemens de Rouen et d'Aix. A l'é-

gard de celui d'Aix, il leur aurait été baillé pièces justificatives par ladite A. R., comme ils étaient d'accord avec sa majesté : lesquelles ils ont apportées et montrées aux députés desdites compagnies, qui ont, après plusieurs contestations de part et d'autre, arrêté et mis au net les articles ci-après, lesquels ont été lus par M. le président de Nesmond, et ensuite signés par M. le duc d'Orléans, M. le Prince, M. le cardinal Mazarin, M. le maréchal de la Meilleraye, M. d'Avaux, M. le comte de Brienne, M. l'abbé de la Rivière et M. le Tellier, tous députés de la part du roi et de la reine régente sa mère. Et sur la contestation de M. Amelot, premier président de la cour des aides, de signer ainsi qu'il avait eu séance pendant toutes les assemblées, et qui ne lui avait point été contestée par M. Briçonnet, ni par aucun de MM. les conseillers du parlement, non plus qu'à M. le président Nicolaï, ayant été tous deux traités comme MM. les présidens du parlement par M. le premier président, a été résolu que chacune des compagnies signerait par corps, ainsi que vous verrez par les articles de ladite paix, dont la teneur s'ensuit :

Le roi voulant faire connaître à sa cour de

parlement et aux habitans de sa bonne ville de Paris, combien sa majesté a agréables les soumissions respectives qui lui ont été rendues de leur part avec assurance de leur fidélité et obéissance; après avoir considéré les propositions qui lui ont été faites, a volontiers, par l'avis de la reine régente sa mère, accordé les articles qui suivent:

Le traité de l'accommodement étant signé, tous actes d'hostilité cesseront, et tous passages tant par eau que par terre seront libres, et le commerce rétabli. Le parlement se rendra suivant l'ordre qui lui sera donné par sa majesté à Saint-Germain-en-Laye, où sera tenu un lit de justice par sa majesté, auquel la déclaration contenant les articles accordés sera publiée seulement. Après quoi le parlement retournera à Paris faire ses fonctions ordinaires.

Ne sera faite assemblée des chambres pendant l'année 1649 pour quelques cause, prétexte et occasion que ce soit, si ce n'est pour la réception des officiers et pour les mercuriales, et auxdites assemblées ne sera traité que de la réception desdits officiers et des mercuriales.

Dans le narré de la déclaration qui sera publiée, il sera nommé que la volonté de sa ma-

jesté est que les déclarations des mois de mai, juillet et octobre 1648, vérifiées au parlement, seront exécutées, hors ce qui concerne les prêts, ainsi qu'il sera expliqué ci-après.

Que tous arrêts, qui ont été rendus par le parlement de Paris depuis le 6 janvier jusqu'à présent, demeureront nuls comme non avenus, excepté ceux qui ont été rendus, tant avec le procureur-général, qu'autres des particuliers, principalement tant en matière civile et criminelle, qu'adjudications par décret et réception d'officiers.

Les lettres de cachet de sa majesté qui ont été expédiées sur les mouvemens derniers arrivés en la ville de Paris, comme aussi les déclarations qui ont été publiées en son conseil, arrêt du conseil sur le même sujet depuis le 6 janvier dernier, demeureront nuls et comme non avenus.

Que les gens de guerre qui ont été levés, tant en la ville de Paris que dehors, en vertu des pouvoirs donnés tant par le parlement que par la ville de Paris, seront licenciés après l'accommodement fait et signé. Sa majesté fera retirer les troupes des environs de Paris, et les enverra au lieu de la garnison qu'elle leur ordonnera, ainsi qu'il a été pratiqué les années précédentes.

Les habitans de la ville de Paris poseront les armes, après l'accommodement fait et signé, sans qu'ils les puissent reprendre que par l'ordre et commandement exprès de sa majesté.

Que le député de l'archiduc Léopold, qui est à présent à Paris, sera envoyé sans réponse le plus tôt que faire se pourra après la signature du présent traité.

Que tous les papiers et meubles qui ont été enlevés appartenant à des particuliers leur seront rendus.

La Bastille, ensemble l'arsenal avec tous les canons, toute la poudre et autres munitions de guerre, seront remis entre les mains de sa majesté après l'accommodement fait.

Que le roi pourra emprunter les deniers que sa majesté jugera nécessaires pour les dépenses de l'état, en payant l'intérêt à raison du denier douze durant la présente année et la suivante seulement.

Que M. le prince de Conti et autres princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, seigneurs et gentilshommes, villes et cour, et toutes autres personnes de quelque qualité et condition qu'ils soient, qui auront pris les armes durant les mouvemens arrivés depuis le

6 janvier dernier jusqu'à présent, seront conservés en leurs biens, droits, offices, dignités, honneurs, priviléges, prérogatives, charges, gouvernement, en tel et semblable état qu'ils étaient avant ladite prise des armes, sans qu'ils en puissent être recherchés ni inquiétés pour quelque cause et occasion que ce soit; en déclarant par les susdits dénommés, savoir, par M. le duc de Longueville dans dix jours, et par les autres dans quatre jours, à compter de celui que les passages tant pour les vivres que pour les commerces seront ouverts, qu'ils veulent bien être compris au présent traité; et à faute par eux de faire ladite déclaration dans ledit temps, et icelui passé, le corps de la ville de Paris, et autres habitans de quelque qualité et condition qu'ils soient, ne prendront plus aucune part à leurs intérêts, et ne les aideront ni assisteront en chose quelconque, sous quelque prétexte que ce soit.

Le roi désirant témoigner son affection aux habitans de sa bonne ville de Paris, a résolu d'y retourner faire son séjour aussitôt que les affaires de l'état lui pourront permettre.

Sera accordée décharge générale pour deniers pris, enlevés ou reçus, tant publics que particuliers, meubles vendus tant à Paris qu'ail-

leurs, comme aussi pour les commissions données pour la levée des gens de guerre, même pour enlèvement d'armes, poudres, et autres munitions de guerre et de bouche, enlevées tant à l'arsenal de Paris qu'autres lieux.

Les élections de Xaintes, de Cognac, et de Saint-Jean-d'Angély, distraites de la cour des aides de Paris, et attribuées à la cour des aides de Guienne, seront réunies à ladite cour des aides de Paris, comme elles étaient avant l'édit de. . . . . .

Au cas que le parlement de Rouen accepte le présent traité dans dix jours, à compter du jour de la signature d'icelui, sa majesté pourvoira à la suppression du nouveau semestre, ou réunion de tous les officiers dudit semestre, ou de partie d'iceux au corps dudit parlement.

Le traité fait avec le parlement de Provence sera exécuté selon sa forme et teneur, et lettres de sa majesté seront expédiées pour la révocation et suppression du semestre dudit parlement d'Aix et chambres des enquêtes, suivant les articles accordés entre les députés de sa majesté et la cour du parlement et pays de Provence, du 21 février dernier, dont copie a été donnée aux députés du parlement de Paris.

Quant à la décharge des tailles proposées

pour l'élection de Paris, le roi se fera informer de l'état auquel se trouvera ladite élection, lorsque les troupes en seront retirées, et pourvoira au soulagement des contribuables de ladite élection, comme sa majesté le jugera nécessaire.

Que lorsque sa majesté enverra des députés pour traiter de la paix avec l'Espagne, elle choisira volontiers quelqu'un des officiers du parlement de Paris, pour assister audit traité, avec le même pouvoir qui sera donné aux autres.

Au moyen du présent traité, tous les prisonniers qui ont été faits de part et d'autre, seront mis en liberté du jour de l'arrêté d'icelui. Fait et arrêté à Ruel, ce onzième mars 1649.

Signé GASTON, LOUIS DE BOURBON.

MM. les députés de la conférence. Le cardinal Mazarin, Séguier, la Meilleraye, de Mesmes, de Lamonie, de la Rivière, le Tellier.

MM. du parlement. Molé, de Mesmes, le Coigneux, Nesmond, Briçonnet, Menardeau, de Longueil, Viole, le Febure, Bitault, de Lanave, Lecocq-Corbeville, Palluau.

MM. de la chambre des comptes. A. Nicolaï, Paris, Lescuyer.

MM. de la cour des aides. Amelot, Bragelonne, Quatr'omme.

MM. de la ville. Fournier, Helyot, Barthelemy.

Après la signature desdits articles, M. le duc d'Orléans et M. le Prince ont présenté M. le cardinal à tous les députés desdites compagnies, auxquels il a dit qu'il voulait vivre et mourir leur serviteur, tant en général qu'en particulier, avec protestation de les servir en toutes les occasions qui se présenteraient; même il les a conduits jusqu'à l'entrée de la dernière salle, avec M. le chancelier, qui les ont remerciés tous chacun à part en passant, et se sont retirés ainsi.

Le lendemain vendredi douzième mars 1649, lesdits députés partirent dudit Ruel sur le midi, et se rencontrèrent tous avec leurs carrosses et chariots devant la porte dudit château, où ils se devaient attendre les uns les autres, et furent conduits et escortés par deux ou trois compagnies de Suisses en haie, tambour battant, jusqu'au lieu de Saint-Cloud; et marchant ainsi avec lesdits carrosses, et les gardes du maréchal de Grammont devant et au bout du pont dudit lieu de Saint-Cloud, du côté du bois de

Boulogne, au lieu desdits Suisses, quatre compagnies de cavalerie en trois escadrons les vinrent joindre dans ledit bois, où était ledit sieur maréchal de Grammont à cheval, avec plusieurs seigneurs, gentilshommes et officiers, qui les conduisirent jusque hors ledit bois, et lesdites gardes jusqu'à la porte de la Conférence, au bout du Cours-la-Reine.

DÉCLARATION DU ROI.

Article Ier.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. L'expérience a fait assez connaître que la France est invincible et redoutable à ses ennemis, lorsqu'elle est parfaitement unie en toutes ses parties. Et nous pouvons dire avec vérité que cette harmonie si accomplie a été la vraie cause de la grandeur où tant de conquêtes et victoires sur l'Empire et l'Espagne l'ont portée. Ce qui nous oblige de veiller soigneusement à prévenir toutes les occasions qui pourraient altérer cette parfaite union, si nécessaire pour maintenir les avantages que nous ayons eus sur nos ennemis, qui sont en si grand nombre, que l'on peut compter les années de notre

règne par les signalées victoires que nous avons remportées sur eux. Ainsi, prévoyant que la division qui a commencé à paraître depuis peu pourrait prendre des forces, et causer une guerre civile, qui nous ôterait le moyen d'opposer puissamment nos armes aux entreprises de nos ennemis, afin de les obliger à consentir à la paix, qui est la récompense la plus précieuse et comme la couronne que nous nous sommes proposée de tous nos travaux ; laquelle nous désirons avec tant d'affection, que pour y parvenir, nous n'avons rien omis qui ait pu convenir à notre dignité, faisant même incessamment presser les Espagnols de nommer un lieu sur notre frontière de deçà, pour y envoyer des députés des deux couronnes, avec plein pouvoir pour en traiter ; et ayant dès à présent résolu de nommer entre ceux qui y seront envoyés de notre part, l'un de nos officiers de notre cour de parlement de Paris, nous avons jugé que, pour obtenir un bien si nécessaire à cet état, il était à propos d'employer tous les remèdes que la prudence et la bonté d'un prince peuvent apporter pour arrêter le cours d'un mal présent et dès sa naissance, afin que nos officiers et sujets puissent, dans une profonde et heureuse tranquillité, jouir

des grâces que nous leur avons si libéralement départies par notre déclaration du mois d'octobre dernier, que nous voulons et entendons, ensemble les déclarations des mois de mai et juillet derniers, vérifiées audit parlement, être exécutées selon leur forme et teneur, sinon en ce qu'il y aurait été dérogé par celle dudit mois d'octobre, et ce qui regarde les emprunts que nous pourrons être obligé de faire dans les nécessités présentes de notre état, qui sera observé ainsi qu'il sera dit ci-dessous. A ces causes, après que notre cour de parlement et les habitans de notre bonne ville de Paris nous ont rendu toutes les soumissions et obéissances que nous pouvions désirer d'eux, avec les assurances de leur fidélité à notre service, de l'avis de la reine régente notre très-honorée dame et mère, de notre très-cher et très-amé oncle le duc d'Orléans, de notre très-cher et très-amé cousin le prince de Condé, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit et déclaré, disons et déclarons par ces présentes signées de notre main, voulons et nous plaît que tous les arrêts qui ont été donnés, ordonnances, commissions décernées tant par notredite cour de parlement, prevôt des marchands et échevins de

notre bonne ville de Paris, qu'autres généralement quelconques, ensemble tous actes, traités, même les lettres, écrits faits et expédiés au sujet des présens mouvemens depuis le sixième janvier dernier, jusqu'au jour de la présente déclaration, demeurent nuls et comme non avenus, sans que personne en puisse être ci-après recherché, ni inquiété, ni aussi que l'on s'en puisse aider contre qui que ce soit, ni prévaloir au préjudice de notre service et du repos de l'état. Demeureront néanmoins en leur entier les arrêts qui ont été rendus tant en matière civile que criminelle entre les particuliers présens, ou avec notre procureur-général, pour affaires particulières, même les adjudications par décret et réception d'officiers, comme aussi ceux concernant nos officiers de ladite cour de la création de l'an 1635.

II.

Demeureront aussi nuls et comme non avenus tous les arrêts donnés en notre conseil, et les déclarations publiées en icelui, et les lettres de cachet expédiées sur le sujet des présens mouvemens depuis le 6 janvier dernier jusqu'au jour de la présente déclaration : et, en conséquence, ordonnons que la mémoire soit éteinte

et assoupie de toutes les unions, ligues et associations faites; et de tout ce qui pourrait avoir été fait, géré et négocié pour raison de ce, tant dedans que dehors notre royaume, à l'occasion des présens mouvemens, soit que ceux qui ont suivi le parti de ladite union aient eu communication avec les étrangers, qu'ils leur aient donné conseil et facilité d'entrer en notre état, qu'ils aient joint leurs armes ou pris commandement parmi eux; et enjoint à nos villes, bourgs et villages de leur ouvrir les portes, les recevoir et leur donner des vivres, et généralement toutes personnes de quelques qualité et condition qu'elles puissent être, qui ont eu connaissance ou participation de telles et semblables négociations, soit que lesdites actions aient été faites par les ordres de notre très-cher et très-amé cousin le prince de Conti, ou par autres princes, ducs, pairs, officiers de notre couronne, prélats, seigneurs, gentilshommes, officiers, villes et communautés, ni même ceux qui pourraient avoir été employés auxdites négociations, de quelques qualité et condition qu'ils puissent être, soient ores ni à l'avenir, recherchés ni inquiétés pour raison de ce qui aura été par eux fait dans lesdites négociations, et pour les choses commises dans les

armées et ailleurs en toutes les actions de la présente guerre, ni pour les levées de troupes, prises de deniers publics et particuliers, enlèvement et ventes de meubles et vaisselle d'argent, canons, armes, munitions de guerre et de bouche, fors ce qui se trouvera en nature non encore vendu, assemblées dans les villes et à la campagne, prises et port d'armes, arrêts et emprisonnemens de personnes, occupations de villes, châteaux, passages et autres lieux forts, soit par ordre ou autrement, et ce jusqu'au jour de la publication de notre présente déclaration en notre cour de parlement de Paris, pour ceux qui sont en notredite ville et aux environs, et pour les autres, trois jours après la publication des présentes faites aux bailliages et sénéchaussées dans le ressort desquels ils seront demeurans. Voulons aussi et ordonnons que notredit cousin le prince de Conti, princes, ducs, pairs et officiers de notre couronne, prélats, seigneurs, gentilshommes, officiers, et généralement tous autres de quelques qualité et condition qu'ils soient, sans aucun excepter ni réserver, qui se trouveront avoir agi ou contribué en quelque sorte que ce soit aux choses ci-dessus spécifiées, soient rétablis dans tous leurs biens, honneurs, di-

gnités, prééminences, prérogatives, charges, gouvernemens, offices et bénéfices, au même état qu'ils se trouvaient au sixième de janvier dernier, même les sieurs marquis de Noirmoutier, comte de Fiesque, de Laigues, Saint-Ibal, la Sauvetat et la Boulaye; comme aussi que tous ceux qui ont pris les armes à l'occasion des présens mouvemens seront payés de toutes les sommes qui leur seront légitimement par nous dues, à la charge que notredit cousin le prince de Conti et autres princes, ducs, pairs, officiers de notre couronne, prélats, seigneurs, gentilshommes, officiers, villes et communautés, et tous autres qui se trouveront avoir agi et contribué aux choses ci-dessus, en quelque façon que ce soit, poseront les armes et se départiront de toutes ligues, associations et traités faits pour raison des présens mouvemens tant dedans que dehors notre royaume.

III.

Les gens de guerre qui ont été levés sous les ordres de notredit cousin le prince de Conti, ou en vertu d'autres commissions, seront licenciés incontinent après la publication de la présente déclaration, à l'exception toutefois de ceux que nous voudrons retenir sur pied, aux

chefs desquels nous ferons donner nos commissions.

IV.

Tous les prisonniers, tant de guerre qu'autres, nommément le sieur Mangot, conseiller en nos conseils, et maître des requêtes ordinaire de notre hôtel, les sieurs de Trachi et Brequigni, et généralement tous ceux qui ont été arrêtés et emprisonnés depuis le 6 janvier dernier à l'occasion des présens mouvemens, en quelque prison que ce puisse être, seront mis en liberté au jour de la présente déclaration.

V.

Et d'autant que les premiers deniers de nos tailles et fermes ne se reçoivent qu'après quatre ou cinq mois de chaque année commencée, et que la nécessité pressante de nos affaires nous force à rechercher un secours de deniers plus présent, nous ordonnons que pendant les années 1649 et 1650 seulement, il pourra être fait emprunt de douze millions de livres par chacune desdites années, si l'état de nos finances le désire : lesquels emprunts seront volontaires, sans qu'aucun de nos sujets puisse être contraint à le faire, et sans que les deniers

qui en proviendront puissent être employés au remboursement des sommes qui sont dues par nous pour les dépenses passées, mais seulement pour celles qui seront nécessaires pour la manutention de l'état : à l'emprunt desquels deniers seront préférées les villes et communautés de notre royaume, en donnant bonne et suffisante caution de fournir en notre épargne les sommes aux termes dont l'on conviendra ; et sera payé pour ledit emprunt l'intérêt, à raison du denier douze, duquel en tant que de besoin, sera fait par nous don à ceux qui fourniront les sommes principales, sans que pour les emprunts, dont le remboursement sera assigné sur les recettes générales, l'on puisse mettre les tailles en parti, ni en faire faire le recouvrement par autres que par nos officiers ordinaires.

VI.

Nous ordonnons que les élections de Xaintes, Cognac et Saint-Jean-d'Angeli, distraites de notre cour des aides de Paris, et attribuées à notre cour des aides de Guienne, seront réunies à celle de Paris, comme elles étaient auparavant l'édit du mois de...

VII.

Considérant les foules et charges que nos su-

jets de l'élection de Paris ont souffertes par le logement et le séjour des troupes qui y sont, nous pourvoirons au soulagement des contribuables aux tailles de ladite élection, selon l'état auquel elle se trouvera, après que lesdites troupes en seront retirées, et sur les informations que nous en ferons faire pour cette fin, sans rejeter le soulagement que l'on donnera sur les élections de la généralité de Paris.

VIII.

Voulons et entendons que notre déclaration du..... concernant la suppression du semestre du parlement de Provence, soit exécutée selon sa forme et teneur, aux conditions du traité fait avec ladite cour de parlement.

IX.

Et ayant égard aux remontrances qui nous ont été faites par notre cour de parlement de Rouen, sur le sujet de la suppression du semestre établi en icelle, nous avons, par ces-dites présentes éteint et supprimé, éteignons et supprimons ledit semestre établi par nos lettres en forme de déclaration du mois de..... En conséquence tous les offices de conseillers et présidens créés par lesdites déclarations, sans

qu'ores ni à l'avenir, pour quelques cause et occasion que ce puisse être, ledit semestre, ensemble lesdits offices puissent être rétablis : à la réserve néanmoins d'un office de président, et de treize offices de conseillers en notredite cour, et deux offices aux requêtes du palais d'icelle, que nous voulons être conservés pour être réunis et incorporés au corps de notredite cour de parlement, et être exercés par ceux qui nous seront nommés et choisis par notre cour, et aux mêmes honneurs, dignités, prééminences, droits, priviléges et prérogatives que les autres officiers, et aux gages attribués par leur édit de création. Et sera tenue notredite cour de parlement de Rouen de faire le choix de ceux qu'elle jugera à propos de demeurer en la fonction desdites charges, et nous les nommer dans un mois pour tous délais et préfixions du jour de la publication des présentes en nosdites cours de parlement de Paris et Rouen. Autrement et à faute de ce faire dans ledit temps et icelui passé, pourront, selon l'ordre de leur réception, les officiers pourvus desdites charges de présidens et conseillers de la première création, demeurer jusqu'audit nombre dans la fonction d'icelles, à la charge que ceux qui seront ainsi nommés par notredite

cour, ou qui seront choisis, faute de faire par icelle ladite nomination, paieront en notre épargne, savoir: le président soixante-dix mille livres, les treize conseillers lais trente mille livres chacun, et les deux conseillers aux requêtes vingt mille livres aussi chacun, pour être lesdits deniers baillés et payés aux anciens officiers qui demeureront supprimés: et pour le surplus des sommes qu'il conviendra pour pourvoir au remboursement des offices qui demeureront supprimés, il y sera par nous pourvu au plus tôt, sans que notredite cour de parlement de Rouen en puisse être chargée, ni ceux qui ont vendu lesdites charges et offices recherchés ni inquiétés pour quelques cause et occasion que ce soit. Voulons et entendons que les officiers qui seront ainsi supprimés, jouissent des priviléges, prééminences et prérogatives, que le temps qu'ils ont exercé lesdites charges leur peut avoir acquis, et qu'en conséquence ils puissent entrer en toutes autres charges, sans qu'ils soient obligés de subir nouvel examen. Jouiront aussi, jusqu'à leur actuel remboursement et sur leur simple quittance, des gages attribués auxdits offices dont sera fait fonds dans nos états. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant nosdites

cours de parlement de Paris et de Rouen, que notre présente déclaration ils aient à faire lire, publier et enregistrer, et le contenu en icelle garder et observer chacun en son endroit selon sa forme et teneur; car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars, l'an de grâce mil six cent quarante-neuf, et de notre règne le sixième.

Signé LOUIS.

Et plus bas: Par le roi, la reine régente sa mère présente, DE GUÉNÉGAUT, et scellé sur lacs de soie du grand sceau de cire verte.

Registrée, ouï et ce requérant le procureur-général du roi, pour être exécutée selon sa forme et teneur, et copies d'icelle envoyées en tous les bailliages et sénéchaussées de ce ressort, pour y être lue, publiée, registrée et exécutée à la diligence des substituts dudit procureur-général, qui seront tenus certifier la cour avoir ce fait au mois, et suivant l'arrêté de ce jour. A Paris, en parlement, le premier jour d'avril mil six cent quarante-neuf. Signé DU TILLET.

EXTRAIT

DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Ce jour, la cour et toutes les chambres assemblées, après avoir vu les lettres patentes en forme de déclaration, données à Saint-Germain-en-Laye au mois de mars dernier, signées Louis, et par le roi, la reine régente sa mère présente, de Guénégaut, et scellées en lacs de soie du grand sceau de cire verte, expédiées sur les mouvemens présens et pour les faire cesser, ainsi que plus au long est porté par lesdites lettres à la cour adressées, et les conclusions du procureur-général, a ordonné et ordonne que ladite déclaration sera registrée au greffe d'icelle, pour être exécutée selon sa forme et teneur, et copies d'icelle envoyées en tous les bailliages et sénéchaussées de ce ressort, pour y être lue, publiée et exécutée à la diligence des substituts dudit procureur-général, qui seront tenus certifier la cour avoir ce fait au mois. Fait en parlement le premier jour d'avril mil six cent quarante-neuf.

Et arrêté qu'il sera rendu grâces à Dieu, et le roi et la reine régente remerciés de ce qu'il leur a plu donner la paix au peuple ; qu'à cette

fin seront députés des présidens et conseillers de ladite cour pour faire ledit remercîment, et supplier ledit seigneur roi et ladite dame reine d'honorer Paris de leur présence et d'y retourner ; comme aussi feront instance pour les intérêts particuliers de tous les généraux : en outre arrêté qu'il sera donné ordre au licenciement des troupes.

Signé DU TILLET.

LE TRICTRAC.

La reine. Je suis enfilée.

Le roi. Je n'aime pas les dames noires.

Le cardinal. J'ai fait mon plein; mais je ne puis passer sans bonheur.

Le chancelier. J'ai le mien aussi.

Beaufort. J'ai évité l'enfilade à mon ordinaire.

La Meilleraye. J'ai trop hasardé.

Chavigni. Je devais me taire sur le jeu.

Le parlement. Nous sommes en chemin de gagner la tour de Bredouille.

Les parens du cardinal. Le bruit de ce jeu nous rompt la tête.

Le duc d'Orléans. Je n'y entends rien, et j'ai le dé malheureux.

La Rivière. Je vais faire une belle école; mais je vais en avertir.

M. le Prince. A bon compte, j'enfile toujours.

Longueville. J'ai doublé; je ne sais que faire.

La reine d'Angleterre. J'ai tout perdu à ce jeu.

Les filles de la reine (1). On nous enfilera si l'on amène gros jeu.

Châteauneuf. Je reprends mon coin par un double as.

MM. du conseil. On ne peut manquer d'en prendre sur nous; car notre jeu est toujours découvert.

Les partisans. Notre jeu est passé.

Emery. Il faut s'en aller après ce malheureux obstacle.

Servien. J'amène le jeu que l'on veut, car je pipe le dé.

Le coadjuteur. Il y a de la finesse à mon jeu; mais il n'y a point de bonheur.

Les Parisiens. Il faut garnir le coin bourgeois.

Les officiers des électeurs. Si nous mettons dedans, nous remplirons sans difficulté.

M. de Guise. Si je sors de mon coin, je ferai un Jean sans retour.

M. de Montbazon. Je m'en vais; je n'ai point de bois à abattre.

(1) Les filles d'honneur de la reine-mère étaient presque toutes fort libertines. Il y en avait entre elles qui se piquaient de façonner les jeunes hommes et de les dresser à la galanterie.

Madame de Montbazon. Je n'ai qu'un Jean qui ne peut (1) ; mais je suis toute découverte.

Les dames de la cour. Nous nous laissons tellement presser qu'on nous enfile toujours.

Les courtisans. Nous remuons toujours le filet ; mais nous ne gagnons rien pour cela.

---

(1) M. de Beaufort est ici le Jean qui ne peut.

LETTRE

Présentée au Sacré Collége de la part du Cardinal DE RETZ, pendant sa prison.

CATENAS meas ecclesiæ vulnera, cladem novissimam sacri ordinis ac publicæ libertatis, eminentissimi cardinales, non est quod verbis prolixioribus repræsentem. Quæ me vis captivum detinet, eadem vobis profectò durissimæ servitutis jugum imposuit; et quæ immerentem oppressit calamitas, cervicibus vestris incumbit. Jam augustum purpuræ vestræ decus audacissimis hominibus ludibrium est; nulla jam apud illos reverentia. Dumque regium nomen, quod sacrum semper apud me ac venerationis plenum exstitit, improbissimis conatibus obtendunt, non timent in ecclesiæ romanæ proceres id moliri, quod in vilissimum caput nemo, nisi injustissimus admiserit; nisi fortè qui tumultuantem Galliam pacare studui, qui tranquillitati publicæ privata commoda posthabui, qui civibus regem, regi cives restituî, qui post redditum Lutetiæ christianissimum principem, Ludovicum XIV, vel procul ab aulâ et

strepitu pressi me in solitudinem domesticam, vel in suggestum publicum coram grege carissimo de rebus divinis concionaturus ascendi, dignus fui qui carcerem et vin la, fidelis obsequii, nec infeliciter navatæ operæ pretium referrem.

Hæc seculi nostri labes et co ruptela, cardinales eminentissimi; hæc iniquissimorum temporum conditio; sic vivunt, qui neque publicum odium refugiunt, neque posteritatis judicium reformidant. Non exaggerabo atrocitatem injuriæ querelis acrioribus : erumpit ex ipso meo carcere vehementissimus clamor, nullusque ejus lapis non vocalis est. Certè si deterrorum carcere cardinalium aliquot fortè leguntur exempla, præterquàm quòd longè hîc dispar occasio; tam grave vulnus ecclesiastico ordini nunquàm inflictum est, illorum manu qui sacræ libertatis hostes esse nequeunt, quin simul propriæ dignitatis proditores evadant. Alios ira principis, alios vexatæ plebis odium, quosdam nutantis coronæ necessaria visa defensio conjecit in carcerem; nullos, quòd sciam, illorum conspiratio profligavit qui ecclesiæ illud ipsum debent, quòd vivunt. Mihi longè aliter contigit, neque jam violatam purpuram conquererer, si in debitoribus nullos hostes ha-

beret. Sed quàm mihi citrà noxam pati honorificum est, cardinales eminentissimi, tam vobis gloriosum erit illatam ordini vestro, totique ecclesiæ injuriam vindicare. Eminentiam vestram interpellat, vel in ipso carcere, liber animus ferreisque cratibus evolans; indè auxilium exspectat, undè mihi collatam dignitatem æternùm recordabor. Agnoscite ergo in fratre vestro calamitatem propriam; parem injuriæ zelum induite; et apud sanctissimum Dominum, communem parentem efficite, ne una eademque clades afflictam innocentiam, conculcatam ecclesiæ libertatem, triumphantem nequitiam diutiùs exhibeat.

Eminentiæ vestræ,

Humillimus cliens et addictissimus frater.

Nomine et jussu eminentissimi domini nostri, domini cardinalis de Retz, qui has litteras jussit, sed ob strictissimam custodiam subsignare non potuit.

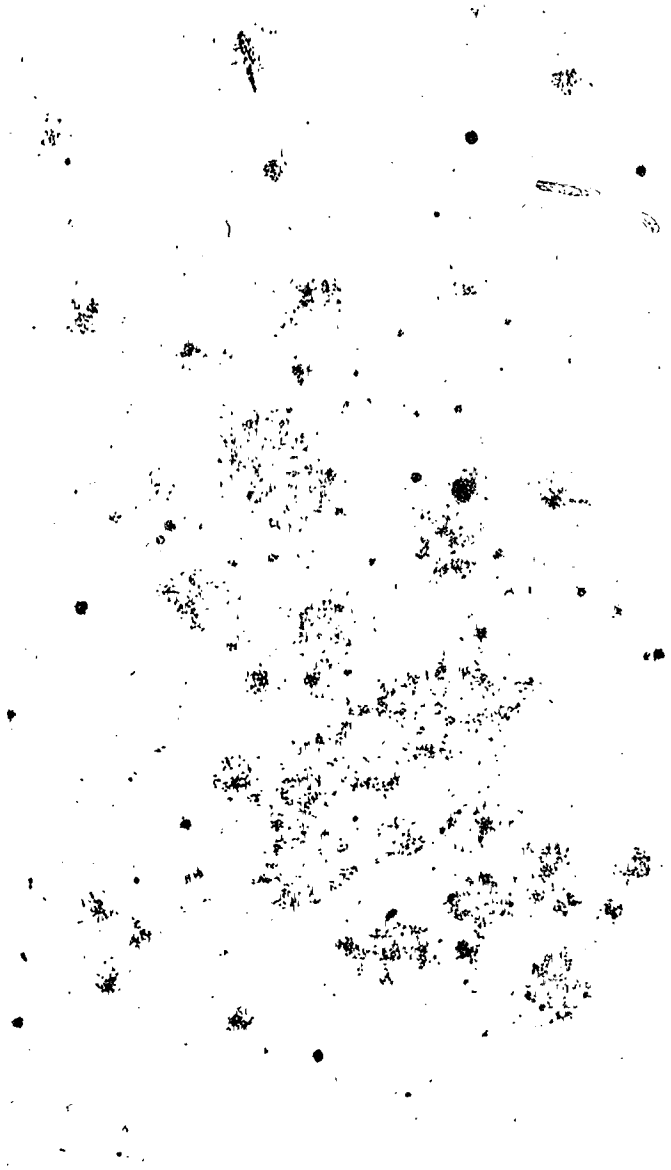

LE

COURRIER BURLESQUE

DE

LA GUERRE DE PARIS,

Envoyé à Monseigneur le Prince DE CONDÉ, pour divertir Son Altesse durant sa prison.

LE

COURRIER BURLESQUE

DE

LA GUERRE DE PARIS,

Envoyé à Monseigneur le Prince de Condé,
pour divertir Son Altesse durant sa prison.

Vous, la terreur de l'univers,
Moi courrier suis parti d'Anvers,
Pour entretenir votre altesse
Et pour divertir sa tristesse.
Prince, si mon dessein est grand,
Je prends votre cœur pour garant,
Et dans un malheur si funeste
Je lui laisse à faire le reste ;
C'est lui qui vous consolera,
Qui mieux que moi divertira
L'ennui mortel qui vous accable ;
C'est lui qui combattra le diable,
S'il vous tentait de désespoir,
Et c'est lui qui doit faire voir
Que vous, le vainqueur d'Allemagne,
La terreur de Flandre et d'Espagne,

Riez du sort et de ses coups,
Qui sont grands, mais bien moins que vous.
Adonc sur cette confiance
Que je prends de votre constance
Et de votre religion
(Car contre la tentation,
En prenant un peu d'eau bénite,
Vous la ferez courir bien vite),
Je viens pour charmer vos douleurs
Justes de si grands malheurs;
Et connaissant que la lecture
En peut seule faire la cure,
Je viens avec ce lénitif
Très-propre à guérir un captif.
Or pour commencer une histoire
Toute fraîche en votre mémoire,
Par la mort du grand Chatillon.... ,
Voilà vos dames „tout de bon;
C'est fait. Dego s'en va; silence :
Paix là, monseigneur, je commence.
L'an était encore tout neuf
De mil six cent quarante-neuf,
C'était la cinquième journée
De l'aîné des mois de l'année,
Quand le roi vint dans le faubourg,
A l'hôtel jadis du Luxembourg,
Et qu'une grammaire nouvelle

Le palais d'Orléans appelle.
Là, dans la chambre où s'alitait
Madame, qui fébricitait,
Comment vous portez-vous, ma tante ?
Disait le roi. Votre servante,
Répondit Madame, assez mal.
Mais la reine et le cardinal
S'entretenaient dans une salle
Avec son altesse royale.
Ce qu'ils dirent, je ne sais pas,
Car ils causèrent assez bas ;
Mais dans tout ce qu'ils purent dire,
Je n'y vois point le mot pour rire.
Ils parlaient de nous assiéger,
Et, pour ceux qui veulent manger,
En quels termes, rien ne m'importe,
Soit qu'un d'eux parlât de la sorte :
Il faut affamer ces ingrats,
Ces barricadeurs scélérats.
Foin de vous, repartit la reine,
Où courons-nous la pretantaine
Avec un peigne en un chausson ?
Monsieur répéta la chanson,
Ce qu'on peut prendre est bon à rendre ;
Et le succès a fait comprendre
Que tous trois concluraient sans moi
Qu'il fallait emmener le roi.

Ce soir, prince, tu fis ripaille
Chez un fameux, pour la bataille
Qu'il perdit devant Honnecour,
Grammont, le poli de la cour.
Là, changeant d'habit et de linge,
Comme l'on voit sauter un singe
Pour la reine ou le cardinal,
Presto, vous voilà sus cheval,
Et tous deux qui ne voyant goutte
De Saint-Germain prenez la route.
Onze heures de nuit environ,
Vrai temps d'amant ou de larron,
Monsieur arriva chez Madame,
Et lui dit : Dormez-vous, ma femme ?
Oui, répondit-elle, je dors.
Prenez, lui dit-il, votre corps,
Venez à Saint-Germain-en-Laye.
A Saint-Germain, lui dit-elle, aye,
Répétant trois fois Saint-Germain :
Mon cœur, je partirai demain.
A quoi Monsieur fit repartie :
A demain donc soit la partie.
Et vint dans le Palais-Royal
Avec son confident loyal,
Le digne abbé de la Rivière :
Palais, où l'aube la première
Ne trouvant plus leurs majestés,

Mais seulement des chats restés,
Les vit près Saint-Germain-en-Laye
Avec messieurs la Meilleraye,
Le cardinal, le chancelier,
Dont le dernier ne peut nier
Qu'un peu devant, l'hôtel de Luynes
Le garantit à sa ruine.
Harcourt, Longueville, Conti
Et tout le reste était parti,
Une nuit que l'excès de boire
Nous donna presque à tous la f....
(Car pour en parler franchement
Tout eut depuis le dévoiement),
Nuit des Rois, mais sans roi passée,
Nuit fatale, qui, commencée
Par l'abondance d'un festin,
Nous laissa la faim sur sa fin.
Ces nouvelles ne furent sues
Qu'après les sept heures venues;
Mais sept heures ayant sonné,
Tout Paris fut bien étonné.
La bourgeoise était soucieuse;
La boulangère était joyeuse;
Tous les partisans détestaient;
Les écoliers se promettaient
D'avoir campo durant le siége,
Et qu'on fermerait le collége:

Les moines disaient chapelets,
L'habitant courait au Palais,
Le plus zélé courait aux armes,
Le maltôtier versait des larmes,
Et tout regardait à son pain,
Le soupesant avec la main :
C'était de janvier le sixième.
Si ce n'est assez du quantième,
C'était un triste mercredi
Que fut fait un coup si hardi,
Et que du parlement les membres,
Dispersés par toutes les chambres,
Dirent qu'il était à propos
D'en faire un seul qui fût plus gros,
Où les échevins de la ville
Eurent audience civile,
Les gens du roi pareillement.
Ensuite on fit un réglement
Qu'on ferait garde à chaque porte,
Nuit et jour, de la même sorte.
A cela nul ne contredit;
Et de plus, il fut interdit
A tous, de tout sexe et tout âge,
D'emporter armes ni bagages.
Le reste de ce réglement
Est au journal du parlement.
Ce même jour une charrette,

Où fut trouvée une cassette
Que réclama monsieur Bonneau,
Très-pleine d'argent bon et beau,
Parut au peuple trop chargée,
Dont elle fut fort soulagée ;
Et l'on traita pareillement
Quelque autre charitablement.
Du depuis les belles cohortes
De nos habitans, fiers aux portes,
N'ont laissé passer un fétu
Sans lui demander où vas-tu ?
Lors fut une lettre restée,
Au prevôt des marchands portée,
Qui s'adressait à tout son corps :
Lettre où, malgré de vains efforts,
On ne trouva raison aucune
Pour ce trou qu'on fit à la lune.
Portant sur l'avertissement
Qu'aucuns de notre parlement
Ont eu secrète intelligence
Avec les ennemis de France ;
Qu'on a cru que sa majesté
N'était pas trop en sûreté ;
Et que, bien que cela déroge
De faire ainsi Jacques déloge,
Retraite faire comme il faut
Valait bien un méchant assaut.

Le jeudi, la cour toute entière
Résoudait sur cette matière ;
Mais comme elle était au parquet,
Il lui vint un autre paquet,
Dont elle ne fit point lecture,
Non pas seulement l'ouverture,
Et dont messieurs les gens du roi
Furent crus sous leur bonne foi,
Disant que, par icelle lettre,
On voulait le parlement mettre
Et transférer à Montargis.
Mais messieurs qui de leurs logis
N'avaient point achevé le terme,
Dirent qu'il fallait tenir ferme,
Et qu'on irait le roi prier
De vouloir les noms envoyer
De ceux dont la correspondance
Etait dommageable à la France,
Afin que l'ombre d'un gibet
Punît l'ombre de leur forfait.
Et lors les gens du roi partirent,
Et selon qu'il fut dit ils firent ;
Mais ils revinrent non ouïs
De Saint-Germain peu réjouis.
Le vendredi, premier jour maigre,
Messieurs, sur le traitement aigre
Qu'on avait fait aux gens du roi,

Ordonnèrent, suivant la loi,
Que la reine aurait remontrance
Sur le plus fin papier de France.
Et parce que le cardinal
Leur semblait l'auteur de ce mal
(Qui depuis par son ministère
Leur a bien prouvé le contraire),
Ils jugèrent mal à propos
Qu'il troublait le commun repos;
Qu'il emplissait sa tirelire;
Qu'il haïssait notre bon sire;
Lui mandèrent que, dans ce jour,
Il se retirât de la cour,
Que dans huit de France il fît gille;
Sinon, enjoint à bourg, à ville
De lui courir sus comme au loup,
A qui chacun donne son coup,
Taloche, ou panne, ou gringue naude,
Et de lui jeter de l'eau chaude:
Indulgence à qui l'occirait.
Cependant que l'on armerait
Pour la sûreté des entrées,
Et pour l'escorte des denrées.
Ce même jour vinrent ici
Messieurs les bouchers de Poissi,
Disant que par une ordonnance
Le roi leur a donné vacance,

Et défendu de trafiquer,
Tant qu'il cessât de nous bloquer.
Le samedi neuf fut choisie
De la plus leste bourgeoisie
Que l'on pensait faire sortir,
Mais elle n'y put consentir :
Néanmoins c'était la plus leste,
Jugez donc par elle du reste ;
Et dès ce jour l'on connut bien
Que la meilleure n'en vaut rien.
Or ce jour, de quelque village
Il vint du pain et du fromage ;
Mais que nous causa de tourmens,
Et plus qu'aux plus parfaits amans
L'éloignement d'une maîtresse,
L'absence des pains de Gonesse !
Que quinze cents Colin Tampons
Assurèrent être fort bons ;
Comme des gardes quelque bande
La pinte de Saint-Denis grande,
Gardes qui parurent très-fiers
Aux pauvres choux d'Aubervillers.
Ce même jour fut rétablie
La taxe du temps de Corbie,
Avec ordre à chaque habitant
De payer une fois autant ;
Que pour jouir des bénéfices

Attachés aux premiers offices,
Les conseillers mal agréés,
En six cent trente-cinq créés,
Payeront trois cent mille livres,
Dont ils feront charger les livres.
Ce jour il n'entra pas un bœuf;
Mais les vaillans princes d'Elbeuf,
Et notamment le duc leur père,
Fort touché de notre misère,
Avec un joli compliment,
Se vint offrir au parlement,
Pour être le chef de l'armée,
Et sa valeur fut estimée.
Cette nuit on fut averti
Que le grand prince de Conti
Avec le duc de Longueville
Etaient reçus dans notre ville.
Monsieur d'Elbeuf fit le serment
De général du parlement,
Dimanche du mois le dixième.
Monsieur de Conti ce jour même
Vint assurer toute la cour
De son zèle et de son amour,
Et messieurs firent mine bonne
A cet appui de la couronne
Qui semblait courbé sous le faix.
On fit ensuite deux arrêts,

Le premier, que son éminence
Obéirait sans résistance
A l'arrêt que rendit la cour
Contre elle le huitième jour ;
Enjoint qu'on prenne prisonnière
Toute la nation guerrière,
Autant que nous en trouverons
A dix postes aux environs.
Ordre aux villes, bourgs et villages,
D'en faire de cruels carnages ;
Défense de lui rien fournir
Que de bons coups à l'avenir ;
Qu'en toutes les places frontières
Les garnisons seraient entières,
Et de ceux qui contreviendraient
La vie et les biens répondraient.
Par l'autre arrêt on donnait ordre
Aux échevins de ne démordre
Des nobles charges qu'ils avaient,
Et de faire comme ils devaient ;
Au prevôt des marchands de même :
Et parce qu'il était fort blême,
Depuis que le peuple zélé
Avait sur lui crié *Tolle*,
La cour donna des sauvegardes,
Pour sa personne et pour ses hardes.
Le lundi (si je n'ai menti),

Monsieur le prince de Conti
Fut reçu généralissime
D'un consentement unanime,
Ayant sous lui trois généraux,
Dont on ferait bien six héros.
Savoir, le maréchal la Mothe,
Dont la mine n'est point tant sotte,
Bouillon, et le grand duc d'Elbeuf;
Qui dans la guerre n'est point neuf;
Mais quant au duc de Longueville,
Comme il est d'humeur fort civile,
Il refusa de prendre emploi;
Et pour nous témoigner sa foi,
Laissa ses enfans pour otages
Avec sa femme pour les gages.
Et c'est tout ce qui nous resta
De tout ce qu'il nous protesta.
Dès lors Mars du parti contraire,
A celui de son petit frère
(Car si Mars était contre nous,
Prince, sans doute, c'était vous)
Commandait les troupes royales,
Qui fêtèrent les bacchanales,
Et qui répandirent du vin
Jusque sur l'autel de Calvin.
A Charenton, dis-je, vos troupes,
S'enivrèrent comme des soupes,

A votre barbe, à votre nez,
Force pucelages glanés,
Où quelques jeunes blanchisseuses
Se trouvèrent assez heureuses.
Dans les environs vos soldats
Firent de notables dégâts,
Des assassinats, des pillages,
Des ravages, des brigandages;
Le comte d'Harcourt, à Saint-Cloud,
En fit moins, et toujours beaucoup :
Nous n'y pouvions donner remède.
Lors un président fait aide
De monsieur Deslandes Payen,
Qui n'a que le nom de payen,
Homme utile en paix comme en guerre,
Qui sait jouer du cimeterre,
Et s'escrimer dans un combat,
Bon conseiller et bon soldat;
Il avait depuis ces vacarmes
Sur les bras tout le faix des armes,
Quand Broussel avec Menardeau
Prirent la moitié du fardeau.
Le mardi le conseil de ville
Fit un réglement fort utile,
Savoir, que pour lever soldats,
Tant de pied comme sur dadas,
L'on taxerait toutes les portes,

Petites, grandes, faibles, fortes,
Que la cochère fournirait,
Tant que le blocus durerait,
Un bon cheval avec un homme,
Ou qu'elle donnerait la somme
De quinze pistoles de poids,
Payables la première fois ;
Les petites, un mousquetaire,
Ou trois pistoles pour en faire ;
Hommes de chez marchand sortans,
Et tout fin neufs, et tous battans.
Ce jour en levant sa béquille
Le gouverneur de la Bastille,
Qu'on nommait monsieur du Tremblai,
Lui qui jamais n'avait tremblé,
Vieux soldat et vieux gentilhomme,
A monsieur d'Elbeuf qui le somme
De lui remettre le château,
Répondit très-bien et très-beau
Qu'il ne lui plaisait de le rendre,
Et qu'il prétendait le défendre.
Mais il ne fut pas si méchant
Que six canons dessus le champ
Ne nous ouvrissent cette place
Sans avoir touché la surface :
Ce n'est pas qu'ils ne fissent pouf,
Que la garnison ne dît ouf,

Qu'elle ne parût sur la brèche ;
Qu'elle n'employât poudre et mèche ,
Que maint coup ne fût entendu ;
Mais c'est qu'il était défendu
Que dans ce beau siége de balle
Aucun côté chargeât à balle
Qu'il n'eût crié , retirez-vous ,
Autant pour eux comme pour nous ;
Sur les mêmes peines qu'on donne
Au meurtrier d'une personne ;
Car quiconque eût fait autrement
Aurait péché mortellement
Tout autant qu'en un homicide,
Un homme moins vaillant qu'Alcide ,
Mais certes plus homme d'honneur ,
Broussel , en fut fait gouverneur ,
Et son fils, en cette occurrence,
Fut pourvu de la lieutenance.
Le mercredi mis sur pied fut
Le premier régiment qu'on eut :
Sur pied , non , j'aperçois que j'erre ,
Les pieds n'en touchaient point à terre ,
Nos guerriers étaient sur chevaux
Prêts à fuir devant les royaux.
Ce fut cette même journée
Qu'une petite haquenée
Apporta de notre côté

Alexandre ressuscité,
Ce grand Beaufort dont la présence
Nous rendit beaucoup d'assurance,
Ce héros, ce fils de Henri,
Ce brave, ce prince aguerri,
Jacque chez Renard redoutable,
Ennemi juré de la table,
Ce fameux fléau des Jerzais,
Quand ils causent comme des geais,
Ce Mars qui bat, qui rompt, qui frappe,
Et perce tout jusqu'à la nappe,
Ce prince plus blond qu'un bassin
Et plus dévot qu'un capucin,
Qui mit en rut toutes nos femmes,
Les honnêtes et les infâmes,
Baisa toujours et rebaisa.
Car jamais il ne refusa
Ni harengère ni marchande,
Jeune, vieille, laide, galande,
Qui lui criaient à qui plus fort
Baisez-moi, monsieur de Biaufort.
L'une tendait un vilain moufle,
L'autre rendait un vilain souffle,
L'une étalait ses cheveux blancs,
L'autre ne montrait que trois dents,
Dont l'ébène était suffisante
Pour en faire plus de cinquante.

Il en baisa plus de trois cents,
Toutes de baisers innocens,
Fors une jeune femme grosse
Qui descendit en carrosse,
Disant : Mon fruit serait manqué ;
Car dans le baiser appliqué
Au milieu de sa belle bouche,
Il eut un désir de sa couche,
Et lui demanda rendez-vous,
En la baisant deux autres coups ;
Mais il fut depuis à confesse.
Enfin ayant baisé sans cesse,
Aux lieux publics, dans les marchés,
Maints becs torchés et non torchés,
Il fut descendre chez sa mère
A l'hôtel de monsieur son père.
Ce même jour quitta son lit
La Seine, qui des siennes fit,
Et se rendit tellement fière
La belle dame la rivière
Qui s'était laissé engrosser.
(Par qui je vous donne à penser.)
Je ne sais si la débordée
En avait reçu quelque ondée
D'un galant appelé le temps,
Qui fit le mauvais fort long-temps ;
Mais enfin il est véritable

Que pour sa grossesse effroyable
Dès lors il lui convint chercher
Un autre lit pour accoucher.
Elle usa force bois en couche,
Comme je l'ai su de la bouche
De ses marchands mal satisfaits
Qui n'en tirèrent pas leurs frais.
Ce pauvre pont des Tuileries,
Pour en avoir fait railleries,
Fut par elle fort maltraité :
Et quelque moulin mal monté
Eut proche du pont Notre-Dame
Le croc en jambe de la dame
Qui le fit aller à vau-l'eau :
Où firent aussi leur tombeau
Vingt et cinq tant mulets que mules,
Dont les recherches furent nulles,
Et dix-sept malheureux mortels
Qui dans l'eau s'avouèrent tels.
Or cessa sa rage et sa haine,
Et promit madame la Seine
D'être plus chaste une autre fois,
Le dix-huitième de ce mois
Qu'elle parut fort avalée
Et s'est du depuis écoulée.
Le lendemain au parlement
Beaufort vint faire compliment,

Où haranguant sans artifice
Il demanda tout haut justice
D'un crime noir et supposé,
Dont je suis, dit-il, accusé.
Le jour d'après il fut fait quitte
De l'accusation susdite.
Lors le travail recommença ;
Et le trafic que l'on laissa
Pour prendre la noble cuirasse,
Eut son tour et reprit sa place,
Le mousquet au croc fut remis.
Le samedi les ennemis,
Surprirent par supercherie
Lagny, riche ville de Brie,
Car Persan leur chef arrêta
Le maire qui parlementa
Sur la parole de ce traître,
Qui menaça de ravir l'être
Au pauvre maire qu'il retint ;
N'était que le bourgeois, atteint
De compassion pour son maire,
Embrassant un mal nécessaire.
Pour sauver ce vieillard grison,
Reçut enfin la garnison.
Ce jour même un abbé très-digne,
Issu d'une famille insigne,
Et notre archevêque futur,

Dont le jugement est très-mûr,
(Et ce que je trouve admirable,
C'est qu'étant savant comme un diable,
De plus comme quatre il se bat,
Quand il croit que c'est pour l'état,)
Eut et l'aura, pourvu qu'il vive,
En cour voix délibérative.
Il fit depuis un régiment.
Le dimanche le compliment
Du parlement de la Provence
Qui demandait notre alliance,
Lu par messieurs, leur plut bien fort.
Le lundi le duc de Beaufort
Fut fait pair en pleine audience,
Où comme tel il prit séance :
Ensuite lecture s'y fit,
De la lettre qu'on écrivit
A tous les parlemens de France.
Elle fut pliée en présence,
Et pour la cacheter après
On fit venir chandelle exprès,
Je pense des huit à la livre ;
On mit dessus, port, une livre.
Dans cette lettre l'on voyait
Que le conseil d'un maladroit
Avait pensé perdre à la halle
Toute l'autorité royale ;

Qu'on tâchait malheureusement
D'anéantir le parlement,
Ce que pour rendre *plus facile*
On avait bloqué notre *ville* ;
Que Paris embreliquoqué
De se trouver ainsi bloqué,
Avait besoin de l'assistance
De tout le reste de la France,
Vu qu'il se confessait troublé,
D'être non pas comme en un blé,
Mais sans blé pris et sans farine,
Fort proche d'avoir la famine ;
Et que s'il ne se repaissait
Tout le royaume périssait.
Le soir à cheval troupes fortes
Sortirent par diverses portes
Pour la sûreté des marchands
Qui portaient des vivres des champs.
Le mardi du côté de Brie
Sortit avec cavalerie
Le généreux prince d'Elbeuf ;
Ce fut de janvier le dix-neuf,
Qu'ayant rencontré quelque bande
Des voleurs de notre viande,
Notamment de cinq cents gorets,
Il prit en main leurs intérêts,
Et battant ces oiseaux de proie,

Gagna les gorets avec joie,
Que ces animaux par leurs cris
Firent connaître à tout Paris.
Le mercredi le vingt, nous sûmes
Par deux lettres que nous reçûmes,
Que le vaillant comte d'Harcourt
Devant Rouen demeura court,
Bien qu'aux portes de cette ville
Il jurât comme tous les mille;
Cependant que ce parlement
Ordonna d'un consentement
Qu'on prîrait la reine régente
D'être si bonne et complaisante,
De laisser Rouen tel qu'il est,
Défendre seul son intérêt;
Et qu'ailleurs dresserait sa marche
Harcourt, qui vint au Pont-de-l'Arche,
Monté sur un cheval rohan,
Sans avoir entré dans Rouen.
Dès ce jour pour la Normandie,
Terre belliqueuse et hardie,
Le grand Longueville quitta
Paris, qui fort le regretta.
La cour fit deux arrêts ensuite,
Dont l'un porte que sur la fuite
De beaucoup de particuliers
Sous des habits de cordeliers,

Et d'autres personnes sorties
Que Scarron n'aurait travesties,
On défend à grands et petits
De prendre plus de faux habits,
Ni de changer leur seigneurie,
Ne fût-ce que par raillerie,
Et parce que les partisans
Fuyaient en habits de paysans,
Les Jean se faisaient nommer Pierre,
Les Pierre, Paul, si qu'en ces guerres
Souvent nos portiers par ce dol
Prenaient saint Pierre pour saint Paul;
Parce que sous vertes mandilles,
Et sous de traîtresses guenilles,
Qui recélaient maint quart d'écu,
Les maltôtiers montraient le c....
Sans qu'on le sût, tant ces jaquettes
Sur leurs mesures semblaient faites,
Tant pour eux leur mine parlait,
Et tant rien ne les décelait,
Tant avait de correspondance
Cet état avec leur naissance.
La cour dit qu'on traiterait mal
Les masques de ce carnaval
Portant momons hors de la ville :
Permis seulement à Virgile
De sortir ainsi travesti.

Par l'autre arrêt fut consenti
Qu'on gardât la vieille ordonnance
Pour les soldats, avec défense
Aux gens de guerre de voler,
De brûler ou de violer ;
Mais se contenter de l'étape
Sans à leurs hôtes donner tape :
Et que les biens en pâtiraient
Des chefs qui leur commanderaient.
Ce jour les troupes polonaises
Qui ne cherchaient qu'à faire noises
Au bourg de Sève et de Meudon
(Dieu veuille leur faire pardon),
Commirent, sans les violences,
Plus d'un demi-cent d'insolences.
Dieu! qu'elles ont fait de cocus
Pendant ce malheureux blocus!
Que cette race polonaise
Mettant Villejuif dans Pontoise,
Nous a laissé d'enfans métis!
Qu'il nous en reste de petits,
Depuis que les grands sont en voie!
Jamais le Grec ne fit dans Troie
Ce que dans Meudon elle a fait,
Où, sans laisser un seul buffet,
Elle rompit avecque rage
Les reliques de ce naufrage,

Entre autres plusieurs pleins tonneaux
Tant de vins vieux que de nouveaux ;
Action qui fut si vilaine,
Que deux de leurs chefs pour leur peine,
Par les habitans de ce lieu
Furent envoyés devant Dieu,
Où je crois qu'ils ne furent guère,
Car Noé se mit en colère,
Sachant qu'ils avaient maltraité
Le jus d'un fruit par lui planté,
Qui le coucha pour récompense.
Jeudi fut lue à l'audience
La lettre que l'on écrivait
Le plus humblement qu'on pouvait
A la maman de notre sire,
Où vous pouvez encore lire
Les raisons que le parlement
Alléguait de son armement,
Qui sont assez considérables.
Vendredi contre les notables,
Et quelques échevins d'Amiens,
Arrêt fut contre ces chrétiens
Rendu sur la plainte civile
De l'habitant de cette ville,
A la tête caude et hardi.
L'arrêt portait : Du vendredi,
Le vingt et deux de cette année,

Que sur la requête donnée
Sous l'aveu du grand duc d'Elbeuf,
Ce jour-là vêtu tout de neuf,
L'un de nos chefs, illustre prince,
Gouverneur de cette province,
Que le Picard s'assemblerait,
Et d'autres échevins ferait.
Ce jour il arriva deux hommes
De la capitale des pommes,
Qui disaient que leur parlement
Avait envoyé promptement
A leurs majestés très-chrétiennes
Porter ses très-humbles antiennes.
Samedi le bruit a couru
Que l'archiduc avait paru
Sur les assurances reçues
De nos frontières dépourvues,
Dont on tirait les garnisons
Pour faire au blocus des cloisons.
Le dimanche, le vingt et quatre,
Sortirent tout prêts à se battre
Force gens bien faits, gros et gras,
Les cheveux frisés, le poil ras,
En souliers noirs, en bas de soie,
Tels que ceux qui vont tirer l'oie.
Gageons, prince, que tu m'attends
A nommer nos fiers habitans,

Qui contre la pluie et l'orage
N'avaient porté que leur courage,
Et dont ils avaient peu porté
Pour plus grande légèreté.
Oui, je veux chanter la journée
La plus célèbre de l'année,
Depuis dite de Juvisy,
Alors que le bourgeois choisi,
La plupart la plume à l'oreille,
Jurant Dieu qu'il ferait merveille,
Et portant la fureur dans l'œil,
Marchait pour assiéger Corbeil,
Si la maison du sieur Desroches
N'en eût empêché les approches.
Sotte et misérable maison,
Qu'on te maudit avec raison!
Juvisy, malheureux village,
Où manqua si peu de courage
Qu'ils en avaient apporté tous,
Sans toi Corbeil était à nous!
Le bourgeois allait en furie,
Joint qu'on avait cavalerie,
Des fantassins et du canon,
Et puis tu me diras que non!
Ah! maison de monsieur Desroches,
Que tu nous coûtes de reproches!
Pourtant la sortie eut effet;

Le pont de Saint-Maur fut défait,
Tandis que nos gens en désordre,
Assez bons chiens, s'ils voulaient mordre,
Le lendemain sont revenus
Ayant la plupart les pieds nus;
D'autres ayant perdu leurs armes,
Et tous pinté comme des carmes.
Les uns admiraient le danger
Où l'on voulait les engager,
Encor que de cette bataille
Se sentit la seule futaille
Qu'ils percèrent de mille trous,
Et dont enfin à plusieurs coups
Ils burent dans cette déroute
Le sang jusqu'à la moindre goutte.
Enfin, plus mouillés qu'un canard,
Les enfans criant au renard,
Ils rentrèrent dans notre ville
En faisant une longue file,
Tantôt formant un entrechas,
Tantôt vomissant sur leurs pas,
Dont le grand Beaufort dans son ire
Ne pouvait s'empêcher de rire.
Le lundi ne doit être omis
Qu'on sut qu'en Bretagne un commis
De monsieur de la Meilleraye
N'avait remporté qu'une baie,

Ayant demandé six milliers
Tant fantassins que cavaliers,
Que la cour n'avait fait réponse
Sur la demande de ce nonce,
Mais défendu que chef aucun
Lève soldats, n'en fût-ce qu'un,
Pour monsieur de la Meilleraye,
Contre qui saigne encor la plaie
Et le trou qu'il fit au nabot
D'un crocheteur, veut que Chabot,
Qui sous main levait gens de guerre,
Ait à dénicher de la terre,
Et cependant qu'aux droits royaux
Soit rejoint le droit des billots.
Le mardi, le sieur la Raillière
Fut pris renouant sa jarretière,
Et mené comme un espion.
L'on ne connaît que trop son nom.
Il est monopoleur en diable,
Auteur de la taxe effroyable
Par qui tant de gens sont lésés
Dessous le faux titre d'aisés:
Il fut coffré dans la Bastille,
Et fit pénitence à la grille.
Le mercredi, l'on eut avis
Que messieurs de Lyon ravis,
Faisant des accueils favorables

A tous nos arrêts équitables
Retinrent les gens que pour vous
Amenait un duc contre nous,
Le grand Schomberg qui prit Tortose,
Et qui pourrait faire autre chose
Que de servir la passion
D'un prodige d'ambition.
Ce jour, nous eûmes assurance
Qu'un mouchard de son éminence
Vint les Chartrains questionner
S'ils se voulaient mazariner?
Que Chartres, entrant en fredaines,
Répondit : Vos fièvres quartaines ;
Allez, chien d'espion, au grat.
Jugez s'il retourna bien fat,
La ville en état s'étant mise
De se garantir de surprise.
Dès lors un régiment botté,
Qui n'en était pas moins crotté,
Sortit du côté de la Brie,
D'où vint à notre boucherie
Le lendemain mouton et bœuf,
Que ce beau régiment d'Elbeuf,
Ensemble des blés et farines ;
Amena des villes voisines
En aussi grande quantité
Qu'à Paris il en ait été.

Ce même jour chemin facile
Fut fait des faubourgs à la ville,
Comme de la ville aux faubourgs.
Les jours étaient encor très-courts,
Mais cela ne fit point obstacle
Qu'un second fils, second miracle,
Né le jour précédent du suc
De monsieur son père le duc
De la duché de Longueville,
Né, dis-je, dans l'hôtel de ville,
Ne fût à Saint-Jean baptisé,
Autrement christianisé,
Ayant la ville pour marraine;
Madame de Bouillon parraine,
Car je n'ose dire parrain,
Puisque c'est un mot masculin;
Et que ce fut dame la ville
Qui tint le jeune Longueville,
Et qui le nomma Carolus
De Paris, et s'il en faut plus,
D'Orléans; s'il en faut encore,
Comte de Saint-Paul, que j'honore,
Pour la ville étant le Feron.
La nuit devant qu'il eut son nom,
Les chevau-légers de Corinthe,
Gens à l'épreuve de la crainte,
Sur le chemin de Longjumeau

Rencontrèrent sous un ormeau
Cent deux hommes d'infanterie,
Et deux cents de cavalerie,
Hommes qui n'étaient point pour nous,
Sur lesquels et boute à grands coups
Donna nôtre petite troupe,
Qui pousse, qui bat et qui coupe;
Qu'on pousse, qu'on bat,
Qui rend et qui reçoit combat,
Et fait joliment sa retraite,
La partie étant trop mal faite,
Sevigny commandant pour nous.
Le jeudi nous apprîmes tous
Que dans la terre provençale
La procession générale
Que le peuple d'Aix, bon chrétien,
Fit le jour de Saint-Sébastien,
Fut interrompue en sa file
Par des soldats entrés en ville
Sous l'ordre du comte d'Alets,
Gouverneur de la ville d'Aix.
Sur quoi la populace fière,
Avec la croix et la bannière,
Le bénitier et l'aspergès,
Battit ces gens et prit d'Alets.
Nous sûmes aussi, qu'à Marseille
L'on avait joué la pareille

Au jeune duc de Richelieu,
Arrêté par ceux de ce lieu,
Qui même avaient fait prisonnières
Plus des trois quarts de ses galères.
Le samedi, trentième jour,
De l'ordonnance de la cour,
Les conseillers Doux et Viole,
Dont la vertu tient comme colle,
Prirent la poste en manîment;
La cour leur fit commandement
Que passe-ports ils délivrassent
De toute sorte et les signassent
Tous deux, ou l'autre absent, et
(En latin) le greffier Guyet.
Ce jour les troupes d'Alexandre,
Venant à Brie pour le surprendre,
J'entends vos troupes, grand Condé,
Il nous fut à Paris mandé
Sur quoi notre cavalerie,
Prenant la route de la Brie,
Les ennemis fuirent tout net,
Et pas un d'eux ne ramenait;
Mais bien une quantité grande
De blés et de vive viande,
C'est-à-dire, de bestial,
Qui pour renfort du carnaval,
Fut à Paris fort bien reçue,

Et dont la ville fut pourvue.
Lors on tira des fusiliers
Des colonelles des quartiers ;
Et de la noble bourgeoisie,
Il alla quelque compagnie
Pour faire garde à Charenton ;
Tandis qu'on menait, ce dit-on,
La garnison faire ses orges
Devers Villeneuve-Saint-Georges,
Et d'autres à Brie-Comte-Robert
Qu'on craignait qui fût pris sans vert.
Le dimanche, monsieur Tancrède
Fut blessé d'un coup sans remède,
Blessé, dis-je, d'un coup mortel,
L'issu du côté paternel
Du feu duc de Rohan son père,
Si l'on en croit sa chaste mère (1) ;
Au reste un enfant très-bien né,
Aussi vaillant qu'infortuné.
Il donnait beaucoup d'espérance ;
Mais le mauvais destin de France
Prit mal à propos le toupet
Contre un jeune homme si bien fait,
Qui portait toupet sur sa tête,

(1) Madame de Rohan, en la requête qu'elle présenta, dit que Tancrède était reconnu par le toupet qu'il avait.

Comme l'on voit dans sa requête.
Voyons donc comme il a péri.
Il revenait avec Vitri,
Noirmoutier et d'autre noblesse,
Quand pour sa première prouesse,
Et pour achever son roman,
Il rencontra quelque Allemand
De la garnison de Vincenne
Qu'il suivit à perte d'haleine;
Mais il s'engagea trop avant;
Les ennemis étaient devant,
Qui sans considérer son âge,
Le traitèrent avec rage,
Parce qu'il avait presque occis,
De leurs cavaliers cinq ou six;
Ils le chargèrent, le blessèrent,
Et dans Vincennes le traînèrent,
Où le lendemain son décès
Finit sa vie et son procès.
Lors on eut avis véritable
Qu'à Saint-Germain, (chose effroyable!)
Monseigneur, vous aviez nus mis
Tous les gens que vous aviez pris,
Et que sans balle et sans raquette,
Ils étaient en grande disette,
Enfermés au tripot du lieu,
N'ayant reconfort que de Dieu.

Le lundi, première journée
Du second mois de cette année,
Vous fîtes le déterminé,
Dont il prit mal à Fontenai,
A Sceaux, Palaiseau, belle terre
Où vos barbares gens de guerre
Firent ès maisons et clochers
Pis que n'auraient fait des archers,
Ou les voleurs de Saint-Sulpice
(Car ils prirent jusqu'au calice),
P..... dans le bénitier,
Assommèrent un marguillier,
Des surplis firent chemisettes,
Et burent le vin des burettes,
Prirent le livre d'orémus,
Qu'ils ne respectèrent pas plus.
Le mardi n'est pas remarquable.
Jeudi quatre, sortant de table
Où l'on servît force rôti,
Monsieur le prince de Conti,
Suivi d'une grande cohue,
Fit faire à ses gardes revue,
Où se trouva monsieur d'Elbeuf,
Qui n'avait pris qu'un jaune d'œuf,
Tant son ardeur infatigable
Le laissait peu dormir à table!
Jour que pour nous faire du mal,

Sachant que force bestial
Nous venait du côté de Brie,
Blé, farine, autre drôlerie,
Qui sauvait Paris de la faim,
Et qui rompait votre dessein,
Vous pensâtes mourir de rage,
Et pour nous boucher le passage,
Ayant en vain attaqué Bri,
Qui n'était votre favori,
Depuis qu'à vos belles cohortes
Il avait refusé les portes;
Vous tournâtes vers Lesigny,
Château jadis à Conchiny,
Où de la canaille rustique
Ce jour à vos gens fit la nique,
Et quelques soldats au milieu,
Vénus de Bry, voisin du lieu,
Répondirent avec rudesse,
Je sons valets de votre altesse,
Ce sera pour une autre fois.
Ce fut le cinquième du mois,
Que quelques troupes ennemies
Pour poursuivre leurs voleries,
Et le dégât du plat pays,
Prirent leur vol de Saint-Denis.
Hélas! que tu dus être en transe,
Pauvre Mesnil, madame Rance,

Ce jour c'était à toi le dez,
Tes murs n'étaient pas bien gardez :
Ils mirent au fil de leurs lames
Enfans, vieillards, hommes et femmes,
Et firent acte de larrons
Par tous les bourgs aux environs.
C'est ce jour, si je ne me blouse,
Que l'archevêque de Toulouse
Revint ici de Saint-Germain :
Mais non, ce fut le lendemain;
Nenni, ce fut ce jour-là même
Qu'étant allé dès le troisième
Y faire prédication
De notre bonne intention,
En guise d'une remontrance,
Il ne put avoir audience,
Et sans qu'on l'ouït, il avint
Que le zélé prélat revint.
Ce jour mérite quelque note,
Puisque le maréchal la Motte,
Et le vaillant duc de Beaufort,
Qu'on appelait Frappe d'abord,
Sortis avec cavalerie
Pour purger les chemins de Brie
Des picoreurs de Saint-Denis,
Virent près les bois de Bondis
Une forte troupe et très-grande

De cavalerie allemande.
Demander si nos généraux
Furent aussitôt à leur dos,
C'est péché mortel que ce doute,
L'Allemand fut mis en déroute,
Après s'être bien défendu :
Jusque-là même qu'un pendu,
Le capitaine de la troupe
(Quand j'y songe ma voix s'étoupe)
Vint tirer à brûle pourpoint
Notre duc, qui ne branla point;
Mais d'un revers de cimeterre
Il jeta ce reistre par terre :
Les uns disent de pistolet :
Enfin le coup ne fut pas laid,
Le drôle en est au cimetière,
Et mord fièrement la poussière.
Le sept, par vous, brave Condé
Le duc d'Orléans secondé,
Ayant tiré des voisinages,
Des villes, bourgs, châteaux, villages,
Autant de troupes qu'il en put,
Sans que Paris débloqué fût;
Il fit bien de cavalerie
Trois mille, et cinq d'infanterie,
Qui filèrent toute la nuit
Vers Charenton à petit bruit.

Lundi huit, l'Aurore éveillée
Vous trouva dans une vallée,
Que nous appelons tous Fécamp,
Où le voleur est très-fréquent
Durant tous les mois de l'année;
Mais où devant cette journée
Jamais tant il ne s'en compta
Que dans ce jour elle en porta.
Là, votre gros prit sa séance,
Et se saisit de l'éminence,
Tandis que quelque régiment,
Détaché par commandement,
Alla pour donner l'escalade
A la malheureuse bourgade.
Avant qu'aucun fût assommé,
Clanleu par vos gens fut sommé
De leur remettre cette place,
Qui ne leur fit pas cette grâce;
Et sur l'heure les assiégeans,
De cette bravade enrageans,
Occupèrent les avenues
Que nos canons rendirent nues.
Sans mentir le coup le premier
Les fit plus nettes qu'un denier;
Le second rompit quatre cuisses,
Le troisième tua deux Suisses.
Navarre, brave régiment,

Lâcha le pied vilainement ;
Vingt de ses officiers à terre
Maudirent mille fois la guerre,
Qui les envoyait chez Pluton
Devant un chétif Charenton.
Votre altesse ayant su l'escarre
Qui s'était faite de Navarre,
Pensa crever dans son pourpoint,
Pourtant elle ne creva point,
Sur l'espérance de combattre
Le badaud qu'on tenait à quatre,
Qui comme un diable jurait Dieu
De vouloir secourir ce lieu.
Il disait d'elle peste et rage,
Cependant qu'avec avantage
Elle attendait ceux de Paris
Comme le chat fait la souris,
Se fiant sur son éminence.
Elle avait grande impatience
De tâter le pouls au bourgeois,
Qui ne sortit point cette fois.
Il est prudent et craint la touche,
Joint qu'il n'aime point la cartouche,
Et qu'elle en avait fait charger :
Paris n'en voulait point ronger,
Et certes avecque prudence
(Puisqu'on dit que cette éminence

Se pouvait aussi peu forcer
Que l'autre le pouvait chasser).
Votre altesse faisant fanfare,
Commit pour soutenir Navarre
Chatillon avec du renfort,
Ou plutôt pour chercher la mort;
Car, hélas! au bas de son ventre
Une balle de mousquet entre
Sans respecter ce duc nouveau,
Jeune, vaillant, adroit et beau.
Tôt après vos troupes filèrent
Par des jardins qu'elles forcèrent,
Si qu'il convint à nos soudarts,
Environnés de toutes parts,
De faire une retraite honnête;
Ce ne fut pas sans casser tête,
Et percer maints et maints boyaux
De maints et maints et maints royaux.
Clanleu, devant qu'il devînt ombre,
En tua de sa main grand nombre,
Tant que lardé de plusieurs coups,
Ce brave prit congé de nous,
Et finit vaillamment sa vie
Par une mort digne d'envie,
Ayant devant mis par quartier
Un qui lui présentait quartier.
Charenton se rendit ensuite,

La garnison se mit en fuite,
Qu'on tâchait de secourir, quand
Il fallut passer par Fécamp,
Ce qui n'était pas fort facile
A nos petits messieurs de ville.
Le jour que fut pris Charenton,
Rêvant en soi-même Gaston
Sur l'importance de la perte
Qu'à sa prise il avait soufferte;
Sur sa conquête il raisonna,
Et par conseil l'abandonna,
Comme pour son trop d'étendue
Ne pouvant être défendue.
Il sort, et seulement il rompt
Le passage qui mène au pont.
Ce fait, vos troupes défilées
Vers Nogent prirent leurs volées,
Nogent-sur-Marne, que vos gens,
Plus impiteux que des sergens,
Surprirent, pillèrent, brûlèrent,
Et puis après se retirèrent.
Le mercredi notre support,
Sortit de grand matin Beaufort:
Il avait la puce à l'oreille,
Aussi ce jour fit-il merveille;
Car dès qu'à Charenton il fut,
L'ennemi soudain disparut,

Et lui présentant le derrière
Se retira sur la rivière
Dans des moulins proche du pont,
Où notre prince actif et prompt
Ayant mandé l'artillerie
Pour battre cette infanterie,
Au nombre de deux à trois cent,
Reçut un avis plus pressant
Qui le fit dénicher bien vite ;
Car il sut qu'avait pris son gîte
A Linas le fameux convoi
Qu'Etampe envoyait par charroi.
Noirmoutier lui prêtait main-forte ;
Mais pour une plus sûre escorte
La Mothe-Houdancourt et Beaufort
(C'était à qui courrait plus fort)
Etaient déjà dessus la voie,
Quand un avis on leur envoie
Que le maréchal de Grammont
S'avançait en pas de gascon
Pour les couper sur leurs passages ;
Nos généraux prudens et sages,
Vinrent en ordre martial
Recevoir ce grand maréchal,
Qui montra bravement la croupe
(Dit la chanson) avec sa troupe,
Bien qu'elle fût de cinq milliers,

Tant fantassins que cavaliers :
Laissant témoins de sa disgrâce
Plusieurs officiers sur la place,
Entre lesquels il dit adieu
Au brave colonel Noirlieu,
Qui savant au fait de la guerre
N'en fut pas moins porté par terre,
Quoique armé comme un Jacquemart,
Et malgré les ruses de l'art
S'abattit en faisant une esse
Dessous Beaufort, de qui l'adresse
Lui porta l'épée au gosier ;
Coup qui l'empêcha de crier
Contre notre guerre civile,
Et d'embrasser cet autre Achille,
Ce Beaufort, dont l'illustre bras
Comblait de gloire son trépas :
Beaufort, dis-je, qui, tête nue,
Sans armes que celle qui tue,
N'ayant qu'un buffle sur le corps,
Affronta ce jour mille morts,
Les poussa, leur dit pis que pendre,
Sans qu'elles osassent le prendre.
Ce fut lorsque notre bourgeois
Fut aux champs la seconde fois
Sur le bruit de cette rencontre :
Chacun d'eux fort zélé se montre ;

Ils vont, ils volent au secours ;
Et l'on n'entend dans leurs discours,
Que vive Beaufort et la Mothe :
Il n'en est pas un qui ne trotte ;
Et se trouvent ainsi trottans
Plus de trente mille habitans,
Dont l'ardeur fut bien rengaînée
Trouvant la bataille gagnée,
Et la victoire qui riait
De nos bourgeois qu'elle voyait
Pester et se gratter la tête
De n'avoir été de la fête,
Jurant pour faire les méchans
Contre le prevôt des marchands.
Soit que madame la victoire
Eût rappelé dans sa mémoire
Juvisy, que ces bons soldats
Ont promis de ne passer pas,
Et dont ils étaient sur la route :
Bref, ils revinrent sans voir goutte,
Confondus avec les pourceaux,
Les moutons, les bœufs et les veaux.
Il faisait beau voir en bataille
Cinq cents gorets de belle taille ;
Leur bataillon sage et discret
Laissait un ét... à regret ;
Mais pour mieux observer son ordre,

Chacun d'eux passait sans le mordre.
Ensuite on voyait les moutons
Qui faisaient mille plaisans bonds,
Et s'avançaient en criant baie,
Que reçut Saint-Germain-en-Laye.
Nos chefs entrèrent les premiers
Avecque force prisonniers.
Le jeudi fut pris la Vallette,
Fruit de l'Epernone brayette,
Mais de ces fruits qui sont bâtards.
Il fut pris semant des placards,
Placards qu'il croyait pour récolte
Devoir produire une révolte,
Et qui n'eurent aucun effet,
Si ce n'est que par eux fut fait
A cet homme pourpoint de pierre,
Qu'il eut le reste de la guerre.
Ce jour certains du parlement
Parlèrent d'accommodement;
Mais soit qu'ils n'eussent pas puissance,
Soit pour la raison de l'absence
De nos chefs, la cour fut d'avis
Qu'au lendemain tout fût remis.
Le vendredi, le héraut d'armes
Me fit rire jusques aux larmes,
Lorsque je l'ai considéré
Vers la porte Saint-Honoré,

Au matin qui faisait maint cerne,
Comme pour invoquer l'Averne;
Je le vis qui faisait trois tours,
A peu près comme font ces ours
Qu'on fait montrer à la jeunesse,
Et qu'un bateleur mène en lesse;
Après avoir pirouetté,
Il demanda d'être écouté.
Mais messieurs, sans faire réponse,
Laissèrent ce bizarre nonce,
Ordonnant qu'il fallait mander
Nos généraux pour procéder,
Et que par une tolérance
La Mothe aurait aussi séance.
Nos généraux étant venus,
Il fut dit qu'on ferait refus
D'introduire cette toupie,
Qui ne manquait pas de roupie;
Et que messieurs les gens du roi
Iraient lui citer une loi,
Qui défendait d'ouvrir la porte
A pas un homme de sa sorte,
Vu qu'ils n'étaient point ennemis,
Ni souverains, mais très-soumis
Aux volontés de leur monarque.
(Réponse digne de remarque,
Et qui dut rendre bien camus

Le héraut qui ne tournait plus.)
Les mêmes iraient vers la reine
Dire que ce n'est pas par haine
Qu'on a fait geler son héraut,
Que messieurs ont fait comme il faut;
Que c'est marque de leur science,
Et non de désobéissance:
Selon qu'il fut dit, il fut fait,
Et le héraut mal satisfait
Mit son cheval à l'écurie
Dans la prochaine hôtellerie.
Mais pour aller à Saint-Germain,
Monsieur Talon baisa la main.
Il repassait dans sa mémoire
Qu'il n'eut pas seulement à boire
La première fois qu'il y fut:
Ce qui fit qu'il se résolut
D'écrire pour son assurance.
Cependant le héraut de France,
Qui fit un médiocre écot,
Et qui dormit comme un sabot,
Ayant encore tourné de même,
Partit le samedi treizième,
Et devant plier son paquet,
Laissa sur la barre un paquet
Qui demeura cette semaine
Entre les mains du capitaine.

Ce même jour le fils puîné
D'un potentat infortuné
Fut reçu dedans notre ville,
Où sa mère avait pris asile
Contre la fureur de l'Anglais,
Infâme bourreau de ses rois.
Le quatorzième, et le dimanche,
Par un prélat à barbe blanche,
Fut sacré monsieur de Bayeux;
Tandis qu'un édit rigoureux,
Qui fut fait en hôtel de ville,
Ordonna (chose très-utile)
Aux chefs et maîtres des maisons,
Nonobstant toutes leurs raisons;
De porter eux-mêmes en garde
Pique, mousquet ou hallebarde,
Et d'être chez leurs officiers
Aux mandemens particuliers;
De venir quand on les appelle,
En faction ou sentinelle,
Selon l'ordre du caporal,
Qui bien souvent est un brutal,
Toujours ignorant, parfois ivre;
Mais bien qu'il ne sache pas vivre,
Fît-il, en commandant, un rot,
Il faut suivre sans dire un mot,
Et là prendre mainte roupie,

Si le caporal vous oublie,
S'il cause, s'il dort ou s'il boit,
Sans oser sortir de l'endroit
Où pour sentinelle il vous pose,
Tant qu'il boit, qu'il dort ou qu'il cause.
Or le lundi quinzième jour,
Le vaillant la Mothe-Houdancourt
Au parlement prit sa séance,
Et depuis, en toute occurrence,
Fut conseiller *ad honores*.
On eut avis le jour d'après
Que de Soissons l'échevinage
Partit pour un pèlerinage
Qu'il allait faire à Saint-Germain.
Le lieutenant, homme de main,
S'étant mis très-fort en colère,
Avait fait faire un autre maire
Et créé nouveaux échevins.
Que ces premiers furent Janins,
Lorsque la gueule enfarinée,
Par une belle après-dînée,
Etant à Soissons retournés,
On leur ferma la porte au nez!
Quelqu'un d'entre eux prit la parole;
Mais zeste comme il a pris Dole,
Les portiers sont sourds à sa voix,
Et partout visage de bois.

Ce fut cette même journée
Qu'à sept heures la matinée,
Messieurs n'étant point assemblés,
Il vint de Chartres quelques blés,
Que fit apporter la Boulaye
Que quelques vendeuses de raie,
Qui l'allèrent remercier,
Nommaient leur père nourricier.
De fait, ce contrôleur des halles.
Esquivant les troupes royales,
Allait à la provision
Plus souvent qu'à l'occasion.
Les gens du roi, le dix-septième,
Sous un passe-port du seizième,
S'étaient déjà mis en chemin,
Et s'en allaient à Saint-Germain
Dire à la reine en bonne amie,
Que par mépris ce ne fut mie,
Que son héraut ne fut admis,
Et qu'il fallait bien qu'elle eût pris
Messieurs pour des niais de Sologne ;
Quand devers le bois de Boulogne,
Nos gens virent venir d'amont
Le courtois maréchal Grammont,
Qui leur venait offrir main-forte,
Et qui leur fit toujours escorte.
Jeudi, le gouverneur de Bry,

Qui depuis le fut de Saint-Pry,
Connu sous le nom de Bourgogne,
Sur le régiment de Bourgogne
Sortit avec quelques chevaux;
Et fut vainqueur en peu de mots;
Car si de toutes vos défaites
Vous me demandiez des gazettes,
Il faudrait être Renaudot,
Qui les donne à son fils en dot,
Avoir les mêmes avantages,
Ses lieux communs et tous ses gages.
Ce jour même il nous fut mandé
Que le beau-frère de Condé,
Longueville l'inébranlable,
Refusait d'être connétable.
Que cela fût en son pouvoir,
Je ne sais; mais il dut savoir
Que tel qui refuse, après muse,
Si le proverbe ne s'abuse.
Ce jour au parlement on lut
La lettre qui surprise fut,
Et que, par quelque manigance,
Ecrivait à son éminence
Le grand homme monsieur Cohon,
Dont si vous abrégez le nom,
Il reste un mot plein d'infamie,
Qui fait tort à la sainte vie.

Il fut dit qu'on l'observerait,
Et gardes on lui donnerait,
Comme à monsieur l'évêque d'Aire,
Qu'on croyait être du mystère ;
Qu'en outre on prendrait au collet
Un conseiller du Châtelet,
Laune, qui gagnant la guérite,
N'attendit pas cette visite.
Ce jour l'archevêque régla,
Et par son réglement sangla
Messieurs de jeûne et de carême,
Qui s'en venaient à face blême,
Victorieux du carnaval,
Seconder le parti royal,
En nous ôtant la bonne chère.
Mais la farine était trop chère,
Ce qui fit que notre pasteur,
Usant envers nous de douceur,
Par une forme d'indulgence,
Et sans tirer à conséquence,
Nous accorda de manger œuf,
Mouton, goret, volaille et bœuf,
Fromage, veaux, agneaux, éclanche,
Lundi, mardi, jeudi, dimanche,
Et du poisson les mercredis,
Les vendredis et samedis,
Et toute la sainte semaine,

Temps qu'il laissa sous le domaine
D'un carême très-rigoureux,
Qui fut tout le reste aux Chartreux,
Ou qui du moins y devait être.
Mais il se vint camper le traître,
Chez quelques pauvres habitans,
Qui, disent-ils, devant ce temps,
Jamais si long ne le trouvèrent,
Et dès lès Rois le commencèrent;
Si bien qu'en mangeant son hareng,
Par un effet bien différent,
Sans jours gras le gueux fit carême;
Le riche n'en fit pas de même,
Car ayant toujours force plats,
Sans carême il fit les jours gras.
Le vendredi, dans l'assemblée,
Les gens du roi vinrent d'emblée;
Ils retournaient de Saint-Germain.
Lors ils dirent l'accueil humain
Qu'ils avaient reçu de la reine,
Qui sans leur témoigner de haine,
Leur avait fait civilité,
Et promis une infinité
De faveurs et de bienveillance,
Dès que, par leur obéissance,
Messieurs du Palais prouveraient
Les respects dont ils l'assuraient,

Et que s'ils tenaient leur promesse,
Ils auraient du pain de Gonesse.
Cependant l'agent arriva
Que l'archiduc nous envoya,
Et dont, disait la harengère,
Il porte la paix, ma commère.
Il venait faire compliment
A notre auguste parlement;
Et ce fut ce jour que le drôle
Nous fit voir sa trogne espagnole,
Jour que, recru de son travail
Il ne prit qu'une gousse d'ail,
Tant il avait d'impatience
D'être bientôt à l'audience,
Où la main dessus le rognon
Il laissa tomber un oignon,
Comme il tirait de sa pochette
Une missive assez bien faite,
Qu'avait écrite l'archiduc,
Dont je vous donne tout le suc.
Du dix de février à Bruxelle,
Je, l'archiduc, vous écris celle
Que vous rend le présent porteur.
Je suis le garant et l'auteur
De tout ce que dira cet homme.
De ce qu'il dit, voici la somme.
L'archiduc parle par ma voix,

Il m'envoie offrir aux Français
Une paix qu'ils ont souhaitée,
Et qu'on a toujours rejetée.
Lors il se mit à dire mal
Contre monsieur le cardinal,
En accusant son ministère.
Et dès qu'il lui plut de se taire,
La cour dit qu'il mettrait au net
Ce qu'il a dit, ce qu'il a fait,
Et cependant dans la semaine,
Qu'on députerait vers la reine
Pour l'instruire de tout cela,
Et prier par ce moyen-là
De ne faire pas la normande,
Mais comme la cour lui demande,
Et qu'à messieurs les gens du roi
Elle donnât jeudi sa foi;
Prendre des sentimens de mère
Pour un peuple qui la révère,
Et finir un triste blocus
Qui ne fait rien que des cocus.
Le samedi, cent trois charrettes
De blés, et de farines faites,
Renforcèrent nos magasins
Malgré messieurs les mazarins.
Ce convoi nous vint de la Brie
Au nez d'une troupe ennemie,

Et fut conduit par Noirmoutier,
Homme savant dans le métier,
Et qui dans cette conjoncture
Garantit fort bien sa voiture
Des mains du comte de Grancé,
Où le combat fut balancé.
Mais nous eûmes victoire entière,
Peu de nos gens au cimetière ;
Encor que le choc fût très-chaud,
Monsieur de la Rochefoucault
Et monsieur de Duras le jeune
Blessés par mauvaise fortune.
Ce même jour les ennemis
Traînèrent canons plus de six,
Dont ils firent battre en ruine
Le château de monsieur de Luyne,
Lesigni, qui le lendemain
Fut pris et tout son saint-crépin.
Le lundi la troupe royale
Fit gribouillette générale
Aux environs de Montlhéri :
J'en suis encor tout ahuri.
Piller, brûler autour de Châtre,
Battre son hôte comme plâtre,
Ce sont ses péchés véniels :
Quels seront ses péchés mortels ?
Enfin ayant su que les nôtres,

Qui vivaient comme des apôtres,
Venaient avec elle compter,
Elle voulut bien se hâter;
Et la crainte de rendre compte
Lui fit faire retraite prompte.
Ce même jour les députés
Du parlement s'étant bottés,
Allèrent par mer et par terre
Chercher la reine d'Angleterre,
Pour mêler ensemble leurs pleurs,
Et pour compatir aux douleurs
De cette princesse affligée
Que les Anglais ont outragée,
Décollant le roi son époux.
Bon Dieu! ces peuples sont-ils fous,
Ensorcelés, mélancoliques,
Hypocondres ou frénétiques?
Ont-ils le diable dans les reins
D'occire ainsi leurs souverains,
Comme ils viennent de faire à Londres?
L'enfer les puisse-t-il confondre!
Mais consolez-vous, grand roi mort,
Et prenez quelque réconfort:
Votre majesté n'est pas seule,
La reine Stuart votre aïeule
Eut aussi le sifflet coupé.
L'on dit que, sans avoir soupé,

Ce peuple, en qui malice abonde,
L'envoya dormir hors du monde :
Elle est encore à s'éveiller.
Pour vous qu'il a fait sommeiller,
Noble prince, illustre victime
Des sujets enhardis au crime,
Et qu'on a vus jouer deux fois
A coupe-tête avec les rois,
Daignez nous dire la lignée
Qu'à votre femme, si bien née,
Et fille de Henri-le-Grand,
Vous laissâtes lors quand et quand.
N'est-ce pas six, dont la plus grande
Se tient à la Haye en Hollande ;
Le prince de Galles l'aîné,
Qui dans l'Ecosse est couronné ;
Le duc d'Yorck et sa cadette,
Qui dans Paris font leur retraite ;
Deux autres qui, chez les Anglois,
Soupirent depuis plusieurs mois ?
Le mardi, pour leur assurance,
Nos députés à l'audience,
Reçurent des passe-partous.
Mercredi, vingt et quatre, tous
Messieurs assemblés appelèrent
Les noms de ceux qu'ils députèrent.
Le premier président Molé,

Après lequel fut appelé
Monsieur le président de Mesme,
Viole, de la chambre mesme;
Ensuite de ces trois fut hoc,
Menardeau, Catinat, le Coq,
Cumont, Palluau des enquêtes,
Avec Lefevre des requêtes.
Dans le cours monsieur de Sainctot
Vint au-devant d'eux au grand trot,
Avec ordre de les conduire,
Sans qu'il fût permis de leur nuire,
Jusques au château de Ruel;
Ordre qui pourtant ne fut tel
Qu'étrangère cavalerie
N'eût l'audace et l'effronterie
De rôder, en montrant les dents,
Près du char de nos présidens.
Enfin notre ambassade arrive,
Et l'on la soûla comme grive,
A Ruel, d'où, le lendemain,
Elle partit pour Saint-Germain
Ce même jour, sur l'assurance
Que les royaux en abondance
Par le pont de Gournai filaient,
Et que Bry siéger ils allaient,
Lors, pour le succès de leurs armes,
Nos chefs oyaient vêpres aux Carmes.

Sachant donc que les ennemis
Devant Bry le siége avaient mis,
Ils sortirent de notre ville
Ayant à leur suite onze mille
Tant cavaliers que fantassins.
Si vous demandez leurs desseins,
Les voici : L'armée ennemie
Etant ce jour-là dans la Brie,
Ils allaient d'un autre côté ;
Et, pour dire la vérité,
Nos chefs, dans ces derniers bagarres,
Ne firent que jouer aux barres.
Etiez-vous devers Charenton,
Nous vous cherchions devers Meudon ;
Et si des deux partis le nôtre
Rencontra quelquefois le vôtre,
Où l'on fit de petits combats,
Ce fut qu'on ne s'entendit pas.
Ce fut par malheur ou bévue,
Par une rencontre imprévue,
Par quelques soldats trop vaillans,
Par des espions un peu lents,
Parfois dans quelque caracole,
Souvent contre votre parole,
Et toujours contre nos desseins,
Que nous sommes venus aux mains.
Mais pour cette fois notre armée

Ne fut jamais plus animée,
Et vous fîtes bien d'être ailleurs,
Pour éviter ces grands malheurs.
Or, trève de raillerie,
Tandis que vous fûtes en Brie,
Nos généraux tenant les champs,
Ce jour et les autres suivans,
Donnèrent temps à tout le monde
D'aller et courir à la ronde
Chercher infinité de grains,
Dont nos greniers furent si pleins,
Que j'en sais plusieurs qui crevèrent
Des quantités qui s'y trouvèrent.
Les jours suivans furent vendus,
Selon plusieurs arrêts rendus,
Les meubles de son éminence,
Qui, bien que pleine d'innocence,
Et qu'elle eût protesté d'abus,
Il n'en resta pourtant rien plus.
Le vendredi l'on a nouvelle,
Qui pour nous n'est bonne ni belle,
Que le sieur comte Grancé,
Sans que nous l'eussions offensé,
Avait mis un siége funeste
Devant Bry, le seul qui nous reste,
Et qu'à l'abord ce gouverneur,
Nommé Bourgogne, homme d'honneur,

Avait fait jusqu'à l'impossible,
Percé l'ennemi comme un crible,
Et bien rabattu son caquet
A coups de canon et mousquet;
Mais qu'enfin une large brèche,
Le manque de poudre et de mèche,
Et le désespoir du secours,
(Qui ne pouvait pas avoir cours
A cause des mauvais passages,
Des défilés et marécages
Que nous ne pouvions pas gauchir,
Et que nous pouvions moins franchir,
Praslin tenant les avenues),
Faisant sauter Bourgogne aux nues,
Il avait fait un bon traité;
Car tel il lui fut protesté.
Mais las! ceux qui tenaient le siége
Se servirent du privilége
Qui permet à tous les Normands
De ne tenir point leurs sermens,
Puisque, contre la foi promise,
Ils mirent tout nus en chemise
La plus grand'part de nos soldats,
Qui revinrent les chausses bas.
Ce fut au cul de la semaine,
Que nos députés vers la reine
Au parlement sont revenus,

Où, devant sénateurs chenus,
Et tous nos chefs à l'audience
Ayant pris chacun leur séance,
Là, de leur députation
Ils firent exposition,
Et rapportèrent que la reine
Avait dit : Je n'ai point de haine,
Et si j'osais boire du vin,
Nous boirions ensemble demain.
Cependant nommez commissaires
Qui soient plénipotentiaires,
Tant pour la générale paix,
Que pour décharger de son faix
Le pauvre peuple de la France ;
Et pendant notre conférence,
Ceux qui vous portent à manger
Pourront passer sans nul danger.
Ce que la cour trouva très-juste ;
Et notre parlement auguste
Conclut qu'en un certain endroit
Des députés on enverrait,
Et même qu'avant leur sortie,
La reine en serait avertie.
Pour cet effet les gens du roi,
S'y firent traîner par charroi.
Le dimanche quelque canaille,
Dont le feu fut un feu de paille,

Fit manière d'émotion
Qui tendait à sédition ;
Elle en voulait à la soutane,
Et prit, je crois, pour une cane,
Monsieur le président Thoré,
Qui fut à peine retiré
Des griffes de notre fruitière
Qui le traînait à la rivière.
Le lundi premier jour de mars,
Je fus courre de toutes parts
Sans apprendre aucune nouvelle.
Le mardi nous reçûmes celle
Qu'écrivait le duc d'Orléans,
Laquelle ouverte, on lut dedans
Que c'était chose très-certaine
Que la volonté de la reine
Etait de fournir, tous les jours
Que la conférence aurait cours,
De blé une quantité fixe,
Ni plus courte, ni plus prolixe,
Tant par jour seulement. Sur quoi
La cour voulut qu'aux gens du roi
On eût à porter cette lettre,
Vu qu'ils étaient venus promettre,
A leur retour de Saint-Germain,
Bien plus de beurre que de pain,
Et des passages l'ouverture,

Ce qui n'était qu'une imposture;
Et qu'ils prîraient leurs majestés
De faire jour de tous côtés,
Et de nous ouvrir les passages,
Vu qu'ils sont de Dieu les images
Qui ne nous les boucha jamais,
Et qui se dit Dieu de la paix;
Bref, qu'ils rompent la conférence
Sur cet article, avec défense
D'entrer en aucun pourparler;
Mais commandement d'enrôler
Par les provinces et les villes
Des soldats tant que tous les milles.
Ils revinrent le trois de mars
Moins gais que devant des trois quar
N'ayant pu tirer de la reine
Rien qu'une mesure certaine.
De muids de blés réduits à cent
Par chaque jour pour notre argent,
Dont serait faite délivrance,
Moyennant que la conférence
Commençât dès le lendemain.
Sur quoi messieurs amis du pain,
Conclurent qu'une paix de verre
Valait mieux qu'une forte guerre,
Qu'un soupir valait moins qu'un rot,
Qu'un casque valait moins qu'un pot,

Une brette qu'une lardoire ;
Coup à donner que coup à boire,
Et que le corps d'un trépassé
Valait bien moins qu'un pot cassé,
Un cabaret mieux qu'une garde,
Une plume qu'une hallebarde,
Mourir soûl, que mourir de faim,
Voulant que dès le lendemain
Nos députés fussent en voie.
Ce jour nous eûmes de la joie
D'apprendre qu'à la fin du temps
Nos soldats faisaient battre aux champs,
Eux que pour leur long domicile
On nommait les soldats de ville.
Voyons où s'adressa leur pas,
Ce fut où vous ne fûtes pas.
Ils campèrent près de la Seine
En toute bourgade prochaine,
Et se rassurèrent un peu
Ayant de l'eau contre le feu,
Avec un pont sur la rivière,
Par où, par devant, par derrière,
De tous côtés, à gauche, à droit,
S'enfuir quand l'ennemi viendrait;
Pont que pour garantir d'embûche,
Et d'être brûlé comme bûche,
Bref, pour le sauver de tout tort,

Aux deux bouts ils firent un fort.
Le jeudi se bottifièrent,
Et pour faire accord s'en allèrent
Le premier président Molé,
Dont je vous ai déjà parlé ;
Monsieur le président de Mesme,
Dont je vous ai parlé de mesme ;
Les Nesmond et les le Coigneux,
Présidens au mortier, tous deux ;
Deux conseillers de la grand'chambre,
Dont la vertu sent meilleur qu'ambre ;
Messieurs Longueil et Menardeau,
Pour qui je veux faire un rondeau ;
Des enquêtes monsieur la Nauve,
Homme de bien, ou Dieu me sauve ;
Messieurs le Coq, monsieur Bitau,
Messieurs Viole et Palluau ;
Monsieur Lefebvre, des enquêtes ;
Briçonnet, maître des requêtes ;
Ensuite un homme très-prudent,
Des comptes premier président ;
Paris et l'Equier, personnes
Très-vertueuses et très-bonnes ;
Des aides monsieur Amelot,
Premier président, fort dévot ;
Messieurs Bragelonne et Quatr'ommes,
Qui pourtant ne sont que deux hommes,

Pour notre ville, et le dernier,
Un échevin nommé Fournier,
Qui tous à Ruel s'arrêtèrent,
Où le lendemain arrivèrent
Monseigneur le duc d'Orléans,
Et vous qui n'étiez pas céans,
C'est vous, prince, que j'apostrophe,
Vous qui faisiez le philosophe
Et l'homme d'état dans Ruel,
Vous qui traitiez de criminel
Un corps qui sera votre juge
(Disons plutôt votre refuge).
Prince, avouez-nous à présent,
Ce qui nous sembla mal plaisant
Avant votre métamorphose,
Que c'est une agréable chose
De n'être point pris sans décret,
Et que c'était là le secret
Qui pouvait sauver votre altesse
D'une captivité traîtresse,
Dont on ne se peut garantir,
Et qui vient sans nous avertir.
Vous voilà tombé dans le piége;
Qui l'eût dit que ce privilége
Que votre interprétation
A couvert de confusion,
Ce privilége raisonnable,

Le seul recours d'un misérable,
De n'être qu'un jour en prison,
Sans tyrannie et par raison,
Et par une prompte audience
Pouvoir montrer son innocence ;
Que ce privilége si doux,
Qui ne sera meshui pour vous,
Vous eût un an après fait faute ?
Vous comptiez bien alors sans votre hôte.
Mais trève de moralités,
Revenons à nos députés,
Qui dès que dans la conférence
Ils eurent vu son éminence,
La regardant à plusieurs fois,
Firent le signe de la croix,
Ebahis de recevoir un homme
Qu'ils croyaient de retour à Rome,
Et dont les Français quelque jour
Auraient regretté le retour ;
Mais cependant pour la grimace,
Et pour plaire à la populace
On le pria de s'en aller,
Avant qu'on se mît à parler.
Le dimanche je vis un homme
Qui disait que vers Brai-sur-Somme
L'archiduc avait déjà bu,
Et que vers Guise on avait vu

Voltiger les troupes d'Espagne ;
Que le duc Charles en Champagne
Près d'Avennes se promenait,
Et force troupes qu'il menait.
Lundi, qu'il était inutile,
Le régiment de notre ville,
Levé non sans beaucoup de frais,
En un temps qu'on faisait la paix,
Joignit l'armée à Villejuive,
Qui de loin lui criant : *Qui vive*,
Il crut qu'il était déjà mort,
Et demanda quartier d'abord.
Il était fait de jansénistes,
D'illuminés et d'Arnaudistes,
Qui tous en cette occasion,
Requéraient la confession
Dont ils avaient blâmé l'usage.
J'ouïs un de ce badaudage
Qui demandait à Dieu tout bas
La grâce qu'il ne croyait pas.
Ce jour la cour tira de peine
Le grand maréchal de Turenne
Tenu coupable à Saint-Germain,
Pour n'avoir pas prêté la main
A la ruine de la fronde.
(C'est comme parlait tout le monde
Du parti prétendu royal.)

On disait de ce maréchal,
Que pour notre ville affamée
Il avait offert son armée.
Notre parlement l'accepta,
Et dès ce jour même arrêta
Que déclaration et bulle,
Toute sentence serait nulle,
Et tout arrêt fait contre lui,
Ordonnant que dès aujourd'hui
Il revînt, s'il pouvait, en France;
Et de plus pour la subsistance
Que cent mille écus il prendrait
Ès recette qu'il trouverait.
Le mardi la cour étonnée,
Sur la remontrance donnée
Par le procureur-général,
Que quelqu'un du parti royal
Fît délivrer l'autre semaine,
Sous l'autorité de la reine,
Des commissions à certains,
Aux Damillis, aux Lavardins;
Aux Gallerandes, aux Courcelles,
De lever des troupes nouvelles;
Auxquels et tous autres défend
Haute et puissante cour, qui pend
Ceux qui sa volonté violent,
Que plus de soldats ils n'enrôlent,

Sans un royal commandement
Approuvé par le parlement;
Défense à toute âme guerrière,
Gentilhomme ou bien roturière,
De prendre emploi ni s'enrôler,
Sur peine de dégringoler
Du haut de noblesse en roture,
Et de roture en sépulture;
Veut que les villes et les bourgs
Courent dessus eux comme à l'ours,
Qu'ils s'assemblent à son de cloche,
Qu'à pied, qu'à cheval, ou par coche;
Ils courent après tels soldats,
Et qu'ils leur rompent les deux bras.
Le dix, on sut qu'en Normandie,
Pour joindre à l'armée ennemie,
Le baron de Marre levait
Le plus de troupes qu'il pouvait;
Mais que Chamboi, guerrier habile,
Lieutenant du grand Longueville,
Avec cinq ou six cents chevaux
Ayant poursuivi ces royaux,
Sut que dans le château de Chêne
Ces gens qu'on faisait pour la reine
Avaient élu leur rendez-vous.
Il y courut tout en courroux,
Et, par un plaisant artifice,

Faisant faire halte à sa milice,
Lui trentième quittant le gros
Vint à Chêne tout à propos.
Où sans dire qu'il fût des nôtres,
Il fut reçu comme les autres,
Qui buvaient tous comme des trous,
Et qu'on tua comme des poux ;
Car Chamboi s'étant fait connaître
Se rendit aisément le maître,
Et les prit tous ou les tua,
Comme un second Gargantua.
Le jeudi vint à l'audience,
Avec des lettres de créance
Que dans sa poche il apporta,
Un député que députa
Monsieur le duc de la Trimouille,
Qui voulant empêcher la rouille
De son courage martial,
Monté dessus son grand cheval
Pour le secours de notre ville ;
Avait levé près de trois mille,
La moitié grimpés sur roussins,
L'autre moitié des fantassins.
La nuit, les troupes ennemies
Que nous croyions être endormies,
Vinrent voir ce que nous faisions,
Et virent que nous achevions

Notre pont dessus la rivière,
Ouvrage qui ne leur plut guère,
Et qu'elles eussent bien aimé
De voir de loin bien allumé.
Ce fut du côté de la Brie
Que parut leur cavalerie,
Qui vint reconnaître ce pont ;
Mais son retour fut aussi prompt
Qu'avait été son arrivée,
Heureuse de s'être sauvée,
Puisqu'elle eût bientôt vu beau jeu :
Les nôtres affligés fort peu
D'avoir manqué cette couronne,
Et de n'avoir tué personne ;
Vu que c'est un acte cruel,
Et que l'on traitait à Ruel.
D'où le lendemain retournèrent,
Et des articles apportèrent
Tous nos messieurs les députés,
Assez tard, mais assez crottés ;
Et dès ce jour les deux armées ;
Se sont uniquement aimées,
Il n'est pas resté pour un grain
De frondeur ni de mazarin.
Samedi la cour assemblée
Parut extrêmement troublée
D'apprendre que nos généraux

N'avaient été qu'en certains mots
Compris au traité pacifique,
Sans avoir fourni de réplique,
Vu que personne de leur part
N'avait contesté pour leur part.
Si bien qu'en cette conjoncture,
Il fut dit qu'avant la lecture
De ce qu'on avait arrêté,
Derechef serait député
Pour conférer des avantages
De ces illustres personnages,
Et de tous les intéressés,
Tant qu'ils eussent dit c'est assez,
Qu'on supplîrait le roi de mettre
En une seule et même lettre.
Ce jour on eut avis certain
Que monsieur du Plessis-Praslin
Avait des troupes ennemies
Fait un amas des mieux choisies,
Pour s'opposer à l'archiduc,
Qui s'avançait d'un pas caduc,
Et de qui la démarche lente
Ne donnait pas moins d'épouvante.
Le dimanche, les députés
En carrosse étaient jà montés,
Quand lettre du roi fut reçue,
En termes absolus conçue,

Portant une interdiction
De faire députation,
Que les articles qu'apportèrent
Vendredi ceux qui conférèrent
N'eussent été vérifiés.
Sur quoi messieurs furent criés
Par l'insolente populace,
Qui les poussait avec menace,
Disant tout haut : Je sons vendus,
Je serons bientôt tous pendus,
S'il plaît au bon Dieu, ma commère;
C'est grand'pitié que la misère,
Ils ont signé notre mort!
C'est fait de monsieur de Biaufort!
Guerre et point de paix pour un double!
Mais en dépit de ce grand trouble,
Il fut par messieurs résolu
Que le lendemain serait lu
Le contenu desdits articles,
Et qu'avec paire de besicles
On examinerait de près
S'ils portaient une bonne paix.
Le lundi, la tête affublée,
Nos chefs étant en l'assemblée,
Lesdits articles furent lus,
Et la cour n'en fit point refus ;
Mais seulement pour la réforme

De quelqu'un qui semblait énorme,
Ordonna qu'on députerait,
Et qu'ensemble l'on parlerait
Pour nos chefs; qui feraient écrire
Ce que chacun pour soi désire
Pour être au traité de Paris,
Tous les intéressés compris.
Ce lundi, le courrier du Maine
Mit nos esprits hors de la peine
Où long-temps ils auraient été,
Si le diable avait emporté
Le sieur marquis de la Boulaye,
Qu'il assura pour chose vraye
Avoir paru vers ces quartiers
Avecque force cavaliers,
Qui savaient mener le carrosse,
Et ne cherchaient que plaie et bosse;
Que le marquis de Lavardin
Fuyant devant eux comme un dain,
Toute la Manselle contrée
Pour Paris s'était déclarée.
Le mardi, tous nos députés,
Sous des passe-ports apportés,
Pour la troisième fois marchèrent,
Et, comme il était dit, allèrent
Pour leurs majestés supplier
Que du mois d'octobre dernier

La déclaration reçue,
Après tant d'allée et venue,
Pour le commun soulagement,
Ne souffrît aucun détriment.
Le mercredi, lettre civile
Vint de monsieur de Longueville
Qu'il adressait au parlement,
Et qui n'était qu'un compliment,
A qui fit aussitôt réponse
La cour qui pèse tout à l'once.
Or ce jour le duc de Bouillon,
Ayant pris congé du bouillon,
Des médecines, des clystères,
Et des drogues d'apothicaires;
N'étant debout que de ce jour,
Releva la Mothe-Houdancourt,
A Villejuif où notre armée
S'était déjà bien enrhumée.
C'est ce même jour qu'on a su
Qu'au Mans avait été reçu
Notre marquis de la Boulaye
(Qui bien qu'il criât holà, aye,
Alte, marquis de Lavardin,
L'autre ne fut pas si badin
Que de tourner jamais visage,
Mais courut toujours davantage):
Qu'à la parfin notre marquis

Ayant force chapons conquis,
Les faisait cuire en cette ville,
Et que ses gens étaient cinq mille.
Un autre avis bien plus certain,
Fut que le maréchal Praslin,
Qui d'une démarche guerrière
Était allé sur la frontière
Tâter le pouls à Léopold,
Avait pris ses jambes au col,
Sans avoir dit ni quoi, ni qu'est-ce
(Ce qui n'est pas grande prouesse),
Et qu'étant ici de retour,
Dans leurs garnisons d'alentour
Ses troupes étaient retournées:
Troupes très-mal morigénées
Et qui contre l'accord passé
D'acte d'hostilité cessé,
Pillèrent toute la chevance
Des deux bourgs à leur bienséance,
Qu'ils trouvèrent sur le chemin;
Chemin que tenant sans dessein,
Quelque boulangère badine,
Blanche pour le moins de farine,
Qui venait de vendre son pain,
Se sentit légère d'un grain,
Sans argent et sans pucelage,
Hormis une qui fut si sage

Que de le laisser à Paris,
Qui n'eut que son argent de pris.
Le jeudi, les chefs de nos bandes,
Ayant fait chacun des légendes
De tous leurs petits intérêts,
Commirent à Ruel exprès,
Pour porter leurs humbles prières,
Le duc de Brissac, et Barrières,
Le sieur de Bas et de Crecy.
Le vendredi dix-neuf, ici
Nous sûmes que dans la Gascogne
La reine avait de la besogne ;
Que le parlement de Bordeaux,
Tout prêt à jouer des couteaux,
Avait fait armer à notre aide.
L'action n'en était pas laide,
Car le Normand et le Gascon,
Et le nôtre faisaient tricon.
Ce même jour par une lettre
Toulouse nous faisait promettre
Que nous pouvions tenir pour hoc
Le parlement de Languedoc,
Qui se déclarait pour le nôtre,
Tellement qu'avecque cet autre,
C'était un quatorze bien fait.
Le samedi ni beau ni laid,
Ni chaud ni froid, à l'audience

Nos généraux prirent séance,
Et là dirent tout d'une voix
Qu'ils avaient donné cette fois
Des propositions à faire ;
Mais qu'ils l'avaient cru nécessaire ;
Monsieur le cardinal resté,
Pour n'avoir plus de sûreté,
Sachant bien qu'homme d'Italie
Jamais une offense n'oublie.
Qu'au contraire ils étaient tous prêts
D'abandonner leurs intérêts,
S'il lui plaisait faire voyage,
Sinon que, pour un témoignage
Qu'ils seraient toujours serviteurs
De nos illustres sénateurs,
Ils s'en rapportaient à ces juges,
Protestant que dans nos grabuges
Ils avaient armé seulement
Pour le public soulagement.
Ce jour ordonnance royale
Dessus la plainte générale
Qu'avaient faite nos échevins,
Qui n'étaient pas des Quinze-Vingts,
Voulut qu'on nous donnât des vivres,
Pain et vin, de quoi nous rendre ivres,
Et boire en diable à la santé
De sa chrétienne majesté,

De toutes parts, par eau, par terre,
Librement comme avant la guerre,
Le commerce étant rétabli,
Et le reste mis en oubli :
Bonne nouvelle pour la panse.
Lundi vingt et deux, en l'absence
Du vaillant prince de Conti
Que la fièvre avait investi,
Le coadjuteur en sa place
Vint au parlement, de sa grâce,
Dire que le jour précédent
L'archiduc, homme fort prudent,
Écrivit au prince malade
Qu'ayant fait une cavalcade,
Et dit au maréchal Praslin,
Je suis sur ta terre, vilain,
Pour ôter toute défiance
Qu'il voulût envahir la France,
Il était prêt de retourner,
Si la reine, pour terminer
Les différends des deux couronnes,
Voulait nommer quelques personnes.
Et dit notre frondant pasteur
Que Conti, prenant fort à cœur
L'occasion avantageuse
De conclure une paix heureuse,
Avait à Ruel député

Pour derechef être insisté
Sur ce que l'archiduc propose,
Qui méritait bien une pose,
Et qu'il conjurait notre cour
Par son zèle et par son amour,
De peser un peu cette affaire,
Et la paix qu'elle pouvait faire ;
Qu'il était toujours prêt pour lui
D'abandonner dès aujourd'hui
Tout ce qu'il avait pu prétendre,
Si messieurs y voulaient entendre ;
Qu'au contraire si Léopold
Par supercherie ou par dol
Venait pour pêcher en eau trouble
(Dont j'aurais parié le double),
Il déclarait dès à présent
Qu'il ne le trouvait pas plaisant,
Que lui-même sur les frontières
Lui taillerait des jarretières,
Et, l'accommodant de rôti,
Se montrer prince de Conti.
Sur quoi messieurs firent écrire
Tout le contenu de son dire.
Ce jour on sut qu'à Saint-Germain
On avait fait accueil humain
Aux députés de Normandie,
Qui, pour chasser la maladie,

Dont nous étions tous menacés,
Y venaient comme intéressés
Pour délibérer du remède.
Que le bon Dieu leur soit en aide!
Le mercredi, l'on sut qu'Erlac
Etait clos et coi dans Brissac,
Quoiqu'on nous voulût faire entendre
Qu'il venait nous réduire en cendre.
L'on sut que Normands députés
S'étaient tous bien fort aheurtés
Au renvoi de son éminence,
Et l'on nous donnait assurance
Qu'ils ne déplîraient leur cahier
Qu'il n'eût un pied dans l'étrier.
Maïs s'il est vrai qu'ils le promirent,
Ces Normands après se dédirent,
Et certes autant à propos
Qu'il se peut pour notre repos;
Car qu'on renvoyât pour leur plaire
Un ministre si nécessaire
Comme monsieur le cardinal:
Quelque sot se fût fait du mal,
Et plus sot qui l'aurait pu croire,
Qu'un prince jaloux de sa gloire
Eût défait ce qu'il avait fait
En un favori si parfait,
Pour quelque courtaut de boutique

Qui n'aimait pas sa politique.
Aussi les députés normands
S'ils avaient fait quelques sermens
De ne déplier point leur rôle,
Ne gardèrent pas leur parole,
Et cette fois manquant de foi
Servirent la France et leur roi.
Ce même jour, fut dit en ville
Que le grand duc de Longueville
Avait, pour assiéger Harfleur,
Fait partir sous un chef de cœur,
Des troupes dès le dix-septième;
Et que ce chef le dix-neuvième,
Par un tambour nommé la Fleur,
Fit sommer la ville d'Harfleur,
Qui lui dit: Votre fille Héleine,
Je suis servante de la reine;
Mais quatre pièces de canon
Lui firent bientôt dire non;
Car, plus défaite qu'un cadavre,
Ayant dépêché vers le Havre,
Dont chacun sait qu'elle dépend,
Pour venir être son garand
(C'étaient les termes de sa lettre),
Ce gouverneur se voulut mettre
En devoir de la secourir,
Et pour l'empêcher de périr

Détacha deux cent cinquante hommes
Qui venaient en mangeant des pommes,
Quand sur le chemin ces mangeans
Trouvent un parti de nos gens.
La peur saisit ces misérables,
Qui fuirent comme de beaux diables,
Nul ne regardant après soi :
Enfin ils eurent tant d'effroi,
Que quand dans le Havre ils entrèrent
Les huit heures du soir frappèrent,
Bien que partis au chant du coq,
Et que Harfleur qui nous est hoc,
Du Havre fût à demi-lieue.
Mais la peur qu'ils avaient en queue
Leur fit oublier le chemin,
Tellement que le lendemain
Harfleur nous fit ouvrir la porte.
La garnison n'étant pas forte
Se rendit à discrétion.
Après cette reddition,
Nos gens furent faire godaille
Au château de pierre de taille
Du sieur de Fontaine Martel.
Château très-fort, mais non pas tel
Que les nôtres ne le forcèrent,
Et deux canons n'en rapportèrent,
Sans les meubles et le bétail

Dont je ne fais point de détail.
Le jeudi, jour que Notre-Dame
Sut que de fille elle était femme,
Par une Annonciation,
Tout était en dévotion,
Quand lettre de cachet venue,
Fit que séance fut tenue,
Où, quand nos chefs furent venus,
Tous les premiers propos tenus
Furent de savoir si la trève,
Ennuyeuse aux gens de la Grève,
Et qui finissait ce jour-là,
Passerait encore au delà :
Trève qui reçut un accroche
Jusqu'au lundi le plus proche,
Et compris inclusivement
Par un arrêt du parlement.
Ce jour, à la Ferté-sous-Jouarre,
Un mazarin qui disait : Garre,
Qu'on fasse place à mon cheval,
Je viens, pour le parti royal,
Loger ici des gens de guerre,
Fut accueilli à coups de pierre
Et de quelques coups de fusil.
Je pense que d'un grain de mil
On eût lors bouché son derrière.
Heureux de retourner arrière,

Maudissant, tout cicatrisé,
Le manant mal civilisé,
Qui depuis garda ses murailles,
Crainte du droit de représailles.
Samedi du mois vingt et sept,
Votre frère, encor tout mal fait
Du reste de sa maladie,
Fit déclaration hardie,
Que celles que jusqu'à ce jour
Il avait faites à la cour
De ne faire aucune demande
Pour lui ni pour ceux de sa bande,
Le cardinal étant sorti;
Que, foi de prince de Conti,
Ces déclarations signées,
Qu'on avait jusqu'ici bernées,
Recevraient applaudissement,
Pourvu qu'il plût au parlement
Rendre arrêt que son éminence
Eût à dénicher de la France,
Parce qu'il ne pouvait jamais
Autrement conclure la paix;
Que le feu partout s'allait prendre
S'il n'était couvert de sa cendre;
Qu'il priait la cour d'y rêver
Avant même que se lever.
Sur quoi la cour, à sa prière,

Rêva tant sur cette matière,
Qu'après son rêve elle a trouvé
Qu'il avait le premier rêvé.
Cependant pour faire grimace,
Et pour ne rompre pas en face
De ce prince qu'elle honorait,
La cour dit que l'on enverrait
Insister sur cette retraite,
Qui ne s'est pas encore faite.
Ce jour, nous sûmes que Jerjay,
Du parti contraire engagé,
Partait de Saint-Germain-en-Laye,
Pour s'opposer à la Boulaye
Qui faisait merveille en Anjou.
(Car il n'est pas tous les jours fou,
Comme il n'est pas tous les jours fête;
Et puis ce n'est que par la tête.
Qu'il est fou, quand il l'est parfois;
Notamment les onze des mois.)
Or, ce marquis à tête sèche
Etait entré dedans la Flèche.
Le dimanche, on sut qu'à Bordeaux
Les coups déjà pleuvaient à seaux,
Le tout pour la cause commune;
L'habitant au clair de la lune
Avait pris le château du Hact,
Et depuis avait fait un pact

D'investir le château Trompette :
Cela n'est point dans la gazette.
Ce jour même il vint un courrier,
Qui perdit bien cent fois l'étrier,
Et se pensa casser la tête,
Tant il pressa sa pauvre bête.
On l'avait fait partir exprès,
Parce que le grand duc de Retz
Avait dit : Nous sommes deux mille ;
Bonjour monsieur de Longueville,
Je ne vous ai vu de cet an.
Et cela fut dit dans Rouen.
Le jour d'après, en l'assemblée,
De divers soucis accablée,
Savoir si l'on continuerait,
Comme la reine désirait,
Notre trève en son agonie :
Conclut toute la compagnie,
Qu'elle aurait libéralement
Vingt et quatre heures seulement ;
Après lesquelles nouveau trouble,
Et plus de trève pour un double.
Ce même jour fut défendu,
Par un arrêt qui fut rendu,
Qu'on n'imprimât plus aucun livre,
Dont le débit aurait fait vivre
Quelque misérable imprimeur

Et quelque burlesque rimeur,
Qui, comme un second Mithridate,
Etait plus friand qu'une chatte
Au poison qui le nourrissait
Dans l'instant qu'il le vomissait.
Glorieux de la médisance
Qu'il faisait de son éminence,
Il vivait de son aconit;
Et c'était pour lors pain bénit
De parler mal du ministère,
De chanter prince de lanlère.
(Car on parlait presque aussi mal
De vous comme du cardinal.)
On ne vit onc tant de satires,
Ni de meilleures, ni de pires,
Qu'on en fit de vous et de lui,
Et de vous encor aujourd'hui;
La cour sans exprès congé d'elle,
Sur une peine corporelle,
Défendit de rien imprimer:
Ce qui ne fit que ranimer
Cette criminelle manie
Que chacun croyait assoupie,
Mais de qui la démangeaison
S'accroît depuis votre prison.
Le mardi, la nuit était close
(L'homme propose et Dieu dispose)

Lorsqu'on ne les attendait plus,
Nos députés sont revenus.
Le mercredi, dans l'audience,
Le procès de la conférence
Lu, qu'il fut haut de bout en bout,
Au lendemain on remit tout.
Et le premier d'avril, fut lue
La déclaration reçue
Qui nous rendit notre repos,
Dont voici les points principaux :
Nos arrêts, écrits et libelles,
Ne seront que des bagatelles,
Depuis le sixième janvier,
Qu'il fut tant perdu de papier,
Sans que pour chose aucune faite
Personne en soit plus inquiète.
Ce que, pour nous rendre plus doux,
Le roi voulut que contre nous
Tant de lettres expédiées,
De déclarations criées,
Du côté de sa majesté,
Tout fut cassé par sa bonté,
Qui prit la place de la haine;
Et dit que sa maman la reine,
Dès le premier beau jour d'été,
Enverrait au fleuve Léthé
Quelqu'un qui prît de cette eau forte,

Qui fit oublier toute sorte
D'unions, ligues et traités,
Dont ne seraient inquiétés
Ceux qui, pour faire telle ligue,
Non contens de faire une brigue,
Ont levé soldats, pris deniers
Tant publics que particuliers;
Qu'on maintiendra dans leurs offices,
Biens, honneurs, charges, bénéfices,
Au même état qu'ils se trouvaient
Quand les Parisiens buvaient
La nuit des Rois, nuit qu'ils perdirent
Le vrai pour mille faux qu'ils firent,
Pourvu qu'ils mettent armes bas,
Et ne s'opiniâtrent pas
Aux ligues, s'ils en ont aucune,
Sous couleur de cause commune;
Tous les prisonniers renvoyés;
Tous nos soldats congédiés:
Ce qui fut fait. La cour joyeuse
D'une fin de guerre ennuyeuse,
L'enregistra, la publia,
Vérifia, la ratifia;
Et, quand elle fut publiée,
Registrée et vérifiée,
Dit qu'on prîrait leurs majestés
De rendre à Paris ses beautés.

Sa splendeur et son éminence,
En l'honorant de leur présence.
Ce qui ne se fit pas sitôt
Qu'aurait souhaité le courtaut;
Car le roi partit pour Compiègne,
Où trois mois il tint comme teigne,
Et ne revint de très-long-temps,
Au grand deuil de nos habitans.
Ainsi la paix nous fut donnée,
Et notre guerre terminée;
Ainsi finit notre blocus,
Ainsi ni vainqueurs ni vaincus;
Nous n'eûmes ni gloire ni honte;
Nul des partis n'y fit son compte;
Le vôtre y souffrit maints ennuis,
Y passa de mauvaises nuits
Dans un si grand froid, qu'on présume
Qu'il y gagna beaucoup de rhume.
Le nôtre en fut incommodé:
Le carnaval en a grondé;
Le carême en a fait sa plainte;
Philis, Cloris, Silvie, Aminte,
Y perdirent tous leurs galans;
Le Palais n'eut plus de chalans,
Le procureur fut sans pratique,
Le marchand ferma sa boutique,
L'Artamène fut sans débit,

Et l'on pensa chanter l'obis
De l'Ybrahim, de Polexandre,
De Cléopâtre et de Cassandre,
Avec celui de leurs auteurs,
Leurs libraires, et leurs lecteurs.
Le sermon n'eut plus d'audience,
Le charlatan plus de créance,
L'hôtel de Bourgogne ferma,
La troupe du Marais s'arma,
Jodelet n'eut plus de farine
Dont il pût barbouiller sa mine;
Les marchés n'eurent plus de pain,
Et chacun plus ou moins eut faim.
Mais sitôt que par sa présence
La paix nous promit l'abondance,
Que le roi seul nous redonna,
Quand sa majesté retourna,
Aussitôt disparut le trouble:
Plus de misère pour un double,
Paris a repris sa beauté,
Tout est dans la prospérité.
Le marchand est à sa boutique,
Le procureur à sa pratique,
Les hommes de robe au Palais,
Les comédiens au Marais,
Les artisans à leur ouvrage,
Les bourgeois sont à leur ménage,

Les bonnes femmes au sermon,
Cornier est à son galbanon,
L'apothicaire à sa seringue ;
Et vous, le vainqueur de Nortlingue,
De Rocroi, de Fribourg, de Lens,
L'effroi de tous les Castillans,
Êtes dans le bois de Vincenne :
Dieu vous y conserve et maintienne
En santé.

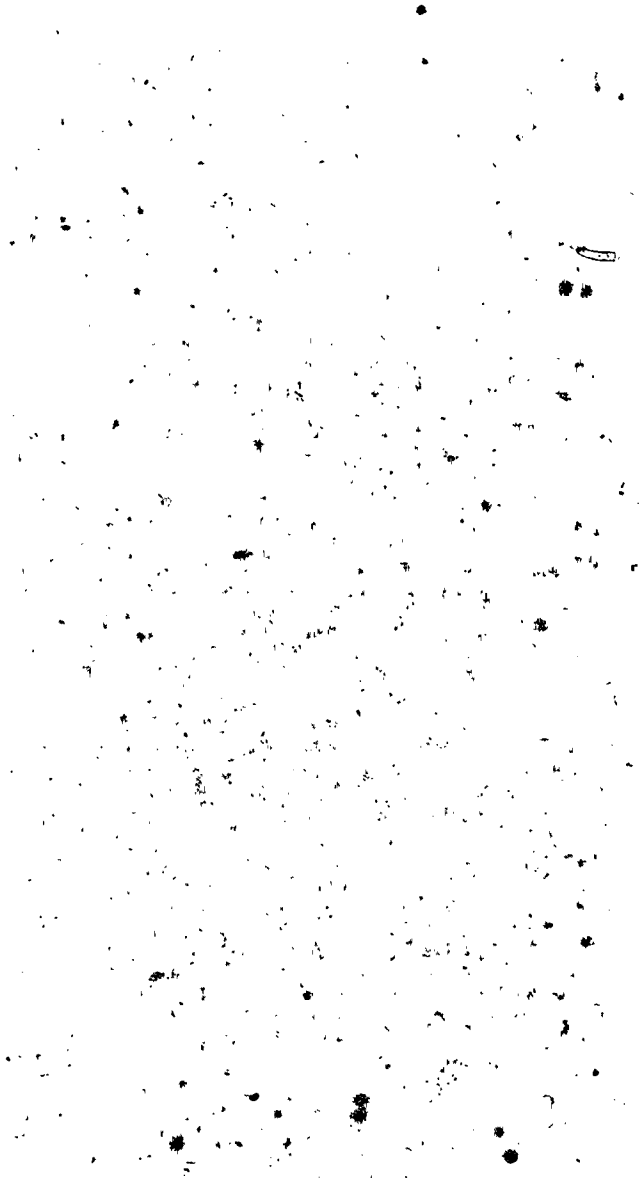

SERMON

DE

SAINT LOUIS,

ROI DE FRANCE,

Fait et prononcé devant le Roi et la Reine régente, sa mère,

Par monseigneur JEAN-FRANÇOIS-PAUL DE GONDI, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, en l'année 1648.

SERMON

DE

SAINT LOUIS,

ROI DE FRANCE,

Fait et prononcé devant le Roi et la Reine régente, sa mère, par monseigneur l'illustrissime et révérendissime JEAN – FRANÇOIS – PAUL DE GONDI, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, à Paris, dans l'église de Saint-Louis des Pères Jésuites, aux jour et fête dudit saint Louis, l'année 1648.

IN NOMINE PATRIS ✠, ET FILII, ET SPIRITUS SANCTI. Amen.

Audi, fili mi, disciplinam Patris tui. Proverbiorum 1.

Écoutez, mon fils, les enseignemens de votre Père. *Au chap.* 1 *des Proverbes.*

SIRE,

J'apporte aujourd'hui aux pieds du crucifix ce qui n'a presque jamais servi que de trophée à la vanité des hommes; je lui présente des couronnes, ce qui n'est pas le sacrifice le plus ordinaire que l'on lui fasse; je lui offre des armes, qui ne sont pas les instrumens les plus

communs de la piété ; et ces armes et ces couronnes, qui n'ont presque jamais été en usage que comme les marques profanes de la grandeur humaine, peuvent être aujourd'hui, ce me semble, judicieusement déposées dans une chaire chrétienne comme les trophées de la piété, puisqu'elles ont été sanctifiées par les justes intentions et par les actions héroïques du grand saint Louis, qui fait couler dans vos veines, sire, par une longue suite de grands princes, l'auguste sang dont vous sortez, et qui sort aujourd'hui lui-même du tombeau pour vous instruire par ma bouche, et pour porter à votre majesté cet oracle sacré :

Audi, fili mi, disciplinam patris tui.

Écoutez, mon fils, les enseignemens de votre père.

A quoi je me sens obligé d'ajouter les paroles qui suivent dans le texte de l'Écriture, *et legem matris tuæ ne dimittas à te*, et n'oubliez jamais la loi de votre mère ; puisque je ne doute point que la sainte éducation que vous recevez de la plus grande et de la plus vertueuse des reines, ne soit particulièrement fondée sur les exemples du plus grand et du plus saint de vos prédécesseurs.

Plaise au ciel de donner à votre majesté les

dispositions nécessaires pour suivre ses instructions et pour imiter ses exemples ! Et, pour en mériter la grâce, implorez, sire, les bénédictions du Saint-Esprit, par l'intercession de celle qui est la mère de votre roi et de votre maître, et que l'ange a remplie de bénédictions, en lui disant :

Ave Maria, etc.

SIRE,

Entre un nombre infini de qualités éminentes qui rendent la religion chrétienne tout éclatante de merveilles et de prodiges, la plus considérable, sans doute, est la puissance qu'elle a de perfectionner et même de changer, pour ainsi dire, la nature de toutes choses. La philosophie n'a que trop souvent et trop témérairement essayé de produire cet effet. Elle n'a jamais fait sur ce sujet que des efforts inutiles ; et quand elle s'y est imaginé quelque succès, elle n'a fait qu'ajouter à son impuissance une vanité fort mal fondée. Elle a donné, en de certaines occasions, de belles apparences ; il semble même qu'elle ait quelquefois produit de bonnes actions. Mais, en effet, elles ont presque toujours été si défectueuses, ou dans elles-mêmes, ou par leurs circonstances, que l'on ne

peut prendre avec raison le sentiment qui les a causées, que pour l'impétueux mouvement de quelques esprits naturellement généreux, qui eussent peut-être aimé la vertu s'ils l'eussent connue. Leur fin la plus ordinaire a été la gloire, qui même selon leurs maximes était criminelle. La plus excusable a été la complaisance et la satisfaction qu'ils ont cherchée dans eux-mêmes, et qu'ils n'ont jamais trouvée. Ils n'en ont jamais eu de solidement bonnes; et je ne puis m'imaginer leurs actions les plus éclatantes, et même celles qui ont passé pour être les plus utiles au public, que comme ces grandes rivières qui portent l'abondance dans les provinces qu'elles arrosent, mais qui ne laissent pas en même temps, dans leur plus grande largeur, d'être encore troublées par la fange et par les impuretés qui descendent du côté de leurs sources, ou qui tombent dans la suite de leur cours.

La religion chrétienne agit sans doute avec beaucoup plus de force et de vigueur; elle ne redresse pas seulement les intentions des hommes; elle ne leur donne pas seulement des vues plus hautes et plus élevées, mais encore elle les rend capables de se servir de ses lumières; elle purifie et leurs volontés et leurs

actions ; et en un sens, on peut dire très-véritablement que, par un changement prodigieux, des crimes elle fait des vertus.

Saint Paul ne respire que le sang des disciples de Jésus-Christ, il ne songe qu'à la ruine et qu'à la perte de la religion, *spirans erat cædis et minarum in discipulos*, et en même temps et au même moment qu'il est dans cette malheureuse disposition, Dieu le touche, ou, pour parler plus conformément à sa vocation, Dieu l'emporte, par un coup violent et extraordinaire de sa miséricorde, dans la connaissance du christianisme, et en un instant sa fureur se change en une sainte ardeur pour le salut de ses frères. N'est-ce pas un prodige ?

Théodose, fumant encore du sang des citoyens de Thessalonique, marche d'un pas superbe pour entrer dans l'église, comme pour la rendre complice de sa cruauté. Saint Ambroise, d'un seul regard, arrête la fierté d'un empereur victorieux de toutes les parties du monde ; et dans un moment sa fierté se change en un profond respect, et dans une sainte soumission, pleine d'une véritable humilité. Et ce dernier exemple, qui nous représente l'orgueil de la terre confondu, et, pour ainsi parler, anéanti par un seul mouvement du ciel, nous

marque puissamment le dernier effort de la grâce ; puisqu'il nous fait voir la grandeur humaine, qui, devant que les hommes eussent été éclairés de la lumière de l'Évangile, a été la cause la plus ordinaire et la plus générale de leur perte, et qui même depuis ce bonheur est encore, selon toutes les maximes de l'Écriture, la chose du monde la plus opposée à la véritable piété, puisque, dis-je, cet exemple nous la fait voir assujettie au christianisme, et assujettie jusqu'au point d'être un de ses plus propres et un de ses plus glorieux instrumens ; et de cette supposition, qui se rencontre entre la grandeur et la piété, qui fait trembler quand on la lit dans l'Écriture, et qui l'a même obligée de dire que *Dieu est terrible dessus les rois*, il s'ensuit nécessairement que l'accord de ces contraires est la production la plus forte du christianisme, et que, par conséquent, le dernier point de la sainteté est d'être grand et d'être saint.

Et selon ces principes, ô grand et admirable monarque, qui avez brillé sur la terre moins par l'éclat de votre couronne que par la splendeur de vos belles actions, de quels éloges, de quelles louanges peut-on former votre panégyrique ? Qu'est-ce qui peut répondre à vos

vertus ? Je m'éblouis à la vue de tant de lumières ; je me perds dans ce rare mélange de la fortune et de la vertu. Et si je me laissais emporter à la juste crainte qui saisit mon esprit de ne pouvoir parler assez dignement de ces merveilles, au lieu d'élever des trophées à la mémoire glorieuse du grand saint Louis, je me contenterais présentement de dresser en ce lieu un tribunal sacré, où j'appellerais de la part de Dieu, tous ceux qui vivent aujourd'hui dans ce royaume, pour reconnaître le crime qu'ils commettent de ne se pas soumettre à Dieu dans leur bassesse, après l'exemple d'un grand monarque qui lui a soumis si généreusement sa grandeur. Peuples, qui m'entendez, tremblez à cet exemple : et vous, sire, apprenez de vos ancêtres comment il faut vivre en roi.

L'on ne peut commencer la vie de saint Louis par rien de plus élevé que sa naissance ; et cette longue suite de rois dont il a tiré son origine ouvrirait avec pompe ce discours, si je n'étais persuadé que les avantages les plus illustres et de la nature et de la fortune ne méritent jamais d'être relevés dans une chaire chrétienne. Ils sont trop au-dessous de la dignité d'un lieu sanctifié par la parole de l'É-

vangile, pour n'être pas ensevelis dans le silence ; mais ce silence, sire, est peut-être ce qui sera le plus instructif dans ce discours. Il apprendra à V. M. que cette haute naissance, qui, par un privilége dû aux seules maisons dont vous sortez, vous sépare du commun des rois, n'est rien devant Dieu, puisque je n'ose seulement la faire entrer en part des éloges que je donne à un de vos prédécesseurs, dans cette chaire qui est pourtant le véritable lieu des louanges ; puisque c'est celui d'où l'on doit les distribuer selon le poids du sanctuaire : de sorte que le seul avantage véritablement solide que vous pouvez tirer de ce grand nombre de monarques que vous avez pour aïeux, est la connaissance de l'obligation que vous avez de songer plus souvent que tous les autres princes de la terre que vous êtes mortel, parce que vous comptez plus d'ancêtres qui vous enseignent cette vérité par leur exemple ; et cette considération, dès le commencement de votre vie, doit tous les jours vous humilier devant Dieu, même en vue de ce que vous avez de plus grand dans le monde, à la différence des autres hommes, qui trouvent assez de sujet en eux-mêmes, même selon la terre, pour abaisser leur orgueil. Et toutefois ouvrons ici nos

consciences, confessons-nous publiquement à la vue du ciel et de la terre ; n'est-il pas vrai que sans descendre du sang des rois, la moindre chimère, assez souvent ridicule, même selon le monde, nous emporte à des vanités criminelles contre les ordres du ciel ?

L'histoire remarque que le beau naturel de saint Louis répondit à sa haute naissance. Dès ses plus tendres années on vit briller dans les premiers mouvemens de son âme des étincelles de ce grand feu, qui depuis anima tout le cours de sa vie avec tant d'ardeur pour la vertu. *Sortitus sum bonam indolem*, disait Salomon. Après cette remarque du plus sage des hommes, on doit croire que les bonnes inclinations peuvent être une juste matière de louanges ; et l'on peut dire qu'elles ne furent jamais meilleures dans l'âme de saint Louis, que quand elles produisirent ce profond respect et cette parfaite obéissance qu'il conserva toujours avec tant de soin pour la reine Blanche de Castille sa mère, régente de son royaume, grande et vertueuse princesse, de laquelle je me contente de dire, pour marquer seulement le caractère de sa vertu, que, dans la minorité du roi son fils, elle purgea la France des restes malheureux de l'hérésie des Albigeois.

Sire, je ne prétends pas de vous toucher en ce point par des exemples. Les obligations que vous avez à la reine votre mère, parlent plus suffisamment à votre cœur que toutes mes paroles ne sauraient se faire entendre à vos oreilles. Vous êtes l'enfant de ses larmes et de ses prières, elle vous a porté au trône sur des trophées, vous êtes conquérant sous sa régence; et ce qui est sans comparaison plus considérable que tous ces avantages, elle vous instruit soigneusement à la piété. Je vous ai dit ces vérités de la part du clergé de votre royaume, je me sens forcé par un instinct secret de les répéter encore aujourd'hui à votre majesté de la part de Dieu, non pour vous exhorter à l'obéissance que vous lui devez, de laquelle l'auguste sang qui coule dans vos veines, et ce beau naturel que l'Europe admire dans les commencemens de votre vie, ne vous permettront jamais de vous dispenser; mais pour prendre sur ce fond un juste sujet de vous expliquer en peu de paroles la plus importante et sans doute la plus nécessaire des instructions, c'est, sire, la distinction du droit positif de votre royaume, et du droit naturel qui oblige tous les hommes. Le droit positif de votre état fait que la reine votre mère est votre sujette;

et ainsi il la soumet à votre majesté. Le droit naturel, qui est au-dessus de toutes les lois, fait que vous êtes son fils, et ainsi il vous soumet à elle. Distinguez, sire, ces obligations; elles ne sont point contraires, mais il les faut entendre. Je ne les touche qu'en passant, parce que je ne doute point que la sainte éducation que vous recevez ne vous permettra point de les ignorer. Aussi est-ce en cet endroit, en ce point et en plusieurs autres, la connaissance la plus importante et la plus nécessaire aux princes.

Saint Louis n'eut pas plutôt atteint un âge raisonnable, qu'il se trouva enveloppé dans une grande et difficile guerre émue par quelques princes mécontens dans son royaume, fomentée par l'Anglais, et soutenue par ces belliqueuses provinces que cet ennemi fier et puissant possédait en ce temps-là dans cet état. Ce généreux prince s'opposa courageusement à ces injustes entreprises: il fit voir à toute la terre que la véritable piété n'est point contraire à la véritable valeur; il raffermit son état ébranlé; il porta la terreur et l'effroi dans les terres et dans les troupes étrangères; il soutint, ou plutôt il força lui seul, sur le pont de Taillebourg, l'armée anglaise avec une fermeté plus mer-

veilleuse que celle que l'antiquité romaine a consacrée avec tant de gloire à la postérité ; il arrêta ce débordement du Nord qui grondait déjà contre la France, et qui depuis a été si furieux, qu'il a failli à emporter les plus braves de ses successeurs. Je n'appréhende point de vous présenter dans une chaire de paix ces images sanglantes de carnage et de meurtres, puisque les guerres de saint Louis ont été de ces guerres sanctifiées, dont l'Écriture même parle avec éloge : *Sanctificate bellum, sanctificate arma.* Il a sanctifié la guerre en lui donnant une juste cause qui fut la sûreté de ses peuples, et en la portant à une juste fin qui fut une glorieuse paix. Il a sanctifié les armes en tempérant leur violence par les lois de la discipline chrétienne : ainsi tout tourne en bien à ceux qui aiment Dieu, *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* Ainsi la guerre même entre en part de la sainteté de saint Louis ; ainsi les rois se sauvent en donnant des batailles, pourvu que ces batailles se donnent pour la conservation ou pour le repos de leurs sujets : et saint Louis, sans doute, a plus mérité par les ordres qu'il a donnés à la tête de son armée, qu'il n'eût pu faire par les prières et par la retraite de son cabinet.

On ne s'applique pas avec assez de choix à la piété; on n'a pas assez de discernement pour distinguer les différentes conduites que l'on doit prendre dans les différens emplois. Il y a des actions de piété qui sont communes à toutes les professions; il y en a qui sont particulières à chaque profession. Il est important de ne les point confondre; et ceux qui les confondent se mettent du nombre de ceux que reprend l'Écriture, quand elle dit : *Corripite inquietos et inordinatos.* Ce discernement est particulièrement demandé à Dieu, par le Psalmiste, pour les rois : *Deus judicium tuum regi da.* Assez souvent un juge plaît plus à Dieu en rendant la justice qu'en faisant oraison, et quelquefois un roi suit plus exactement les volontés du ciel à la tête d'un bataillon que dans son oratoire. Par cette conduite ce grand monarque, dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire, a attiré sur ses exploits les bénédictions du ciel; et par cette conduite ses armes ont été sanctifiées par une glorieuse paix.

Les vôtres, sire, ne sont pas moins justes, elles n'ont pas eu de moindres succès. Cette importante victoire remportée si fraîchement et si glorieusement sur vos ennemis est-elle une moins bonne cause? En naissant vous vous les

êtes trouvées dans les mains : Dieu veuille par sa miséricorde qu'elles aient bientôt une aussi bonne fin ! Dieu veuille que vos victoires soient bientôt arrêtées par une heureuse paix ! Je vous la demande, sire, au nom de tous vos peuples affligés, et pour parler plus véritablement, consumés par les nécessités inséparables d'une si longue guerre. Je vous la demande avec liberté, parce que je parle à V. M. d'un lieu d'où je suis obligé par ma conscience de vous dire, et de vous dire avec autorité que vous nous la devez.

Mais, hélas ! je me reprends, sire : si la paix était dans vos mains innocentes, il y a longtemps qu'elles auraient fait à la terre ce don si précieux : la reine votre mère les aurait désarmées pour la gloire du ciel et pour le repos du monde. Votre jeune courage aurait cédé à sa piété. Elle est lasse de ces funestes victoires que l'on achète par le sang de ses sujets. L'opiniâtreté des ennemis de votre couronne a rendu jusqu'ici inutiles tous les efforts qu'elle a faits pour leur propre tranquillité, et pour leur propre salut. C'est donc à Dieu, chrétiens, qu'il faut demander la paix, et non pas au roi : c'est de sa bonté qu'il faut espérer qu'il fléchira les cœurs de ces princes obstinés à leur perte ;

et je m'assûre, madame, que ces prières ardentes, dont votre majesté presse le ciel, ne sont particulièrement employées qu'à le conjurer qu'il fasse que le sang d'Autriche relâche un peu de ce noble orgueil, qui, contre ses propres intérêts, le rend trop ferme dans ses malheurs. Ces vœux sont si justes et si nécessaires au monde que j'en attends le succès avec confiance. Et je n'en ai pas moins que, quand Dieu leur aura donné leur effet, votre majesté, sire, ne se serve de la tranquillité de son royaume aussi utilement pour l'avantage de ses peuples que saint Louis se servit du relâche que lui donnèrent ses premières armes.

Il soulagea ses sujets, il poliça son état, il fit refleurir la justice, il réprima les violences, il défendit les duels, il châtia rigoureusement les impies et les blasphémateurs. Ah! sire, puisque vos sujets sont assez malheureux pour imiter leurs pères dans leurs crimes, ne serez-vous pas assez juste pour imiter votre glorieux ancêtre dans ses lois? et souffrirez-vous à la vue de la France, aux yeux de la chrétienté, à la vue du Dieu que vous adorez, que l'impiété règne et triomphe par l'impunité dans la ville capitale de votre royaume? *Non sine causâ gladium Dei portas, vindex es in iram.* Ce n'est

pas sans sujet que Dieu vous a confié l'épée de sa justice, c'est pour venger sa cause et pour punir les crimes que l'on commet contre sa divine majesté. La clémence est la vertu des rois, et sans elle les princes les plus légitimes ne sont presque point distingués des tyrans; mais elle perd son lustre et son mérite quand elle est employée pour tirer des mains de la justice ces noirs et ces infâmes criminels qui se sont attaqués directement à leur Créateur. Saint Louis, par une grandeur de courage digne d'un héros véritablement chrétien, et contre les maximes de la fausse politique, pardonna au comte de la Marche, déclaré rebelle, qui, par un attentat étrange, avait porté les armes d'Angleterre dans le sein de la France contre son souverain; et au même moment, contre toutes les règles de la fausse clémence, il fait percer la langue à des blasphémateurs, peut-être et sans doute moins coupables que ceux de notre siècle. La noble impatience que la reine votre mère sent en son âme contre tout ce qui est péché, ne lui permettra pas assurément d'attendre la paix pour remédier à ces désordres; et c'est l'unique gloire, sire, que son amour lui permet de vous envier. Mais j'avoue que la charité chrétienne ne demande qu'avec peine et qu'avec

regret la punition des crimes, et qu'elle en souhaite plutôt la conversion. Ames impies et brutales, qui n'éclatez que par des blasphèmes, et qui toutefois éclatez; qui ne cherchez de l'applaudissement que par des discours abominables, et qui toutefois en trouvez; prévenez par une sévère pénitence le châtiment exemplaire que la justice de Dieu et celle du roi vous préparent; et vous, gladiateurs, qui même avec faste vous sacrifiez vous-mêmes tous les jours au démon, dérobez vos têtes au supplice, et vos âmes aux enfers.

Le grand ordre que saint Louis mit en son royaume attira sur lui les bénédictions du ciel; et comme la plus grande et la principale de toutes est l'amour de Dieu et la charité pour ses frères, il lui inspira ce vaste et pieux dessein de secourir les chrétiens de Jérusalem, opprimés par la tyrannie des barbares, et d'affranchir de leur puissance ces lieux consacrés par la naissance et par la mort du Fils de Dieu. Et véritablement c'est ici où la parole me manque, c'est ici, où, sans emprunter les figures de l'éloquence humaine, sans parler avec exagération, je me sens obligé d'avouer que je me trouve dans l'impuissance d'achever le tableau de ce grand monarque. Les traits en sont trop

forts. Tantôt je le considère triomphant des périls de la mer, attaquant Damiette, prenant terre le premier à la tête de son armée à la vue de ses ennemis, faisant trembler l'Orient sous le poids de ses armes. Tantôt je le regarde perçant en deux batailles, comme un prodige de valeur, les rangs des troupes infidèles, et après des efforts plus qu'humains, abattu dans la troisième, moins par la multitude de ses ennemis, que par la main de Dieu, qui veut éprouver sa constance. Tantôt je le considère en sa prison, attirant la vénération des peuples les plus barbares par sa vertu, et foulant aux pieds par la grandeur de son courage la vaste couronne des mahométans. Tantôt je l'aperçois dans les hôpitaux de Syrie, au retour de sa captivité, secourant les malades, assistant lui-même les pestiférés; et de ce lieu d'humilité, où il sert à genoux les pauvres, je le vois tout d'un coup rappelé sur son trône, non pour s'y reposer de ses travaux passés, mais pour y reprendre de nouvelles forces, pour former de nouvelles armées, pour passer en Afrique, pour porter la guerre dans les provinces les plus farouches et les plus belliqueuses des Sarrasins, et pour planter la croix sur les mosquées de Mahomet. Où pouvons-nous trouver la variété des cou-

leurs nécessaires pour dépeindre les actions de ce grand prince? Hélas ! nous n'en avons pas d'assez vives pour donner la moindre partie de l'éclat qui est dû à ses malheurs, qu'il a rendus, à la vérité, par sa constance, aussi illustres que ses victoires, et qui peuvent faire dire avec fondement de saint Louis, pris et défait par les Barbares, ce qu'on disait autrefois de cette peinture si estimée par les anciens, qu'elle ne fut jamais plus belle ni moins effacée, qu'après qu'elle eut été touchée par trois différentes fois de la foudre. Tirons le rideau sur toutes ces merveilles, couvrons d'un voile, à l'imitation de cet ancien, qui s'en servit si judicieusement dans une occasion trop connue pour être répétée, couvrons, dis-je, d'un voile cette partie la plus animée de sa belle vie, parce que nous n'en saurions exprimer seulement les moindres traits. Et tirons de ces grands exemples, par un avantage que votre majesté doit partager avec ses sujets, des fruits dignes de cette chaire, et sans lesquels les panégyriques les plus chrétiens ne seraient pas plus utiles que les discours les plus profanes.

Saint Louis a servi lui-même les pauvres dans les hôpitaux, sans autre obligation que celle de son ardente charité : jugez, sire, à

quel point vous êtes obligé à les servir sur votre trône, où Dieu vous a mis pour les soulager. Et nous, chrétiens, jugeons, à notre honte et à notre confusion, que nous sommes indignes de porter ce glorieux titre, depuis qu'une dureté, qui fait horreur, fait que nos entrailles ne sont plus émues sur la nécessité de nos frères; depuis que nos folles dépenses et notre luxe, souvent ridicules et toujours honteux, emportent, ou pour mieux dire, dérobent ce que nous devons aux misères de notre prochain.

Saint Louis, animé du saint zèle de la gloire de Dieu, se résolut de passer au Levant, et d'ouvrir la guerre sainte contre les infidèles. Dieu veuille, sire, que le cimeterre des Ottomans, qui brille déjà sur les frontières de la chrétienté, ne vous impose pas un jour la nécessité de semblables desseins! mais au moins cet exemple doit donner à votre majesté du zèle pour sa religion. Hélas! en sommes-nous seulement échauffés! Et n'est-il pas vrai que sans passer les mers, nous nous trouvons assez souvent dans les compagnies avec des ennemis de notre foi, contre lesquels nous opiniâtrons peu de combats pour sa défense.

Saint Louis reçut les afflictions qui lui arri-

vèrent en Syrie avec une fermeté admirable ; et la résignation qu'il eut aux volontés de Dieu en sa défaite, dans sa prison, dans ses maladies, a été même plus estimée par le plus grand prélat de notre siècle, le bienheureux François de Salles, que la générosité de son entreprise. Ce grand monarque, sire, n'oublia jamais qu'il était roi, mais il se souvint qu'il était toujours homme. C'est pourquoi les accidens de la vie ne le surprirent point, et ne l'étonnèrent pas, à la différence des grands du monde, à qui pour l'ordinaire la flatterie plus forte même que l'expérience fait perdre le mémoire, et qui n'en sont pas exempts. Et nous, sans porter des couronnes, recevons-nous avec plus de soumission les ordres de Dieu, et aux premières afflictions que le ciel nous envoie, ne paraît-il pas visiblement à nos impatiences et à nos murmures que nous oublions souvent que nous sommes mortels ?

Saint Louis ne se lasse jamais de servir Dieu ; et quoique ses bons desseins n'aient pas toujours de bons succès, il les pousse avec vigueur, il ne s'ébranle point. Au retour de l'Asie, il attaque l'Afrique, il porte l'étendard de la croix sur les murailles de Tunis ; rien n'arrête son ardeur, que la volonté de celui

qui la lui inspire. Ah ! qui que tu sois, malheureux ! âme lâche et timide, qui prends un bon dessein, et qui l'abandonne, ou par crainte ou par espérance, ou par faiblesse ou par corruption, confonds-toi en toi-même, par l'exemple du plus grand des rois ; mais confonds-toi d'une sainte honte, qui produise une véritable pénitence digne de ton crime, digne de ta faiblesse, digne de ta lâcheté.

Je sens que je m'emporterais dans un nombre infini d'oppositions qui se rencontrent, au déshonneur de notre siècle, entre la vertu de saint Louis et nos péchés. Je me perdrais facilement dans ces grandes distances qu'il y a de sa continence à nos désordres, de son humilité à notre fausse gloire, de sa charité à nos froideurs, de son courage à nos faiblesses. Je m'arrête, je m'arrête contre mes sentimens, pour voir mourir ce grand monarque, mais non pas pour parler de sa mort. On peut exagérer la mort des hommes ordinaires, parce qu'assez souvent on n'en est pas ému, qu'après de longues réflexions ; mais celle des grands rois touche par la seule vue de leurs tombeaux. Saint Louis étendu sans sentiment, dans un pays ennemi, sur une terre étrangère, marque plus fortement la vanité du monde que tous les discours

qu'on pourrait faire sur ce sujet. Et à ce triste spectacle je me contente de m'écrier avec le prophète : *Ubi gloria Israël?* où est la gloire d'Israël? où est la grandeur de la France? où est cette florissante noblesse? où est cette puissante armée? où est ce grand monarque qui commandait tant de légions? et au même moment que je fais ces demandes, il me semble que j'entends les voix confuses et ramassées de tous les hommes qui ont vécu dans les quatre siècles écoulés depuis sa mort, qui me répondent qu'il règne dans les cieux. Ah! que ce dernier moment, qui l'y a porté avec tant de gloire, nous fournit d'exemples de constance, de fermeté, de générosité, de magnanimité vraiment chrétienne! Toutes les paroles, par lesquelles il a fini sa belle vie, et par lesquelles je prétends finir ce discours, sont autant de caractères illustres d'une mort toute grande, toute héroïque, toute sainte.

Ce grand monarque adressa ces paroles au roi son fils et son successeur sur la terre, dans le lit de la mort, et je dois croire qu'il les adresse présentement à votre majesté, encore avec plus de force, du ciel, où il est dans la gloire. *Audi, fili mi, disciplinam patris tui.* Ecoutez, sire, mais écoutez attentivement,

voici les paroles originales du testament de votre père.

Sachez que vous êtes roi pour rendre la justice, et que vous la devez également aux pauvres et aux princes, et par vous et par vos officiers, des actions desquels vous rendrez compte à Dieu. Soulagez votre peuple, conservez la franchise, écoutez ses plaintes, et inclinez d'ordinaire du côté du moins riche, parce qu'il y a apparence qu'il est le plus oppressé; faites-vous justice à vous-même dans vos intérêts, afin que vos officiers n'aient pas lieu de se persuader qu'ils vous puissent plaire en faisant des injustices pour votre service. N'entrez jamais en guerre contre aucun prince chrétien, que vous n'y soyez obligé par des considérations très-pressantes; pardonnez les fautes qui ne regarderont que votre personne, et soyez inexorable pour celles qui toucheront la divine majesté; punissez les blasphémateurs, et ayez aversion pour les hérétiques; soyez libéral de votre bien, et soyez ménager de celui de vos sujets. Maintenez les bons réglemens et les anciennes ordonnances de votre royaume, et corrigez avec soin les mauvais usages. Ne donnez jamais les bénéfices qu'à ceux qui seront capables d'en faire les fonctions, et d'en soutenir la dignité; de-

meurez dans le respect que vous devez au saint-siége, et conservez inviolablement les priviléges et les immunités de l'église. Entendez souvent la parole de Dieu, et fréquentez les sacremens avec les dispositions nécessaires. Enfin, faites régner Jésus-Christ en votre cœur et dans votre royaume, afin qu'après une longue vie, il vous fasse régner avec lui dans la vie éternelle, *où vous conduisent le Père* †, *le Fils* †, *et le Saint-Esprit* †. *Ainsi soit-il.*

LA

CONJURATION

DU COMTE

JEAN-LOUIS DE FIESQUE.

LA

CONJURATION

DU COMTE

JEAN-LOUIS DE FIESQUE.

Au commencement de l'année 1547, la république de Gênes se trouvait dans un état que l'on pouvait appeler heureux, s'il eût été plus affermi. Elle jouissait en apparence d'une glorieuse tranquillité, acquise par ses propres armes, et conservée par celles du grand Charles-Quint, qu'elle avait choisi pour protecteur de sa liberté. L'impuissance de tous ses ennemis la mettait à couvert de leur ambition, et les douceurs de la paix y faisaient revenir l'abondance, que les désordres de la guerre en avaient si long-temps bannie; le trafic se remettait dans la ville avec un avantage visible du public et des particuliers; et si l'esprit des citoyens eût été aussi exempt de jalousie que leur fortune l'était de la nécessité, cette république se serait relevée en peu de jours de ses misères passées par un repos plein d'opulence et de bonheur.

Mais le peu d'union qui était parmi eux, et les semences de haine que les divisions précédentes avaient laissées dans les cœurs, étaient des restes dangereux qui marquaient bien que ce grand corps n'était pas encore remis de ses maladies, et que sa guérison était semblable à la santé apparente de ces visages bouffis, sur lesquels un peu d'embonpoint cache beaucoup de mauvaises humeurs. La noblesse, qui avait le gouvernement entre ses mains, ne pouvait oublier les injures qu'elle avait reçues du peuple dans le temps qu'elle était éloignée des affaires. Le peuple, de son côté, ne pouvait souffrir la domination de la noblesse que comme une nouvelle tyrannie qui était contraire aux ordres de l'état; une partie même des gentilshommes qui prétendaient à une plus haute fortune, enviaient ouvertement la grandeur des autres : ainsi les uns commandaient avec orgueil, les autres obéissaient avec rage, et beaucoup croyaient obéir, parce qu'ils ne commandaient pas assez absolument, quand la Providence permit qu'il arrivât un accident qui fit éclater tout d'un coup ces différens sentimens, et qui confirma, pour la dernière fois, les uns dans le commandement et les autres dans la servitude.

C'est la conjuration de Jean-Louis de Fiesque,

comte de Lavagne, qu'il faut reprendre de plus loin pour en connaître mieux les suites et les circonstances.

Au temps de ces fameuses guerres dans lesquelles Charles-Quint, empereur, et François Ier désolèrent l'Italie, André Doria, sorti d'une des meilleures maisons de Gênes, et le plus grand homme de mer qui fût à cette heure-là dans l'Europe, suivait avec ardeur le parti de la France, et soutenait la grandeur et la réputation de cette couronne sur les mers avec un courage et un bonheur qui donnaient autant d'avantage à son parti que d'éclat à sa gloire particulière. Mais c'est un mal ordinaire aux plus grands princes de ne considérer pas assez les hommes de service, quand une fois ils croient être assurés de leur fidélité. Cette raison fit perdre à la France un serviteur si considérable, et cette perte produisit des effets si fâcheux que la mémoire en sera toujours funeste et déplorable à cet état. En même temps que ce grand personnage fut engagé dans le service du roi en qualité de général des galères, avec des conditions avantageuses, ceux qui tenaient les premières places de la faveur et de la puissance dans les conseils commencèrent à envier et sa gloire et sa charge, et formèrent

le dessein de perdre celui qu'ils voyaient trop grand seigneur pour se résoudre jamais à dépendre d'autres personnes que de son maître. Comme ils jugèrent qu'il ne serait d'abord ni sûr ni utile à leur dessein de lui rendre de mauvais offices auprès du roi, qui venait de témoigner une trop bonne opinion de lui pour en concevoir sitôt une mauvaise, ils prirent une voie plus délicate; et, joignant les louanges aux applaudissemens publics que l'on donnait aux premières armes que Doria avait prises pour la France, ils se résolurent de lui donner peu à peu des mécontentemens, que l'on pouvait attribuer à la nécessité des affaires générales plutôt qu'à leur malice particulière, et qui néanmoins ne laissèrent pas de faire l'effet qu'ils prétendaient. Ils s'appliquèrent à donner à cet esprit altier et glorieux matière de s'échapper, pour avoir un moyen plus aisé de le ruiner dans l'esprit du roi; et les affaires que sa charge lui donnait dans le conseil ne fournirent à ceux qui y avaient toute l'autorité que trop d'occasions de le désobliger. Tantôt l'on trouvait les finances trop épuisées pour fournir à de si hauts appointemens; tantôt on le payait en mauvaises assignations; quelquefois ses demandes étaient trouvées injustes et déraison-

nables. A la fin ses remontrances sur les torts qu'on lui faisait furent rendues si criminelles auprès du roi, par les artifices de ses ennemis, qu'il commença d'être importun et fâcheux, et peu à peu il passa auprès de lui pour un esprit intéressé, insolent et incompatible. Enfin on le désobligea ouvertement, en lui refusant la rançon du prince d'Orange son prisonnier, que son neveu Philipin Doria avait pris devant Naples, et que le roi avait retiré de ses mains. On lui demanda, même avec des menaces, le marquis du Guast et Ascagne Colonne, pris à la même bataille. On ne parla plus de lui tenir la parole qu'on lui avait donnée de rendre Savone à la république de Gênes; et comme on vit que cet esprit prenait feu, au lieu de cacher ses dégoûts sous une modération apparente, ses ennemis n'oublièrent rien pour les accroître. M. de Barbezieux fut commandé pour se saisir de ses galères, et même pour l'arrêter s'il était possible. Cette faute était aussi pleine d'imprudence que de mauvaise foi; et l'on ne saurait assez blâmer les ministres de France d'avoir préféré leurs intérêts au service de leur maître, et ôté à son parti le seul homme qui pouvait le maintenir en Italie; et, puisqu'ils voulaient le perdre, on peut dire qu'ils

furent fort malhabiles de ne l'avoir pas perdu tout-à-fait, et de l'avoir laissé dans un état où il était capable de nuire extrêmement à la France et à eux-mêmes, par le chagrin que le roi pouvait prendre de leurs conseils, et par les mauvaises suites qu'ils avaient attirées contre son royaume.

Doria, se voyant traité si criminellement, fait un manifeste de ses plaintes, proteste qu'elles ne procèdent pas tant de ses intérêts particuliers que de l'injustice avec laquelle on refusait à sa chère patrie de lui rendre Savone, qui lui avait été tant de fois promise par le roi. Il traite avec le marquis du Guast son prisonnier, se déclare pour l'empereur, et accepte la généralité de ses mers. La conduite de ce vieux politique fut en cela pour le moins aussi malicieuse que celle des ministres de France, mais beaucoup plus adroite et plus judicieuse. On ne le peut excuser d'une ingratitude extraordinaire de s'être laissé emporter au mouvement d'une si dangereuse vengeance contre un prince à qui l'on peut dire qu'il avait obligation de tout son honneur, puisqu'il en avait acquis les plus belles marques en commandant ses armées; et il est difficile de le justifier d'une trahison lâche et indigne de ses pre-

mières actions, d'avoir commandé à Philipin Doria, son lieutenant, de laisser entrer des vivres dans Naples, alors extrêmement pressé par M. de Lautrec, au moment même qu'il protestait encore de vouloir demeurer dans le service du roi; mais il faut avouer aussi que ce même procédé le doit faire passer pour un homme fort habile dans la politique intéressée, en ce qu'il mit avec tant d'adresse les apparences de son côté, que ses amis pouvaient dire que le manquement de parole dont il se plaignait pour sa patrie, était la véritable cause de son changement; et que ses ennemis ne pouvaient nier qu'il n'y eût été poussé par des traitemens trop rudes et trop difficiles à souffrir, outre qu'il n'ignorait pas que le moyen d'être en beaucoup de considération dans un parti, était celui d'y apporter d'abord un grand avantage. En effet, il prit si bien son temps, et ménagea sa révolte avec tant de conduite, qu'elle sauva Naples à l'empereur, que les Français lui allaient ravir en peu de jours, si Philipin Doria eût continué de les servir fidèlement. Ce changement fut cause de la perte d'un des plus grands capitaines qui fussent jamais sortis de la France, et mit enfin la république de Gênes sous la protection de la couronne

d'Espagne, à qui elle est si nécessaire à cause de ses états d'Italie : aussi fut-ce la première action d'André Doria pour le service de l'empereur, après qu'il se fut entièrement déclaré contre le roi.

Cet homme habile et ambitieux, connaissant au point qu'il faisait les intrigues de Gênes et les inclinations des Génois, ne manqua pas de ménager des esprits qu'on a de tout temps accusés d'aimer la nouveauté. Comme il avait beaucoup d'amis et de partisans secrets dans la ville qui lui rendaient compte de ce qui s'y passait, il avait soin aussi d'y confirmer les uns dans le mécontentement qu'ils témoignaient du gouvernement, et d'essayer d'en faire naître dans l'esprit des autres; de persuader au peuple que les Français ne lui laissaient que le nom de la souveraineté, pendant qu'ils en retenaient tout le pouvoir; il faisait représenter à la noblesse l'image du gouvernement ancien, qui avait toujours été entre ses mains, et enfin il insinuait à tout le monde l'espérance du rétablissement général des affaires dans un changement.

Sa cabale étant faite, il s'approcha de Gênes avec ses galères; il mit pied à terre, et rangea ses gens en bataille, sans trouver aucune résis-

lance. Il marcha dans la ville suivi de ceux de son parti qui avaient pris les armes au signal arrêté. Il occupa les principaux lieux, et s'en rendit maître presque sans mettre l'épée à la main. Théodore Trivulce, qui y commandait pour le roi, perdit avec Gênes toute la réputation qu'il s'était acquise dans les guerres d'Italie, parce qu'il négligea de rompre les pratiques qui s'y étaient tramées, quoiqu'il en fût averti, et qu'il aima mieux, pour sauver sa vie et son argent, faire une honteuse composition dans le châtelet, que de s'ensevelir honorablement dans les ruines de cette place si importante au service de son maître.

Les Français ne furent pas plutôt chassés de Gênes, que l'on entendit crier dans les rues le nom de Doria, les uns suivant dans ces acclamations leurs véritables sentimens, les autres essayant de cacher, par des cris de joie dissimulés, l'opinion qu'ils avaient donnée en diverses occasions que leurs pensées n'étaient pas conformes à la joie publique; et la plupart se réjouissaient de ces choses (comme c'est l'ordinaire des peuples) par la seule raison qu'elles étaient nouvelles.

Doria ne laissa pas refroidir cette ardeur: il assembla la noblesse, lui mit le gouverne-

ment entre les mains, et protestant qu'il n'y prétendait aucune part que celle qui lui serait commune avec tous les autres gentilshommes, il donna lui-même la forme à la république ; et après avoir reçu tous les témoignages imaginables des obligations que lui avaient ses concitoyens, il se retira dans son palais pour y goûter en repos le fruit de ses peines passées ; et la république lui érigea une statue avec le titre *de Père de la patrie, et de Restaurateur de la liberté.*

Il y a beaucoup de personnes qui croient qu'en effet Doria avait terminé toute son ambition au présent qu'il faisait à son pays de la liberté, et que l'applaudissement général qu'il recevait des siens lui donnait plutôt la pensée de jouir de cette gloire avec tranquillité, que de s'en servir pour des desseins plus élevés. D'autres ne se peuvent imaginer que le grand emploi qu'il avait pris tout de nouveau dans le service de l'empereur, et le soin continuel qu'il avait toujours eu de tenir la noblesse de Gênes attachée à sa maison, partissent d'un esprit enclin au repos et absolument désintéressé. Ils croient qu'il était trop habile homme pour ne pas voir qu'un souverain dans Gênes ne pouvait plaire au conseil d'Espagne, et qu'il

voulait seulement l'entretenir par une modération apparente, et remettre de plus hautes entreprises à des temps plus favorables.

Sa vieillesse néanmoins eût pu diminuer justement l'appréhension que l'on avait de son autorité, si l'on n'eût pas vu un autre lui-même dans une puissance presque égale à la sienne. Jannetin Doria, son cousin et son fils adoptif, âgé d'environ 28 ans, était extrêmement vain, altier et insolent : il avait en survivance toutes les charges de son père, et tenait par ce moyen la noblesse de Gênes dans ses intérêts. Il menait une façon de vie plus éclatante que celle d'un citoyen qui ne veut pas s'attirer de l'envie et donner de l'ombre à la république. Il témoignait même assez ouvertement qu'il en dédaignait la qualité. L'élévation extraordinaire de cette maison produisit le grand mouvement dont nous allons parler, et donna ensuite un exemple mémorable à tous les états de ne souffrir jamais dans leurs corps une personne si éminente, que son autorité puisse faire naître le dessein de l'abaisser, et le prétexte de l'entreprendre.

Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, sorti de la plus illustre et de la plus ancienne maison de Gênes, riche de plus de deux cent

mille écus de rente, âgé de vingt-deux ans, doué d'un des plus beaux et plus élevés esprits du monde, ambitieux, hardi et entreprenant, menait en ce temps-là dans Gênes une vie bien contraire à ses inclinations. Comme il était passionnément amoureux de la gloire, et qu'il manquait d'occasions d'en acquérir, il ne songeait qu'aux moyens d'en faire naître; mais quelque peu de matière qu'il en eût alors, il eût pu se promettre néanmoins que son mérite lui aurait ouvert le chemin de la gloire où il aspirait en servant son pays, si l'extrême pouvoir de Jannetin Doria, dont nous avons déjà parlé, lui eût laissé quelque lieu d'y espérer de l'emploi. Mais comme il était trop grand par sa naissance, et trop estimé par ses bonnes qualités pour ne donner pas de l'appréhension à celui qui voulait attirer à lui seul toute la réputation et les forces de la république, il voyait bien qu'il ne pouvait avoir de prétentions raisonnables en un lieu où son rival était presque le maître; parce qu'il est certain que tous ceux qui prennent de l'ombrage dans les premières places ne songent jamais aux intérêts de celui qui le donne, que pour le ruiner. Voyant donc qu'il devait tout appréhender de l'élévation de Doria, et qu'il n'avait rien à es-

pérer pour la sienne, il crut être obligé de prévenir par son esprit et par son courage les mauvaises suites d'une grandeur si contraire à celle de sa maison, n'ignorant pas qu'il ne faut jamais rien attendre des personnes qui se font craindre, qu'une extrême défiance et un abaissement continuel de ceux qui ont quelque mérite et qui sont capables de s'élever.

Toutes ces considérations mettant dans le cœur de Jean-Louis de Fiesque le désespoir de s'agrandir dans le service de sa patrie, lui firent prendre le dessein d'abattre la puissance de la famille de Doria, avant qu'elle eût acquis de plus grandes forces ; et comme le gouvernement de Gênes y était attaché, il forma la résolution de joindre le changement de l'un à la perte de l'autre.

Les grands fleuves ne font jamais de mal tant que rien n'empêche leur cours ; mais au moindre obstacle qu'ils rencontrent, ils s'emportent avec violence, et la résistance d'une petite digue est cause bien souvent qu'ils inondent les campagnes qu'ils arroseraient avec utilité.

Ainsi l'on peut juger que si le naturel du comte de Fiesque n'eût point trouvé le chemin de la gloire traversé par l'autorité des Doria, il

fût assurément demeuré dans les bornes d'une conduite plus modérée, et aurait employé utilement pour le service de la république les mêmes qualités qui pensèrent la ruiner.

Ces sentimens d'ambition furent entretenus dans l'esprit du comte par les persuasions de beaucoup de personnes, qui espéraient trouver leurs avantages dans les désordres publics; mais surtout par les sollicitations pressantes des Français, qui lui firent porter quantité de paroles, et faire des offres considérables; premièrement par César Frégoze et Cagnino Gonzague, et ensuite par M. du Bellai, qui eut des entretiens secrets avec lui par l'entremise de Pierre-Luc de Fiesque.

L'opinion commune de ce temps-là était que le pape Paul troisième, espérant d'abattre d'un même coup André Doria, qu'il haïssait pour quelques intérêts secrets, et ôter à l'empereur, déjà trop puissant, un partisan redoutable dans l'Italie, avait travaillé soigneusement à nourrir l'ambition de Jean-Louis de Fiesque, et lui avait inspiré les plus forts mouvemens du dessein d'entreprendre sur Gênes.

Il n'y a rien qui flatte si puissamment un homme de cœur, et qui le porte à des résolutions si hasardeuses, que de se voir recherché

par des personnes qui sont beaucoup au-dessus des autres, ou par leur dignité, ou par leur réputation. Cette marque de leur estime lui remplit d'abord l'âme d'une grande confiance de lui-même, et lui fait croire qu'il est capable de réussir dans les plus grandes affaires. Celle que Jean-Louis avait dans l'esprit devait par cette raison lui paraître glorieuse et facile, puisqu'il s'y voyait poussé par le plus grand prince de l'Europe, et par le plus habile homme de son temps. L'un fut François Ier, qui donna ordre à Pierre Strozzi, en passant les montagnes voisines de Gênes avec des troupes, de l'en solliciter de sa part; et l'autre fut le cardinal Augustin Trivulce, protecteur de France à la cour de Rome, duquel il reçut tous les honneurs imaginables au voyage que le comte y fit pour se divertir en apparence, mais en effet pour communiquer plus aisément son dessein au pape, et s'instruire mieux de ses sentimens.

Ce cardinal, qui était en grande réputation, et qui passait pour un homme fort éclairé dans les affaires d'état, sut animer Jean-Louis par une émulation à laquelle il n'était que trop sensible, en lui mettant devant les yeux, avec tout l'art qui pouvait exciter sa jalousie, la

grandeur présente de Jannetin Doria, et celle dont il commençait à s'assurer par les profondes racines qu'il donnait à son autorité ; et augmentant ainsi l'envie qu'il avait contre l'une, et la crainte qu'il avait conçue de l'autre, il lui représenta combien il est insupportable à un homme de cœur de vivre dans une république, où il ne peut trouver aucun moyen légitime de s'élever, et où la grande naissance et le mérite ne mettent presque pas de différence entre des personnes illustres et les hommes les plus ordinaires.

Après qu'il l'eut bien confirmé dans son dessein, il lui offrit toutes les assistances possibles de la part de la France ; il pressa si fortement cet esprit déjà ébranlé, qu'enfin il témoigna d'accepter avec beaucoup de joie la proposition qui lui fut faite de lui donner la paye et le commandement de six galères pour le service du roi, de deux cents hommes de garnison dans Montobio, d'une compagnie de gendarmes, et de douze mille écus de pension, demandant néanmoins le délai pour en rendre une réponse assurée jusqu'à son retour à Gênes. Tant il est vrai qu'il n'y a rien de plus difficile en des affaires d'importance que de prendre sur-le-champ une dernière résolution ; parce que la

quantité de considérations qui se détruisent l'une l'autre, et qui viennent en foule dans l'esprit, font croire que l'on n'a jamais assez délibéré.

Les actions extraordinaires ressemblent aux coups de foudre. Le tonnerre ne fait jamais de violens éclats, ni des effets dangereux, que quand les exhalaisons dont il se forme se sont long-temps combattues ; autrement ce n'est qu'un amas de vapeurs qui ne produit qu'un bruit sourd, et qui bien loin de se faire craindre a de la peine à se faire entendre. Il en est ainsi des résolutions dans les grandes affaires : lorsqu'elles entrent d'abord dans un esprit, et qu'elles y sont reçues sans y trouver que de faibles résistances, c'est une marque infaillible qu'elles n'y font qu'une impression légère et de peu de durée, qui peut bien exciter quelque trouble, mais qui ne sera jamais assez forte pour produire aucun effet considérable.

On ne peut pas désavouer avec raison que Jean-Louis de Fiesque n'ait considéré très-mûrement et avec beaucoup de réflexion ce qu'il avait envie d'entreprendre ; car lorsqu'il fut de retour à Gênes, quoiqu'il eût un désir violent d'exécuter son dessein, il balança long-temps néanmoins sur les diverses routes qui le pou-

vaient conduire à la fin qu'il s'était proposée. Tantôt l'assistance d'un grand roi le faisait pencher vers le parti de se jeter entre les bras des Français ; tantôt la défiance naturelle que l'on a des étrangers, jointe à certain chatouillement de gloire, qui fait toujours souhaiter avec passion de ne devoir qu'à soi-même les belles actions que l'on veut faire, le portait à chercher, dans ses propres forces, des moyens qui eussent quelque proportion à de si grandes pensées ; et peut-être que ces divers mouvemens eussent plus long-temps agité son esprit, et tiré quelque temps les choses en longueur, s'il n'eût eu à tous momens de nouveaux et de justes sujets d'indignation contre l'orgueil extraordinaire de Jannetin Doria, qui, portant son insolence jusqu'à mépriser généralement tout le monde, traita le comte de Fiesque depuis son retour avec des façons si hautaines, qu'il ne put s'empêcher de prendre feu ouvertement, et de témoigner qu'il ne consentait pas à la servitude honteuse de tous ses concitoyens.

Les politiques ont repris cette conduite de peu de jugement, suivant en ceci la règle générale, qui veut que l'on ne fasse jamais la moindre démonstration de colère contre ceux que l'on hait, que dans le moment que l'on

porte le coup pour les abattre. Mais s'il a manqué de prudence dans cette occasion, il faut avouer que c'est une faute ordinaire aux grands courages que le mépris irrite trop violemment, pour leur donner le temps de consulter leur raison et de se rendre maîtres d'eux-mêmes. Cette faute a servi du moins à le mettre à couvert du blâme que quelques historiens lui ont voulu donner, en disant qu'il avait l'esprit naturellement couvert et dissimulé, qu'il était plus intéressé qu'ambitieux, et plus amoureux de la fortune que de la gloire. Cette chaleur, dis-je, que l'on a remarquée dans son procédé, fait voir qu'il ne s'est porté à cette entreprise que par une émulation d'honneur et une ambition généreuse ; puisque tous ceux qui se sont engagés dans de semblables desseins par un esprit de tyrannie, et des intérêts qui ne vont point à la grande réputation, ont commencé par une patience toujours soumise et des abaissemens honteux.

Il est certain que l'insolence de Jannetin Doria allait jusqu'à un excès insupportable, et qu'il suivait en toutes choses cette méchante maxime qui dit, que les rudesses et la fierté sont les plus sûrs moyens pour régner, et qu'il est inutile de ménager par la douceur ceux que

l'on peut retenir dans leur devoir par la crainte et par l'intérêt. Cette conduite augmenta de telle sorte l'aversion que le comte Jean-Louis avait pour lui, qu'elle avança la résolution qu'il avait prise de le perdre, et lui donna lieu de se servir utilement contre lui des effets de cet orgueil, avec lequel Jannetin prétendait abattre tout le monde.

Le cardinal Augustin Trivulce, qui savait bien qu'il ne faut pas en ces occasions laisser refroidir les esprits des jeunes gens, lui envoya incontinent après son retour à Gênes, Nicolas Foderato, gentilhomme de Savone, et allié de la maison de Fiesque, pour tirer la réponse de ce qu'il avait résolu. Celui-ci l'ayant trouvé plus aigri que jamais, et dans l'état que nous venons de dire, lui fit signer tout ce qu'il voulut, et s'en retourna aussitôt pour faire ratifier le traité par les ministres du roi qui étaient à Rome. Mais il n'eut pas fait trente ou quarante lieues qu'il fut rappelé en grande diligence, le comte ayant fait réflexion qu'il s'était trop précipité, et qu'il ne devait pas conclure une affaire de cette importance sans en conférer avec quelques-uns de ses amis, dont il connaissait la capacité. Il en appela trois sur la fidélité desquels il pouvait s'assurer, et qu'il estimait extrême-

ment pour leurs bonnes qualités; et après leur avoir déclaré en général la résolution qu'il avait prise de ne plus souffrir le gouvernement présent de la république, il les pria de lui dire leur avis sur ce sujet.

Vincent Calcagno de Varèse, serviteur passionné de la maison de Fiesque, et homme de jugement, mais d'un esprit assez timide, commença son discours avec la liberté que lui donnaient ses longs services; et, s'adressant au comte, il parla de la sorte :

« Il me semble que l'on a beaucoup de raison de plaindre le malheur de ceux qui » sont embarqués dans les grandes affaires, » parce qu'ils sont comme sur une mer agitée où l'on ne découvre aucun endroit » qui ne soit marqué par quelque naufrage. » Mais il est juste de redoubler ses frayeurs, » quand on voit de jeunes personnes que l'on » aime, exposées à ce danger; puisqu'elles » n'ont pas assez de force pour résister à une » navigation si pénible, ni assez d'expérience » pour éviter les écueils et se conduire heureusement au port. Tous vos serviteurs doivent être sensiblement touchés des mouvemens où vous porte votre courage. Permettez-moi de vous dire qu'ils sont au-dessus de

» votre jeunesse et de l'état où vous êtes. Vous » pensez à des choses où l'on a besoin d'une » considération dans le monde, à laquelle la ré- » putation d'un homme de votre âge, quelque » grande qu'elle puisse être, ne saurait s'éle- » ver; et vous formez un dessein qui demande » des forces qu'un des plus grands rois de la » terre n'a pu encore jusqu'à présent mettre » sur pied. Ces pensées naissent dans votre » esprit de deux faux raisonnemens qui sont » comme attachés à la nature de l'homme. » Il se considère trop lui-même, c'est-à-dire, » que de ce qu'il croit pouvoir, il fait la règle » de tout ce qu'il peut, et qu'il juge toujours » peu sûrement les autres, parce qu'il en juge » par rapport à lui plutôt qu'à eux, et qu'il » regarde comme ils le peuvent servir et non » pas comme ils le doivent ou comme ils le » veulent pour leurs intérêts. Le premier est » très-dangereux, parce que comme on ne fait » pas une grande affaire tout seul, et que l'on » a besoin de la communiquer à beaucoup de » gens, il est très-important qu'ils la croient » raisonnable et possible: ou autrement celui » qui l'entreprendra trouvera peu d'amis qui » veuillent suivre sa fortune. Le second est en- » core plus général et n'est pas moins dange-

» reux, parce que dans les mêmes personnes
» de qui on prétend tirer du secours, on trouve
» assez souvent les plus fortes résistances. Pre-
» nez donc garde que les grandes lumières que
» la nature vous a données, et que vous croyez
» peut-être avec justice pouvoir suppléer au
» défaut de l'expérience, ne vous fassent tom-
» ber dans le premier inconvénient, et songez
» que, quelque brillantes qu'elles soient, il est
» bien malaisé qu'elles vous acquièrent dans
» les esprits même les mieux disposés à vous
» servir, une estime proportionnée à l'exécu-
» tion d'une affaire si difficile et si dangereuse.
» Mais il n'est pas croyable qu'elles éblouissent
» vos ennemis jusqu'au point de les empêcher
» de se servir avec utilité contre vous du pré-
» texte que leur donnera votre jeunesse. Pre-
» nez garde que la grandeur de votre naissance
» et la réputation que vos bonnes qualités vous
» ont acquise, l'abondance de votre bien et les
» secrètes intelligences que peut-être vous avez
» ménagées, ne vous jettent dans le second in-
» convénient; et ne vous fassent croire que le
» secours de ceux qui vous ont promis ne peut
» vous manquer au besoin. Changez donc cette
» pensée, ou, si vous l'avez, ne considérez plus
» les autres par rapport à vous, mais par rap-

» port à eux-mêmes; regardez leurs intérêts;
» songez que c'est ce qui fait agir presque tous
» les hommes, que la plupart de ceux qui vous
» estiment et qui vous aiment s'aiment encore
» mille fois mieux et craignent beaucoup plus
» leur perte qu'ils ne souhaitent votre gran-
» deur. Enfin représentez-vous que ceux qui
» vous font espérer leur assistance sont ou
» étrangers ou de votre pays même. Les plus
» considérables entre les premiers sont les
» Français, qui ne sauraient l'entreprendre,
» parce qu'ils sont assez empêchés maintenant
» à se défendre dans leur propre pays des ar-
» mées de l'Empire et de l'Espagne, et que
» ceux qui le peuvent, qui sont les Génois, ne
» le voudront pas, parce que la peur fera ap-
» préhender aux uns les dangers qui sont at-
» tachés aux affaires de cette nature, et que
» l'intérêt fera craindre aux autres la perte de
» leur repos et de leur fortune. La plupart de
» ceux qui n'ont point ces considérations sont
» des gens d'une si petite naissance et de si peu
» de pouvoir, que l'on n'en peut rien espérer
» d'avantageux à votre parti; de sorte que la
» trop grande puissance de Doria, et la mau-
» vaise condition du temps, qui vous donnent
» des pensées de révolte, vous en devraient

» donner la patience, puisqu'elles ont tellement abattu les esprits des Génois, qu'ils se font présentement un honneur de soumettre » à l'autorité d'André la liberté qu'il leur a » rendue, et qu'il n'avait arrachée des mains » des étrangers que pour en usurper la domination. Ne voyez-vous pas que cette république n'a eu depuis long-temps que l'image » d'un gouvernement libre, et qu'elle ne pourrait plus se passer de maître? Ne voyez-vous » point que la maison de Doria attache à ses » intérêts la meilleure partie de la noblesse, » par les emplois qu'elle lui donne sur la mer, » et qu'à la faveur de l'Empire et de l'Espagne » elle tient tout le reste dans la crainte? Ne » voyez-vous pas, dis-je, que tous les Génois » sont comme ensevelis dans une profonde léthargie, et que les moins lâches ne croient » point qu'il soit déshonnête de céder à cette » haute puissance, pourvu qu'ils ne l'adorent » pas? Je ne prétends point justifier ici l'imprudence de la république, qui a permis l'élévation de cette maison qu'elle ne saurait » plus souffrir sans honte, ni abattre sans danger; mais j'ose soutenir qu'un particulier ne » peut songer avec raison de changer lui seul » une nécessité qui a pris de si fortes racines, et

» que tout ce qu'un homme généreux peut faire » en cette rencontre est d'imiter les sages mari- » niers, qui, au lieu de s'opiniâtrer contre les » vents pour prendre port, se rejettent à la mer » et se laissent emporter au gré de la vague et » de l'orage. Cédez donc au temps lorsque la » fortune le veut; ne cherchez point de re- » mèdes où l'on n'en peut trouver que de ceux » qui sont pires que le mal; attendez-les de la » Providence qui dispose comme il lui plaît » du changement des états et qui ne manquera » jamais à cette république ; jouissez paisible- » ment du repos et des avantages que votre » naissance vous donne, ou prenez des emplois » légitimes pour exercer votre valeur dont les » guerres étrangères vous fourniront assez » d'occasions.

» Ne exposez point aux suites d'une révolte » criminelle cette grande fortune que vous » possédez et qui contenterait toute autre am- » bition que la vôtre, et songez que si Janne- » tin a de la haine ou de l'envie contre votre » mérite, vous ne sauriez l'obliger davantage, » qu'en suivant les pensées que vous avez main- » tenant; puisque vous lui donnerez lieu de » couvrir son ressentiment particulier sous le » prétexte du bien général, et de vous perdre

» avec l'autorité de la république, et qu'enfin
» vous travailleriez vous-même à élever les
» trophées de sa gloire et de sa grandeur sur
» vos propres ruines. Ces fortunes qui s'élè-
» vent sans peine à des degrés éminens tom-
» bent presque toujours d'elles-mêmes, parce
» que ceux qui ont l'ambition et les qualités
» propres pour y monter, n'ont pas d'ordi-
» naire celles qu'il faut avoir pour s'y soute-
» nir; et lorsque quelqu'un de ceux que le
» bonheur a portés à ces élévations précipitées
» atteint le comble sans broncher, il faut qu'il
» ait trouvé dès le commencement beaucoup de
» difficultés qui l'aient formé peu à peu à se
» soutenir sur un endroit si glissant. César
» avait au souverain degré toutes les qualités
» nécessaires à un grand prince, et néanmoins
» il est certain que ni sa courtoisie, sa pru-
» dence, son courage, ni son éloquence, ni
» sa libéralité, ne l'eussent pas élevé à l'empire
» du monde, s'il n'eût trouvé de grandes résis-
» tances dans la république romaine. Le pré-
» texte que lui fournit la persécution de Pom-
» pée, la réputation que leurs démêlés lui don-
» nèrent occasion d'acquérir, le profit qu'il
» tira des divisions de ses concitoyens, ont été
» les véritables fondemens de sa puissance, et

» cependant il semble que vous ayez dessein
» d'ajouter à l'établissement de la maison de
» Doria le seul avantage qui lui manquait, et
» qu'à cause que son bonheur lui a trop peu
» coûté jusqu'ici pour être bien assuré, vous
» ayez impatience de l'affermir par des efforts
» qui, étant trop faibles pour le renverser, ne
» serviront qu'à justifier ses entreprises, et
» à mieux établir son autorité. Mais je donne,
» si vous voulez, à vos sentimens que vous ayez
» heureusement exécuté toutes vos pensées;
» imaginez-vous que la maison de Doria soit
» massacrée, toute la noblesse qui suit ses inté-
» rêts dans les fers; représentez-vous tous vos
» ennemis abattus; l'Espagne et l'Empire dans
» l'impuissance; flattez-vous de triompher déjà
» dans cette désolation générale : si vous pou-
» vez trouver quelque douceur dans ces images
» funestes de la ruine de la république, que
» ferez-vous au milieu d'une ville désolée qui
» vous regardera comme un nouveau tyran,
» plutôt que comme son libérateur? Où trou-
» verez-vous des fondemens solides qui puis-
» sent appuyer votre nouvelle grandeur? Pour-
» rez-vous prendre de la confiance dans les
» bizarreries d'un peuple, lequel, dès l'heure
» même qu'il vous aura mis la couronne sur la

» tête, si vous en avez la pensée, concevra peut-
» être de l'horreur pour vous, et ne songera
» plus qu'aux moyens de vous l'ôter ? Car,
» comme je vous l'ai déjà dit, il ne saurait jouir
» de la liberté, ni souffrir long-temps un même
» maître ; ou si vous remettez Gênes sous la
» domination des étrangers, si elle leur ouvre
» encore les portes par votre moyen, au pre-
» mier mauvais traitement qu'elle recevra
» d'eux, elle vous considérera comme le des-
» tructeur de son pays, et comme le parricide
» du peuple. Ne craignez-vous point que ceux
» qui sont maintenant les plus échauffés à votre
» service ne soient peut-être les premiers à
» travailler à votre perte par le dépit de vous
» être soumis ? Et quand même cette considé-
» ration ne les y porterait pas, vous ne pou-
» vez ignorer que ceux qui servent un rebelle
» croient l'obliger si fortement, que n'en pou-
» vant jamais être récompensés selon leur gré,
» ils deviennent presque toujours ses ennemis.
» Comme ceux qui roulent d'une montagne
» sont fracassés par les mêmes pointes des ro-
» chers auxquels ils s'étaient pris pour y mon-
» ter, de même ceux qui tombent d'une for-
» tune extrêmement élevée sont presque tou-
» jours ruinés par les moyens qu'ils avaient

» employés pour y arriver. Je sais bien que » l'ambition chatouille incessamment les per- » sonnes de votre condition, de votre âge et » de votre mérite, et qu'elle ne vous met de- » vant les yeux en cette occasion que des images » pompeuses et éclatantes de gloire et de gran- » deur. Mais en même temps que votre imagi- » nation vous représente tous les objets de cette » passion qui fait les hommes illustres, il faut » que votre jugement vous la fasse connaître » aussi pour celle qui les rend d'ordinaire les » plus malheureux, et qui renverse les biens » assurés pour courir après des espérances in- » certaines : songez que si son juste usage fait les » hautes vertus, son excès fait aussi les grands » crimes. Imaginez-vous que c'est elle qui a » autrefois mêlé tant de poisons et affilé tant » de poignards contre les usurpateurs et les » tyrans, et que c'est elle-même qui vous pousse » maintenant à être le Catilina de Gênes.

» Ne vous flattez pas que le motif que vous » avez de sauver la liberté de la république » puisse être autrement reçu dans le monde » que comme un prétexte commun à tous les » factieux ; et quand il n'y aurait en effet que » le zèle du bien public qui vous porterait à » ce dessein, n'espérez pas que l'on vous fasse

» la justice de le croire, puisque dans toutes
» les actions qui peuvent être attribuées indif-
» féremment au vice ou à la vertu, quand il
» n'y a que la seule intention de celui qui les
» fait qui peut les justifier, les hommes, qui
» ne sauraient juger que par les apparences,
» expliquent rarement les plus innocentes en
» bonne part. Mais en celle-ci, de quelque
» côté que l'on se tourne, il est impossible d'y
» voir autre chose que des massacres, des pil-
» lages et des objets funestes, que la meilleure
» intention du monde ne saurait justifier. Ap-
» prenez donc à régler votre ambition; sou-
» venez-vous que la seule qui doit être suivie
» est celle qui se dépouille de son propre in-
» térêt, et qui n'a pour but que son devoir. Il
» s'est trouvé bien des conquérans qui ont ra-
» vagé des états et renversé des couronnes,
» qui n'avaient pas cette grandeur de courage,
» qui fait regarder d'un œil indifférent les élé-
» vations et les abaissemens, le bonheur et le
» malheur, les plaisirs et les peines, la vie et
» la mort; et cependant c'est cet amour de la
» belle gloire, et cette hauteur d'âme qui fait
» les hommes véritablement grands, et qui les
» élève au-dessus du reste du monde. C'est
» la seule qui peut vous rendre parfaitement

» heureux, quand même les dangers que vous » vous figurez vous environneraient de toutes » parts, puisque vous ne sauriez avoir l'autre » sans vous noircir du plus grand de tous les » crimes. Embrassez donc celle-ci par pru- » dence et par générosité, puisqu'elle est plus » utile, moins dangereuse et plus honorable. »

Le comte fut extrêmement touché de ce discours, parce que les raisons lui en paraissaient fortes, et que la confiance qu'il avait eue dès sa plus grande jeunesse en celui qui le faisait, y ajoutait encore beaucoup d'autorité. Verrina, qui était un de ceux qui furent appelés à ce conseil, homme d'un esprit vaste, impétueux, porté aux grandes choses, ennemi passionné du gouvernement présent, presque ruiné par ses grandes dépenses, attaché fortement, et par intérêt et par inclination à Jean-Louis, prit la parole pour répondre, et parla ainsi :

« Je m'étonnerais qu'il y eût un seul homme » dans Gênes capable des sentimens que vous » venez d'entendre, si mes étonnemens n'é- » taient épuisés par la considération de ce que » souffre la république. Tout le monde en- » durant l'oppression avec une soumission si » lâche, il est bien naturel que l'on cache ses » déplaisirs, et que l'on cherche des excuses

» à sa faiblesse. Cette insensibilité néanmoins
» est une marque de la déplorable condition
» de cet état ; et Vincent Calcagno l'a bien ju-
» dicieusement touchée comme le symptôme
» qui donne le plus de témoignages de la vio-
» lence de notre maladie. Mais il me semble
» qu'il n'est pas raisonnable de ne tirer aucun
» fruit de la connaissance que l'on a de son
» mal, puisque la nature même nous enseigne
» que nous sommes obligés de nous en servir
» pour y apporter les remèdes nécessaires. Néan-
» moins la santé de cette république n'est pas
» encore désespérée jusqu'au point que tous
» ses membres soient corrompus ; et le comte
» Jean-Louis, que la fortune a élevé en gran-
» deur, en biens et en naissance, au-dessus de
» tous ceux de cet état, se porte par les lu-
» mières de son esprit jusqu'où les vues trop
» affaiblies des Génois ne sauraient aller, et
» s'élève par son courage au-dessus de la corrup-
» tion générale. Pour connaître si un homme
» est né pour les choses extraordinaires, il ne
» faut pas seulement le considérer selon les
» avantages de la nature et de la fortune (parce
» qu'il s'est trouvé quantité de personnes qui ont
» possédé parfaitement les uns et les autres, et
» qui sont néanmoins demeurées toute leur vie

» dans le train d'une vie fort commune) ; mais
» il faut remarquer si un homme de condition,
» se trouvant dans des conjonctures extrême-
» ment mauvaises, et dans un pays où une ty-
» rannie se forme, conserve alors les semences
» des vertus, et les belles qualités que sa nais-
» sance lui a données ; car s'il ne les perd pas
» dans ces rencontres, et s'il résiste à la conta-
» gion de ces maximes lâches qui infectent tout
» le reste du monde, et particulièrement les es-
» prits des grands (parce que les tyrans prennent
» plus de peine à les corrompre, comme ceux
» qu'ils craignent davantage), alors on doit
» juger que sa réputation sera un jour égale à
» son mérite, et que la fortune le destine à
» quelque chose de merveilleux. Cela étant,
» monsieur, je ne crois pas qu'il y ait jamais
» eu personne de qui la république ait pu at-
» tendre avec justice de si grandes choses qu'elle
» en doit espérer de votre courage. Vous êtes
» né dans des temps qui ne vous produisent
» presque aucun exemple de force et de gé-
» nérosité qui n'ait été puni, et qui nous en
» représentent tous les jours de bassesse et de
» lâcheté qui sont récompensés. Ajoutez à cela
» que vous êtes dans un pays où la puissance
» de la maison de Doria tient le cœur de toute

» la noblesse abattu par une honteuse crainte,
» ou engagé par un intérêt servile ; et cepen-
» dant vous ne tombez point dans cette bas-
» sesse générale. Vous soutenez ces nobles sen-
» timens que votre illustre naissance vous ins-
» pire, et votre esprit forme des entreprises
» dignes de votre valeur. Ne négligez donc
» point ces qualités admirables ; n'abusez pas
» des grâces que la nature vous a faites ; ser-
» vez votre patrie ; jugez par la beauté de vos
» inclinations de la grandeur des actions qu'elles
» peuvent produire ; songez qu'il ne faut qu'un
» homme seul de votre condition et de votre
» mérite pour redonner cœur aux Génois, et
» les enflammer du premier amour de leur li-
» berté. Représentez-vous que la tyrannie est
» le plus grand mal qui puisse arriver dans une
» république. L'état où est la nôtre tient de la
» nature de ces maladies, qui, malgré l'abat-
» tement qu'elles causent, excitent dans l'es-
» prit des malades de violens désirs pour la
» guérison. Répondez aux souhaits de tout le
» peuple qui gémit sous l'injuste autorité de
» Doria. Secondez les vœux de la plus saine
» partie de la noblesse qui déplore en secret
» le malheur commun des Génois ; et songez
» enfin que si la faiblesse et la lâcheté s'aug-

» mentent tous les jours parmi eux, on ne
» blâmera pas tant Jannetin Doria d'en être
» cause par son orgueil, que le comte Jean-
» Louis de Fiesque de l'avoir souffert par son
» irrésolution. La grande estime que vos bonnes
» qualités vous ont donnée a déjà fait le coup
» le plus important de cette affaire. Qu'on ne
» me parle point de votre jeunesse comme d'un
» obstacle au succès d'un dessein si glorieux;
» c'est un âge où la chaleur du sang, qui fait
» les plus nobles mouvemens du courage, n'ins-
» pire que de grandes choses; et dans les ac-
» tions extraordinaires on a toujours plus be-
» soin de vigueur et de hardiesse, que des
» froides réflexions d'une prudence timide qui
» en découvre les inconvéniens. Mais outre
» cela votre réputation est si bien établie
» que l'on peut dire, sans vous flatter, qu'a-
» vec tout ce que la jeunesse a de charmes pour
» attirer des amis, vous avez acquis cette
» créance dans le monde que l'on n'obtient
» d'ordinaire que dans un âge plus avancé.
» C'est pourquoi vous êtes dans une heureuse
» obligation de soutenir cette haute idée que
» l'on a conçue de votre vertu. Vous connaissant
» désintéressé au point que vous l'êtes, je ne
» sais si je dois ajouter aux considérations du

» malheur de notre république, des motifs qui
» vous regardent en particulier; mais puisqu'il
» y a des rencontres où l'intérêt se trouve si
» attaché avec l'honneur, qu'il est presque aussi
» honteux de ne le considérer pas, qu'il est
» quelquefois glorieux de le mépriser, je vous
» supplie de jeter les yeux sur l'état où vous
» serez si le gouvernement présent dure en-
» core quelque temps. Ceux qui joignent un
» grand mérite à une grande naissance ont tou-
» jours dans le monde deux puissantes enne-
» mics, l'envie des courtisans, et la haine de
» ceux qui occupent les premières places. Il est
» extrêmement difficile de ne s'attirer pas la
» première quand on a de grands établisse-
» mens; mais il est impossible d'éviter la se-
» conde quand on a beaucoup de cœur et de
» considération dans le monde. La prudence et
» l'honnêteté peuvent bien diminuer la jalousie
» que l'intérêt fait naître entre les égaux, mais
» elles ne peuvent jamais ôter tout l'ombrage
» que met dans l'esprit des supérieurs le soin de
» leur sûreté. Il y a des vertus si belles qu'elles
» forcent l'envie même de leur rendre hom-
» mage. Mais en même temps qu'elles rem-
» portent une victoire sur celle-ci, elles aug-
» mentent les forces de l'autre. La haine s'ac-

» croît à mesure que le mérite s'élève, et la » vertu ressemble dans ces rencontres aux vaisseaux agités de la tempête, qui n'ont pas si- » tôt surmonté une vague qu'ils sont incontinent attaqués par une autre plus violente que » la première.

» Pouvez-vous ignorer que Jannetin Doria » n'ait une envie secrète contre votre naissance, beaucoup plus élevée que la sienne? » contre vos biens, plus légitimement acquis » que ceux qu'il possède? et contre votre ré- » putation, qui passe de bien loin toute celle » qu'il peut espérer en sa vie? Quel sujet avez- » vous de croire qu'une envie que ces considérations ont fait naître, et qui est animée » par une ambition violente, ne produira dans » l'esprit de cet insolent que des pensées faibles et languissantes, et qu'elle n'ira pas directement à votre ruine? Avez-vous raison » d'espérer que, quand, par votre prudence » et par l'effort de votre vertu, vous auriez » surmonté cette envie, vous puissiez éviter » cette haine que la différence de vos humeurs » lui donne pour vous, et que cet esprit altier, » que jusqu'ici la sagesse d'André a un peu re- » tenu, souffrît plus long-temps celui qui est » le seul obstacle à ses desseins? Pour moi, je

» suis persuadé que les suites en sont inévi-
» tables, parce que vous ne sauriez vous dé-
» faire des qualités qui vous les attireront, ni
» vous dépouiller de votre naturel et cesser
» d'être généreux. Mais quand il serait en votre
» pouvoir de cacher sous un extérieur modeste
» cette hauteur d'âme qui vous élève si fort
» au-dessus du commun, croyez-vous que Jan-
» netin Doria, soupçonneux comme il est, et
» comme le sont tous les tyrans, ne fût pas
» dans une défiance continuelle de votre con-
» duite? Toutes les marques de votre modéra-
» tion et de votre patience lui paraîtraient
» des artifices et des piéges pour le perdre. Il
» ne pourrait s'imaginer qu'un homme du nom
» de Fiesque fût capable d'une pareille bas-
» sesse; et jugeant avec raison de ce que vous
» seriez par ce que vous devez être, il se ser-
» virait, pour votre ruine, de cette soumission
» apparente que vous affecteriez auprès de lui
» pour votre sûreté. Toute la différence qu'il
» y aurait donc entre ce que vous êtes à cette
» heure, et ce que vous seriez alors, serait
» seulement que vous auriez une assurance cer-
» taine de périr avec une honte éternelle; au
» lieu qu'en suivant les sentimens généreux où
» votre inclination vous porte, vous êtes as-

» suré que le seul malheur qui vous puisse ar-
» river sera de mourir dans une entreprise
» glorieuse, et d'acquérir en mourant tout
» l'honneur qu'un particulier ait jamais acquis.
» Si vous voyez ces choses, comme sans doute
» vous les pouvez voir plus clairement que
» moi, je n'ai que faire de les exagérer davan-
» tage; je vous supplie seulement d'en tirer
» deux conséquences importantes. La première
» est de reconnaître la fausseté de ces maximes
» qui défendent de prévenir le coup d'un en-
» nemi qui ne songe qu'à nous perdre, et qui
» nous conseillent d'attendre qu'il se perde
» lui-même. C'est se tromper que de croire
» que la fortune ne fasse monter ceux que nous
» haïssons au comble du bonheur, que pour
» nous donner le plaisir de les voir tomber.
» Toutes les grandeurs ne sont pas voisines des
» précipices, tous les usurpateurs n'ont pas
» été malheureux, et le ciel enfin ne punit pas
» toujours les méchans à point nommé pour
» réjouir les bons et les garantir de la violence
» de ceux qui les veulent opprimer. La nature,
» plus infaillible que la politique, nous en-
» seigne d'aller au-devant du mal qui nous me-
» nace; il devient incurable pendant que la
» prudence délibère sur les remèdes. Que nous

» servira d'examiner avec tant de délicatesse
» les exemples qu'on nous a proposés ? Ne sa-
» vons-nous pas que la trop grande subtilité
» du raisonnement amollit le courage, et s'op-
» pose souvent aux plus belles actions? Toutes
» les affaires ont deux visages différens, et les
» mêmes politiques qui blâment Pompée d'a-
» voir affermi la puissance de César en l'irri-
» tant, ont loué la conduite de Cicéron dans
» la ruine de Catilina. L'autre fruit que vous
» devez tirer de ces considérations, est que les
» belles connaissances que la nature nous a
» données ne doivent pas ressembler à ces lu-
» mières faibles et stériles qui n'ont qu'un peu
» d'éclat et qui n'ont aucune chaleur. Il faut
» qu'elles soient comme la lumière du soleil,
» qui produit ce qu'elle éclaire ; il faut que les
» grandes pensées soient suivies de grands ef-
» fets, et que dans l'exécution, aussi-bien que
» dans le projet de cette entreprise, votre cou-
» rage ne trouve rien qui l'empêche de vous
» rendre le dompteur des monstres, le ven-
» geur des crimes, l'asile des affligés, l'allié
» des rois et l'arbitre de l'Italie. Mais si, dans
» le moment que je vous parle, cette appa-
» rence de liberté que l'on voit encore dans
» notre république se présente à votre esprit,

» je crains, avec quelque sujet, qu'elle n'ar-
» rête le cours de votre ambition; car je sais
» qu'une âme aussi délicate que la vôtre, et
» aussi jalouse de la gloire, aura peine à souf-
» frir de se voir ternie par ces noms terribles
» de rebelle, de factieux et de traître.

» Cependant ces fantômes d'infamie que
» l'opinion publique a formés pour épouvanter
» les âmes du vulgaire, ne causent jamais de
» honte à ceux qui les portent pour des actions
» éclatantes, quand le succès en est heureux.
» Les scrupules et la grandeur ont été de tout
» temps incompatibles, et ces faibles préceptes
» d'une prudence ordinaire sont plus propres
» à débiter à l'école du peuple qu'à celle des
» grands seigneurs. Le crime d'usurper une
» couronne est si illustre, qu'il peut passer pour
» une vertu. Chaque condition des hommes a
» sa réputation particulière; on doit estimer
» les petits par la modération, et les grands
» par l'ambition et le courage. Un misérable
» pirate, qui s'amusait à prendre de petites
» barques du temps d'Alexandre, passa pour un
» infâme voleur, et ce grand conquérant, qui
» ravissait les royaumes entiers, est encore
» honoré comme un héros; et si l'on condamne
» Catilina comme un traître, l'on parle de Cé-

» sar comme du plus grand homme qui ait ja-
» mais vécu. Enfin je n'aurais qu'à vous mettre
» devant les yeux tous les princes qui règnent
» aujourd'hui dans le monde, et à vous de-
» mander si ceux dont ils tiennent leur cou-
» ronne ne furent pas des usurpateurs. Mais si
» ces maximes ont quelque chose qui ne s'ac-
» commode pas avec votre délicatesse, si l'a-
» mour de votre pays est plus fort dans votre
» cœur que celui de votre gloire, s'il vous
» reste encore quelque égard pour l'autorité
» mourante de la république, voyons quel
» honneur vous reviendra de la respecter lors-
» que vos ennemis la méprisent, et si c'est un
» parti fort avantageux pour vous que de vous
» exposer à devenir leur sujet. Plût à Dieu
» qu'elle fût dans son premier éclat! personne
» alors ne vous dissuaderait plus fortement
» que moi du dessein où je vous anime pré-
» sentement. Si cette république, qui n'a pres-
» que plus rien de libre que le nom, pouvait
» conserver son autorité, toute languissante
» qu'elle est, dans l'état où nous la voyons,
» j'avoue qu'il y aurait quelque raison de souf-
» frir notre malheur avec patience, et que s'il
» n'était ni sûr ni utile, il serait au moins gé-
» néreux de sacrifier nos propres intérêts à

» cette vaine image qui nous reste de sa liberté ;
» mais à présent que les artifices d'André Do-
» ria ont renfermé tous les conseils de la répu-
» blique dans sa seule tête, et que l'insolence
» de Jannetin en a mis toutes les forces entre
» ses mains ; à cette heure que Gênes se trouve
» dans le période où elle doit changer, par
» cette fatalité secrète, mais inévitable, qui
» marque de certaines bornes à la révolution
» des états ; à cette heure que les esprits de
» ses citoyens sont trop désunis pour pouvoir
» vivre davantage sous le gouvernement de
» plusieurs ; à présent, dis-je, qu'on ne peut
» résister à la tyrannie qu'en établissant une
» monarchie légitime, que ferons-nous dans
» cette extrémité ? Tendrons-nous la gorge à
» ces bourreaux qui veulent joindre notre
» perte à celle de la liberté publique ? Le comte
» Jean-Louis de Fiesque verra-t-il avec pa-
» tience Jannetin Doria monter insolemment
» sur le trône de sa patrie, où sa fortune et
» son ambition le portent, sans avoir aucune
» qualité pour le mériter ? Non, non, mon-
» sieur, il faut que votre vertu lui dispute un
» avantage qui n'est dû qu'à vous seul. C'est
» une chose rare et souhaitable tout ensemble
» de se trouver dans une occasion où l'on soit

» obligé, comme vous l'êtes aujourd'hui par le
» motif du bien public et de votre gloire par-
» ticulière, de vous mettre une couronne sur
» la tête. Ne craignez point que cette action
» vous donne le nom d'intéressé; au contraire,
» il n'y a que la crainte du danger, qui est le
» plus bas de tous les intérêts, qui puisse vous
» empêcher de l'entreprendre, et il n'y a que
» la gloire, qui est directement opposée à l'in-
» térêt, qui soit capable de vous porter à un
» si grand dessein. Si vous êtes délicat jusqu'au
» point de ne pouvoir souffrir l'apparence du
» blâme, qui vous empêchera de rendre à
» votre république la liberté que vous lui aurez
» acquise, et de lui remettre entre les mains
» la couronne que vous aurez si bien méritée ?
» Alors il ne tiendra qu'à vous de donner un
» témoignage éclatant du mépris que vous faites
» de tous les intérêts du monde, quand vous
» pouvez les séparer de l'honneur. La seule
» chose qui me reste à vous représenter, c'est
» qu'il me semble que vous ne devez pas vous
» servir des Français. Les intelligences avec
» les étrangers sont toujours extrêmement
» odieuses; mais celle-ci, dans les conjonc-
» tures présentes, ne saurait vous être utile,
» parce que, comme Calcagno l'a remarqué,

» la France est maintenant assez empêchée à se
» défendre contre les forces de l'Empire et de
» l'Espagne, qui l'attaquent puissamment de
» tous côtés; mais quand vous en pourriez
» tirer de l'assistance, songez que la condition
» où vous passeriez ne serait qu'un change-
» ment de servitude, et que vous seriez l'es-
» clave des Français, au lieu que vous pouvez
» être leur allié. Jugez enfin si c'est le parti
» d'un homme habile, de mérite et de qua-
» lité comme vous êtes, de se résoudre à tout
» souffrir et d'être la victime de l'insolence de
» Doria; ou bien, en hasardant toutes choses
» pour secouer le joug de sa tyrannie, de vous
» exposer sans besoin à devenir l'esclave d'une
» puissance étrangère, et de vous renfermer
» comme auparavant dans les bornes de la for-
» tune d'un particulier. »

Raphaël Sacco, qui servait de juge dans les terres de la maison de Fiesque, et qui était le troisième qui fut appelé à ce conseil, voyant bien que le comte penchait absolument du côté des sentimens de Verrina, crut qu'il serait inutile de les contredire, et jugeant d'ailleurs que cette action était extrêmement périlleuse, il ne voulut pas lui conseiller de l'entreprendre et ne déclara point ses pensées sur ce sujet; se

remettant entièrement pour le gros de l'affaire aux volontés de son maître. C'est pourquoi il ne songea qu'à soutenir seulement que, si elle était entièrement résolue, il était nécessaire de se servir des Français, disant que ce serait une imprudence extraordinaire de ne pas employer tout son crédit et toutes ses forces, où le comte hasardait toute sa fortune; qu'il ne pouvait comprendre comment on conseillait à Jean-Louis de résister lui seul aux armes de l'Empire, de l'Espagne et de l'Italie, qui s'uniraient assurément contre lui; que l'on pouvait bien prendre une ville par une entreprise, mais non pas assurer un état; que le dernier ne se pouvait faire sans une longue suite d'années, des forces et des alliances, et que la pensée de se rendre souverain de Gênes, dans la disposition où se trouvaient les affaires de l'Europe, était une résolution téméraire que l'on voulait faire passer sous le nom d'une entreprise glorieuse. Verrina résista de tout son pouvoir à ce raisonnement de Raphaël Sacco, et remit dans l'esprit du comte les raisons qu'il avait apportées sur ce sujet dans son discours, en lui représentant, plus fortement qu'il n'avait fait, que les amitiés des princes ne duraient jamais davantage que leurs intérêts, et qu'encore que la

faveur de la maison d'Autriche semblât inséparablement attachée aux Doria, parce qu'ils lui étaient utiles, elle finirait dès qu'ils ne le seraient plus. Au lieu que si l'empereur voyait Jean-Louis en état de le servir ou de lui nuire, il oublierait bientôt les services des autres pour rechercher son amitié; mais que s'il appelait les Français, outre qu'ils se lassent aisément de toutes choses, et que leur application aux affaires étrangères est sujette aux révolutions fréquentes du dedans du royaume, et dépend du génie de ceux qui gouvernent, il se fermerait toutes les voies d'accommodement avec l'empereur, dont la puissance était plus considérable en Italie que la leur; qu'il suffirait enfin de rechercher le secours de la France lorsqu'il se verrait entièrement exclus de l'alliance de l'Empire; et qu'elle aurait en ce cas tant d'intérêt à ne le point abandonner, qu'elle ne manquerait pas de le secourir, parce que le comte Jean-Louis demeurant le maître de Gênes, les Français seraient toujours dans la crainte qu'il ne s'accordât avec leurs ennemis, s'ils lui refusaient les assistances nécessaires pour sa défense : qu'au reste il n'était pas besoin de plus grandes forces pour réussir dans ce dessein que celles qu'il pouvait avoir de lui-même,

puisqu'il savait bien qu'il n'y avait que deux cent cinquante hommes de guerre dans Gênes, et que les galères de Jannetin Doria étaient entièrement désarmées. Ces raisons donnèrent le dernier coup dans l'esprit du comte, parce qu'elles étaient conformes à l'inclination naturelle qu'il avait toujours eue pour la gloire, et à cette grandeur d'âme qui faisait qu'aucune chose ne lui paraissait difficile pourvu qu'elle fût honorable ; il se résolut enfin d'entreprendre celle-ci avec ses propres forces, et de n'y employer que les amis et les serviteurs que sa haute naissance, sa courtoisie extraordinaire, sa libéralité inépuisable, et toutes ses autres bonnes qualités lui avaient acquis.

Il se trouve assez de personnes qui ont du mérite, du courage et de l'ambition, et qui roulent dans leur esprit des pensées générales de s'élever et de rendre leur condition meilleure ; mais il s'en rencontre rarement qui après les avoir formées sachent faire le choix des moyens qui sont propres à l'exécution, et qui ne se relâchent pas du soin continuel qu'il faut avoir pour les faire réussir, ou quand ils s'en donnent la peine, c'est presque toujours à contre-temps, et avec trop d'impatience d'en voir le succès. Et cela est si vrai, que dans les

affaires de la nature de celle-ci la plupart des hommes prennent d'ordinaire plus de loisir qu'il ne faut pour s'y résoudre ; mais ils n'en prennent jamais autant qu'il est nécessaire pour exécuter ce qu'ils ont résolu. Ils ne songent pas d'assez loin à disposer toutes leurs actions pour la fin qu'ils se sont proposée, à conduire tous leurs pas sur le plan qu'ils ont formé une fois, à s'établir un fonds de réputation, à s'acquérir des amis, et faire enfin toutes choses en vue de leur premier dessein. Au contraire, on les voit souvent changer de vue tout à coup, leur esprit paraît inquiet et surchargé du secret et du poids de leur entreprise ; et dans les changemens et l'irrégularité de leur conduite ils laissent toujours échapper quelque chose qui peut donner prise à leurs surveillans et de l'ombrage à leurs ennemis.

Le comte Jean-Louis de Fiesque remédia très-sagement à ces inconvéniens : car se connaissant d'un esprit porté aux grandes choses, et voyant bien qu'il serait un jour capable de ramener ces inclinations générales à quelque dessein particulier et important pour son élévation, il se donna tout entier à cette pensée ; et comme il avait de lui-même une ardeur incroyable pour la gloire, et beaucoup d'adresse

pour accroître sa réputation, il vivait de manière que toutes les grandes qualités que l'on remarquait en lui paraissaient venir du fonds de son naturel, et non pas d'une conduite étudiée. Il avait un air toujours égal, ouvert, agréable et même enjoué; il était civil avec tout le monde, mais avec des distinctions obligeantes selon le mérite et la qualité. Sa libéralité était si grande, qu'il allait au-devant du besoin de ses amis; il gagnait de la sorte les pauvres par ses largesses, et les riches par son honnêteté. Il observait religieusement ses paroles; il avait une chaleur à obliger qui ne se relâchait jamais; sa maison et sa table étaient ouvertes à tous venans. Il était magnifique en toutes choses jusqu'à la profusion; et jamais personne n'a été mieux persuadé que lui que l'avarice, la sécheresse et l'orgueil ternissent les plus belles qualités des grands hommes. Mais ce qui donnait un lustre merveilleux aux siennes, c'est qu'il était bien fait de sa personne, et que tout ce qu'il faisait était accompagné d'un air noble et grand, qui sentait sa naissance illustre, et qui attirait l'inclination et le respect de tout le monde.

Cette conduite lui assura tellement le cœur de ses amis, que pas un de ceux qui lui avaient

promis de le servir ne manqua de foi ni de discrétion dans une affaire si délicate : chose extraordinaire à la vérité dans les conjurations, où il faut tant d'acteurs et tant de secret que, quand il n'y aurait point d'infidèle, il est malaisé qu'il ne s'y trouve toujours quelque imprudent. Mais ce qu'il y eut de plus admirable en celle-ci, ce fut que ses ennemis voyant son procédé toujours égal, ils n'en prirent aucun ombrage, parce qu'ils attribuaient plutôt ce qu'il y avait de trop éclatant dans ses actions à son humeur naturelle, qu'à un dessein formé.

Ce fut sans doute une des causes du mépris que fit André Doria des avis qu'il reçut de Fernand Gonzague et de deux ou trois autres, touchant cette entreprise; je dis une des causes, parce qu'encore que la conduite de Jean-Louis contribuât à ôter la méfiance de l'esprit de ce vieux politique, jaloux de son autorité, il fallait néanmoins qu'il y eût quelque autre raison d'un si grand aveuglement. Mais il est difficile de la pénétrer, si nous ne la rapportons à la Providence, qui prend plaisir de faire connaître la vanité de la prudence humaine, et de confondre l'orgueil de ceux qui se flattent de pouvoir démêler les replis du cœur des hommes, et d'avoir un discernement infaillible pour

toutes les choses du monde. Cette présomption n'est jamais plus ridicule que dans ces grands génies qu'une étude continuelle, une profonde méditation, et une longue expérience ont tellement élevés au-dessus du commun, et enivrés de la bonne opinion d'eux-mêmes, qu'ils se reposent sur la foi de leurs propres lumières dans les affaires les plus difficiles, et n'écoutent les conseils d'autrui que pour les mépriser. Il est vrai que la plupart de ces hommes extraordinaires, que les autres vont consulter comme des oracles, et qui pénètrent si vivement dans l'avenir sur les intérêts qui leur sont indifférens, deviennent presque toujours aveugles sur ceux qui leur importent davantage. Ils sont plus malheureux que les autres, en ce qu'ils ne sauraient se conduire ni par leur raison, ni par celle de leurs amis.

L'action de libéralité qui donna le plus de partisans au comte Jean-Louis de Fiesque parmi le peuple, fut celle qu'il fit aux fileurs de soie, qui forment un corps d'habitans considérable dans Gênes. Ils étaient alors extrêmement incommodés de la misère des guerres passées ; le comte, ayant appris de leur consul l'état où ils se trouvaient, témoigna beaucoup de compassion de leur pauvreté, et lui commanda en même temps

d'envoyer en son palais ceux qui avaient le plus de besoin de secours. Il leur fournit abondamment de l'argent et des vivres, et les pria de ne point faire éclater ces présens, parce qu'il n'en prétendait aucune récompense que la satisfaction qu'il sentait en lui-même de secourir les affligés; et accompagnant ces choses d'une courtoisie et d'une douceur civile et caressante qui lui étaient naturelles, il gagna tellement les cœurs de ces pauvres gens, qu'ils furent depuis ce jour-là entièrement dévoués à son service.

Mais s'il s'attirait par ses bienfaits l'amour et l'estime du menu peuple, il n'oubliait pas de se rendre agréable à ceux qui étaient les plus considérables dans cet ordre, par des paroles de liberté qu'il faisait couler adroitement dans ses discours qui leur faisaient comprendre, qu'encore qu'il fût du corps de la noblesse, il était trop raisonnable pour ne pas compatir avec beaucoup de douleur à l'oppression du peuple.

Quelques personnes accusent la république d'avoir manqué de conduite en cette occasion, et soutiennent que ce fut une imprudence extrême au sénat de souffrir que Jean-Louis obligeât ainsi tout le monde, et s'acquît avec

tant de soin les cœurs de ses concitoyens. Je ne puis désavouer que la maxime qui sert de fondement à cette opinion ne soit un trait de fine politique ; et il semble qu'ayant pour but la médiocrité des particuliers, elle doive avoir pour effet la sûreté générale ; mais je suis persuadé qu'elle est fort injuste, en ce qu'elle corrompt la nature des bonnes qualités qui deviennent par cette raison nuisibles ou dangereuses à celui qui les possède. Je la crois même pernicieuse, parce qu'en rendant le mérite suspect, elle étouffe toutes les semences de la vertu, et dégoûte tellement de l'amour de la gloire, qu'on ne se porte jamais qu'avec crainte aux belles actions, et que l'on se détourne de celles qui pourraient être utiles à l'état, pour éviter de donner de l'ombrage au gouvernement. Il arrive aussi qu'au lieu de retenir les hommes de grand cœur dans les bornes de cette égalité qu'elle prescrit, elle les porte quelquefois à donner un cours plus libre à leur ambition, et à prendre des résolutions extrêmes pour secouer le joug d'une loi si tyrannique.

Le comte ne se fiait pas tellement aux bonnes qualités de cette populace, que cette confiance l'empêchât de s'assurer des gens de guerre, qui sont principalement nécessaires pour de

semblables entreprises. Il partit au commencement de l'été, en apparence pour visiter ses terres, mais dans la vérité ce fut pour remarquer les gens de service qui se trouvaient alors parmi ses sujets, et pour les accoutumer aux exercices de la guerre, sous prétexte de la crainte qu'il disait avoir alors du duc de Plaisance. Il voulait aussi donner les ordres nécessaires au dessein qu'il avait de faire entrer secrètement du monde dans Gênes quand il serait temps, et s'assurer des sentimens de ce duc qui lui promit deux mille de ses meilleures troupes.

Le comte revenant vers la fin de l'automne, ajouta à sa vie ordinaire une profonde dissimulation pour ce qui regardait la maison de Doria, témoignant en toutes les rencontres une grande vénération envers la personne d'André, et une amitié très-étroite à Jannetin; afin de faire connaître à tout le monde que ses divisions passées étaient entièrement assoupies, et de leur donner toutes les marques imaginables d'une liaison extrêmement assurée.

S'il est vrai que le comte Jean-Louis de Fiesque dit, le jour même qu'il exécuta son entreprise, qu'il était averti depuis long-temps que sa perte était résolue dans l'esprit de Jannetin, et que cet homme injuste et violent, qui

n'était retenu que par la prudence d'André, voyant que son oncle était sujet à de grandes maladies, avait commandé au capitaine Lercaro de se défaire de tous les Fiesque dans le moment qu'André Doria mourrait ; qu'il avait des lettres convaincantes par lesquelles il lui était aisé de prouver que le même Jannetin avait essayé de l'empoisonner par trois diverses fois, et qu'il était avec cela très-assuré que l'empereur était prêt de lui mettre entre les mains la souveraineté de Gênes ; si, dis-je, tout cela est vrai, je ne pense pas que l'on puisse blâmer avec justice la dissimulation du comte, parce que dans les affaires où il s'agit de notre vie et de l'intérêt général de l'état, la franchise n'est pas une vertu de saison, la nature nous faisant voir, dans l'instinct des moindres animaux, qu'en ces extrémités l'usage des finesses est permis pour se défendre de la violence qui nous veut opprimer.

Mais si les plaintes de Jean-Louis n'étaient que des calomnies inventées contre la maison de Doria, pour donner des couleurs plus honnêtes à son dessein et pour aigrir les esprits, on ne peut désavouer que ces fausses marques d'amitié données avec tant d'affection ne fussent des artifices indignes d'un grand courage comme

le sien. Et sans doute il serait difficile de justifier une pareille conduite, si ce n'est par la raison de cette nécessité que l'insolence et le pouvoir de Jannetin lui avaient imposée de vivre de la sorte.

Le comte avait acheté quatre galères du duc de Plaisance, et les entretenait de la paye du pape sous le nom de son frère Hiérôme. Jugeant bien que la chose la plus nécessaire à son entreprise était de se rendre maître du port, il en fit venir une à Gênes, sous prétexte qu'il la voulait envoyer en course au Levant, et prit en même temps l'occasion de faire entrer dans la ville, sans soupçon, une partie des soldats qui lui venaient de ses terres et de l'état de Plaisance, dont les uns passaient comme étant de la garnison, les autres comme aventuriers qui demandaient à prendre parti; quelques-uns comme mariniers, et beaucoup même comme forçats.

Verrina fit couler adroitement dans les compagnies de la ville quinze ou vingt soldats qui étaient sujets du comte, et en gagna d'autres de la garnison. Il se fit promettre par les plus considérés et les plus entreprenans d'entre le peuple toutes sortes d'assistances pour exécuter (leur disait-il) un dessein particulier qu'il avait

contre quelques-uns de leurs ennemis. Calcagno et Sacco travaillaient de leur côté avec beaucoup de diligence et de soin ; et il me semble que l'on ne peut mieux exprimer l'adresse avec laquelle ces quatre personnes conduisirent cette entreprise, qu'en disant qu'ils y engagèrent plus de dix mille hommes, sans en découvrir le véritable sujet à aucun.

Les choses étant ainsi disposées, il ne manquait qu'à choisir le jour pour les exécuter, à quoi il se trouva quelques difficultés. Verrina était d'avis que l'on priât à une nouvelle messe André et Jannetin Doria, et Adam Centurione, avec ceux de la noblesse qui étaient les plus affectionnés à ce parti ; il s'offrait de les tuer lui-même. Cette ouverture fut aussitôt rejetée par le comte, qui conçut une telle horreur de cette proposition, qu'il s'écria que jamais il ne consentirait à manquer de respect au mystère le plus saint de notre religion pour faciliter le succès de son dessein. L'on proposa ensuite de prendre l'occasion des noces d'une sœur de Jannetin Doria avec Jules Cibo, marquis de Massé, beau-frère du comte, et l'on trouvait que l'exécution en serait facile dans cette rencontre, parce que Jean-Louis aurait le prétexte de faire un festin à tous les parens de cette

maison, et la commodité entière de les perdre tous à la fois. Mais la générosité du comte s'opposa encore à cette noire trahison, ainsi que beaucoup de personnes l'assurent, et qu'il est aisé à croire d'un homme de son naturel; quoique les partisans de Doria aient publié qu'il avait résolu de se servir de ce moyen, si une affaire qui engagea ce même jour Jannetin à un petit voyage hors de Gênes ne lui en eût fait changer la pensée. Enfin après plusieurs délibérations, la nuit du second jour de janvier fut choisie pour cette entreprise, et en même temps les ordres nécessaires furent donnés pour cet effet avec beaucoup de conduite : Verrina, Calcagno et Sacco, disposant de leur côté ceux qu'ils avaient pratiqués. Le comte fit apporter chez lui secrètement grande quantité d'armes; envoya remarquer les lieux dont il fallait se rendre maître; il fit passer peu à peu et sans bruit dans un corps de logis séparé du reste de son palais, les gens de guerre qui étaient destinés pour commencer l'exécution; et le jour étant arrivé, le comte, pour mieux couvrir son dessein, fit quantité de visites, et alla même sur le soir au palais de Doria, où rencontrant les enfans de Jannetin, il les prit l'un après l'autre entre ses bras, et les caressa long-temps en pré-

sence de leur père, qu'il pria ensuite de commander aux officiers de ses galères de ne donner aucun empêchement à la partance de la sienne, qui devait la même nuit faire voile en Levant; après quoi il prit congé de lui avec ses civilités ordinaires; et en retournant à son palais il passa chez Thomas Assereto, où il rencontra plus de trente de ces gentilshommes que l'on appelait populaires, que Verrina avait fait trouver par adresse en son logis, d'où le comte les emmena souper avec lui. Quand il fut arrivé, il envoya Verrina par toute la ville, au palais de la république, et à celui de Doria, pour observer si l'on n'avait aucune lumière de son dessein; et après avoir appris que toutes choses étaient dans le calme accoutumé, il commanda que l'on fermât les portes de son logis, avec ordre néanmoins d'y laisser entrer tous ceux qui le demanderaient, et défense d'en laisser sortir qui que ce soit.

Comme il s'aperçut que ceux qu'il avait conviés étaient extrêmement étonnés de ne trouver au lieu d'un festin préparé que des armes, des gens inconnus, et des soldats, il les assembla dans une salle; et faisant paraître sur son visage une fierté noble et assurée, il leur tint ce discours :

« Mes amis, c'est trop souffrir de l'insolence » de Jannetin et de la tyrannie d'André Doria. » Il n'y a pas un moment à perdre, si nous » voulons garantir nos vies et notre liberté de » l'oppression dont elles sont menacées ; y a-t-il » quelqu'un ici qui puisse ignorer le danger » pressant où se trouve la république ? A quoi » pensez-vous que soient destinées les vingt ga- » lères qui assiégent votre port, tant de forces » et d'intelligences que ces deux tyrans ont » préparées ? Les voilà sur le point de triom- » pher de notre patience, et d'élever leur in- » juste autorité sur les ruines de cet état. Il » n'est plus temps de déplorer nos misères en » secret, il faut hasarder toutes choses pour » nous en délivrer ; puisque le mal est violent, » les remèdes le doivent être, et si la crainte » de tomber dans un esclavage honteux a quel- » que pouvoir sur vos esprits, il faut vous ré- » soudre à faire un effort pour briser vos » chaînes, et prévenir ceux qui vous en veu- » lent charger ; car je ne puis m'imaginer que » vous soyez capables d'endurer davantage l'in- » justice de l'oncle, ni l'orgueil du neveu. Je » ne pense pas, dis-je, qu'il y ait aucun d'entre » vous qui soit d'humeur d'obéir à des maîtres » qui se devraient contenter d'être vos égaux.

» Quand nous serions insensibles pour le salut
» de la république, nous ne pouvons pas l'être
» pour le nôtre ; chacun de nous n'a que trop
» de sujet de se venger, et notre vengeance
» est légitime et glorieuse tout ensemble ; puis-
» que notre ressentiment particulier est joint
» au zèle du bien public, et que nous ne pou-
» vons abandonner nos intérêts sans trahir
» ceux de notre patrie. Il ne tient plus qu'à
» vous d'assurer son repos et le vôtre, vous
» n'avez qu'à vouloir être heureux pour le de-
» venir. J'ai pourvu à tout ce qui pouvait tra-
» verser votre bonheur, je vous ai facilité le
» chemin de la gloire, et je suis prêt de vous
» le montrer si vous êtes disposés à me suivre.
» Ces préparatifs que vous voyez doivent vous
» animer à cette heure plus qu'ils ne vous ont
» surpris, et l'étonnement que j'ai remarqué
» d'abord sur vos visages doit se changer en une
» glorieuse résolution d'employer ces armes
» avec vigueur, pour travailler à la perte de nos
» ennemis communs, et à la conservation de
» notre liberté. J'offenserais votre courage, si
» je m'imaginais qu'il fût capable de balancer
» entre la vue de ces objets et l'usage qu'il en
» doit faire. Il est sûr par le bon ordre que j'ai
» mis à toutes choses ; il est utile par l'avantage

» que vous en tirerez ; il est juste à cause de » l'oppression que vous souffrez, et il est glo- » rieux enfin par la grandeur de l'entreprise. » Je pourrais justifier, par les lettres que voici, » que l'empereur a promis à André Doria la » souveraineté de Gênes, et qu'il est prêt d'exé- » cuter sa parole ; je pourrais vous faire voir, » par d'autres que j'ai entre mes mains, que » Jannetin a voulu suborner par trois fois des » gens pour m'empoisonner. Il me serait facile » de vous prouver qu'il a donné ordre à Ler- » caro de me massacrer avec tous ceux de ma » maison au moment que son oncle viendrait » à mourir ; mais la connaissance de ces tra- » hisons, quoique noires et infâmes, n'ajoute- » rait rien à l'horreur que vous avez déjà pour » ces monstres. Il me semble que j'aperçois » dans vos yeux cette noble ardeur qu'inspire » une vengeance légitime ; je vois que vous avez » plus d'impatience que moi-même de faire » éclater votre ressentiment, d'assurer vos » biens, votre repos et l'honneur de vos fa- » milles. Allons donc, mes chers concitoyens, » sauvons la réputation de Gênes, conservons » la liberté de notre patrie, et faisons con- » naître aujourd'hui à toute la terre qu'il se » trouve encore des gens de bien dans cette

» république qui savent perdre les tyrans. »

Les assistans se trouvèrent extrêmement étonnés de ces paroles ; mais comme ils étaient presque tous passionnés pour le comte de Fiesque, et que les uns joignaient à cette amitié les hautes espérances dont ils se flattaient au cas que l'entreprise réussît, et que les autres craignaient son ressentiment s'ils refusaient de suivre sa fortune, ils lui promirent toute sorte de services. Il n'y en eut que deux, de ce nombre assez considérable, qui le prièrent de ne les point engager dans cette affaire, soit que leur profession, éloignée des périls, et leur humeur ennemie des violences, les rendissent incapables (comme ils disaient) de servir dans une action où il y avait beaucoup de dangers à essuyer et de meurtres à commettre ; soit qu'ils couvrissent de l'apparence d'une peur simulée l'affection véritable qu'ils avaient pour la maison Doria ou pour quelques-uns de son parti. Il est certain que le comte ne les pressa pas davantage, et qu'il se contenta de les enfermer dans une chambre, afin de leur ôter le moyen de découvrir son dessein. La douceur dont il usa envers ces deux personnes fait que je ne puis croire ce que quelques historiens passionnés contre sa mémoire ont publié,

qui est que le discours qu'il fit dans cette assemblée ne fut rempli que de menaces contre ceux qui refuseraient de l'assister; et je crois que l'on peut, avec raison, faire le même jugement des paroles impies et cruelles qu'ils l'accusent d'avoir dit le soir de son entreprise. Car, quelle apparence y a-t-il qu'un homme de sa condition, né avec une passion extraordinaire d'acquérir de la gloire, se soit laissé emporter à des discours dont il est impossible de se ressouvenir sans horreur, et qui ne servaient en façon du monde à ses desseins? Quoi qu'il en soit, dès qu'il eut achevé de parler à ces gentilshommes, et qu'il les eut informés de l'ordre de son entreprise, il s'en alla dans l'appartement de sa femme, qu'il trouva dans les pleurs, prévoyant bien que ces grands préparatifs qui se faisaient dans sa maison, ne pouvaient être destinés par son mari qu'à une action dangereuse. Il crut donc qu'il ne devait pas lui en cacher plus long-temps la vérité; mais il essaya de diminuer ses craintes par toutes les raisons dont il put s'aviser, en lui représentant à quel point les choses étaient engagées, et l'impossibilité où il était de s'en retirer. Elle fit tous les efforts imaginables pour le détourner de cette action, et se servit du

pouvoir que lui donnait sur son esprit la tendresse qu'il avait pour elle ; mais ni ses larmes ni ses prières ne purent ébranler sa résolution. Paul Pansa, qui avait été son gouverneur, et pour lequel il avait une grande vénération, se joignit à la comtesse, et n'oublia rien pour le ramener dans les bornes du devoir d'un citoyen, et lui représenter tout ce qu'il hasardait dans cette occasion. Le comte fut aussi peu touché des conseils de son gouverneur que des caresses et des pleurs de sa femme. Il avait (comme on dit de César) passé le Rubicon ; et rentrant dans la salle où il avait laissé ceux qui avaient soupé avec lui, il donna les derniers ordres pour l'exécution de son entreprise. Il commanda cent cinquante hommes choisis entre ce qu'il y avait de gens de guerre, pour aller dans cette partie de la ville que l'on appelle le Bourg, où il les devait suivre accompagné de la noblesse. Corneille, son frère bâtard, eut ordre, dès qu'on serait arrivé au Bourg, de se séparer avec trente hommes détachés pour marcher à la porte de l'Arc et s'en rendre maître. Hiérôme et Ottobon ses frères, avec Vincent Calcagno, furent chargés de prendre celle de Saint-Thomas en même temps qu'ils entendraient le coup de canon que l'on tirerait de sa galère, com-

mandée par Verrina, qui était toute prête pour serrer la bouche de la Darse et investir celle du prince Doria. Le comte devait se rendre par terre à cette porte, après avoir laissé des corps-de-garde en passant à l'arc de Saint-André, de Saint-Donat et à la place des Sauvages avec le moins de bruit qu'il se pourrait. Thomas Asserto fut commandé pour se saisir de cette porte en donnant le mot, qu'il pouvait aisément savoir, parce qu'il avait charge sous Jannetin Doria. Comme cette action était le point le plus important de l'entreprise, parce que, si elle ne réussissait pas, ceux qui étaient sur la galère de Fiesque ne pouvaient avoir de communication avec les autres conjurés, on jugea à propos, pour la rendre encore plus aisée, que Scipion Borgognino, sujet du comte, et déterminé soldat, se jetât dans la Darsène avec des felouques armées, et mît pied à terre de ce côté-là en même temps que Thomas Asserto attaquerait cette porte par dehors. Il fut aussi résolu qu'au moment que Hiérôme et Ottobon Fiesque se seraient rendus maîtres de la porte Saint-Thomas, qui est proche du palais de Doria, l'un d'eux l'irait forcer et tuer André et Jannetin; et parce qu'il y avait quelque sujet de croire que Jannetin, s'éveillant au bruit qui

se ferait aux portes, pourrait se mettre sur la felouque de Louis Giulia pour y venir donner ordre, on laissa trois felouques armées pour y prendre garde. A ces ordres il en fut ajouté un général, que tous les conjurés appelassent le peuple avec le nom de Fiesque, et criassent liberté, afin que ceux de la ville de l'affection desquels on était assuré, ne se trouvassent point surpris, et que, voyant que le comte était auteur de cette affaire, ils se joignissent à ses gens.

Il n'est pas aisé de décider s'il n'eût point été plus avantageux et plus sûr de ne faire qu'un gros de toutes ces troupes qui étaient séparées en tant de quartiers différens et éloignés les uns des autres, que de les désunir; parce que le nombre en était assez considérable pour croire que, si elles fussent entrées par un même endroit dans la ville, elles auraient poussé tout ce qui se serait présenté devant elles, et auraient attiré le peuple en faveur du parti victorieux partout où elles auraient passé; au lieu qu'étant divisées, elles ne pouvaient agir que faiblement, au hasard de faire des contre-temps et d'être défaites l'une après l'autre; car il est certain qu'il faut une grande justesse pour accorder l'heure des attaques, et bien du bonheur

pour qu'elles réussissent également. Tant de bras et de têtes doivent en ces rencontres concourir à une même action, que la moindre faute déconcerte bien souvent tout le reste, de même que le désordre d'une seule roue peut arrêter le mouvement des plus grandes machines. Cependant il est fort difficile que durant la nuit, et parmi le tumulte qui accompagne d'ordinaire ces entreprises, le cœur ou le jugement ne manque à quelqu'un des conjurés, et que trouvant le péril de près plus terrible que de loin, il ne se repente de s'y être engagé. Mais lorsqu'ils marchent tous ensemble, l'exemple anime et rassure les plus timides, qui sont contraints de se laisser entraîner par le nombre, et de faire par nécessité ce que les braves font par valeur.

Ceux qui sont d'une opinion contraire soutiennent que, dans ces entreprises qui se font la nuit dans une ville où l'on a de grandes intelligences et la plupart du peuple favorable, et où les conjurés peuvent se rendre maîtres des postes principaux avant que leurs ennemis soient en état de les disputer, il vaut mieux former divers corps et faire des attaques différentes en beaucoup d'endroits, parce qu'en donnant plusieurs alarmes à la fois en des lieux

éloignés, on oblige ceux qui se défendent à séparer leurs forces, sans savoir combien ils en doivent détacher, et l'épouvante que ces surprises causent ordinairement est bien plus forte lorsque le bruit vient de tous côtés, que quand il ne faut pourvoir qu'à un seul; outre que dans des rues étroites comme sont celles de Gênes, un nombre médiocre fait autant d'effet que le plus grand, et que dix hommes, à la faveur de la moindre barricade, n'étant attaqués que de front, y peuvent en arrêter cent fois autant des plus braves gens du monde, et donner le loisir à ceux qui sont derrière eux de se rallier. Enfin, ceux qui sont de la dernière opinion croient que, dans une entreprise comme celle-ci, il est moins avantageux au parti des conjurés d'unir leurs forces en un seul corps que de les répandre en divers endroits de la ville, ayant la faveur de la plupart des habitans; parce que l'on soulève tout à la fois, et qu'ils prennent plus aisément les armes quand ils se voient appuyés, et sont plus capables de servir lorsqu'ils ont des troupes réglées et des personnes de créance à leur tête.

Toutes ces raisons étant justement balancées de part et d'autre, je crois que le comte de Fiesque en usa très-judicieusement; car il me

semble qu'en cette occasion, les inconvéniens que nous venons de dire étaient moins à craindre qu'ils ne sont d'ordinaire, parce que son parti n'était pas seulement composé de gens de guerre et de noblesse, mais encore d'un grand nombre de peuple dont il était assuré : de sorte qu'ayant, dans tous les quartiers de Gênes, des forces considérables, il avait sujet de croire que la garnison, qui était extrêmement faible, et ceux qui ne lui étaient pas favorables, ne pourraient apporter aucun obstacle à ses desseins, ni faire de résistance qui fût capable d'ébranler ceux qui combattaient pour lui. C'est pourquoi étant sorti de son palais, il divisa ses gens selon l'ordre qu'il avait résolu, et en même temps que le coup de canon qui avait été donné pour signal fut tiré de sa galère, Corneille surprit la garde qui était à la porte de l'Arc, et s'en rendit maître sans aucune peine. Ottobon et Hiérôme, frères du comte, accompagnés de Calcagno et de soixante soldats, ne trouvèrent pas tant de facilité à celle de Saint-Thomas, par la résistance de Sébastien Lercaro, capitaine, et de son frère, qui firent ferme assez long-temps; mais celui-ci ayant été tué et l'autre pris, quelques-uns même de leurs soldats, qui étaient de l'intel-

ligence, ayant tourné leurs armes en faveur des Fiesque, ceux de la garde lâchèrent le pied et abandonnèrent leur poste aux ennemis. Jannetin Doria, éveillé ou par le bruit qui se fit à cette porte, ou par les cris qui se faisaient en même temps dans le port, se leva en grande hâte; et sans être accompagné d'autre personne que d'un page qui portait un flambeau devant lui, il accourût à la porte de Saint-Thomas, où, ayant été reconnu par les conjurés, il fut tué en arrivant.

Cette précipitation de Jannetin sauva la vie à André Doria, et lui donna le temps de monter à cheval, et de se retirer à quinze milles de Gênes; parce que Hierôme de Fiesque, qui avait eu ordre de son frère de forcer le palais de Doria incontinent après qu'il se serait saisi de la porte de Saint-Thomas, voyant que Jannetin s'était fait tuer par son imprudence, préféra la conservation des richesses immenses qui étaient dans le palais, et qu'il eût été bien mal aisé de sauver des mains des soldats, à la prise d'André Doria, qu'il ne considérait plus que comme un vieillard cassé dont la perte devait être indifférente. Pendant que ces choses se passaient au quartier de la porte de Saint-Thomas, Assereto et Scipion Borgognino

exécutèrent ce qui leur avait été commandé avec toute sorte de bonheur. Ils tuèrent ceux qui firent quelque résistance à la porte de la Darsène, et poussèrent les autres si vivement, qu'ils ne leur donnèrent pas le loisir de se reconnaître, et s'assurèrent enfin d'un lieu si considérable.

Le comte, après avoir laissé en passant de grands corps-de-garde dans les places qu'il jugeait les plus importantes, se rendit dans la Darsène, dont il trouva l'entrée tout-à-fait libre, et se joignit à Verrina, qui avait déjà investi avec sa galère celles du prince Doria. Il les trouva presque toutes désarmées, et s'en rendit maître avec beaucoup de facilité; mais craignant que dans cette confusion la chiourme ne relevât la capitane sur laquelle il entendait beaucoup de bruit, il courut en diligence pour y donner ordre; et comme il était sur le point d'y entrer, la planche sur laquelle il passait venant à se renverser, il tomba dans la mer. La pesanteur de ses armes et la vase qui était profonde en cet endroit l'empêchèrent de se relever; et l'obscurité de la nuit, jointe au bruit qui se faisait de toutes parts, ôta aux siens la connaissance de cet accident; en sorte que sans s'apercevoir de la perte qu'ils avaient

faite, ils achevèrent de s'assurer du port et des galères.

Ottobon qui était venu en ce lieu après avoir exécuté son premier dessein, y demeura pour commander, et Hiérôme, qui l'avait suivi, laissa Vincent Calcagno à la porte de Saint-Thomas, et sortit du port avec deux cents hommes pour émouvoir la populace dans les rues, et rallier auprès de lui le plus de gens qu'il pourrait. Verrina fit d'un autre côté la même chose, et ainsi un grand peuple s'étant rangé auprès d'eux, personne n'osa plus paraître dans la ville sans se déclarer pour le parti de Fiesque. La plus grande partie de la noblessse demeura renfermée pendant le bruit, chacun craignant le pillage de sa maison; les plus courageux se rendirent au palais avec l'ambassadeur de l'empereur qui avait été sur le point de s'enfuir de la ville, sans les remontrances de Paul Lasagna, homme de grande autorité parmi le peuple. Le cardinal Doria et Adam Centurione s'y trouvèrent aussi, et résolurent avec Nicolo Franco, en ce temps-là chef de la république, parce qu'il n'y avait point de duc, d'envoyer Boniface Lomellino, Christofle Pallavicini, et Antoine Calva, avec cinquante soldats de la garnison pour défendre la porte de Saint-Thomas.

Mais ceux-ci ayant rencontré une troupe de conjurés, et se trouvant abandonnés d'une partie de leurs gens, ils furent obligés de se retirer dans la maison d'Adam Centurione, où ayant trouvé François Grimaldi, Dominique Doria, et quelques autres gentilshommes, ils reprirent cœur et retournèrent encore à la même porte par un chemin différent. Mais ils la trouvèrent si bien gardée, et ils furent chargés avec tant de vigueur, qu'ils laissèrent Boniface Lomellino prisonnier, qui se fit remarquer en cette action par son courage, et se sauva heureusement des mains des conjurés.

Le sénat ayant éprouvé que la force ne réussissait pas, eut recours aux remontrances, députa Hiérôme de Fiesque, parent du comte, et Hiérôme Canevale, pour lui demander le sujet qui le portait à ce mouvement; et incontinent après le cardinal Doria, son allié, assisté de deux sénateurs, dont l'un était Jean-Baptiste Lercaro, et l'autre Bernard Castagna, se résolurent, à la prière du sénat, d'aller parler au comte pour essayer de l'adoucir. Mais voyant que les choses étaient dans une si grande confusion, que s'il sortait par la ville, il exposerait inutilement sa dignité à l'insolence d'un peuple furieux, il ne voulut

point passer outre et demeura dans le palais ; si bien que le sénat donna cette commission à Augustin Lomellino, Hector de Fiesque, Ansaldo Justiniani, Ambroise Spinola, et Jean Balliano, lesquels voyant une troupe de gens armés venir à leur rencontre crurent que c'était le comte, et s'arrêtèrent à Saint-Siro pour l'attendre. En même temps que les conjurés les aperçurent, ils les chargèrent, et firent fuir Lomellino et Hector de Fiesque. Ansaldo Justiniani tint ferme, et s'adressant à Hiérôme qui conduisait cette brigade, il lui demanda de la part de la république où était le comte. Les conjurés venaient d'apprendre sa mort. Verrina, après l'avoir cherché long-temps en vain, s'était remis sur sa galère comme désespéré, parce que les nouvelles qui venaient de tous les quartiers de la ville portaient qu'il ne paraissait en aucune part. Cela fit que Hiérôme répondit audacieusement et avec une extrême imprudence à Justiniani, qu'il n'était plus temps de chercher d'autre comte que lui-même, et qu'il voulait que tout présentement on lui remît le palais.

Le sénat, ayant appris par ce discours la mort du comte, reprit courage, et envoya douze gentilshommes pour rallier ceux de la

garde et du peuple qu'ils pourraient mettre en état de se défendre. Quelques-uns des plus échauffés, même pour le parti de Fiesque, commencèrent à s'étonner. Plusieurs, qui n'avaient pas tant d'affection ni de confiance pour Hiérôme, qu'ils en avaient eu pour son frère, se dissipèrent au seul bruit de sa mort; et le désordre se mettant parmi les conjurés, ceux du palais s'en aperçurent, et délibérèrent s'ils les iraient charger, ou s'ils traiteraient avec eux. Le premier avis fut proposé comme le plus honorable, mais le second fut suivi comme le plus sûr. Paul Pansa, homme extrêmement considéré dans la république, et attaché de tout temps à la maison de Fiesque, fut choisi comme un instrument très-propre pour cet effet. Le sénat le chargea de porter à Hiérôme un pardon général pour lui et pour tous ses complices; il consentit à cet accord par les persuasions de Pansa. L'abolition fut signée en même temps, et scellée avec toutes les formes nécessaires par Ambroise Senaregua, secrétaire de la république; et ainsi Hiérôme de Fiesque sortit de Gênes avec tous ceux de son parti, et se retira à Montobio. Ottobon, Verrina, Calcagno et Sacco, qui s'étaient sauvés sur la galère de Fiesque, tinrent la route de

France, et se rendirent à Marseille, après avoir renvoyé à la bouche du Var, sans leur faire aucun mal, Sébastien Lescaro, Manfredo, Centurione et Vincent Vaccaro, qu'ils avaient pris à la porte de Saint-Thomas. Le corps du comte fut trouvé au bout de quatre jours, et ayant été laissé quelque temps sur le port sans sépulture, il fut enfin jeté dans la mer par le commandement d'André Doria. Benoît Centurione et Dominique Doria furent députés le lendemain vers André, pour lui faire compliment, au nom de la république, sur la mort de Jannetin, et le reconduire dans la ville, où il fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Il se rendit au sénat le jour suivant, où il représenta par un discours véhément, et qu'il prit soin d'appuyer du crédit de ses amis, que la république n'était point obligée de tenir l'accord qu'elle avait fait avec les Fiesque, puisqu'il avait été conclu contre toutes les formes, et signé (pour ainsi dire) l'épée à la main. Il exagéra fort combien il était dangereux de souffrir que les sujets traitassent de la sorte avec leur souverain; et que l'impunité d'un crime de cette importance serait un exemple fatal à la république. Enfin André Doria sut couvrir avec tant d'adresse ses intérêts particuliers sous le voile

du bien général, et soutenir si fortement sa passion par son autorité, qu'encore qu'il y eût beaucoup de personnes qui ne pouvaient approuver que l'on manquât à la foi publique, le sénat déclara néanmoins tous les conjurés criminels de lèze-majesté, fit raser le superbe palais de Fiesque, condamna ses frères et les principaux de sa faction à la mort; punit de cinquante ans de bannissement ceux qui avaient eu la moindre part à cette entreprise, et ordonna que l'on ferait commandement à Hiérôme de Fiesque de remettre entre les mains de la république la forteresse de Montobio. Le dernier point n'était pas si aisé à exécuter que les autres; et comme la place était bonne par sa situation et par ses fortifications, auxquelles on travaillait encore continuellement, on jugea plus à propos d'essayer toutes les voies de la douceur pour la tirer des mains des Fiesque, avant que d'en venir à la force, dont l'événement est toujours douteux. Paul Pansa eut commandement du sénat de s'y rendre au plus tôt et d'offrir des conditions raisonnables à Hiérôme de la part de la république. Mais elle ne reçut de lui pour toute réponse que des reproches de la foi violée envers les siens, et un refus assez fier d'entrer en aucun traité avec

les Génois. L'empereur, qui craignait que les Français ne se rendissent maîtres de ce château très-important à la sûreté de Gênes, pressa fortement le sénat de l'assiéger, et lui donna pour cet effet toutes les assistances nécessaires. Augustin Spinola, capitaine de réputation, eut cet emploi, investit la place, la battit quarante jours durant, et obligea ceux qui étaient dedans de se rendre à discrétion.

Quelques historiens accusent Verrina, Calcagno et Sacco d'avoir conseillé à Hiérôme une capitulation si peu honorable, à cause des dégoûts qu'ils avaient reçus en France, d'où ils étaient revenus pour se jeter dans la place. Cette prise fit naître dans la république de nouveaux désordres, par la diversité qui se trouva dans les avis des sénateurs touchant la punition des prisonniers. Beaucoup de personnes penchaient du côté de la douceur, et voulaient que l'on pardonnât à la jeunesse de Hiérôme, soutenant que le crime de cette famille avait été suffisamment puni par la perte du comte et par celle de tous ses biens; mais André Doria, passionnément animé contre elle, l'emporta encore une fois sur la clémence du sénat, et fut cause qu'il fit exécuter Hiérôme de Fiesque, Verrina, Calcagno et Assereto, et que l'on

donna le sanglant arrêt contre Ottobon, qui porte défense à sa postérité, jusqu'à la cinquième race, de s'approcher de Gênes.

Arrêtons-nous ici, et considérons exactement ce qui s'est passé dans l'exécution de ce grand dessein. Tirons, s'il nous est possible, de ce nombre infini de fautes, que nous y pouvons remarquer, des exemples de la faiblesse humaine, et avouons que cette entreprise, considérée dans ses commencemens comme un chef-d'œuvre du courage et de la conduite des hommes, paraît dans ses suites toute pleine des effets ordinaires de la bassesse et de l'imperfection de notre nature; car après tout, quelle honte n'a-ce pas été pour André Doria d'abandonner la ville au premier bruit, et de ne pas faire le moindre effort pour essayer d'apaiser par son autorité cette émeute populaire? quel aveuglement d'avoir négligé les avis qui lui venaient de beaucoup d'endroits sur l'entreprise du comte! quelle imprudence fut celle de Jannetin, de venir seul et dans les ténèbres de la nuit à la porte de Saint-Thomas, pour remédier à un désordre qu'il n'avait pas raison de mépriser, puisqu'il en ignorait la cause! quelle timidité au cardinal Doria de n'oser sortir du palais pour essayer de retenir le peu-

ple par le respect de sa dignité ! quelle imprudence au sénat de n'assembler pas toutes ses forces à la première alarme, pour arrêter d'abord le progrès des conjurés dans les postes principaux de la ville, au lieu d'y envoyer de faibles secours qui ne pouvaient faire aucun effet considérable ! et quelle conduite enfin était celle-là de vouloir ramener par des remontrances un rebelle déclaré qui avait les armes à la main, et qui se voyait le plus fort ? Mais après avoir traité dans les formes, quelle maxime a ce même sénat de violer la foi publique, et de contrevenir à une parole si solennellement donnée à Hiérôme et Ottobon de Fiesque ? car si la crainte d'un pareil traitement peut être utile à un état, en ce qu'elle retient dans le devoir ceux qui auraient quelque pensée de révolte, elle peut aussi lui être pernicieuse, en ce qu'elle ôte toute espérance de pardon à ceux qui se sont révoltés. En effet, il est mal aisé de comprendre comment ces politiques, qui passaient pour avoir de l'habileté, n'appréhendèrent pas de désespérer par cet exemple Hiérôme de Fiesque qui tenait encore la roque de Montobio, qu'il pouvait mettre entre les mains des étrangers, et dont la perte était d'une extrême importance à la ville de

Gênes. Mais si ceux dont nous venons de parler firent des fautes remarquables en cette occasion, nous pouvons dire que les conjurés en firent encore de plus grandes après qu'ils eurent perdu leur chef. Sa valeur et sa bonne conduite, qui étaient comme les suprêmes intelligences de tous les mouvemens de son parti, venant à manquer par sa mort, il tomba tout à coup dans un désordre qui acheva de le ruiner. Hiérôme de Fiesque, qui par beaucoup de raisons était obligé de cácher la mort de son frère, fut le premier à la publier, et par cette nouvelle redonna cœur aux ennemis, et jeta l'épouvante dans l'esprit des siens. Ottobon, Verrina, Calcagno et Sacco, qui s'étaient sauvés sur la galère, remirent en liberté, presque au sortir de Gênes, les prisonniers qu'ils avaient entre les mains, sans prévoir qu'ils leur pourraient être nécessaires pour leur accommodement. Verrina ayant appris la mort du comte, se retira dans la galère, et abandonna lâchement une affaire de cette importance à la conduite de Hiérôme, qui n'avait ni assez d'expérience, ni assez d'autorité parmi les conjurés pour l'achever. Ce même Hiérôme fit un traité avec le sénat, et consentit à rentrer dans la condition d'un particulier, après s'être vu sur le point de se

rendre souverain. Il fit ensuite une capitulation honteuse dans Montobio, sur la parole de ceux qui lui en avaient déjà manqué. Verrina, Calcagno et Sacco, les principaux ministres de cette conjuration, et les plus criminels de tous les complices du comte, le portèrent à cette bassesse, sur l'espérance qu'on leur donna de l'impunité, aimant mieux s'exposer à mourir par la main d'un bourreau, que de périr honorablement sur une brèche.

Ainsi finit cette grande entreprise; ainsi mourut Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, que les uns honorent de grands éloges et les autres chargent de blâme, et que plusieurs excusent. Si l'on considère cette maxime, qui conseille de respecter toujours le gouvernement présent du pays où l'on est, sans doute que son ambition est criminelle. Si l'on regarde son courage et toutes les grandes qualités qui éclatèrent dans la conduite de cette action, elle paraît noble et généreuse. Si l'on a égard à la puissance de la maison de Doria, qui lui donna un juste sujet d'appréhender la ruine de la république et la sienne propre, elle est excusable. Mais de quelque façon que l'on en parle, les langues et les plumes passionnées ne sauraient désavouer que le mal qu'elles en

peuvent dire ne lui soit commun avec les hommes les plus illustres. Il était né dans un petit état, où toutes les conditions particulières étaient au-dessous de son cœur et de son mérite ; l'inquiétude naturelle de sa nation, portée de tout temps à la nouveauté, l'élévation de son propre génie, sa jeunesse, ses grands biens, le nombre et la flatterie de ses amis, la faveur du peuple, les recherches des princes étrangers, et enfin l'estime générale de tout le monde, étaient de puissans séducteurs pour inspirer de l'ambition à un esprit encore plus modéré que le sien. La suite de son entreprise est un de ces coups que la sagesse des hommes ne saurait prévoir. Si le succès en eût été aussi heureux que sa conduite fut pleine de vigueur et d'habileté, il est à croire que la souveraineté de Gênes n'eût pas borné son courage ni sa fortune, et que ceux qui condamnèrent sa mémoire après sa mort auraient été les premiers à lui donner de l'encens durant sa vie. Les auteurs qui l'ont noirci de tant de calomnies pour satisfaire la passion des Doria, et justifier la mauvaise foi du sénat de Gênes, auraient fait son panégyrique par un intérêt contraire, et la postérité l'aurait mis au nombre des héros de son siècle : tant il est vrai que le bon ou le

mauvais événement est la règle ordinaire des louanges ou du blâme que l'on donne aux actions extraordinaires. Néanmoins je crois que nous pouvons dire, avec toute l'équité que doit garder un historien qui porte son jugement sur la réputation des hommes, qu'il n'y avait rien à désirer dans celle du comte Jean-Louis, qu'une vie plus longue, et des occasions plus légitimes pour acquérir de la gloire.

AVIS

A M. LE CARDINAL MAZARIN,

Sur les affaires de M. le cardinal DE RETZ.

MONSEIGNEUR,

Vous douterez peut-être de la véritable intention que j'ai eue de faire voir ce discours à votre éminence, et du sujet qui m'oblige à lui parler d'une manière si peu conforme à sa conduite, et si contraire aux sentimens de tous ceux qui l'approchent. L'appréhension dans laquelle je suis, aussi-bien que plusieurs autres, de voir renaître dans Paris les premiers troubles et les divisions qui ont si long-temps et si malheureusement troublé le repos général de toute la France, est la seule et veritable raison qui m'a fait mépriser toutes les autres, et par laquelle je me suis enfin résolu de faire voir à votre éminence les dangers presque inévitables où elle précipite la fortune de l'état et la sienne particulière, en donnant lieu à un schisme dans la capitale du royaume, dont les suites ne peuvent être que funestes; puisque tout ce

que nous voyons de semblable, ou d'approchant dans notre histoire, nous représente en même temps l'image d'une désolation publique, qui ne manque jamais d'être l'effet de la fureur ordinaire qu'allume dans les esprits le zèle de la religion, pour laquelle on méprise toutes les autres considérations de l'honneur, de la fortune et de la vie.

Ne vous imaginez pas, monseigneur, que je sois un des partisans du cardinal de Retz. Je proteste à votre éminence que je n'ai jamais eu aucune part dans ses affaires passées; et si je fais quelques réflexions sur sa conduite et sur ses grandes qualités, ce n'est que dans la crainte que j'ai qu'elles ne puissent encore l'aider dans ses desseins présens, et contribuer au retour de cet état déplorable que j'appréhende pour le public, pour ma fortune, et pour celle de mes amis.

Je ne prétends point, monseigneur, examiner la question, ni toutes les raisons qui sont écrites de part et d'autre, ou pour, ou contre la démission de M. le cardinal de Retz. Je m'en remets à la décision de vos plus confidens, et à ce que vous en pensez vous-même. Je ne veux point pareillement faire impression sur votre esprit par les maximes de la conscience et de

l'église ; je sais bien que ces sortes de raisons sont toujours les dernières dans l'esprit des ministres et des politiques. Il me suffit de faire voir à votre éminence que toute l'opposition que l'on forme, sous le nom de sa majesté, au retour de M. le cardinal de Retz dans l'archevêché de Paris, est un biais qui lui met les armes à la main, dont les suites seront sans doute fâcheuses au royaume et à votre personne particulière ; qu'en lui accordant au contraire dans cette occasion ce que l'on ne lui peut justement refuser, on lui ôte toutes sortes de prétextes, on évite tous les mauvais pas que l'on trouverait indubitablement dans la suite de l'affaire ; et qu'enfin ceux qui donnent ces sortes de conseils à votre éminence sont les mêmes qui, pour leur intérêt particulier, et pour se rendre considérables, l'ont précipitée dans toutes les disgrâces passées ; qu'ils cherchent peut-être de donner dans cette conjoncture le dernier coup à votre fortune, dont ils espèrent être les successeurs, et qu'ils le font avec d'autant plus d'avantage et de sûreté, que c'est sous le prétexte de conseils de secours et d'amitié.

Je supplie donc votre éminence de considérer l'état présent du royaume, et la disposition

des esprits qui composent tout ce grand corps. On peut dire en vérité qu'il n'y en a guère qui ne conserve dans son âme un reste de cette haine qui parut, lors de la guerre de Paris, contre votre ministère et contre votre personne; et si nous voyons présentement, et depuis le retour du roi dans Paris, quelque calme extérieur dans les esprits, il n'y a personne qui ne sache bien que la seule raison de ce repos apparent, que l'on peut appeler un assoupissement plutôt qu'un véritable sommeil, est bien plus la lassitude des maux passés, que la satisfaction de l'état présent où l'on se trouve.

On a vu fort peu de campagnes depuis trois ou quatre années, dans lesquelles on n'ait fait des vœux publics pour la prospérité des armes de M. le Prince. En effet, n'est-il pas facile de croire, à qui voudra juger des choses sans flatterie et sans passion, qu'il est impossible que tous les Français ne conservent un venin secret contre un ministre étranger, qu'ils voient malgré leurs souhaits et leurs désirs le tyran de leurs vies; pendant que les princes du sang n'ont aucune part dans la direction du royaume; pendant qu'ils sont exilés, ou obligés de chercher un refuge chez les ennemis de l'état, et pendant que cinq ou six fripons, qui abusent

du sacré nom du prince, triomphent impunément sur le pavé de Paris de la dépouille du royaume, se moquant en eux-mêmes de la facilité du ministre qui les souffre?

Je ne veux point m'étendre sur tous les sujets de mécontentement du peuple; je dirai seulement en passant qu'il n'y a presque point de famille dans Paris qui, outre les maux généraux, ne soit intéressée par l'exil ou la persécution particulière de quelques-uns des siens. Cela étant, votre éminence peut-elle s'imaginer que cette grande ville, qui donne le branle et le mouvement à tout le royaume, puisse longtemps retenir ses inquiétudes et ses chagrins, et que ce feu, qui couve sous la cendre, ne rallume pas enfin quelque embrasement funeste? Quelle occasion plus belle peut-on donner aux mécontens, et de quel prétexte plus légitime pourrait-on armer leur révolte, que des violences que l'on fait à leur conscience et à leur religion? C'est un mouvement qui tombe dans les esprits avec force, et qui fait ordinairement plus d'impression sur ceux qui lui résistent. Qui peut, dans la circonstance présente, douter dans Paris que M. le cardinal de Retz n'en soit véritable et légitime pasteur? Peut-il rester quelque scrupule après les dé-

clarations publiques d'un pape (1), que tous les peuples connaissent si amateur de la justice et de la paix? Le *pallium* que sa sainteté a donné à M. le cardinal de Retz, et les défenses qu'il a fait faire par son nonce au chapitre de s'immiscer dans la juridiction spirituelle du diocèse, sont des décisions qui n'ont point de réponse. J'ose même ajouter que, dans cette occasion, le peuple ne témoigne pas seulement une soumission pure et simple aux ordres du saint-siége; il est vrai de dire qu'il le fait avec joie, et qu'il y est comme porté par avance par l'inclination qu'il a pour M. le cardinal de Retz.

Tous les placards et les libelles qu'il voit affichés et publiés dans les rues contre l'honneur et la conduite de son prélat, ne servent qu'à lui faire connaître avec plus d'effet l'injustice des violences que l'on exerce contre sa personne et contre sa dignité; et s'il est vrai de dire que la division, qui a été entre lui et M. le Prince, suspendit pour quelque temps le crédit qu'il avait dans Paris, il est certain maintenant que la haine et la persécution du ministre lui redonnent avec abondance cette première

(1) On parle ici du pape Alexandre VII.

grâce du peuple, et l'estime qu'il n'a jamais perdue de ses rares qualités et de son mérite.

Toutes ces dispositions se trouvant dans Paris, on peut dire, monseigneur, qu'il ne faut presque qu'un souffle contraire au vent de votre bonne fortune pour en arrêter le cours. Cependant il semble qu'elle vous importune et que vous vouliez vous-même travailler à sa destruction. Quel autre effet peuvent produire ces arrêts du conseil, tous pleins des entreprises de la justice séculière sur l'autorité spirituelle? A quoi bon tant d'efforts pour faire reprendre au chapitre de Paris une juridiction qu'il a abandonnée, qu'il ne tenait qu'en l'absence de son évêque et sous son sceau? Votre éminence pense-t-elle que lorsqu'elle sera à bout de ses desseins contre les défenses du nonce, le pape souffre cet établissement violent; qu'il n'emploie pas tous les foudres de l'église pour venger son autorité méprisée, et qu'il ne choisisse pas les têtes criminelles qui seront les premiers auteurs de cette division dans le royaume de Jésus-Christ, si injurieuse au temps de son pontificat? Et quand cela ne serait pas, les censures, les interdits et les autres armes spirituelles qui sont en la main de M. le cardinal de Retz, et qui

deviennent toutes nécessaires par la résistance que vous y apportez, tomberont-elles sur Paris sans effet, sans y mettre du moins le trouble dans les consciences, et sans y produire peut-être ces révolutions subites et dangereuses qui ne laissent pas même le temps de s'en garantir par les remèdes et les moyens que l'on avait prévus?

Votre éminence s'imagine possible que la longueur du temps réduira l'esprit de M. le cardinal de Retz au point où vous le souhaitez, et que le défaut de subsistance l'obligera de se rendre aux choses que vous prétendez de lui; mais y a-t-il apparence, outre les secours de tant d'amis et de gens intéressés dans sa fortune présente et dans le succès d'une meilleure, qu'il ne reçoive pas du nouveau pape (1) les mêmes assistances d'argent qui lui furent accordées par le défunt pape Innocent X dès qu'il entra dans la ville de Rome? et votre éminence, qui accuse tous les jours M. le cardinal de Retz d'intelligence avec les ennemis de l'état, peut-elle croire, si elle est bien persuadée de ce qu'elle dit, qu'au pis aller ils ne lui puissent pas fournir une subsistance an-

(1) Alexandre VII, au conclave duquel il se trouva quelques semaines après son arrivée à Rome.

nuelle et fort médiocre, après lui avoir fait des offres immenses dans son passage, qu'il ne tint constamment qu'à lui d'accepter ?

Je m'imagine qu'on dit aussi tous les jours à votre éminence que la continuation des injures et du procédé que l'on exerce contre M. le cardinal de Retz lui donnera enfin quelques mouvemens d'inquiétude et d'impatience, qui l'obligeront de se rendre à vos volontés, et qu'en tout cas vous en serez quitte pour le souffrir quand il vous plaira, dans la possession libre de son archevêché, au delà duquel vous savez qu'il n'a point d'autres intérêts ni d'autres prétentions. Mais croiriez-vous, monseigneur, que cet homme, de la fermeté ou de l'obstination duquel vous avez eu tant de marques en d'autres occasions, et que vous croyez le plus ambitieux du royaume, fût capable de céder un titre que la prison ou les menaces de la mort n'ont pu lui arracher des mains qu'involontairement et contre son gré? Pensez-vous qu'il veuille perdre la seule considération qui lui reste, et jeter les seules armes qu'il a contre les persécutions que vous faites, au hasard de la voir renaître avec plus de violence et moins de ressources qu'auparavant? D'ailleurs votre éminence peut-elle s'imaginer que le succès ayant

tant soit peu favorisé les desseins du cardinal de Retz, il demeure dans les mêmes bornes où l'on dit qu'il est présentement, et qu'il ne prenne pas tous les avantages du temps et de la conjoncture pour s'en prévaloir contre celui qu'il croit être l'auteur de sa prison et de ses disgrâces passées? Il y aura même des momens où les fureurs populaires ne pourront plus être retenues par personne, et Dieu veuille que le prétexte de la religion ne tire point après lui une infinité de clameurs et de plaintes, que les mécontentemens publics et particuliers ont coutume de faire en ces occasions!

S'il est donc vrai, monseigneur, que la conduite que tient votre éminence ne peut pas réduire le cardinal de Retz au point où vous le désirez; s'il est résolu, comme tous ses partisans le publient, de n'abandonner son archevêché qu'avec la vie; s'il en a trop donné d'assurances au public, et s'il s'est lui-même lié les mains sur ce sujet; s'il est aussi véritable que le chemin que vous prenez augmente les forces et la défense de M. le cardinal de Retz; s'il est possible, quelque lenteur que vous supposiez dans les résolutions du pape, qu'il en vienne enfin aux dernières extrémités; et si tout ce que vous pouvez prétendre de plus avantageux dans

cette occasion, est de mettre les choses dans les termes d'un schisme et d'une division qui ne vous peut être que pernicieuse, sur quoi peut-on appuyer le conseil que l'on vous donne ? Et quel intérêt peut trouver votre éminence en se mettant au hasard de rallumer dans le royaume les premiers feux et les troubles que les pernicieux avis de ceux qui vous approchent y avaient excités ?

Je ne dis rien a votre éminence qui ne soit parfaitement connu de tous ses partisans et de ceux qui se disent ses véritables amis ; et puisqu'ils ne veulent pas se rendre à des raisons si claires et si apparentes, votre éminence devrait, ce me semble, mieux juger de leurs intérêts et de leurs véritables intentions, et ne pas s'assujettir si fort à ces petits tyrans de son ministère.

J'entends parler de ceux qui, sous prétexte de vous servir, disaient, pendant votre absence, tous les jours à la reine, qu'il ne fallait pas tout-à-fait se conduire à votre mode ; que vous n'étiez pas assez décisif ni assez entreprenant, et bien d'autres discours qui peut-être avaient quelque fin plus secrète et plus cachée que celle de votre service, quoiqu'ils voulussent persuader qu'ils n'avaient point d'autre motif. Ce sont

ces mêmes personnes qui, se voyant quelquefois plus reculées de l'honneur de vos bonnes grâces que leurs compétiteurs, avec qui ils entretiennent des divisions qui vous sont si préjudiciables, font afficher, sous le nom des partisans de M. le Prince ou de M. le cardinal de Retz, des placards contre votre éminence, et qui, pour en tirer le mérite, les font arracher avec éclat, et vous les présentent de leur main propre, comme un témoignage de la diligence avec laquelle ils exercent la charge que vous leur avez commise de surintendans de tous les espions du royaume. Cependant, ils songent bien plus à leur considération particulière qu'à la sûreté des affaires de votre éminence; et, comme la division qui est entre vous et le cardinal de Retz est la chose du monde qu'ils voient vous être la plus sensible, ils n'ont point sur ce sujet de bornes dans leurs emportemens, non pas pour vous y servir, mais pour vous en donner toutes les apparences, se souciant peu du succès, portant même leurs espérances au delà de votre fortune, et en formant encore de plus grandes sur les engagemens les plus secrets et les cabales particulières dans lesquelles on sait qu'ils sont engagés. C'est pour cela que l'on voit quelquefois quelques-uns d'entre eux, qui

parlent si indifféremment de votre éminence, qui ne veulent pas reconnaître les grâces et les bienfaits qu'ils tiennent de sa main, et qui sont assez insolens pour se dire les seuls artisans de leur bonne fortune.

Enfin, monseigneur, ce sont ces sortes de gens qui vous ont conseillé le siége de Paris, la prison de M. le Prince, celle de M. le cardinal de Retz. Ce sont eux qui veulent incessamment profiter du retranchement des rentes de l'hôtel de ville; qui inventent mille nouveaux édits, contre lesquels ils font eux-mêmes soulever le parlement par les cabales qu'ils y entretiennent; qui vous obligent d'y mener le roi en justaucorps et en équipage de guerre, pour y faire une action qui n'a jamais eu d'exemple, et dont il faut que la majesté royale fasse une espèce de satisfaction à ses sujets. Ce sont eux qui vous font traiter avec Cromwel d'une manière si basse et si injurieuse à toute la nation française; qui vous conseillent de baisser notre pavillon devant ses vaisseaux, et qui veulent bien lui accorder la qualité de protecteur des religionnaires de ce royaume. Ce sont eux qui ont dressé cet arrêt du conseil qui adjuge à votre éminence les prétendus dix millions qu'elle dit avoir employés de ses deniers au service de la

couronne, et ce sont eux enfin qui vous flattent du mariage de l'une de vos nièces avec sa majesté, et qui voudraient quasi nous faire croire que vous seriez assez téméraire pour mêler votre sang parmi celui des dieux, et pour vous associer à notre empire.

Certes, monseigneur, toutes ces choses, et une infinité d'autres qu'il serait trop long de ramasser, sont celles qui vous ont donné cette haine et ce mépris général de tous les Français. Vos prétendus conseillers essaient de vous faire faire encore en cette rencontre un mauvais pas; mais je vous avertis qu'il n'y a plus de ressources, et que l'on n'a jamais mis impunément en France les armes à la main du peuple, sur le fait de la religion.

Considérez aussi qu'un accommodement avec le cardinal de Retz sur le fait de son archevêché, ne vous peut nuire. Croyez-vous qu'étant paisible dans son bénéfice, il hasarde une seconde prison par son retour dans Paris? craignez-vous que son titre lui donne quelque avantage sur la place que vous tenez, et puisse le remettre à votre préjudice dans les bonnes grâces de sa majesté? craignez-vous qu'il se serve du pouvoir que lui donne son caractère pour brouiller les affaires dans Paris? Comme

s'il n'était pas certain que pour lors vous auriez la justice de votre côté; que vous opposeriez aux mandemens extraordinaires de ses grands-vicaires, ou aux siens, toute l'autorité du bras séculier, qui en ce cas n'a que trop de forces et de moyens pour réprimer les choses qui sont contre l'ordre et la tranquillité publique. Au lieu qu'à présent la résistance que l'on apporte à son titre, qui ne peut lui être disputé, rend légitimes tous les ordres qui viennent de sa part, aigrit de plus en plus l'esprit du pape, et celui des peuples, qui s'irritent toujours par l'opposition que l'on apporte aux choses qu'ils ont souhaitées, et qu'ils ont cru être raisonnables.

N'écoutez donc plus, monseigneur, les pernicieux conseils de ces confidens infidèles; appréhendez que la main de Dieu, qui vous a miraculeusement tiré de tant de bourbiers où ils vous avaient précipité, ne soit enfin une main vengeresse qui s'arme contre vous pour la défense de ses autels, et la protection de son ministre.

Il ne sert de rien d'objecter au cardinal de Retz les crimes et les révoltes dont vous l'accusez. Comme ces mouvemens lui ont été communs avec tous les peuples du royaume, les

parlemens et les compagnies souveraines de l'état, le reproche que vous lui en faites tourne bien plus dans leur esprit à son honneur et à son avantage, qu'à sa honte et à sa confusion.

Recevez, s'il vous plaît, l'avis que je vous donne; faites voir que vos ressentimens particuliers sont moindres que la passion que vous avez pour le repos du public : et si les mauvais conseils de ceux qui vous environnent ont attiré sur le royaume la guerre et toutes les malédictions passées, faites qu'une conduite plus sage et plus prudente détourne ce second et plus cruel orage dont il est menacé. Enfin, ne donnez point lieu, en méprisant les raisons que je vous représente, aux justes plaintes que tous les gens de bien feraient contre vous. Ils vous regarderaient dans les suites comme l'auteur des maux dans lesquels vous auriez laissé tomber toute la France, après en avoir été si précisément averti.

Pardon, monseigneur, de la liberté que j'ai prise de vous parler dans ce petit discours, en des termes qui peut-être ne seront pas tous agréables à votre éminence. La nécessité du sujet, et de lui représenter le véritable état des affaires, m'a donné cette hardiesse; ne doutant pas aussi qu'elle ne reçoive bien tout

ce qu'on lui représente pour le bien de l'état et son avantage particulier, quand il vient principalement de ceux qui sont, comme je suis, avec respect,

Monseigneur,

De votre éminence,

Le très-humble, etc.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

00031985

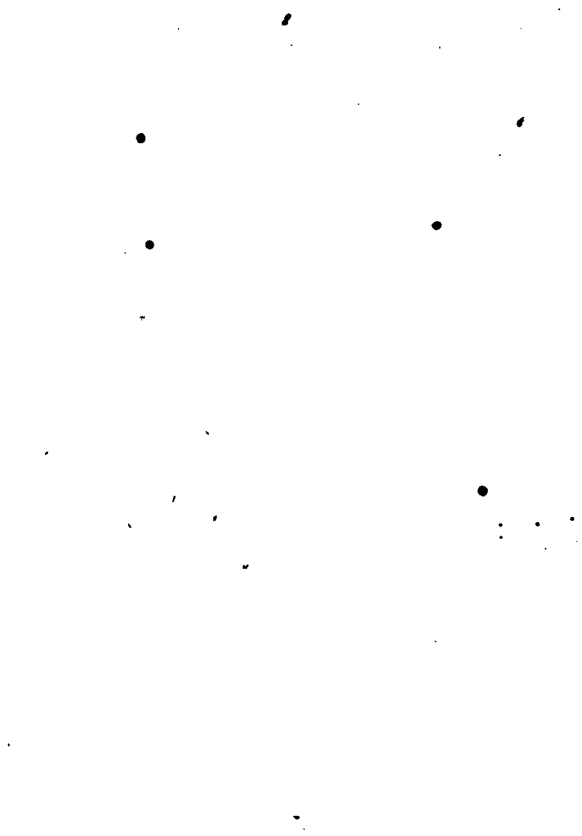

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016